

CEMOTEV
Centre d'études sur la
mondialisation, les conflits,
les territoires et les vulnérabilités



IRD
Institut de recherche
pour le développement



UMI 236 Résiliences

**UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
UFR DES SCIENCES SOCIALES ET HUMANITES**

**Enjeux de la gestion durable des espaces autour des aires protégées :
le cas de la conservation du Parc National de Taï en Côte d'Ivoire**

Thèse de Doctorat en Sciences Economiques

Présentée et soutenue publiquement par

KOMENA Kouadio Boniface

Pour obtenir le grade de Docteur de l'Université

01 juillet 2013

Membres du Jury :

Rapporteurs : Madame Catherine BARON, Professeur des Universités en Aménagement de l'Espace et Urbanisme, *Institut d'Etudes de Sciences Politiques de Toulouse*

Madame Sylvie FERRARI, Maître de Conférences HDR en Sciences Economiques, *Université de Montesquieu-Bordeaux IV*

Examineurs : Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Directeur de Recherches en Sciences Economiques, *Institut de Recherche pour le Développement-IRD Bondy France-Nord*

Monsieur Mama OUATTARA, Professeur des Universités en Sciences Economiques, *Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan*

Directeur de Thèse : Monsieur Jérôme BALLET, Maître de Conférences HDR en Sciences Economiques, *Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*

Thèse financée par une « *Bourse de la Coopération Française* » pour les séjours au CEMOTEV (UVSQ) en France et sa « *Publication réalisée avec le soutien de l'IRD-DPF* » à l'Unité Mixte Internationale Résiliences (IRD Bondy France-Nord)¹

¹ CEMOTEV : Centre d'Etudes sur la Mondialisation, les conflits, les Territoires et les Vulnérabilités

UVSQ : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

IRD-DPF : Institut de recherche pour le développement-Direction des programmes de recherche et de la formation au Sud

DEDICACE

A la très Sainte Vierge MARIE, la Mère de notre Seigneur JESUS, qui a toujours intercédé pour moi auprès de son Fils.

A ma très chère et tendre Epouse KOUASSI Aya Jacqueline qui a assumé toute seule la responsabilité familiale pendant mes périodes d'absence, que ce soit en Côte d'Ivoire ou hors du territoire ivoirien

et

A mes adorables Enfants :

- ✓ KOMENA Kouakou Guy-Armel Bony « mon Papa »
- ✓ KOMENA N'zi Amoin Judith Bony « ma Maman »
- ✓ KOMENA Bony Yabot Castel
- ✓ KOMENA Bony Haya Estelle

vous êtes ma raison de vivre.

A mon frère aîné KOMENAN Kouamé Bernard qui a voulu que ses frères et sœurs soient instruits en finançant mes études de l'école primaire à l'université. Merci pour tous les sacrifices consentis pour moi. Puisse Dieu de miséricorde, te procurer une très bonne santé, une longue et heureuse vie pour te permettre de voir tes enfants grandir et réussir leur vie.

A mes frères et sœurs, pour votre affection.

A mes cousins, cousines, neveux et nièces, pour vos encouragements.

A la mémoire de :

- *Ma mère N'ZI Amoin (Klaya), rigoureuse et soucieuse de la bonne éducation de ses enfants, trop tôt disparue, qui n'a pas pu les voir tous grandir. Puisse Dieu tout puissant, assurer le repos de ton âme par sa sainte miséricorde.*
- *Mon père KOFFI (BONY) Komena, qui a enseigné à ses enfants le sens de la responsabilité familiale. Pour lui, l'assurance de la responsabilité familiale était un sacerdoce. Puisse Dieu tout puissant, assurer le repos de ton âme par sa sainte miséricorde.*
- *Mon frère cadet KOMENAN Kouadio Albert, trop tôt disparu, sans avoir pu construire la vie dont il rêvait. Puisse Dieu tout puissant, assurer le repos de ton âme par sa sainte miséricorde.*
- *Tous les défunts des deux grandes familles BONY et N'ZI, puisse Dieu tout puissant vous accorder sa clémence, sa miséricorde et vous accueillir dans son saint paradis.*

REMERCIEMENTS

Le souffle de vie appartient au « **Dieu d'Abraham** (*le Dieu qui se révèle*), **d'Isaac** (*le Dieu fidèle*), **de Jacob** (*le Dieu qui transforme notre cœur*) ». Aujourd'hui, demain et l'avenir appartiennent à Dieu. Oui, Dieu est au début et à la fin de toute chose. Il est l'Alpha et l'Oméga. Cette thèse est l'œuvre de **Dieu** qui est **Amour**.

Qu'il me soit permis d'adresser mes très vifs remerciements à toutes les personnes de bonne volonté de près ou de loin que le **Seigneur notre Dieu** a inspirées pour leur soutien matériel, financier et moral durant toutes ces années de sacrifice.

J'exprime tout d'abord ma profonde gratitude aux éminents membres du jury qui ont accordé un intérêt à mon travail. Je suis très honoré que Madame Catherine BARON et Madame Sylvie FERRARI aient accepté d'être les rapporteurs dans ce jury. C'est également un très grand honneur d'avoir comme membre du jury Monsieur Mama OUATTARA qui a accepté d'effectuer le déplacement malgré son calendrier très chargé.

Je voudrais remercier particulièrement quatre personnes qui ont été des maillons essentiels dans la conception et la mise en œuvre du projet que j'ai pu conduire à terme :

- Dr TANO Kouadio, chercheur au Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES) que j'appelle affectueusement « Doyen ». Il est un « père », un ami pour moi. Doyen, parce que plus âgé que moi et plus expérimenté en matière de recherche. Père et ami, parce qu'il a guidé mes premiers pas dans la vie professionnelle et continue de me nourrir de ses sages conseils. Croyant en moi, il m'a exhorté, après ma première thèse de troisième cycle, de sortir du carcan de thèse de troisième cycle qui empêche toute évolution en grade dans l'enseignement supérieur et la recherche. En d'autres termes, il me faut faire une thèse d'Etat ou une thèse Unique. Après cinq ans de vie professionnelle, j'ai réalisé que mon doyen a vu juste. Ainsi, après mes séjours à Montpellier (France), à Madagascar et à Munich (Allemagne), je me suis mis à réfléchir sur le sujet de recherche. Mon premier Draft de proposition de recherche est soumis au doyen qui le trouve intéressant. J'opte alors pour une thèse Unique à l'extérieur (hors Côte d'Ivoire). Ce qui nécessite une bourse, une université d'accueil et un Directeur de thèse.
- Professeur CREZOIT Emmanuel (ex-vice président de l'université Alassane Ouattara de Bouaké) que j'approche en 2007 pour avoir de plus amples informations sur les bourses étrangères disponibles à l'université. Il m'informe que je suis hors délai pour

le dépôt des dossiers de candidature. Il a déjà acheminé les dossiers au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France en Côte d'Ivoire. Il me faut donc attendre l'année prochaine. Deux semaines plus tard, par téléphone, il me demande urgemment de lui envoyer mon dossier même si tout n'est pas au complet. Je dépose alors à son secrétariat mon dossier incomplet (pas d'université d'accueil et pas de directeur de thèse). Quelques mois plus tard de la même année, le service de l'université chargé de la gestion des bourses m'annonce que j'ai obtenu la bourse en alternance (trois mois chaque année en France pendant trois ans) du gouvernement français. Mais l'attribution de la bourse ne sera effective qu'après avoir complété mon dossier c'est-à-dire trouvé l'université d'accueil avec un directeur de thèse.

- Dr KOFFI Kouamékan Jean-Marcel, enseignant-chercheur à l'université Alassane Ouattara de Bouaké/CIRES, frère, ami et collègue, qui a déjà fait l'expérience de la deuxième thèse, est sollicité, en plus de Dr TANO Kouadio, pour m'aider à trouver un directeur de thèse. Après plusieurs échecs des deux côtés, c'est finalement Dr KOFFI qui va frapper à la bonne porte ouverte par Dr Ballet Jérôme. Dr BALLET, du Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement (C3ED) d'alors de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), accepte donc de m'encadrer. Il m'adresse sa lettre d'acceptation que je transmets au SCAC.
- Dr BALLET Jérôme, Maître de Conférences HDR, m'accueille en octobre 2007 à l'UVSQ pour mon premier séjour. Les échanges lors de ce premier séjour me donnent satisfaction. Je viens de rencontrer la personne avec qui je partage la même vision : travailler sans complaisance pour avoir de meilleurs résultats. La collaboration plutôt amicale mais empreinte de rigueur dans le travail nous a permis de produire des articles scientifiques, d'écrire un livre, de contribuer à la production d'un ouvrage collectif et enfin de finaliser la thèse. Je tiens à lui dire infiniment merci pour son soutien capital en ce qui concerne la réalisation des enquêtes en milieu rural. Son encadrement m'a apporté beaucoup de chose.

Ensuite, mes remerciements vont à l'endroit de la Direction Générale (DG) de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) à Abidjan, de la Direction de Zone Sud-Ouest (DZSO) de l'OIPR à Soubré (ma zone d'étude) qui ont accepté de collaborer afin que je puisse réaliser les travaux de recherche sur le terrain. Que les personnes ci-dessous citées de cette structure, qui ont donné un peu de leur temps pour m'accompagner dans cette aventure, acceptent ma profonde gratitude :

- Mme Bernadette N'DRIN, Sous-Directrice de la Formation à la DG de l'OIPR, qui a facilité les contacts avec les différents responsables de l'OIPR tant Abidjan qu'à Soubré ;
- Lieutenant-Colonel TONDOSSAMA Adama, actuel Directeur Général de l'OIPR, qui m'a accueilli avec enthousiasme à Soubré lors de mes différents séjours lorsqu'il était le Directeur de la zone du Sud-Ouest. Lors d'une séance de travail, il a instruit tous les agents de la zone pour une franche collaboration afin de faciliter mon travail sur le terrain. Son appel a été entendu car les agents suivants ont apporté leur contribution non seulement à la réalisation des enquêtes mais également à la fourniture d'informations complémentaires :
 - ✓ Capitaine YAPI Ayé Assi Fabrice (chef du suivi-écologique et Système d'Information Géographique)
 - ✓ Capitaine KONE Drissa (chef du secteur Djapadji) et son Adjoint
 - ✓ Capitaine COULIBALY Foussemi (chef du secteur Soubré) et son Adjoint
 - ✓ Lieutenant YAO Kouassi Albert (chef du secteur ADK/V6)
 - ✓ Lieutenant KRAMOH Koffi Julien (chef du secteur Taï) et son Adjoint
 - ✓ Commandant DOLE Gonson Fernand (chef du secteur Guiroutou) et son Adjoint
 - ✓ Capitaine DIARRASSOUBA Abdoulaye, Chargé de recherche
 - ✓ Capitaine YEO Kassoum, collaborateur du DZSO
 - ✓ Lieutenant ZOUO Richard, Coordonnateur de la Brigade Mobile
 - ✓ Capitaine TOULO Alain, Chargé d'études
- La secrétaire de l'ex-Directeur de l'OIPR zone Sud-Ouest.

Que soit remercié Monsieur GUILAHOUX Hilaire, Coordonnateur Général de la Cellule des Programmes Environnementaux (CPE), au niveau de l'Education Nationale, qui participe activement à l'animation du Club PAN dans la zone périphérique du parc national de Taï.

Je tiens également à dire un grand merci aux chefs des villages enquêtés et de terre pour leur accueil chaleureux ainsi qu'aux vingt (20) enquêteurs qui ont travaillé dans des conditions extrêmement difficiles. Je n'oublie pas KOUADIO Jean-Jacques Alain, superviseur de la saisie et du contrôle des données collectées, et les opérateurs de saisie des données, tous statisticiens de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Economie Appliquée (ENSEA).

Les Directions de l'Unité de Formation et de Recherches des Sciences Economiques et Développement (UFR-SED) de l'université Alassane Ouattara de Bouaké, et du Centre Ivoirien de Recherches Economiques (CIRES) d'Abidjan m'ont toujours accordé les autorisations de sortie pour les séjours en France. J'adresse mes sincères remerciements aux responsables de ces Directions et à leurs collaborateurs :

- Professeur KANVALY Diomandé, ex-Directeur de l'UFR-SED de l'université Alassane Ouattara de Bouaké ;
- Professeur ANASSE Adja Augustin, actuel Directeur de l'UFR-SED de l'université Alassane Ouattara de Bouaké ;
- Professeur OUATTARA Mama, ex-Directeur du CIRES ;
- Dr DIARRA Ibrahim, actuel Directeur du CIRES
- Mme KRAIDY Min Justine et Mlle GUEI Dekonty Joelle Armande, secrétaires du Directeur du CIRES, et Mme KOUAME née ZOUZOU Hélène, secrétaire des Sous-Directeurs en charge de la Recherche et de l'Administration du CIRES.

Merci au Dr KONE Salif du CIRES, mon jeune collègue, pour ses encouragements et à DIARRA Abou pour les divers services rendus.

A travers le Professeur CARTIER-BRESSON Jean (Directeur du CEMOTEV) et son Assistante TSANG King Sang Jessy, je remercie la Direction et le Secrétariat du Centre d'Etudes sur la Mondialisation, les conflits, les Territoires et les Vulnérabilités (CEMOTEV) de l'UVSQ. Mlle BOUSSOU Viviane, Doctorante au CEMOTEV, chère sœur, je te remercie pour ton accueil chaleureux.

Je souhaite dire merci à la Directrice du centre IRD Bondy France-Nord, Mme ROULAND-LEFEVRE Corinne. A travers elle, j'exprime ma reconnaissance à l'ensemble du personnel du Centre, en particulier le Directeur de recherche GUBRY Patrick.

Je remercie très sincèrement tous les membres de l'Unité Mixte Internationale (UMI) Résiliences, à savoir DUBOIS Jean-Luc qui est membre de mon jury de thèse, MAHIEU François-Régis (Professeur Emérite), PASQUIER Catherine, MULLON Christian et MORAND Pierre, qui m'ont chaleureusement accueilli à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

DUBOIS Jean-Luc, Directeur de l'UMI Résiliences et PASQUIER Catherine, Assistante/Secrétaire/Gestionnaire de cette unité, qui n'ont ménagé aucun effort pour m'offrir les meilleures conditions de travail à l'UMI Résiliences afin de finaliser la rédaction de la thèse. DUBOIS Jean-Luc qui m'a exhorté à postuler pour les bourses d'échanges scientifiques

et technologiques (BEST) de l'Agence Inter-établissements de Recherche pour le Développement (AIRD) afin d'affiner mes travaux de recherche en France au titre de la thèse. Il m'est difficile de trouver les qualificatifs assez forts pour souligner la gentillesse, l'humilité et la patience que vous (Jean-Luc et Catherine) avez manifestées à mon endroit. Je vous dis tout simplement un grand MERCI.

Sans un appui financier, il est impossible de faire une thèse, que ce soit au niveau local ou à l'international. C'est pourquoi, je remercie vivement le gouvernement français à travers la coopération française, et l'AIRD qui ont financé mes différents séjours en France respectivement au CEMOTEV (UVSQ) et à l'IRD.

Enfin, l'Abbé Germain N'GUESSAN, ABO Jérôme et Mme AJA Grâce, pour vos prières qui m'ont accompagné durant tout ce parcours, je m'adresse à vous pour vous remercier infiniment. Que Dieu vous bénisse.

NANDJUI Awo, chef de projet WWF Tai, arraché à notre affection en 2011, était un ami. Il accordait une importance à cette étude. Selon lui, les résultats pourraient davantage renseigner les responsables de projets pour cibler les actions. Cher ami, nos échanges ont été fructueux pour moi dans la conduite de mes recherches. Que ton âme repose en paix.

RESUME

Des défaillances de la gestion des ressources naturelles communes par le marché ou l'Etat, émerge un nouveau mode de gouvernance: la gestion participative impliquant les communautés locales. Depuis plus de deux décennies, ce nouveau paradigme repose sur l'argument selon lequel ces communautés, dotées d'un capital social, s'auto-organisent pour gérer efficacement leurs ressources. Il est soutenu voire imposé par les institutions internationales dans les projets. La gestion ivoirienne des ressources naturelles n'échappe pas à cette donne. Ainsi le projet de gestion durable du Parc National de Taï et sa périphérie dans le Sud-Ouest, une zone d'immigration agricole, s'inscrit dans ce cadre. La sensibilisation et la participation des acteurs locaux, la promotion des activités génératrices de revenu sont les principales mesures préconisées. Après plus d'une décennie d'application de celles-ci, les résultats ne sont pas tangibles.

Ce travail essaie de comprendre cette situation sur la base des conditions socio-économiques et environnementales de la zone. Il ressort que les communautés riveraines au parc font face à des adversités émanant des interactions des systèmes socio-économiques et écologiques modifiant leur environnement de production agricole: déforestation engendrant la perte de la fertilité des sols, raréfaction de la forêt-terre, rapports conflictuels entre les communautés et avec les ressources naturelles liés à la gestion du capital foncier. Mais les interventions de l'Etat ne prennent pas suffisamment en compte ces adversités reposant fondamentalement sur la gestion du capital foncier qui est un facteur structurant. Un recadrage de ces interventions s'avère nécessaire.

Mots clés : Ressources naturelles, production agricole, zone d'immigration, zone périphérique, parc national, Etat, communautés locales, gestion participative, capital social, interactions, systèmes socio-économiques et écologiques, rapports conflictuels, capital foncier

ABSTRACT

Failure of the management of commons natural resource by the market or the state, emerges a new mode of governance: participatory management involving local communities. For over two decades, this new paradigm is based on the argument that these communities, with a social capital, self-organize to effectively manage their resources. It is supported or imposed by international institutions in projects. The Ivorian natural resource management is not an exception to this situation. And the sustainable management of the Tai National Park and surrounding areas in the South West, an area of agricultural immigration fits into this

framework. Awareness and participation of local stakeholders, promotion of income-generating activities are the main measures. After more than a decade of implementation thereof, the results are not tangible.

This work tries to understand the situation on the basis of socio-economic and environmental area conditions. It appears that the local communities around the park face adversities from the interactions of socio-economic and ecological systems transforming their agricultural production environment: deforestation causing the loss of soil fertility, depletion of the forestland, conflicting relationships communities and natural resources related to the management of land resources. But government interventions do not sufficiently take into account these adversities based fundamentally on the management of land capital which is a structural factor. Reframing of these interventions is needed.

Key Words: Natural resources, agricultural production, immigration zone, peripheral zone, national park, state, local communities, participatory management, social capital, interactions, socio-economic and ecological systems, conflicting reports, land capital

SOMMAIRE

<i>DEDICACE</i>	1
REMERCIEMENTS	2
RESUME.....	7
ABSTRACT	7
LISTE DES TABLEAUX.....	11
LISTE DES FIGURES	15
LISTE DES GRAPHIQUES	16
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	17
AVANT-PROPOS	20
INTRODUCTION GENERALE.....	21
1 Problème de recherche	26
2 Objectif global et hypothèses	27
3 Approche méthodologique	29
4 Structure de la thèse	30
PREMIERE PARTIE - GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT : EVOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE DE CONSERVATION, ETAT DES RESSOURCES IVOIRIENNES ET POLITIQUE DE LEUR GESTION.....	31
CHAPITRE I - EVOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE DE CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES.....	32
Introduction	32
1.1 Ressources naturelles et développement économique et social	32
1.2 Consensus pour la préservation des aires protégées.....	38
1.3 Fondements de la gestion participative des ressources naturelles.....	52
1.4 Pratiques de la gestion participative des forêts en Afrique Subsaharienne.....	68
1.5 Que retient-on de l'application de l'approche participative en Afrique Subsaharienne ?..	78
Conclusion.....	79
CHAPITRE II - ETAT DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES IVOIRIENNES ET POLITIQUE DE LEUR GESTION	81
Introduction	81
2.1 Du rapport Brundtland au développement durable	81
2.2 Ressources environnementales ivoiriennes : un aperçu global de son état	83
2.3 Cadres législatif et institutionnel de la politique environnementale	93
2.4. Politique de gestion des aires protégées ivoiriennes	104
2.5 Expériences ivoiriennes de gestion participative	126
Conclusion.....	134
DEUXIEME PARTIE - CADRE ANALYTIQUE, EMPIRIQUE ET METHODOLOGIQUE	135
CHAPITRE III - CADRE ANALYTIQUE	136
Introduction	136

3.1 Théorie des systèmes.....	137
3.2 Théorie des systèmes agraires	143
3.3 Analyse des institutions et des acteurs	145
3.4 Capital social	150
Conclusion.....	167
CHAPITRE IV - CADRE EMPIRIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	168
4.1 Localisation et caractérisation de la zone d'étude.....	168
4.2 Méthodes d'enquête et d'analyse des données.....	183
TROISIEME PARTIE - DIVERSITE DE LA POPULATION ET PRODUCTION AGRICOLE, ANALYSE DES INVESTIGATIONS EMPIRIQUES ET STRATEGIES DE GESTION DURABLE	199
CHAPITRE V - DIVERSITE DE LA POPULATION ET PRODUCTION AGRICOLE DANS UN ESPACE DE PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	200
Introduction	200
5.1 Accroissement de la population et état des ressources.....	201
5.2 Evolution du système agraire dans le Sud-Ouest	212
5.3 Peuplement du Sud-Ouest après 1960 et rapports socio-économiques.....	215
Conclusion.....	239
CHAPITRE VI - ANALYSE DES INVESTIGATIONS EMPIRIQUES ET STRATEGIES DE GESTION DURABLE DE L'ESPACE TAÏ.....	242
Introduction	242
6.1 Du développement durable à l'agriculture durable	243
6.2 Porteurs d'enjeux et gestion des ressources de l'espace Taï.....	247
6.3 Analyse de la soutenabilité des ressources de l'espace Taï.....	280
6.4 Stratégies de gestion durable de l'espace Taï.....	318
Conclusion.....	321
CONCLUSION GENERALE	323
ANNEXES	326
ANNEXE 1 : Programme pédagogique expérimental avec le « Club PAN »	327
ANNEXE 2 : Activités éco-citoyennes : les compétitions.....	329
ANNEXE 3 : Eco-alternatives : micro-projets d'élevage	331
ANNEXE 4 : Caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques des ménages agricoles	332
ANNEXE 5 : Résultats de l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM)	334
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	364
TABLE DES MATIERES	380

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 :	Catégories d'aires protégées selon l'UICN et type de protection	p.46
Tableau 1.2 :	Classification des aires protégées par catégorie et par type de gouvernance	p.51
Tableau 1.3 :	Valeurs liées aux contributions des forêts au bien-être humain	p.58
Tableau 2.1 :	Catégorie de sols sur le territoire ivoirien	p.85
Tableau 2.2 :	Caractéristiques des quatre grands fleuves	p.86
Tableau 2.3 :	Evolution des structures de protection de la nature et de l'environnement	p.100
Tableau 2.4 :	Répertoire des parcs nationaux et textes réglementaires de leur création	p.111
Tableau 2.5 :	Répertoire des réserves naturelles et textes réglementaires de leur création	P115.
Tableau 2.6 :	Aires protégées ivoiriennes et leur classification	p.117
Tableau 2.7 :	Structures déconcentrées de l'OIPR	p.123
Tableau 3.1 :	Approches analytique et systémique	p.142
Tableau 4.1 :	Limites administratives de l'espace Taï	p.173
Tableau 4.2 :	Répartition de la superficie du parc national de Taï dans les départements	p.174
Tableau 4.3 :	Bassins versants auxquels appartient le parc national de Taï	p.175
Tableau 4.4 :	Evolution de la population en densité et % dans les sous-préfectures riveraines du Parc national de Taï	p.177
Tableau 4.5 :	Usage des terres dans la sous-préfecture de Taï	p.180
Tableau 4.6 :	Principaux axes des activités de recherche à entreprendre dans le PNT	p.183
Tableau 4.7 :	Répartition de la taille des ménages enquêtés selon leur origine et composition	p.189
Tableau 4.8 :	Avantages et inconvénients du choix des types d'enquêteurs	p.190
Tableau 4.9 :	Répartition des ménages enquêtés selon le village et le secteur OIPR	p.194
Tableau 5.1 :	Population autochtone rurale répartie par ethnie et sous-préfecture en 1971	p.217
Tableau 5.2 :	Effectif de la population recrutée dans la navigation selon l'origine	p.219
Tableau 5.3 :	Répartition du poids démographique des communautés dans la région	p.226
Tableau 5.4 :	Espaces occupés à plus de 90% par la forêt (F>90%) dans chaque département en 1990	p.231
Tableau 6.1 :	Acteurs connus par les ménages intervenant dans le village selon le secteur	p.249
Tableau 6.2 :	Activités identifiées des acteurs en % des ménages selon le secteur OIPR	p.250
Tableau 6.3 :	Dotations des villages en infrastructures socio-économiques de base	p.255
Tableau 6.4 :	Répartition en % des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le secteur OIPR	p.256
Tableau 6.5 :	Distance moyenne (km) de la résidence par rapport à la principale route et la ville la plus proche	p.257
Tableau 6.6 :	Répartition en % des chefs de ménage par nationalité selon le secteur OIPR	p.258
Tableau 6.7 :	Autres caractéristiques socio-démographiques des ménages selon le secteur	p.259
Tableau 6.8 :	Autres caractéristiques socio-démographiques des ménages selon l'origine	p.259
Tableau 6.9 :	Répartition en % des chefs de ménage par niveau d'éducation selon le secteur	p.260
Tableau 6.10 :	Répartition en % des chefs de ménage par niveau d'éducation selon l'origine	p.260
Tableau 6.11 :	Répartition en % des chefs de ménage par état matrimonial selon le secteur	p.260

Tableau 6.12 :	Répartition en % des chefs de ménage par état matrimonial selon l'origine	p.261
Tableau 6.13 :	% des chefs de ménage ayant contact avec les structures d'encadrement selon le secteur OIPR	p.261
Tableau 6.14 :	% des chefs de ménage ayant contact avec les structures d'encadrement selon l'origine	p.261
Tableau 6.15 :	Répartition des ménages (%) par mode d'acquisition des terres cultivées en cacao selon l'origine	p.263
Tableau 6.16 :	Répartition des ménages (en %) par mode d'acquisition de nouvelles terres selon le secteur	p.264
Tableau 6.17 :	Répartition des ménages (en %) par mode d'acquisition de nouvelles terres selon l'origine	p.264
Tableau 6.18 :	Répartition des ménages souhaitant acquérir d'autres terres par mode d'acquisition	p.265
Tableau 6.19 :	Répartition des ménages (%) souhaitant acquérir d'autres terres par mode d'acquisition selon le secteur	p.265
Tableau 6.20 :	Répartition des ménages (%) souhaitant acquérir d'autres terres par mode d'acquisition selon l'origine	p.266
Tableau 6.21 :	Répartition des ménages (%) utilisant la MOS et la moyenne MOS selon l'origine	p.267
Tableau 6.22 :	Répartition des ménages par source de crédit selon l'origine des ménages	p.267
Tableau 6.23 :	Répartition des ménages par origine du crédit informel selon l'origine des ménages	p.268
Tableau 6.24 :	Recul du couvert forestier (%) dans l'espace Taï de 1965 à 1990	p.269
Tableau 6.25 :	Répartition en % des sources d'approvisionnement en semences des cultures de rente	p.272
Tableau 6.26 :	Répartition en % des sources d'approvisionnement en semences des cultures vivrières	p.272
Tableau 6.27 :	Raisons de non utilisation des fertilisants (NPK, Urée) en % des ménages selon le secteur OIPR	p.272
Tableau 6.28 :	Raisons de non utilisation des fertilisants (NPK, Urée) en % des ménages selon l'origine	p.273
Tableau 6.29 :	Répartition des superficies (ha) par culture de rente selon le secteur OIPR	p.275
Tableau 6.30 :	Superficie moyenne en ha par culture de rente selon le secteur OIPR	p.275
Tableau 6.31 :	Répartition des superficies (ha) par culture vivrière selon le secteur OIPR	p.277
Tableau 6.32 :	Superficie moyenne par culture vivrière selon le secteur	p.277
Tableau 6.33 :	Répartition des ménages relative aux produits forestiers plus prélevés dans le parc	p.279
Tableau 6.34 :	Disponibilité foncière moyenne du ménage selon l'origine	p.284
Tableau 6.35 :	Répartition des ménages (%) par type de technologie utilisée selon l'origine	p.284
Tableau 6.36 :	Répartition par origine des ménages (%) utilisant les engrais chimiques sur les cultures de rente	p.285
Tableau 6.37 :	Répartition par origine des ménages (%) utilisant les produits phytosanitaires sur les cultures de rente	p.285
Tableau 6.38 :	Types de relations entretenues par les immigrés avec leurs tuteurs (%)	p.289
Tableau 6.39 :	Raisons de l'entretien des liens entre les villages (%)	p.290
Tableau 6.40 :	Raisons de vivre dans le village en % selon l'origine du ménage	p.290
Tableau 6.41 :	Raisons du séjour des migrants dans leur village / pays d'origine (%)	p.291
Tableau 6.42 :	Motifs du retour définitif des immigrés dans leur village/pays d'origine (%)	p.292
Tableau 6.43 :	Services rendus par la forêt selon l'origine des ménages (%)	p.293
Tableau 6.44 :	Rôles du parc selon l'origine du chef de ménage (en %)	p.294

Tableau 6.45 :	Rôle de l'AVCD selon l'origine du chef de ménage (%)	p.295
Tableau 6.46 :	Liste des variables actives pour l'ACM1	p.298
Tableau 6.47 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 1/ACM1	p.299
Tableau 6.48 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 2/ACM1	p.300
Tableau 6.49 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 3/ACM1	p.300
Tableau 6.50 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 4/ACM1	p.301
Tableau 6.51 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 5/ACM1	p.302
Tableau 6.52 :	Liste des variables actives pour l'ACM2	p.304
Tableau 6.53 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 1/ACM2	p.305
Tableau 6.54 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 2/ACM2	p.305
Tableau 6.55 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 3/ACM2	p.306
Tableau 6.56 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 4/ACM2	p.306
Tableau 6.57 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 5/ACM2	p.307
Tableau 6.58 :	Liste des variables actives pour l'ACM3a	p.309
Tableau 6.59 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 1/ACM3a	p.310
Tableau 6.60 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 2/ACM3a	p.310
Tableau 6.61 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 3/ACM3a	p.311
Tableau 6.62 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 4/ACM3a	p.312
Tableau 6.63 :	Liste des variables actives pour l'ACM3b	p.314
Tableau 6.64 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 1/ACM3b	p.315
Tableau 6.65 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 2/ACM3b	p.315
Tableau 6.66 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 3/ACM3b	p.316
Tableau 6.67 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 4/ACM3b	p.316
Tableau 6.68 :	Modalités pour l'interprétation de l'axe 5/ACM3b	p.316
Tableau A4.1 :	Répartition en % des chefs de ménage par tranche d'âge selon le secteur OIPR	p.332
Tableau A4.2 :	Répartition en % des chefs de ménage par tranche d'âge selon l'origine	p.332
Tableau A4.3 :	Nombre d'années d'expérience moyenne du chef de ménage selon le secteur OIPR	p.332
Tableau A4.4 :	Nombre d'années d'expérience moyenne du chef de ménage selon le l'origine	p.332
Tableau A4.5 :	Répartition en % des chefs de ménage par tranche d'année d'expérience selon le secteur OIPR	p.332
Tableau A4.6 :	Répartition en % des chefs de ménage par tranche d'année d'expérience selon l'origine	p.333
Tableau A4.7 :	% de ménages appartenant à un groupement ou association d'agriculteurs selon le secteur OIPR	p.333
Tableau A4.8 :	% de ménages appartenant à un groupement ou association d'agriculteurs selon l'origine	p.333
Tableau A5.1 :	Coordonnées, Contributions et Cosinus Carrées des modalités actives de l'ACM1	p.335
Tableau A5.2 :	Classe 1 représentant les autochtones de la zone de ADK/ACM1	p.338
Tableau A5.3 :	Classe 2 représentant les allogènes des zones de Soubré et ADK/ACM1	p.338
Tableau A5.4 :	Classe 3 représentant les allochtones des zones de Soubré et ADK/ACM1	p.339
Tableau A5.5 :	Classe 4 représentant les autochtones des zones de Soubré et Tabou/ACM1	p.339
Tableau A5.6 :	Classe 5 représentant les autochtones, les allochtones et les allogènes/ACM1	p.339

Tableau A5.7 :	Caractérisation de la classe 1 par les modalités/ACM1	p.339
Tableau A5.8 :	Caractérisation de la classe 2 par les modalités/ACM1	p.340
Tableau A5.9 :	Caractérisation de la classe 3 par les modalités/ACM1	p.340
Tableau A5.10 :	Caractérisation de la classe 4 par les modalités/ACM1	p.340
Tableau A5.11 :	Caractérisation de la classe 5 par les modalités/ACM1	p.341
Tableau A5.12 :	Coordonnées, Contributions et Cosinus Carrées des modalités actives de l'ACM2	p.343
Tableau A5.13 :	Classe 1 représentant les allochtones et les allogènes de Soubré/ACM2	p.346
Tableau A5.14 :	Classe 2 représentant les allochtones ADK et les autochtones de Guiglo/ACM2	p.346
Tableau A5.15 :	Classe 3 représentant les allochtones de San Pedro et Tabou/ACM2	p.346
Tableau A5.16 :	Caractérisation de la classe 1 par les modalités/ACM2	p.347
Tableau A5.17 :	Caractérisation de la classe 2 par les modalités/ACM2	p.347
Tableau A5.18 :	Caractérisation de la classe 3 par les modalités/ACM2	p.347
Tableau A5.19 :	Coordonnées, Contributions et Cosinus Carrées des modalités actives de l'ACM3a	p.349
Tableau A5.20 :	Classe 1 représentant les allochtones de Soubré/ACM3a	p.353
Tableau A5.21 :	Classe 2 représentant les allogènes de Guiglo/ACM3a	p.353
Tableau A5.22 :	Classe 3 représentant les allochtones de Tabou/ACM3a	p.353
Tableau A5.23 :	Classe 4 représentant les autochtones de ADK/ACM3a	p.353
Tableau A5.24 :	Classe 5 représentant les autochtones de Tabou/ACM3a	p.354
Tableau A5.25 :	Caractérisation de la classe 1 par les modalités/ACM3a	p.354
Tableau A5.26 :	Caractérisation de la classe 2 par les modalités/ACM3a	p.354
Tableau A5.27 :	Caractérisation de la classe 3 par les modalités/ACM3a	p.355
Tableau A5.28 :	Caractérisation de la classe 4 par les modalités/ACM3a	p.355
Tableau A5.29 :	Caractérisation de la classe 5 par les modalités/ACM3a	p.356
Tableau A5.30 :	Coordonnées, Contributions et Cosinus Carrées des modalités actives de l'ACM3b	p.358
Tableau A5.31 :	Classe 1 représentant les allochtones de ADK/ACM3b	p.362
Tableau A5.32 :	Classe 2 représentant les autochtones de la zone de Soubré/ACM3b	p.362
Tableau A5.33 :	Classe 3 représentant les allogènes de Soubré/ACM3b	p.362
Tableau A5.34 :	Caractérisation de la classe 1 par les modalités/ACM3b	p.362
Tableau A5.35 :	Caractérisation de la classe 2 par les modalités/ACM3b	p.363
Tableau A5.36 :	Caractérisation de la classe 3 par les modalités/ACM3b	p.363

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 :	Classification des aires protégées en fonction du gradient d'intervention humaine	p.47
Figure 2.1 :	Répartition des parcs nationaux et réserves sur le territoire	p.107
Figure 3.1 :	Cadre d'Analyse Institutionnelle et du Développement (<i>IAD Framework</i>)	p.149
Figure 3.2 :	Les sous-systèmes de base dans un cadre d'analyse des systèmes socio-écologiques	p.149
Figure 3.3 :	Capital social, cohésion sociale et conflits	p.157
Figure 4.1 :	Localisation géographique du PNT	p.173
Figure 4.2 :	Une vue de la forêt du parc national de Taï	p.176
Figure 4.3 :	Population des villages autour du parc national de Taï	p.178
Figure 4.4 :	Orpaillage clandestin dans le parc national de Taï	p.179
Figure 4.5 :	Localisation des villages enquêtés	p.187
Figure 4.6 :	Secteurs OIPR de gestion du parc national de Taï	p.191
Figure 5.1 :	Différentes conceptualisations de la relation population-environnement	p.209
Figure 5.2 :	Les déterminants et les principales caractéristiques de la population	p.210
Figure 5.3 :	Ethnies autochtones vivant dans la périphérie du PNT	p.221
Figure 6.1 :	Micro-projets dans la zone périphérique du parc national de Taï	p.251
Figure 6.2 :	Ecritéau indiquant la réalisation d'une infrastructure socio-économique de base	p.255
Figure 6.3 :	Etat des routes dans l'espace du parc national de Taï	p.257
Figure A1.1 :	Ateliers de renforcement des capacités des Enseignants-Animateurs	p.327
Figure A1.2 :	Animations pédagogiques des leçons en Education Environnementale par les Enseignants- Animateurs	p.327
Figure A1.3 :	Les évaluations pré et post animations	p.327
Figure A1.4 :	Journées des Parents « Club PAN »	p.328
Figure A1.5 :	Supports didactiques « Club PAN »	p.328
Figure A2.1 :	Compétitions de « Génie Eco-nature » avec le « Club PAN »	p.329
Figure A2.2 :	Troupes théâtrales avec le « Club PAN »	p.330
Figure A2.3 :	Concours Eco-contes « Ecoute mon Parc » avec le « Club PAN »	p.330
Figure A3.1 :	Micro projets scolaires éducatifs d'élevage avec le « Club PAN »	p.331
Figure A5.1 :	Histogramme des valeurs propres de l'ACM1	p.334
Figure A5.2 :	Histogramme des indices de niveau de l'ACM1	p.337
Figure A5.3 :	Histogramme des valeurs propres de l'ACM2	p.342
Figure A5.4 :	Histogramme des indices de niveau de l'ACM2	p.345
Figure A5.5 :	Histogramme des valeurs propres de l'ACM3a	p.348
Figure A5.6 :	Histogramme des indices de niveau de l'ACM3a	p.352
Figure A5.7 :	Histogramme des valeurs propres de l'ACM3b	p.357
Figure A5.8 :	Histogramme des indices de niveau de l'ACM3b	p.361

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique A5.1 (1,2) :	Représentation de l'axe 1 horizontal avec l'axe 2 vertical de l'ACM1	p.337
Graphique A5.2 (1,2) :	Représentation des individus de l'ACM1	p.338
Graphique A5.3 (1,2) :	Représentation de l'axe 1 horizontal avec l'axe 2 vertical de l'ACM2	p.345
Graphique A5.4 (1,2) :	Représentation des individus de l'ACM2	p.346
Graphique A5.5 (1,2) :	Représentation de l'axe 1 horizontal avec l'axe 2 vertical de l'ACM3a	p.351
Graphique A5.6 (3,4) :	Représentation de l'axe 3 horizontal avec l'axe 4 vertical de l'ACM3a	p.351
Graphique A5.7 (1,2) :	Représentation des individus de l'ACM3a	p.352
Graphique A5.8 (1,2) :	Représentation de l'axe 1 horizontal avec l'axe 2 vertical de l'ACM3b	p.360
Graphique A5.9 (3,4) :	Représentation de l'axe 3 horizontal avec l'axe 4 vertical de l'ACM3b	p.360
Graphique A5.10 (1,2) :	Représentation des individus de l'ACM3b	p.361

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ACM	Analyse des Correspondances Multiples
ADK	Ateliers De Kahankro
AIRD	Agence Inter-établissements de Recherche pour le Développement
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANCA	Australian Nature Conservation Agency
ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
ANDEFOR	Agence Nationale de Développement des Forêts du domaine rural
APC	Aires du Patrimoine Communautaire
ARSO	Autorité d'Aménagement de la Région du Sud-Ouest
AVCD	Association Villageoise de Conservation et de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BEST	Bourses d'Echanges Scientifiques et Technologiques
BRAO/UICN	Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest
C3ED	Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement
CAH	Classification Ascendante Hiérarchique
CAMPFRE	Communal Area Management Program for Indigenous Resources / Programme de Gestion des Espaces Communs pour les Ressources Indigènes
CAPNT	Cellule d'Aménagement du Parc National de Taï
CARGILL	International producer and marketer of food, agricultural, financial and industrial products and services (Société américaine intervenant dans la commercialisation du café et cacao)
CDB	Convention sur la Diversité Biologique/Convention sur la Biodiversité
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEDAR	Centre d'Etude et de Développement de l'Arabusta
CEESP/CPEES	Commission on Environmental, Economic and Social Policy / Commission des Politiques Environnementales, Economiques et Sociales
CEMOTEV	Centre d'Etudes sur la Mondialisation, les conflits, les Territoires et les Vulnérabilités
CIAPOL	Centre Ivoirien Anti-Pollution
CIPOMAR	Compagnie d'Intervention Contre les Pollutions Marines et Lagunaires
CIRES	Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales
CIRT	Centre Ivoirien de Recherches Technologiques
CMED	Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement
CNDD	Commission Nationale du Développement Durable
CNRA	Centre National de Recherches Agronomiques
CNUED	Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Côte d'Ivoire
CPE	Cellule des Programmes Environnementaux
CPF	Commission Paysans-Forêts
CRE	Centre de Recherche en Ecologie
CSRS	Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire
CSSPPA/CAISTAB	Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles
CVS	Comité Villageois de Surveillance
DCGTx	Direction et Contrôle des Grands Travaux
DPN	Direction de Protection de la Nature
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
DZSO	Direction de Zone Sud-Ouest
ENSEA	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Economie Appliquée
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
EPN	Etablissement Public National
EPP	Ecole Primaire Publique

FAO	Food and Agriculture Organization/Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
FNDE	Fonds National de l'Environnement
GCF	Gestion Contractualisée des Forêts
GELOSE	Gestion Locale Sécurisée
GEPRENAF	Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune
GIZ (ex-GTZ)	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit/Agence Allemande de Coopération Internationale
GRAAP	Groupe de Recherche en Appui à l'Auto-Promotion
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit/Agence de Coopération Technique Allemande pour le Développement
IAD	Institutionnal Analysis and Development/Analyse Institutionnelle et du Développement
ICRA	International Centre for development oriented Research in Agriculture
IDEFOR	Institut des Forêts
IDESSA	Institut des Savanes
IFCC	Institut Français de recherches du Café et du Cacao
IIED	Institut International pour l'Environnement et le Développement
INPACT	Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale
INS	Institut National de la Statistique
IRD (ex-ORSTOM)	Institut de Recherche pour le Développement
IUET	Institut Universitaire d'Ecologie Tropicale
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau/Etablissement de crédit pour la reconstruction/Banque Nationale Allemande pour le Développement
LCE	Laboratoire Central de l'Environnement
MAB	Man and Biosphere/Homme et la Biosphère
MARP	Méthodes Accélérées ou Actives de Recherche Participative
MEA/EM	Millennium Ecosystem Assessment/Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire
MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MINEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
MIT	Massachusetts Institute of Technology
MOS	Main-d'œuvre Salariée
NRI	Natural Resources Institute
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
ORSTOM	Office de la Recherche Scientifique des Territoires d'Outre-Mer
PACO/UICN	Programme pour l'Afrique Centrale et Occidentale
PACPNT	Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï
PAFT	Plan d'Action Forestier Tropical
PALMCI	Société de Palmier à huile de Côte d'Ivoire
PCGAP	Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées
PDF	Plan Directeur Forestier
PIB	Produit Intérieur Brut

PMEA	Petite et Moyenne Entreprise Agricole
PNAE-CI	Plan National d'Action Environnemental de la Côte d'Ivoire
PAN	Personnes, Animaux, Nature
PNT	Parc National de Taï
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSF	Projet Sectoriel Forestier
RAS	Royal African Society
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAPH	Société Africaine de Plantations d'Hévéa
SATMACI	Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole en Côte d'Ivoire
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SODEPRA	Développement de la Production Animale
SODERIZ	Société pour le Développement de la Riziculture en Côte d'Ivoire
SOGB	Société des caoutchoucs de Grand Béréby
SOS	Save Our Souls/sauvez nos âmes
SPASW	Statistics Predictive Analytics SoftWare
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
SSE	Système Socio-Ecologique
TMP	Taï Monkeys Project
UFR-SED	Unité de Formation et de Recherches des Sciences Economiques et Développement
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UMI	Unité Mixte Internationale
UNESCO	United Nations for Education, Science and Culture Organization / Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
USA	United States of America
UVSQ	Université de Versailles Saint-Quentin en-Yvelines
WCF	Wild Chimpanzee Foundation/Fondation pour les Chimpanzés sauvages
WCPA/CMPA	World Commission on Protected Areas/Commission Mondiale des Aires Protégées
WRI	World Resources Institute
WWF	World Wide Fund for Nature/Fonds Mondial pour la Nature
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZOPP	Ziel-Orientierte Projekt-Planung/Planification des Projets par Objectifs

AVANT-PROPOS

Ce travail de thèse a pris corps suite à mes différentes expériences de terrain en milieu rural et à des séminaires relatifs à la gestion durable des espaces protégés auxquels j'ai participé. J'ai pu relever deux points qui m'ont semblé majeurs.

Premièrement, dans les projets d'aménagement des territoires auxquels appartiennent ces espaces, la problématique foncière reste marginale. L'objectif de ces projets étant d'offrir de meilleures conditions de vie aux populations périphériques de ces espaces dans l'optique de leur conservation, la question foncière est insuffisamment prise en compte alors que le principal support de production agricole des populations reste la terre. Deuxièmement, ces projets connaissent des résultats mitigés.

Ces deux points, dans mon projet de recherche, m'ont amené à me focaliser sur les conditions socio-économiques des espaces périphériques du Parc National de Taï dans le Sud-Ouest la Côte d'Ivoire, une zone d'immigration.

Pour comprendre ces conditions socio-économiques, l'idéal serait d'enquêter tous les acteurs qui interviennent dans la zone. Mais les ressources financières disponibles pour les enquêtes étant très limitées, j'ai opté pour les acteurs qui vivent directement de la ressource forêt-terre, c'est-à-dire les ménages agricoles.

Pour étayer davantage les propos tenus dans cette thèse, j'ai voulu l'illustrer avec plus d'images. Malheureusement lors de la crise post-électorale de 2010, des pilleurs ont saccagé les bureaux de la Direction zone de Soubré de l'OIPR en emportant plusieurs matériels dont l'ordinateur de bureau contenant la base des données relatives au suivi-écologique et Système d'Information Géographique.

Malgré les difficultés qui ont émaillé mon parcours dans cette recherche, j'ai pu conduire à bon port ce travail. Toute œuvre humaine n'étant pas parfaite sauf celle de **Dieu tout puissant**, les quelques imperfections que ce travail pourrait contenir me sont entièrement imputables.

INTRODUCTION GENERALE

En 1900, la superficie des forêts ivoiriennes était évaluée à 16 millions d'hectares. En 1996, elle ne représentait théoriquement que moins de 2,5 millions d'hectares de forêt dense humide, soit une proportion qui est passée de 46% à 10% de la superficie du territoire national (PNAE-CI, 1996). Cette superficie forestière a diminué de 13,5 millions d'hectares, soit 84%. La croissance économique enregistrée pendant les deux premières décennies s'est faite au détriment des ressources forestières. Le recul important de la superficie forestière est attribuable à plusieurs facteurs engendrés par l'option de développement. Certes les premières empreintes d'une déforestation industrielle des forêts ivoiriennes remontent à la période coloniale, mais c'est à la fin des années 1960 qu'il convient de situer le début d'une déforestation accélérée. Elle est attribuée au choix économique du gouvernement de créer la richesse à partir de l'exploitation des ressources issues de la forêt, notamment l'agriculture de rente axée sur les cultures de café et cacao, et l'exploitation des bois d'œuvre. Des permis sont attribués aux industriels d'exploitation de bois. Cette politique encourage davantage les paysans à faire de l'agriculture de rente une priorité. Des mesures incitatives sont instituées, notamment les prix d'achat rémunérateurs garantis. Ce qui attire les paysans vers cette agriculture commerciale. Mais les exigences climatiques de ces deux spéculations amènent les paysans à recourir aux terres fertiles forestières pour leur production. C'est la ruée vers les zones forestières avec un afflux de populations d'origines ivoirienne et étrangère. Des fronts pionniers successifs s'installent et ce dynamisme pionnier déclenche les transformations du milieu. Les espaces forestiers font l'objet d'un vaste mouvement de colonisation foncière. Ainsi les populations rurales mettent les forêts à contribution pour asseoir leur développement économique et social

Les conséquences de la déforestation, à savoir la perte de la biodiversité, les changements climatiques et la désertification, constituent des préoccupations de la communauté internationale tant au niveau politique qu'au niveau scientifique. Du global au local des approches de solutions sont proposées aux causes de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles afin qu'ils soient préservés. Dans cette optique, chaque pays doit œuvrer à leur gestion durable avec l'implication des populations, en particulier celles dont la survie dépend des ressources naturelles.

Les populations des zones rurales exploitent les ressources naturelles pour leur survie. Ce lien entre les ressources naturelles et l'offre des moyens d'existence (fourniture de produits alimentaires, plantes médicinales, ...) des populations rurales est largement soutenu dans les

réflexions empiriques depuis l'adoption à l'unanimité en 2000, de la Déclaration du Millénaire, par 170 chefs d'État et de gouvernement sous l'égide des Nations Unies, origine des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En 2005, deux importantes études¹ ont été menées sur ce lien ; l'une sur l'évaluation de la population des pauvres vivant des ressources naturelles et l'autre portant sur l'évaluation des écosystèmes du millénaire. L'évaluation du nombre de pauvres dépendant de revenus provenant des ressources naturelles révèle qu'une part importante des revenus de 1,6 milliard de personnes dans le monde serait issue des forêts. A partir d'informations plus précises, selon l'étude, près de 67% des revenus des pauvres en zone rurale sont liés directement à l'agriculture de subsistance, aux produits de la chasse ou de la collecte de ressources naturelles diverses. S'agissant de l'étude de l'évaluation des écosystèmes du millénaire, celle-ci affirme que l'atteinte des OMD sera compromise au vu de l'allure de la dégradation des écosystèmes. Les facteurs de cette dégradation sont nombreux et variés. Dans les pays développés, elle se pose en termes d'une utilisation excessive et inappropriée de pesticides et d'engrais perturbant les écosystèmes et polluant le sol, les eaux souterraines et les cours d'eau. Par contre, dans les zones rurales de bon nombre de pays en développement, marquées par un large déboisement, une sérieuse érosion et une perte de fertilité des sols, la dégradation des écosystèmes est inhérente à la marginalisation des terres et à l'exploitation de terres souvent impropres aux cultures. La perte de la diversité biologique et la destruction des habitats résultent également du déboisement, de la dégradation des bassins versants et de la surexploitation des ressources halieutiques. D'autres facteurs tels que les pressions démographiques sur le capital foncier réduisant le temps de jachère (technique utilisée jadis pour la restauration naturelle de la fertilité des sols), l'agriculture itinérante sur brûlis, l'absence de technologies appropriées et la pratique des feux de brousse affectent négativement les écosystèmes. Or l'agriculture durable en lien avec les principes du développement durable (dont la gestion durable des ressources naturelles) figure en bonne place dans les objectifs du millénaire avec pour objectif de réduire de moitié d'ici 2015, la proportion de la population touchée par la pauvreté et la faim dans le monde².

L'importance fondamentale de l'agriculture en Afrique subsaharienne pour réduire l'extrême pauvreté et la faim, et l'importance d'une gestion durable des ressources naturelles accordant une attention particulière au capital naturel dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et les

¹<http://population.wri.org/worldresources2005-pub-4073.html>

<http://www.greenfacts.org/fr/ecosystemes/index.html>

²Objectifs du Millénaire pour le Développement : Rapport 2008, Nations Unies.

inégalités sont très clairement soulignées dans le rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde (World bank, 2008). Avec une population en grande partie rurale, les biens et services produits par les écosystèmes naturels dans cette partie de l'Afrique constituent le substrat indispensable de tout processus de développement, notamment agricole, permettant de pallier en partie à des capacités d'investissement assez généralement limitées (Goussard et al., 2008). En effet, l'agriculture constitue le socle du développement économique et social de la plupart des pays en développement en général et des pays africains au sud du Sahara en particulier. Pourvoyeuse de devises pour le financement de l'économie à travers les cultures industrielles, de rente ou d'exportation et de produits alimentaires, elle occupe la première place dans les activités économiques. « Depuis l'indépendance, la stratégie de développement de la plupart d'entre eux a essentiellement reposé sur l'exploitation de leurs ressources naturelles : agriculture, minerais, énergie, eau et autres ressources biologiques. Malheureusement, cette stratégie n'a pas donné les résultats escomptés mais entraîné la dégradation de l'environnement et augmenté la pauvreté » (Banque mondiale, 2003)³. Dans ces pays, la dégradation des ressources naturelles (sol, eau, ressources biologiques) en général et la déforestation en particulier sont attribuées à l'agriculture sur laquelle reposent non seulement la plupart des économies de ces pays mais également dont dépendent les populations rurales pour leur sécurité alimentaire et leur subsistance. L'agriculture, elle-même, dépend de ces ressources qui fournissent également de nombreux services aux populations des zones rurales. La dégradation de celles-ci menace les moyens de subsistance de ces populations qui en dépendent davantage. Si l'agriculture est un utilisateur important des ressources en sol, eau et en ressources ligneuses, il lui est indispensable de préserver la quantité et la qualité de ces ressources afin de rester viable. L'agriculture entretient donc une relation complexe avec les ressources naturelles. Ainsi l'agriculture, activité économique qui fournit de multiples avantages à la société dans son ensemble, a des impacts environnementaux pouvant affecter sa durabilité. La pratique de cette activité ne laisse donc pas indifférente la communauté tant internationale que nationale. Concilier le développement économique avec un impératif de meilleure production agricole et de conservation des ressources naturelles sont donc des objectifs stratégiques nationaux majeurs. Promouvoir une production agricole pour gérer durablement les ressources naturelles, c'est-à-dire exercer les activités agricoles sans porter préjudice à ces ressources est un enjeu majeur. L'agriculture durable, puisque c'est de cela qu'il s'agit, doit donc répondre

³ Cité par Commission Economique pour l'Afrique (CEA) (2005, p. 1).

aux enjeux tels que l'efficacité économique (*systèmes de production économes et autonomes, revenus décents*), l'équité sociale (*partage des richesses, des droits à produire et du pouvoir de décision*), la préservation des ressources naturelles et de l'environnement (*préserver la fertilité des sols, la biodiversité, les paysages, la qualité de l'air et de l'eau*), la culture et l'éthique (*respect des générations futures, des communautés rurales et paysannes, gestion participative de l'espace et des modes de production d'aliments de qualité*) (INPACT⁴, 2004). Dans cette perspective, il est question de trouver des stratégies permettant d'adapter les impératifs de conservation de la diversité biologique à une exploitation acceptable et durable des ressources forestières. Une telle question nous a conduit à nous intéresser à l'usage des ressources naturelles au regard des activités économiques développées par les différents acteurs dans la zone périphérique du Parc National de Taï au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, afin d'en cerner les contours du développement agricole et la conservation du parc ; une aire protégée de renommée mondiale.

Les aires protégées, dans la problématique environnementale, constituent les pierres angulaires de la quasi-totalité des stratégies de conservation nationales et internationales, avec le soutien de gouvernements et d'institutions internationales telles que la Convention sur la diversité biologique (Dudley, 2008). Elles sont d'ailleurs l'une des principales formes d'utilisation des terres. Lors de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la biodiversité (CDB) en 2008, selon la Déclaration de position de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), il existait en 2006, plus de 100000 aires protégées dont la superficie est évaluée à plus de 19,6 millions de km², soit plus de 11,63% de la superficie totale terrestre et marine. Il est également indiqué une croissance considérable du nombre d'aires protégées en général dans le monde, en particulier dans les pays en développement et dans les écosystèmes terrestres. Se trouvant pour la plupart dans des écosystèmes naturels ou quasi naturels, les aires protégées offrent dans leur gestion des pistes pour la compréhension des interactions entre les hommes et l'environnement.

Si traditionnellement, le rôle majeur dévolu aux aires protégées a été la conservation de la diversité biologique, depuis la Conférence de Rio en 1992, il est de plus en plus reconnu que le maintien et l'amélioration des moyens d'existence des populations autochtones et des communautés locales, y compris les communautés pauvres, en dépendent. Mais le rôle primordial joué par les aires protégées dans le maintien et l'amélioration de leurs moyens d'existence ne peut être effectif qu'à condition de céder leur gestion à ces populations ou

⁴ Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale

qu'elles y participent. Ainsi la gestion participative des ressources naturelles en général et celle des aires protégées en particulier est imposée dans les projets financés par les bailleurs de fonds extérieurs, visant la conservation de ces ressources.

Hardin (1968), dans le développement de sa thèse relative à la « tragédie des communs », a énoncé que lorsque les ressources naturelles sont en accès libre, c'est-à-dire en l'absence de limitation et de contrôle de l'accès, se met en place une dynamique de surexploitation et de gaspillage de ces ressources. Leur gestion par le marché ou l'autorité publique n'a guère connu plus de succès. Suite aux défaillances de la gestion des ressources naturelles par le marché et l'Etat, émerge un nouveau mode de gestion : la gestion participative impliquant les communautés locales. Depuis plus de deux décennies, la gestion participative est recommandée voire imposée dans la gestion des ressources naturelles dont les aires protégées. Elle a émergé de façon fulgurante à travers les projets de développement participatifs surtout dans les pays en développement où les populations dépendent pour leurs besoins quotidiens des ressources naturelles. Les enjeux de conservation des aires à vocation de protection de l'environnement (forêts classées, aires protégées, réserves naturelles) qui ne prennent pas en compte ou insuffisamment les enjeux du développement local, expliquent le recours à ce nouvel outil. Mais sa mise en œuvre n'est pas sans difficulté. La Côte d'Ivoire, comme tous les pays d'Afrique Subsaharienne, n'est pas épargnée par la nouvelle donne. Ce travail cherche à comprendre les conditions dans lesquelles cet outil est appliqué dans une optique de conservation des zones périphériques du parc national de Taï.

Le recours aux communautés locales dans la gestion des ressources naturelles repose sur trois arguments fondamentaux : l'ancrage territorial, la dotation en capital social et l'efficacité de gestion des ressources. C'est à partir des travaux empiriques qu'il a été démontré que les communautés locales, dotées de normes traditionnelles, gèrent efficacement de façon autonome leurs ressources (Ostrom, 1990). Les communautés, vivant sur un territoire donné et partageant un ensemble de valeurs communes, mènent des activités agricoles, pastorales, etc., pour leurs moyens d'existence. Elles dépendent des ressources de la forêt, soit directement par l'utilisation des produits forestiers, soit indirectement par les services d'écosystèmes fournis par la forêt. A cet effet, pour éviter l'épuisement de leurs ressources, des règles d'exploitation établies s'imposent à tout membre de la communauté. Cet ensemble de valeurs communes, ou capital social, garantirait l'action collective pour une gestion efficace des ressources. Dans cette optique, l'implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles est indispensable eu égard au lien qui les unit à ces ressources.

Cependant, sur le terrain, force est de constater que les projets participatifs mis en place dans les pays en développement pour la gestion durable des ressources naturelles, dont les aires protégées, donnent des résultats mitigés. La conciliation des exigences de conservation avec la prise en compte du bien-être des populations piétine. La participation des populations locales reste en deçà des espoirs suscités. En Côte d'Ivoire, le Parc National de Taï et sa périphérie abritant des communautés n'échappent pas à cette donne. L'implication des populations locales dans la conservation du parc à travers la création des structures de gestion et l'appropriation des activités économiques alternatives génératrices de revenus par celles-ci, pour la gestion durable de la zone périphérique et la conservation du parc, ne sont pas apparentes. Qu'est-ce qui explique la posture des populations locales dans la mesure où les dispositifs mis en place sont censés prendre en compte leurs préoccupations ?

La complexité de la gestion des ressources naturelles pour une production agricole durable dans les pays en développement continue de faire l'objet de recherches. Les résultats déjà enregistrés montrent que les ressources naturelles subissent une forte pression qui risque de compromettre leur pérennité. Ainsi, des politiques sont mises en œuvre pour assurer l'utilisation durable des ressources naturelles en intégrant les aspects environnementaux et économiques lors de la préparation des projets de développement. Il s'agit de rechercher des solutions pour mieux gérer les ressources naturelles en vue d'un développement durable.

1 Problème de recherche

Le milieu rural des pays en développement, surtout des pays africains, est partagé entre deux principaux acteurs : l'Etat et la population rurale avec la primauté du premier dans son exploitation. D'un côté, le domaine forestier permanent comprenant les espaces de protection (parcs nationaux, réserves, etc.) gérés par l'Etat à travers ses structures. De l'autre, le domaine forestier rural exploité, d'une part, par les populations rurales pour leurs besoins d'existence, et d'autre part, par les agro-industries de bois à qui l'Etat octroie des permis. La coexistence des deux types de domaine n'a pas toujours été pacifique, engendrant de fréquents conflits. Elle renvoie aux enjeux liés à la conservation de la biodiversité qui sont apparus lors des deux récents Sommets de la Terre ; Rio en 1992 et Johannesburg en 2002. Ces enjeux, faut-il les rappeler, ont nécessité la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion des espaces protégés dans l'optique d'adapter les programmes de conservation aux conditions socio-économiques des populations rurales. Il s'agit là d'intégrer des enjeux de conservation et de développement local qui semblent être opposés. En outre, les pressions foncières autour des espaces protégés sont tellement fortes que ceux-ci sont menacés par les activités anthropiques.

Car ces espaces restent les seules zones riches en ressources forêt-terre, ligneuses et non ligneuses offertes aux populations riveraines. Une telle situation est observée dans la plupart des pays en Afrique subsaharienne dont la Côte d'Ivoire. Elle interpelle les chercheurs pour une meilleure compréhension de l'environnement socio-économique dans lequel les différents acteurs interagissent pour une gestion durable à la fois des zones périphériques et des espaces de protection. Notre préoccupation se situe dans cette vision. Dans cette perspective, nous avons centré notre recherche sur le cas du Parc National de Taï (PNT), situé dans le Sud-Ouest du territoire ivoirien.

L'espace Taï, soumis à une pression anthropique, porte préjudice au parc. Face à cette situation, le gouvernement initie un programme global pour la conservation de la nature. Dans ce cadre, pour assurer une gestion durable du PNT, il crée par arrêté n°0198 du 02 juillet 1993, le Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï (PACPNT). Un plan d'aménagement et de gestion de l'espace Taï pour son développement socio-économique en vue de la protection du parc est élaboré. Il comprend entre autres la sensibilisation et la participation des populations à la conservation du parc, la promotion des activités génératrices de revenu visant à mettre fin à l'exploitation des ressources du parc. Après plus d'une décennie d'application de ces différentes mesures, les résultats enregistrés ne sont pas tangibles bien que des recommandations et orientations de stratégies aient été faites suite à des évaluations. Ce constat nous amène à poser la question suivante : dans quelles conditions le plan d'aménagement focalisé sur les mesures de gestion durable de l'espace Taï est-il implémenté ? En d'autres termes, les conditions de l'environnement socio-économique de l'espace Taï sont-elles suffisamment prises en compte dans l'implémentation de ce plan ? Pour essayer de répondre à cette question, nous nous plaçons dans une posture d'analyse-diagnostic pour comprendre les comportements des acteurs.

2 Objectif global et hypothèses

2.1 Objectif global

La question abordée dans le travail de recherche est relative à la gestion durable des espaces autour des aires protégées dans une optique de conservation de celles-ci. Principalement, il s'agit d'examiner les conditions socio-économiques des espaces périphériques du Parc national de Taï situé dans une zone d'immigration au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, au regard de son plan d'aménagement. Spécifiquement, les questions suivantes sont traitées :

- les conditions socio-économiques de production agricole avec un accent sur le foncier rural afin de mettre en exergue les contraintes socio-économiques auxquelles sont confrontés les paysans riverains. Car l'activité agricole est considérée, à long terme, comme la principale menace du parc, du fait de la raréfaction de la ressource terre dans les zones périphériques. Cette activité est pratiquée par des communautés composées d'autochtones minoritaires, d'allochtones (ivoiriens) venus de plusieurs régions de la Côte d'Ivoire et des allogènes originaires des pays voisins (Burkina Faso, Mali, Guinée,...).
- les rapports, d'une part, entre les différents acteurs (communautés locales, structures extérieures) œuvrant dans l'espace Taï, et d'autre part, entre les communautés locales et le parc. Il est indiqué que l'implication des communautés dans la conservation du PNT à travers les alternatives économiques (activités génératrices de revenus) et institutionnelles (structures jouant à la fois le rôle d'interlocuteur et de gestion) implémentées par les structures extérieures n'est pas perceptible. L'appropriation de ces mesures de conservation par les communautés reste problématique.

Les réponses à ces questions permettront de comprendre l'ensemble des éléments qui sont de nature à faciliter ou non la mise en œuvre des alternatives économiques et institutionnelles pour la gestion durable des espaces périphériques et de conservation du parc. Elles apporteront également des éclairages sur les aspirations des communautés riveraines, à prendre en compte, pour une gestion durable du parc.

2.2 Hypothèses de recherche

Pour la structure de gestion, traduisant la volonté de l'Etat et des bailleurs de fonds, l'objectif est de protéger le parc des activités humaines. Dans le même temps, il faut veiller à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines du parc, au respect de leurs droits et coutumes conformément aux recommandations des différentes rencontres internationales sur les parcs (congrès de Bali, Caracas, Durban). Or, depuis le milieu des années 1965, le Sud-Ouest du pays dont fait partie l'espace Taï est devenu une zone d'immigration alors que les ressources s'amenuisent. Il y a une forte population dans cet espace, surtout celle des allochtones et des allogènes ; ce qui rend complexe la gestion des ressources disponibles. Les autochtones minoritaires sont les dépositaires du capital foncier et les "étrangers" (allochtones et allogènes) disposant la main-d'œuvre ont acquis et continuent d'acquérir auprès de ces derniers la ressource forêt-terre. Dans un tel contexte, les conditions

dans lesquelles ces différentes populations développent leurs activités de production, les rapports entretenus entre elles et avec les ressources forestières suscitent des interrogations.

La plupart des études sur la participation des populations à des projets de développement local privilégient surtout l'identification de tel ou tel facteur affectant ou non la participation sans toutefois examiner de façon approfondie ce qui conduit à la prise de décision d'y participer ou non. Or les populations vivent dans un environnement fait de rapports socio-économiques qui peuvent expliquer les attitudes de celles-ci. Au regard de ce qui précède, nous nous proposons de formuler les trois hypothèses suivantes :

- 1 - Les systèmes de production actuels n'utilisent pas les techniques de gestion durable de la ressource terre dans les espaces périphériques du parc ;
- 2 - Les rapports entre les communautés riveraines et les structures extérieures affectent leur implication dans la conservation du parc ;
- 3 - La diversité des communautés des espaces périphériques constitue un frein à la gestion durable du parc (rapports entre les communautés et avec le parc).

3 Approche méthodologique

Notre réflexion, qui porte sur l'examen des conditions socio-économiques des espaces périphériques du Parc national de Taï dans une perspective de sa conservation, s'appuie sur un cadrage théorique et empirique. Au plan théorique, la gestion durable des ressources naturelles est au cœur de notre grille de lecture à laquelle est associée la littérature sur les concepts de gouvernance participative, de capital social, d'hétérogénéité des groupes et de droits de propriété.

La gestion durable des ressources naturelles est au cœur des politiques en la matière. Face aux échecs de la gestion par le marché et de la gestion étatique des ressources naturelles, la gouvernance participative, notion promue lors de la conférence de Rio en 1992, a fait appel à la participation de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre d'une politique donnée. Les communautés locales, étant les principaux exploitants des ressources naturelles et du fait de leur ancrage territorial, leur implication dans la gestion durable de ces ressources est jugée indispensable. Mais la gestion durable des ressources naturelles par les communautés ne pourra être garantie que si les droits de propriété sur ces ressources sont clairement définis. A côté de ces deux concepts, les notions de capital social et d'hétérogénéité des groupes sont interrogées dans la gestion des ressources naturelles. Les communautés vivant dans un environnement fait de relations sociales et économiques, le

capital social apparaît comme une ressource économique qui naît entre les différents acteurs, et peut contribuer à l'efficacité de la gestion participative. Ces communautés peuvent ne pas être homogènes, ce qui peut constituer ou non un frein à l'action collective dans la gestion des ressources naturelles.

En ce qui concerne le cadre empirique, il repose principalement sur les enquêtes ménages en milieu rural. Ces enquêtes sont complétées par des entretiens avec le personnel chargé de conduire le plan d'aménagement du parc, quelques chefs de villages et chefs de terre, des jeunes impliqués dans la conduite des alternatives économiques et institutionnelles pour la gestion du parc et ses zones périphériques. Les informations obtenues de chaque catégorie sociale permet de faire une triangulation de celles-ci afin d'avoir des informations fiables.

4 Structure de la thèse

Trois parties composées de deux chapitres chacune, soit six chapitres auxquels s'ajoutent l'introduction et la conclusion, structurent la thèse dans son développement. La première partie porte sur l'évolution de la problématique de conservation des ressources naturelles (chapitre 1), et l'état des ressources ivoiriennes et la politique de leur gestion (chapitre 2). Le cadre d'analyse (chapitre 3), le cadre empirique et méthodologique (chapitre 4) constituent la deuxième partie. La troisième partie traite de la diversité de la population et de la production agricole dans un espace de préservation des ressources naturelles (chapitre 5), de l'analyse des investigations empiriques et stratégies de gestion durable de l'espace Taï (chapitre 6). La conclusion termine la thèse.

PREMIERE PARTIE

PREMIERE PARTIE - GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT : EVOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE DE CONSERVATION, ETAT DES RESSOURCES IVOIRIENNES ET POLITIQUE DE LEUR GESTION

CHAPITRE I - EVOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE DE CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Introduction

De l'époque coloniale à la fin des années 1980 après les indépendances des pays en développement, l'approche centraliste ou marchande de la gestion des ressources naturelles, en excluant les populations vivant de ces ressources, a conduit certainement à leur dégradation. Au début des années 1990, une nouvelle voie, s'inspirant de la démocratie participative s'ouvre. Ainsi, à l'issue du Sommet de la terre en 1992, le concept de participation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'une politique est préconisé. Faisant surtout appel à la participation des populations locales au nom du principe de subsidiarité, cette nouvelle approche de gestion est considérée comme efficace. Imposée dans les pays en développement par les institutions internationales, à travers les projets participatifs, la gestion participative telle qu'appliquée reste problématique. Ce chapitre passe en revue, d'une part la problématique de gestion des ressources naturelles en lien avec le développement économique, et d'autre part, les modalités d'application de la gestion participative de ces ressources en Afrique Subsaharienne. Il relève les difficultés inhérentes à cette nouvelle approche et suggère quelques pistes de réflexions, qui sont de nature à contribuer à corriger ces lacunes.

1.1 Ressources naturelles et développement économique et social

La gestion durable des ressources naturelles renouvelables et en particulier de la forêt reste une préoccupation majeure tant au niveau national qu'international. Cet intérêt suscité auprès de la communauté internationale s'inscrit dans la reconnaissance croissante du rôle que la forêt gérée durablement peut avoir dans l'atténuation des effets du changement climatique, ainsi que l'offre de services tels que la fourniture de bois, de médicaments et de moyens de subsistance aux peuples de la planète. La forêt en Afrique Subsaharienne représente environ 30% de la couverture de forêt tropicale mondiale. Son importance pour l'écosystème, la diversité biologique, la régulation climatique, et la vie des hommes n'est plus à démontrer. Cependant, elle subit une forte dégradation liée aux activités humaines, essentiellement à cause de l'agriculture itinérante sur brûlis. Cette dégradation est un fait spécifique aux forêts tropicales, car la plupart des forêts résiduelles ne sont plus dans leur état originel, du fait des modifications fondamentales de composition et de qualités qu'elles ont subi (Matthews et al., 2000). Les estimations de la FAO (1997) montrent que ce recul est relativement plus important en Afrique sur la décennie 1990.

L'importance et l'épuisement des ressources naturelles animent les réflexions depuis longtemps. Déjà aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, l'exploitation des ressources naturelles était au centre des préoccupations des économistes classiques et néoclassiques. Avec l'apparition des crises environnementales, deux tendances se dégagent : d'un côté, les préservationnistes et de l'autre, les conservationnistes. Les premiers militent pour une priorité accordée à la nature sur les droits humains alors que les seconds mettent l'accent sur l'utilisation future des ressources par les populations locales (Robinson, 2004). Le discours environnementaliste des deux courants va être modifié pour épouser la question de l'intégration de l'environnement aux facteurs économiques et sociaux dans le développement. Mais, le clivage traditionnel entre conservationnistes et préservationnistes reste très prédominant dans le débat. Dans la recherche de solution, la création d'aires protégées s'insère pleinement dans ce débat avec leur classification en six catégories différentes, par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, basées sur les objectifs de gestion.

1.1.1 Importance des ressources naturelles

Les ressources naturelles ont toujours constitué les fondements du développement économique et social. Dans l'histoire des peuples, les pays déficitaires en ressources naturelles livraient des guerres de conquête pour s'en procurer afin de répondre à leurs besoins économiques et sociaux. De nos jours, cela passe par la recherche de nouveaux marchés à travers le jeu du commerce international. C'est le cas des marchés de bois tropicaux. Cependant, l'usage abusif de cette ressource naturelle est préjudiciable à l'environnement mondial, compte tenu des externalités écologiques non prises en compte par les marchés.

En effet, les forêts tropicales en tant qu'écosystème constituent un lieu commun autant à la flore, à la faune qu'aux hommes. Elles jouent un rôle primordial dans la régulation climatique à travers le stockage du carbone, mais aussi en réduisant la survenance des catastrophes telles que les inondations, l'érosion et les sécheresses. Les conférences internationales sur le développement de Stockholm en 1972, de Rio en 1992 et de Johannesburg en 2002, soulignant non seulement l'importance des ressources mais aussi leur dégradation, ont éveillé la conscience collective mondiale. Elles mentionnent le risque réel d'épuisement des ressources naturelles au rythme actuel de leur usage incontrôlé pour les besoins des humains. Il s'avère donc déterminant d'intégrer l'environnement aux facteurs économiques et sociaux dans le processus de développement.

1.1.2 Protection des ressources naturelles : deux courants dominants dans les débats

L'histoire des questions de protection de la nature remonte bien loin dans le temps. En d'autres termes, les réflexions sur la protection de la nature, qui animent la conscience collective contemporaine, ne sont pas nouvelles. Selon Deléage (non daté)⁵, le mouvement de conservation de la nature n'est pas un phénomène récent, ses origines modernes remontent au XIX^{ème} siècle dans la société occidentale en référence à certains naturalistes comme Buffon (1707-1788). Ce dernier en son temps opposait « *la nature brute et hideuse à la beauté de la nature cultivée* ». C'est dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle que les nations industrialisées, en Amérique du Nord et en Europe, se préoccupent d'une protection de la nature. En la matière, l'Amérique du Nord joue un rôle pionnier avec à la clé une philosophie de protection de la nature dont les fondateurs sont John Muir et Gifford Pinchot⁶. Précurseurs de cette philosophie, ils raisonnent différemment sur le contenu à donner à la défense de la nature. Pour Pinchot, la défense de la nature consiste en un usage raisonné des forêts, afin d'en ménager durablement les ressources. Cette vision s'oppose à celle de Muir qui se focalise sur un état sauvage de la nature, où celle-ci est préservée dans son intégrité. Cette dualité de vision engendre, d'une part, le mouvement des conservationnistes avec Pinchot, et d'autre part, celui des préservationnistes avec Muir.

⁵ <http://www.universalis.fr/encyclopedie/protection-de-la-nature-histoire/>

⁶ John Muir (1838-1914) : Ecrivain américain, il est l'un des premiers naturalistes modernes. Ses lettres, essais, et livres racontent ses aventures dans la nature et la vie sauvage. Son activisme contribue à sauver la Vallée du Yosemite (parc national aux USA) et d'autres espaces sauvages. Il est le fondateur du Sierra Club, une des plus importantes organisations de conservation des États-Unis actuellement. Le Sierra Club, créé en 1892 avec ses disciples, est destiné dans un premier temps à protéger le Yosemite. Dans cette optique, il encourage la création d'autres réserves naturelles aux États-Unis si bien qu'il est aujourd'hui reconnu comme le « Père du système des parcs nationaux ». La naissance du mouvement environnemental moderne est fortement influencée par ses écrits et sa philosophie. John Muir défend l'éthique préservationniste, selon laquelle la beauté de la Nature stimule les sentiments religieux et favorise les expériences spirituelles. Il voit également dans les communautés biologiques, des ensembles d'espèces évoluant ensemble et dépendant les unes des autres.

Gifford Pinchot (1865-1946) : En 1889, sorti fraîchement de l'Université de Yale aux États-Unis, il décide d'embrasser la profession forestière. Il s'embarque pour l'Europe pour recevoir la formation scientifique qu'il était alors impossible d'obtenir aux États-Unis. Après cette formation à l'École nationale forestière française, il revient aux États-Unis à la fin de l'année 1890 où il trouve le pays obsédé par un délire d'expansion agricole et industrielle. Il s'ensuit une destruction forestière sans précédent. Aucune conscience ne se préoccupait de cette dévastation forestière, considérée d'ailleurs comme normale. En 1898, Pinchot devient le premier Forestier fédéral. En dix années seulement, il opère un changement presque radical dans la politique agraire du gouvernement, ainsi que dans l'attitude du peuple envers les forêts et autres ressources naturelles, eau, sol, pâturage, développement de l'énergie hydraulique, mise en valeur des terres incultes, lutte contre les inondations et contrôle des voies fluviales. Avec l'appui du Président Theodore Roosevelt, les résultats de son combat pour la conservation forestière sont impressionnants : d'importantes superficies forestières appartenant à l'État fédéral et à d'autres États de l'Union, exploitées par des milliers de professionnels forestiers, création d'écoles et de laboratoires forestiers.

1.1.2.1 Clivage entre conservationniste et préservationniste

Promoteurs de la philosophie de protection de la nature, John Muir et Gifford Pinchot peuvent être considérés à juste titre comme les dépositaires des deux courants dominant dans les débats sur la gestion durable des ressources naturelles. Muir et Pinchot, respectivement chefs de file des partisans de la préservation et de la conservation, s'opposent sur des considérations dont leur compréhension permet de suivre l'évolution de la trajectoire des politiques environnementales.

La protection de la nature chez Pinchot n'exclut pas l'être humain, car pour sa survie, celui-ci a besoin des ressources forestières. En d'autres termes, ce n'est pas l'usage des ressources naturelles par l'homme qui est mis en cause. Sa préoccupation concerne le mauvais usage qu'en fait l'homme. Dénonçant l'utilisation irresponsable des ressources naturelles, notamment la forêt, qui a lieu aux Etats-Unis, sa problématique porte sur la manière dont ces ressources doivent être utilisées. Cela le conduit à suggérer une utilisation des ressources forestières empreinte de sagesse qui doit profiter à la nation entière et non à une minorité d'intérêts privés. Le terme qu'il emploie à ce propos est « wise use » c'est-à-dire une utilisation avisée ou raisonnée de ces ressources (Larrère, 2006) pour l'intérêt commun et dans un souci d'efficacité rationnelle, tant technique qu'économique ; ce qui implique une gestion scientifique de celles-ci. Duban (2000) trouve même que la science, la démocratie et l'anthropocentrisme sont rassemblés dans l'approche conservationniste de la nature. De la gestion raisonnée prônée par Pinchot, transparait le raisonnement utilitariste à finalité économique. La conservation, fondée sur des valeurs utilitaristes, ne rejette pas les lois du marché. Pinchot ne mentionne-t-il pas lui-même que « *le fait majeur de la conservation, c'est qu'elle implique le développement* ». Son projet, « *d'assurer le renouvellement de ressources disponibles pour le développement national en pratiquant une gestion rationnelle des peuplements forestiers, informée par des connaissances scientifiques* », après sa formation en foresterie, situe la place des ressources forestières dans le développement. C'est dire que, la forêt renfermant des ressources, constitue un atout pour le développement économique. La conservation véhicule donc l'idée de développement. Pinchot préconise la conservation des ressources naturelles pour qu'elles soient durablement exploitables (Blandin, 2009). Les partisans de la conservation ont une vision gestionnaire de l'utilisation des ressources naturelles, selon laquelle il est possible d'en faire un usage maximum, tout en prévenant leur surexploitation par le biais du progrès technique. Pour eux, les humains ont le droit d'exploiter la nature, mais aussi, leur responsabilité est engagée dans sa protection.

Pour Muir, disciple de Thoreau et d'Emerson⁷, la défense de la nature se résume à considérer la valeur spirituelle, esthétique et religieuse de celle-ci, qui sont les principes développés par ses maîtres. Il interpelle sur la valeur intrinsèque et l'état sauvage de la nature. Ces deux aspects de la nature sont au centre de sa préoccupation. Pour lui, la valeur intrinsèque de la nature s'oppose à sa seule valeur instrumentale dont la finalité est de répondre aux besoins humains (être au service de l'homme). L'état sauvage de la nature n'est que le modèle d'une nature à protéger contre toute agression humaine. Contrairement à Pinchot, selon Blandin (2009), Muir milite en faveur de la préservation de la nature, comprise comme une sorte de sanctuaire où les arbres et les animaux doivent trouver les conditions d'une vie libre, originelle, sans entraves ou menaces venues des activités humaines. Dans cette optique, l'accès à la forêt doit être interdit à l'homme, au risque de sa destruction ou de sa modification par ce dernier. Il affirme défendre la préservation de la valeur intrinsèque de la nature ; une nature préservée dans sa pureté originelle, c'est-à-dire une nature à l'état sauvage (Larrère, 2006). Pour les partisans de la préservation donc, la nature constitue en soi une valeur. Cette représentation de la nature renvoie à une compréhension de celle-ci où les êtres humains n'ont pas le droit de disposer des éléments naturels au détriment des autres formes de vie.

L'opposition entre les deux personnages clés de la protection de la nature, en l'occurrence, John Muir et Gifford Pinchot, ne prend pas fin pour autant. Le champ écologique s'approprie ces deux courants divergents avec une audience plus importante, tant dans le milieu scientifique que dans le milieu politique, dans la période d'entre-deux grandes guerres. Cette

⁷ Ralph Waldo Emerson (1803-1882) : Essayiste, philosophe et poète américain, il est le fondateur du transcendantalisme américain. Il préconise « *la supériorité de la conscience individuelle sur les croyances et les dogmes traditionnels, sur les bibles et les Églises ; l'âme est le juge suprême en matières spirituelles* ». Pour lui, le but de la vie est de purifier l'âme humaine de tout élément sensuel ou égoïste, pour la rendre capable de s'unir à Dieu. Dans son livre *Nature* écrit sous anonymat en 1836, Emerson pose les fondements du transcendantalisme (*un mouvement littéraire, spirituel, culturel et philosophique qui prolonge dans un sens individualiste le romantisme allemand, et qui se caractérise par un certain mysticisme moral ainsi que par la tendance à unir l'individuel à l'universel*), à savoir un système de croyances qui épouse une vision non traditionnelle de la nature. Il définit la nature comme une entité divine qui englobe tout et que nous connaissons mal et prône la fusion du Soi et de la Nature. L'essentiel pour l'homme est de reconnaître dans la Nature l'Esprit. Nature est la première œuvre à poser les fondements de ce nouveau regard sur les Amériques et son environnement sauvage et naturel. Selon Crickillon, J. (2007), Emerson exprime dans son ouvrage, une vision de l'homme dans le monde empreinte d'optimisme, de foi dans l'essence humaine et dans la nature, de mépris pour la faiblesse. Henry David Thoreau (1817-1862), ami et élève de Ralph Waldo Emerson, devient l'ami des philosophes transcendantalistes. Thoreau aspire à « *une vie transcendante dans la nature* », c'est-à-dire à rejoindre l'être profond des choses et à y accorder sa conscience. Il veut adapter sa vie à sa philosophie, incarner l'autosuffisance et montrer, lui-même, que les véritables besoins matériels de l'homme sont dérisoires et doivent laisser s'épanouir l'esprit. Thoreau est un observateur authentique et passionné de la nature sauvage dont il est le premier défenseur (naissance des parcs nationaux américains de son inspiration). Autant poète que naturaliste, Thoreau aime s'imprégner de la puissante vitalité de la nature sauvage ; il est l'incarnation de la liberté dans la nature.

audience de la vision concurrentielle de l'environnement est à l'actif du désastre écologique du Dust Bowl.

1.1.2 Dust Bowl : un tournant important de la protection de la nature

La dualité de la conception environmentaliste va connaître un tournant décisif avec l'avènement du désastre écologique du *Dust Bowl*. Considéré comme un événement influençant l'histoire disciplinaire de l'écologie, il n'est pas innocent dans la configuration de protection de la nature telle qu'elle apparaît dans le monde actuel.

Le désastre écologique du *Dust Bowl*, survenu aux Etats-Unis et au Canada dans les années 1920-1930, se réfère à une importante érosion éolienne des sols agricoles dans les grandes plaines du midwest américain. Les conséquences furent importantes. Pendant plus d'une dizaine d'années, ce phénomène affecta gravement l'agriculture américaine dont les conséquences furent la destruction de toutes les récoltes et des matériels agricoles, la dégradation des sols et la dévastation des habitations. La gravité de ce désastre occasionna le déplacement de milliers d'agriculteurs dans la partie Ouest de la Californie. Qualifié de catastrophe climatique, il est également un événement socio-économique dont l'impact est culturel, économique et politique pour les Etats-Unis (Masutti, 2004). Certes, les impacts culturels et économiques de cette crise sont importants, mais sa conséquence politique est déterminante. Car, face à une telle catastrophe, c'est aux institutions de l'Etat d'apporter des réponses à la question des ressources naturelles dégradées. La question environnementale n'est plus une affaire des seuls spécialistes scientifiques. Elle se retrouve dans la sphère politique. Masutti (2004) souligne que dans la politique de planification du gouvernement Roosevelt d'alors, les préoccupations environnementales y figuraient, suite au phénomène *Dust Bowl*.

Les opinions sur les causes du désastre écologique ne se font pas attendre. Elles sont exprimées diversement. Pour certains, un déficit de gestion et de connaissance scientifique serait à l'origine du drame. Pour d'autres, cette calamité révèle une limite de l'action humaine sur la nature. Ces opinions, implicitement remettent en cause la vision gestionnaire et utilitariste des ressources naturelles prônée par les conservationnistes. Pour eux, les connaissances scientifiques et technologiques, utilisées au maximum, permettent de faire face aux problèmes de rareté ou d'inefficacité d'usage des ressources naturelles. Contrairement à cette vision des conservationnistes, les adhérents de la préservation voient en la nature des valeurs éthiques et esthétiques qu'il faut respecter et prendre en compte dans les modes de production. Pour les préservationnistes, les crises que connaît l'environnement, sont

attribuables aux conséquences du déséquilibre croissant entre les activités humaines et la nature. Ils tiennent, en grande partie, pour responsables les entreprises industrielles dans leurs modes de production. Cette confrontation de vision débouche sur des conférences tenues sous l'égide des agences des Nations Unies telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) (Brahy et Louafi, 2004). Ainsi, le conflit de vision prend une dimension internationale.

Les interrogations suscitées par la notion d'utilisation optimale, rapportées à la forêt tropicale à l'aune du développement durable, éclaire les limites de sa gestion, dont l'exploitation a pendant trop longtemps été confiée à des entreprises étrangères dont la rationalité n'obéissait qu'à des signaux de prix internationaux. L'avènement du concept de développement durable en 1987, suivi de Rio et de la convention sur la diversité biologique en 1992, et de bien d'autres cadres internationaux de concertation, apporte un autre éclairage sur la problématique des ressources naturelles. C'est dans ce cadre que les aires protégées sont sollicitées pour être un pilier majeur du développement durable.

1.2 Consensus pour la préservation des aires protégées

L'exclusion des activités humaines des zones protégées, et même l'expulsion de peuplements humains, ont constitué les mesures initiales en matière de protection de l'environnement. Au vu de l'accroissement de la population des espaces autour de ces zones, constituant leur ancrage territorial, préserver la biodiversité comme l'unique objectif sans intégrer la dimension humaine devient inapproprié. Dans cette dynamique, les politiques de conservation doivent non seulement viser la protection de la biodiversité mais aussi l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette vision soutenue par la plupart des écologues, va orienter l'approche de gestion des aires protégées avec l'appui de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Le cinquième Congrès sur les parcs nationaux, à Durban, officialise le rôle important des aires protégées pour le développement durable et les Objectifs de développement du millénaire (OMD) de l'ONU.

L'UICN définit une aire protégée comme étant « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». Ainsi, le consensus qui se dégage depuis quelques années autour de la préservation des aires protégées au niveau mondial, repose fondamentalement sur

deux éléments. Il s'agit, d'une part, de privilégier la protection des écosystèmes dans leur entièreté plutôt que de telle ou telle espèce et, d'autre part, de conserver les écosystèmes dans l'optique de la préservation de leur capacité d'adaptation aux changements. Prenant en compte ces éléments, la communauté internationale s'appuie sur les aires protégées pour tenter de trouver une solution aux problèmes environnementaux causés par les pressions anthropiques.

1.2.1 Bref rappel de l'existence historique des aires protégées

La nécessité de conserver des espaces, abritant des ressources naturelles sous diverses formes, remonte avant le XIX^{ème} siècle, que ce soit dans les Amériques, en Europe, en Asie ou en Afrique. En Afrique par exemple, on peut affirmer que les forêts sacrées, dont l'existence tire son origine dans le fonctionnement des sociétés ancestrales, constituent des formes d'espaces protégés. Ces sociétés dont la rationalité de fonctionnement repose essentiellement sur la symbolique des ancêtres résidant dans un endroit sacré tel que la forêt, les eaux. L'oralité qui prévalait dans l'Afrique ancienne ne permet pas de situer avec exactitude l'époque de création des espaces protégés, mais la mise en place de ces espaces obéit à des considérations diverses. Si certaines sont fondées sur des croyances, d'autres, par contre, se justifient par le loisir. Ainsi des espaces protégés servent de lieu de rituels où il est formellement interdit aux non initiés de pénétrer pour toute forme d'activités. Ils sont aussi dévolus à des activités de distraction. Tout ceci obéissait à un objectif : la préservation du patrimoine de la communauté à travers des mécanismes de gestion. C'est dire que depuis les temps anciens, l'humanité protège certaines forêts et écosystèmes (Elliott, 1987 ; GTZ, 2005).

Les parcs nationaux, tel que nous les connaissons de nos jours dans leur évolution, ont pris corps aux Etats-Unis d'Amérique. C'est sur ce continent, en 1832, que naît l'idée de création d'un « *parc contenant hommes et bêtes dans toute la beauté sauvage de leur nature*⁸ ». Le premier parc national est créé à Yellowstone en 1872, soit quatre décennies plus tard. En 1898, soit 26 ans plus tard, le deuxième parc mondial est institué en Afrique du Sud, connu actuellement sous le nom de Krüger National Park (appelé Sabie Game Reserve auparavant). L'avènement de ce premier parc va engendrer la multiplication des aires protégées. Il sert de référentiel aux aires protégées qui existent à travers le monde, dont le but est de préserver le potentiel naturel des différents pays et de promouvoir le développement durable.

⁸ http://fr.wikipedia.org/wiki/Parc_national

1.2.2 Aires protégées et développement durable

Les aires protégées se positionnent depuis quelque temps comme un moyen d'action du développement durable. Ce positionnement soulève diverses opinions dans le milieu de la recherche scientifique et des institutions politiques. Selon Aubertin et al. (2008), la place des aires protégées dans les politiques d'environnement fait l'objet de controverses depuis l'avènement du développement durable. Les débats en matière de protection de la nature ne sont pas nouveaux. Ces débats, qui surgissent dans le cadre du rôle des aires protégées dans le développement durable, s'inscrivent dans la conception conflictuelle de la nature entre les préservationnistes et les conservationnistes. La représentation différente de la nature par ces deux courants est qualifiée de discours environnementaliste. A cette vision environnementaliste, se sont greffées d'autres émanant des domaines économique et social. Ces visions structurent la question de la diversité biologique qui est au cœur de la conservation des aires protégées et leur extension pour soutenir le développement durable.

1.2.2.1 Les aires protégées à l'origine

Existe-t-il une définition d'une aire protégée liée à son histoire ? On serait tenté de répondre par la négation, puisque le terme « aire protégée » n'existait pas dans le vocabulaire de l'histoire de la protection de la nature. Cette expression est associée à un parc national, une réserve naturelle ou un paysage. Le terme « parc national » faisait référence au premier parc mondial créé aux Etats-Unis en 1872, connu sous le nom « Yellowstone National Park ». Yellowstone est considéré comme la première aire protégée des temps modernes. Evidemment, les espaces protégés, dans leur forme ancienne, diffèrent des aires protégées d'aujourd'hui dans leurs objectifs et modes de fonctionnement. Les concepts de protection de la nature ont fort bien évolué en référence aux débats entre les conservationnistes et les préservationnistes. Si traditionnellement, le terme «aire protégée» est inhérent à un parc national, une réserve naturelle ou un paysage protégé, aujourd'hui des concepts tout à fait nouveaux lui sont consacrés : une réserve gérée à des fins d'utilisation durable et zone de nature sauvage.

La conception environnementaliste dichotomique entre conservationnistes et préservationnistes, faut-il la rappeler, a non seulement catégorisé les scientifiques mais également les acteurs politiques au sujet du rôle de la nature. Si les conservationnistes ont le souci d'une gestion rationnelle des ressources naturelles pour répondre aux besoins humains, les préservationnistes, au contraire, appellent au respect de la beauté de la nature, excluant toute activité humaine. Cette dualité, selon Blandin (2009), apparaît sous diverses formes dans

les argumentaires visant à justifier des mesures de protection de l'environnement naturel, de la création des premiers parcs nationaux à la réglementation de la chasse en passant par la protection des paysages. C'est en cela que Muir, porteur du courant préservationniste, est reconnu comme étant l'initiateur du système des parcs nationaux.

Les premiers parcs nationaux, à l'instar de « Yellowstone National Park », sont créés selon la vision des défenseurs de la préservation, avec des objectifs et des modes de fonctionnement orientés dans ce sens. Leur vocation est de protéger la nature dans son intégrité. Une caractéristique essentielle est que ces espaces protégés ne soient pas soumis à l'exploitation ou à la présence humaine. Le principe de l'absence totale ou quasi totale de l'homme a guidé la création des parcs nationaux sur le continent américain. Car, les indiens, qui occupaient précédemment la zone où a été implanté le premier parc, ont été expulsés. Ce modèle américain de parc national s'exporte dans les pays occidentaux et leurs colonies. Les parcs créés par les colonisateurs, sur le continent africain, sont calqués sur le modèle américain. « Kruger National Parc », en Afrique du Sud et datant de 1898, est le premier parc national africain (Lachaux, 1980). Ce parc est une grande réserve animalière et regorge d'une abondante flore. Vingt sept ans plus tard, soit en 1925, au Congo Belge (actuel République Démocratique du Congo), le deuxième parc national est créé, du nom de parc national Albert (actuel Parc National des Virunga). Dans les années 1920, les parcs refuges sont introduits dans les colonies françaises de l'Afrique Occidentale. Ainsi, en 1925, par décret, la forme juridique de zones protégées est adoptée en Afrique Occidentale Française. Ce décret institue les parcs refuges et en 1926, une quinzaine de parcs nationaux sont créés. La conférence sur la protection de la faune et de la flore, qui s'est tenue à Londres en 1933, exhorta les pays à créer des parcs nationaux et des réserves. Il est à noter que la période entre les deux grandes guerres a marqué l'histoire de l'implantation des parcs nationaux et réserves en Afrique coloniale. Dès la fin des années 1960, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature définit le parc national comme « *une zone assez vaste qui ne subit pas d'altérations matérielles dues à l'exploitation ou à l'occupation humaine, et où la plus haute autorité compétente du pays a pris des mesures pour prévenir ou éliminer totalement l'exploitation et l'occupation humaine* ». Suivant cette définition, de nombreux pays, à travers le monde, créent des parcs nationaux excluant toute présence humaine, à l'exception du personnel œuvrant pour les parcs. La plupart, sinon la quasi-totalité, des aires protégées, qui ont été mises en place, ont visé la protection de la faune sauvage, surtout en Afrique. La protection de la flore et de la faune sauvages est inhérente à l'existence des aires protégées. Cette protection s'est faite aux

dépend des populations locales. L'exclusion des activités humaines des zones protégées, voire l'expulsion des populations résidentes, rimait avec la création et le fonctionnement des aires protégées.

Les populations, vivant aux alentours des espaces protégés, sont privées des ressources forêt-terre dont elles ont besoin pour se réaliser. L'existence des aires protégées sur le territoire de ces populations va à l'encontre de leur développement. Avec l'émergence de la question du lien entre le développement et l'environnement, dans les années 1970, la protection de la nature prend une nouvelle dimension. La problématique du sous-développement liée aux problèmes environnementaux, soulevée par les pays du Sud, n'est pas ignorée. Car, le constat des effets néfastes de la seule croissance économique sur l'environnement et le cadre de vie des populations est une réalité. Les organismes internationaux de protection de la nature et les gouvernements se mobilisent pour un développement qui intègre non seulement la protection de la nature mais également le bien-être des populations. La protection de la nature sans la dimension humaine devient une utopie. Dans ce cadre, de nouvelles approches sont plus que nécessaires.

1.2.2.2 Nouvelle approche des aires protégées

A partir des années 1960, la plupart des pays du Sud, notamment ceux d'Afrique, accèdent à l'indépendance. Ils revendiquent leur droit à se développer, un modèle de développement fondé sur des valeurs et des principes autres que la seule croissance des pays industrialisés. Une nouvelle orientation du développement s'impose. Dans cette dynamique, la confrontation des préservationnistes et conservationnistes relative à la protection de la nature reste toujours prégnante.

Selon Brahy et Louafi (2004), le programme *Man and Biosphere (MAB)* de l'UNESCO est une illustration de la modification du discours des préservationnistes. Ce discours est fondé sur la « *political ecology*⁹ », une discipline nouvelle qui combine l'économie politique de Marx avec l'écologie. Elle prône un nouvel ordre plus équilibré entre société humaine et nature. En effet, le programme sur l'homme et la biosphère (programme *MAB*), initié en 1968

⁹ La « *political ecology* » ou l'écologie politique s'intéresse aux déterminants sociaux des liens entre humain et nature. Elle est une posture de recherche radicale qui prend racine dans l'analyse des luttes de pouvoir en matière de gestion des territoires et de l'environnement. C'est au début des années 1970 que des chercheurs anglophones utilisent l'expression « *political ecology* » pour désigner les études qui traitent de la relation entre les sciences écologiques et les politiques environnementales. Selon Robbins (2004), Peet et Watts (1996), l'écologie politique est un champ de recherche qui combine l'écologie humaine (étude de la multiplicité des rapports entre les sociétés humaines et leurs environnements biophysiques respectifs) avec l'économie politique (étude des rapports de pouvoir entre les acteurs et les sociétés).

et mis en place en 1971, est censé répondre de façon spécifique aux préoccupations des pays du Sud en matière de développement. Il a pour objet d'associer, dans une approche unifiée, les préoccupations de protection de la nature et celles de développement des populations et les économies locales. Mais dans le fonctionnement du projet, la dimension du développement n'est prise en compte qu'en 1984 après son évaluation.

Quant au courant conservationniste, il réapparaît par le biais de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. A ce sujet, Brahy et Louafi (2004) notent que la conversion de l'UICN est l'évolution de la pensée conservationniste. Dès sa création en 1948, l'UICN s'est préoccupée jusqu'en 1972 de la préservation des espèces ou écosystèmes sortant de l'ordinaire. En effet, deux événements majeurs vont changer la trajectoire de l'UICN. Premièrement, en 1978, un directeur natif d'un pays du Sud est élu à la tête de l'institution. Deuxièmement, la publication, en 1980 de son document intitulé « *The World Conservation Strategy* » ou Stratégie Mondiale de la Conservation, oriente sa vision en matière de protection de la nature. Le nouveau directeur prend l'engagement de mettre en œuvre une charte mondiale pour la nature dans laquelle les besoins des pays du Sud figurent en bonne place. Avec la collaboration de la FAO et du PNUE, le document est rédigé. Il prend en compte l'utilisation durable des ressources, la préservation des processus écologiques et celle de la diversité génétique. L'expression « développement durable » est utilisée pour la première fois dans cet ouvrage, même si elle n'a pas fait l'objet d'attention particulière. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) s'appuie sur ce document pour mener sa réflexion portant sur comment « *réconcilier les valeurs environnementales et les valeurs économiques* ». En 1983, sous les auspices du PNUD, une commission, présidée par Gro Brundtland, est mise en place pour approfondir cette réflexion entamée par l'institution onusienne. Quatre ans plus tard, le rapport Brundtland est publié. De ce rapport, le concept de « développement durable » vient d'être institutionnalisé.

La représentation conflictuelle de la nature entre préservationnistes et conservationnistes, au plan institutionnel, est respectivement récupérée par l'UNESCO et l'UICN. De la confrontation des deux institutions des Nations Unies, se dessine une nouvelle approche des aires protégées. Cette nouvelle approche combine les nouvelles orientations des deux institutions sur la protection de la nature en lien avec le bien-être des populations. L'UNESCO s'illustre par le programme MAB et l'UICN par l'utilisation durable des ressources, la préservation des processus écologiques et de la diversité génétique. Les désirs de l'UICN seront traduits dans la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en 1992, lors

du Sommet à Rio. Désormais, il est admis que les zones protégées peuvent coexister avec les populations. L'UICN (1980) mentionne que cette nouvelle vision a été légitimée pour la première fois dans la Stratégie Mondiale de la Conservation. C'est en 1982, au 3^{ème} congrès mondial sur les parcs nationaux, à Bali en Indonésie, que la nouvelle vision est recommandée en actes. On assiste alors à la fin du paradigme qui est à l'origine des actions de protection de la nature au XIX^{ème} siècle et resté en vigueur jusqu'aux années 1980. Ce modèle, faut-il le souligner, consistait à la création de zones naturelles protégées exclusives où les populations locales étaient considérées comme directement menaçantes pour le maintien de la biodiversité. L'apparition du concept de développement durable donne le ton pour une nouvelle approche concernant la protection de la nature. En effet, cette nouvelle approche n'émane pas seulement de la théorie, elle est aussi fondée sur des faits concrets, qui sont entre autres, l'impossibilité de clôturer les aires protégées, les faibles moyens de contrôle des personnels des réserves, les frustrations générées par l'exclusion des populations locales aux alentours ou non qui continuent de pratiquer des activités de chasse. Les approches traditionnelles visant à exclure toute présence humaine des espaces protégés s'avèrent donc peu efficaces pour réaliser les objectifs de protection de la nature. Brown (2003) souligne que de telles approches naturellement ne sont pas durables. Pour atteindre les objectifs de protection de la nature, de façon durable, la nouvelle approche intègre les éléments suivants : (1) la participation et le renforcement des capacités des populations à la périphérie des aires protégées, (2) l'amélioration des conditions de vie de ces populations par le biais des projets. Car, l'isolement et la pauvreté de celles-ci, vivant des ressources naturelles, contribuent de manière importante à leur dégradation. Sans cela, tout projet, visant la gestion durable des ressources naturelles, est voué à l'échec. Ainsi, ce nouveau modèle est adopté par les organismes de protection de la nature. Les agences du système des Nations Unies, les ONG internationales et nationales en charge de la protection de l'environnement, appliquent le nouveau paradigme aux Etats, surtout ceux du Sud. Dans la pratique, il s'est avéré qu'en référence à la nouvelle approche, peu de pays applique le contenu de la Stratégie Mondiale de la Biodiversité (WRI/UICN/PNUE, 1992). Cette question est abordée lors du le 4^{ème} congrès mondial tenu à Caracas au Venezuela en février 1992. Il faut donc trouver un mécanisme pour amener tous les pays à protéger la diversité biologique compte tenu de sa perte rapide et son importance pour l'humanité. Au Sommet de la Terre à Rio en juin 1992, la Convention sur la diversité biologique est adoptée. Il s'agit d'un traité juridiquement contraignant à vocation mondiale. Mais les aires protégées, dont l'objectif premier est la protection et le maintien de la diversité biologique, recouvrent des réalités bien différentes dans les différents pays du

monde. Il y a certaines zones qui exigent un degré élevé de protection contre les effets de l'action humaine compte tenu de leur importance internationale et nationale. D'autres sont classées espaces protégés à l'intérieur desquels résident des populations, etc. Cette situation exige donc une harmonisation de ces réalités.

1.2.2.3 Catégorisation des aires protégées

Dès le début, l'objectif premier de la catégorisation des aires protégées était principalement d'aider à récolter des données et des informations sur celles-ci, permettant d'offrir une base de comparaison internationale. Cet objectif a évolué avec le temps. Selon l'UICN, les objectifs tels que la planification et l'instauration de réglementations, ou la négociation des utilisations des sols et de l'eau sont aujourd'hui dévolus aux catégories d'aires protégées. Ces catégories sont obtenues en fonction de leurs objectifs de gestion. La classification des aires protégées part de deux constats : la diversité d'aires protégées avec des termes différents et une gamme d'approches de gestion, rendant impossible leur comparaison entre pays à travers le monde.

Les aires protégées ont été créées tous azimuts dans plusieurs pays après celle de Yellowstone aux Etats-Unis. L'approche de gestion de ces espaces variait d'un pays à un autre. L'absence de normes et de terminologie unifiées laissait la latitude à chaque pays l'usage de termes différents pour décrire les aires protégées. Les termes comme réserve naturelle, aire de gestion des habitats, réserves de gibier, forêts de protection des bassins versants, réserves indigènes, forêts de loisirs, etc., étaient utilisés. En outre, toute une variété de systèmes internationaux d'aires protégées a vu le jour dans le cadre de conventions mondiales et d'accords régionaux. Un éventail d'approches de gestion est également lié à ces termes. Toutes ces expressions auxquelles différentes approches de gestion sont consacrées, rendaient la tâche difficile à l'UICN, celle d'harmoniser les politiques de conservation de la nature entre les différents pays à travers le monde. Il faut donc une nomenclature des aires protégées permettant de les distinguer. C'est en 1933, à Londres, lors de la Conférence internationale pour la protection de la faune et de la flore, qu'il y a eu la première terminologie clarifiée permettant d'instituer quatre catégories d'aires protégées : parc national, réserve naturelle intégrale, réserve de faune et de flore et réserve avec interdiction de chasse et de collecte (Dudley, 2008). Depuis cette date, les réflexions ont continué et l'UICN (1978) proposa dix catégories d'aires protégées définies principalement par leur objectif de gestion. Par la suite, une révision du système de catégorisation des aires protégées, en 1994, permit à l'UICN, dans ses lignes directrices, d'en retenir six catégories reconnues jusqu'à présent, dont la première est scindée en deux sous-catégories. La classification des aires protégées, en fonction de leurs objectifs, permet non

seulement de les distinguer, mais également de fournir des explications relatives aux moyens mis en œuvre pour leur protection. Cette classification ainsi que la relation entre les objectifs de gestion et les catégories sont illustrés dans le tableau 1.1 ci-dessous.

Tableau 1.1 : Catégories d'aires protégées selon l'UICN et type de protection

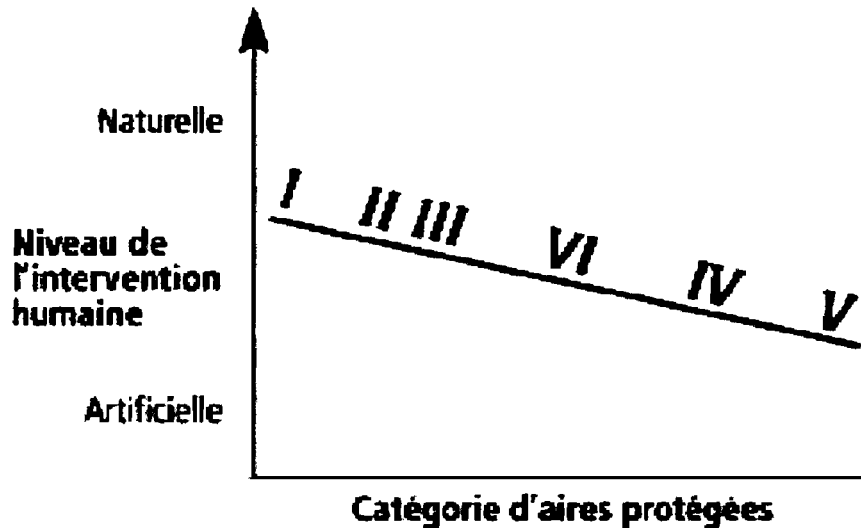
Catégories d'aires protégées	Caractéristiques et principal objectif de gestion	Type de protection
Ia	Réserve Naturelle Intégrale : aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages	Protection intégrale, pour recherche scientifique
Ib	Zone de Nature sauvage : aire protégée gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages	Protection intégrale
II	Parc national : aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives	Protection forte, mais tourisme autorisé
III	Monument naturel : aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques	Protection limitée à un site spécifique
IV	Aire de gestion des habitats ou des espèces : aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion	Protection sur une espèce ou un écosystème particulier
V	Paysage terrestre ou marin protégé : aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives	Protection faible, milieux anthropisés (milieux transformés par l'action humaine)
VI	Aire Protégée de ressources naturelles gérée : aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels	Protection faible, utilisation durable des ressources

Source : UICN (1994)

En référence aux lignes directrices de l'UICN (1994), il n'est pas nécessaire qu'une aire protégée soit intégralement naturelle pour remplir les fonctions de protection et de maintien de la diversité biologique. Parmi les six catégories d'aires protégées énumérées dans le tableau 1.1, certaines sont ou presque intégralement naturelles alors que d'autres ne le sont pas. Ainsi, les catégories I, II, III s'appliquent aux aires naturelles ou en grande partie naturelles, alors que les catégories IV, V et VI se rapportent aux aires pouvant avoir subies des transformations. Mais, étant donné que l'aire protégée, quelle que soit sa nature, doit souscrire à l'objectif premier de protection et de maintien de la diversité biologique, l'intervention humaine doit être modérée. La modération de l'action humaine est prescrite pour toutes les catégories d'aires protégées pour éviter que les modifications n'affectent de

façon irréversible la biodiversité. La figure 1.1 ci-dessous illustre la relation entre le niveau de l'intervention humaine et les catégories d'aires protégées.

Figure 1.1 : Classification des aires protégées en fonction du gradient d'intervention humaine¹⁰



Sources : ANCA, 1995; Phillips, 1996.

La figure 1.1 montre que les catégories V, IV et VI sont plus artificielles alors que les catégories I, II, III sont plus naturelles. Cela se traduit par un niveau d'intervention humaine plus élevé dans les catégories IV, V et VI que dans les catégories I, II et III.

La catégorisation des aires protégées effectuée par l'UICN est une avancée importante. Elle permet aujourd'hui à cette institution de collecter des données harmonisées pour suivre l'état des aires protégées à travers le monde. Cette classification a permis de clarifier les objectifs des aires protégées et de situer le niveau de l'intervention humaine. A travers la catégorisation, l'institution onusienne a constitué une base de données mise à jour régulièrement et mise à disposition du public. Cette source renseigne non seulement sur une aire protégée spécifique ou sur un Etat, mais également sur des comparaisons qui pourraient être effectuées aux échelles nationale ou internationale. La catégorisation de l'UICN n'ayant pas une valeur contraignante dans les législations nationales, il existe des espaces protégés qui ne figurent pas sur la liste des aires protégées de l'ONU. En outre, l'usage de la catégorisation pour définir des aires protégées forestières ne donne pas les mêmes résultats du fait de l'interprétation d'une aire protégée forestière qui diffère d'un pays à un autre (Dudley et Stolton, 2003). D'autres préoccupations telles que l'exploitation minière dans les catégories

¹⁰ ANCA (1995) et Phillips (1996) cités par le Ministère de l'Environnement (1999) du Québec (http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/repertoire/partie1.htm).

d'aires protégées de I à IV émergent. Ces questions ont été abordées en 2003 au Congrès mondial de Durban en Afrique du Sud, le cinquième du genre, qui a réuni environ 3000 participants de 160 pays venant du monde entier pendant une dizaine de jours. Ce cinquième Congrès mondial sur les parcs, organisé par l'UICN, intitulé « *Benefits beyond boundaries* », ou « Bénéfices par-delà les frontières », a servi de cadre pour tirer les leçons du passé et se projeter dans l'avenir, quant à l'importance des aires protégées à l'aune du 21^{ème} siècle.

1.2.2.4 Congrès de Durban : aires protégées comme support du développement durable

Le Congrès de Durban est considéré comme le tournant d'une nouvelle ère pour les aires protégées. Adrian Phillips, Conseiller principal de l'UICN pour le patrimoine mondial, disait ceci : « *Notre idée des aires protégées, de ce à quoi elles servent et de la manière de les gérer a fondamentalement changé depuis la première conférence internationale sur les parcs nationaux (en réalité le premier Congrès mondial sur les parcs) qui a eu lieu à Seattle, aux États-Unis, en 1962. Ce changement se trouve en filigrane dans les décisions de tous les congrès. Ce qui est apparu, en 2003, c'est un nouveau modèle pour les aires protégées, un modèle qui a imprégné les débats à Durban* ». Cela s'explique par le consensus qui s'est dégagé autour du rôle des aires protégées pour le développement durable et les Objectifs de développement du millénaire de l'ONU. Le Congrès de Yellowstone (USA), en 1972, après celui de Seattle, a porté sur « les parcs nationaux, un héritage pour un monde meilleur ». En 1982, le Congrès de Bali a fait l'écho des liens existant entre les aires protégées et les questions de développement humain. Celui de Caracas en 1992, avec le Symposium d'Albany (1997), ont orienté la réflexion pour considérer les aires protégées dans un cadre plus large et non plus comme de simples îlots de diversité biologique. Le Congrès mondial de l'UICN (2005) sur les parcs à Durban en 2003, situe le rôle important que jouent les aires protégées dans les objectifs socio-économiques et environnementaux pour le monde. Les différents textes qui ont meublé ce congrès, insistent sur l'adoption de stratégies, d'approches nouvelles et novatrices pour la prise en compte des intérêts de conservation et de développement dans une optique d'équité.

En effet, lors du Congrès, plusieurs thématiques en rapport avec les objectifs mondiaux du développement, ont été débattues. Bien que les questions traitées soient importantes et riches en informations, il y a lieu de mentionner celles qui ont principalement émergé des débats. Elles se déclinent comme suit : (1) les aires protégées et la génération future ; (2) les aires protégées et l'avenir durable ; (3) les aires protégées et la pauvreté ; (4) les aires protégées face aux changements globaux tels que les changements biophysiques, économiques et

sociaux, leur anticipation et adaptation ; (5) le financement des aires protégées ; (6) la catégorisation des aires protégées et leur gouvernance.

De l'ensemble des thématiques traitées, il ressort en substance que les aires protégées sont fondamentales pour le développement durable et la réalisation des objectifs mondiaux proposés par le Sommet mondial pour le développement durable et les Objectifs de développement du millénaire de l'ONU. En outre, en référence aux thématiques, trente deux recommandations ont été élaborées, parmi lesquelles, quatre ressortent principalement : les aires protégées marines, les aires conservées par les communautés, les aires protégées et l'exploitation minière, les aires protégées et la pauvreté. Pour traduire l'ensemble des recommandations en actes concrets, un plan d'action, s'appuyant sur ce que le congrès a convenu d'appeler « *Accord de Durban*¹¹ », a été élaboré. Ce Plan d'action, prenant en compte les résultats attendus auxquels sont rattachés des objectifs reflétant globalement les principaux thèmes du Congrès, énonce les actions nécessaires. L'UICN, en général, et en particulier la « *World Commission on Protected Areas (WCPA)* » ou Commission Mondiale des Aires Protégées (CMPA) est en charge de traduire dans la réalité le Plan d'action. C'est dans ce cadre qu'un certain nombre de tâches a été demandé à l'UICN et à la Convention sur la Diversité Biologique. Il s'agit entre autres, pour l'UICN de « *produire une version révisée et actualisée des lignes directrices de 1994 contenant un cadre plus rigoureux pour l'attribution et la vérification des catégories, renforcer la sensibilisation, les capacités et les programmes de suivi et de recherche* ». Pour la CDB, il est question de « *déterminer et combler les lacunes existantes dans le réseau mondial d'aires protégées sur la base de données scientifiques rigoureuses, prendre des mesures pour promouvoir la mise en place de réseaux écologiques, de corridors et d'aires protégées transfrontières, et établir le lien avec les efforts déployés pour conserver et utiliser durablement la diversité biologique au niveau des paysages terrestres et marins* ».

La production d'une version révisée et actualisée des lignes directrices de l'UICN (1994) avec un accent sur l'attribution et la vérification des catégories a permis à cette institution de proposer depuis quelque temps, une typologie des modes de gouvernance des aires protégées. Alors l'établissement de la différence entre les aires protégées ferait appel, en plus du degré

¹¹ L'insuffisance de collaboration entre la communauté des aires protégées et ses nombreux alliés, dans le passé, est préjudiciable à l'existence d'un réseau d'aires protégées mondial, écologiquement représentatif et efficacement géré. Cette communauté a le devoir de renouer avec l'ensemble des groupes d'intérêt qui peuvent bénéficier de l'existence d'aires protégées bien gérées. L'importance d'établir ces liens est le message fondamental de l'*Accord de Durban : notre engagement mondial pour l'homme et les aires protégées*. L'*Accord* établit un nouveau modèle pour les aires protégées.

de protection, aux institutions qui les gouvernent. Les institutions en vue sont l'Etat, les acteurs privés et communautaires (Rodary et Milian, 2008). Le tableau 1.2 ci-dessous permet de faire la classification des aires protégées par catégorie et type de gouvernance. Les catégories et les types de gouvernance de l'UICN sont reconnus comme étant des instruments précieux pour développer un système d'aires protégées flexible, faisable et efficace (Borrini-Feyerabend et Dudley, 2005). Cette matrice est utilisée dans certains pays dans le cadre de la mise en place de leur système d'aires protégées. Ainsi, la « *Commission on Environmental, Economic and Social Policy (CEESP)* » ou Commission des Politiques Environnementales, Economiques et Sociales (CPEES) et la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP) de l'UICN ont apporté l'appui technique à Madagascar pour la mise en place de son système d'aires protégées. La promotion de réseaux écologiques, de corridors et d'aires protégées transfrontières, la détermination de nouvelles catégories d'aires protégées à partir des objectifs de gestion et de types de gouvernance figurent dans l'établissement des systèmes nationaux d'aires protégées. Aubertin et al. (2008) notent que les concepts de corridors et de réseaux en biologie de la conservation, projets géopolitiques de mise en réseaux, mécanismes de financement et règlements juridiques sont de nouveaux outils conçus et mis en œuvre pour une nouvelle vision des aires protégées qui cadre avec le développement durable.

Tableau 1.2 : Classification des aires protégées par catégorie et par type de gouvernance

Type de gouvernance avec les acteurs opérationnels		A. Aire protégée gérée par l'Etat			B. Aire protégée en gestion participative (cogestion)			C. Aire protégée privée			D. Aire protégée communautaire	
		Un ministère ou une agence d'Etat	Une structure étatique décentralisée	Une structure déléguée par l'Etat	Une structure transfrontière	Une structure unique avec consultation et collaboration externes	Différentes structures partenaires (cogestion)	Un propriétaire privé	Une organisation sans but lucratif	Une organisation à but lucratif	Des peuples indigènes	Des communautés locales (sédentaires ou mobiles)
..... Catégorie UICN par objectif de gestion												
Ia.Réserve naturelle intégrale	Intégrale pour la recherche											
Ib.Zone de nature sauvage	Intégrale											
II.Parc national	Forte mais tourisme autorisé											
III.Monument naturel	Limitée à un site spécifique											
IV. aire de gestion des habitats ou des espèces	Sur un espèce ou écosystème particulier											
V.Paysage terrestre ou marin protégé	Faible, milieux anthropisés											
VI.Aire protégée de ressources naturelles gérées	Faible utilisation durable des ressources											
Hors catégorie	Non déterminé											

Source : UICN (1994) ; BORRINI-FAYERABEND (2007) in Aubertin et al. (2008)

Le Consensus sur les aires protégées pour le nouveau millénaire, a inscrit les aires protégées au centre des efforts nationaux et internationaux déployés pour conserver la diversité biologique et promouvoir le développement durable. Il souligne que les aires protégées apportent une contribution pleine et entière au développement durable. Dans cette optique, les aires protégées constituent un élément central des stratégies de réduction de la pauvreté, surtout dans les pays en développement. Elles apporteraient des biens et services au-delà de leurs limites, et contribueraient ainsi à la conservation de la diversité biologique et à l'allègement de la pauvreté. La sauvegarde de l'eau par la protection de bassins versants ou l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques sont des services écologiques fondamentaux que peuvent fournir les aires protégées, sans oublier les valeurs économiques, culturelles et spirituelles de celles-ci. Tout ceci doit se faire dans le respect des droits des populations autochtones et des communautés locales vis-à-vis des ressources naturelles et de la conservation de la diversité biologique, avec leur participation. Une approche ouverte et participative pour les aires protégées permet d'établir des partenariats fructueux et de créer la confiance entre les différents acteurs.

1.3 Fondements de la gestion participative des ressources naturelles

1.3.1 Rappel du paradigme antérieur

Dans les sociétés traditionnelles d'antan, existaient des mécanismes de gestion soucieux du patrimoine communautaire. Des institutions traditionnelles, incarnées par les chefs coutumiers, dans le souci de préserver les ressources naturelles vitales pour l'avenir du groupe, régulaient celles-ci à travers des dispositifs réglementaires. Le respect de ces règles était une obligation absolue pour tous les usagers et l'accès des ressources soumis à des négociations mutuellement respectueuses et profitables. En plus de ces règles, il existait des mécanismes endogènes permettant non seulement d'éviter des conflits inhérents à la gestion des ressources naturelles mais également de circonscrire ceux qui ont émergé pour éviter leur éclatement pouvant être préjudiciable à l'intégralité et à la pérennité des ressources. Malheureusement, ces dispositifs traditionnels reconnus pour leur efficacité ont été mis à mal par plusieurs facteurs qui ont conduit à une exploitation non durable des ressources naturelles, surtout les ressources forestières. La compréhension de ces facteurs est à rechercher, d'une part, dans la gestion de type centraliste de ces ressources, et d'autre part dans les régimes de propriété qui président à leur gestion.

1.3.1.1 Gestion publique centralisée des ressources naturelles

La gestion publique centralisée des ressources naturelles remonte à l'époque coloniale avec en toile de fond l'exploitation de ces ressources au détriment des populations locales. Elle est à mettre en rapport avec le modèle de conservation de la nature que les pays de l'Europe Occidentale ont instauré dans leurs anciennes colonies et qui s'est imposé à l'échelle mondiale. Ce modèle était calqué sur l'approche du continent nord américain qui consistait à ériger des zones non anthropisées en espaces de plaisir et de satisfaction au bénéfice des êtres humains. En outre le modèle européen répondait non seulement aux préoccupations relatives à la diminution continue des espèces fauniques, floristiques et à la dégradation d'autres ressources naturelles mais également à l'exploitation de la ressource forêt-terre au profit de la métropole. L'atteinte de cet objectif a amené le colonisateur à développer une politique foncière faisant de lui le détenteur exclusif de la ressource. Ce qui a permis à l'administration coloniale d'exploiter les terres, la main-d'œuvre locale et les autres ressources naturelles ligneuses et non ligneuses. Les autorités locales traditionnelles ne bénéficiaient que du droit d'usage qui pouvait leur être retiré à tout moment. Elles perdaient ainsi leur titre de propriétaire foncier.

La perte de l'influence des institutions traditionnelles de gestion des ressources naturelles peut s'observer principalement sur deux périodes en Afrique : la période coloniale et la période post-coloniale s'étalant sur les trois premières décennies après les indépendances. La période coloniale s'est caractérisée par l'introduction de législations foncières similaires à celles en vigueur dans les pays européens (Goussard et al., 2008). Cela s'est traduit par la mainmise de l'administration coloniale sur certaines ressources terres sur fond de répression. L'Etat colonisateur avait le contrôle centralisé sur ces ressources. La gestion des ressources forestières était fondée sur des principes d'exclusion. Les droits de subsistance étaient accordés aux communautés rurales. Les populations se voyaient déposséder de leurs droits traditionnels et coutumiers sur les terres et forêts non exploitées. La puissance publique coloniale, par le jeu de création des espaces protégés, ne permettait plus à ces populations d'accéder et de contrôler les ressources qu'elles considéraient comme les leurs. C'est dans un tel contexte que les populations locales ont cherché à recouvrer leurs droits sur les terres et les forêts. Cette situation est demeurée dans les Etats africains indépendants.

La période post-coloniale n'a été qu'une continuité de celle qui prévalait durant la période coloniale. Les gouvernements des indépendances n'ont pas radicalement changé la législation foncière, sauf pour en accentuer les tendances centralisatrices au nom du rôle de l'Etat dans le

développement économique, avec l'appui des institutions internationales (Lavigne et al., 1996). Alden (2008) souligne que les Etats africains indépendants ont conservé les institutions coloniales chargées des régimes fonciers, et dans la plupart des cas, l'autorité centrale de gestion des terres et des forêts a été renforcée et les droits locaux davantage soumis. Les Etats, devenant les seuls propriétaires et l'unique gestionnaire des ressources, élaborent de nouvelles règles fondées sur l'existant colonial pour renforcer leur pouvoir. Comme héritage colonial, la catégorisation des forêts est maintenue, distinguant le domaine permanent de l'Etat du domaine rural réservé aux activités agricoles et forestières. Des structures sont créées pour gérer le domaine permanent de l'Etat constitué d'espaces protégés. Ce domaine est doté d'un plan d'aménagement et bénéficie d'un statut de protection contrairement au domaine rural qui est une réserve de terres agricoles et d'exploitation sans aménagement. Dans cet espace rural théoriquement dédié aux populations rurales, l'Etat y est présent et autorise les industriels à prélever les ressources forestières telles que le bois d'œuvre, l'or, le diamant, etc. Les droits des populations rurales restent toujours assujettis aux activités de subsistance. Cette classification des forêts selon le critère d'intervention directe ou non de la puissance publique met au premier plan l'autorité et le contrôle exclusif de celle-ci sur l'ensemble des forêts. Comme le colonisateur, elle instaure une gestion centralisée, exclusive et répressive. Mais les textes réglementaires modernes, révélés inadaptés pour favoriser une gestion durable des ressources naturelles, sont soit non appliqués, soit inconnus des populations, et parfois aussi des administrations chargées de les appliquer, laissant ainsi un vide quant à l'organisation de leur exploitation rationnelle. Les règles traditionnelles et modernes, cohabitant parfois dans un environnement conflictuel, créent un flou néfaste et ouvrent la porte à des pratiques d'appropriation et de contrôle peu équitables des ressources naturelles. Cette dualité des règles révèle les limites ou faiblesses de la gestion centralisée. En effet, si la gestion centralisée permet non seulement l'exécution immédiate des décisions prises au niveau central mais également l'impossibilité de contester et de discuter les décisions, elle regorge des limites telles que l'exclusion des acteurs du processus de prise de décisions, la non considération des besoins réels des populations, la démotivation des acteurs dans l'exécution des tâches, etc. En outre, la classification des forêts en deux domaines engendrée par la gestion centralisée est source de conflits fonciers et d'usage. En effet, la création ou l'extension des espaces protégés au bénéfice de l'Etat réduit les espaces coutumiers provoquant une pression foncière. Cette situation conduit les populations locales à développer des stratégies pour exploiter les espaces sous protection. Dans la pratique, l'Etat centralisateur se trouve confronter au manque de moyens matériels, financiers et humains pour le contrôle

effectif des ressources naturelles dont il s'est attribué. Le plus souvent, les agents forestiers commis pour les activités de surveillance de vastes territoires érigés en espaces protégés sont en nombre insuffisant. Gagnés par la démotivation, ils deviennent des proies faciles en matière de corruption. Ainsi la corruption politico-administrative et le clientélisme s'installent. Il n'est pas rare de voir des agents forestiers en connivence avec les populations riveraines pour l'exploitation du domaine protégé. Les communautés locales, à la reconquête de leurs droits sur les ressources, profitent de la faiblesse des moyens dont disposent les institutions étatiques pour mettre en valeur ces ressources. Elles prélèvent de façon excessive sur ces ressources et ne se sentent pas concernées quant à leur protection et conservation. L'incapacité de l'administration forestière d'assurer son rôle de suivi et de contrôle en matière de gestion des ressources expose donc celles-ci au libre accès. Dès lors l'épuisement de ces ressources est inévitable.

1.3.1.2 De la tragédie des communaux à la théorie des ressources communes

L'épuisement ou la disparition des ressources communes en accès libre fonde la thèse de Hardin (1968) en matière de gestion des ressources naturelles. En effet, Hardin montre qu'en l'absence de contrôle et de limitation de l'accès aux ressources naturelles c'est-à-dire lorsque celles-ci sont libres d'accès, elles sont sujettes à la surexploitation. Chaque agent, sans contrainte, cherchant à maximiser son profit, diminue le profit commun. « Pour Hardin, un communal représente un espace voué à une surexploitation en raison du libre accès et de l'absence de titre formel de propriété, une pensée reposant sur l'égoïsme individuel des utilisateurs qui maximisent à court terme leurs gains sans égard pour la ressource ou l'environnement » (Plante et André, 2002, p.118). Sa réflexion pourrait aussi se traduire de la manière suivante. Les communautés exploitent les ressources naturelles offertes par la nature et considérées comme quelque chose qui n'est propriété d'autrui à titre personnel. Le fait qu'elles ne soient propriété de personne en particulier, leur confère le caractère de biens en propriété commune ou collective. Chaque membre de la communauté accédant librement à la ressource, du fait de l'absence de règles établies pour en réguler l'usage, l'exploitation de la ressource se fait sur la base du premier arrivé-premier servi sans penser aux autres membres de la communauté. Gordon (1954) note que dans une telle situation, chaque exploitant individuel de la ressource continuera de l'exploiter jusqu'à ce que son revenu moyen soit égal au coût marginal d'exploitation de la ressource. Cela conduit inévitablement à l'exploitation sans réserve des ressources naturelles voire leur disparition. C'est ce que Hardin (1968) a qualifié de « tragédie des communaux » dans son article considéré comme le point de départ

de la plupart des réflexions théoriques comme empiriques relatives aux types de gestion des ressources naturelles. Ces réflexions remettent en cause la tragédie des communs en référence aux régimes de propriété auxquels sont soumises les ressources naturelles. La surexploitation ou l'épuisement des ressources naturelles n'est plus une question de libre accès, mais plutôt celle relative aux types de propriété qui les régissent. Selon Andelson (1991), dans la pensée de Hardin, il y a eu une certaine confusion en ce qui concerne les ressources naturelles en accès libre et celles en propriété commune. Les règles limitant l'exploitation abusive des ressources communes n'ont pas été explorées par l'auteur de la tragédie des communs. Il devait distinguer ces deux types de ressources. Car les ressources communautaires ou en propriété commune peuvent être régies par des règles dans leur accès et usage. Ce qui est contraire aux ressources en accès libre. Ainsi les débats et la réflexion vont se cristalliser autour de la gestion communautaire des ressources en lien avec les régimes de droit de propriété. Les auteurs comme Wade (1987), Ostrom (1990), Bromley (1992), Baland et Platteau (1996), pour ne citer que ceux là, en constituent les chefs de file. L'approche institutionnaliste est au cœur de leur démarche avec l'accent sur les mécanismes de régulation formels ou informels en matière de gouvernance des ressources naturelles.

La disparition des ressources naturelles pose le problème de leur accès qui n'est donc pas circonscrit par le paiement d'un droit ou l'application d'une réglementation. La question des droits de propriété sur les ressources naturelles est à élucider.

1.3.1.3 Régimes de propriété et gestion durable des ressources naturelles

La règle de propriété qui préside à l'utilisation des ressources naturelles constitue le problème majeur de tous les temps. Ce paradigme hérité des économistes du XVIII^{ème} siècle dans sa version de droit de propriété privé, est demeuré au cœur de la controverse économique. Pour les auteurs classiques, partisans de l'ordre naturel, le rôle de l'Etat dans le fonctionnement de l'économie doit se limiter à ses devoirs régaliens ; ce qui conduit principalement à la garantie des conditions de sécurité de la propriété privée. Cependant la crise économique de 1929 a montré les limites de la pensée économique des auteurs classiques. La pensée des économistes keynésiens montre qu'en plus de ses prérogatives régaliennes, l'Etat doit être présent dans la vie de l'économie. Ce qui confère à l'Etat un rôle moteur dans le fonctionnement de l'économie. Dans cette optique, la propriété peut donc être d'ordre privé ou public, donnant lieu à une réglementation marchande ou administrative de l'économie. La gestion des ressources naturelles a été soumise à cette réglementation. Parler de gestion participative à la

fin du XX^{ème} siècle, c'est aller au-delà de ce cadre dichotomique entre marché et Etat pour s'inscrire dans une dynamique nouvelle ; celle de l'implication des populations locales.

Les ressources naturelles, en réalité, dans leur usage, sont soumises à d'autres types de régime de propriété. En plus des propriétés de type public et privé, Bromley (1991) en distingue deux autres que sont le libre accès et la propriété commune. La classification de Bromley, mettant en exergue les quatre régimes de propriété, permet de faire la distinction entre la propriété commune et l'absence de propriété. Car la propriété commune ne signifie pas forcément que la ressource est soumise à une exploitation sans règles. C'est l'absence de propriété qui ouvre la porte au libre accès à la ressource.

Les régimes de propriété déclinés ci-dessus se distinguent les uns des autres à travers les usagers qui appliquent les règles de gestion (accès et usage). Dans la gestion de type privé, les personnes s'approprient les ressources naturelles individuellement ou par groupes. L'application des règles d'accès et d'usage leur incombent et par des mécanismes marchands d'exclusion ou de participation à l'exploitation, elles cherchent à en tirer un profit maximum. La gestion est de type étatique lorsque des groupes de personnes ne détiennent pas la propriété de la ressource ; la ressource est hors de leur contrôle. L'Etat, par voie administrative et réglementaire, s'adjuge la propriété de la ressource. En général, pour assumer la gestion de la ressource, il délègue une société de droit public jouant le rôle d'une agence de régulation. En ce qui concerne le libre accès, la ressource exempte de règles de régulation spécifiques permet à n'importe quel acteur d'accéder à cette ressource et de l'utiliser. Dans ce cas, chacun peut jouir quand il veut des bénéfices d'accès et d'usage sans en supporter les coûts directs et la ressource est sujette à la surexploitation. C'est cette situation que décrivent Gordon (1954) et Hardin (1968). Quant à la propriété commune, la ressource est détenue par un groupe de personnes propriétaires vivant en communauté. Celle-ci définit les modalités collectives d'accès et d'usage, c'est-à-dire des droits et devoirs liés à l'exploitation de la ressource. La non exclusion et la rivalité caractérisent la ressource dont la propriété est commune.

La caractérisation des régimes de propriété indique clairement que ceux-ci affectent fortement le procédé de gestion des ressources. Il est donc indiqué de bien définir le régime de propriété, de sorte qu'il soit clairement spécifié, exclusif, transférable et exécutoire, étant donné que les décisions relatives à l'utilisation ou non des ressources naturelles sont induites par une panoplie de valeurs. Ces valeurs peuvent être liées à des intérêts économiques, éthiques et religieux, et à d'autres aspects sociaux des ressources naturelles. En ne considérant que des valeurs économiques liées aux forêts à évaluer, le tableau 1.3 en donne des exemples.

Tableau 1.3 : Valeurs liées aux contributions des forêts au bien-être humain

<p>Valeurs d'usage direct liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des utilisations à des fins de consommation <ul style="list-style-type: none"> • biens commerciaux/industriels (combustible, bois d'œuvre, bois de pâte, perches, fruits, animaux, fourrage, médicaments, etc.) • biens et services locaux non présents sur le marché (combustible, animaux, peaux, perches, fruits, fruits à coque, etc.) - des utilisations à des fins de non consommation <ul style="list-style-type: none"> • récréation (randonnées dans la jungle, safaris-photos, trekking, etc.) • science/éducation (études forestières de divers types)
<p>Valeurs d'usage indirect liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la protection des bassins versants (protection des zones en aval) • la protection des sols/amélioration de la fertilité (préservation de la fertilité des sols, importante surtout dans les régions tropicales) • l'échange de gaz et stockage du carbone (amélioration de la qualité de l'air, réduction des gaz de serre) • l'habitat et à la protection de la diversité biologique et des espèces (sources potentielles de médicaments, de matériel génétique pour de futurs animaux et plantes acclimatés) • la productivité des sols sur les terres forestières converties (espace et productivité des sols pour l'agriculture, l'horticulture et l'élevage)
<p>Valeurs d'option et d'existence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les populations peuvent tenir à une forêt ou à un ensemble de ressources uniquement pour son existence, sans envisager d'exploiter directement la ressource à l'avenir. La valeur intrinsèque rentre dans ce cadre. • Les populations peuvent apprécier l'option que représente l'exploitation future d'une forêt, ou simplement l'option de l'avoir à disposition à l'avenir. Bien que ces valeurs soient difficiles à mesurer en termes économiques, il faut en tenir compte lorsque l'on évalue la contribution des forêts au bien-être de l'homme.

Source : Gregersen et al. (1997), étude FAO Forêts

Pour Sterner (1993), dans l'évaluation d'un actif naturel, il convient de distinguer la valeur d'usage de la valeur de non usage ; l'ensemble des ces valeurs constituant la valeur économique totale. Il décompose la valeur d'usage en trois : valeur d'usage direct, valeur d'usage indirect et valeur d'option. Quant à la valeur de non usage, elle est scindée en valeur d'héritage et en valeur d'existence.

De l'analyse de cette série de valeurs d'une ressource naturelle, il ressort que sa consommation peut être présente ou future. Cette consommation, qu'elle soit actuelle ou différée, doit prendre en compte la capacité d'une ressource à satisfaire les besoins de la génération actuelle et de celle à venir. En d'autres termes, la préservation de la capacité reproductive d'une ressource doit rimer avec son usage. Il s'agit là d'opérer des transferts intra et inter-générationnel. L'usage direct ou indirect d'une ressource a trait à un transfert à l'intérieur de la génération, lui permettant d'en tirer un avantage immédiat. L'usage basé sur

les valeurs d'option, d'existence ou patrimoniale permet de léguer à la génération future une ressource qui lui profitera.

Les générations présentes ne légueront à celles à venir des ressources naturelles dotées de capacité reproductive que si leur responsabilité est engagée dans la gestion de celles-ci. Cela suppose la sécurisation de leurs droits de propriété sur ces ressources. Le droit de propriété entre donc en ligne de compte dans leur valorisation. Il permet d'établir des règles auxquelles sont soumis les acteurs dans la gestion des ressources. Dans ce sens, la spécification du droit de propriété dépasse non seulement le caractère exclusif de la propriété mais permet un recours en cas de conflits éventuels. Le droit de propriété étant le droit d'user, de jouir et de disposer d'une chose, son détenteur peut en abuser. Il existe donc des restrictions à ce droit. Le caractère exécutoire rend compte des violations de ces restrictions.

En vérité, dans la pratique quotidienne, l'exécution du droit de propriété reste imparfaite. L'on assiste alors couramment aux violations des droits. La réponse donnée par l'autorité publique à ces violations est la répression. Or la répression peut accentuer les comportements déviants, surtout en matière de gestion durable des ressources naturelles. L'approche par des actions préventives en amont doit être le préalable avant toute action répressive. Car dans l'objectif de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la pénalité n'aura de sens que si elle est, d'une part comprise et acceptée par une large partie de la population, et d'autre part, si elle est tangible. La compréhension et l'acceptation n'échappent pas à la socialisation du droit de propriété à travers le contrôle social. Un droit n'est effectif que lorsqu'il existe une garantie d'exécution. Si tel n'est pas le cas, le résultat du processus d'échange ne donnera pas satisfaction. C'est par exemple le cas, lorsque l'exclusivité des droits de propriété est énoncée dans les textes sans un suivi exécutoire. Cette situation est légion dans les pays en développement où la puissance publique, à travers ses services déconcentrés, se trouve dans l'incapacité d'assurer le contrôle effectif des ressources naturelles quelle s'est adjugée propriétaire, notamment les forêts du domaine permanent¹². Cette incapacité de contrôle laisse la possibilité à certains acteurs, tels que les agriculteurs, les exploitants de bois d'œuvre et les producteurs de charbon, d'exploiter ces ressources.

Au final, que l'on soit en régimes de propriété publique, de propriété privée ou de propriété commune, l'exigence de la condition exécutoire est à remplir afin de réduire les possibilités

¹² En Côte d'Ivoire, les ressources forestières sont classées en deux catégories : le domaine forestier permanent et le domaine forestier rural. Le domaine forestier permanent, constitué de forêts classées, de parcs et réserves, est géré par les services forestiers déconcentrés de l'Etat. Le domaine forestier rural est cédé aux populations rurales pour leurs activités agricoles.

des *free rider*. En régime de propriété privée, on peut admettre à partir de la rationalité économique, une forte incitation à assurer le contrôle et la protection du droit de propriété de sorte à internaliser les externalités négatives. Ce n'est pas forcément le cas en régime de propriété publique, où l'Etat n'a pas toujours les moyens financiers et techniques d'assurer le contrôle de l'accès aux ressources dont il s'est attribué la propriété par voie administrative et réglementaire. Comme c'est le cas dans les pays en développement où les forêts du domaine permanent sont fortement infiltrées par les populations rurales. En régime de propriété commune, la censure d'ordre social peut être de nature à dissuader toute action de violation des règles communautaires de gestion de la ressource. L'accès à la ressource et son usage sont donc contrôlés par des règles coutumières locales. En présence d'une telle situation, la ressource commune est dite régulée (Baland et Platteau, 1996). A l'inverse, lorsque la ressource commune n'est régie par aucune règle d'exploitation, son accès est ouvert à tous les membres de la communauté. La ressource est alors soumise au régime de libre accès. Baland et Platteau (op. cit), qualifient cette ressource de ressource commune non régulée.

1.3.1.4 Propriété publique ou privée et gestion des ressources naturelles

Dans l'économie publique moderne relative à l'analyse de la régulation des marchés, la question des droits de propriété reste présente. L'opportunité et le degré des interventions publiques dans cette régulation sont au cœur de l'analyse qui connaît un dynamisme ces trente dernières années. Le marché, pour les économistes libéraux constitue l'instrument économique fondamental de régulation, en ce sens qu'il assure la circulation de l'information et la coordination des décisions des agents économiques. Chaque agent, disposant de droits de propriété sur les dotations en ressources qu'il a créées ou acquises en toute légitimité, les échangent également en toute liberté sur le marché pour une allocation optimale de ces ressources. Fondé sur le principe de la libre propriété privée et de la responsabilité, le marché permet la réalisation des intérêts personnels des agents économiques. Ce principe était tellement cher aux libéraux qu'ils liaient l'incitation à l'investissement aux droits de propriété bien développés. En référence à la ressource terre, Robert Malthus et James Mill considéraient « toute forme collective de propriété foncière comme un symptôme-clé de retard de développement alors que la propriété privée complète était le signe indubitable d'un degré élevé de civilisation » (Platteau, 2003 p.10).

Si le marché est capable de réguler la production des biens privés, de satisfaire les choix individuels, il y a des situations où il est inefficace dans la régulation des effets externes et des biens collectifs. Le marché ne peut donc pas tout internaliser. Dans ce cadre, l'intervention de

l'Etat peut se révéler utile pour corriger les insuffisances du marché à divers niveaux. Cette intervention s'avère indispensable pour gérer les externalités ou pour mener à bien l'organisation des services collectifs, à savoir l'éducation, la santé, les infrastructures, etc. Les politiques publiques sont donc sollicitées pour pallier aux défaillances de marché afin d'assurer le bien-être de la société. Dans le même temps, la politique publique est taxée d'être la cause majeure des dysfonctionnements constatés au niveau économique. Car les autorités publiques, dans le choix de leurs interventions, n'œuvrent pas toujours dans l'intérêt et pour le bien-être de la société, mais en général dans leur propre intérêt. Cette conception défendue par « l'école des choix publics¹³ » relance le débat sur le rôle de l'Etat dans l'économie. Les politiques publiques sont visées dans cette controverse.

En effet, selon Stiglitz et al. (2007), trois principales justifications fondent l'intervention de l'Etat dans la sphère économique. Elles s'énoncent comme suit :

(i) la correction des défaillances du marché (l'imperfection de la concurrence, l'information imparfaite, les externalités et les biens publics) en vue de l'amélioration de l'efficacité économique,

(ii) la recherche de l'équité par la redistribution du revenu sur la base de valeurs sociales de justice ou d'équité. Car le marché peut fonctionner correctement mais la redistribution du revenu peut également rester très inégale et ne permettant pas à certains individus d'avoir le minimum vital,

(iii) l'imposition de valeurs sociales aux individus en référence aux biens qu'ils consomment. Dans cette optique, l'Etat peut favoriser, inciter voire obliger la consommation de biens comme l'éducation, la santé. En revanche, il peut dissuader ou interdire la consommation de biens jugés dangereux tels que les drogues, l'alcool, les cigarettes.

Ces actions de l'Etat, selon les défenseurs de l'intervention limitée du secteur public dans l'économie, n'apportent pas toujours des solutions aux problèmes que pose le marché dans

¹³ L'école des choix publics, dont les fondateurs, d'inspiration classique et néoclassique, sont James Buchanan, George Stigler, Mancur Olson (*Alternatives Economiques n°031 - novembre 2007 : comprendre les économistes*), émet des réserves quant à l'efficacité de l'action publique, surtout dans la réalisation des dépenses par les administrations publiques. Pour elle, les interventions publiques ne visent pas l'intérêt général mais profitent à certains groupes sociaux. D'un côté, ces groupes sociaux, qui sont des groupes de pression, revendiquent pour maximiser leurs intérêts privés. Cela engendre des coûts que l'Etat répercute sur l'ensemble des contribuables. De l'autre, le personnel des services publics, profite de l'offre étatique due aux revendications des groupes sociaux pour conforter son emprise sociale. La combinaison des revendications des groupes sociaux et l'emprise sociale des bureaucrates poussent l'Etat à intervenir de façon excessive dans l'économie. Pour cela, l'école des choix publics préconise que toute intervention publique doit être guidée par une analyse coût-bénéfice. Outre cette analyse coût-bénéfice, la décentralisation des structures est nécessaire pour la satisfaction des besoins collectifs.

son fonctionnement. L'efficacité et l'efficience de l'action publique ne sont pas évidentes de leur point de vue. L'action publique comporte des défaillances qui sont de nature à aller à l'encontre de l'amélioration de l'efficacité économique recherchée. Les causes de ces défaillances sont inhérentes aux problèmes tels que l'incitation, la budgétisation des dépenses publiques et leur exécution, l'information imparfaite et la nature des processus politiques de décision (Stiglitz et al., 2007). La question de l'incitation concerne principalement les règles qui régissent l'administration publique. Ces règles sont comparables aux deux faces d'une pièce de monnaie. Les règles, en même temps qu'elles comportent des dispositions visant à protéger l'agent du service public (renvoi d'un agent incompetent par exemple), généralement, elles ne motivent pas au plan salarial contrairement à celui du secteur privé. Les dispositions réglementaires ne facilitent pas les sanctions. Les procédures de sanctions sont longues, ce qui fait que certains agents de l'administration publique trichent dans l'exercice de leur fonction. Il s'agit là des contraintes qui pèsent sur les procédures de bonne pratique des règles établies. En plus de ces contraintes, le non respect des engagements pris sur le long terme du fait du changement de régime politique et les pressions politiques liées au processus démocratique (investissement dans des projets à but électoral, récompense des acteurs après les élections) peuvent être rangés dans les facteurs capables de nuire à l'efficacité de l'action publique. Concernant la budgétisation des dépenses publiques et leur exécution, la crainte de l'inefficacité se résume comme suit : l'affectation des ressources dans des secteurs non productifs du fait des pressions sociales, la lourdeur des mécanismes de passation des marchés et d'appels d'offres qui non seulement engendre la corruption mais également des coûts additionnels préjudiciables à la performance de l'action publique. Au niveau de l'information imparfaite, le secteur public est confronté à la difficulté de cerner tous les effets négatifs des projets de développement qu'il initie. Les planificateurs ont du mal à anticiper certains de ces effets. Quant à la nature des processus politiques de décision, les choix publics sont taxés d'incohérence. Les décisions publiques ne visent pas l'individu mais la société, ce qui fait que les choix de la puissance publique ne sont pas ceux d'un individu. Dans cette optique, la cohérence recherchée dans les choix étatiques est sujette à discussion.

La sélection des interventions publiques par les autorités publiques et leur conduite par les bureaucraties publiques semblent fonder l'inefficacité de l'action publique redoutée par les penseurs de l'école des choix publics. Mais, étant donné que l'Etat n'intervient que sur le marché des biens et services sociaux, les politiques publiques ne conduisent pas nécessairement à des actions guidées par l'efficacité économique au même titre que le secteur

privé, la promotion de l'équité tient une place importante. Elles ne viendraient que pour pallier certaines insuffisances du marché.

Au regard de la controverse relative au rôle de l'Etat dans l'économie, il ne transparaît nulle part que l'autorité publique nourrit l'intention d'agir à la place des agents économiques privés dans la gestion de leurs transactions. Les contraintes bureaucratiques liées à l'asymétrie d'information et la difficulté d'identifier les préférences collectives des agents économiques fondent la restriction de l'intervention étatique à une action d'incitation des agents économiques. Sur cette base, les penseurs de l'école des choix publics voient en la gestion des ressources naturelles et de l'environnement la marchandisation de leur exploitation. Le référentiel de leur approche des politiques environnementales est le modèle d'appropriation privée des ressources dans un cadre de gestion décentralisée. Cela permet de limiter de façon importante l'intervention de l'Etat et de laisser le marché jouer son rôle en tant qu'institution fondamentale de régulation.

En clair, les questions environnementales ne peuvent pas être traitées par un seul secteur (secteur public ou privé). Il faudrait un dosage ou une combinaison appropriée ayant recours à ces deux secteurs. La politique économique préconisée par les partisans libéraux de l'intervention strictement limitée de l'Etat, en référence au théorème de Coase¹⁴, serait de laisser le marché fonctionner là où l'atteinte des résultats efficaces est possible et de réguler dans le cas contraire.

C'est dans ce paradigme que pour résoudre le problème de la surexploitation des ressources lié au libre accès, Hardin (1968) préconisa le recours à une régulation par la définition de droits de propriété privés ou étatiques. Coase (1960) bien avant lui a proposé le recours à des droits de propriété bien définis, en présence d'externalités négatives issues des imperfections de marché, en s'appuyant sur le mécanisme de la négociation marchande entre les acteurs économiques eux-mêmes ; sans une intervention directe de l'Etat. Gillis et al. (1998, p. 212) abondent dans le même sens, pour dire que les insuffisances du jeu du marché qui mènent à la surexploitation des ressources naturelles, tiennent à des coûts externes non pris en charge par les exploitants. Il appartient alors aux pouvoirs publics d'intervenir pour remédier aux facteurs externes et assurer le fonctionnement rationnel des forces du marché : « les pouvoirs publics peuvent dans ce cas accorder des droits de propriété à des usagers privés, réglementer

¹⁴ Selon ce théorème, dans un monde où les coûts de transaction sont nuls et les droits de propriété bien définis, il est possible d'obtenir une allocation optimale des ressources sans intervention de l'Etat. Sous forme résumée, si les coûts de transaction sont nuls et si les droits de propriété sont bien définis, il résultera une allocation efficace. Appliqué à l'environnement, il implique que les externalités peuvent être éliminées par le seul recours à la négociation entre pollueurs et pollués qui s'accorderont sur les compensations nécessaires.

l'accès aux ressources communes, imposer une fiscalité prenant en compte les coûts externes et octroyer des droits d'accès négociables ».

Au total, si l'Etat contrôle les ressources naturelles, il en devient le détenteur exclusif, et la définition des droits d'usage et de redistribution de la rente lui incombent. C'est en ce sens que Stiglitz et al (2007, p. 386), pensent que l'intérêt d'une définition des droits de propriété proposée par Coase (1960) « est qu'il confère un rôle minimal à l'Etat ; celui-ci se contente de clarifier les droits de propriété, laissant aux marchés privés le soin d'atteindre des résultats efficaces ». En revanche, d'autres auteurs de la lignée d'Ostrom menant des réflexions sur les aspects institutionnels de la gestion des ressources naturelles, relèvent des limites dans l'application de la régulation étatique ou dans la définition des droits de propriété privés. Ces limites sont essentiellement de l'ordre de la capacité de faire respecter les prescriptions ; c'est-à-dire le caractère exécutoire du droit de propriété. Pour ce qui est des droits de propriété, les coûts de transaction élevés pour parvenir à un accord limitent les occasions, en particulier en présence d'un grand nombre d'individus (Stiglitz et al., 2007). Ainsi, certains institutionnalistes comme Ostrom (1990), Baland et Platteau (1996), ont montré le rôle déterminant des communautés locales dans la gestion efficace des ressources naturelles. Les institutions locales sont ainsi mises au centre des réflexions sur la gestion communautaire des ressources naturelles ; surtout dans les pays en développement, pour soutenir à partir d'arguments forts, l'efficacité de nouveaux modes alternatifs de gestion des ressources naturelles (Wade, 1988 ; Ostrom, 1990, Baland et Platteau, 1996). L'approche participative de la gestion des ressources naturelles en général et celle des forêts en particulier est vue comme l'instrument pour la conservation de la ressource et un développement durable.

1.3.2 Emergence de la gestion participative

La plus grande partie des forêts dans le monde est la propriété des Etats. Mais la forme privée et les autres formes de propriété sont en croissance, et les Etats en concèdent souvent aux communautés pour usage (Agrawal, 2007). Les défaillances relevées dans la gestion par le marché ou les droits de propriété privée et la gestion étatique ont ouvert la porte à l'approche participative de la gestion des ressources naturelles ; la gestion participative étant considérée comme une voie nouvelle. Elle se définit comme une gestion impliquant différents acteurs que sont l'Etat, les collectivités locales, les communautés locales, les ONG, etc. La gestion participative renvoie à une pluralité d'acteurs.

Le concept de participation prend une nouvelle dimension à partir des années 1970 où il devient un modèle théorique de pensée qui oriente la recherche et la réflexion scientifiques.

Deux canaux spécifiques de pensée empruntant des voies différentes vulgarisent le concept de participation ; l'un s'appuyant sur les limites du transfert de technologie dans le domaine de la recherche agricole et du développement rural, l'autre sur la remise en cause de la gestion centralisée des ressources, notamment les forêts, par l'Etat dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (Barnaud, 2008). Ainsi dans le domaine de la recherche agricole et du développement rural, pour pallier aux limites du transfert de technologie, il eut un déploiement important de démarches participatives dans les années 1990 (Chambers et al., 1989; Pretty, 1995; Scoones et Thompson, 1999)¹⁵. A ce sujet, Lavigne-Delville et al. (2000) soulignent que les Méthodes Accélérées de Recherche Participative (MARP) ont beaucoup marqué les nombreuses démarches participatives de cette période non seulement par le nombre important de leurs adhérents, mais également de leur audience auprès des bailleurs de fond. Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, surtout en ce qui concerne les institutions relatives à sa dimension renouvelable, les travaux de Berkes (1989) et d'Ostrom (1990), s'opposant à la tragédie des communs développée par Hardin (1968), ont véritablement constitué le creuset pour le développement du concept de participation. Berkes (1997), Carlsson et Berkes (2004), attribuent les fondements des réflexions concernant les approches de gestion communautaire et de cogestion des ressources naturelles à ces deux auteurs (Barnaud, 2008).

Bien que ces deux canaux de pensée ont emprunté des voies différentes pour développer le concept de participation, force est de constater que les démarches participatives de celles-ci sont convergentes sinon se confondent du fait qu'au centre des réflexions scientifiques actuelles se trouvent les questions relatives à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. Ce qui est à retenir à travers le concept de participation tel qu'il est actuellement développé, c'est la prise en compte des aspirations des populations locales et la reconnaissance de leur capacité à se prendre en charge dans le processus de développement.

La gestion participative des ressources naturelles apparaît comme une réponse à l'insuffisance des approches opposant régulation marchande et publique. Ce concept développé par les auteurs de « l'école des communs » dès les années 1970, est une réaction à la théorie de la « tragédie des biens Communs », s'appuyant sur le fait empirique qu'après analyse de situations locales, les groupes d'utilisateurs ne surexploitent pas systématiquement les ressources naturelles utilisées en commun. C'est le point de départ du sens distinctif donné par ces auteurs faisant la différence entre les ressources de libre accès et les ressources communes.

¹⁵ Ces auteurs sont cités par Barnaud (2008)

Cette différenciation constitue l'un des fondements importants de l'analyse de l'école des communs ; et qui a fait défaut chez Hardin (1968).

Ces auteurs mettent en évidence, le fait que si les ressources de libre accès sont soumises à la surexploitation, ce n'est pas nécessairement le cas des ressources en propriété commune ; et cela, contrairement à l'approche standard¹⁶ qui alimente la confusion entre libre accès et propriété commune (Lescuyer, 2000). C'est dans cette lignée qu'à partir de 1980, il y a une profusion de travaux théoriques et empiriques sur les systèmes de propriété commune, liée à la pertinence des réflexions recadrant la thèse de la « tragédie des biens communs » (Lescuyer, 2000). Sans parvenir à établir une stratégie permettant d'asseoir un modèle type de gestion des ressources communes, ces recherches aboutissent à un ensemble d'arrangements institutionnels, assortis de règles d'allocation nées de l'interaction des parties prenantes. On parle alors désormais d'approche participative, de gestion participative ou encore de gestion contractuelle (Nguingiri, 1999), où différents acteurs (Etat, collectivités locales, communautés locales, etc.) sont impliqués. La gestion participative prend donc en compte une panoplie d'acteurs et les communautés locales ne représentent qu'un des acteurs participant à la gestion. Elle intègre dans ce sens la gestion communautaire. Meral (2004) distingue cinq catégories de gestion participative combinant des formes variées de pratiques telles que la gestion de terroir, la gestion communautaire, la cogestion, la gestion collaborative et la gestion adaptative. L'implication des acteurs locaux, peut ainsi varier de la simple consultation à une véritable prise de décision, selon différentes pratiques mises en relief par Buttoud (2001), et Froger et al. (2004). La consultation, traduite par le recueil des opinions sur l'état de la situation et éventuellement les actions à mener, correspond à la participation passive qui ne certifie pas la prise en compte des opinions émises par les populations dans la décision finale. La prise de décision, quant à elle, implique les participations active et responsable. La participation active signifie que des représentants des populations participent réellement à l'élaboration et à l'exécution des projets alors que la participation responsable, qui va au-delà, se réfère à l'autonomie des acteurs locaux qui vont bénéficier d'un transfert d'autorité dans la gestion des ressources. Ces arrangements institutionnels reflètent une grande diversité, dont le caractère hybride est mis en relief par Bied-Charenton et al. (2006). Ces auteurs (p. 44) énoncent qu'« un mode de gouvernance peut alors être défini comme résultant d'un compromis entre les acteurs et les instruments de régulation publique,

¹⁶ L'instauration d'une régulation par le marché ou par la puissance publique est suggérée comme solution à la surexploitation des ressources.

marchande et communautaire. Le terme « compromis » souligne le conflit des logiques sous-jacentes aux différents types d'instruments mobilisés par les acteurs qui les portent ».

L'émergence de l'approche participative, peut être attribuée à deux faits majeurs. D'une part, la recherche sur les conditions d'une gestion durable des ressources naturelles ; d'autre part, la prise de conscience de la communauté internationale à Rio en 1992, de la nécessité de prendre en considération toutes les parties prenantes. Ballet (2007) souligne que cette idée forte relative à une meilleure implémentation des politiques de développement durable ambitionne de dépasser le cadre habituel des décideurs (gouvernements, industriels), pour intégrer la société civile (associations, ONG, et surtout les populations locales). Il s'agit de sortir de la dichotomie Etat ou marché, pour arbitrer sur les situations où le marché n'est par forcément supérieur. Platteau (2003) indique selon les circonstances, des cas où le marché n'est pas forcément le meilleur outil de régulation. Par exemple, c'est en situation de pression démographique que l'absence de droit de propriété est source de dégradation. Par ailleurs, si en l'absence de coût de transaction, la propriété commune est aussi efficace que la propriété privée, ce n'est pas pareil en présence de coût de transaction, où la propriété privée supprime la propriété commune. Dans les pays en développement, les bailleurs de fonds et notamment les institutions de Bretton Woods, ont fait de l'approche participative la clé de voûte de leurs programmes de développement. Il s'agit en pratique de la mise en place de projets à conditionnalités, exigeant l'implication des populations locales, de sorte qu'elles en retirent des bénéfices.

Finalement, l'idée d'impliquer les populations locales cadre avec le souci de proximité de la gestion des ressources naturelles pour plus d'efficacité. Cela suppose une délégation de pouvoir au niveau le plus bas, qui s'inscrit dans une perspective de principe de subsidiarité. Selon Ballet (2007, p. 3), « la délégation de pouvoir au niveau local est justifiée par deux arguments qui sont complémentaires : la possibilité de définir des droits de propriété communs et la capacité de la population locale à faire respecter ces droits et éviter les comportements déviants ».

L'appropriation de l'approche participative par les institutions internationales, s'est soldée par des initiatives multiples et variées d'applications dans de nombreux pays en développement. Il convient donc de passer en revue le concept de gestion participative dans la pratique, pour prendre en compte la complexité des modes de gouvernance des ressources naturelles.

1.4 Pratiques de la gestion participative des forêts en Afrique Subsaharienne

La gestion participative s'appuie sur un transfert au moins partiel de compétences aux communautés locales, en vertu du principe de subsidiarité (Mors, 1993). Ce transfert de compétence se déroule néanmoins, sous la pression des institutions internationales, dans un contexte général de remise en cause de l'ordre antérieur marqué par une gestion centralisée.

1.4.1 Gestion des ressources naturelles en Afrique Occidentale Française

1.4.1.1 Evolution des législations forestières

La gestion centralisée a généralement été attribuée à la structure de gestion répressive coloniale, surtout en ce qui concerne la gestion forestière en Afrique sub-saharienne (Ribot, 2001). Dans l'Afrique Occidentale Française, le décret colonial du 4 juillet 1935, fixant la procédure de constitution du domaine forestier classé, ne prenait pas en compte les aspirations des populations rurales (Lavigne et al., 1996). De 1900 aux années 1930, dans cette partie de l'Afrique, des textes législatifs étaient promulgués, plaçant la gestion forestière sous l'autorité directe du gouvernement colonial. Ainsi le long du fleuve Sénégal et dans d'autres colonies comme la Côte d'Ivoire, les premières réserves forestières étaient créées (Ibo, 2000 ; Ribot, 2001). Cette politique de centralisation visant à favoriser la commercialisation des produits forestiers, excluait de la gestion des ressources les communautés rurales traditionnelles qualifiées de « sujets » ou « indigènes » et celles-ci ne pouvaient jouir que de droit de subsistance et d'usufruit (Ribot, 2001). Par contre les habitants des centres urbains appelés « citoyens », jouissaient de droits civils et pouvaient accéder aux autorisations commerciales d'exploitation forestière. La catégorisation des populations des colonies entre « citoyens » et « sujets » structurait donc leurs droits.

La politique menée par le pouvoir colonial qui consistait à créer objectivement deux catégories de droits nettement différenciées, ne change pas fondamentalement en période post-coloniale. Pendant les trois premières décennies d'indépendance, les textes législatifs de référence sont restés en l'état laissé par le colonisateur. Ils se sont plus ou moins adaptés aux conjonctures socio-économiques successives. C'est le cas du code forestier de 1935 en Afrique Occidentale Française, qui a fondé le code forestier ivoirien de 1965. Lavigne et al. (1996) notent à ce sujet que les politiques en matière de législation foncière dans les pays indépendants n'ont pas fondamentalement connu de changement, elles se sont d'ailleurs renforcées pour donner plus de poids à l'Etat dans son rôle d'agent économique incontournable, avec le soutien des institutions internationales.

A partir des années 1980, une nouvelle ère s'ouvre en matière de politiques forestières. D'abord, le congrès forestier mondial donne le ton en préconisant un Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) qui a engendré les réformes des législations forestières. Dans cette dynamique, le Plan d'action de Bali, issu du troisième Congrès mondial sur les parcs de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature de 1982, positionne l'utilisation durable et la participation au niveau local comme éléments essentiels pour la pratique de la conservation (Wilshusen et al., 2002). En 1985, le WWF, à travers son programme sur la faune et les besoins humains comprenant un ensemble de projets, ambitionne de concilier conservation et développement dans les pays en développement (Roe D. et al., 2009). Par la suite, la conférence de Rio en 1992 mentionne clairement la prise en compte des aspirations de toutes les parties prenantes, à savoir les populations locales, les Organisations Non Gouvernementales, les industriels, les Etats, etc. Ces réformes de politiques forestières ont pour fondement la prise en compte de tous les porteurs d'enjeux.

Dans le Plan d'Action Forestier Tropical, les Etats, les donateurs et les organismes d'assistance technique prenaient l'engagement d'investir davantage dans la conservation et l'aménagement des forêts. L'objectif assigné à ce plan est de contribuer à la lutte contre toutes les causes profondes de la déforestation en activant les actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Cela passe par l'augmentation de la production vivrière, l'amélioration des systèmes de cultures itinérants, l'accroissement du rendement et des disponibilités en bois de feu, la multiplication des occasions d'emploi et de revenu, l'exploitation durable des forêts. En d'autres termes, il s'agit de lutter contre la pauvreté des populations rurales considérée comme l'une des principales causes de la déforestation. Avec l'avènement de la Conférence de Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio en 1992, l'approche participative, s'opposant à la répression, est recommandée en matière de gestion des ressources naturelles. Cette nouvelle donne influe sur les politiques forestières et environnementales en vigueur avant et après les indépendances. L'on assiste alors à une succession de réformes de politiques en faveur des ressources naturelles et de l'environnement. Ainsi, en Côte d'Ivoire, un plan directeur forestier (PDF 1988-2015) est adopté en 1988, suivi en 1995 de la réforme de politique forestière. Cette réforme de 1995 a réorienté la fiscalité forestière vers une valorisation plus importante des produits forestiers, allant au-delà des 55 % du volume de l'arbre sur pied, et a imposé le reboisement d'1 hectare pour 250 m³ de bois extraits en région forestière, et 150 m³ en zone pré-forestière. Ces reboisements se font sous contrat entre populations rurales, services forestiers et exploitants

forestiers, avec le concours financiers des bailleurs de fonds. Il en est de même à Madagascar, avec l'adoption en 1988 d'un plan d'action environnemental, débouchant en 1996 sur une loi générale de gestion locale sécurisée (GELOSE) pour les ressources naturelles renouvelables, et en 1997 sur une nouvelle loi forestière établissant la gestion contractualisée des forêts (GCF). Au Cameroun, deux lois prises en 1994 et en 1996 dans le domaine forestier, la loi forestière n°94/01 du 20 janvier 1994 et la loi-cadre n°96/12 du 5 août 1996 relative à la gestion de l'environnement, organisent la gestion durable de la forêt et de l'environnement, en impliquant les populations locales dans les décisions d'aménagement forestier (Lescuyer, 2005). Au Ghana, la stratégie de la réforme du secteur forestier a surtout porté sur la politique de revenus consistant à une meilleure allocation du partage des royalties¹⁷ et sur la réforme institutionnelle de l'Office des forêts devenant une agence autofinancée et prestataire de services (Brown, 1999). Cette stratégie se résume à une série de mesures visant à accroître l'ensemble des bénéfices au profit des autorités traditionnelles et des populations vivant dans les forêts. Il s'agit donc d'une réforme portant sur la foresterie communautaire qui n'est qu'un élément subsidiaire de réformes plus générales, souligne l'auteur. Feral (2007), en référence aux aires marines protégées, mentionne aussi pour la Mauritanie et le Sénégal, ce type de réforme qui substitue à la protection unilatérale une approche fondée sur la planification de la gestion des ressources et l'implication des populations locales. Au Sahel, l'échec des actions de reboisement pour accroître l'offre de bois, l'apparition des marchés urbains et de la demande en produits ligneux au début des années 1970, ont conduit la puissance publique à engager de nouvelles réformes (nouvelles politiques forestières, redéfinition des rôles et fonctions des acteurs). Ainsi, au Niger et au Mali, les réformes de 1990 sont axées sur la responsabilisation des populations riveraines dans la gestion de leurs ressources naturelles pour en assurer le contrôle et l'exploitation (Montagne, P. et al., 2006). Ceci dans une optique de gestion durable des ressources par la fourniture en bois-énergie des principales villes de ces pays.

Dans une large revue analytique des tendances et innovations en matière de législation forestière en Afrique, Cirelli et al. (2003) retracent les traits communs tels que les plans d'aménagement et la participation des communautés autant à la planification forestière qu'à la prise de décision en Afrique francophone, anglophone, hispanophone et lusophone. Ainsi, en plus des instruments traditionnels de types réglementaires et économiques, il faut désormais compter avec les outils participatifs. Etat et marché ne constituent plus des alternatives

¹⁷ La Constitution ghanéenne de 1992 régit l'allocation du partage des royalties provenant des concessions forestières à l'extérieur comme à l'intérieur des réserves.

exclusives. D'autres possibilités d'arrangements institutionnels négociés, selon le principe de subsidiarité, sont à considérer.

1.4.1.2 Projets participatifs : une émergence fulgurante

Les projets participatifs de gestion des ressources naturelles et forestières se succèdent partout en Afrique Subsaharienne (Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Burkina Faso, Ghana, Niger, Libéria, Afrique du sud, Gambie, Kenya, Congo, Madagascar, Namibie, Soudan, ...) sous l'égide des organismes des Nations Unies et autres bailleurs de fonds (PNUD, FAO, Banque Mondiale, BAD, etc.). Lapeyre (2006), en zones rurales namibiennes, met en lumière les arrangements institutionnels entre les communautés rurales et les opérateurs touristiques privés ; consistant pour les premiers à concéder aux seconds, des actifs fonciers et naturels contre capital financier et savoir-faire. Au Niger et au Mali, Montagne et al., (2006) soulignent également un transfert de la gestion locale des ressources forestières aux communautés locales à travers la création de marchés ruraux du bois-énergie. Ces arrangements ne sont cependant pas toujours sans conflits sous-jacents de représentation de la forêt, comme le mentionnent Poissonnet et al. (2006), dans la forêt protégée de Kakamega dans l'ouest du Kenya.

Ces projets de nouvelle génération s'articulent généralement autour de la gestion de terroirs, de reboisement, ou d'agroforesterie. Quelques expériences voient le jour dans certains pays. En Côte d'Ivoire, Koffi (1996) met en évidence que les projets de reboisement agro-sylvicoles dans le centre du pays au début des années 1990, ont permis différents contrats négociés entre les services forestiers et les paysans, dans un cadre de concertation nommé commission paysans-forêts. Ce cadre, qualifié de cogestion par la structure d'Etat dénommée Société de Développement des Forêts (SODEFOR), n'est en réalité qu'un cadre consultatif. Ribot (2001) fait état de tels projets dans les pays du Sahel, où les populations ont été associées à des activités commerciales de production et de transport de bois, en évoquant les cas du Niger, du Mali, du Burkina Faso et du Sénégal. A Madagascar, la gestion contractualisée des forêts, les aires protégées volontaires et la gestion locale sécurisée sont autant de dispositifs de gestion communautaire complémentaires, constamment objet d'études soulignées par certains auteurs (Andriananja et Raharinirina, 2004 ; Froger et al., 2004 ; Rakoto et Samyn, 2004, Andriananja et al., 2006). La gestion contractualisée des forêts par exemple, dans le cadre des forêts de l'Etat, implique un plan d'aménagement prescrivant les conditions pouvant conduire à l'instauration d'un régime de ressources communes régulées, avec l'implication des populations locales ; en éliminant le libre accès à la ressource. Les processus participatifs dans l'aménagement des forêts camerounaises constituent un autre type d'expérience, à travers les

concessions d'exploitation et les forêts communautaires (Lescuyer, 2005 ; Poissonnet et Lescuyer, 2005). Tout comme dans le cas ivoirien des commissions paysans-forêts, les populations locales sont consultées dans le cadre d'un comité à différents niveaux du processus d'aménagement forestier.

De la gestion centralisée répressive à l'approche participative, l'on note que les populations locales, considérées comme "ennemis" de la nature, deviennent des acteurs ayant la capacité de contribuer à gérer durablement les ressources naturelles. A travers la gestion participative, leurs droits sur les ressources naturelles dont elles dépendent, sont reconnus. Mais la gestion participative, bien qu'elle offre un cadre permettant aux populations locales de s'exprimer, fait face à des difficultés tant internes qu'externes.

1.4.2 Obstacles opérationnels de la gestion participative en Afrique Subsaharienne

L'émergence récente des projets participatifs rencontre des difficultés en Afrique. Elles sont d'ordre interne et externe. En effet, la gestion participative des ressources naturelles, malgré les espoirs suscités, présente des limites majeures à sa mise en œuvre optimale. Blaikie et Jeanrenaud (1997) estiment que ce décalage est inhérent à un ensemble de contradictions et de problèmes générés par l'approche elle-même. Chambers (1997) souligne que son application varie d'une organisation à une autre ; les organisations en faisant usage selon leurs intérêts au détriment des aspirations et des besoins des populations dans les projets. Ces difficultés peuvent être examinées en référence aux quatre enjeux majeurs suivants : la difficulté à sécuriser les droits de propriété, la faible implication réelle des populations, la faible cohérence des politiques publiques, et le faible effet des incitations économiques.

1.4.2.1 Obstacles liés à la sécurisation des droits de propriété

Les forêts se répartissaient généralement en deux grandes catégories selon le critère d'intervention directe ou non de l'Etat. On distinguait alors le domaine de l'Etat, qui regroupait les forêts classées, parcs nationaux et réserves naturelles, du domaine rural, réservé aux activités d'exploitations agricoles et forestières. Une autre catégorisation reflétant les objectifs et les modalités de gestion est cependant devenue plus usuelle. Le domaine forestier privé de l'Etat est constitué de forêts classées qui doivent être systématiquement dotées d'un plan d'aménagement, sous la gestion exclusive d'un organisme d'Etat. Le domaine forestier rural est une réserve de terres pour les opérations agricoles et d'exploitation forestières¹⁸. Les

¹⁸ En Côte d'Ivoire, le bois d'œuvre provient pour plus de 90% du domaine rural, qui comprend, outre les terres cultivées et en jachère, d'immenses étendues de savane.

aires protégées sont des étendues d'écosystèmes naturels composées de réserves naturelles intégrales, de parcs nationaux, de réserves de faune et de flore, de réserves biologiques. Elles bénéficient d'un statut de protection garantissant le fonctionnement à long terme des mécanismes naturels.

Cette catégorisation met en avant l'autorité et le contrôle absolu de l'Etat sur l'ensemble des forêts, comme héritage colonial prévalant dans les projets participatifs ; dans lesquels les droits des populations locales restent toujours assujettis aux activités de subsistance. En continuant à délimiter au bénéfice de l'Etat, les espaces coutumiers se réduisent ; ce qui alimente les conflits fonciers et d'usage. Odera (2004) note en cela que l'accès à la forêt en échange de la main-d'œuvre, les modèles de zones-tampon en forêt, et les approches en termes de cogestion constituent les premières initiatives de gestion communautaire des forêts. Cependant, la contractualisation sous forme de travaux forestiers, faisant des populations locales des ouvriers forestiers rémunérés (Ribot, 1995, 1999), pose la question de leur incitation à véritablement s'impliquer à long terme. Par ailleurs, l'attribution des contrats de commercialisation bénéficie à de puissants commerçants urbains et autres élites administratives et politiques, contribuant ainsi à exclure les populations des marchés forestiers (Ribot, 1995).

Certains auteurs comme Ibo (2000) en appellent maintenant à favoriser l'accès des populations locales à la propriété de l'arbre en Côte d'Ivoire, souhaitant que la cogestion forestière débouche à terme sur la copropriété des ressources des massifs forestiers classés. Il se réfère en cela aux modes de tenure existant dans les systèmes d'exploitation agricoles, et préconise que les plantations agrosylvicoles puissent être la propriété conjointe de l'Etat et de l'agriculteur dans un partage de type « aboussan »¹⁹.

En somme, après les indépendances, l'on constate que c'est le statu quo en matière de droits des populations locales sur les ressources forestières. Il n'existe aucun droit nouveau permettant à ces populations de disposer de la propriété des ressources et de l'exploitation commerciale. C'est pourquoi Ribot (2001, p. 9) énonce que « les systèmes actuels de gestion sont enracinés dans une attitude paternaliste et technocratique ». Ces droits encore détenus par l'administration forestière sont sources de conflits latents sur des massifs forestiers entre l'Etat et les communautés rurales. Les récurrentes revendications de déclassement en sont les manifestations les plus visibles en Côte d'Ivoire. Pour atténuer ces revendications, entre 1960 et 1990, l'administration a cédé à l'agriculture 28 % des forêts classées, représentant environ

¹⁹ Deux tiers à l'Etat et un tiers au paysan.

352 000 ha. L'analyse situationnelle montre alors que malgré l'adoption de nouvelles législations, le principe du transfert du pouvoir par décentralisation vers plus de responsabilisation des communautés rurales, est loin d'être réel.

Dès lors, les populations locales rurales continuent davantage d'occuper les forêts classées par infiltration. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le taux d'occupation agricole de la forêt classée par les populations en milieu rural est de 24% (Koffi, 2005). Au Kenya, Poissonnet et al. (2006) montrent que les lois de protection de la forêt établies par l'Etat sans consultation des agriculteurs amènent certains d'entre eux à les contourner pour assurer la reproductibilité de leurs systèmes de production. Les agriculteurs, ne se reconnaissant pas dans ces lois, prélèvent des produits forestiers dont la vente contribue pour 10 à 85% de leur revenu.

Les autorités coutumières, du fait de la primauté des lois établies par la puissance publique, ne constituent plus le garant de l'application des règles traditionnelles régissant les ressources forestières. Dépossédés de leurs droits, elles ne contrôlent plus l'usage de ces ressources par leurs populations. Selon (Okoth-Ogendo, 1993), les législations forestières issues de la colonisation ont miné l'autorité des chefs traditionnels dans l'allocation des terres. Les systèmes communautaires montrent dans un tel contexte une faible efficacité à sécuriser les droits de propriété. La mise en œuvre de nouvelles formes de gestion communautaire apparaît alors assez artificielle et ne permet pas de sécuriser les droits de propriété. Les conflits d'usage sont plutôt la règle.

1.4.2.2 Obstacles liés au degré du cadre de concertation

L'implication réelle de la population, sur la base de la littérature existante, paraît en fait très faible. Cette faible implication est perçue dans la définition des droits de propriété, l'élaboration du plan d'aménagement, le centre de décision de la gestion et de l'aménagement de la ressource, les mécanismes de consultation que sont les réunions et les enquêtes socio-économiques.

Dans la définition des droits de propriété, la distribution du droit de propriété reste de droit régalien de l'Etat. Il n'entre par conséquent pas en négociation, et le principe de base de l'exclusion de fait n'est pas évacué. Les populations locales en sont donc réduites à entériner des plans de gestion forestiers préalablement élaborés par les agents techniques des eaux et forêts (Ribot, 2001 ; Poissonnet et Lescuyer, 2005). Si au Cameroun, les populations sont formellement consultées pour la mise en œuvre de la forêt classée, ce n'est pas le cas en Côte d'Ivoire où cette mise en œuvre est du ressort de l'Etat.

Concernant l'élaboration du plan d'aménagement, la consultation prend la forme particulière d'enquêtes socio-économiques. Dans les plans d'aménagement des forêts ivoiriennes par exemple, les pratiques locales sont ainsi identifiées et prises en compte dans le pôle social de la procédure d'aménagement, qui identifie et analyse les modalités de sollicitation de la forêt par les populations, en vue de définir les fonctions de la forêt. Ce pôle vise à savoir si ces usages de la forêt sont destructeurs par nature, ou s'ils le sont selon leur intensité. Son intérêt lui confère une place de choix dans le plan d'aménagement.

Quant au centre de décision de la gestion et de l'aménagement de la forêt classée, il échappe totalement à la commission consultative pour être dévolu à la haute administration centrale. La décision d'allocation des ressources forestières et les choix techniques se font en dehors du pouvoir des populations locales. Par exemple, en Côte d'Ivoire, dans le cadre de la cogestion, la Commission-Paysans forêt, qui est l'instance de concertation et de conciliation, a été instituée et c'est le Préfet qui en assure la présidence.

L'ensemble des questions posées par le niveau de consultation suscite donc des analyses. Il ressort des analyses menées par Koffi (2005), Poissonnet et Lescuyer (2005), et Ribot (2001) sur la base des expériences respectives en Côte d'Ivoire, au Cameroun et dans des pays sahéliens que les commissions n'ont qu'un rôle consultatif. Ces auteurs montrent à travers la composition de ces commissions et leurs mécanismes de fonctionnement, qu'il s'agit plus d'une participation passive, qu'active ou responsable, au sens énoncé par Buttoud (2001) et Froger et al (2004). Ribot (2001, p. 8) note cependant une exception au Mali où « les conseils locaux auront le pouvoir de décider si les arbres des forêts des territoires des communes pourront être coupés ou non ».

En fin de compte, les deux mécanismes de consultation que sont les réunions et les enquêtes socio-économiques, n'ont permis que de faire des constats quant aux aspirations et aux pratiques des populations, sans en porter un diagnostic partagé et la préconisation de réelles modalités de prises en compte. Ce que déplorent Lescuyer (2005), Poissonnet et Lescuyer (2005), dans la non prise en compte des systèmes locaux de parenté ; et que préconisent Andriananja et al. (2006, p. 37) en mettant en évidence l'impact positif des formes de capital social sur la performance de la gestion communautaire, si on tient compte des formes contextualisées de ce capital « qui sont à la fois légitimées et acceptées par l'ensemble de la communauté ».

1.4.2.3 Obstacles liés au degré de la cohérence de la politique publique

Au-delà de la volonté de changement affichée à partir des années 1990, les Etats africains se sont aussi heurtés à des difficultés de cohérence de politique publique, eu égard à l'inadéquation entre les objectifs et les moyens en période d'ajustement structurel. La gestion de type privé et le mode de financement fondé sur des prêts-projets de développement soumis à conditionnalités, constituaient autant de contraintes limitant l'efficacité de la gestion forestière participative. Odera (2004) indique à ce sujet que les projets participatifs de gestion des forêts sont financés par des donateurs bilatéraux ou multilatéraux et d'ONG dont les actions sont limitées dans le temps. Ce qui ne permet pas la pérennisation de ces projets mis en place. Montagne et al. (2006) abondent dans le même sens en soulignant que les difficultés de gestion participative se résument aux problèmes de gestion de tout programme dans lequel d'importantes ressources financières sont engagées et au poids des bailleurs de fonds et ONG imposant le plus souvent des conditionnalités.

En outre, l'incohérence de la politique publique peut être attribuée à l'instabilité des institutions mises en place et à une superposition de juridictions rendant, d'une part confuse la lecture des règles, et d'autre part conflictuelles les relations entre les acteurs. Au niveau des institutions, dans de nombreux pays en développement, un grand nombre de ministères et d'organismes publics en charge des ressources naturelles et de l'environnement changent constamment de dénominations et fonctionnent sans que les liens entre les problématiques spécifiques soient clairement identifiés. Ce qui engendre des chevauchements dans les actions. Cette instabilité introduit une fragmentation dans la gouvernance des ressources naturelles et ne permet pas d'optimiser la mise en œuvre des politiques publiques. Concernant la confusion juridique, c'est très souvent que les normes locales ont été méprisées au bénéfice de lois incomplètes et inadéquates (Bied-Charenton et al., 2006), votées dans les parlements nationaux. Le flou juridique donne à certains usagers une vision de libre accès à la ressource favorisant ainsi leurs comportements opportunistes de passagers clandestins, dont l'abus conduit à la surexploitation. C'est très souvent qu'aucun texte ne régit le fonctionnement des structures de participation, en dehors de leurs textes constitutifs. Ce déficit de textes, à défaut de situer les rôles, les procédures et les responsabilités au sein des cadres de concertation, entretient un climat délétère de manque de confiance et de légitimité, propice à l'effritement de l'autorité. L'inefficacité de la gestion participative en est le corollaire par insuffisance d'ancrage institutionnel et démocratique. Les projets participatifs perdent alors en puissance de pérennisation au retrait des bailleurs de fonds.

1.4.2.4 Obstacles liés aux incitations économiques

Lorsque les modalités de financement et de décaissement des projets dépendent entièrement de l'extérieur ; il se pose la problématique des modes d'incitations économiques pour la mobilisation des acteurs. La problématique des incitations économiques dans la mobilisation des acteurs est ainsi soulignée par Baland et Platteau (1996) ; tout comme celle de la confiance dans le dispositif participatif mise en exergue par Nguingiri (1999). Ces auteurs émettent des réserves sur l'efficacité et la pérennisation à long terme de ces mesures, du fait du risque de dépendance chez les acteurs locaux. D'une part, ces compensations peuvent être considérées par les populations locales comme des subventions versées par l'Etat, contraignant d'autre part, l'Etat à solliciter des financements internationaux pour faire face aux coûts engendrés par le fonctionnement du projet. Les gestionnaires de projets participatifs peuvent être ainsi plus absorbés par la recherche de financements que par le souci d'efficacité des mesures de gestion durable mises en place. L'ambition de propriété étatique sur les forêts peut donc ne plus cadrer avec les moyens de leur gestion durable.

Cette dépendance économique affecte négativement non seulement l'efficacité de fonctionnement, mais également la pérennisation des projets participatifs. En lieu et place d'une réelle délégation de pouvoir de gestion aux communautés locales, les organismes nationaux ou internationaux se retrouvent au centre du système, avec en périphérie les populations locales qui suivent leurs directives. Les conditionnalités sous-jacentes, qui peuvent aller du recrutement des communautés locales dans ces projets à la création d'infrastructures socio-économiques, étaient supposées leur être bénéfiques. Cela n'est cependant plus évident, lorsque les objectifs des projets sont définis en dehors des communautés locales. Ces objectifs, imposés par le haut, exigent des populations qu'elles les rendent opérationnels. Finalement, les communautés locales n'exercent donc aucun pouvoir de contrôle sur l'exploitation des ressources.

L'horizon de financement des projets participatifs, dont la durée n'excède pas cinq années, parfois renouvelable une fois, ne donne pas suffisamment de temps dans les conditions de financement ici évoquées, pour construire de véritables relais, bases de pérennisation et d'optimisation des effets durables des projets. La plupart du temps, les discours et pratiques des organismes ne sont guère en adéquation avec la réalité. Bien qu'il soit question de donner le pouvoir aux populations locales, ces organismes restent accrochés à leurs intérêts ; de sorte que c'est en général pour les opérations sans aucun intérêt, que selon Rahnema (1992), les acteurs locaux sont conviés ou forcés à participer. C'est au regard de ces difficultés de prise

en compte des aspirations des populations locales, que Neef (2005) explique que les effets des démarches participatives s'arrêtent une fois que les projets prennent fin, parce que ceux-ci ne sont pas repris par les institutions existantes sur place. Le manque d'ancrage institutionnel provient donc des concepteurs mêmes de l'approche participative, qui pour D'Aquino (2002b), n'ont pas accordé d'importance aux liens entre celle-ci et les institutions décentralisées, considérant que tout démembrement de l'appareil étatique n'agit que dans l'oppression. Les démarches participatives n'ont donc privilégié que les institutions coutumières qui ne sont pas une référence d'équité et de démocratie dans leur fonctionnement (Neef, 2005). Cette situation n'a finalement produit comme résultat, que la superposition d'institutions coutumières et étatiques décentralisées, source majeure d'échec des projets participatifs.

1.5 Que retient-on de l'application de l'approche participative en Afrique Subsaharienne ?

De l'inefficacité des politiques coloniales à la recommandation d'application du principe de subsidiarité en matière de gestion des ressources naturelle, le chemin parcouru mérite d'être considéré à sa juste valeur en termes de conquête des valeurs et des institutions de la vie sociale. Les réformes institutionnelles contraignantes opérées dont la mise en route n'était pas aisée, dans un contexte d'ajustement structurel et d'initiation à la démocratie, méritent aussi d'être reconnues. En outre les populations locales ont adhéré à la démarche participative malgré le rôle consultatif qui leur est attribué.

La gestion participative a offert aux populations locales, l'opportunité de mettre en avant dans des cadres structurés et variés, leur capacité d'acteur du développement durable, largement reconnue par une série de travaux de recherche aujourd'hui incontestés. Elles ont désormais acquis le statut d'acteur à part entière reconnu par l'Etat, valorisant ainsi leurs activités autrefois qualifiées d'illicites (Andriananja et al., 2006). Cette légitimité acquise au niveau du corps social, présage de meilleures perspectives aux échelles locale, nationale et internationale, ce qui permet de redonner aux populations locales des droits légitimes sur leurs forêts (Montagne et al, 2006).

Les contrats de transfert de gestion à Madagascar, malgré quelques insuffisances, constituent une avancée dans la structuration des arrangements institutionnels et participent significativement à l'amélioration de l'environnement selon les évaluations de Collas de Chatelperron et Razafindrianilana (2005). Pour Poissonnet et Lescuyer (2005), les activités

participatives constituent un double pôle de développement, par la génération d'une fiscalité locale additionnelle (Collas de Chatelperron, 2005), et la création d'emplois nouveaux.

La dynamique instaurée dans la gestion des ressources naturelles porte sur deux enjeux. Le premier enjeu, consiste à court et moyen terme à véritablement s'ancrer dans les perspectives de transfert de gestion des ressources forestières engagé. Le second est relatif à l'amélioration à long terme des dispositifs existant, dans le sens de meilleures conditions de transfert, à partir des ajustements nécessaires pour une cohérence globale. En effet, il n'est plus à démontrer que la non prise en compte des réalités locales, des connaissances et expériences, des aspirations et capacités des communautés locales, peut constituer des sources de blocages majeures dans la gestion participative.

Ainsi, si le succès de la gestion des aires protégées peut dépendre de l'implication des populations locales, cela est difficilement réalisable par des approches qui minimisent les contributions et aspirations potentielles des communautés locales (Mbile et al., 2005). En ce sens, les dispositifs d'intervention de terrain, mettant l'accent sur la nécessité d'écouter, d'informer et de sensibiliser sont indispensables. Des méthodes telles que la GRAAP (Groupe de Recherche en Appui à l'Auto-Promotion) et la MARP (Méthode Active ou Accélérée de Recherche Participative), et quelquefois aussi la ZOPP (Planification des Projets par Objectifs) sont largement utilisées (Nginguiri, 1999).

Conclusion

L'examen de l'application de la gestion participative en Afrique Subsaharienne révèle des résultats mitigés. Un ensemble de facteurs externes et internes contribue à expliquer ces résultats. D'une part, les institutions internationales auraient trop tendance à imposer des conditionnalités abusives dans la mise en œuvre des projets selon leur vision, soumettant les acteurs locaux à des mécanismes externes conçus d'avance et figés. D'autre part, cette attitude des bailleurs de fonds est aussi généralement expliquée par la mauvaise gouvernance observée et décriée chez les partenaires nationaux.

L'application de l'approche participative se fonde en général sur l'idée noble selon laquelle elle vise l'amélioration des conditions de vie des populations locales, dans la recherche du développement durable. Elle s'opposerait donc à d'autres formes d'arrangements institutionnels tels que les gestions étatique et privée.

La prise en compte des populations locales d'une part, et de toutes les parties prenantes d'autre part, implique des enjeux croisés ; nécessitant ainsi de construire une capacité

institutionnelle à gérer les conflits d'usage liés à la spécificité des situations. Les formes d'arrangements institutionnels possibles doivent ainsi être envisagées par les réformes de politiques forestières.

Le constat est que globalement on est encore au stade de la participation passive. Ce qui atteste ainsi de réelles difficultés de prise en considération des aspirations des populations locales. Dans tous les cas, les résultats des approches participatives appliquées en Afrique Subsaharienne montrent une diversité d'obstacles, qui varient d'un pays à un autre en fonction des dispositifs réglementaires existant en matière de gestion forestière.

Finalement, malgré les efforts déjà accomplis, il y en a encore beaucoup à faire. C'est pourquoi, malgré les critiques, il faut tenir compte des avancées réalisées par rapport à l'évolution des valeurs et des institutions de la vie sociale que cela implique. C'est en ce sens que pour Montagne et al. (2006), le processus enclenché ne doit pas s'arrêter malgré ces difficultés. Il doit au contraire s'inscrire dans le long terme afin que toutes les parties prenantes s'approprient définitivement des règles collectivement définies en matière de gestion forestière durable afin de garantir les droits légitimes des populations locales sur les forêts (Odera, 2004).

CHAPITRE II - ETAT DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES IVOIRIENNES ET POLITIQUE DE LEUR GESTION

Introduction

La politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement en Côte d'Ivoire, comme d'ailleurs dans la plupart des pays en développement, est restée pendant longtemps calquée sur celle qui a prévalu à l'époque coloniale. L'avènement du concept de développement durable en 1987 dont le contenu a été validé et recommandé en actes à travers l'Agenda 21 à l'issue de la Conférence des Nations unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro en 1992, change la donne. La Conférence souligne l'importance de la protection de l'environnement et la nécessité de mettre en place une politique environnementale intégrant les dimensions naturelle et humaine de l'environnement. Cette nouvelle donne marque un tournant décisif en matière de politique environnementale ivoirienne. Ainsi, au niveau national, la prise de conscience de la nécessité de la protection de l'environnement s'est exprimée. Ce chapitre situe d'abord brièvement le concept de développement durable qui est à l'origine de la nouvelle approche relative à la protection de la nature appliquée dans les différents pays à travers le monde. Ensuite, il donne un aperçu global de l'état des ressources environnementales ivoiriennes et fait ressortir ce qui a été réalisé en termes de renforcement des cadres législatifs et institutionnels de la politique environnementale. Enfin, en rapport avec le développement durable, la politique de gestion des espaces protégés et la mise en œuvre de la gestion participative des ressources environnementales sont passées en revue.

2.1 Du rapport Brundtland au développement durable

La problématique de l'environnement, devenue une préoccupation mondiale, a donné une nouvelle dimension au concept de développement durable²⁰. C'est le rapport Brundtland ou rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), mandatée par les Nations unies, qui a rendu populaire en 1987 ce concept. Le développement durable remplace un autre concept apparu dans les années 1970, celui d'éco-développement. Le développement durable tel que défini dans le rapport Brundtland «est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMED, 1987). Le rapport mentionne très clairement que « *le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient*

²⁰ C'est en 1980 que le terme « Sustainable Development » traduit par « développement durable ou soutenable » est apparu pour la première fois dans le vocabulaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir » sont inhérents à la notion de développement durable.

L'apparition du concept d'éco-développement vient modifier les termes du discours traditionnel. Le nouveau discours fait émerger l'idée selon laquelle, il faut désormais adapter le développement aux conditions sociales et économiques des pays, principalement ceux du Sud, en tenant surtout compte de l'écologie. L'idée de croissance zéro pour tenir compte de l'impact environnemental du développement apparaît, puisque l'on prend conscience de la pollution accompagnant les modes de production, mais aussi que la croissance économique peut tout à coup s'arrêter pour insuffisance des ressources naturelles.

Toute la décennie 1970 et une bonne partie de la décennie 1980, ont été meublées par une longue controverse portant sur l'opposition écologie/développement économique. Ce n'est qu'en avril 1987 que le rapport Brundtland mettra un terme à ce débat, qui évoluera sous une autre forme de controverse ; portant sur les formes dites faible et forte de la soutenabilité²¹ (Common et Perrings, 1992), et sur l'élargissement du concept à d'autres champs d'intervention de l'activité humaine, comme le social.

L'approche théorique des années 1970, d'inspiration néoclassique, analysait le phénomène du développement comme étroitement lié à la croissance durable d'un stock de capital homogène. Tous les types de capitaux sont considérés substituables pour les activités productives à travers les mécanismes de marché (Dasgupta et Heal, 1979 ; Solow, 1993). La soutenabilité est alors dite faible.

Les partisans de la durabilité forte récusent une telle approche, en invoquant l'imperfection du marché, le caractère multidimensionnel et multifonctionnel, et l'existence de « normes minimales de sauvegarde » pour tenir compte du caractère critique du capital naturel. Ils en appellent donc à la préservation (Turner et al., 1994) s'inscrivant ainsi dans la lignée des préservationnistes sous l'ère du développement durable.

²¹ La soutenabilité dans ses déclinaisons conceptuelles relatives à la difficulté de concilier les dimensions écologique et économique a donné naissance à deux paradigmes écologiques : l'hypothèse de soutenabilité faible et celle de soutenabilité forte.

L'hypothèse de soutenabilité faible stipule qu'il y a substitution entre le capital artificiel (capital créé par l'homme) et le capital naturel c'est-à-dire les ressources naturelles.

L'hypothèse de soutenabilité forte se base sur la complémentarité du capital naturel et du capital artificiel et non sur la substitutivité.

L'opposition entre la soutenabilité faible et la soutenabilité forte trouve son origine dans la conception de la nature par les préservationnistes (priorité accordée à la nature sur les droits humains, un état sauvage de la nature avec la préservation dans son intégrité) et les conservationnistes (accent sur l'utilisation future des ressources par l'homme, défense de la nature consistant à un usage raisonné des forêts).

Le développement durable englobe actuellement plusieurs aspects, dont le caractère multidimensionnel, la préoccupation du long terme à laquelle est attachée une incertitude, le critère d'équité intra et intergénérationnel et l'idée que la pérennité du développement économique dépend de la reproduction conjuguée des facteurs économiques, naturels et sociaux afin d'éviter les phénomènes d'irréversibilité. Au total, l'idée de développement soutenable essaie de réconcilier deux logiques, l'une relative à l'environnement et l'autre à l'économie, pour en renforcer les interactions et prendre en compte le social.

Désormais mondialement reconnues comme biens publics, les ressources naturelles sont placées sous responsabilité nationale et internationale dans la mise en œuvre des agendas 21. La considération intégrée des aspects sociétaux témoigne de l'importance vitale de la prise en compte des interactions entre l'homme et son milieu incluant le capital naturel. Ce capital naturel représente l'ensemble des valeurs en réserves de ressources naturelles d'un pays : ressources forestières et halieutiques, gisements miniers, eau et cadre naturel (Gillis, et al., 1998) dont l'exploitation sans modération est préjudiciable à la soutenabilité du développement. L'extraction des ressources naturelles et leur transformation conduisent à la production de biens économiques pour la satisfaction des besoins des individus. Ces activités économiques suscitent des externalités qui peuvent être néfastes à l'environnement. Le développement et l'environnement sont donc indissociables. Les détenteurs originels du patrimoine naturel étant les populations vivant à proximité de celui-ci, sa gestion durable ne peut pas se faire sans elles.

La Côte d'Ivoire s'est inscrite dans cette vision de développement durable à travers sa politique environnementale. Il convient de jeter un regard sur l'état global des ressources environnementales et le contenu de cette politique en matière de gestion des ressources.

2.2 Ressources environnementales ivoiriennes : un aperçu global de son état

Du point de vue de sa situation géographique, la Côte d'Ivoire se trouve dans la zone intertropicale en Afrique de l'Ouest. Le territoire est situé entre 4° 30' et 10° 30' de latitude Nord et entre 2° 30' et 8° 30' de longitude Ouest, avec une superficie est de 322 463 km². Le pays est limité au Nord par le Burkina Faso et le Mali, au Sud par l'océan atlantique, à l'Est par le Ghana et à l'Ouest par la Guinée et le Libéria. Le relief, peu accidenté, est constitué essentiellement de plateaux sur les 4/5 du territoire. Ce relief croît en altitude du Sud vers le Nord et de l'Est vers l'Ouest, avec des plaines au Sud, des plateaux étagés au Centre et au Nord et des montagnes à l'Ouest. La quasi-totalité des sols sont de types ferrallitiques fortement ou moyennement désaturés. Quatre principales zones climatiques à rythme et

volume de précipitations variables se distinguent sur le territoire national. Le réseau hydrographique comprend quatre bassins principaux qui drainent plus de 30 milliards de m³ d'eau par an. La végétation, très diversifiée est marquée par la forêt dans la moitié Sud et la savane dans la moitié Nord.

2.2.1 Diversité des ressources environnementales

La Côte d'Ivoire est dotée d'une diversité de ressources environnementales qui caractérise son environnement physique et biologique. Les éléments caractéristiques de cette diversité des ressources environnementales sont entre autres le climat, les sols, les bassins versants, les écosystèmes terrestres et marins, la biodiversité.

2.2.1.1 Le climat

La position géographique du pays, située entre 4 30' et 10 30' de latitude Nord, explique la variabilité de son climat tropical. Le climat est du type tropical humide dans le Sud et de type tropical sec dans le Nord. Mais ce climat tropical ivoirien est caractérisé par des zones climatiques variées du Sud au Nord. En effet, en fonction des données pluviométriques, quatre types de climat se distinguent : au Sud le climat attéen, au Centre le climat baouléen, au Nord le climat soudanien, et à l'Ouest le climat de montagne. Le Sud, très arrosé avec une pluviométrie se situant entre 1600 à 2200 mm de pluie est caractérisé par deux saisons humides, une longue saison et une courte saison. Ces deux saisons humides sont entrecoupées de deux saisons sèches. Plus on se déplace vers le Nord, plus le climat est dégradé dans le sens de l'aridité, ce qui donne lieu à deux saisons dont une saison pluvieuse et une saison sèche. Les précipitations dans la partie Nord du pays atteignent 1000 mm/an voire 1200 mm/an. Sur la base de la typologie du climat, les informations sur les précipitations sont plus précises. Ainsi, les quatre types de climat précisent ces informations. Le climat attéen ou subéquatorial (1), occupant le tiers sud du pays est caractérisé par des hauteurs de pluie de 1400 à 2500 mm/an. Il est très humide avec un taux moyen de l'ordre de 80 à 90 % sur l'année et deux saisons de pluies interrompues par deux saisons sèches d'inégale durée. Le climat baouléen ou tropical humide (2) occupe une bande qui ceinture au Nord la zone subéquatoriale. Les précipitations atteignent 1300 à 1750 mm/an avec un taux d'humidité de 60 à 70 %. Ce type de climat n'a qu'une saison sèche et une saison humide. Le climat soudanien ou tropical sec (3) au Nord, enregistre des précipitations de l'ordre de 1150 à 1350 mm/an avec un taux d'humidité de 40 à 50 %. Enfin, le climat de montagne ou sub-montagnard (4), situé dans la zone Ouest montagneuse, enregistre des hauteurs de pluie comprises entre 1300 à 2300 mm/an, avec une saison sèche et une saison humide.

2.2.1.2 Les sols

En référence aux conditions climatiques, géomorphologiques et hydro morphologiques, principalement, cinq groupes de sols²² dont deux grands, peuvent être distingués sur le territoire ivoirien : sols ferralitiques désaturés, sols ferrugineux tropicaux, sols bruns tropicaux, sols hydromorphes et sols podzolisés. Ces cinq groupes de sols sont résumés dans le tableau 2.1 ci-dessous. Certains groupes de sols s'identifient par les types de sols qui les composent. La catégorie des sols ferralitiques ainsi que celle des sols ferrugineux tropicaux, qui sont les deux grands groupes, occupent plus le territoire ivoirien. Les sols ferralitiques sont plus présents sur le territoire, particulièrement l'Est, l'Ouest, le Sud, les zones forestière et pré-forestière, les zones de savanes soudanaises et les aires septentrionales. Concernant les sols ferrugineux tropicaux, ils occupent principalement le Nord-Est du pays.

Tableau 2.1 : Catégorie de sols sur le territoire ivoirien

Catégorie de sols	Composante de chaque catégorie	Localisation
Sols ferralitiques désaturés	sols ferralitiques fortement désaturés	zones à pluviométrie supérieure à 1500 mm
	sols ferralitiques fortement désaturés sous pluviométrie atténuée	Zone de transition entre les sols ferralitiques fortement désaturés et les sols ferralitiques moyennement désaturés
	sols ferralitiques moyennement désaturés	Environ la moitié Nord du pays sauf le Nord-Ouest
Sols ferrugineux tropicaux		Majoritairement dans le Nord-Est autour de Bouna et dans l'interfluge entre le haut N'zi et la haute Comoé
Sols bruns tropicaux		Zone de chaînes de collines (Sifié, d'Oumé à Fetékro) du complexe volcano-sédimentaire
Sols hydromorphes	sols hydromorphes organiques ou moyennement organiques	Basse Côte d'Ivoire et vallées des grands fleuves : bas-fonds, plaines d'inondation des cours d'eau, sables littoraux
	sols hydromorphes peu humifères ou minéraux	
Sols podzolisés		Régions de Yaouré, de Bondoukou, haute Comoé, chaînes de Sifié, d'Oumé à Fetékro

Source : A partir des données du site du Ministère de l'Agriculture

²² http://www.agriculture.gouv.ci/index.php?option=com_content&view=article&id=59&Itemid=69

2.2.1.3 Les cours d'eau

Il s'agit ici de présenter les eaux de surface du territoire : les bassins versants et les eaux lagunaires. De nombreux bassins versants, dont quatre plus grands, drainent l'ensemble du territoire. Les quatre plus grands que sont le Cavally, le Sassandra, la Comoé et le Bandama constitué du Bandama Blanc, du Bandama Rouge (ou Marahoué) et du N'zi, coulent du Nord vers le Sud. Ces grands bassins ont des affluents ou rivières formant de petits bassins versants. Il y a aussi les bassins versants indépendants ou fleuves côtiers qui se jettent dans la mer, les ruisseaux et un grand nombre d'étendues marécageuses. Le tableau 2.2 ci-dessous renseigne les caractéristiques des quatre grands bassins hydrographiques.

Tableau 2.2 : Caractéristiques des quatre grands fleuves

Bassins versants	Longueur (Km)	Etendue du bassin (Km ²)	Débit moyen (m ³ /s)
Cavally	700	28 800	600
Sassandra	650	75 000	575
Bandama	1 050	97 000	750
Comoé	1 160	78 000	300

Source : Adapté FAO (2005)

Les régimes hydrologiques sont étroitement liés aux précipitations dans les bassins versants. Les crues et les décrues sont respectivement observées en saison pluvieuse et en saison sèche. La baisse de la pluviométrie qu'enregistre le pays depuis quatre décennies affecte le débit de ces cours d'eau.

En ce qui concerne les eaux lagunaires, avec une surface de près de 1200 km², elles sont concentrées dans la partie Sud du pays, principalement le long de la moitié orientale de la façade littorale, jusqu'au Ghana sur près de 300 km (CDB, 2009). On dénombre principalement quatre lagunes : (1) la Lagune de Fresco qui couvre une superficie de 17 km², (2) la Lagune de Grand-Lahou constituée d'un ensemble de quatre lagunes avec une superficie de 190 km², (3) la Lagune Ebrié couvrant une superficie de 525 km², et (4) la Lagune Aby composée d'un ensemble de trois lagunes d'une superficie de 424 km².

2.2.1.4 Les écosystèmes et la diversité biologique

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio en 1992 où la Convention sur la diversité biologique (CDB) a été adoptée, les concepts de diversité biologique ou biodiversité et d'écosystème connaissent un regain d'attention tant dans le milieu des scientifiques que dans les institutions internationales et nationales. Cette Convention définit les deux concepts comme suit : (1) *la diversité biologique est la variabilité*

des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ; (2) l'écosystème est le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui par leur interaction, forment une unité fonctionnelle. Il existe donc une interdépendance entre la biodiversité et l'écosystème dont la rupture est préjudiciable à la communauté des vivants. C'est pourquoi, la modification de la biodiversité et de l'écosystème fait partie des enjeux environnementaux du XXI^{ème} siècle, mobilisant ainsi davantage, les spécialistes de l'écologie et les scientifiques des autres disciplines autour de la diversité biologique. Car la diversité du vivant est considérée comme une des ressources vitales du développement durable (CNUED, 1992). La Convention sur la diversité biologique instituée lors de ce Sommet vise trois objectifs tels que la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique, le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Vitale pour l'humanité, la diversité biologique est au cœur des préoccupations de l'ONU.

En effet, face à la dégradation des écosystèmes, due essentiellement aux activités anthropiques conduisant à une perte rapide de la diversité biologique, en 2001, le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies d'alors, Kofi Annan, a mis en place un programme intitulé « *Millennium Ecosystem Assessment (MEA)* » ou « *Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire (EM)* ». Selon le rapport MEA (2005), « *c'est un programme de travail international conçu pour répondre aux besoins des décideurs et du public en matière d'information scientifique relative aux conséquences des changements dans les écosystèmes pour le bien-être de l'Homme ainsi qu'aux options pour réagir à ces changements. L'EM doit contribuer à répondre aux besoins d'évaluation de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la Convention de Ramsar sur les zones humides et de la Convention sur les espèces migratrices, de même qu'aux besoins d'autres utilisateurs du secteur public et de la société civile* ». En 2005, différents rapports ont été produits et publiés²³.

Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, conformément à la décision des conférences des parties en 1992 à Rio, à l'échelle nationale, des pays produisent régulièrement des rapports sur l'état de la biodiversité. Il s'agit dans ces rapports de décliner

²³ <http://www.maweb.org/fr/Reports.aspx#>

les stratégies, plans ou programmes tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et d'intégrer celle-ci dans les plans et politiques sectoriels. En d'autres termes, les pays font l'évaluation de la mise en œuvre de la convention au niveau national. En 2009, la Côte d'Ivoire a élaboré son quatrième rapport. Le contenu de ce rapport permet de fournir des informations non exhaustives sur les écosystèmes et la diversité biologique.

Les zones écologiques terrestres, les zones côtières et marines déterminent les différents écosystèmes répertoriés en Côte d'Ivoire. Les écosystèmes diffèrent selon que l'on se trouve dans la zone forestière dense humide au Sud ou au Nord dans la zone savanicole avec ses formations végétales. Les zones écologiques terrestres sont au nombre de trois : la zone guinéenne située au Sud marquée par la végétation forestière, la zone soudano-guinéenne qui est une zone de transition entre la zone forestière et le Nord, la zone soudanienne, correspondant à la région de savane dans la partie Nord du pays. Pour le reste, il y a les deux écosystèmes marins que sont les zones humides côtières et les eaux marines. Les zones humides côtières, couvrant l'ensemble du littoral, elles rassemblent les forêts marécageuses, les lagunes et les estuaires caractérisés respectivement par les mangroves et les prairies marécageuses.

Il faut noter que sous l'influence des activités anthropiques, la végétation a subi de profondes modifications depuis ces cinquante dernières années. La transformation de la plupart des couvertures végétales naturelles sont surtout attribuées aux exploitations agro-industrielles et forestières. Quant aux écosystèmes marins, ils ne sont pas épargnés par l'action humaine. Les déchets polluants issus des activités domestiques, industrielles, agricoles, minières et maritimes, n'étant pas correctement traités, polluent les écosystèmes marins.

Concernant la diversité biologique, on peut la situer principalement à deux niveaux : la flore et la faune qui sont généralement abritées par des sites comme les périmètres aménagés et protégés dont la plupart sont hérités de la colonisation. La flore correspond aux espèces végétales et aquatiques dont certaines sont endémiques et d'autres menacées d'extinction. Du côté de la faune, ses composantes sont les mammifères, les oiseaux, les insectes, les reptiles, les amphibiens et les poissons. Elles ne sont pas non plus épargnées des menaces d'extinction. D'où l'importance de l'existence des périmètres aménagés et protégés pour la conservation de la biodiversité. Ces espaces protégés, du fait de leur richesse en biodiversité, bénéficient de différents statuts de protection. Il y en a certains qui sont strictement protégés et d'autres qui le sont moins, autorisant les activités humaines. Ils sont répartis entre les parcs nationaux, les

réserves intégrales et les réserves partielles. Mais ces espaces protégés sont soumis aux pressions anthropiques dues à la raréfaction des terres agricoles propices, notamment à l'agriculture de rente. La pression foncière à la périphérie des aires protégées constitue une menace pour l'existence à long terme de celles-ci.

Au total, l'état des écosystèmes et de la biodiversité donne des signes inquiétants. L'état des habitats naturels tels que les forêts, les savanes, les aires protégées dont les forêts classées, les espaces aquatiques connaissent une dégradation accélérée inhérente aux activités humaines et à la faiblesse ou à l'absence de leur protection. La crise militaro-politique, déclenchée en 2002, n'a fait qu'aggraver la situation déjà précaire. L'absence de l'administration, chargée d'appliquer les mesures de protection, dans certaines régions, a favorisé l'intensification des activités humaines dans les espaces protégés (exploitation forestière, braconnage, etc.).

2.2.2 Effets de la valorisation des ressources naturelles

Les ressources naturelles dont dispose un pays constituent un atout majeur pour son développement économique et social à long terme. Cela se traduit par l'exploitation de ces ressources dans une optique de durabilité. L'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, surtout l'objectif 7 qui est « d'assurer un environnement durable », s'inscrit dans cette logique. Quel est l'état des ressources naturelles de la Côte d'Ivoire en référence à l'objectif 7 des OMD ?

2.2.2.1 Valorisation des ressources naturelles et développement économique

La Côte d'Ivoire, dès 1960, s'engage dans un développement économique basé sur la valorisation de ses ressources naturelles. La politique menée est prioritairement centrée sur le développement des cultures industrielles d'exportation et l'exploitation des produits forestiers. L'importance des ressources forestières justifie le choix des autorités ivoiriennes. Car la forêt est un important facteur de l'aménagement de l'espace rural à la fois par les ressources en terre qu'elle représente, le rôle qu'elle joue du point de vue climatique, et par ses apports économiques variés. De la forêt dépend l'approvisionnement en bois de service des populations rurales. Elle assure également le fonctionnement des industries du bois.

L'exploitation de type minier de la forêt est principalement attribuée à l'agriculture et à l'exploitation industrielle de bois d'œuvre et d'ébénisterie. En effet, l'économie ivoirienne repose sur l'agriculture. Selon les données de la FAO (2004), l'agriculture est essentiellement répartie entre les cultures de rente et les cultures vivrières avec des taux respectifs de 61,7% et 33,4% en termes de superficie. Les autres types de cultures telles que les cultures

industrielles, fruitières et maraîchères ne représentent que 4,9%. La superficie agricole, qui n'a cessé de croître grâce à la politique volontariste de diversification des cultures impulsée au début des années 1960, représente 40% des terres cultivables. Cette agriculture se caractérise par la coexistence d'agro-industries, d'exploitations modernes et d'exploitations traditionnelles. Les filières de production telles que le palmier à huile, l'hévéa et la canne à sucre existent sous les formes d'agro-industries et de plantations villageoises. Les cultures de café et de cacao sont majoritairement pratiquées par des planteurs villageois dans les zones forestières. Le coton auquel s'est ajouté, au milieu des années 1990, l'anacarde sont cultivés par la population rurale dans la zone savanicole. L'accent mis sur les cultures industrielles d'exportation telles que le cacao, le café, le palmier à huile et l'hévéa a permis au pays d'enregistrer d'importants résultats. Au titre des exportations, la Côte d'Ivoire est l'un des plus grands pays exportateurs de matières premières agricoles tropicales : premier producteur mondial de cacao avec 1/3 du marché, troisième exportateur mondial de café et d'huile de palme, deuxième pays africain exportateur d'hévéa et troisième exportateur africain de coton. La superficie occupée par les cultures pérennes est estimée à environ 3 millions d'hectares. De 1960 à 2000, la superficie agricole a presque quadruplé. Les plantations de café et de cacao, dont la superficie a quintuplé en moins de 50 ans, ont beaucoup usé de la forêt et cela continue. Le secteur agricole, contribue pour 27,2% au Produit Intérieur Brut (PIB) dont l'agriculture vivrière y compris l'élevage et l'agriculture d'exportation participent respectivement pour 17,2% et 5,4%. Il emploie 2/3 de la population active et fournit avec le secteur agro-industriel 40% des recettes d'exportation en 2007 (DSRP, 2009).

Concernant l'exploitation du bois, en 2007, elle représente 1,2% du PIB (DSRP, 2009). Selon la même source, la Côte d'Ivoire disposait en 2007 de 382 périmètres d'exploitations forestières d'une superficie de 14 096 471 hectares, mis en valeur par plus d'une centaine d'industries du bois représentées par 139 unités de transformation agréées. La même source indique que la production de grumes est passée de 1 669 998 m³ en 2004 à 1 576 362 m³ en 2005 et celle du charbon de bois de 35 100 tonnes à 29 780 tonnes sur la même période. Le volume de grumes transformées en 2007 est de 1 506 984 m³. Ce secteur d'activité emploie régulièrement près de 40 000 personnes et assure près de 70% des besoins énergétiques des ménages. En 2008, 77,5% des ménages ont recours au charbon de bois ou au bois de chauffe comme source d'énergie pour la cuisson.

2.2.2.2 Facteurs de dégradation des ressources naturelles

La superficie forestière ivoirienne, estimée à 16 millions d'hectares en 1900, est passée à 9 millions en 1965 puis à 3 millions en 1991. De manière hypothétique, elle est actuellement évaluée à moins de 2,5 millions d'hectares de forêt dense humide. En effet, la croissance économique qu'a connue le pays jusqu'en 1980 s'est faite au détriment des ressources forestières. Actuellement, la zone forestière est quasiment réduite à quelques lambeaux de forêts secondaires qui alternent avec des plantations villageoises ou industrielles et des jachères. La couverture forestière totale estimée à 6,364 millions²⁴ d'hectares se répartie comme suit : 4,196 millions d'hectares de forêts classées fortement dégradées couvrant environ 13% du territoire national, 2 millions d'hectares d'aires protégées et 168 mille hectares de plantations forestières. Ce recul important de la superficie forestière est attribuable à plusieurs facteurs engendrés par l'option de développement.

L'exploitation forestière à des fins agricoles et de prélèvements de bois ont constitué les principales activités jugées opportunes pour procurer au pays des devises nécessaires pour son développement. Ce choix de développement économique attire plusieurs acteurs dans le secteur : l'extension des surfaces agricoles due à la main-d'œuvre en provenance des pays voisins employée par les agriculteurs locaux, l'accroissement du nombre des industriels exploitant le bois. La forêt est donc mise à contribution pour la production du bois d'œuvre et des produits agricoles destinés à l'exportation, à laquelle il faut ajouter la production de bois-énergie destinée à la consommation locale.

Ainsi, avant de connaître une évolution régressive, la récolte de bois dans les années 1970 atteignait 5 millions m³/an, permettant à la Côte d'Ivoire de demeurer pendant longtemps le plus gros exportateur de bois tropicaux d'Afrique (SODEFOR, 1994). L'industrie forestière, florissante de 1970 à 1980, connaît actuellement des difficultés dont l'origine est la raréfaction de la matière première ligneuse. En ce qui concerne l'exploitation de la forêt à des fins agricoles, elle se situe à deux niveaux. Au premier niveau, il s'agit de l'agriculture itinérante sur brûlis, qualifiée d'agriculture traditionnelle, pratiquée par les populations rurales. Les paysans ruraux défrichent chaque année des portions de forêt, y mettent le feu avant la mise en place des cultures conditionnées par la venue des pluies. Cette dynamique de l'agriculture extensive basée sur la technique des cultures itinérantes sur brûlis porte sur

²⁴ Cf. Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ; site web : 6,364 millions d'hectares de couverture forestière (forêts classées, plantations forestières, parcs nationaux et réserves naturelles confondus dont 2,5 millions d'hectares de forêt dense humide)

environ 40 à 50% de la superficie forestière. Au deuxième niveau, d'importantes superficies sont défrichées au profit des cultures industrielles d'exportation telles que le palmier à huile, l'hévéa, la canne à sucre, l'ananas et la banane. La mécanisation des moyens de production caractérise ce type d'agriculture.

La croissance démographique, surtout d'origine étrangère, n'est pas demeurée en reste. Elle a accéléré l'accaparement de la ressource forêt-terre. De la forte croissance démographique accentuée par l'immigration résulte la pression foncière entraînant un raccourcissement des jachères (environ 5 ans actuellement contre de plus de 20 ans au début des années 1960) et favorisant l'appauvrissement et l'érosion des sols. Le développement de l'agriculture de rente et la forte croissance démographique entraînent donc une pression foncière. Cette situation engendre l'exploitation des aires protégées et des forêts classées surtout à des fins agricoles par les populations locales.

L'évaluation du patrimoine forestier, non comprise les forêts sacrées du domaine rural, montre que la superficie de forêt dense qui était de 12 millions d'hectares en 1960 ne représente plus que 2,802 millions d'hectares en 2007, soit une perte de plus de 75% du patrimoine en moins d'un demi-siècle. Dans le domaine permanent de l'Etat, en 2007, on dénombre 0,672 millions d'hectares de forêts classées, 1,728 millions d'hectares pour les parcs nationaux et réserves. Dans le domaine rural, la superficie forestière qui était estimée à 7,117 millions d'hectares n'est que de 0,400 millions d'hectares en 2007.

La dégradation avancée du patrimoine forestier résulte de la conjonction de plusieurs facteurs, notamment la dynamique de l'agriculture extensive, l'exploitation forestière industrielle du bois, les prélèvements de bois pour la cuisson des aliments, la pression démographique, les infiltrations clandestines dans les forêts classées et les parcs nationaux et réserves analogues, la chasse, l'élevage et la fréquence des feux de brousse. Pour circonscrire ce problème majeur de dégradation du patrimoine forestier, les mesures contenues dans le Plan Directeur forestier (PDF 1988-2015) sont mises en œuvre en vue de réorganiser les structures de gestion du domaine forestier. Ainsi, la Société de Développement des Forêts en Côte d'Ivoire (SODEFOR) bénéficie du renforcement de son statut, et en 2002, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), ainsi que la Fondation pour le financement des parcs et réserves sont créés. En plus, une nouvelle institution nommée Agence Nationale de Développement des Forêts du domaine rural (ANDEFOR) est en chantier. Elle sera chargée de gérer les forêts du domaine rural.

En somme, la croissance de la population de 3,5% par an, l'expansion de l'agriculture basée sur la technique des cultures itinérantes sur brûlis, le prélèvement excessif de bois d'œuvre et d'énergie auxquels il faut ajouter les feux de brousse répétés attribuables à la dégradation des conditions climatiques depuis 1983 ont conduit à la déforestation. Selon la FAO (1981), le taux annuel de déforestation est supérieur à 5% au début des années 1980. Le plan directeur forestier 1988-2015 adopté en 1988, suivi en 1995 de la réforme de politique forestière, puis de la nouvelle politique mise en place en 1999, vise à promouvoir un développement durable et gérer de manière rationnelle les ressources naturelles, protéger le patrimoine de biodiversité. Cette politique forestière de 1999 s'inscrit dans la nouvelle politique environnementale mise en place après la Conférence des Nations unies pour l'Environnement et le Développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992.

2.3 Cadres législatif et institutionnel de la politique environnementale

Ensemble des éléments naturels et artificiels au sein duquel la vie humaine est menée, l'environnement se résume à deux dimensions : la dimension naturelle ou environnement naturel et la dimension humaine ou environnement humain. L'environnement naturel ou environnement des ressources naturelles prend en compte les ressources naturelles (ressources ligneuses, ressources en eau, sol et sous-sol, air, diversité biologique, etc.) alors que l'environnement humain ne concerne que le cadre de vie et l'aménagement du territoire. Mais les deux dimensions n'ont pas eu la même considération dans le processus de développement du pays. La dimension naturelle a prévalu à l'époque coloniale pour des nécessités économiques, industrielles, commerciales et financières de la métropole. Dans cette logique, le cadre institutionnel et réglementaire pour la gestion de l'environnement ne portait que sur l'environnement des ressources naturelles. Le pays libéré de la colonisation, n'a hérité que des dispositifs législatifs et institutionnels relatifs à l'exploitation et la protection des forêts. Pendant les trois premières décennies d'indépendance, les textes législatifs n'ont pas véritablement changé, en Côte d'Ivoire comme dans les autres pays africains. Ils ont simplement subi quelques amendements au regard des conjonctures socio-économiques. La prise en compte de la dimension humaine de l'environnement dans la politique environnementale des pays africains date des années 1990 après le Sommet de la terre à Rio en 1992.

La Conférence des Nations unies pour l'Environnement et le Développement, à Rio de Janeiro en 1992, a éclairé les Etats africains sur l'importance de la protection de l'environnement et la nécessité d'asseoir une véritable politique environnementale intégrant

les dimensions naturelle et humaine de l'environnement. La mise en place d'une politique de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles s'impose alors à eux. Dans cette optique, la Côte d'Ivoire élabore une politique environnementale dotée d'un cadre législatif et institutionnel. Ce cadre législatif et institutionnel vient renforcer le système juridique et les institutions existants qui étaient jusque là plus portés sur la gestion des ressources forestières.

2.3.1 Cadre législatif

Le cadre législatif de la politique environnementale ivoirienne peut être globalement comprise sur deux périodes : de la période coloniale à la fin des années 1980 et celle à partir des années 1990.

Avant la fin des années 1980

L'appareil législatif en matière d'environnement, hérité de la colonisation, a été pendant longtemps maintenu en Côte d'Ivoire, comme d'ailleurs dans la plupart des pays en développement. Les textes législatifs produits après l'indépendance n'étaient que des modifications circonstanciées de l'existant. Ainsi, le premier code forestier ivoirien de 1965 s'est référé au code forestier de 1935 élaboré pour l'Afrique Occidentale Française. Il en est de même de la loi du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse. La réglementation forestière ivoirienne a été donc bâtie sur les deux importantes lois que sont (i) la loi n°65-255 du 4 août 1965, relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse et (ii) la loi n°65-425 du 20 décembre 1965, portant code forestier. Le code forestier définit les forêts, les aires de protection et de reboisement ainsi que les catégories de droits qui existent dans le domaine forestier. Il prend en compte la constitution de réserves et de forêts classées, l'exercice des droits coutumiers et la délivrance des concessions d'exploitation forestière dans les forêts du domaine de l'Etat. Le code forestier de 1965 et les décrets qui ont suivi de 1965 à 1968 restent la principale référence et définissent les modalités d'attribution de permis d'exploitation, d'exportation de bois, de protection des ressources forestières, et de gestion des forêts. Parler de l'environnement en Côte d'Ivoire, il y a une trentaine d'années, se résumait beaucoup plus à l'environnement naturel, surtout des ressources forestières. Cette conception tire son origine de l'héritage colonial et du poids de l'exploitation des ressources forêt-terre dans l'économie. Cette conception a évolué avec l'adoption du code de l'environnement en 1996 qui définit l'environnement comme *« l'ensemble des éléments physiques, chimiques, biologiques et des facteurs socio-*

économiques, moraux et intellectuels susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme sur le développement du milieu, des êtres vivants et des activités humaines ».

A partir des années 1990

L'environnement, tel que défini par le code de l'environnement de 1996, ne figurait peut-être pas dans des textes juridiques ou réglementaires de la politique ivoirienne en matière d'environnement ; mais cela ne signifie pas que la protection de l'environnement dans l'optique du développement durable était absente avant 1996. Car le plan directeur du développement agricole 1992-2015 prenait en considération l'environnement. La législation environnementale antérieure à 1996 était constituée d'un ensemble de textes directement ou indirectement liés à l'environnement. Il s'agit des lois sur l'urbanisme, le foncier rural, le patrimoine culturel, les mines, l'esthétique, la sécurité et la tranquillité publique, etc. La loi n°88-651 de juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets toxiques et nucléaires et des substances nocives en est une illustration.

Les années 1990 marquent un tournant décisif en matière de politique environnementale. La prise de conscience de la nécessité de la protection de l'environnement s'est exprimée, à l'échelle nationale, à travers diverses initiatives de lutte contre la détérioration de l'environnement, tant au niveau de l'administration publique qu'au niveau des Organisations Non Gouvernementales créées à cet effet. Pour canaliser toutes ces initiatives, le gouvernement entreprend des actions. En 1994, la Côte d'Ivoire établit un livre blanc de l'environnement. Ce livre blanc présente, d'une part, les principaux problèmes environnementaux et, d'autre part, suggère une stratégie pour la mise en œuvre du plan d'action. Par la suite, le plan national d'action environnemental de la Côte d'Ivoire (PNAE-CI) est réalisé en 1995 pour la période 1996-2010. Ce PNAE, qui recense plus de 662 textes applicables à l'environnement, est bâti autour de dix programmes que sont : (i) le développement agricole durable, (ii) la préservation de la biodiversité, (iii) la gestion des établissements humains, (iv) la gestion de l'espace littoral, (v) la lutte contre la pollution et autres nuisances industrielles, (vi) la gestion intégrée de l'eau, (vii) l'amélioration de la gestion des ressources énergétiques, (viii) la recherche, l'éducation, la formation et la sensibilisation, (ix) la gestion intégrée et coordonnée de l'information environnementale et (x) l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire. Pour accompagner le PNAE-CI, le gouvernement promulgue en octobre 1996 la loi-cadre portant code de l'environnement constitué de 113 articles avec les décrets d'application. Cette loi, portant code de l'environnement, fixe le cadre général des champs du renforcement des textes juridiques et

institutionnels en ce qui concerne l'environnement. Elle intègre des notions et concepts tels que le développement durable, la responsabilité commune mais différenciée, le principe du pollueur payeur, la participation de la société civile, etc., qui sont relatifs à la protection de l'environnement. Ce code insiste sur le développement de la législation et du cadre institutionnel. L'article 2 de cette loi vise principalement les objectifs suivants (Gnangui, 2009) :

- la protection des sols, des sous-sols, des sites, des monuments et paysages nationaux, des formations végétales, la faune et la flore et particulièrement les domaines classés, les parcs nationaux ;
- l'établissement des principes fondamentaux destinés à gérer, à protéger l'environnement contre toutes les formes de dégradation afin de valoriser les ressources naturelles, de lutter contre toutes sortes de pollution et nuisances ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations dans le respect avec l'équilibre du milieu ;
- la création des conditions d'une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures ;
- la garantie à tous les citoyens d'un cadre de vie écologiquement sain et équilibré ;
- la restauration des milieux endommagés.

Du point de vue de l'application de la législation et de la réglementation dans la pratique par les institutions nationales responsables de la coordination des activités, il est fait référence au code de l'environnement promulgué en 1996, d'où son importance. La loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement est la référence actuelle en matière de gestion environnementale. Au cours des années 1996 et 1998, plusieurs décrets d'application ont été pris. Ces mesures juridiques sont les suivantes :

- décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental des projets de développement. Cette disposition réglementaire, impose le recours à l'étude d'impact environnemental comme un moyen décisif d'intégrer les préoccupations écologiques dans la conception, la réalisation et le fonctionnement des projets ;
- décret n°97-393 du 9 juillet 1997 portant création et organisation d'un établissement public à caractère administratif dénommé agence nationale de l'environnement. Cette agence est chargée de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'environnement ;

- décret n°97-678 du 3 décembre 1997 portant protection de l'environnement marin et lagunaire. C'est une mesure de protection de l'environnement marin et lagunaire contre la pollution et de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, lagune et dans les zones côtières ;
- décret n°98-19 du 14 janvier 1998 portant création et organisation du fond national de l'environnement ;
- décret n°98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées. C'est une mesure de protection des installations qui sont sujettes à porter préjudice à la santé, à la protection de l'environnement naturel et humain.

La loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement comprend de nombreux articles relatifs à la gestion de l'eau. Mais ces articles diffèrent parfois de ceux du code de l'eau FAO (2005). La loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau définit l'orientation de la politique de gestion de l'eau de la Côte d'Ivoire. Elle assure: (i) la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, (ii) la protection, la mobilisation et la gestion des ressources en eau, (iii) le développement et la protection des aménagements hydrauliques et (iv) la valorisation de l'eau et sa répartition entre les divers usages. La loi prévoit, en outre, la création d'un fonds de gestion des ressources en eau destiné à assurer le financement des activités de gestion intégrée de ces ressources, leur inventaire, leur protection, ainsi que le développement, l'entretien et exploitation des aménagements hydrauliques. Les documents consultés dans le cadre de notre recherche soulignent que, jusqu'en 2006, les décrets d'application n'avaient pas encore été pris.

En matière de réglementation forestière ivoirienne, celle-ci s'appuie sur la loi n°65-255 du 4 août 1965, relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse et la loi n°65-425 du 20 décembre 1965, portant code forestier ; ces deux lois constituant la boussole. Toute la réglementation avec des décrets, des arrêtés ou des ordonnances qui ne sont que des textes d'application ou d'orientation des décisions politiques en matière forestière se réfère à ces deux lois. Ainsi, face à la dégradation croissante des ressources forestières, à partir de 1994, des mesures sont prises. Elles portent sur l'interdiction de l'exploitation forestière au-dessus du 8^{ème} parallèle, le gel de l'exploitation forestière dans les périmètres à cheval sur la zone rurale et les forêts classées, la création d'un fichier d'opérateurs de bois agréés, la sensibilisation des populations riveraines des forêts classées et du domaine rural ainsi que des industriels du bois en vue de leur adhésion à la réforme de l'exploitation forestière, l'intensification des contrôles des activités d'exploitation par la création d'une Direction de la

Police Forestière et du Contentieux ainsi que le renforcement des moyens de surveillance, la poursuite de l'aménagement des forêts classées, l'intensification du reboisement villageois.

La réforme de l'exploitation forestière a été introduite par le décret n° 94-368 du 1er juillet 1994 pour améliorer la gestion de l'exploitation forestière, valoriser la ressource ligneuse par une transformation plus poussée du bois, réhabiliter le domaine forestier par des activités de reboisement et assainir la profession d'exploitant forestier. Mais en 1999, une nouvelle politique forestière est élaborée pour corriger les insuffisances du Plan Directeur Forestier (PDF) 1988-2015.

La Côte d'Ivoire s'est dotée d'un ensemble de mesures juridiques pour une gestion durable de son environnement. Ces mesures juridiques n'auront leur sens que s'il existe des institutions capables de les traduire sur le terrain dans la vision de la nouvelle politique environnementale. Ainsi, pour rendre effective l'application du dispositif juridique élaboré en 1996, des institutions sont créées pour appuyer celles qui existent déjà mais dont le fonctionnement n'est pas adapté au nouveau contexte.

2.3.2 Cadre institutionnel

L'institution de tutelle ou de référence actuelle, chargée d'appliquer ou de faire appliquer à travers ses démembrements les textes juridiques relatifs à la politique environnementale, est composé de deux ministères créés en juin 2011 : le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF). Ces deux ministères se partagent les attributions du précédent Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MINEEF). La conception et la mise en œuvre de la politique nationale pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles relèvent de leur compétence. Dans le cadre de ses attributions, ils disposent de services rattachés et déconcentrés, de directions centrales et d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) sous tutelle. Mais, compte tenu du caractère transversal de la gestion de l'environnement, dans le passé comme aujourd'hui, une panoplie d'institutions intervient pour les questions environnementales.

Certes, de la période coloniale à la fin des années 1960, des institutions pour faire appliquer les lois ont existé. Conformément à la législation qui prévalait, ces institutions étaient centrées sur les ressources forestières. Mais nous allons nous focaliser sur les institutions mises en place par la Côte d'Ivoire indépendante pour gérer l'environnement.

La préoccupation des autorités ivoiriennes en matière d'environnement date du début des années 1970, avec la mise en place des premières structures. En 1974, le Ministère des Eaux et Forêts est créé. Comme sa dénomination l'indique, c'est un ministère chargé de la protection et de la gestion des ressources naturelles, particulièrement les eaux et les forêts. En 1976, c'est la création du premier Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement. De 1976 aux actuels MINEDD et MINEF, les structures en charge de conduire la politique de protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ont été instables tant dans leur dénomination que dans leurs attributions. De façon alternative, on a les dénominations telles que Ministère de la Construction et de l'Environnement, Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Forêt ou Ministère du Cadre de Vie et de l'Environnement ou encore Ministère de l'Agriculture. Le plus souvent, deux Ministères sont créés pour se partager les activités relatives à la protection de la nature et de l'environnement. En 2005, le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts remplace celui de l'Environnement et du Cadre de Vie. En 2011, ce ministère est scindé en deux : le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère des Eaux et Forêts. Depuis novembre 2012, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a en charge la Salubrité Urbaine. Le tableau 2.3 ci-dessous montre l'évolution des structures en charge de la protection de l'environnement et des ressources naturelles depuis l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance.

Tableau 2.3 : Evolution des structures de protection de la nature et de l'environnement

Année de création des structures	Dénomination des structures de protection de la nature et de l'environnement
1961 à 1971	Direction des Eaux, Forêts et Chasse au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Coopération puis du Ministère délégué à l'Agriculture
1971 à 1974	Deux Secrétariats d'Etat, l'un aux Parcs Nationaux et l'autre à la Reforestation
1974 à 1976	Un Ministère des Eaux et Forêts et un Secrétariat d'Etat aux Parcs Nationaux
1976 à 1977	Un Ministère des Eaux et Forêts et un Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement (Parcs Nationaux)
1977 à 1981	Ministère des Eaux et Forêts
1981 à 1983	Un Ministère des Eaux et Forêts et un Ministère de l'Environnement
1983 à 1986	Direction des Eaux et Forêts au sein du Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts
1986 à 1989	Ministère des Eaux et Forêts
1989 à 1990	Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts
1990 à 1998	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales avec, à partir de 1991, création d'une Direction Générale des Eaux et Forêts
1998 à 1999	Ministère de l'Environnement et de la Forêt (suppression de la Direction Générale des Eaux et Forêts)
De janvier 2000 à janvier 2001	Ministère de la Construction et de l'Environnement (pas de Direction Générale des Eaux et Forêts) puis Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Forêt
De janvier 2001 à décembre 2005	Un Ministère des Eaux et Forêts avec la création, à nouveau, d'une Direction Générale des Eaux et Forêts et un Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie avec en son sein les Parcs Nationaux
De décembre 2005 à juin 2011	Un Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
De juin 2011 à novembre 2012	- Un Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - Un Ministère des Eaux et Forêts
De novembre 2012 jusqu'à ce jour	- Un Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable - Un Ministère des Eaux et Forêts

Source : Données du MINEEF (<http://www.environnement.gouv.ci/index.php/histoire>)

Depuis la promulgation, en octobre 1996, de la loi-cadre portant code de l'environnement, les Ministères, qui se succèdent, intègrent les nouvelles orientations de la politique environnementale. Ainsi, le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, né de la fusion des Ministères des Eaux et Forêts et de l'Environnement en 2005 puis scindé en deux en 2011, comprend quatre directions centrales dont les principales attributions sont spécifiées ci-après :

- Direction de la Planification et de l'Evaluation qui conduit la planification et le contrôle des politiques environnementales, la communication sur l'environnement. Elle a également pour mission de coordonner les projets environnementaux et de réaliser des études prospectives ;
- Direction des Politiques et des Stratégies de l'Environnement et de Coopération qui est en charge du suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies de protection de l'environnement, du Code de l'environnement, de la législation nationale, des conventions et d'accords internationaux ;
- Direction de la Protection de la Nature : ses attributions se résument au suivi de la mise en œuvre (i) des politiques de gestion de la faune sauvage, des écosystèmes aquatiques, (ii) des conventions et accords internationaux concernant les aires protégées, (iii) du Code de l'eau relatif à la protection et l'utilisation rationnelle et durable de la ressource en eau et (iv) au suivi/évaluation des activités de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves ;
- Direction du Cadre de Vie : elle est chargée du suivi des politiques menées par le gouvernement à l'endroit des populations pour l'amélioration de leur cadre de vie.

En plus des directions centrales, des structures rattachées au MINEEF ont été créées. Les directions centrales s'appuient sur ces structures pour la réalisation de leurs actions. Il s'agit de la SODEFOR, le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL), l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) et l'OIPR dont les trois dernières sont les plus récentes.

La SODEFOR, Société d'Etat, dès sa création par le décret n°66-422 de septembre 1966, s'est vue confiée la mission de reconstituer le couvert végétal à travers des plantations forestières. En 1993, cette mission est élargie à la gestion des forêts classées du domaine forestier permanent de l'Etat. Depuis lors, placée sous la double tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, elle œuvre pour la mise en œuvre de la politique forestière du pays. Cette tâche consiste à mettre en œuvre des modèles de gestion permettant l'exécution du Plan Directeur Forestier (PDF), la valorisation des produits forestiers et l'enrichissement du patrimoine forestier national. En d'autres termes, il s'agit de la gestion durable de l'ensemble des forêts classées, des reboisements, de la préservation par la surveillance et l'association des populations riveraines à sa gestion et de l'aménagement des forêts classées. Elle jouit d'une autonomie financière.

Le CIAPOL, établissement public à caractère administratif (EPA), créé par le décret n°91-662 du 09 octobre 1991, est la fusion du Laboratoire Central de l'Environnement (LCE) et de la Compagnie d'Intervention Contre les Pollutions Marines et Lagunaires (CIPOMAR). Placé sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Environnement,

des Eaux et Forêts, le centre s'occupe principalement (1) du contrôle et de la surveillance de la pollution des milieux aquatiques et atmosphériques, (2) de la surveillance de la qualité des eaux continentales, lagunaires et côtières, (3) des contrôles de la pollution et des nuisances industrielles par l'intégration du Service de l'Inspection des Installations Classées et (4) du contrôle de l'application des lois, décrets et conventions nationales, régionales et internationales relatives aux règles de prévention et de lutte contre les pollutions des milieux marins, lagunaires et du littoral.

L'ANDE, établissement public à caractère administratif, créée par le décret n°97-393 du 09 juillet 1997, a principalement pour mission de veiller à la prise en compte des préoccupations environnementales dans l'exécution des projets et programmes de développement. Dans ce cadre, elle doit assurer la coordination de l'exécution des projets de développement à caractère environnemental, effectuer le suivi et procéder à l'évaluation des projets du PNAE, constituer et gérer un portefeuille de projets d'investissement environnementaux, etc.

L'OIPR, établissement public national, créé par le décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002, a la charge de la restructuration et de la gestion des aires protégées (parcs nationaux, réserves de flore et de faune) qui sont du domaine forestier permanent de l'Etat. Il bénéficie d'une autonomie financière et son fonctionnement prévoit la prise en compte des représentants des ONG, des communautés riveraines des aires protégées et des opérateurs privés.

Aux côtés du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, du Ministère des Eaux et Forêts qui assurent la mise en œuvre de la politique environnementale, de par leurs attributions et missions en lien étroit avec la problématique environnementale, d'autres ministères et ONG y apportent leurs contributions. En ce qui concerne les ministères, ils ont presque tous en leur sein une institution qui œuvre pour les questions environnementales. On peut citer entre autres, le Ministère de l'agriculture et des ressources animales, le Ministère de la construction et de l'urbanisme, le Ministère des infrastructures économiques, le Ministère de l'industrie, le Ministère des mines et de l'énergie, le Ministère de l'administration territoriale, etc.

2.3.3 Des avancées mais des insuffisances

En matière de législation environnementale, la Côte d'Ivoire dispose d'un ensemble de mesures juridiques appropriées pour la protection de son environnement et la gestion de ses ressources naturelles. Les avancées enregistrées, depuis 1996, dans le cadre législatif sont notables. Mais force est de constater que le cadre institutionnel piétine en efficacité. Plusieurs

facteurs, d'origine interne comme externe, sont à la base de cette faiblesse. Au niveau externe, sous l'impulsion des bailleurs de fonds, des institutions sont créées pour traduire leur vision de protection de la nature. Or ces institutions fonctionnent sur financement de ces mêmes bailleurs de fonds au titre des projets dont la durée ne dépasse pas cinq ans. A la fin des projets, le financement prend fin et les institutions se trouvent dans l'incapacité d'exercer leurs activités. A l'échelle nationale, la multiplicité d'intervenants et les restructurations récurrentes des institutions sont de nature à créer des chevauchements et des amalgames, à engendrer des lacunes de compétences par rapport aux mandats et responsabilités. Les actions menées manquent de concertation. L'instabilité institutionnelle joue en défaveur de l'efficacité des actions et ne permet pas le suivi certain des programmes. En outre, le problème de l'effectivité de l'application des textes juridiques par les institutions reste prégnant. Il est non seulement inhérent au manque de moyens financiers, humains et techniques mais également aux réalités socio-économiques et politiques.

La création des structures telles que la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD), le Fonds National de l'Environnement (FNDE), constitue un début de réponse aux difficultés de coordination et de financement des actions environnementales. La CNDD, cadre de concertation de tous les acteurs qui interviennent dans les domaines de l'environnement, du social et de l'économie, veille à l'harmonisation des actions qui ont un rapport avec le développement durable. Il lui incombe la promotion de la participation des populations et la formulation d'avis sur toute politique ou stratégie capable d'altérer les trois dimensions du développement durable (environnementale, économique et sociale). Quant au FNDE, il est chargé de financer les activités de protection de l'environnement. Ses ressources proviennent du budget de l'Etat et de divers prélèvements. Ces prélèvements sont essentiellement constitués des taxes sur le contrôle et l'inspection des installations classées, les études d'impacts environnementaux, les navires de mer et pétroliers en escale en Côte d'Ivoire. D'autres prélèvements tels que l'écotaxe, les redevances en application du principe pollueur-payeur sont mentionnés.

De telles structures devraient pouvoir contribuer efficacement à la protection de l'environnement s'il y a la volonté politique de faire de celle-ci une priorité. Sans cela, la gestion des aires protégées, qui connaît des difficultés relatives aux activités d'intégration des populations dans les zones périphériques, indispensables pour une meilleure protection de ces espaces, risque d'être hors sujet.

2.4. Politique de gestion des aires protégées ivoiriennes

L'existence des aires protégées ivoiriennes, sous leur forme moderne, remonte aux années 1920 où les parcs de refuges sont introduits dans les colonies françaises de l'Afrique Occidentale. Ainsi, les premiers parcs refuges de faune ivoiriens font partie de l'ensemble des parcs créés en 1926 après le décret de 1925 instituant les parcs refuges. Après l'indépendance du pays en 1960, la loi n°65-425 du 20 décembre 1965, portant code forestier définit les forêts, les aires de protection et de reboisement. Cette loi est modifiée par la loi n°2002-102 du 11 février 2002, relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles. Les dispositions de la nouvelle loi spécifient les différents types d'aires susceptibles d'être institués pour la préservation des milieux naturels et la promotion de la mise en valeur de la flore et de la faune. Ainsi, des parcs nationaux, des réserves naturelles intégrales et partielles, des réserves naturelles volontaires et des zones périphériques peuvent être créées.

Face à la régression et à la dégradation des habitats naturels, particulièrement la disparition du couvert végétal, dans les années 1970, soit dix après l'indépendance, la Côte d'Ivoire met en place une politique de conservation de la nature. Ainsi, des structures chargées de conduire cette politique sont créées. Il s'agit successivement d'un Secrétariat d'Etat aux Parcs Nationaux en 1972, d'une Commission Nationale de l'Environnement en 1973 et par la suite d'un Ministère de l'Environnement en 1976. Dans ce cadre, les espaces protégés hérités de la colonisation sont renforcés dans leur gestion du point de vue institutionnel et législatif, de nouveaux espaces protégés sont également créés. Les anciens comme les nouveaux espaces protégés constituent un ensemble d'aires protégées catégorisées ; il y a principalement, d'une part, les parcs nationaux, et d'autre part, les réserves naturelles subdivisées en réserves partielles et intégrales, et autres types de réserves. Les autres types de réserves naturelles sont répartis entre réserves botaniques et biologiques, forêts classées. Pour une efficacité de leur gestion, les aires protégées, à l'exception des autres types de réserves naturelles dont les réserves biologiques et les forêts classées gérées par la SODEFOR, sont sous tutelle d'une structure étatique, en l'occurrence l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves créé en 2002 et dépendant du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

2.4.1 Présentation des aires protégées

Le domaine de conservation, réparti entre les parcs nationaux et les réserves naturelles, couvre environ 2 millions d'hectares, soit 6,53% du territoire national. Cette aire de conservation, qui appartient au domaine forestier permanent de l'Etat, est composée de parcs nationaux et de

réserves naturelles. D'autres types de réserves naturelles, constituant un sous-ensemble des réserves naturelles, telles que les réserves botaniques et biologiques, les forêts classées existent et font partie du domaine forestier permanent de l'Etat. Ces espaces protégés, dont certains sont inscrits en sites Ramsar²⁵, d'autres au patrimoine mondial de l'UNESCO²⁶ ou encore classés en réserves de biosphère²⁷, cohabitent avec des populations principalement rurales dans les zones agro-écologiques du pays. Cette cohabitation n'est pas toujours harmonieuse du fait des interactions mal comprises de part et d'autre. Dans le cadre de notre travail, il est nécessaire de passer succinctement en revue ces aires protégées, pour relever leurs principales caractéristiques. D'autres travaux, comme celui de Lauginie (2007), présentent largement les aires protégées en Côte d'Ivoire.

2.4.1.1 Zones d'appartenance des aires protégées

Les aires protégées sont réparties entre les trois grandes zones agro-écologiques du pays, ce qui leur confère des caractéristiques distinctes, surtout du point de vue des agressions qu'elles subissent et des menaces qui pèsent sur elles (Cf. figure 2.1 ci-dessous). Au Sud, la zone ombrophile est caractérisée par la forêt dense humide. Au centre, la zone mésophile qui est une zone de transition constituée d'une mosaïque de savanes, de forêts claires et de forêts denses semi-décidues. Au nord, la zone soudanaise, où alternent des forêts claires, des savanes boisées, arborées et herbeuses et des plateaux latéritiques. A ces trois grandes zones s'ajoutent des forêts marécageuses, des forêts de montagne situées à l'Ouest et des mangroves sur le littoral.

²⁵ Les zones humides constituent les habitats aux oiseaux d'eau migrateurs. Face à leur perte et dégradation croissantes, en 1971, à Ramsar (IRAN), un traité appelé Convention de Ramsar a été adopté et est entré en vigueur en 1975. C'est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. La convention contribue à la réalisation du développement durable dans le monde entier.

²⁶ Patrimoine mondial peut se définir comme l'ensemble des sites naturels et culturels qui ont une importance du point de vue de leur valeur pour l'héritage commun de l'humanité et bénéficiant d'une protection particulière. Le « *patrimoine mondial culturel et naturel* » a pour composantes « *les monuments, ensembles et sites ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science, et par les monuments naturels, formations géologiques, sites naturels ayant une valeur exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique* ». Le 16 novembre 1972, à la conférence générale de l'UNESCO, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été adoptée. Le but de cette Convention est de cataloguer, nommer, et conserver les biens dits *culturels* ou *naturels* d'importance pour l'héritage commun de l'humanité.

²⁷ Une réserve de biosphère se définit comme une aire portant sur des écosystèmes terrestres et/ou côtiers/marins, visant à promouvoir des approches et des moyens qui permettent de concilier l'exploitation des ressources naturelles et la conservation de la diversité biologique. Le programme « *Man and Biosphere (MAB)* » ou l'Homme et la biosphère a été lancé en 1971 par l'UNESCO. Le but est d'étudier et faire connaître des voies de développement humain respectueux des ressources naturelles. Dans ce cadre, en fonction du degré de conservation et de développement d'un espace donné, le zonage institue trois catégories de zone : la zone centrale, la zone tampon et la zone de transition. Le MAB s'intéresse donc au développement durable, privilégiant ainsi la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité.

Zone agro-écologique guinéenne ou subéquatoriale

La zone agro-écologique Sud ou subéquatoriale, qui occupe 50% du territoire, est caractérisée par une forêt tropicale fortement dégradée à l'intérieur de laquelle coexistent des prairies, des lagunes et des forêts marécageuses. C'est la zone la plus pluvieuse avec des hauteurs de pluie de 1400 à 2500 mm/an. Elle représente la quasi-totalité de la forêt ivoirienne, où sont pratiquées les principales cultures d'exportation (café, cacao, palmier à huile, hévéa). La densité moyenne rurale atteint 40,7 habitants au km².

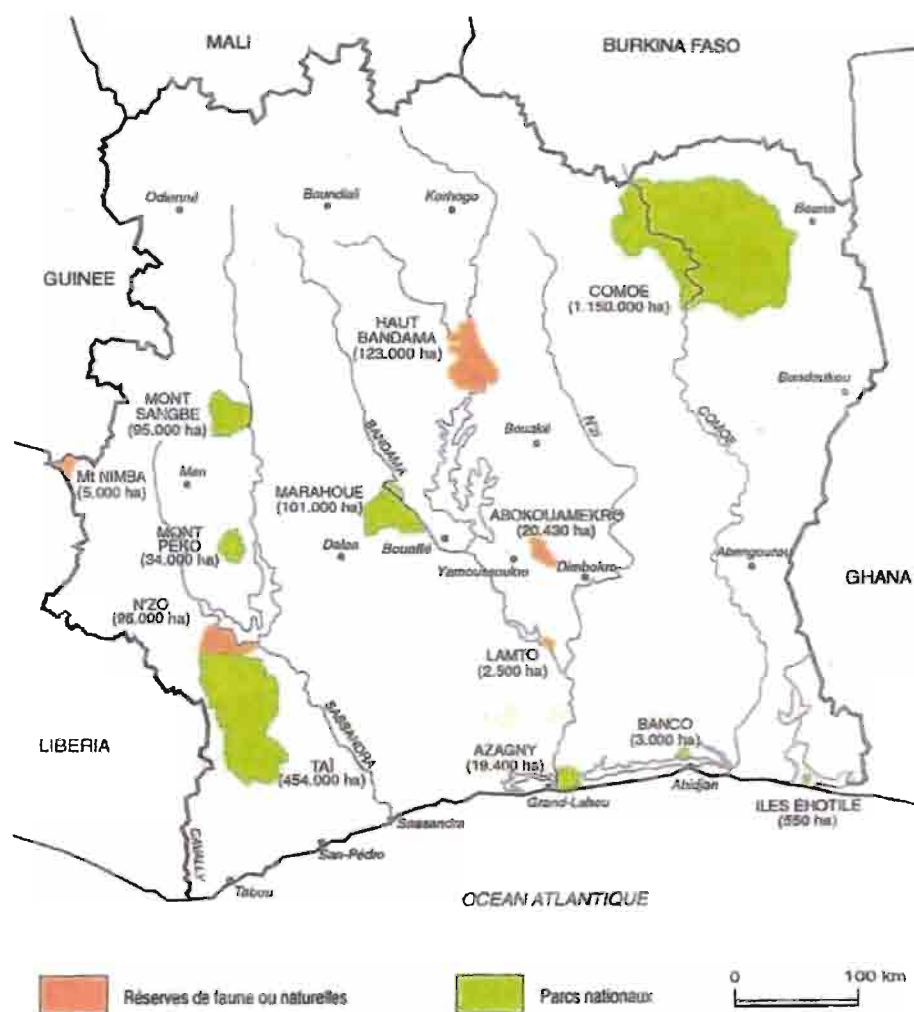
Zone agro-écologique soudano-guinéenne ou tropicale humide

La zone agro-écologique Centre ou tropicale humide couvre environ 19% du territoire national. Selon le Recensement général de la population et de l'habitat de 1998 (RGPH 98), la densité moyenne de la population rurale de la zone varie de 14,1 habitants au km² dans le centre-nord à 37,1 habitants au km² au centre-sud. Les densités rurales, qui atteignent 50,9 hab/km² et 49 hab/km² respectivement dans les régions du haut Sassandra et de la Marahoué, sont particulièrement fortes. Ces fortes densités sont attribuables à l'immigration des populations (allochtones et allogènes) à la recherche d'un climat favorable à la création de plantations de café, de cacao, et des nouvelles cultures de rente tels que l'hévéa et le palmier à huile. C'est une zone pré-forestière et de transition à cheval sur deux zones agro-écologiques (forêt et savane) qui protège un écosystème de forêts menacées. Les précipitations atteignent 1300 à 1750 mm/an. Elle est traversée par le fleuve Bandama.

Zone agro-écologique soudanienne ou tropicale sèche

La zone agro-écologique Nord ou tropicale sèche, qui représente 31% du territoire, a une densité rurale estimée à 15,9 habitants au km². Zone tropicale sèche déterminée par la savane, dont les précipitations sont de l'ordre de 1150 à 1350 mm/an.

Figure 2.1 : Répartition des parcs nationaux et réserves sur le territoire



Source : OIPR (MINEEF, 2006)

2.4.1.2 Les parcs nationaux

La législation ivoirienne (article premier de la loi n°2002-102) définit un parc national comme un espace avec les caractéristiques suivantes :

- « - un espace placé sous le contrôle de l'Etat et dont les limites ne peuvent être changées, ni aucune partie aliénée, sauf par l'autorité législative compétente ;
- un espace exclusivement destiné à la propagation, la protection, la conservation et l'aménagement de la végétation et les populations d'animaux sauvages, ainsi qu'à la protection des sites, des paysages, ou des formations géologiques d'une valeur scientifique ou esthétique particulière, dans l'intérêt et pour la récréation du public ;
- un espace dans lequel l'abattage, la chasse, la capture d'animaux et la destruction ou la collecte des plantes sont interdits, sauf pour des raisons scientifiques ou pour les besoins de

l'aménagement et à condition que de telles opérations aient lieu sous la direction et le contrôle de l'autorité compétente ;

- un espace comportant tout milieu aquatique auquel s'appliquent toutes ou l'une quelconque des dispositions des alinéas 1 et 3 de la présente définition. ».

Ainsi la Côte d'Ivoire comptabilise huit (8) parcs nationaux qui ont connu des dénominations depuis leur création. Parcs refuges dès 1926, les réserves de faune de Bouna et du Haut-Sassandra deviennent respectivement parcs nationaux de la Comoé (1968) et de Taï (1972). A l'exception de ces deux parcs mentionnés ci-avant et de celui de Banco érigé en 1953, la naissance de tous les autres parcs nationaux se situe entre 1968 et 1981. Les parcs de la Marahoué, de Taï et de la Comoé sont les plus vastes avec respectivement 5,45%, 24,50% et 62,02% de la superficie totale de l'ensemble des parcs évaluée à 1 853 324 hectares. La localisation, le décret et la date de création, l'objectif et la superficie de ces espaces protégés sont consignés dans le tableau 2.4 ci-après.

Les parcs des îles Ehotilé, du Banco, d'Azagny, des Monts Péko et Sangbé, de Taï sont localisés dans la zone agro-écologique Sud ou subéquatoriale. Les parcs des îles Ehotilé, du Banco et d'Azagny se particularisent par leur localisation en zone lagunaire et à proximité du littoral. Cela fait qu'ils ont sensiblement les mêmes types de végétation et de flore. Le parc des îles Ehotilé est un ensemble de six îles disséminées dans la lagune Aby. Les formations forestières végétales, dont 40 % couverts par la mangrove, sont de type littoral. Des mammifères tels que le potamochère, l'antilope royale, le céphalophe de Maxwell, le guib harnaché, les singes, les rongeurs et les chauves-souris, auxquelles s'ajoute une grande variété d'oiseaux, constituent la faune du parc.

Situé en pleine capitale économique, le parc national du Banco est une relique de forêt dense sempervirente, psammo-hygrophile. La rivière du même nom, dont la source se trouve dans le nord du parc, constitue le réseau hydrographique. La flore est constituée de forêts périodiquement inondées ou marécageuses et d'essais sylvicoles. Il y a une raréfaction faunique due aux activités anthropiques (urbanisation, activités agricoles, implantation d'une école forestière à l'intérieur, ...). Des mammifères tels que le guib harnaché, quelques espèces de singes, une douzaine de chimpanzés, et des oiseaux menacés s'y trouvent.

Le parc d'Azagny est une mosaïque de formations végétales, très différentes les unes des autres. On y trouve les savanes côtières, la forêt littorale, les forêts de terre ferme constituées de forêts primaires et hygrophiles, et les forêts marécageuses. La faune est composée de mammifères et d'avifaune, principalement les échassiers. Les mammifères sont représentés

par l'éléphant et le buffle auxquels s'ajoutent le guib harnaché, plusieurs espèces de céphalophes, l'antilope royale, le potamochère, le chevrotain aquatique, la panthère, plusieurs espèces de primates, l'hippopotame pygmée, les crocodiles et les lamantins.

En ce qui concerne les parcs du Mont Péko, du Mont Sangbé et de Taï, ils sont situés à l'intérieur du pays. A part la partie nord où émergent les inselbergs, le Mont Péko est totalement couvert par la forêt humide semi-décidue. La forêt sèche forme une lisière avec la forêt de sommet. La composition faunique enregistre l'éléphant, le buffle, les crocodiles, plusieurs espèces de céphalophes, les singes et la panthère, y compris des espèces menacées telles que principalement l'hippopotame pygmée, l'hippopotame amphibie, le chimpanzé, le bongo, le picatharte de Guinée. Des espèces d'oiseaux y vivent également. Concernant le Mont Sangbé, le fleuve Sassandra et certains des affluents constituent son réseau hydrographique. Les savanes guinéennes au Sud plus humide et les savanes sub-soudaniennes dans la moitié Nord du parc caractérisent la végétation. Il y a une riche et diversité faunique composé de mammifères, de reptiles et de nombreux oiseaux. Quant au parc de Taï, il constitue non seulement l'un des derniers vestiges importants de la forêt tropicale primaire en Afrique de l'Ouest, mais présente aussi un grand intérêt scientifique. Une station de recherche, implantée dans sa partie Ouest par le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS) en Côte d'Ivoire, accueille les chercheurs sur « l'Axe Milieu Naturel et Biodiversité (Botanique, Singes, Chimpanzés) ». Le parc est caractérisé par la forêt ombrophile. En matière de faune, plusieurs mammifères (l'éléphant et le buffle de forêt, les antilopes, etc.) et oiseaux de la forêt ombrophile sont présents dans le parc. Les espèces d'oiseaux inventoriées avoisinent 240.

Le parc de la Marahoué appartient à la zone agro-écologique Centre ou tropicale humide qui est une zone pré-forestière et de transition à cheval sur la forêt et la savane. Il est traversé par le fleuve Marahoué (Bandama rouge). Du fait des deux types de végétation, ce sont les faunes de forêt et de savane qui cohabitent dans le parc, notamment l'éléphant, le buffle, plusieurs espèces de céphalophes, le bubale, le cobe de Buffon, plusieurs espèces de singes et de mangoustes. Le fleuve abrite l'hippopotame amphibie et les crocodiles. Les espèces d'oiseaux qui y vivent sont de type savane et forêt.

Le parc national de la Comoé est situé dans la zone agro-écologique Nord ou tropicale sèche. Localisé dans une zone de transition entre la savane soudanienne et la zone forestière guinéenne, il est caractérisé par une grande diversité biologique et une large gamme de paysages. Le fleuve du même nom est le principal réseau hydrographique qui traverse le parc du Nord au Sud. Les types de végétations rencontrés sont les savanes, savanes boisées, les

forêts claires (Nord du parc), les forêts galeries (Sud-Est du parc) et les prairies riveraines. En matière faunique, on y trouve une grande diversité. Les mammifères sont composés d'éléphants de savane, de buffles, de lions, de léopards, de bubales, de cobes de Buffon, etc. L'hippopotame amphibie et les crocodiles du Nil sont présents dans le fleuve Comoé et ses principaux affluents. L'avifaune est également riche.

Tableau 2.4 : Répertoire des parcs nationaux et textes réglementaires de leur création

Désignation	Localisation	Décret et date de création	Objectif	Observations	Superficie (ha)
Iles Ehotilé	Sud-Est (Adiaké)	Décret n°74-179 du 25/4/1974	archéologie, faune, flore	non aménagé	550
Banco	Sud (Abidjan)	Décret du 31/10/1953	faune, flore	aménagé, mais en cours de dégradation	3 474
Azagny	Sud (Grand-Lahou)	Décret n°536 du 25/6/1960 puis Décret n°81-218 du 2/4/1981	faune, flore	aménagé, mais en cours de dégradation	21 850
Mont Péko	Ouest (Duékoué, Bangolo)	Décret n°68-79 du 9/2/1968	faune, flore	en cours d'aménagement	28 000
Mont Sangbé	Ouest (Touba, Biankouma)	Décret n°76-215 du 19/2/1976	faune, flore	en cours d'aménagement	95 000
Marahoué	Centre (Bouaflé)	Décret n°68-80 du 9/2/1968	faune, flore	en cours d'aménagement	101 000
Taï	Sud-Ouest (Taï, Soubré)	Décret n°72-544 du 28/8/1972 puis Décret n°77-348 du 3/6/1977	science, flore, faune	en cours d'aménagement	454 000
Comoé	Nord-Est (Bouna)	Décret n°68-81 du 9/2/1968	faune, flore	existence de 500 km de piste, en cours de réaménagement	1 149 150
Total	-	-	-	-	1 853 324

Source : données de l'OIPR et du MINEEF

2.4.1.3 Les réserves naturelles

Tout comme les parcs nationaux, la loi n°2002-102 dans son article premier définit les réserves naturelles partielles et intégrales. Une réserve naturelle partielle est un espace « protégé et géré dans le but de la conservation in situ des écosystèmes naturels ou d'espèces ou peuplements ou biotopes spécifiques au profit et à l'avantage et pour l'utilisation durable, la récréation et l'éducation du public ». A ce titre elle représente « une aire :

- mise à part pour la conservation, l'aménagement et la propagation de la vie animale sauvage, ainsi que pour la protection et l'aménagement de son habitat ;
- dans laquelle la chasse, l'abattage, ou la capture de la faune sont interdits, sauf par les autorités de la réserve ou sous leur direction ou leur contrôle pour l'équilibre de l'écosystème, après avis du Conseil Scientifique ;
- où l'habitation et les autres activités humaines sont réglementées ou interdites ».

Quant à une réserve naturelle intégrale, c'est un espace :

- « - placé sous le contrôle de l'Etat et dont les limites ne peuvent être changées, ni aucune partie aliénée, sauf par l'autorité législative compétente ;
- sur l'étendue de laquelle toute espèce de chasse ou de pêche, toute exploitation forestière, agricole ou minière, tout pâturage, toute fouille ou prospection, tout sondage ou terrassement, toute construction, tous travaux tendant à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation, toute pollution des eaux et, de manière générale, tout acte de nature à apporter des perturbations à la faune ou à la flore, toute introduction d'espèces zoologiques ou botaniques, soit indigènes soit importées, sauvages ou domestiquées seront strictement interdits ;
- où il sera défendu de résider, de pénétrer, de circuler ou de camper et qu'il sera interdit de survoler à basse altitude, sans autorisation spéciale écrite de l'autorité compétente et dans laquelle les recherches scientifiques (y compris les éliminations d'animaux et de végétaux en vue de maintenir un écosystème) ne pourront être effectuées qu'avec la permission de cette autorité ».

Les réserves naturelles sont au nombre de cinq (5) dont trois réserves partielles de faune et deux réserves naturelles intégrales. Le tableau 2.5 ci-après indique quelques caractéristiques de ces réserves telles que la localisation, le décret et la date de création, l'objectif et la superficie. Les réserves de faune d'Abokouamékro, du Haut Bandama et du N'zo sont des réserves partielles tandis que de celles du Mont Nimba et de Lamto sont classées en réserves naturelles intégrales. En termes de superficie, les réserves du N'zo et du Haut Bandama sont

les plus étendues, avec respectivement 38,86% et 49,79% de l'aire totale de l'ensemble des réserves estimée à 247 015 hectares.

Les réserves naturelles disséminées sur le territoire ivoirien appartiennent à des zones agro-écologiques différentes, ce qui leur donne une composition floristique et faunique diversifiée. En référence à la division du territoire en trois zones agro-écologiques, deux parmi elles abritent ces réserves naturelles. La réserve du N'zo appartient à la zone agro-écologique Sud tandis que les quatre autres, à savoir les réserves de Lamto, du Mont Nimba, d'Abokouamékro et du Haut Bandama, sont localisées dans la zone agro-écologique Centre. Même si l'appartenance à une zone agro-écologique permet de caractériser globalement les réserves, une présentation aussi succincte de chacune d'elles donne plus de traits distinctifs.

La réserve intégrale de Lamto ou réserve scientifique a en son sein une station d'écologie gérée par l'Université d'Abobo-Adjamé à travers le Centre de recherche en écologie (CRE) et une station de géophysique faisant partie d'un réseau international de surveillance permanente des séismes. La station d'écologie permet de mener la recherche sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes de savane tropicale. La végétation rencontrée est du type de savane guinéenne avec des forêts galeries. Le réseau hydrographique est constitué de deux bassins versants que sont les fleuves Bandama et N'zi. Du point de vue faunique, la réserve est relativement riche en petits mammifères et très pauvres en grands mammifères du fait du braconnage.

Le massif des Monts Nimba, qui abrite la réserve du même nom, marque les frontières entre le Libéria, la Guinée et la Côte d'Ivoire. Ce massif est le réservoir de plusieurs sources de rivières et de ruisseaux. Par exemple, le fleuve Cavally et deux rivières, servant de frontières avec la Guinée et le Libéria, y prennent leur source. Sous l'influence de plusieurs climats, surtout climat de type montagnard, la réserve se caractérise par une végétation et une flore constituées de formations forestières et de savane. Ainsi, On assiste au développement de plusieurs formations végétales telles que les forêts, les savanes de différents types et végétation d'altitude dont une formation herbacée secondaire assure la transition. Quant à la faune composée de mammifères et d'oiseaux, elle est diversifiée et originale en raison de l'hétérogénéité du milieu physique. Il est indiqué que les grands mammifères sont devenus rares mais la faune entomologique demeure très riche. Cette richesse s'explique par un nombre important d'espèces dont certaines sont endémiques.

La réserve d'Abokouamékro inclut le site de l'ancien ranch d'élevage bovin de l'ex-Société pour le Développement de la Production Animale (SODEPRA) dissoute au profit de l'Agence

Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). Au départ, il s'agissait de créer un « parc de vision et d'élevage d'animaux sauvages » consacré principalement au tourisme de vision et accessoirement à la production de viande de grand gibier. L'échec du projet a fait place à la création de cette réserve de faune. Elle dispose d'un seul bassin versant, une rivière qui est l'affluent du fleuve N'zi. Une mosaïque de forêts-savanes forme la végétation et la flore. Les formations forestières sont constituées de forêts galeries et de quelques îlots de forêts tandis que les formations de savane se caractérisent par les savanes à rôniers composées de strates arborescente, arbustive, herbacée et graminéenne. Du point de vue faunique, l'objectif initial du projet avait permis d'introduire des animaux sauvages en provenance des parcs de la Comoé et de la Marahoué (buffle, bubale, hippotrague, cobe de Buffon et cobe Defassa), de l'Afrique du Sud (éléphants et rhinocéros blancs). La réserve ne bénéficiant plus de clôture depuis 2000, ces animaux sont dans la nature. Elle n'est peuplée que de quelques buffles, de singes, de divers céphalophes, de petits mammifères et de plusieurs espèces d'oiseaux.

La réserve partielle de faune du N'zo n'est que le prolongement du parc national de Taï dans sa partie septentrionale. Depuis 1993, elle est gérée par la Direction du parc de Taï qui est devenue Direction zone Sud-Ouest de l'OIPR. C'est pourquoi il est prévu que la réserve soit incluse dans le parc national selon le plan de l'aménagement du parc élaboré en 2006. Le réseau hydrographique de la réserve est alimenté par plusieurs bassins versants dont les plus importants sont le fleuve Sassandra et la rivière N'zo. Concernant la végétation, la flore et la faune, elles ne diffèrent fondamentalement pas de celles rencontrées dans le parc de Taï.

La réserve de flore et de faune du Haut Bandama, proche du site diamantifère de la sous-préfecture de Tortiya dans le département de Katiola, dépend également des deux départements de Mankono et de Korhogo. Elle est desservie par le réseau hydrographique, le fleuve Bandama blanc et ses affluents. Les formations savaniques, les forêts claires et les formations denses forestières (îlots forestiers et forêts galeries) structurent la végétation et la flore de la réserve qui appartiennent au domaine des forêts claires et savanes boisées soudaniennes. La composante faunique de la réserve est devenue moins riche du fait des activités de chasse des autochtones et des exploitants miniers. Néanmoins, quelques animaux tels que l'éléphant, le buffle, des espèces de céphalophes, des primates, le phacochère, la panthère, etc. y sont présents. Le fleuve Bandama reste la demeure de l'hippopotame amphibie et le crocodile du Nil.

Tableau 2.5 : Répertoire des réserves naturelles et textes réglementaires de leur création

Désignation	Localisation	Décret et date de création	Objectif	Observations	Superficie (ha)
Réserve intégrale de Lamto	Centre-Sud (Tiassalé, Toumodi)	Arrêté n°857/AGRI/DOM du 12/7/1968	faune	en cours d'aménagement	2 585
Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba	Ouest (Danané, Man)	Décret du 5/7/1944	flore, faune	non aménagé	5 000
Réserve d'Abokouamékro	Centre (Yamoussoukro, Toumodi)	Décret n°93-695 du 19/8/1993	faune	7 000 ha aménagés	20 430
Réserve du N'zo	Sud-Ouest (Buyo, Zagné)	Décret n°72-545 du 28/8/1972 puis Décret n°73-132 du 21/3/1973	faune	non aménagé	96 000
Réserve du Haut Bandama	Centre-Nord (Katiola)	Décret n°73-133 du 21/3/1973	flore, faune	-	123 000
Total	-	-	-	-	247 015

Source : données de l'OIPR et du MINEEF

2.4.1.4 Les autres types de réserves naturelles

En dehors des parcs et des réserves naturelles partielles et intégrales, il existe d'autres types de réserves naturelles principalement classées en trois groupes : les réserves botaniques et biologiques, les forêts classées. Elles sont riches en biodiversité et réparties sur l'ensemble du territoire, en zone de savane comme forestière. Malheureusement, elles sont moins bien protégées que les parcs et les réserves naturelles.

Le décret n°66-433 du 15 septembre 1966 institue la création des réserves botaniques. Au nombre de dix-sept avec une superficie théorique de 219 518 hectares, les réserves botaniques dépendent de deux structures (Lauginie, 2007). Placées sous la responsabilité administrative de l'OIPR, elles sont gérées par la SODEFOR, car se trouvant au sein des forêts classées. Selon Béliigné (1995) cité par Lauginie, six de ces réserves ont disparu et le reste dont une partie se trouve gravement menacée et l'autre relativement conservée. Concernant les forêts classées, contrairement aux parcs nationaux et réserves naturelles, au départ, elles ont pour objectif la production du bois d'œuvre. Leur statut n'est défini qu'en 1965 par la promulgation de la loi n°65-425 du 20 décembre 1965 portant code forestier. La SODEFOR, créée en 1966, est alors chargée de la gestion des forêts classées. C'est le décret n°78-231 du 15 mars 1978, créant à la fois un domaine forestier permanent de l'Etat et un domaine forestier rural, qui précise les modalités de gestion des forêts classées. On dénombre plus de deux cent cinquante forêts classées avec 2 160 000 hectares et 1 240 000 hectares respectivement en zones forestière et savanicole, soit au total une superficie théorique de 3 400 000 hectares. Car la plupart d'entre elles n'existent que de nom, elles sont infiltrées par des paysans qui y possèdent de vastes plantations agricoles. Quant aux réserves biologiques, elles ne sont qu'une forme de forêts classées placées sous tutelle de la SODEFOR (Béliigné, 1994). Cette catégorie de réserve, faisant partie des forêts classées, est strictement interdite à l'exploitation forestière et à la récolte de produits végétaux comme dans les parcs et les réserves naturelles. Elle a pour mission d'assurer la sauvegarde des sites naturels, menacés, fragiles ou d'intérêt scientifique et d'espèces végétales ou animales. Malheureusement les réserves biologiques ne bénéficient pas de statut légal.

En référence à la loi n°2002-102 du 11 février 2002, son article premier indique la possibilité de créer une réserve naturelle volontaire. Elle est définie comme « une réserve naturelle partielle créée à l'initiative d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une personne de droit privé, sur un terrain lui appartenant et pour la préservation d'un écosystème ou d'un paysage remarquable ». Neuf ans après l'établissement de cette loi, aucune réserve

naturelle volontaire n'a été instituée. Même s'il n'existe pas de texte réglementaire spécifiant les modalités de création de gestion de ce type de réserve, la question de la connaissance de la loi reste posée.

2.4.2 Classification des aires protégées ivoiriennes

En 1994, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature distingue six catégories d'aires protégées en fonction de leurs objectifs, ce qui permet de mettre en lumière le type de protection et de situer le niveau de l'intervention humaine. En référence à cette catégorisation, en 2008, selon la Commission mondiale des aires protégées, la Côte d'Ivoire comptabilise huit parcs nationaux reconnus de catégorie II et près de 300 réserves naturelles de plusieurs types dont quinze réserves botaniques ainsi qu'un nombre important de forêts classées. Selon UICN/PACO (2010), les deux réserves intégrales appartiennent à la catégorie Ia et les trois réserves partielles à la VI. Une publication de l'UICN et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), en 2010, fournit d'autres informations sur ces aires protégées. Parmi elles, six sont inscrites en sites Ramsar, trois sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO et deux sont des réserves de biosphère. Le tableau 2.6 ci-dessous donne des informations sur leur classification.

Tableau 2.6 : Aires protégées ivoiriennes et leur classification

Catégorie UICN	Nombre	Superficie (km ²)	% sous statut de protection
I-II	9	18 618	
III-IV-V	4	2 420	
VI	17	2 196	
Site mondial			
Ramsar	6	1 273	15,70
Réserve biosphère	2	16 040	100
Patrimoine mondial	3	16 090	100
ZICO ²⁸	4	23 553	

Source : UICN/OIF (2010)

L'appartenance d'une aire protégée à un site mondial se fait dans le cadre des conventions et programmes internationaux de protection de la nature soumis à ratification par chaque pays. La Côte d'Ivoire, étant Etat Partie des conventions et programmes internationaux relatifs à la conservation du patrimoine, de la biodiversité et des espèces, a ratifié les Accords Internationaux tels que le Programme sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO, la Convention de Bonn sur les espèces migratrices, la Convention de Washington sur le trafic des espèces en danger, la Convention de Rio sur la Biodiversité, la Convention de Ramsar sur

²⁸ Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

les zones humides et la Convention du Patrimoine mondial. Les aires protégées ivoiriennes inscrites sur les sites mondiaux de protection de la nature se situent dans ce cadre institutionnel. Ainsi, le parc national de Taï a été inscrit Réserve de la Biosphère en 1977 et site du Patrimoine mondial en 1982. Le parc de la Comoé est érigé site du patrimoine mondial en 1983 et réserve de biosphère de l'UNESCO. En 2003, il est inscrit sur la liste du patrimoine mondial en danger du fait de la crise militaro-politique de 2002. En 1982, le parc de Taï est inscrit au patrimoine mondial et réserve de biosphère. Concernant la réserve naturelle intégrale du Mont Nimba, elle figure sur la liste des sites classés Patrimoine Mondial en 1981. Cette aire est classée Patrimoine Mondial en danger en 1992 en rapport avec le développement d'activités minières dans la partie guinéenne et l'afflux de réfugiés du Libéria à la périphérie et à l'intérieure de la réserve. Au titre de sites Ramsar, on trouve le parc national d'Azagny en 1996, et les sites comme le Complexe Sassandra-Dagbego, Fresco, Grand Bassam, les îles Ehotilé-Essouman et N'Ganda N'Ganda inscrits en 2005. Ils ne sont qu'à 15,70% sous statut de protection.

La Côte d'Ivoire compte 30 aires protégées, dont 9 appartiennent à la catégorie I-II et 17 de catégorie VI (UICN/OIF, 2010). En fonction de leurs objectifs de gestion, le niveau d'intervention humaine est plus élevé dans les catégories IV, V et VI alors que dans les catégories I, II et III, la présence humaine est quasi inexistante. Ces catégories excluent toute activité humaine d'exploitation. En revanche, les catégories IV, V et VI, surtout la VI, autorisent un régime de gestion participative. Dans le cas ivoirien, aucune utilisation des ressources n'est concédée légalement aux populations riveraines sauf dans les forêts classées où l'exploitation de quelques produits ligneux prescrits est permise. L'usage des ressources se fait dans la clandestinité, quelquefois avec la complicité des agents, même si tous les niveaux de protection des ressources naturelles sont envisagés.

Selon (Sangaré, 1995), tous les niveaux de protection sont répertoriés en Côte d'Ivoire : les réserves naturelles intégrales, les réserves de flore et de faune, les parcs nationaux, les nombreuses réserves botaniques et forêts classées largement entamées pour la plupart par des agriculteurs ou exploitants forestiers clandestins. Cela confère aux aires protégées un niveau de variabilité dans leur protection. Cette protection peut interdire tout ou partie des activités anthropiques. Ainsi, la classification des aires protégées ivoiriennes selon le niveau de protection décroissante (forte au plus faible) suit le schéma suivant (PNAE-CI, 1996) : dans les réserves intégrales, les activités scientifiques sont permises mais contrôlées ; les parcs nationaux concèdent le tourisme et la recherche scientifique ; la chasse est autorisée dans les

réserves botaniques ; l'exploitation de végétaux est admise dans les réserves de faune. Mais la situation sur le terrain est loin de cette prescription. Par exemple, la prospection minière, la chasse et l'exploitation de végétaux sont interdites dans les espaces susmentionnés. Néanmoins, l'intention est exprimée dans la nouvelle gouvernance des espaces de protection. Elle est mentionnée dans les nouveaux plans d'aménagement et de gestion des aires protégées élaborés. Par exemple, le plan d'aménagement et de gestion du parc national de Taï établi en 2006 envisage de créer une unité d'exploitation contrôlée pour des activités d'exploitation de bois, de cueillette de produits végétaux. La réouverture officielle de la chasse sur les terroirs villageois et dans les forêts classées est également à concevoir.

L'objectif principal de la gestion, qui détermine la catégorie d'aires protégées, pose alors problème. Seul l'Etat est habilité à créer des espaces de protection soumis aux règles des institutions internationales du fait de leur appui financier. Les acteurs, comme les communautés locales, n'ont pas droit au chapitre, pourtant il leur est demandé de participer à la gestion de quelque chose qui a été créée sans leur avis. En outre, les objectifs des communautés locales dans la gestion de leur espace sont loin de coïncider avec ceux de l'Etat. C'est au vu des insuffisances de la catégorisation des aires protégées, fondée sur le seul critère d'objectif de gestion qui ne prend pas en compte la capacité des populations locales à créer et gérer des aires protégées, qu'une nouvelle classification a été adressée à l'UICN.

Depuis le cinquième congrès mondial de 2003 tenu à Durban en Afrique du Sud, une nouvelle classification des aires protégées est proposée par l'UICN. A la catégorisation par objectif de gestion est associé le type de gouvernance. La prise en compte du type de gouvernance d'une aire a l'avantage d'inclure les acteurs, tels que l'Etat, les acteurs privés et communautaires, qui sont censés gouverner les aires protégées. Car à la lumière des Aires du Patrimoine Communautaire (APC), les communautés locales, selon leurs propres critères, sont à mesure de créer et de gérer des aires protégées ; une APC étant définie comme un écosystème naturel ou modifié, qui inclut une biodiversité significative, des services écologiques conséquents et des valeurs culturelles, conservés de façon intentionnelle et volontaire par des peuples autochtones ou des communautés locales, sédentaires et mobiles, à travers des règles coutumières ou tout autre moyen efficace (Borrini-Fayerabend et Dudley (2005). Quant à la gouvernance d'une aire protégée, les mêmes auteurs la définissent comme l'ensemble des interactions entre les structures, les processus et les traditions qui déterminent la façon dont l'autorité est exercée, dont les responsabilités sont réparties, dont les décisions sont prises et dont les citoyens et les autres acteurs sont impliqués dans une aire protégée. Les catégories et

les types de gouvernance de l'UICN sont donc considérés comme des moyens pratiques pour le développement d'un système d'aires protégées qui s'accommode de manière flexible aux besoins du territoire sans porter préjudice à la conservation. Il s'agit, en quelque sorte, de partager le pouvoir dans la gestion des espaces protégés avec les communautés locales pour créer de véritables gestionnaires de proximité. Mais, elles répondent à la vision de Durban, qui est celle d'étendre la superficie des aires protégées dans le monde.

L'identification de nouvelles catégories d'aires protégées, basée sur les objectifs de gestion (catégorie de l'UICN) et la typologie de gouvernance, aux fins d'établissement de systèmes nationaux d'aires protégées est laissée à l'initiative de chaque pays. Elle est en cours dans certains pays avec l'appui de l'UICN. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, cette initiative reste encore absente. L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), chargé de gérer durablement les parcs et réserves, actuellement, œuvre conformément au Programme cadre de gestion des aires protégées (PCGAP) adopté en 1998. Des plans d'aménagement et de gestion des parcs et réserves ont été préparés. Ils sont en cours d'exécution pour certains. La gestion transfrontalière des parcs et réserves est au menu des activités de l'OIPR, car la création de corridors naturels entre les aires protégées nationales et celles des pays voisins est prise en compte dans les plans d'aménagement et de gestion établis. Cette création de corridors obéit non seulement au risque de fragmentation des milieux, isolant les richesses au sein des aires protégées, mais également à l'insuffisance d'espace vital pour assurer la survie à long terme des espèces.

En somme les aires protégées ivoiriennes, toutes catégories confondues, partagent les mêmes espaces que les populations, surtout rurales, vivant de la ressource forêt-terre. Il va sans dire que ces aires protégées subissent des pressions anthropiques inhérentes à l'exploitation minière de la forêt. Cela est souligné par UICN/BRAO (2008) dans une étude indiquant que globalement, les aires protégées de Côte d'Ivoire sont soumises à de fortes pressions, susceptibles de remettre en cause leur avenir. La même source souligne à ce titre que le braconnage, l'exploitation agricole, l'exploitation forestière, la pêche, le prélèvement des produits forestiers non ligneux et ligneux secondaires, les feux de brousse incontrôlés constituent les principales pressions sur ces espaces protégés. La plupart d'entre eux sont dans un état de dégradation accentué par la crise militaro-politique survenue en 2002 qui a occasionné la partition du pays. En outre, les communautés locales se sentent moins concernées par la gestion des aires protégées à l'exception des parcs des îles Ehotilé et du Banco. En effet, les îles Ehotilé sont des sites à valeur historique et archéologique du peuple

Ehotilé. L'idée de classement de ces îles en parc national est une initiative de ce peuple. L'une des îles est d'ailleurs interdite de toute visite étrangère y compris le personnel de l'OIPR du fait de son caractère sacré. Concernant le parc du Banco situé dans la capitale économique, il est le protecteur de la nappe phréatique qui alimente la ville en eau potable. Sa contribution à l'amélioration de la qualité de la vie est reconnue par la plupart des habitants.

Depuis 2002, une nouvelle structure est créée pour gérer les aires protégées sur l'ensemble du territoire. Il est donc indiqué de porter un regard sur l'organisation de la gestion de ces espaces sous l'autorité de cette nouvelle structure.

2.4.3 Organisation de la gestion des aires protégées

2.4.3.1 Statut juridique des aires protégées

La politique en matière d'environnement et la réglementation forestière déterminent le statut juridique des aires protégées. Ainsi, deux importantes lois fondent la réglementation forestière ivoirienne. Il s'agit, d'une part, de la loi n°65-255 du 4 août 1965, relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, et d'autre part, la loi n°65-425 du 20 décembre 1965, portant code forestier qui définit les forêts, les aires de protection et de reboisement ainsi que les catégories de droits existant dans le domaine forestier. Le code forestier couvre la constitution de réserves et de forêts classées, l'exercice des droits coutumiers et la délivrance des concessions d'exploitation forestière dans les forêts du domaine de l'Etat. Dans ce cadre, la gestion des forêts classées est confiée à la SODEFOR pour leur réhabilitation et celle des parcs et réserves est placée sous l'autorité de la Direction de Protection de la Nature (DPN). Les décrets, arrêtés ou ordonnances pris par la suite, qui ne sont que des textes d'application ou d'orientation des décisions politiques en matière forestière relatifs à cette réglementation, se réfèrent à ces deux lois. A partir de 1994, face à la dégradation croissante des ressources forestières, la loi n°94-442 du 16 août 1994 portant modification de la loi n°65-255 du 4 août 1965 est adoptée. En référence à cette loi, des mesures visant à rectifier le tir sont indiquées (cf. cadre législatif). Malgré ces mesures, la situation reste préoccupante, surtout pour les espaces de protection. Ainsi, la loi n°65-425 du 20 décembre 1965, qui concerne le statut, le classement et le déclassement des réserves naturelles ou partielles et des parcs nationaux, va être modifiée pour renforcer les cadres institutionnel et législatif des aires protégées. La loi n°2002-102 du 11 février 2002, relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles s'inscrit dans cette optique. Elle prévoit le régime juridique des parcs nationaux et des réserves, leurs modalités de gestion, leur financement et les dispositions pénales relatives aux infractions commises dans les parcs et réserves. Cette

nouvelle loi comporte des dispositions importantes qui définissent les aires protégées et les fonctions qui lui sont dévolues. En référence à ces dispositions, elle : (1) statue sur les zones périphériques et la réglementation qui s'y applique ; (2) précise les conditions de modification des limites des parcs, zones périphériques, réserves naturelles intégrales ou réserves naturelles ; (3) définit les dispositions particulières à chacun des parcs et réserves notamment l'obligation d'établir un plan d'aménagement et de gestion.

Au plan institutionnel, une nouvelle structure est créée, l'OIPR pour la gestion de l'ensemble des parcs et réserves.

2.4.3.2 Structure de gestion des aires protégées

L'Etat ivoirien, dans sa volonté de protéger l'environnement, en particulier le couvert forestier en nette régression et certaines espèces animales rares ou en voie de disparition, a poursuivi la politique de création et d'aménagement des espaces protégés. Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MINEEF) assure la mise en œuvre de cette politique. Ainsi, avant l'adoption de loi de 2002, les aires protégées, à savoir les parcs et réserves, excepté les forêts classées, dans leur gestion, étaient sous l'autorité de la Direction de Protection de la Nature (DPN). La DPN, une des directions de la Direction générale de l'environnement a pour tâche, l'élaboration des stratégies d'intervention du gouvernement dans les domaines suivants : (1) la conservation des sites, paysages naturels, aires protégées et faune, (2) la protection et l'utilisation rationnelle des écosystèmes aquatiques et des ressources en eau, (3) la promotion des réserves naturelles volontaires.

En application de la loi d'orientation n°2002-102 du 11 février 2002, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) est créé par décret n°2002-359 du 24 juillet 2002, pour la gestion durable des parcs nationaux et réserves. La mission assignée à l'OIPR est donc celle d'assurer la gestion et protection des parcs nationaux et réserves naturelles du pays. Leur suivi administratif et financier est assuré par la DPN du MINEEF. La gestion technique et scientifique de ces espaces de protection est confiée à l'OIPR qui est un établissement national public de type particulier, bénéficiant d'une autonomie de gestion administrative et financière. Il est administré par une structure opérationnelle composée de trois organes : un Conseil de gestion (organe de décision), une Direction générale (organe de gestion) et un Conseil scientifique (organe consultatif). Le Conseil de gestion de 12 membres comprend des représentants des Ministères (Environnement, des Eaux et Forêts ; Agriculture et des Ressources animales ; Economie et Finances ; Recherche Scientifique ; Tourisme), des personnalités extérieures à l'administration publique, notamment les Organisations Non

Gouvernementales à vocation environnementale et les représentants des populations riveraines. Le Conseil scientifique à voix consultative assiste ce Conseil de gestion. L'OIPR est organisé en structures déconcentrées comprenant trois (3) directions centrales, cinq (5) directions de zone et vingt-deux (22) secteurs. Du fait de la crise militaro-politique de septembre 2002, ne sont en activité que trois directions de zone et 14 secteurs. Le tableau 2.7 ci-dessous donne une vue d'ensemble de ces structures déconcentrées.

Tableau 2.7 : Structures déconcentrées de l'OIPR

Direction	Siège	Parcs (P) / Réserves (R)	Secteurs
Zone Nord-Est	Bouna	Comoé (P)	Nassian, Téhini, Kong, Dabakala, Bouna
Zone Sud	Abidjan	Azagny (P) Iles Ehotilé (P) Banco (P)	Azagny Iles Ehotilé Banco
Zone Sud-Ouest	Soubré	Taï (P) N'zo (R)	Taï, Soubré, V6, Djapadji, Guiroutou
Zone Ouest	Man	Mont Péko (P) Mont Sangbé (P) Mont Nimba (R)	Mont Péko Mont Sangbé1 Mont Sangbé2 Mont Nimba
Zone Centre	Yamoussoukro	Abokouamékro (R) Lamto (R) Marahoué (P) Haut Bandama (R)	Abokouamékro Lamto Marahoué1 Marahoué2 Haut Bandama

Source : OIPR (MINEEF, 2006)

L'OIPR assure la mise en œuvre du Programme-cadre de gestion des aires protégées (PCGAP). Ce programme, qui définit la politique et les programmes sur une base commune à l'ensemble des espaces protégés, fonctionne selon trois phases que sont (1) le développement de l'OIPR (actions d'urgence), (2) l'actualisation ou établissement des plans de gestion (investissements) et (3) les investissements et la valorisation (écotourisme). Les plans d'aménagement et de gestion, d'affaire (mobilisation des ressources financières nécessaires), de développement de la zone périphérique et de valorisation éco-touristique, qui sont des documents élaborés, permettent au PCGAP de fonctionner. Il faut par ailleurs noter que, face à la dégradation des parcs nationaux et réserves avec un taux d'environ 10% dans les années 1990, l'Etat a exprimé la volonté de mettre en place une stratégie nationale pour leur gestion. Le PCGAP est l'outil opérationnel de cette stratégie. Ce programme se décline en deux principaux objectifs : l'amélioration de la capacité de gestion des parcs et réserves et la mise en place d'une stratégie de gestion plus efficace des parcs et réserves par une participation

plus accrue des ONG, des populations riveraines et du secteur privé. Ibo (2005) souligne que le PCGAP, qui était en préparation depuis 1997 avec l'appui de la Banque mondiale et l'Agence française de développement, devrait parvenir à la création d'un Office national des parcs nationaux et d'une fondation pour en assurer de façon durable le financement.

L'OIPR, qui fonctionne depuis 2004, a notamment en charge la gestion du patrimoine foncier (constituant l'assise de la faune, de la flore et des plans d'eaux), la police administrative et judiciaire, la mise en œuvre de politiques de gestion durable par la promotion des activités légalement permises en fonction de la nature juridique du parc ou de la réserve considérés et de leur zone périphérique, la coordination ou la réalisation des études, l'éducation et la communication. Présentement, l'OIPR ne gère que les huit parcs nationaux et les cinq réserves naturelles dont deux réserves naturelles intégrales et trois réserves de faune. Mais l'OIPR ne pourra accomplir ses missions que si l'autonomie financière dont il bénéficie est assurée. C'est pourquoi, en conformité avec la nouvelle loi sur les parcs nationaux et réserves, la Fondation pour les Parcs et Réserves ivoiriens, une institution privée à but non lucratif, est créée le 20 novembre 2003 pour accompagner l'OIPR dans ses missions. Cette institution est chargée de (1) faciliter le financement à long terme de la conservation des parcs nationaux et réserves naturelles à travers une mobilisation de fonds et (2) placer les fonds collectés dans un fonds fiduciaire à perpétuité.

La Direction de la protection de la nature et l'Office ivoirien des parcs et réserves constituent les deux principales structures dont dépendent les aires protégées. Dans leurs missions, ils sont accompagnés par la Direction de la faune et des ressources cynégétiques dépendant de la Direction générale des eaux et forêts. Dans sa mission de conservation des espèces fauniques, elle assure principalement l'organisation de la lutte contre le braconnage, en relation avec les autres services compétences et les gestionnaires des habitats naturels. D'autres tâches incombent à cette direction :

- l'élaboration de la législation relative à l'exploitation de la faune et de ses sous-produits et le contrôle de l'application de celle-ci ;
- l'identification, la création, l'aménagement, la gestion ou l'appui à la gestion des zones à vocation cynégétique ainsi que le développement de l'élevage des espèces de faune sauvage ;
- le suivi des conventions internationales en matière de faune.

L'ensemble des lois avec leurs textes d'application relatifs aux parcs et réserves offre une législation solide en matière de gestion de ces espaces protégés. La difficulté importante qui reste à surmonter, est l'application effective de cette législation. Car le comportement des

acteurs n'est pas de nature à faciliter cette tâche. Du côté de l'appareil étatique, l'administration chargée de la gestion des espaces de protection est financièrement mal lotie, ce qui démotive les agents et instaure des comportements déviants. De l'autre, un environnement socio-économique et politique où dominent toutes les formes de clientélisme.

Une lecture de la législation relative aux aires protégées laisse un point d'ombre qui est susceptible de remettre en cause leur présence sur un territoire donné. Les aires de protection sont créées et existent sur un territoire partagé avec les populations locales. Elles appartiennent au domaine forestier permanent de l'Etat au titre du décret n°78-231 du 15 mars 1978, ce qui confère à l'Etat le titre de propriétaire foncier. Mais aucun titre foncier n'est établi pour chaque aire protégée, l'immatriculation foncière est absente. Certaines aires protégées ne sont régies que par des arrêtés, au lieu d'un décret. Ces arrêtés ministériels sont généralement pris avec le consentement des populations autochtones. Alors que les populations autochtones affirment être le propriétaire de ces espaces selon leur droit coutumier. Toute chose qui rend complexe la gestion des aires protégées.

2.4.3.3 Mise en application des cadres juridique et institutionnel des aires protégées

L'adoption en 1998 d'un Programme-cadre de gestion des aires protégées (PCGAP) répondait aux soucis des autorités ivoiriennes de corriger les lacunes existantes du cadre structurel des espaces de protection, avec l'appui financé par la Banque Mondiale et l'Union Européenne. Il s'agissait dans ce programme, de la mise en place d'une structure dotée de la personnalité juridique et d'une autonomie financière, la création d'un fond, une meilleure formation des agents travaillant au sein des aires protégées, l'association des populations riveraines au processus de protection et la création d'un comité scientifique. L'élaboration puis l'adoption de loi n°2002-102 du 11 février 2002, relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles sont à l'actif du PCGAP.

En outre, l'article 4 de cette même loi prend en compte la volonté de l'Etat ivoirien de coopérer avec les pays voisins de la sous-région pour la gestion des aires protégées en s'appuyant sur les conventions internationales dont il est signataire. Cette volonté se manifeste déjà à travers la coopération avec les pays comme la Guinée pour la conservation de la faune endémique du mont Nimba.

Concernant l'autorité et les modes de gestion des aires protégées, la loi n°2002-102 les précise. L'administration des espaces de protection est assurée par un établissement public, mais elle peut être concédée à des opérateurs privés dans le cadre d'une convention de cession d'exploitation selon l'article 3 de ladite loi. Ainsi, la gestion des aires protégées est confiée à

l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves qui a également compétence de déléguer cette gestion à des communautés riveraines sous forme de contrats. L'article premier de la même loi définit le contrat de gestion de terroir comme étant « un contrat passé entre le gestionnaire d'un parc et les populations rurales de la zone périphérique ou d'une réserve et les populations rurales de la zone périphérique représentée par les structures associatives, privées ou administratives. Ce contrat définit notamment les modalités d'intervention des populations contractantes dans la surveillance, la gestion, l'entretien, et le cas échéant, l'animation culturelle et touristique d'un parc, d'une réserve, d'une zone périphérique ». L'article 33 de loi n°2002-102 indique que les contrats se font au bénéfice réciproque des espaces protégés et de ses populations environnantes. Ils définissent également les conditions et modalités de l'association de ces populations à la conservation pour qu'elles en retirent les retombées économiques. Ces contrats peuvent porter sur la gestion des ressources naturelles, sur les activités d'éducation, de loisir, de formation de guides, d'hôtellerie et d'aménagement.

Les contrats de gestion de terroirs, entre l'autorité chargée d'une aire protégée et les communautés riveraines, peuvent être considérés comme une porte qui s'ouvre sur la gestion communautaire des espaces de protection. Cela signifie que la participation des populations locales à la protection des milieux naturels est prise en considération. Mais la traduction de cette volonté exprimée en action n'est pas encore effective.

2.5 Expériences ivoiriennes de gestion participative

Comme la majorité des pays en Afrique Subsaharienne qui ont hérité d'un passé colonial problématique en matière de gestion des ressources naturelles, la Côte d'Ivoire s'est engagée à la fin des années 1980 à revisiter sa politique dans le domaine, prenant en compte les changements en vigueur au niveau international. Cela s'est traduit par la politique globale de gestion des ressources forestières affirmée à travers le plan directeur forestier allant de 1988 à 2015, suivi des réformes forestières de 1995 et 1999, et du code foncier de 1998. L'opérationnalisation des textes contenus dans cette politique globale est confiée aux structures para-étatiques que sont la Société de Développement des Forêts en Côte d'Ivoire et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves. Cette mission, qui consiste à gérer le domaine forestier de l'Etat, répond au souci du gouvernement de trouver une solution durable aux causes de la déforestation principalement attribuées à l'agriculture extensive, l'accroissement de la population et l'exploitation abusive des bois d'œuvre. Dans cette optique, la gestion optimale du patrimoine naturel s'avère indispensable pour garantir une certaine qualité de vie

aux populations. La Côte d'Ivoire, s'est inscrite dans cet engagement mondial en faveur de la préservation de l'environnement depuis l'avènement du Sommet Mondial de la Terre en 1992.

2.5.1 Mise en œuvre des résolutions de Rio en 1992 en Côte d'Ivoire

Depuis 1960, la Côte d'Ivoire a signé et ratifié plusieurs conventions internationales visant la protection de l'environnement. Parmi ces conventions, trois, qui sont issues de la conférence de Rio en 1992, donnent un nouveau dynamisme à cette entreprise. Il s'agit de la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention-Cadre sur les Changements Climatiques et la Convention-Cadre sur la Désertification et la Dégradation des sols. Ces trois conventions, qui adoptent une nouvelle approche de protection de l'environnement mondial, définissent les contours d'un nouvel ordre écologique au niveau international fondé sur les principes de l'équité, de la justice sociale et de la solidarité. Conformément aux résolutions de cette conférence de Rio où la prise en compte des aspirations de toutes les parties prenantes (populations locales, ONG, industriels, Etats,...) fait référence à une gestion durable des ressources naturelles, la Côte d'Ivoire a entrepris diverses actions de mise en œuvre de ces résolutions. Ainsi en 1994, un plan national d'action pour l'environnement – Côte d'Ivoire (PNAE-CI), privilégiant une approche concertée et associant dans un effort commun de réflexion et d'échange les différentes composantes de la société, a été élaboré. Ce plan s'appuie sur les principes qui fondent les conventions internationales issues de Rio. Comme ceux des conventions, les objectifs du plan visent le développement durable. Définissant des Programmes – Cadre et des secteurs ou des activités en lien étroit avec les trois conventions, il reste le document de référence en matière de politique environnementale. Cinq principaux textes législatifs et réglementaires, s'inscrivant directement dans la perspective de l'application de ces conventions, ont été également rédigés. Ils comprennent :

- la loi n°96 – 76 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;
- le décret n°96 – 894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental ;
- la loi n°98 – 750 du 23 décembre 1998 portant Code foncier rural ;
- la loi n°98 – 755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'eau ;
- la loi n°2002 – 102 du 11 février portant organisation et création des Parcs et Réserves.

Ces textes législatifs et réglementaires instituent un cadre juridique permettant l'application des engagements pris par le pays. Ils concrétisent le renforcement de la politique de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles. En outre, depuis 1999, des organes nationaux de coordination du Ministère en charge de l'environnement élaborent

périodiquement des rapports sur les mesures prises pour la mise en œuvre des conventions. Ces rapports ont pour objet d'informer les autres Parties aux Conventions de la situation de la Côte d'Ivoire relativement à ces mesures. Ces dispositions institutionnelles et juridiques donnent de nouvelles orientations relatives à la gestion du patrimoine naturel ivoirien. Dans cette perspective de traduire le contenu de ces conventions sur le terrain, des programmes et des plans sont conçus. Ils se déclinent en projets participatifs dont l'objectif est d'impliquer toutes les parties prenantes, notamment les communautés rurales.

2.5.2 Patrimoine naturel ivoirien à l'ère des projets participatifs

Les nouvelles orientations de la gestion du patrimoine naturel ivoirien sont apparues avec l'avènement du Sommet Mondial de la Terre instituant les trois principales conventions (diversité biologique, changements climatiques, lutte contre la désertification) relatives à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Dans la perspective de préserver ce patrimoine, des programmes et projets sont élaborés. Leurs objectifs visent à gérer durablement les ressources naturelles du territoire par une participation plus accrue des différents acteurs. Ainsi, plusieurs projets en rapport avec la gestion de l'environnement ont vu le jour. Ils bénéficient dans leur quasi-totalité de financements extérieurs répartis entre les sources bilatérales et / ou multilatérales. Quelques uns d'entre eux se déclinent comme suit :

- Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP),
- Projet autonome pour la Conservation du Parc National de Taï (PACPNT),
- Projet de Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune (GEPRENAF),
- Projet Sectoriel Forestier (PSF) dans le cadre du plan directeur forestier 1988-2015,
- Programme Transitoire des Parcs nationaux.

Le programme cadre de gestion des aires protégées vise la préservation du patrimoine biologique ivoirien. La raréfaction des réserves forestières viables pour la pratique des cultures de rente, notamment le café et le cacao, a conduit les populations rurales à exploiter les espaces protégés. Il fallait une stratégie pour résoudre ce problème. Avec l'appui de la Banque mondiale et l'Agence française de développement, le PCGAP est mis en place pour donner une réponse à la dégradation de ces espaces. Il traduit l'opérationnalisation de la stratégie de lutte contre l'occupation des espaces protégés par les populations riveraines.

Concernant le projet autonome pour la conservation du parc national de Taï, structure de gestion opérationnelle depuis 1993, il est initié par la banque nationale allemande pour le développement (KfW) et l'agence de coopération allemande (GTZ) en 1992 avec un apport financier sous forme de dons. L'objectif du PACPNT est d'aménager et de conserver à long

terme le parc en sollicitant la collaboration de la population des zones périphériques et en s'appuyant sur l'éco-tourisme et la recherche scientifique pour sa valorisation. Dès sa mise en place, pour son fonctionnement, un ensemble de divisions a été créé. Il y a la division chargée de l'administration et celle jouant le rôle de sensibilisation. Outre ces deux divisions, les autres divisions assurent les activités de protection et de conservation du parc. La division de l'aménagement est chargée de la surveillance. La division du développement durable coordonne les activités (micro-projets) de développement rural dans les zones adjacentes au parc. La promotion et le développement du tourisme est l'affaire de la division de l'éco-tourisme. Chargée de la recherche fondamentale et du suivi écologique pour une meilleure gestion et un développement durable des zones adjacentes du parc, la division de la recherche scientifique conduit les activités dans ce sens. La sensibilisation intense des populations, le soutien apporté aux organisations non gouvernementales et aux groupements villageois, la réorganisation de la logistique et des agents de surveillance, constituent les activités de ces divisions. La poursuite à l'heure actuelle de ce programme de coopération ivoiro-allemande se fait en partenariat avec l'OIPR, le Centre de recherche en écologie, le Fonds mondial pour la nature et le Centre suisse de recherches scientifiques.

Quant au projet de gestion participative des ressources naturelles et de la faune, il s'inscrit dans le cadre de la protection de la diversité biologique en Afrique de l'Ouest par le biais de la gestion communautaire des ressources naturelles. Ainsi, en 1996, deux zones sont créées à cet effet dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Selon Bassett (2002), le projet est également exécuté au Burkina Faso. Le projet GEPRENAF est similaire à celui de « *Communal Area Management Program for Indigenous Resources (CAMPFRE)* » ou programme de gestion des espaces communs pour les ressources indigènes au Zimbabwe en Afrique de l'Est. Ibo (2005, p.79) mentionne que « l'objectif majeur du projet GEPRENAF est de tester au niveau des communautés villageoises un modèle de restauration, d'utilisation et de gestion des ressources sauvages selon une approche par la gestion de terroirs ». Concilier la conservation des ressources naturelles et le développement local par l'implication des populations locales constitue l'idée centrale de ce projet. Il privilégie la gestion participative de ces ressources par la focalisation sur le développement local au moyen d'une exploitation des territoires villageois intégrant la protection de la diversité biologique. Financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le projet rompt avec l'ancienne pratique qui est celle de la gestion centralisée étatique. Dans cette gestion, hors mis les agents des Eaux et Forêts qui ne font pas partie des acteurs, le projet est conduit sur le terrain par des acteurs privés (cabinet

d'étude, ONG, centre de recherche intervenant en milieu rural) sélectionnés par appel d'offre international. La gestion administrative du projet est confiée à un fonctionnaire du ministère chargé de l'environnement et du cadre de vie qui coordonne une cellule autonome mise en place dans ce cadre.

Au niveau du projet sectoriel forestier dont l'objectif est inscrit dans le programme d'urgence du plan directeur forestier 1988-2015, il est question de la réhabilitation du secteur forestier à moyen terme. Un premier programme d'action pour la période 1988-1995, fixant ce cadre réhabilitation, s'est traduit par la mise œuvre du projet sectoriel forestier, première phase dénommée PSF I. Or cette réhabilitation du domaine forestier permanent de l'Etat ne pourra se faire qu'en conjuguant positivement les impératifs de conservation et d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. C'est dans cette vision que la SODEFOR, ayant reçu un nouveau mandat par l'arrêté N°33 du 13 février 1992, celui de la gestion de toutes les forêts classées du domaine forestier permanent de l'Etat, a développé une nouvelle approche : la cogestion. Cette approche s'inscrit dans la démocratie participative prônée au Sommet de la terre à Rio en 1992 où il est recommandé l'implication de toutes les parties prenantes, surtout les populations locales dans toutes les actions d'aménagement et de développement de leur territoire. Pour opérationnaliser la nouvelle approche dite de cogestion, un cadre juridique et institutionnel est mis en place à travers plusieurs textes. Principalement, il s'agit de la création de la "commission paysans-forêts" (CPF) par l'arrêté N°158 du 4 août 1992 qui se veut un cadre de résolution du problème des infiltrations paysannes dans les forêts classées. La CPF se définit comme une structure de participation des populations riveraines à la gestion des forêts classées. C'est une instance majeure de concertation et de conciliation pour la gestion durable du domaine forestier de l'Etat. Le PSF, à travers lequel la CPF a fonctionné, a bénéficié du concours financier de plusieurs bailleurs de fonds dont la banque mondiale, l'agence canadienne de développement international (ACDI). Il faut noter que dans le programme d'urgence, le projet sectoriel forestier (PSF) devrait connaître une deuxième phase (PSF II) qui n'a pas eu lieu du fait de l'arrêt du financement par les bailleurs de fonds.

S'agissant du programme transitoire relatif aux parcs nationaux, en 1996, les parcs de la Comoé, du Marahoué et du Mont Péko sont retenus. La localisation de ces parcs dans la stratégie de conservation de la diversité biologique ivoirienne et les menaces de leur dégradation semblent expliquer leur choix (Ibo, 2005). Ainsi, le parc de la Comoé, situé dans la zone sahélo-soudanienne, devrait jouer un rôle d'écran pour protéger le Nord du pays contre le phénomène de désertification. Les parcs du Marahoué et du mont Péko, étant

respectivement situés dans une zone de contact forêt-savane et forêt montagnarde semi-décidue, auraient une importance écologique. Financé entièrement par l'Union européenne, ce programme est mis en œuvre à travers trois projets : chaque parc faisant l'objet d'un projet géré par un appel d'offre international. Trois ONG internationales pour l'environnement, à savoir le *WWF International*, le *Conservation International* et le *Bird Life* ont respectivement géré le parc national de la Comoé, le parc de la Marahoué et le parc du mont Péko (Ibo, op.cit.). Outre ces trois ONG, les Agents des Eaux et Forêts ont pris part à la gestion du programme sur le terrain. Au titre des objectifs de ce programme, il s'est agi (i) du renforcement des capacités de gestion des cellules d'aménagement ; (ii) de l'arrêt du processus de détérioration et la mise en place d'une gestion efficace des parcs nationaux ; (iii) de l'élaboration des plans d'aménagement et de l'exécution de leurs premières mesures ; (iv) de la préparation à un développement de l'écotourisme.

Le passage en revue des programmes ou projets à caractère participatif dont la liste n'est pas exhaustive, montre l'engagement de l'Etat ivoirien à aller dans le sens des directives données par les Conventions internationales en matière de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources naturelles. Ces programmes ou projets, certains ont été exécutés tandis que d'autres sont toujours en cours d'exécution. Des résultats ont été enregistrés et il convient d'en renseigner quelques uns pour faire ressortir les réalités du terrain.

2.5.3 Quelques résultats des projets participatifs ivoiriens

L'approche répressive, utilisée par les structures étatiques ivoiriennes pour gérer le patrimoine naturel, n'a pas donné de résultats satisfaisants. Elle comporte des défaillances qui concourent à une gestion non durable des ressources naturelles dont dépendent les populations rurales. L'approche participative est prescrite pour corriger ces défaillances. Depuis lors, des projets participatifs sont exécutés. Quelques études empiriques essaient de faire le point de certains projets décrits ci-dessus en matière de résultats. Ces études retenues relèvent principalement du domaine économique et social.

Le projet autonome pour la conservation du parc national de Taï (PACPNT) a fait l'objet de plusieurs études dont celle de Wasikama (1998). Elle a porté sur l'analyse de la rationalité de l'option de préserver le parc national de Taï (PNT) au détriment des alternatives possibles des terres du point de vue de l'efficacité économique totale. Les principaux résultats montrent qu'il n'est pas financièrement rentable pour les riverains et exploitants potentiels des terres de préserver/conservé le PNT. Mais du point de vue économique (prise en compte des aspects écologiques), l'option de conserver le parc par rapport à celle d'exploiter les terres occupées

par la forêt est avantageuse. Comme recommandations pour la conservation du parc, il suggère entre autres (i) une définition claire des droits de propriété des terres du PNT et sa zone, (ii) une attention particulière accordée aux petits exploitants, (iii) une mise en place des institutions pouvant mieux gérer cette conservation.

En ce qui concerne le projet sectoriel forestier (PSF) dans lequel la cogestion a été développée par la SODEFOR, plusieurs études ont également été menées sur le PSF I pour évaluer cette approche. L'étude de Diarra (1999) relative à l'analyse économique de la cogestion de la forêt en Côte d'Ivoire dans la région de l'Est, s'est focalisée sur l'identification des facteurs pertinents dans l'adoption de la cogestion par les paysans. Les résultats mentionnent qu'il existe un ensemble de facteurs : les facteurs sociaux, les facteurs économiques et le facteur psychologique. Sont classés dans les facteurs sociaux, le niveau d'instruction, l'âge, l'appartenance à un groupement et la diaspora. Concernant les facteurs économiques, ils prennent en compte la superficie détenue dans la forêt classée, le statut de la propriété foncière et l'accès au crédit. Quant au facteur psychologique, il porte sur la perception c'est-à-dire le gain à percevoir si le paysan adhère à la cogestion. C'est donc sur ces facteurs qu'il faudrait insister pour que la cogestion puisse connaître un engouement chez la majorité, sinon la totalité des paysans de la région d'Abengourou. En ce sens, il propose une série de recommandations : améliorer le niveau d'instruction des paysans et la qualité de l'information, rendre plus favorable l'opinion des paysans vis à vis de la cogestion, accroître la sensibilisation, faire ancrer dans la perception de la population autochtone la nécessité de conserver la forêt. Encourager et stimuler la formation des groupements coopératifs en milieu paysan, mieux définir les droits de propriétés fonciers, particulièrement en milieu rural forestier sont également recommandés. Ibo (1997), sous un autre angle, a revisité les données de terrain concernant les principales composantes de la politique de cogestion forestière mise en œuvre par cette structure étatique en lien avec le soutien financier des bailleurs de fonds. Il relève que les conditionnalités exigées par les bailleurs de fonds pour la mise en œuvre du PSF II ont obligé le gouvernement à prendre des décisions impopulaires. Cela a mis à mal la cogestion forestière. En effet, les bailleurs de fonds ont demandé au gouvernement de montrer sa volonté d'œuvrer à la préservation du domaine forestier permanent. Implicitement, il s'agissait de réformer la filière bois, de déguerpier les agriculteurs et les cadres tant dans le secteur public que privé qui exploitent les forêts classées, les parcs nationaux et les réserves. Mais la décision du Conseil des Ministres du 7 mars 1997 ordonnant l'apurement immédiat des forêts classées ne fait pas cas de la commission paysans-forêts (CPF), instance de

concertation et de conciliation pour résoudre le problème des infiltrations paysannes dans les forêts classées. Le communiqué de ce Conseil de Ministre était diversement interprété par les parties prenantes engagées dans la cogestion. Pour la SODEFOR, la question du maintien ou non des CPF n'était pas à l'ordre du jour étant donné que le communiqué n'en faisait pas allusion. Elle croyait en la CPF malgré ses insuffisances qu'elle envisageait d'ailleurs améliorer pour un meilleur fonctionnement du PSF II. Malheureusement, les bailleurs de fonds ayant opté pour le gel du financement de tous les projets forestiers programmés conformément à leurs exigences, la cogestion n'a pu se poursuivre.

Ibo (op.cit.) retient que, hormis la crise d'origine extérieure qui a impacté négativement la cogestion, la concertation mise en avant dans la CPF n'est pas effective dans les faits. Il s'agissait plutôt de demander aux paysans de valider ce que la SODEFOR a déjà formalisé. Les paysans, sans avoir participé à la prise de décision, sont sollicités pour la mise en application des modalités. Selon lui, les paysans sont instrumentalisés ; il s'oppose à une gestion patrimoniale des ressources naturelles basée sur la gouvernance constructive pour la survie des communautés. Un autre élément relevé est celui de la rupture de confiance entre les responsables locaux des CPF et la SODEFOR. N'ayant pas pu tenir ses engagements jusqu'au bout, faute de financement (arrêt de décaissement des bailleurs de fonds), la SODEFOR est taxée de les avoir trahis. Pour une cogestion acceptable, il suggère (i) la prise en compte des intérêts des acteurs ruraux en s'appuyant sur des éléments endogènes qui garantissent le partage des bénéfices, (ii) la copropriété du patrimoine forestier permanent qui assurerait une certaine sécurité foncière aux paysans et permettrait à la puissance publique de reproduire la ressource.

La mise en œuvre du Programme cadre de gestion des aires protégées vise à apporter des réponses aux problèmes existants : les pressions foncières dans les espaces périphériques, les conflits d'usage des produits ligneux et non ligneux dans et hors des zones de protection, les menaces anthropiques qui pèsent sur les aires protégées ainsi que la cohabitation des communautés riveraines. Mais, sur le terrain, l'évolution de la situation ne semble pas donner satisfaction, les résultats enregistrés restent critiques.

Au final, les projets participatifs initiés en Côte d'Ivoire sont tributaires de l'extérieur du fait des sources de financement. Cette extraversion financière semblerait expliquer les résultats mitigés enregistrés. Outre la dépendance financière, les politiques de gestion n'intègrent pas véritablement les institutions traditionnelles locales. Ce qui laisse penser aux populations rurales que l'Etat, en complicité avec les bailleurs de fonds veulent leur retirer les ressources.

Ces obstacles à la gestion participative ne sont pas propres à la Côte d'Ivoire. Il en existe d'autres dans l'histoire récente des projets participatifs en Afrique Subsaharienne (cf. chapitre 1/1.4.2).

Conclusion

Libérée de la colonisation, la Côte d'Ivoire n'a pas attendu l'avènement de Rio 1992 pour mener une politique de protection des ressources naturelles et de l'environnement. Pendant les trois premières décennies d'indépendance, elle s'est appuyée sur les dispositifs législatifs et institutionnels relatifs à l'exploitation et la protection des forêts hérités de cette période pour conduire cette politique. On assiste alors au début des années 1970 à la mise en place des premières structures : le Ministère des Eaux et Forêts en 1974 et le premier Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement en 1976. Malgré la création de ces institutions en charge de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, la dégradation du patrimoine naturel s'est accélérée. Elle est attribuée à l'exploitation abusive et incontrôlée de celui-ci en lien avec le développement des activités économiques. Pour mettre fin aux pressions dues aux activités anthropiques que subissent les ressources naturelles, en 1988, un plan directeur forestier couvrant la période 1988-2015 est élaboré. En 1992 à Rio, l'idée de participation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles vient renforcer cette politique. Elle s'est traduite par l'élaboration du plan national d'action environnementale suivie de l'adoption du Code de l'environnement. L'on note alors des avancées notables relatives aux dispositifs juridiques et institutionnels en matière de protection de l'environnement. Mais leur mise en œuvre reste problématique du fait du manque de moyens financiers et humains. En outre, la participation des institutions traditionnelles locales à la gestion des ressources naturelles notamment forestières demeure largement au stade de la consultation. Tous ces éléments constituent de véritables freins à la gestion participative. La mobilisation des ressources internes et le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement deviennent nécessaires.

DEUXIEME PARTIE

DEUXIEME PARTIE - CADRE ANALYTIQUE, EMPIRIQUE ET
METHODOLOGIQUE

CHAPITRE III - CADRE ANALYTIQUE

Introduction

L'avènement du rapport de Brundtland en 1987 et de la Conférence de Rio en 1992, donnant une nouvelle vision de protection de la nature, a recentré les débats entre les courants préservationniste et conservationniste en accordant une place importante à la dimension humaine dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Depuis lors, une place de choix est accordée à la gestion participative des ressources naturelles. Les projets de gestion participative impliquant toutes les parties prenantes sont prescrits comme le remède pour guérir les maux qui sont à la base de l'échec des interventions étatiques ou privées de gestion des ressources naturelles. Les institutions internationales, principaux bailleurs de fonds, revendiquant désormais l'appellation de partenaires au développement, font des projets de gestion participative l'élément central de leurs programmes de développement. Depuis deux décennies environ, les projets de développement participatif sont loin de donner les résultats escomptés, surtout dans les pays en développement et en particulier en Afrique. Les recherches théoriques et empiriques éclairent davantage sur les résultats mitigés de la gestion participative. Mais il apparaît de façon récurrente que les approches utilisées par la recherche abordent le problème de la gestion des ressources naturelles de manière sectorielle. Chaque discipline scientifique se cantonne dans son champ d'analyse, privilégiant l'étude des éléments pris de façon isolée. Or les ressources naturelles (écosystèmes) font partie d'un ensemble constitué d'acteurs qui sont les utilisateurs des ressources naturelles, de gouvernance (institutions et règles) et d'unités de ressource telles que la faune et la flore sauvages, les plantes médicinales et les arbres. La gestion des ressources naturelles intègre les éléments constitutifs de cet ensemble. Cette gestion, prise sous l'angle de composantes écologiques (biologiques, physiques), économiques et sociales, forme un ensemble au sein duquel il existe des interactions entre les composantes. Elle correspond à un système complexe constitué d'éléments en interaction.

En référence à ce qui précède, la gestion des ressources naturelles est une question transversale qui sollicite la mise en commun non seulement de connaissances scientifiques issues de disciplines variées, mais également des connaissances et des perceptions des acteurs vivant dans le milieu. Il est plus indiqué de mobiliser des disciplines variées au sein des recherches en gestion participative des ressources naturelles telles que la forêt, l'eau, etc. En ce sens, Ostrom (2009) souligne que les recherches multidisciplinaires permettent de mieux comprendre les problèmes complexes.

Ce chapitre présente succinctement le corpus théorique qui s'articule autour de la théorie des systèmes, de la théorie des systèmes agraires et, de l'analyse des institutions et des acteurs. Notre cadre d'analyse s'appuie sur ce corpus théorique dans lequel un ensemble de concepts tels que le capital social, l'hétérogénéité des acteurs, et ceux caractérisant les systèmes de production est mobilisé pour analyser les conditions socio-économiques des espaces périphériques du parc national de Tai en vue de sa gestion durable.

La théorie des systèmes permet de tracer le cadre global d'analyse pour situer l'importance de traiter la question de la gestion participative des ressources naturelles par une approche systémique. Concernant la théorie des systèmes agraires, le cadre conceptuel offert se rapporte de façon spécifique à l'analyse des systèmes agraires prenant en compte l'organisation et le fonctionnement de ses composantes et leurs interactions. Dans l'analyse des institutions et des acteurs, les liens entre les différents acteurs et les règles qui les régissent font appel à des concepts tels que le capital social et l'hétérogénéité des acteurs ainsi que leurs caractéristiques. Ces concepts sont questionnés pour comprendre les relations qu'entretiennent les différents acteurs dans la gestion des ressources naturelles où les composantes sociale et écologique du système sont en interaction. Car la composante sociale prend en compte les divers utilisateurs des ressources naturelles régies par des normes sociales ou règles, arrangements institutionnels, confiance, obligations constituant le capital social qui doit s'analyser en tenant compte de l'hétérogénéité des acteurs.

3.1 Théorie des systèmes

« La théorie des systèmes essaie de fournir un cadre conceptuel couvrant une large gamme de tentatives intellectuelles pour traiter des problèmes qui semblent impossibles à résoudre avec des méthodes "réductionnistes" traditionnelles » (Mettrick, 1994, p.50). Champ de réflexion scientifique interdisciplinaire sur les systèmes, elle développe une approche globale du système dans laquelle, d'une part les relations entre le système et l'environnement et, d'autre part, les interactions entre les composantes du système sont à comprendre. Elle se rapporte à la science des systèmes et c'est le biologiste Ludwig von Bertalanffy (1973) qui formalisa ce cadre à travers son ouvrage de synthèse intitulé « Théorie générale des systèmes » où il rassembla en 1968 ses travaux relatifs au paradigme systémique. Par opposition à la démarche analytique, Ludwig von Bertalanffy (op. cit.) préconise une approche globale du système où la compréhension des relations entre les éléments du système et celles du système avec l'environnement est privilégiée. L'opérationnalisation de la pensée sur les systèmes véhiculée par les travaux théoriques s'appuie sur l'approche systémique.

3.1.1 L'apparition de la pensée systémique

La pensée systémique, à la fois courant de pensée et démarche intellectuelle, est utilisée dans bon nombre de disciplines (biologie, écologie, économie, etc.) pour appréhender divers domaines complexes tels que la gestion des entreprises, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, etc. (Durand, 1979 ; Donnadiou & Karsky, 2002). Dans les domaines soulignés, résident des problématiques sociales et sociétales de plus en plus complexes qu'il faut aborder avec des outils appropriés. L'approche systémique, qui est la démarche opérationnelle de la pensée systémique, est suggérée pour traiter de telles problématiques.

La pensée systémique, comme nouveau paradigme scientifique bâti autour de la notion de complexité, qui se positionne par rapport à la pensée analytique dominante, le positivisme, a une histoire. Il convient de donner un bref aperçu historique de cette pensée.

Au cours du XX^{ème} siècle, apparaît une nouvelle vision du monde qui vient bousculer la pensée positiviste ou dite conventionnelle établie dès le XII^{ème} siècle : la pensée systémique. Face aux réalités complexes, la pensée positiviste se trouve limitée par les moyens développés pour comprendre le monde. Car cette pensée percevait le monde comme un tout unifié dont sa décomposition et recomposition en éléments simples suffisaient pour le comprendre. Or cette perception n'est en réalité qu'une insuffisance de la connaissance humaine. La pensée systémique se positionne alors comme une avancée en matière de connaissance. Elle apporte des réponses aux insuffisances de la pensée conventionnelle ou analytique en offrant non seulement des moyens indispensables à l'appréhension et la compréhension des réalités complexes mais également des moyens pour agir sur ces réalités.

Au fil des années, voir des siècles, l'homme, dans sa quête de connaissance et de sagesse, s'est rendu compte que le monde, dans lequel il vit et qu'il pensait simple, ne l'est pas en réalité ; il est complexe. Cette reconnaissance de la complexité du monde date du XX^{ème} siècle. En effet la vision simpliste du monde émane de la science positive dont la méthode cartésienne en est le fondement. La science positive moderne ou pensée conventionnelle d'origine aristotélicienne (Aristote) est l'œuvre de trois grands penseurs : Descartes, Newton et Auguste Comte. Les deux premiers sont vus comme les précurseurs de la pensée scientifique moderne tandis qu'Auguste Comte l'a érigée en paradigme scientifique ; le positivisme. La pensée positiviste, pour comprendre le monde, le décryptait à travers ses éléments décomposés puis unifiés. En d'autres termes, pour comprendre toute réalité, d'abord on procède par sa décomposition en ses éléments constitutifs pour connaître chaque élément, puis par sa recomposition totale en sommant l'ensemble des connaissances établies sur

chaque élément. Cette façon de voir la réalité s'est avérée limiter pour appréhender des situations complexes. Les limites de la pensée analytique sont mises en exergue, la remettant en question. Cette remise en question est considérée comme étant à l'origine de la naissance et du développement de la pensée systémique à partir des années 1930 et 1940.

Selon Cambien (2007), les concepts sur lesquels est fondée la pensée systémique se retrouvent chez un certain nombre de philosophes tels que Héraclite (la notion d'interaction au cœur de sa philosophie), Anaximan (les notions d'infini et de cycle), Socrates (notion de questionnement), Platon (l'importance des interactions et de but). Selon la même source, Léonard de Vinci (XV^{ème} siècle) et Blaise Pascal (XVII^{ème} siècle) contemporain de Descartes, furent les premiers à émettre ouvertement des réserves sur la pensée positive. Pour Pascal, le rationnel de l'esprit humain à lui seul n'est pas en mesure de tout expliquer, il faut y adjoindre l'intuition. Léonard de Vinci, dans une position différente note qu'il est illusoire de séparer le sujet de l'objet ; il y a interaction entre le sujet connaissant et l'objet. Par la suite, les critiques développées au XX^{ème} siècle à l'endroit du positivisme se sont plus ou moins référées à celles formulées par Léonard de Vinci et Blaise Pascal.

L'avènement de la systémique comme courant de pensée a pour origine la rencontre de deux disciplines scientifiques différentes (biologie et électronique) qui se solde par la naissance de la cybernétique²⁹ dont les fondateurs sont Norbert Wiener et Arturo Rosenblueth (De Rosnay, 1975). Par la suite, des chercheurs des disciplines comme l'anthropologie, la sociologie, l'économie, la psychiatrie, etc., s'intéressent aux réflexions menées par les fondateurs de la cybernétique pour échanger les idées sur cette nouvelle discipline. C'est lors de cette discussion, rencontre de plusieurs disciplines plus ou moins différentes, que naissent les fondements d'un langage commun ; ce qui conduit du développement de la cybernétique à celui de la systémique. Différentes approches vont permettre de constituer la science des systèmes ou pensée systémique. Cette tâche de synthèse théorique, selon Cambien (2007), qui aboutit à la science des systèmes est l'œuvre d'un ensemble de chercheurs parmi lesquels figurent Herbert Simon, Heinz von Foerster, Jay Forrester, Jean-Louis Le Moigne, Ludwig

²⁹ La rencontre de deux disciplines scientifiques est l'œuvre de deux intellectuels : le mathématicien Norbert Wiener, professeur à Massachusetts Institute of Technology (MIT) et le neurophysiologiste Arturo Rosenblueth, chercheur à Harvard Medical School. Leur réflexion portait sur *l'étude des analogies pouvant exister entre le comportement des organismes vivants d'un côté et celui des servomécanismes (dispositif permettant de réguler automatiquement un système) de l'autre*. De ces analogies est mise en évidence l'existence de *boucles de rétroaction* dans les systèmes physiologiques et techniques, donnant ainsi les grands principes à l'origine d'une nouvelle discipline : la cybernétique définie comme *"une science des mécanismes de communication et de contrôle chez les êtres vivants, les machines et les systèmes organisés"* (première définition de Wiener en 1948) ou une *"boucle fermée permettant d'évaluer les effets de ses actions et de s'adapter à une conduite future grâce aux performances passées"* (*Science du comportement énoncée par Wiener Norbert*).

Von Bertalanffy, ... Cambien (2007, p.16) souligne que Ludwig Von Bertalanffy, auteur de « La théorie générale des systèmes », est le premier à prôner une appréhension globale du système, insistant sur l'importance de la compréhension des relations entre les différents éléments, et non, comme préconisé par la pensée classique une saisie analytique des éléments du système. Ces travaux théoriques ouvrent la voie au développement et aux applications de la pensée systémique opérationnalisée par l'approche systémique.

3.1.2 L'approche systémique

L'approche systémique, née de la prise de conscience de l'être humain de la complexité des réalités de l'environnement dans lequel il vit, est fondée sur la notion de système. Le système est un concept polysémique lié aux nombreuses typologies formulées par les chercheurs tels que Ludwig von Bertalanffy et Mario Bunge (Godin, 1998). Il souligne que Ludwig von Bertalanffy classe les systèmes en deux grandes catégories (les systèmes réels et les systèmes abstraits) tandis que le philosophe Mario Bunge en distingue cinq principaux types (les systèmes physiques, chimiques, vivants, sociaux et techniques). L'opposition du réel à l'abstrait n'est pas si évidente. Car si, par exemple, le système social ou écologique peut avoir une réalité objective, il est également une construction conceptuelle. Cela confère à la notion de système plusieurs définitions. Ces définitions existent ensemble et forment un tout complet dans une préoccupation collective de rendre compte d'un concept dynamique et finalisé. Parmi cette diversité de définitions, deux semblent être les plus courantes ou répandues : celles de Jacques Lesourne (cité par Donnadiou et al., 2003) et de De Rosnay (1975). Selon Lesourne, "un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique." Quant à De Rosnay, il le définit comme "un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisé en fonction d'un but". Pour Weick (1979)³⁰, en ce qui concerne les systèmes sociaux, il ne s'agit pas d'une organisation en fonction d'un but mais d'une pluralité de buts souvent contradictoires.

La diversité des définitions pouvant donner le plus souvent lieu à des confusions et interprétations de toutes sortes, le système, quelque soit le niveau de complexité, peut être compris à travers ses caractéristiques. Cette complexité autorise l'élaboration d'un système de représentation. Trois principales caractéristiques communes permettent d'approfondir la représentation du système :

- le fonctionnement : situer le système dans son environnement, comprendre la nature et la raison des échanges qu'il entretient avec son environnement. Pour sa survie, c'est-à-dire ayant

³⁰ http://fr.wikipedia.org/wiki/Approche_syst%C3%A9mique

une capacité d'adaptation, le système est en relation permanente avec son environnement. Les échanges, les flux, le transfert, etc. qui dépendent du temps, permettent d'analyser le fonctionnement du système.

- la structure : identifier les principaux composants du système et la nature des relations entre ceux-ci. La structure n'est que l'organisation dans l'espace des différents composants du système.

- l'histoire : connaître l'histoire du système pour mieux appréhender son évolution. La dynamique du système peut être expliquée à travers son histoire.

L'approche systémique s'appuie sur ces caractéristiques dans la phase d'investigation ou d'exploration d'un système³¹. Mais elle diffère de l'analyse du système³² qui n'est qu'un des outils dans cette approche. Sans toutefois entrer dans une analyse de comparaison des approches, la difficulté de définir l'approche systémique autorise qu'elle soit mise en rapport avec l'approche analytique pour mieux la cerner dans une démarche de compréhension. Dans cette démarche, De Rosnay (1975) résume la dichotomie entre les approches analytique et systémique dans le tableau 3.1 ci-dessous.

³¹ L'approche systémique obéit à une méthodologie constituée des étapes ou phases de la démarche systémique et des méthodes systémiques. Trois étapes sont suivies lors de la démarche systémique : 1) l'analyse de systèmes ou exploration systémique qui consiste à faire connaissance du système étudié (définir les limites du système, dégager les éléments pertinents et les interactions entre ces éléments) ; 2) la modélisation qualitative (représentation du système) fondée sur l'exploration systémique permettant de mettre en évidence la structure et le fonctionnement du système ; 3) la modélisation dynamique ou simulation consistant à prendre en compte la variable temps (quantification des relations mathématiques). Dans le cas des systèmes sociaux, cette troisième phase n'est pas évidente.

Concernant les méthodes systémiques, il en existe une pluralité dont les plus usuelles sont : 1) la triangulation systémique qui étudie le système à partir de ses trois caractéristiques (fonctionnement, structure et histoire) ; 2) le découpage systémique qui consiste à identifier les sous-systèmes du système global.

³² L'analyse du système se préoccupe des interactions entre les composantes de l'environnement étudié en mettant l'accent sur les interactions entre les composantes biologiques, physiques, économiques et sociales.

Tableau 3.1 : Approches analytique et systémique

Approche analytique	Approche systémique
Isole : se concentre sur les éléments	Relie : se concentre sur interactions entre les éléments
Considère la nature des interactions	Considère les effets des interactions
S'appuie sur la précision des détails	S'appuie sur la perception globale
Modifie une variable à la fois	Modifie des groupes de variables simultanément
Indépendante de la durée : les phénomènes considérés sont réversibles	Intègre la durée et l'irréversibilité
La validation des faits se réalise par la preuve expérimentale dans le cadre d'une théorie	La validation des faits se réalise par comparaison du fonctionnement du modèle avec la réalité
Modèles précis et détaillés, mais difficilement utilisables dans l'action (exemple : modèles économétriques)	Modèles insuffisamment rigoureux pour servir de base aux connaissances, mais utilisables dans la décision et l'action
Approche efficace lorsque les interactions sont linéaires et faibles	Approche efficace lorsque les interactions sont linéaires et fortes
Conduit à un enseignement par discipline (juxta-disciplinaire)	Conduit à un enseignement pluri-disciplinaire
Conduit à une action programmée dans son détail	Conduit à une action par objectifs
Connaissance des détails, buts mal définis	Connaissance des buts, détails flous

Source : De Rosnay (1975)

Dans cette synthèse dichotomique, il s'agit de faire comprendre qu'il existe une complémentarité entre les deux approches (Cambien, 2007). Car l'approche analytique est appropriée lorsqu'un système est simple, contrairement à l'approche systémique qui est plus outillée pour des systèmes complexes. L'élaboration d'un système de représentation qui permet d'appréhender les situations complexes de façon appropriée constitue l'objet de l'approche systémique. Les interactions ayant des effets qui peuvent être bénéfiques ou néfastes à l'équilibre du système, une approche globale, avec des outils appropriés, permettrait d'appréhender cette complexité. Le recours à l'approche systémique se justifierait par sa capacité à la compréhension des effets des interactions entre les différentes composantes du système et le comportement du système avec son environnement. Les systèmes socio-écologiques dont les composantes socio-économique et écologique interagissent peuvent donc être cernés dans leur environnement par l'approche systémique.

Dans l'espace Taï, constituant la zone d'étude, l'occupation du sol pour les activités agricoles est déterminante pour la gestion durable des zones périphériques du parc et la conservation de ce dernier. Au niveau local, les décisions prises par les acteurs, relatives à l'utilisation du sol, sont fondamentalement influencées par les politiques agricoles. Ces décisions, répondant aux

opportunités et contraintes issues de différents niveaux d'organisation du système socio-écologique, peuvent engendrer des changements d'utilisation du sol. En ce sens le milieu rural subit les actions humaines telles que les activités agricoles et l'expansion des cultures de rente qui sont liées à l'utilisation du sol. En outre, les interactions réciproques entre les normes sociales basées sur les relations entre les personnes, et les effets sur l'environnement et sur les ressources sont également déterminantes. Pour ce qui est de l'analyse de la situation qui prévaut dans l'espace Taï où plusieurs systèmes sont en interaction pour sa gestion durable, l'approche systémique, basée sur la compréhension des interactions entre plusieurs éléments se positionne comme le cadre approprié pour aborder la question de la gestion participative des ressources naturelles. Les systèmes agraires, les institutions et les acteurs sont pris en compte dans ce cadre.

3.2 Théorie des systèmes agraires

Le système agricole aux échelles villageoise ou régionale connaît des changements sous l'influence de facteurs agro-écologiques, socio-économiques et politiques au cours du temps. Il s'opère donc une certaine dynamique dans l'évolution du système. Comprendre comment les systèmes se sont transformés et adaptés à des changements de conditions permet de se faire une idée de leur devenir. La théorie des systèmes agraires développe un ensemble d'outils qui permet de comprendre cette dynamique du système agricole à une échelle donnée. Sur la base de cette dynamique, Pillot (1987, p.11), citant Mazoyer, définit un système agricole comme « un mode d'exploitation du milieu historiquement constitué et durable, un système de forces de production (système technique) adapté aux conditions bioclimatiques d'un espace donné et répondant aux conditions et aux besoins du moment. La cohérence interne du mode d'exploitation du milieu renvoie à des conditions techniques, économiques et sociales de production plus larges ». L'analyse du système agricole repose donc sur l'écosystème avec son histoire et le système social qui organise la production. En ce sens, Mazoyer et Roudart (1997, p.42) énonce que : « analyser et concevoir en termes de système agricole l'agriculture pratiquée à un moment et en un lieu donnés consiste à la décomposer en deux sous-systèmes principaux, l'écosystème cultivé et le système social productif, à étudier l'organisation et le fonctionnement de chacun de ces sous-systèmes, et à étudier leurs interactions ».

L'histoire d'un système agricole détermine son évolution. La connaissance de son passé aide à faire une bonne analyse. C'est pourquoi il est important de connaître la logique de la succession des événements de l'histoire de l'agriculture locale. Les dynamiques agro-écologiques, socio-économiques et politiques qui interagissent dans un système agricole sont

appréhendées à travers l'analyse de cette logique. Dans une situation agraire donnée, l'on peut observer une diversité d'exploitations agricoles découlant des processus de différenciation socio-économique entre les agriculteurs. Une vision historique du système permet d'analyser ces processus de différenciation socio-économique. Les agriculteurs peuvent être catégorisés en fonction de leurs dotations en ressources de production. Ce qui conduit à des systèmes de production différenciés. Pour la caractérisation de ces systèmes de production, et la compréhension des pratiques, des problèmes, des intérêts et des stratégies des agriculteurs, l'on a recours à l'analyse des systèmes agraires. L'objectif de la caractérisation des systèmes de production agricole est d'identifier et de hiérarchiser les problèmes techniques et économiques majeurs auxquels fait face chaque catégorie d'agriculteurs. La précision des difficultés des agriculteurs pour la satisfaction au mieux de leurs intérêts respectifs avec les ressources disponibles est visée dans cette caractérisation. Ces ressources disponibles ou moyens de production peuvent être constitués de la ressource forêt-terre, de main-d'œuvre, de capital financier. Il s'agit donc d'analyser les moyens de production, les stratégies mobilisées et les problèmes rencontrés par les agriculteurs dans l'optique de la réalisation de leurs objectifs. Car la décision d'affecter telle ou telle ressource à une activité donnée est fonction de la disponibilité de celle-ci. Dufumier (2001) abonde dans le même sens pour dire que l'agriculteur aurait intérêt à maximiser les revenus agricoles s'il s'avère que le facteur limitant est la terre alors que ce dernier cherchera à rentabiliser l'emploi de la main-d'œuvre si celle-ci constitue le facteur limitant. Il est donc indiqué dans l'analyse des systèmes agraires, d'une part de catégoriser les agriculteurs en tenant compte de la différence des intérêts, ressources disponibles, problèmes et systèmes d'exploitation, et d'autre part d'identifier les interactions entre ces différentes catégories d'agriculteurs pour que la diversité observée soit bien comprise. Cela peut davantage aider à la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement agricole intégrant harmonieusement l'agriculture et la gestion durable de la ressource forêt-terre. L'important est de comprendre les multiples interactions qui se manifestent entre toutes les composantes d'ordres écologique, technique, socio-économique, culturel et politique. « Le recours au concept de système agraire peut alors être très utile pour mettre en évidence et caractériser systématiquement les relations qui existent entre l'évolution des rapports sociaux, le mouvement des techniques, et les transformations successives des écosystèmes » (Dufumier, 2001, p.57).

L'analyse du système agraire se focalise essentiellement sur l'étude de l'organisation et du fonctionnement de l'écosystème cultivé et du système social productif en interaction. Le

système social productif est composé d'acteurs qui entretiennent des relations entre eux et interagissent avec l'écosystème. Or ces interactions sont gérées par des institutions c'est-à-dire des règles formelles et informelles qui sont hors du champ d'analyse du système agricole. L'analyse des institutions et des acteurs prend en compte ce volet.

3.3 Analyse des institutions et des acteurs

Les projets de développement en milieu rural initiés dans les pays en développement connaissent pour la plupart d'entre eux un échec patent. Le constat est que ces projets intègrent insuffisamment les besoins et les problèmes primordiaux des acteurs concernés. La nécessité de pallier à ces insuffisances constatées dans la conception des projets a conduit au développement de concepts d'ordre analytique. Ainsi, l'approche stratégique de l'analyse des acteurs ou analyse des acteurs et l'analyse institutionnelle sont couramment utilisées pour un examen préliminaire des acteurs et de leurs interactions dans la phase de conception des projets. En réalité, les deux analyses, qui ne diffèrent que par les appellations, sont similaires. Barnaud (2008, p.101) souligne que les « deux dénominations ne correspondent pas à deux familles d'approches distinctes, les concepts développés sous l'une ou l'autre de ces appellations présentant, au-delà de leur diversité, de nombreux points communs ». L'objectif poursuivi par les concepts développés et les outils dérivés issus de ces analyses reste fondamentalement le même : identifier les acteurs clés, les intérêts de ces derniers et leurs interactions lors de la préparation d'un projet ou lorsqu'on envisage d'étudier un problème donné. Il est donc indiqué d'exposer brièvement l'analyse des acteurs ou analyse institutionnelle sur la base de références permettant de nous approprier des concepts essentiels pour notre étude.

3.3.1 Analyse des acteurs

La littérature du management des entreprises est considérée comme le cadre référentiel du développement du concept "analyse des acteurs" pour identifier et étudier les intérêts des différents acteurs. Ce concept est la traduction française de *stakeholder analysis* qui, également, signifie littéralement analyse des parties prenantes ou encore analyse des groupes d'intérêt. Le terme acteur ou *stakeholder* en anglais a été vulgarisé par Freeman (1984) à travers son ouvrage intitulé "*Strategic management : a stakeholders approach*" dans lequel il a développé la méthode d'analyse des acteurs. Par la suite, l'adaptation de cette méthode à la gestion des ressources naturelles est l'œuvre de Grimble et Wellard (1997). Pour eux, la méthode d'analyse des acteurs est une approche holistique qui repose sur l'identification des acteurs clefs du système et l'évaluation de leurs intérêts respectifs pour mieux comprendre ce

système et les effets des changements internes. La classification des acteurs en fonction de leur importance et de leur influence par rapport à une situation donnée est également attribuée à ces deux auteurs. Ainsi l'on a fréquemment recours à l'analyse des acteurs pour les situations suivantes³³ :

- la formulation des politiques,
- la formulation des projets,
- la mise en œuvre et l'évaluation de projets,
- la compréhension et l'analyse des situations complexes de gestion des ressources naturelles.

L'analyse des acteurs permet de comprendre un système à travers ses acteurs. Cette compréhension passe par l'étude des intérêts, des objectifs, du pouvoir des acteurs et des relations entre eux. Car dans une situation donnée ou pour un problème donné, chaque acteur ou groupe d'acteurs peut avoir un intérêt différencié. Elle essaie donc de prendre en compte les points de vue, les intérêts et les objectifs multiples et parfois conflictuels des acteurs.

Les acteurs, en interaction, interagissent avec l'environnement naturel. Ces interactions sont administrées par des institutions qui constituent des règles formelles (droits de propriété, réglementation, système politique, procédures...) et informelles (coutumes, valeurs, normes, culture, conventions...). En tant que structures sociales ou système de relations sociales, les institutions façonnent les normes de comportement des acteurs et constituent un système de contraintes à travers les règles formelles et informelles dans la gestion des ressources naturelles. L'analyse des institutions se positionne comme nécessaire pour cerner le comportement des acteurs en interaction dans un système donné.

3.3.2 Analyse des institutions : le cadre IAD

Les projets de gestion participative des ressources naturelles mobilisent plusieurs acteurs en interaction, notamment l'Etat et les communautés locales. Ces acteurs agissent à travers des institutions. Selon Ostrom (1990), une institution représente un corps invisible de règles, de règlements et de processus qui orientent la prise de décisions. Par exemple, les institutions sociales constituent par excellence le cadre d'organisation des individus à l'échelle locale. Mathieu et Freudenberg (1998) soulignent que la présence d'institutions sociales dynamiques et actives contribue favorablement à la prise de décision et au fonctionnement des mécanismes institutionnels indispensables à la gestion des ressources communes. Cependant,

³³ Cf. International Centre for Development oriented Research In Agriculture (ICRA, Agropollis)-Ressources pédagogiques : Acteurs-concepts clefs.

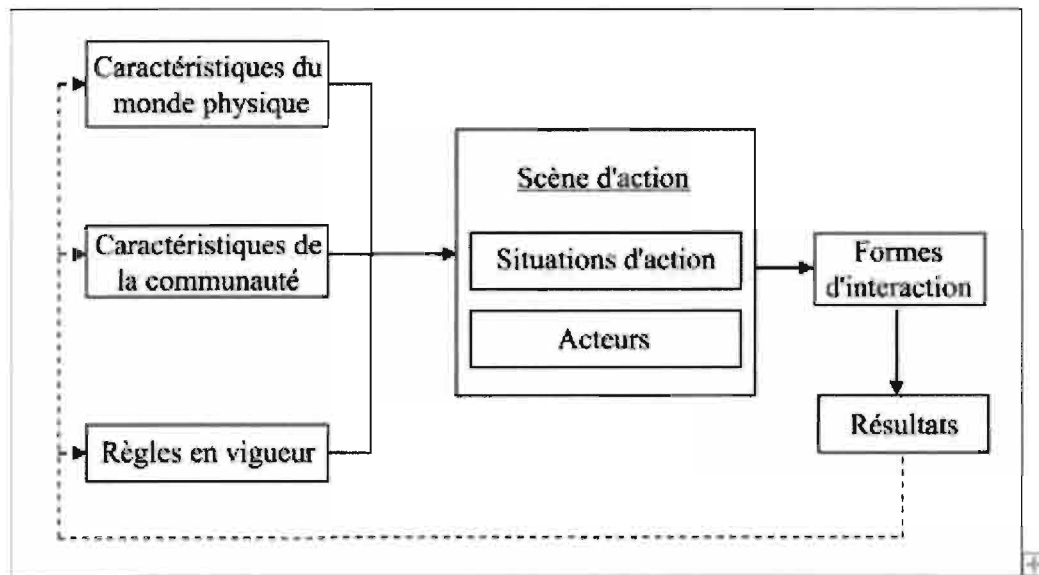
les interactions entre l'Etat et les communautés locales dans la mise en œuvre des projets participatifs ne conduisent pas toujours aux résultats positifs attendus. Les résultats obtenus restent mitigés. Une telle situation mérite d'être analysée pour déceler les facteurs qui concourent à de tels résultats. L'analyse de la mise en place des projets participatifs et des interactions entre les acteurs se prête à un tel exercice. Il se trouve qu'une telle analyse constitue la préoccupation du cadre institutionnel et d'analyse du développement (Institutionnal Analysis and Development (IAD) Framework) que Ostrom et ses collègues à l'université d'Indiana ont proposé pour la gestion des ressources naturelles communes. Dans le domaine des analyses institutionnelles relatives à cette catégorie de ressources, le cadre IAD constitue une référence (Barnaud, 2008). Il faut noter que le cadre IAD, outil d'analyse, a été d'abord utilisé pour les recherches académiques. C'est par la suite qu'il a servi de base pour la définition et le cadrage des politiques publiques.

Le modèle IAD s'est bâti autour d'une unité conceptuelle nommée "scène d'action" rassemblant les acteurs en interaction dans un espace social appelé "situation d'action" (cf. figure 3.1). La scène d'action est spécifiée à travers l'état ou la constitution des acteurs et la situation d'action. Quant à l'efficacité du dispositif institutionnel, elle dépend des interactions entre les acteurs en présence. La scène d'action, déterminée par la situation d'action et les acteurs, subit dans sa structure et son fonctionnement l'influence de trois facteurs externes que sont l'état du monde physique (lieu du déroulement des actions), la structure de la communauté (lieu d'agencement des comportements) et les règles en vigueur (gouvernance des interactions). Selon Ostrom et al. (1994), quatre étapes sont suivies dans le cadre IAD. La première étape concerne l'identification des éléments de base de la gestion par les communautés locales : le monde physique d'abord, c'est-à-dire les ressources naturelles concernées mais aussi l'écosystème dans lequel elles se trouvent puisque les conditions et évolutions systémiques du système naturel peuvent être déterminantes pour comprendre certaines évolutions des ressources en question ; les communautés ensuite, avec l'identification des communautés liées à la gestion des ressources et au final, les règles en vigueur qui concernent l'accès et l'usage des ressources au sein des communautés. La seconde étape est relative à l'identification de l'ensemble des autres acteurs en interaction avec les communautés locales, et le contexte de leurs interactions. La troisième étape concerne alors l'analyse des modèles d'interactions entre les acteurs. La quatrième étape enfin, est l'évaluation de la situation à partir des résultats en matière de gestion des ressources et des modèles d'interactions des acteurs.

L'espace Taï, la zone d'étude, est constitué d'un ensemble de systèmes socio-écologiques à composantes sociales et écologiques en interaction. Dans la composante sociale, y figurent les systèmes des utilisateurs des ressources (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, ...) et de gouvernance (Etat, ONG, règles locales, ...). La composante écologique est constituée du système des ressources naturelles c'est-à-dire les écosystèmes (forêt, eau, aire protégée, ...) et des unités de ressource (faune et flore sauvages, plantes médicinales, arbres, ...). Les systèmes des utilisateurs des ressources, de gouvernance, des ressources naturelles et des unités de ressource sont désignés par Ostrom (2009) comme étant quatre sous systèmes de base de premier niveau dans un système socio-écologique (cf. figure 3.2). Elle indique que ces sous systèmes interagissent dans des cadres social, économique et politique en liaison avec les écosystèmes. L'analyse des conditions socio-économiques des espaces périphériques du parc national de Taï, dans une perspective de sa conservation, renvoie donc à l'observation de ces systèmes socio-écologiques pour cerner les enjeux de gestion durable de ces espaces. Notre analyse se base sur le cadre IAD mobilisé depuis plus de trois décennies comme outil de recherche dans la plupart des études sur les ressources communes. Cet outil fait ressortir non seulement les principales composantes à prendre en compte dans de telles études, mais également les relations entre ces composantes.

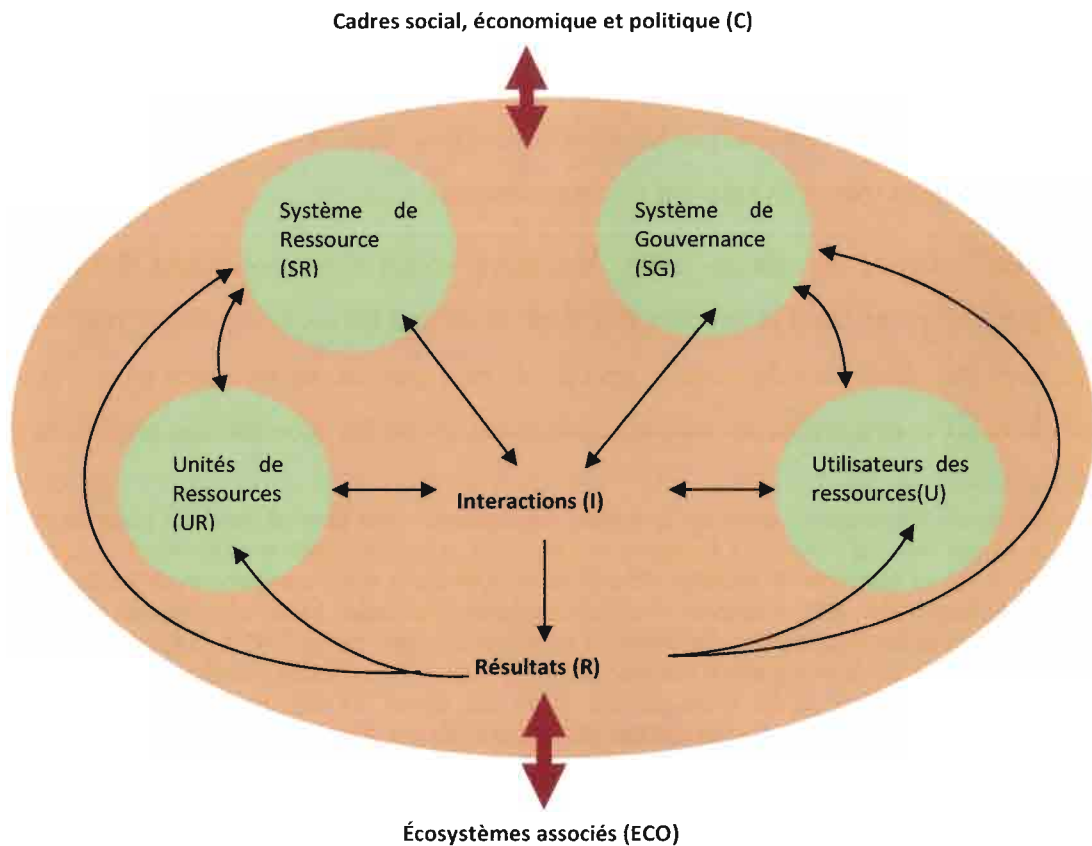
La gestion participative renvoie à une pluralité d'acteurs dont les communautés locales et l'Etat à travers ses services. En ce sens, Taylor (1996) souligne que la capacité à obtenir une bonne gestion des ressources naturelles dépend des modèles d'interaction entre l'Etat et les communautés locales, plus spécifiquement de la capacité à créer, en plus du capital social horizontal entre les membres de la communauté, un capital social vertical entre les communautés locales et l'Etat. L'approche participative se distingue comme l'outil pour la gestion durable des ressources naturelles répondant au concept de développement durable. Cependant, les conditions d'application effective de la gestion participative sont fondamentales pour son efficacité, surtout dans les communautés locales. Pour Ostrom (1990), l'efficacité de la gestion participative est étroitement liée à la force exécutoire des normes traditionnelles. Or les normes et les valeurs, qui fondent les relations sociales, sont rangées dans le capital social. Wade (1988), Ostrom (1990), Baland et Platteau (1996) et d'autres, retiennent que l'une des conditions est l'existence d'un fort capital social dans le milieu des communautés. Dans cette vision, le capital social peut être considéré comme le socle de la gestion participative.

Figure 3.1 : Cadre d'Analyse Institutionnelle et du Développement (*IAD Framework*)



Source : Ostrom et al. (1994, p.37)

Figure 3.2 : Les sous-systèmes de base dans un cadre d'analyse des systèmes socio-écologiques



Source : Notre traduction à partir de Ostrom (2009, p.420)

3.4 Capital social

Les crises économiques que connaissent les pays en développement depuis la fin des années 1980 ont mis à l'épreuve les théories économiques sur lesquelles s'appuie le consensus de Washington³⁴. Les programmes de développement économique mis en œuvre dans ces pays ont connu moins de succès, voire des résultats qui n'ont pas répondu aux attentes des populations. Les économistes du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale se sont trouvés dans l'incapacité de résoudre des problèmes d'ordre structurel auxquels l'économie de ces pays fait face. Le fait de ne pas avoir accordé de l'importance aux institutions locales et à l'environnement social semble être à la base de l'échec de ces programmes. Cela motive donc le développement des travaux de recherche sur les coordinations non marchandes en économie et les investigations sur l'intégration de l'environnement institutionnel et social dans les procédures de décision des agents. C'est ainsi qu'une nouvelle tendance d'économistes institutionnalistes tels que Olivier Williamson et Douglas North³⁵ intègrent dans leurs raisonnements économiques les aspects institutionnels et sociaux. La mise en relation du domaine institutionnel et social, et la situation économique des acteurs par ces économistes donne un nouveau cadre d'analyse du développement. Ce cadre est assimilé à celui élaboré par les sociologues pour faire le lien entre les individus et le contexte social dans lequel ils agissent : le capital social.

Redécouvert³⁶ depuis les années 1980, le capital social s'est positionné dans le milieu scientifique comme un outil incontournable dont se servent les sociologues, les politologues et des économistes dans leur domaine respectif. Conçu par les sociologues pour l'étude des groupes sociaux et des organisations puis conceptualisé par les économistes pour l'intégration

³⁴ Le consensus de Washington repose sur la théorie néoclassique où le marché tient une place de choix dans l'économie. Il faut moins d'Etat dans l'économie et l'Etat doit se confiner dans son rôle régalién. Le consensus de Washington est un ensemble de mesures ultra-libérales appliquées aux économies en difficulté des pays en développement face à leur dette intérieure et extérieure durant les années 1980. L'avènement de cette crise a plongé ces pays dans des programmes d'ajustement structurel conduits par le FMI et la Banque mondiale. Ces réformes qui portaient sur la privatisation des entreprises publiques, l'élimination des barrières à l'investissement direct étranger, la libéralisation des échanges, etc. n'ont pas donné les résultats escomptés. D'ailleurs, ces économies se sont davantage dégradées en rendant plus pauvres les populations.

³⁵ Olivier Williamson, O. E. (1985) s'est intéressé à l'organisation industrielle, notamment les formes de gouvernance dans les entreprises. Dans son analyse, la notion de coût de transaction (coûts de transaction prenant en compte des coûts monétaires, des coûts d'opportunité en temps de négociation, de contrôle, ...) a occupé une place importante. Douglas North, D. C. (1990) s'est plutôt occupé de l'histoire du rôle des innovations institutionnelles dans la réduction des échecs du marché et la conception d'un système économique efficace.

³⁶ Le capital social n'est pas un concept nouveau ; d'origine ancienne, sa montée fulgurante dans la littérature académique est relativement récente. Selon Bevoort (2003, p. 408), citant Putnam (2002), énonce que L. Hanifan, qui était responsable éducatif dans l'ouest de la Virginie, avait publié un article en 1916 dans lequel il évoquait déjà la notion de capital social. A travers cet article, il avait pu défendre l'importance de l'engagement de la communauté pour le bon fonctionnement des écoles.

des approches sociales et économiques, le capital social s'est illustré par son application dans divers domaines à travers de nombreuses publications qui mettent l'accent sur l'importance de son rôle dans le processus de développement (Putnam, 1993 ; Angeon et al., 2006). Ainsi le recours au capital social pour la mise en œuvre des politiques s'est fait sans hésitation. Les institutions internationales, à savoir la Banque Mondiale, le FMI, l'OCDE s'approprient cet outil. L'usage de l'instrument est au centre des réflexions de ces institutions internationales. Elles vont l'appliquer dans les projets de développement à travers le monde. « Le capital social devient le nouveau mode opératoire des politiques de développement » (Ballet et Guillon, 2003, p.7). Le capital social fera son entrée dans divers domaines tels que la santé, la cohésion sociale, la gestion des ressources naturelles, surtout la gestion communautaire de ces ressources, etc.

La nécessité de prendre en considération toutes les parties prenantes, notamment les populations locales dans la gestion durable des ressources naturelles, reconnue par la communauté internationale à Rio en 1992, fonde la gestion participative. La participation de l'ensemble des parties prenantes repose sur la recherche de l'efficacité dans l'exécution des politiques par une délégation effective de pouvoir au niveau le plus bas. Les communautés locales vivant des ressources naturelles et donc proches de ces ressources, et ayant des liens sociaux, culturels et économiques, se sentiront plus responsables dans la gestion de celles-ci. Ces communautés étant régies par des normes traditionnelles de gouvernance qui s'imposent à tous, les déviations comportementales des individus se trouvent réduites. Le recours à elles ne se limite pas au seul rôle d'ancrage territorial. Il s'appuie également sur les valeurs partagées au sein des communautés appelées « *capital social* ». Ainsi, pour certains auteurs comme Wade (1988), Ostrom (1990), Baland et Platteau (1996), la présence d'un fort capital social est un avantage pour la gestion en commun des ressources naturelles. L'existence d'un fort capital social constitue un atout lorsque des décisions doivent être prises dans une communauté pour mener ensemble des activités pour l'intérêt de celle-ci. Il facilite dans ce sens, la mise en place de telles activités. Le capital social contribuerait à accroître l'efficacité des démarches participatives et faciliterait l'action collective par l'élimination des comportements déviants et de passagers clandestins et la réduction des coûts de transaction (Ballet, 2007). De ce point de vue, le capital social joue un rôle important dans la mise en place et la conduite d'une activité au sein d'une communauté.

Une abondante littérature existe sur le capital social. D'éminents chercheurs ont mené des réflexions tant théoriques qu'empiriques sur cette notion dans les domaines sociologique,

économique et politique. Comme en sciences sociales et politiques, le capital social s'est fait une place de choix. Il serait prétentieux pour nous de passer en revue toute cette littérature. Le livre de Sophie Ponthieux (2006) intitulé "*Le capital social*" et d'autres travaux contemporains (Lin, 1995 ; Fukuyama, 1995 ; Portes, 1998 ; Woolcok et Narayan, 2000), à travers des définitions, exposent largement le parcours de cette notion. Il s'agit ici pour nous d'évaluer l'utilité du concept à travers son apport dans l'action collective pour comprendre, d'une part les rapports entre les communautés, et d'autre part les rapports entre les communautés et les structures déconcentrées de l'Etat. Les caractéristiques clefs du capital social tels que la confiance, la coopération, les normes sociales ou règles et la réciprocité sont mobilisées pour explorer ces relations d'ordre socio-économique et l'importance des formes structurelles du concept, à savoir le *bonding*, le *linking* et le *bridging*.

3.4.1 Approche conceptuelle

La notion de capital social a fait son apparition dans la littérature par le biais de la sociologie dans les années 1980. Selon Ponthieux (2006), dans la décennie 1980, le nombre d'articles sociologiques sur le capital social était très faible, mais au milieu des années 1990, les écrits sont devenus de plus en plus nombreux non seulement en sociologie mais également en science politique et en économie. Les sociologues Pierre Bourdieu et James Coleman ainsi que le politologue Robert Putnam constituent le référentiel en matière de popularisation de cette notion à travers leurs travaux respectivement apparus en 1979, 1988 et 1993. Ces auteurs définissent différemment le capital social.

Le capital social, du fait son utilisation par différents disciplines, est une notion polysémique. Plusieurs définitions lui sont attribuées. Chaque discipline la définit en fonction de son domaine d'exercice. Son usage multidisciplinaire lui confère une absence de définition consensuelle. Sans toutefois porter de jugement sur ces définitions, nous nous appuyons sur celles fournies par les pionniers de la vulgarisation (propulsion dans les milieux académiques et non académiques) du concept pour synthétiser sa compréhension et l'adapter à notre étude.

Pour Bourdieu (1979), le capital se résume à la capacité des membres des classes nanties à retirer des avantages de leur appartenance aux réseaux de classe. En ce sens, la présence du capital social est une ressource qui provient de relations sociales et permet de tirer avantage de l'intégration à des réseaux sociaux. S'agissant de Coleman (1990), le capital social n'est rien d'autre que les ressources procurées (normes sociales ou règles, obligations, attentes, sanctions, information, etc.) par les structures sociales. Comme une ressource pour l'action,

Coleman (op. cit), dans son approche définitionnelle, s'appuie sur la fonction³⁷ du capital social. Le capital social est lié à la structure des relations inter-personnes et intra- personnes. Les deux principales fonctions du capital social sont : exercer un contrôle sur les actions individuelles, permettre de faire circuler l'information et d'accéder à des opportunités. Dans l'approche Putnamienne, où le capital social renvoie à un bien collectif, une composante essentielle de toute société et de tout groupe humain, celui-ci possède les caractéristiques de la vie collective comme la participation, la confiance et la réciprocité qui rendent non seulement la communauté plus productive mais également plus démocratique. Les réseaux et les liens sociaux y jouent un rôle fondamental. Putnam (1995) définit alors le capital social comme étant les caractéristiques de l'organisation sociale, à savoir les réseaux, les normes et la confiance, qui favorisent la coordination et la coopération pour un avantage partagé. Cette différenciation dans la définition aboutit à la conceptualisation de deux approches : l'une qui fait du capital social un attribut essentiellement individuel (Bourdieu et Coleman) et l'autre le saisissant comme un attribut d'un groupe, d'une collectivité ou d'une société (Putnam).

La première approche fait référence aux relations à l'intérieur d'un groupe et entre des groupes. Les relations à l'intérieur d'un groupe se traduisent par un ensemble de relations entre les individus d'un même groupe. En d'autres termes, à l'intérieur d'une structure donnée, les acteurs agissent dans un cadre d'interactions sociales. Ces interactions sociales sont développées dans les structures telles que la famille, le groupe ethnique, le groupe d'amis, les organisations, etc., guidées par les mêmes objectifs. Les relations entre des groupes se caractérisent par des liens de coopération que mettent en place les structures comme les ONG, les organisations de la société civile, les associations communautaires, etc., pour traiter des problèmes qui nécessitent plusieurs intelligences. Ces deux types de relations se déroulent au niveau des individus et structures animées par les individus. En référence à la microéconomie dont le domaine de définition prend en compte les comportements des individus cherchant à maximiser leur utilité (bien-être) et les entreprises qui sont guidées par la recherche du profit, le cadre de relations entretenues par les individus et les structures peut être qualifié de microéconomique. Cette première approche d'analyse des relations de types intragroupe et intergroupe se situe alors dans un cadre d'analyse microéconomique.

³⁷ Le capital social « est défini par sa fonction, en affirmant que ce n'est pas une seule entité, mais une variété d'entités différentes ayant deux caractéristiques en commun : il s'agit de certains aspects d'une structure sociale et elles facilitent certaines actions des individus dans la structure. Comme d'autres formes de capital, le capital social est productif, rendant possible la réalisation de certains buts qui ne pourraient pas être réalisés en son absence » (Coleman J., 1990, p.302).

Au niveau de la deuxième approche, le capital social est considéré comme un environnement que crée un acteur au-dessus des autres acteurs, favorisant le développement des réseaux et des liens sociaux. Grootaert (1997) souligne que cet environnement transforme la structure sociale et permet aux normes de se développer. Cet acteur hiérarchique n'est que la puissance publique, c'est-à-dire l'Etat qui met en place des institutions ou organisations crédibles constituant le garant des normes et des valeurs sociales. Dans cette optique, il s'établit un capital social basé sur la confiance entre l'Etat et les acteurs tels que les individus, les réseaux, les organisations non étatiques, etc. Ainsi le capital social, considéré comme un intrant primaire qui concourt au bon fonctionnement des institutions, met en exergue le degré d'interaction entre l'environnement socio-politique et les structures privées. Cette deuxième approche, qui a une vision plus large, prend en compte tous les acteurs en interaction. Elle se situe dans un cadre d'analyse macroéconomique où l'environnement détermine les relations entre les acteurs et les institutions.

De ces deux approches, il ressort deux façons d'interpréter le concept, à savoir le capital assimilé, d'une part aux interactions sociales, et d'autre part aux valeurs et normes. Dans les interactions sociales, il s'agit du capital social entre les personnes ou entre les groupes. Les échanges non marchands et les stratégies socio-économiques sont pris en compte dans ces interactions. Mais les interactions sociales ne peuvent pas se faire sans se référer aux normes et valeurs qui régissent le fonctionnement de la vie en société et par conséquent orientent les comportements des individus. Or les comportements des individus à l'égard des autres sont essentiellement tributaires de la confiance qu'ils placent en eux. Les normes, matérialisation des valeurs dont la confiance, impactent donc les comportements individuels.

Les deux formes de capital social, à savoir un capital social individuel que l'individu peut mobiliser pour retirer des avantages du fait de son appartenance aux réseaux et un capital social collectif développé par les groupes, l'Etat et qui oriente les comportements des individus, des organisations en lien avec les normes et les valeurs, permettent de placer respectivement le concept dans des cadres d'analyse microéconomique et macroéconomique. Ces deux cadres d'analyse ne s'opposent pas mais se complètent, bien que les niveaux d'analyse ne soient pas les mêmes. Ils ont un intérêt, celui de permettre des échelles de lecture du capital social. S'agissant du niveau "*micro*" focalisé sur les positions des individus dans les réseaux, il permet l'analyse des comportements des individus et des effets des interactions afin de cerner les facteurs qui contribuent ou non à la durabilité du capital social. Les interactions intragroupes (au sein du groupe et donc entre les individus) et intergroupes (entre

les groupes) sont concernées dans ce cas. Au niveau "*macro*" centré sur les atouts collectifs dont la confiance et la réciprocité, c'est le parcours du capital social qui est questionné dans l'analyse pour comprendre les relations entre les institutions et l'Etat. A ce niveau, la transmission des valeurs par l'intermédiaire des normes dans la société est un processus intertemporel c'est-à-dire une construction des valeurs-normes qui épouse le temps et par conséquent n'échappe pas à l'histoire. Ce cadre d'analyse permet la prise en compte de l'histoire de ce processus.

Les approches définitionnelles ont permis d'identifier trois formes d'interaction sociale :

- 1) les interactions et normes intragroupes donnant la trajectoire aux relations entre les individus,
- 2) les interactions et normes intergroupes conduisant les relations entre les organisations (groupes constitués),
- 3) les interactions et, normes de l'environnement social et politique orientant les relations entre l'Etat et les organisations (groupes constitués).

De ces trois formes d'interaction sociale, deux types³⁸ de capital social peuvent être mis en évidence : le capital social horizontal qui est traduit par les relations entre les individus ou les groupes, le capital social vertical indiquant les relations entre les organisations, et les relations entre l'Etat et les organisations. Si on se réfère à la notion d'encastrement développée par Granovetter (1985) à partir de la sociologie des réseaux, le capital social individuel ne peut pas être isolé ; il est intégré dans celui développé par les groupes. Car pour Granovetter, "l'action est toujours socialement située et les institutions sociales sont construites socialement". En d'autres termes, non seulement l'action menée n'est pas seulement déterminée par des motifs individuels, mais également les institutions sociales naissent à partir de la dynamique des sociétés. La notion d'encastrement traduit le fait que les actions de l'homme économique, et donc de l'être agissant de manière parfaitement rationnelle, sont insérées dans les relations sociales. C'est pourquoi il affirme que les relations marchandes ne pourraient se comprendre que dans les relations sociales. Un apport majeur de Granovetter (1973) est de spécifier le degré des liens dans les réseaux de relations : « la force des liens faibles » dans les relations composant le capital social. Les relations dans la famille ou d'amis proches constituent des liens forts tandis que les relations de connaissances sont qualifiées de potentiellement faibles. La figure 3.3 ci-dessous illustre les types d'interaction sociale qui peuvent, d'une part exister entre les individus ou groupes, et d'autre part avoir lieu lorsque les

³⁸ Voir figure 3.3.

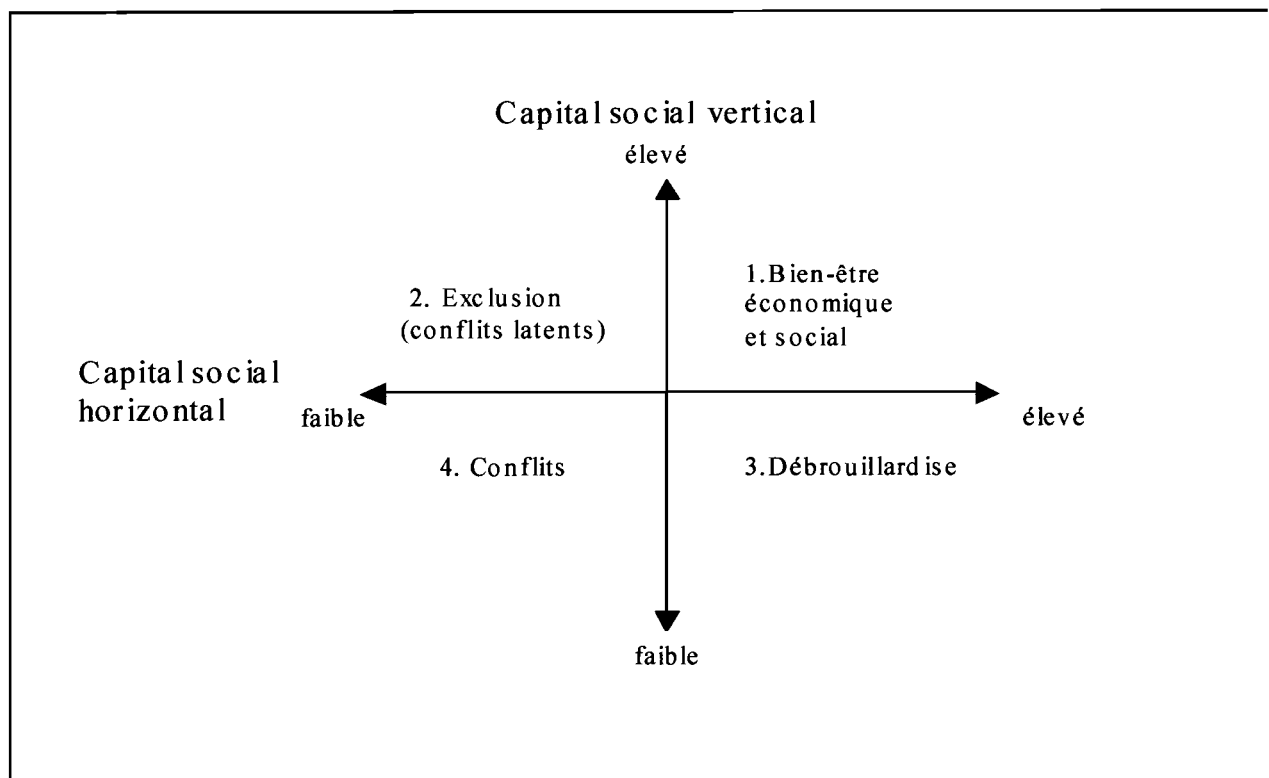
individus ou groupes sont en relation avec les institutions et l'Etat. L'explication de ces interactions s'appuie sur celle fournie par Narayan (1999)³⁹. La figure 3.3 présente quatre quadrants ou domaines d'interaction indiquant les types d'interaction sociale. Les axes (capital social horizontal et capital social vertical) de cette figure traduisent les relations, permettant de comprendre les types d'interaction. Un capital social horizontal élevé signifie que les relations entre les individus ou entre les groupes sont fortes. Ce qui est le contraire lorsque ce capital social horizontal est faible. Un capital social vertical élevé traduit de fortes relations des individus ou groupes aux institutions et à l'Etat. Par contre, dans un capital social vertical faible, ces relations sont faibles. Le quadrant 1 réunit un capital social horizontal élevé et un capital social vertical élevé. En d'autres termes, les relations entre les personnes ou groupes sont fortes ainsi que leurs relations avec les institutions et l'Etat. Les personnes ou les groupes se font confiance et ont également confiance en leurs institutions et leur Etat garant des valeurs et des normes. Ce qui est un gage de cohésion sociale et d'environnement économique favorable permettant un bien-être économique et social. Le quadrant 2 se compose d'un faible capital social horizontal et d'un capital social vertical élevé. Dans ce cas, les relations entre les personnes ou groupes sont faibles alors qu'ils entretiennent de fortes relations avec les institutions et l'Etat. En d'autres mots, les personnes ou groupes ne disposent pas de plate-forme dans les relations avec les institutions et l'Etat, ce qui les fragilise et les isole socialement. Cette situation ouvre la voie à une domination du groupe le plus puissant par le contrôle de toutes les structures étatiques, excluant du coup les autres groupes. Or l'exclusion est une source potentielle de conflits. S'agissant du quadrant 3, les niveaux du capital social horizontal et vertical sont faibles, traduisant non seulement de faibles relations entre les personnes ou groupes, mais également des individus ou groupes aux institutions et à l'Etat. Cela dénote une société ou une nation en crise où l'exercice du pouvoir échappe aux institutions et à l'Etat. Dans cette situation, il existe un climat de méfiance entre les individus ou groupes qui n'ont pas non plus confiance dans les institutions et dans l'Etat constituant un capital social. Comme les individus et les groupes savent que les institutions et l'Etat n'ont pas la capacité de les orienter et de les contrôler, alors s'installe l'anarchie aboutissant à un conflit généralisé. Le quatrième quadrant prend en compte un capital social

³⁹ La décomposition du capital social en capital social gouvernemental et en capital social civil a été proposée par Collier (1998). Le capital social gouvernemental se rapporte aux institutions mises en place par le gouvernement dont le rôle est de prendre en charge les problèmes que le marché ne serait pas capable de solutionner. Concernant le capital social civil, il prend en compte les institutions de la société civile (institutions non gouvernementales) qui sont des règles informelles et des organisations. Selon l'auteur ces deux formes de capital social peuvent être substitués l'un de l'autre. Il établit alors des relations entre les deux formes de capital social. Mais la compréhension de ces relations est l'œuvre de Narayan (1999) à travers son graphique intitulé « Relationship Between Cross-cutting Ties and Governance » (page 14).

horizontal élevé et un capital social vertical faible. A ce niveau, il y a de fortes relations entre les personnes ou groupes tandis que les relations des individus aux institutions et à l'Etat sont faibles. Il en découle que les institutions et l'Etat n'offrent pas un cadre propice d'épanouissement aux personnes ou groupes, obligeant ces derniers à user de leurs intra et inter relations pour survivre. Ils vivent dans des conditions difficiles et essaient de faire face aux aléas (résistance aux chocs). Ils développent donc des stratégies de survie.

Cette figure renseigne sur les types d'interaction sociale qui peuvent exister dans une société ou une nation : les interactions de cohésion sociale (quadrant 1), d'exclusion (quadrant 2), de conflit (quadrant 3) et de fragilité (quadrant 4). Cela montre bien que le capital social n'a pas seulement que des effets positifs, il engendre d'autres effets qui sont négatifs. Ces effets impactent le développement des activités économiques. Comme la compréhension des relations marchandes résiderait dans les relations sociales Granovetter (1985), il va sans dire que le développement des activités économiques est fonction des interactions sociales qui prévalent à un moment donné. Dans ce sens, les interactions sociales entre les différentes communautés peuvent contribuer à expliquer l'évolution des activités économiques, notamment les activités agricoles dans la zone d'étude.

Figure 3.3 : Capital social, cohésion sociale et conflits



Source : Narayan (1999), adaptation Ballet (2011)

Le capital social horizontal (élevé/faible) et le capital social vertical (élevé/faible) traduisent respectivement les relations (fortes ou faibles) entre les individus ou groupes, et celles des individus ou groupes aux institutions et à l'Etat. Ces relations ont fait l'objet d'une typologie vulgarisée par la Banque mondiale en 2000, à savoir le *bonding social capital* (capital social qui unit), le *linking social capital* (capital social qui lie) et le *bridging social capital* (capital social qui relie) (Angeon et Callois, 2006). La distinction conventionnelle entre le capital social qui unit, lie et relie reflète les différents rôles que les réseaux peuvent jouer en façonnant le développement économique d'une société (Sabatini, 2009). Putnam (2000) distingue le *bonding social capital* du *bridging social capital*. Pour lui, le capital social qui unit est bon pour celui à la recherche du réconfort, des valeurs sociales caractérisant son appartenance à une famille ou une communauté alors que le capital social qui relie aide à avancer, évoluer et donc "réussir". Le capital social qui unit est presque entièrement basé sur les liens de solidarité entre des groupes similaires de personnes et vise à aider celles qui ont besoin de se ressourcer. Le capital social qui relie se réfère à la confiance et aux connexions réciproques entre diverses personnes. Cette typologie des liens sociaux permet de caractériser la nature des relations entre les individus, les organisations ou les institutions. Les liens forts font référence au capital social qui unit (*bonding*) et lie (*linking*) tandis que les liens faibles sont attribués au capital social qui relie (*bridging*). Le capital social qui unit ou de cohésion est caractérisé par les liens tissés entre les personnes au sein d'une même communauté ou groupes plus ou moins homogènes. En d'autres termes, il s'agit des liens 'fermés' entre des personnes appartenant au groupe ou à la communauté et ayant le même statut. Mais le *bonding social capital*, par sa nature, tend à être une ressource privée et son impact se trouve limité pour la construction du capital social dans une communauté plus grande. Gittel et Vidal (1998) soulignent que le terme *bonding* renvoie à quelque chose de négatif et se réfère aux relations entre des personnes qui se connaissent bien, excluant les autres. Ce capital social, qui situe les relations dans un cadre formel précis, peut être observé dans les relations familiales, amicales, religieuses, communautaires, etc. Concernant le capital social qui lie, les interactions ont lieu entre des agents appartenant à des groupes différents et occupant des places ou statuts différents. Cote et Healy (2001) abondent dans le même sens en soulignant que ce capital renvoie aux relations entre les individus et groupes d'une couche sociale différente dans une hiérarchie où différents groupes accèdent au pouvoir, au statut social et à la richesse. En ce sens, il décrit des liens de connexion des individus, ou les groupes auxquels ils appartiennent, aux personnes ou groupes dans une position de pouvoir politique ou financier. Cela a lieu lorsque les organisations de la société civile permettent aux citoyens

d'être en contact avec les institutions pour conduire les activités soutenues à travers l'action collective. Selon Evans (1996) cité par Sabatini (2009, p. 430), « de telles liaisons permettent aux groupes d'accéder aux ressources, aux idées et à l'information des institutions de pouvoir, habilitant les membres du groupe à passer de l'échelle micro du capital social et de l'action sociale à une échelle politiquement et économiquement effective »⁴⁰. S'agissant du capital social qui relie, il est question des relations entre des agents éloignés physiquement les uns des autres. Il se caractérise par des liens qui existent entre différents groupes sociaux hétérogènes de personnes avec différents acquis, en l'occurrence des liens entre une communauté et des institutions extérieures. L'environnement socio-économique dans lequel ces agents mènent les actions ainsi que les valeurs et les normes qui les régissent ne sont pas les mêmes. Le terme *bridging* se réfère à la capacité de tels réseaux de créer des 'ponts' ou 'passerelles' connectant les secteurs de la société qui, autrement, n'auraient jamais eu de contact. Ce capital social est assimilé à des liens 'ouverts' constituant des 'ponts' ou 'passerelles'. Il est supposé que de par sa nature, le *bridging social capital* a le potentiel pour générer des avantages plus larges. La commune prétention du capital social qui relie est qu'il a des effets positifs sur la diffusion de l'information et de la confiance, par conséquent favorisant les transactions et la croissance économique (Sabatini, 2009).

L'approche conceptuelle a permis, non seulement de passer en revue la typologie du capital social (horizontal, vertical, *bonding*, *linking*, *bridging*), mais également les rôles (positif et négatif) qu'il est censé jouer aux niveaux individuel et sociétal. La catégorisation en capital social horizontal et vertical permet d'identifier les types d'interaction sociale qui peuvent exister alors que le *bonding*, *linking*, *bridging social capital* renseigne sur la nature des relations. Dans la zone d'étude, plusieurs acteurs en présence peuvent entretenir des rapports de nature variée. Il y a les rapports intra-communautaires, inter-communautaires et les rapports des communautés aux institutions privées (ONG, entreprises privées) et publiques (structures déconcentrées de l'Etat). Pour la compréhension de ces rapports, le recours à cette catégorisation peut se justifier. Mais qu'en est-il de l'action collective si l'existence du capital social dans une communauté est considérée comme un atout pour cette dernière ?

⁴⁰ According to Evans (1996), such linkages allow groups to access resources, ideas, and information from institutions of power, enabling group members to 'scale up' micro-level social capital and social action to a politically and economically effective level.

3.4.2 Capital social et action collective

L'adjectif collectif revêt un caractère polysémique qui rend difficile la définition de la notion d'action collective. Ainsi elle ne peut trouver une définition consensuelle. De façon littérale et par opposition à l'action individuelle, l'action collective est comprise comme une action à plusieurs. Le dictionnaire Larousse la définit comme un mouvement collectif organisé en vue d'un effet particulier. Livet (1997) fait une différence entre action collective et action en commun. Pour lui, ce qu'on observe couramment, c'est plutôt l'action en commun que l'action collective. Dans l'action collective, il n'y a pas de frustrations, elle émane de la volonté d'un groupe d'individus qui décide de mettre en œuvre un projet se rapportant à leurs intérêts communs, ce qui n'est d'ailleurs pas évident. S'agissant d'une action en commun menée par un groupe d'individus, elle est le résultat d'un processus laborieux conduisant à un consensus, un compromis ; la position de la majorité prime. L'existence des mécontents n'est pas à écarter, ce qui peut fragiliser l'action. Nous optons pour l'action en commun qui est une réalité empirique. Mais nous utilisons action collective et action en commun de façon interchangeable, bien qu'une différence soit soulignée.

Lorsqu'il est question d'action collective, le capital social est notamment mentionné comme l'un des garants pour son efficacité. En d'autres mots, le capital social crée l'environnement propice à l'action collective et notamment à la coopération. Pour cerner en quoi le capital social est un terrain favorable à l'action collective, la théorie des organisations et des groupes développée par Olson (1965) en constitue le point de départ. S'inscrivant dans le cadre d'analyse de l'économie institutionnelle, la théorie des organisations et des groupes développe des approches conceptuelles visant à saisir la manière dont les individus s'organisent pour accomplir des actions ensemble. Sans entrer dans la théorisation⁴¹ de la notion d'action collective à laquelle Olson associe la notion d'organisation, nous nous plaçons dans la perspective de son lien avec le capital social dans l'accomplissement des actions. En effet, l'approche proposée par Olson définit l'action collective comme une organisation ou groupe d'individus réunis pour un but commun dont l'atteinte sera bénéfique individuellement. Or la

⁴¹ Dans la littérature, il existe des théories de l'action collective en sociologie. La sociologie la définit comme une action commune de membres d'un groupe, visant en apparence à atteindre des objectifs communs (grève des syndicats, boycott des produits, etc.). Par contre, en économie, la théorisation de l'action collective remonte à l'économie néo-institutionnelle puisqu'elle n'existe pas en économie classique ou néo-classique. Car dans ces courants de pensée économique, on parle des théories de la décision (préférences individuelles, choix sociaux, choix publics) ou la théorie des biens publics ; en économie on procède par une entrée par la théorie de la décision plus que par la théorie de l'action. Dans l'économie néo-institutionnelle, Olson (1965) associe l'action collective à la notion d'organisation. Par la suite, cette approche va être renforcée par les travaux d'Ostrom (1990).

notion d'organisation ou de groupe renvoie à des interactions sociales entre les personnes ou groupes guidées par les valeurs et les normes qui régissent son fonctionnement. Ce qui établit à travers cette définition le concept de capital social. Ainsi le capital social comme interactions sociales, et valeurs et normes guide les relations sociétales. Ces relations organisées entre les différents agents situés à différents niveaux de la société (individus, organisation ou institutions, Etat) font référence aux questions de coordination entre eux et ayant une incidence sur le développement. La coordination entre les acteurs stipule qu'ils décident de conduire une ou des action(s) ensemble pour l'atteinte d'un but. Les relations inter-acteurs produisent donc l'action collective. A la suite d'Osmon, on peut citer d'autres chercheurs comme Elinor Ostrom et Robert Putnam dont les travaux sont en rapport avec l'action collective.

Des travaux empiriques soulignent le lien entre l'action collective et le capital social dans le traitement des questions de développement. Les travaux de Ostrom (1990, 1998) et de Putnam (1993, 1995, 2000) resituent la place de l'action collective dans les politiques de développement aux différentes échelles. En ce sens, Ostrom renouvelle l'approche de l'action collective en matière de gestion des ressources communes par les populations locales qui s'appuient sur leurs institutions. Pour elle, une institution est un ensemble de règles mises en pratique permettant de résoudre les dilemmes sociaux des acteurs liés à leurs situations d'interdépendance. Selon elle, la résolution de ces dilemmes sociaux constitue l'objet de l'action sociale. S'agissant de Putnam dans l'établissement du lien entre capital social et action collective, des études d'action collective, à savoir la gestion des ressources naturelles, ont largement recours au cadre du capital social défini par cet auteur. Selon Dahal et Adhikari (2008), trois principales raisons justifient l'usage de ce cadre. D'abord, Putnam lie le capital social aux unités de niveau meso telles que les associations, les communautés et les régions. Ensuite, il présente le capital social comme une solution aux dilemmes de l'action collective. Enfin, il applique le cadre du capital social à l'étude de la performance des institutions, à savoir les gouvernements régionaux. Il fait du capital social un attribut de groupe. Or un groupe constitué est fondé sur un ensemble de valeurs et de normes pour un objectif fixé. Ce cadre proposé par Putnam établit ce lien en ce sens que celui-ci constitue un catalyseur pour la coordination et la coopération entre des agents dans l'entreprise des actions. Au final, il y a un lien entre les deux concepts. L'éclairage sur l'existence de ce lien nous guide dans l'analyse portant sur les relations entre les différents acteurs de la zone d'étude.

Le capital social constitue un atout pour l'action collective qui est une externalité positive. Les différentes approches définitionnelles du capital social font mention des relations entre les individus, les groupes et dans les groupes qui sont régis par des valeurs et des normes. Il est indiqué que les relations horizontales et verticales ont respectivement lieu entre des groupes homogènes et diversifiés. Dans les relations de type vertical, il y a une diversité d'acteurs aux intérêts qui peuvent être divergents. Dans un tel contexte, les effets produits par le capital social peuvent-ils soutenir l'action collective ?

3.4.3 Capital social et diversité des acteurs

La gestion participative renvoie à plusieurs acteurs qui peuvent être des communautés locales, des ONG, des structures privées et publiques. Ces acteurs sont situés à différents paliers de la société dans laquelle ils agissent et interagissent. Les places qu'ils occupent à ces différentes échelles font d'eux des acteurs dont les intérêts sont souvent divergents. Ce qui est en général le cas de la gestion des ressources naturelles, les acteurs ayant une représentation différenciée de celles-ci. En général, ils sont catégorisés en fonction de leur positionnement. Les structures privées dont le principal objectif est la recherche du profit, ont leurs actions balisées par la puissance publique. Les communautés locales fonctionnent en référence à leurs organisations internes. Quant aux ONG, elles servent d'interface entre le bloc des structures privées et publiques, et celui des communautés ou poursuivent leurs propres intérêts. L'Etat, dans son rôle de régulateur, œuvre pour l'intérêt général. Tous les autres acteurs doivent normalement agir sous le contrôle de la puissance publique, ce qui en général n'est pas le cas. Chaque acteur agit pour ses propres intérêts dont les effets peuvent être préjudiciables à la collectivité. Cela est en lien avec le capital social qui existe ou est construit au niveau de chaque acteur. En d'autres termes, de la diversité des acteurs naît différents niveaux de relations, de coopération et de confiance qui sont les caractéristiques du capital social. La diversité des acteurs détermine donc le capital social. Au vu des intérêts divergents des acteurs, le capital social développé dans ce contexte influe sur l'action collective. En d'autres mots, les effets produits par le capital social peuvent nuire ou non à une action en commun.

Les effets positifs du capital social ont sans nul doute fortement contribué à sa vulgarisation par des institutions comme la Banque Mondiale à travers la mise en œuvre des projets participatifs. Mais des études empiriques ont permis de relever les limites du capital social. Ainsi des expressions comme « dessous ou désavantage » et « face cachée » ont été respectivement utilisées par Portes et Landholt (1996) et Ostrom (1999) pour signifier le côté négatif du capital social. Dans la même veine, Rubio (1997), s'appuyant sur les

comportements opportunistes que développent les organisations criminelles pour nuire, souligne que le capital social peut donner lieu à des effets pervers. Le capital social n'a donc pas que des effets positifs, il engendre aussi des effets négatifs. Les externalités négatives générées par le capital social peuvent provenir des situations telles que la diversité des acteurs. Ballet (2005), en examinant le lien entre la pluralité des parties prenantes (salariés, actionnaires et clients) et le capital social dans une entreprise, souligne que cette pluralité d'acteurs engendre un capital social hétérogène. Celui-ci entraîne des intérêts contradictoires que l'entreprise se doit de gérer. La gestion du capital social se résume à l'administration des tensions nées des intérêts opposés des parties prenantes. Cette situation peut impacter négativement l'image de l'entreprise voire sa performance.

La gestion participative des ressources s'apparente à une entreprise compte tenu de la diversité des acteurs aux intérêts divergents et donc de l'hétérogénéité du capital social. Les divergences d'intérêts peuvent amener chaque acteur à développer des stratégies, soit pour se protéger soit pour dominer ou contrôler une situation donnée. Si chaque acteur se met dans une telle posture ou adopte un tel comportement, il naît certainement des relations conflictuelles néfastes à l'action en commun. Dans ce cas, le capital social ne joue plus son rôle de facilitateur à l'action collective mais constitue un frein à la coopération.

En somme, la diversité d'acteurs, d'agents ou des groupes, ou encore de communautés évoquée dans la gestion durable des ressources naturelles, est en lien avec l'action collective qui résulte du capital social. L'action collective serait plus facile à mettre en œuvre dans un environnement dans lequel existe le capital social. La mise en place d'un projet de développement impliquant les populations locales obéit à un préalable, celui de leur adhésion. L'adhésion n'est effective qu'après concertation qui aboutit à un consensus. Le consensus ne signifiant pas unanimité au sein de la population, des groupes dominants ou influents ou encore des groupes disposant d'un pouvoir peuvent influencer la concertation en leur faveur et au détriment de la minorité. Cela traduit le fait que l'obtention d'un consensus n'est pas toujours aisée, due à la diversité d'acteurs dont les intérêts sont parfois contradictoires. La diversité d'acteurs peut engendrer des effets positifs comme négatifs lorsqu'il s'agit des actions à mener collectivement ou en commun. La diversité des communautés peut influencer négativement les actions concertées pour une activité comme au contraire y contribuer positivement. En d'autres termes, elle impacte l'action collective qui est un résultat positif du capital social. C'est pourquoi il est important d'examiner cet aspect dans la zone d'étude où l'on a affaire à une diversité d'acteurs où leurs intérêts ne convergent pas toujours.

La diversité d'acteurs aux intérêts contradictoires conduit à un capital social aux effets négatifs pour l'action collective. Les acteurs ou groupes d'individus peuvent être différenciés à travers leurs caractéristiques telles que les dotations en capital productif, la culture, l'ethnie, etc. Ces caractéristiques socio-économiques influent sur l'action collective.

3.4.4 Hétérogénéité socio-économique et action collective

La compréhension du rôle de l'hétérogénéité des groupes dans l'action collective en matière de gestion des ressources naturelles en propriété commune mobilise depuis quelques années un nombre croissant de chercheurs en sciences sociales (économistes et sociologues). « Cependant, malgré les avancées théoriques et empiriques, l'effet de l'hétérogénéité sur la capacité des individus à s'auto-organiser et maintenir des institutions d'action collective et résister à l'impact de l'inégalité au sein de la communauté, l'émergence des institutions de gestion des ressources en propriété commune, reste encore extrêmement contentieux » (Adhikari et al., 2006, p 426). Selon les mêmes auteurs, deux écoles de pensée s'affrontent sur le rôle de l'hétérogénéité. Les idées développées par chacune des écoles sont synthétisées de la manière suivante. La première école de pensée avance que l'émergence de comportement coopératif est très difficile dans une économie avec une importance d'acteurs hétérogènes. Les groupes socio-économiquement hétérogènes ont des intérêts divergents. De plus, l'inégalité économique ou l'hétérogénéité socio-économique des membres d'un groupe d'utilisateurs de la ressource pourrait être associée aux différents degrés d'accès et de contrôle en présence de la dominance politique d'un groupe ou individu sur l'autre. La seconde école de pensée affirme que l'hétérogénéité est favorable à l'action collective. Elle s'appuie sur la supposition de Olson (1965) selon laquelle les groupes où existe une hétérogénéité notable peuvent être plus disposés à l'action collective à condition que ceux qui détiennent le plus d'intérêts économiques et de pouvoir initient cette action. Baland et Platteau (1999), dans leur recherche, suggèrent que l'accroissement de l'inégalité pourrait motiver les grands utilisateurs de la ressource à contribuer volontairement à l'action tandis que les petits utilisateurs seraient encouragés à jouer au passager clandestin. En d'autres termes, l'effet de l'hétérogénéité n'est que partiel en ce sens que tous les acteurs ne participent pas effectivement à l'action. Pour eux, l'inégalité ou l'hétérogénéité parmi les membres du groupe a un impact ambigu sur la gestion de la ressource locale. Cette ambiguïté du rôle de l'hétérogénéité sur l'action collective est sans nul doute à rechercher dans les sources de l'hétérogénéité.

L'hétérogénéité ou l'inégalité est une notion à plusieurs dimensions. Il existe une littérature abondante sur les différentes facettes de cette notion. Parmi elles, l'on distingue l'inégalité de

revenu ou richesse (capital productif), l'inégalité d'accès aux opportunités alternatives de revenu, la stratification sociale ou position différentielle dans la structure du pouvoir local, la disparité de compétence ou d'aptitude, l'hétérogénéité ethnique et culturelle, et la diversité de techniques utilisées ou de dispositions d'usage de la ressource (Gaspar et Platteau, 2007). Ces différentes facettes caractérisent les membres des groupes d'utilisateurs des ressources. En examinant les caractéristiques du groupe d'utilisateurs des ressources, selon Agrawal (2007), les spécialistes des communaux ont souvent exploité la littérature sur l'action collective comme leur point de départ ; l'action collective étant liée à la taille du groupe. Car la taille du groupe⁴² fait l'objet de controverse en ce qui concerne son effet sur l'action collective. En d'autres termes, pour certains, les groupes de petite taille constitueraient un cadre social plus favorable à l'action collective que ceux de grande taille. Pour d'autres, c'est le contraire. Selon Poteete et Ostrom (2004), Ostrom (1999), Agrawal et Goyal (2001), la taille du groupe n'est pas le seul déterminant susceptible d'influencer l'action collective. Ils soulignent que, même si les limites du groupe sont clairement définies et que le groupe est doté en ressources suffisantes pour faire face aux coûts d'initiation et de maintien de l'action collective, la nature de l'hétérogénéité des membres du groupe, le degré d'interdépendance entre eux et leur dépendance de la ressource constituent des variables cruciales à étudier. L'analyse de ces variables aboutit à des résultats contrastés avec un accent particulier sur l'hétérogénéité du groupe dont la typologie diverge selon des études empiriques. Baland et Platteau (1996), en reconnaissant les effets importants et non évidents de l'hétérogénéité sur la gouvernance des communaux, ont tenté d'identifier trois grandes classes d'hétérogénéité fondées sur les dotations, les intérêts et les identités. Ils émettent les hypothèses selon lesquelles les hétérogénéités en dotations ont un effet positif sur la gestion collective de la ressource tandis que les hétérogénéités des identités et des intérêts créent des obstacles à l'action collective. Cinq différentes formes d'hétérogénéité sont aussi discutées par Velded (2000) dans une étude empirique. Il s'agit de l'hétérogénéité concernant le domaine politique (accord minimum sur la légitimité des leaders), les dotations (accès inégal à la terre et aux ressources

⁴² Olson (1965) émet l'hypothèse selon laquelle la taille du groupe influence l'action collective et il mentionne que les grands groupes seraient moins enclins à mener une action collective. Ce qui signifierait que les petits groupes seraient plus disposés à l'action collective. Mais il n'y a pas de consensus sur l'effet de la taille du groupe sur l'action collective. Un groupe de petite taille est considéré comme homogène du point de vue des intérêts lorsqu'il s'agit de mener des actions en commun. Le phénomène de passager clandestin ne peut pas apparaître. Dans ce cas, la convergence des intérêts et l'absence de free-rider constituent des éléments favorables à l'action collective. Mais la petite taille du groupe peut être un handicap en matière de mobilisation de ressources importantes pour conduire des actions. Concernant le groupe de grande taille, son inefficacité pour l'action collective est surtout attribuée aux intérêts contradictoires des membres et au problème de passager clandestin. Mais il est souvent évoqué qu'au sein du groupe élargi, il existe des volontaires nantis (dotés de ressources importantes) qui peuvent être les principaux initiateurs de l'action active.

en propriété commune), la richesse/droits (revenu de la production agricole et du bétail différenciée), les intérêts économiques (diversité du type d'utilisation des ressources en propriété commune) et le domaine culturel (niveau d'éducation, valeurs, orientation de la vie différencié). Finalement, Poteete et Ostrom (2004) suggèrent qu'il n'est pas aisé d'identifier des liens directs entre les hétérogénéités et les résultats de la gouvernance de la ressource du fait de la médiation des effets des hétérogénéités par les institutions, et relativement peu de recherches sur le sujet essaie d'identifier les effets indépendants et médiatisés des institutions. Au total, considérer une communauté locale comme une structure sociale homogène constitue un facteur limitant à l'opérationnalisation de la gestion participative. Agrawal et Gibbson, (1999) mentionnent que voir la communauté comme une petite unité spatiale où les normes communes et consensuelles sont partagées, ne permet pas de prendre en compte les contradictions internes, les conflits d'intérêts et les imbrications socio-spatiales des différents groupes. Cela fragilise les démarches participatives, puisqu'en réalité, une communauté rurale est hétérogène (classes d'âge, classes sociales, système de parenté,...); hétérogénéité qui prend sa source dans le degré d'interdépendance entre les membres de la communauté, et leur dépendance des ressources, via les niveaux de dotation. En plus de la différenciation socio-économique, les communautés locales sont généralement régies par une hiérarchisation verticale du pouvoir, qui ne donne pas le même poids dans la prise de décision, à tous les membres de la communauté, bien que la décision prise soit qualifiée de collective. L'approche participative ne doit donc pas ignorer qu'au sein de ces communautés, la solidarité, mais aussi les inégalités et les conflits existent comme partout ailleurs. De nombreuses communautés africaines par exemple, sont régies par une hiérarchisation verticale du pouvoir gérontocratique et de la chefferie, de sorte que l'avis d'autres catégories sociales (femmes, jeunes,...) n'est pas toujours sollicité (Andriananja et Raharinirina, 2004). Dans un tel contexte, il convient d'être prudent sur les stratégies d'acteurs (rapport de pouvoir, comportements déviants, ...); afin de garantir la capacité de mise en œuvre des règles et sanctions décidées collectivement pour résoudre les conflits d'usage. Cet arbitrage n'est pas aisé, eu égard à l'hétérogénéité des groupes communautaires, qui peut constituer un frein à l'action collective. La multiplicité d'acteurs tant individuels que collectifs aux logiques différentes est source de conflit dans l'usage des ressources communes. Plante et al. (2002) proposent donc d'aborder les communautés à travers leurs composantes homogènes ou hétérogènes dans la gestion des ressources. Car disent-ils l'interprétation des situations peut varier d'une composante à l'autre. Ils soulignent que cette lecture sociale permet d'identifier un ensemble d'éléments auxquels il faut porter attention afin de mieux comprendre les

communautés, et aide à saisir les facteurs associés aux institutions sociales, aux stratégies individuelles et aux actions collectives sur lesquels se fondent les interprétations des modes de gestion communautaire des ressources.

Dans le cadre de notre recherche, en référence aux formes d'hétérogénéité relevées par Velded (2000), les dotations en ressources productives telles que les superficies de terre et de cultures d'exportation disponibles, et les intérêts économiques des membres des différentes communautés seront examinés.

Conclusion

Notre démarche analytique s'insère dans un cadre systémique qui mobilise un ensemble de concepts tels que le système agraire, l'analyse des acteurs et des institutions, le capital social, l'hétérogénéité et l'action collective. Ce cadre systémique soutient fondamentalement la recherche que nous menons étant donné la complexité du système à composantes socio-économiques et écologiques en interaction à étudier. La combinaison de ces concepts issus des champs théoriques complémentaires tient compte des trois hypothèses formulées et à vérifier. L'analyse des systèmes agraires permettra d'appréhender le lien entre les systèmes de production et la dégradation des sols. Car les réalités agraires, dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire en général, l'espace Taï abritant le parc national en particulier, sont devenues plus complexes au début des années 1965. Cette complexité est inhérente à l'introduction à grande échelle des cultures pérennes accompagnée d'une forte immigration de populations d'origines diverses (cf. chapitre 5). Le recours à la théorie des systèmes agraires, qui fournit un ensemble de concepts et d'outils, permettra d'appréhender cette complexité. En effet, la pratique des cultures pérennes a non seulement catégorisé les agriculteurs, mais également engendré de nouveaux rapports en matière de gestion du foncier liée au mode d'acquisition des terres. Les agriculteurs immigrés sont considérés comme les plus nantis, dominant économiquement la région. Ce qui peut impacter les rapports sociaux entre les différentes communautés. Il va sans dire qu'il s'impose une analyse de la gouvernance locale pour cerner les types de rapports entre ces communautés. Dans cette optique, la théorie des systèmes agraires est limitée dans l'analyse de la gouvernance qui prend en compte les institutions, les acteurs et les règles qui les régissent. Les concepts développés par l'analyse des acteurs et l'analyse institutionnelle intégrant le capital social, l'hétérogénéité et l'action collective, viennent renforcer celle des systèmes agraires pour cerner les types de relations, d'une part inter-communautaires et entre les communautés vivant dans la zone d'étude et le parc et, d'autre part entre ces communautés et les structures étatiques, ou non étatiques en charge de la gestion des ressources naturelles.

CHAPITRE IV - CADRE EMPIRIQUE ET METHODOLOGIQUE

La présentation de la région d'étude, les méthodes d'enquête et d'analyse des données constituent les deux points développés dans ce chapitre. Il se focalise sur les bases empiriques de l'étude. Au premier point, l'accent est mis sur la zone d'enquête qui est l'espace Taï. Au deuxième point relatif aux méthodes d'enquête et d'analyse des données, sont décrits les phases préparatoires de la recherche (la revue documentaire, la visite exploratoire de la zone, l'élaboration du questionnaire d'enquête, l'échantillonnage et l'enquête sur le terrain), la nature et les méthodes de collecte des données ainsi que les outils d'analyse des données. Il précise les informations recueillies et la façon dont elles ont été traitées et analysées, et présente les enquêtes menées auprès des ménages agricoles complétées de nos investigations auprès de certains acteurs.

4.1 Localisation et caractérisation de la zone d'étude

La zone d'étude est composée des régions administratives du Bas-Sassandra et du Moyen-Cavally que l'on désigne communément la région du Sud-Ouest ivoirien. Jadis zone forestière à faible densité démographique, elle a fait l'objet d'un important flux migratoire entre la fin des années 1960 et le début des années 1990. Considérée comme le dernier front pionnier, cette région d'immigration, qui abrite le parc national de Taï, connaît aujourd'hui une transformation aux plans environnemental, socio-démographique et économique. C'est ce parc avec sa périphérie qui fait l'objet de notre recherche. Il convient de renseigner les caractéristiques générales de la zone. Ces caractéristiques générales prennent en compte les aspects physiques et ceux portant sur la démographie et l'économie.

4.1.1 Zone retenue et localisation

Le choix de la région du Sud-Ouest, dont font partie le parc national de Taï et sa zone périphérique pour la recherche, repose sur l'histoire récente de la Côte d'Ivoire, à savoir l'amorce du développement économique au lendemain de son indépendance en 1960. En effet, à partir de 1970, l'Etat décide de faire de la région du Sud-Ouest, un pôle de développement en créant la ville de San-Pedro à travers son port du même nom. Le développement des infrastructures socio-économiques dans ce cadre engendre un afflux de populations d'origines nationale et étrangère pour les activités urbaines et rurales. En milieu rural, il s'agit notamment de l'agriculture de plantation du fait de l'abondance de la ressource forêt dont regorge cette région. Le front pionnier ainsi développé atteint ses limites à la fin des années 1980. La pratique de l'agriculture extensive, consommatrice d'espace forestier se

trouve confrontée à deux situations : l'épuisement des réserves forestières et la politique d'aménagement et de gestion durable des territoires comprenant les parcs et réserves en état de dégradation continue. En outre, cette région est en proie à des conflits fonciers récurrents depuis la fin des années 1980. Cela demande la mise en œuvre de programmes d'actions prenant en compte les impératifs de conservation des espaces protégés et du développement des zones périphériques à vocation de production agricole. Depuis 1993, les actions entreprises dans ce sens peinent à conjuguer ces impératifs.

Limitée au Nord par la région des 18 Montagnes, à l'Est par les régions du Haut-Sassandra, du Fromager et du Sud-Bandama, au Sud par l'Océan atlantique et à l'Ouest par le Libéria, la région du Sud-Ouest ivoirien comprend les départements de Soubré, Sassandra, San-Pedro, Tabou, Duékoué, Guiglo et Toulépleu. Ces départements sont partagés entre les régions du Bas-Sassandra (Soubré, Sassandra, San-Pedro, Tabou) et du Moyen-Cavally (Duékoué, Guiglo, Toulépleu). Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 1998) fournis par l'Institut National de la Statistique (INS), la population totale dans le Bas-Sassandra est de 1 395 251 habitants et de 508 733 habitants dans le Moyen-Cavally, soit respectivement 73,28% et 26,72% par rapport à l'ensemble de la région. La région appartient à la zone agro-écologique guinéenne (subéquatoriale) ou zone ombrophile caractérisée par la forêt dense humide.

4.1.2 Caractéristiques générales de la zone

Les éléments du milieu naturel de la région présentés ici s'appuient pour l'essentiel sur les données de Schwartz (1993). Il s'agit du relief, des sols et du climat. Du point de vue du relief, on note un relief quelque peu accidenté avec des plaines, des collines et des bas-fonds. Ce relief est principalement constitué de quatre unités : les plaines intérieures, les bas plateaux côtiers, les plaines littorales, les hauteurs. Les plaines couvrent la plus grande partie de l'espace compris entre la vallée du Sassandra et celle du Cavally. Le réseau hydrographique est beaucoup plus dense dans cet espace, c'est-à-dire un ensemble de cours d'eau et d'eaux stables qui arrose l'espace. Les bas plateaux côtiers et les plaines littorales ne sont que des transformations des plaines intérieures le long de la côte, au fur et à mesure que l'on se rapproche de la mer. Les bas plateaux sont considérés comme des plaines intérieures de très faible altitude alors que les plaines littorales sont des basses terres qui débouchent sur la mer. A côté de ce paysage constitué majoritairement de bas plateaux et de plaines littorales, apparaissent plusieurs petits massifs ou hauteurs du nord au sud de la région. Parmi ces hauteurs on peut citer l'ensemble du Niénokoué, la chaîne de la Haute-Dodo, le massif des

monts Tapé, la petite chaîne de Babéro, les hauteurs de Téréagui. L'altitude de ces hauteurs est comprise entre 300 m et 500 m.

En ce qui concerne l'hydrographie, la région est arrosée par un réseau de cours d'eau particulièrement dense dont les principaux sont les trois bassins versants suivants : le bassin du Cavally, le bassin du Sassandra et un bassin de plus de 8 000 km² formé par l'ensemble des fleuves côtiers (Tabou, Dodo, Néro, San Pedro, Brimay, ...) ayant leur source au sud de la ligne de partage des eaux constituée par la chaîne de Grabo. Au plan climatique, la région est caractérisée par un climat de type subéquatorial chaud et humide toute l'année. Avec ce type de climat, les hauteurs moyennes de pluie enregistrées annuellement se situent entre 1 600 et 2 300 mm et décroissent d'Ouest en Est. Concernant les saisons, on distingue deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. Au niveau de la saison pluvieuse, elle est répartie en deux : la grande saison des pluies qui s'étale sur cinq mois (mars à juillet) et la petite saison des pluies qui ne dure que deux mois (septembre – octobre). Quant aux saisons sèches, elles se signalent par une petite saison d'un mois (août) et une grande saison de quatre mois (novembre à février). Aujourd'hui, le climat connaît une certaine perturbation attribuée à la dégradation avancée du couvert végétal. Ce qui engendre une diminution des pluies (une chute d'environ 20% du niveau initial des précipitations à Soubré) traduite par un allongement sensible des périodes sèches (Léonard et Oswald, 1994). Dans une étude, Brou (2005) montre une diminution de la pluviométrie sur l'ensemble du territoire national qui débute au cours de la décennie 1960-1969 avec une accentuation sur celle de 1980-1989. Cette baisse des pluies a continué sur la décennie suivante. Par contre, au cours de la décennie 1980-1989, l'extrême Sud-Ouest (Tabou et Taï) et l'Ouest montagneux (Danané) ont enregistré une hausse des hauteurs de pluie par rapport à la décennie précédente. Mais cela n'est pas de nature à contredire la tendance baissière de la pluviométrie au niveau national.

A propos des sols, en fonction de leur fertilité, ils ont été classés en quatre grands groupes⁴³ : (1) les sols à propriétés physiques bonnes, (2) les sols à propriétés physiques moyennes, (3) les sols à propriétés physiques médiocres, (4) les sols à propriétés physiques mauvaises. La première catégorie regroupe les sols ferralitiques moyennement désaturés remaniés modaux avec recouvrement issus de granite, les sols ferralitiques fortement désaturés remaniés modaux avec recouvrement issus de schistes et de granite et les sols ferralitiques typiques moyennement désaturés faiblement rajeunis issus de roches basiques. Le deuxième groupe est uniquement constitué des sols ferralitiques fortement désaturés remaniés modaux issus de

⁴³.A. Perraud, in J.M. Avenard et al. (1971), pp 265-391, cité par Schwartz (1993)

schistes et de granite des plaines intérieures. Pour ce qui est du troisième groupe, il rassemble les sols ferrallitiques fortement désaturés remaniés faiblement rajeunis issus de granite des hauteurs et les sols ferrallitiques fortement désaturés appauvris (remaniés, modaux ou indurés) issus de sables tertiaires. Quant au dernier groupe, il est composé des sols podzoliques de la moitié occidentale du littoral. Dans cette classification, les sols hydromorphes, présents le long des rivières n'y entrent pas en raison de leurs propriétés physiques : ils sont riches en eau et peuvent être de qualité bonne, moyenne ou répulsive. Les sols hydromorphes à gley et pseudogley sont réputés être plus fertiles. En résumé, les types de sols observés dans la zone comprennent les sols ferrallitiques moyennement désaturés, les sols ferrallitiques fortement désaturés, les sols podzoliques et les sols hydromorphes.

Le milieu biotique, en particulier la végétation et la faune, a été affecté par l'action humaine. La végétation actuelle de la région est profondément modifiée. Léonard et Oswald (1994) soulignent que les transformations biologiques de la région dues à l'action anthropique ont engendré deux formations végétales à tendance monospécifique dominant le paysage à l'exception des zones hydromorphes. Il s'agit (1) de plantations de cultures de rente (notamment le cacao, le café, le palmier à huile, l'hévéa) et de friches de courte durée, (2) de formation végétale d'origine américaine, à savoir le *chromolaena odorata*. La première formation végétale s'est installée suite la destruction du couvert forestier pour la mise en place des cultures d'exportation. Quant à la seconde, son apparition est attribuée à son introduction comme plante de couverture du sol au début des années 1950. Mais sa présence remarquable sur l'ensemble de la zone forestière ivoirienne où est cultivé le cacao date du début de l'année 1975. Comme mentionnée ci-dessus, la faune n'est pas demeurée en reste, elle continue d'être exploitée par l'homme à travers la chasse. La chasse, il faut le souligner, est devenue une activité lucrative du fait d'une forte demande de viande de « brousse » exprimée par le marché, ce qui n'était pas le cas des autochtones qui pratiquaient la chasse pour leurs besoins alimentaires. Cette forte demande a fait naître un réseau de braconniers qui opère clandestinement dans le parc national de Taï en défiant les agents de surveillance de ce patrimoine naturel.

S'agissant de l'économie, elle est dominée par le secteur primaire (agriculture, exploitation forestière et pêche). Les secteurs secondaire et tertiaire participent également à l'essor économique de la région. Bien avant l'ouverture du port de San-Pedro dans les années 1970, les autochtones s'adonnaient principalement à l'agriculture avec 94,8% des actifs masculins ruraux. Cette agriculture traditionnelle était axée sur deux composantes : la composante

produits vivriers et la composante produits de rente. L'agriculture vivrière, dont la production était destinée à la consommation de la population surtout locale, s'inscrivait dans une économie de subsistance. L'agriculture de rente, qui ne prenait en compte que la production du café et du cacao, était fondée sur une économie commerciale embryonnaire. La prédominance d'une économie de subsistance s'expliquait par l'enclavement de la région. Car il était difficile aux acteurs économiques de commercialiser leurs productions faute d'infrastructures de communication adéquates. Les productions, peu orientées vers l'économie de marché, visaient donc les marchés locaux de proximité. L'avènement de la mise en œuvre du projet de développement de la région va changer la donne. La réalisation d'infrastructures (routes, ponts, etc.) ouvre la région sur le reste du pays en donnant une nouvelle physionomie. Ainsi, on assiste à un essor économique basé sur l'agriculture (notamment l'agriculture d'exportation avec des unités agro-industrielles), l'exploitation forestière, les pêches continentale et artisanale. Cet essor économique draine une importante population d'origines variées qui exerce aujourd'hui une pression sur les ressources naturelles, surtout en milieu rural. Ce qui engendre une cohabitation pas toujours facile, émaillée de rapports conflictuels entre les autochtones et les immigrés. Ces rapports sont également perçus entre la population riveraine et l'administration locale à travers la gestion du parc national.

4.1.3 Le parc national de Taï et sa périphérie

Les sites d'enquêtes (le parc et sa périphérie) s'étendent sur les régions du Bas-Sassandra et du Moyen-Cavally et prennent en compte un ensemble de départements et de sous-préfectures. Situés entre les fleuves Cavally et Sassandra, le parc national et sa périphérie occupent partiellement six sous-préfectures⁴⁴ de quatre départements (Tableau 4.1). Ces six sous-préfectures forment l'espace Taï. Le parc peut être également localisé par ses coordonnées géographiques : Latitude (entre 5°08' et 6°24' Nord) et Longitude (entre 6°47' et 7°25' Ouest) (figure 4.1).

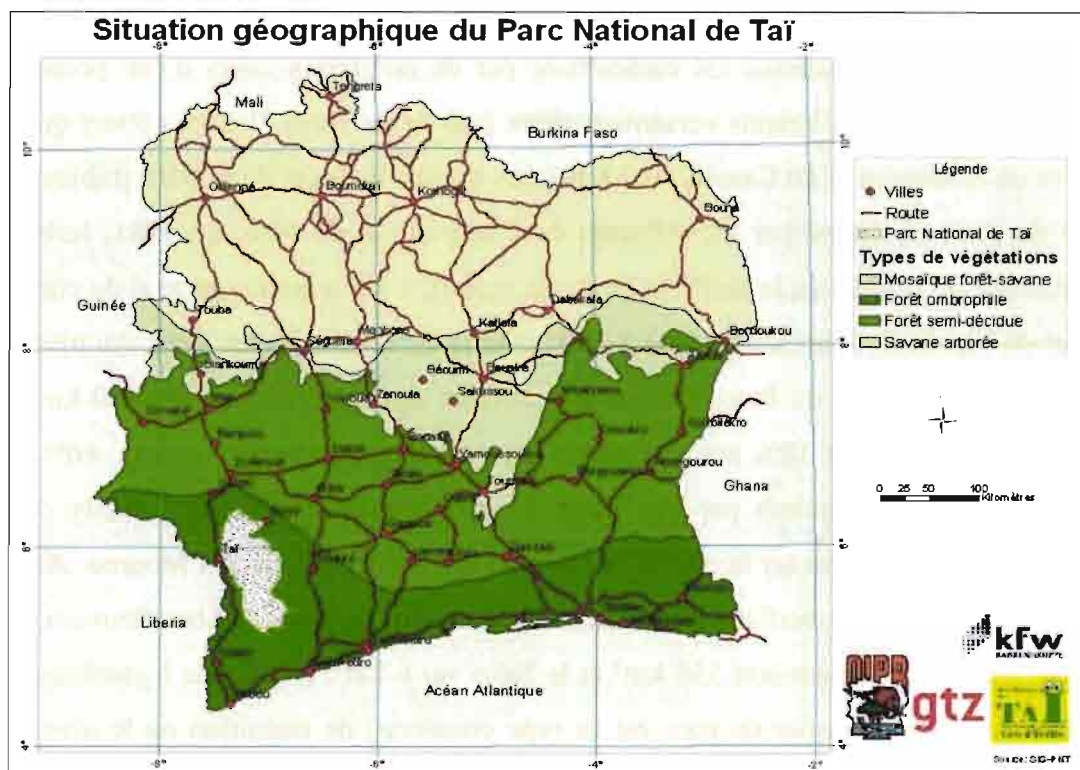
⁴⁴ La création de nouvelles sous-préfectures porte ce nombre à quinze.

Tableau 4.1 : Limites administratives de l'espace Taï

Localisation géographique	Régions	Départements	Sous-préfectures	Distance/PNT
Est	Bas-Sassandra	Soubré	Méagui	31 Km/point E
Ouest	Bas-Sassandra Moyen Cavally	Tabou Guiglo	Grabo Taï	58 Km/point 18 5 Km/ point 7
Nord	Moyen Cavally Bas-Sassandra	Guiglo Soubré	Guiglo Buyo	26 Km/point 29 5 Km/ point 27
Sud	Bas-Sassandra	San Pedro	Grand Béréby San Pédro	58 Km/ point 19 60 Km/ point H

Source : OIPR 2006

Figure 4.1 : Localisation géographique du PNT



De par sa localisation, la superficie du parc est également répartie entre les différentes subdivisions administratives (départements et sous-préfectures). L'avant dernier maillon de ces subdivisions étant les sous-préfectures, proches des administrés, auxquelles sont rattachés les villages, la part de la superficie du parc dans celle de chaque sous-préfecture a été évaluée. Il ressort de cette évaluation que la sous-préfecture de Taï dans le département de Guiglo, avec 58%, détient la plus grande superficie du parc (Tableau 4.2). Ce qui explique certainement la dénomination du parc.

Tableau 4.2 : Répartition de la superficie du parc national de Taï dans les départements

Région administrative	Département	Sous-préfecture	Superficie de la Sous-préfecture (km ²)	Superficie du parc national dans la Sous-préfecture	
				km ²	%
Moyen-Cavally Chef lieu : Guiglo	Guiglo	Taï	4 420	2 564	58
Bas-Sassandra Chef lieu : San Pedro	Soubré	Buyo	2 525	550	22
		Méagui	2 400	575	24
	San Pedro	San Pedro	4 545	650	14
		Grand-Béréby	2 365	125	5
	Tabou	Grabo	4 290	900	21
Total espace Taï			20 545	5 364	26

Source : OIPR (MINEEF, 2006)

L'hydrographie du parc national est caractérisée par de nombreux cours d'eau permanents répartis entre deux grands bassins versants et deux bassins de petits fleuves côtiers que sont les bassins du Sassandra et du Cavally, et les bassins du San Pedro et de la Néro (tableau 4.3). Le Nord du parc est drainé par les affluents du Sassandra et du Nzo. En 1981, le barrage hydroélectrique de Buyo a vu le jour à la limite du massif, à 4 kilomètres en aval du confluent du Nzo et du Sassandra, mettant environ 8 400 hectares de forêt sous les eaux. Au niveau du barrage, le bassin versant du Sassandra occupe environ une superficie de 46 000 km² dont 82% pour le Sassandra et 18% pour le Nzo. Concernant le bassin du Cavally, 80% de la superficie du parc sont drainés par des cours d'eau tributaires du fleuve Cavally dont le principal de ces cours d'eau est la rivière Hana avec ses affluents Méno et Moumo. Au Sud-Est du parc, 10,5% de sa superficie appartiennent aux bassins versants de deux fleuves côtiers, à savoir le San Pedro sur environ 556 km² et la Néro sur 6 km². Le régime hydrologique de l'ensemble du massif forestier du parc est de type équatorial de transition où le niveau des eaux est élevé en juin-juillet et octobre-novembre. Mais le parc est sous l'influence des régimes tropicaux de transition et de montagne respectivement dans le bassin en amont du Sassandra et dans le bassin du Nzo. Ces cours d'eau cohabitent du nord au sud du massif forestier avec de nombreux bas-fonds étroits et plusieurs zones marécageuses.

Tableau 4.3 : Bassins versants auxquels appartient le parc national de Taï

Bassin versant	Superficie de bassin dans le massif (km ²)	% de la superficie dans le bassin	Superficie totale du bassin (km ²)	% de superficie dans le massif
Sassandra	428	8,1	75 000	0,6
Cavally	4 290	81,3	29 000	14,8
San Pedro	556	10,5	3 200	17,3
Néro	6	0,1	-	-

Source : OIPR (MINEEF, 2006)

Au plan des formations végétales, le parc est caractérisé par deux principaux types de forêt : la forêt hyper humide et la forêt sempervirente. D'autres types de formations végétales tels que les forêts sur sols hydromorphes, la végétation de rochers découverts et la végétation aquatique. Dans la zone périphérique, on observe des formations végétales dégradées formant la forêt secondaire due à l'exploitation forestière et les jachères qui sont à diverses étapes d'évolution. A cela, il faut ajouter les lambeaux de forêt sur les espaces agricoles et les mosaïques de cultures où dominant les plantations cacaoyères. On trouve dans ces plantations des arbres à prédominance fruitière ou médicinale que le paysan a plantés ou volontairement laissés. En général, les quelques superficies de jachères existantes ont pour formation végétale le *chromolaena odorata*. Quelques formations secondaires de reconstitution de la forêt naturelle sont le fait de la destruction, entre fin 1999 et début 2000, des plantations cacaoyères et caféières par les paysans eux-mêmes. Ces informations indiquent que le parc reste le seul massif forestier naturel de la zone à préserver des agressions humaines. Son statut de patrimoine mondial va dans ce sens.

4.1.3.1 Le Parc National de Taï, un patrimoine mondial

Le parc national de Taï est l'un des parcs forestiers les plus importants d'Afrique de l'Ouest de par sa superficie et son contenu (figure 4.2). Classé "Parc-Refuge" en 1926 dans la région forestière du Moyen Cavally et du bassin Cavally et Sassandra, il avait une superficie de 960 000 ha. En 1956, il acquiert le statut de Réserve intégrale pour la faune et la flore dont la superficie évaluée en 1971 est de 425 000 ha. C'est en 1972 qu'il est déclaré parc national de Taï (PNT) avec une superficie de 350 000 ha. Après des modifications successives de sa superficie (création de zone périphérique de protection et zone de protection d'aménagement), depuis 1988, le parc national englobe la totalité du noyau central et des zones périphériques. Il n'existe donc plus de zones tampons autorisant une quelconque activité anthropique. L'ensemble du parc (454 000 ha) et de la Réserve du N'zo (96 000 ha) constitue le bloc

forestier de Taï. L'avènement du Projet autonome de conservation du PNT (PACPNT) en 1993 intègre la Réserve du N'zo au parc national dont la superficie se chiffre à 536 000 ha.

Figure 4.2 : Une vue de la forêt du parc national de Taï



Accepté comme une Réserve de Biosphère en 1978 et comme Patrimoine Mondial en 1982 dans le cadre du programme MAB⁴⁵-UNESCO, il est placé sous statut de stricte protection et affranchi de tout droit d'usage. Avec son extension incluant la Réserve de faune du Nzo au nord, le parc national de Taï a aujourd'hui une superficie de 536 000 hectares. Ces deux entités sont encore entièrement couvertes par la forêt tropicale sempervirente. La forêt primaire dense constitue donc l'essentiel de la végétation du parc. En outre, la grande diversité biologique et la richesse en écosystèmes naturels variés du parc font ressortir les éléments suivants selon le MINEEF (2006) : (i) en biodiversité, le parc abrite plus de 1500 espèces pour le groupe des végétaux supérieurs, soit au moins 33% des espèces des forêts denses humides d'Afrique de l'Ouest, (ii) parmi les espèces déjà recensées dans l'Espace Taï, 321 sont rares ou endémiques, (iii) l'étendue du massif forestier a permis à une riche faune forestière de s'y maintenir, (iv) pour la diversité en espèces animales, 472 ont été recensées dont 39 sont endémiques d'Afrique de l'Ouest, (v) la richesse en poissons, insectes et autres invertébrés du parc reste encore mal connue.

Malgré sa stricte protection, l'intégrité du parc national de Taï se trouve menacée, due principalement aux activités des populations vivant dans les zones périphériques de celui-ci ;

⁴⁵ . MAB = Man And Biosphere

le parc et ses zones périphériques formant l'espace Taï, les zones périphériques étant constituées de l'ensemble des terroirs des villages riverains de la zone centrale du parc.

4.1.3.2 L'espace Taï sous pression anthropique

Lors de sa création en 1972, le parc national de Taï n'abritait aucune installation humaine, la région étant elle-même très peu peuplée (MINEEF, 2006). L'espace aux alentours du parc était uniquement peuplé d'autochtones. Le bouleversement démographique que connaît aujourd'hui cette région est dû à de nombreux événements qui se sont succédé depuis 1955. Entre autres, on peut citer l'ouverture des pistes pour l'exploitation forestière, l'aménagement de la région du Sud-Ouest dans les années 1970 dont le maître d'ouvrage est l'ARSO⁴⁶. Cet aménagement a intensifié et diversifié l'immigration, la réinstallation des populations déguerpies du fait de la mise en eau du barrage de Buyo en 1981, etc. Avec l'immigration, la densité de population de la région est passée en trente ans (1965-1995) de moins de 2 à plus de 25 habitants au km² (MINEEF, 2006). En ne considérant que les sous-préfectures riveraines et l'espace Taï, les densités sont respectivement 36 et 41 hab/km². Le tableau 4.4 ci-dessous montre l'évolution de la densité de population dans les sous-préfectures riveraines.

Tableau 4.4 : Evolution de la population en densité et % dans les sous-préfectures riveraines du Parc national de Taï

Sous-Préfectures	Densité (habitants/km ²)				% population rurale en	
	1965	1975	1995*	1998	1995 ⁴⁷	1998
Buyo	2,2	5,5	28,4	51,7	85,2	90,2
Méadji	0,8	4,6	41,5	82,8	90,4	91,5
San Pédro	0,7	9,0	38,5	76,6	39,5	61,7
Grand Béréby	2,3	5,8	17,7	33,1	83,3	89,9
Grabo	-	-	7,8	14,3	81,6	92,7
Taï	0,8	1,5	8,0	12,4	79,6	92,7

Source : RGPH (INS, 1998) et rapport de l'OIPR (MINEEF, 2006)

Les chiffres⁴⁸, du tableau 4.4 sur l'évolution de la densité de la population et de la proportion de la population rurale, révèlent une démographie galopante, surtout rurale dans l'espace riverain au parc. En 1965, avec une densité inférieure à 3 habitants/km², l'espace a atteint en 1998 une densité comprise entre 12 et 83 habitants/km². Un espace à faible poids démographique au milieu des années 1960 se retrouve plus peuplé comme l'indique la densité dans les sous-préfectures riveraines. Dans ces sous-préfectures riveraines, une grande partie

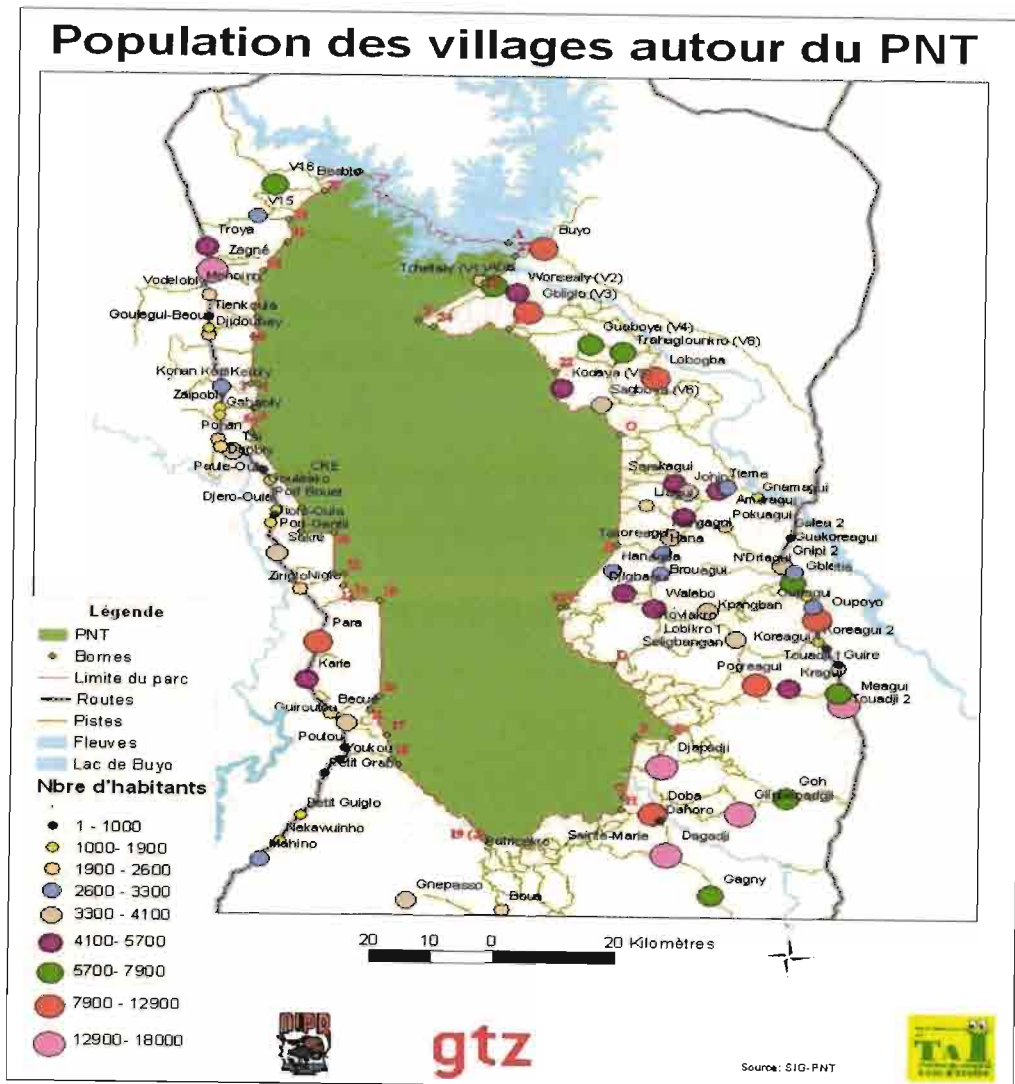
⁴⁶ Autorité pour l'aménagement de la région Sud-Ouest, structure administrative créée en 1965 pour organiser le développement.

⁴⁷ * Extrapolations du recensement de 1988

⁴⁸ Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) étant irrégulier, ces chiffres montrent l'importance de l'occupation de l'espace riverain au Parc de Taï par les populations.

de la population réside en zone rurale. En 1998, la proportion de cette population rurale se situe entre 60 et 93%. Il va sans dire qu'au fil des années, la pression anthropique devient de plus en plus forte. Cette pression anthropique peut s'apprécier à travers le nombre élevé de villages avec leur population dans l'espace Taï (figure 4.3).

Figure 4.3 : Population des villages autour du parc national de Taï



L'espace Taï compte 74 villages dont 39 ont leur terroir directement mitoyen au parc. Cet espace est caractérisé par une grande diversité de populations où cohabitent des communautés autochtones minoritaires, des allochtones (ivoiriens) venus de plusieurs régions de la Côte d'Ivoire et des allogènes originaires des pays voisins (Burkina Faso, Mali, Guinée,...). Les communautés autochtones sont caractérisées par leur faible poids démographique estimé à moins de 10% par rapport aux migrants. Diaby et al. (1995) illustrent la faible présence des populations autochtones par l'exemple suivant : sur un terroir Bakwé (communauté

autochtone) de 926 hectares du village de Djapadji où étaient installés 125 chefs d'exploitation et leur famille avec 9,54 personnes/famille soit environ 1200 personnes, la répartition selon l'origine géographique de ceux-ci donnait 0% d'autochtones, 14% d'allochtones, 62% d'allogènes burkinabè et 24% d'allogènes maliens et guinéens.

En ce qui concerne la ressource forêt-terre, pour ces autochtones riverains qui sont en nombre réduit, quel que soit le statut légal de cette ressource, ils se considèrent comme propriétaires de celle-ci, car disent-ils c'est la propriété de leurs ancêtres. Cela signifie qu'ils substituent le droit coutumier au droit foncier moderne selon lequel les terres appartiennent à l'Etat, surtout les terres vacantes. Quant aux allogènes nationaux et étrangers autour du parc, selon eux, leur installation s'est faite avant que la zone ne soit déclarée classée. Ainsi, des communautés très importantes occupent des forêts classées au nord du parc.

La pression foncière, relevant de l'activité agricole en périphérie, due à la pression démographique, le braconnage, l'extraction traditionnelle (orpaillage) clandestine d'or (figure 4.4) et l'exploitation des produits ligneux sont les principales menaces à la protection du parc.

Figure 4.4 : Orpaillage clandestin dans le parc national de Taï



Les ressources naturelles de l'espace se trouvent donc menacées, d'une part par des facteurs naturels tels que des sols propices à l'érosion et d'autre part par les pressions anthropiques particulièrement sur des forêts comme l'exploitation industrielle des produits forestiers, l'agriculture extensive sur brûlis et les feux de brousse. Ces facteurs constituent des sources de dégradation de l'environnement en général et en particulier la perte continue du couvert forestier, entraînant l'extinction de la plupart des espèces végétales endémiques. En

conséquence, compte tenu de la pression démographique et de la baisse de la fertilité des sols, les communautés rurales vivant dans l'espace Taï ont besoin de plus en plus de terres fertiles pour la production agricole, d'où un conflit entre principe de conservation du patrimoine naturel et activités anthropiques de production. Le tableau 4.5 ci-dessous permet d'apprécier l'usage des terres dans la sous-préfecture de Taï.

Tableau 4.5 : Usage des terres dans la sous-préfecture de Taï

Occupation	Superficie (ha)	% par rapport à terre disponible	% par rapport à terre utilisable
Cacao et café	16550	20,4	24
Hévéa	653	0,8	0,9
Total cultures de rente	17200	21,2	24,9
Cultures vivrières	15000	18,5	21,7
Total cultures de rente et vivrières	32203	39,6	46,6
Terre disponible (a)	81200	100	-
Terres impropres aux cultures (b)	12180	15	-
Total terre utilisable (a-b)	69020	85	100

Source : Extrait du rapport de Kientz (1992)

Dans l'optique de minimiser les effets néfastes des activités anthropiques sur les ressources naturelles en général et de préserver le parc national en particulier, au début des années 1970, des projets de recherche scientifique et de développement économique et social ont démarré dans l'espace Taï.

4.1.3.2 Les projets de recherche et de développement de l'espace Taï

Les projets de recherche et de développement dans l'espace Taï s'inscrivent dans une perspective de conjuguer de façon harmonieuse les impératifs de conservation des espaces de protection et de développement des zones à vocation de production. Ainsi, la recherche scientifique se préoccupe d'éclairer les décideurs politiques dans leur prise de décision et d'appuyer les gestionnaires du parc dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations vivant des ressources naturelles.

Dans le cadre du Programme UNESCO/MAB portant sur les "Effets écologiques du développement des activités humaines sur les écosystèmes des forêts tropicales et subtropicales", la région du Sud-Ouest ivoirien a été retenue pour le projet désigné « Projet Taï ». Dans ce projet intitulé "Effets de l'accroissement des activités humaines sur la forêt du Sud-Ouest ivoirien", entre 1973 et 1984, un vaste programme interdisciplinaire de recherche scientifique a été mis en œuvre. Le projet visait l'acquisition d'informations scientifiques de base pour une gestion rationnelle de la région. Car l'idée fondamentale était de mener la

réflexion pour une solution qui tiendrait compte à la fois des besoins de développement et des considérations écologiques. Ce projet scientifique répondait à trois préoccupations majeures : (1) éclairer ou appuyer les autorités ivoiriennes dans le cadre de l'aménagement du territoire de la région du Sud-ouest, (2) examiner les processus de peuplement, de structuration, de mise en place d'une économie régionale, (3) réfléchir sur les actions de l'homme sur son milieu car à cette époque, la communauté scientifique internationale révélait les effets négatifs de celles-ci. Ainsi, plusieurs structures scientifiques interdisciplinaires ivoiriennes et étrangères étaient mises à contribution pour répondre à ces préoccupations. Au nombre des structures étrangères en collaboration avec celles de Côte d'Ivoire, figuraient l'ORSTOM, le Centre Suisse, le Centre néerlandais, la GTZ, etc. Au plan organisationnel, il revenait au Ministère de la recherche scientifique ivoirien, maître d'œuvre et gestionnaire du projet, d'une part, d'assurer la cohérence de ses objectifs avec la politique scientifique nationale, en lien avec les ministères techniques concernés, et d'autre part de suggérer un montage qui intègre les préoccupations de la communauté scientifique internationale, en rapport avec le Comité MAB représenté au niveau national. Pour la coordination scientifique, une cellule sous tutelle du Ministère de la recherche scientifique était mise en place. Dépendant de l'Institut universitaire d'écologie tropicale (IUET) et du Centre ORSTOM d'Adiopodoumé⁴⁹, elle assurait l'orientation, le suivi et le contrôle de toutes les actions de recherche réalisées dans la droite ligne du projet. Concernant le projet, de façon complémentaire en termes de disciplines scientifiques, il portait sur l'étude de l'écosystème forestier de la région et de ses transformations observées ou prévisibles par l'action de l'homme. Les programmes de recherche élaborés au titre de l'exécution du projet étaient au nombre de six. Ils comprenaient (i) l'évolution du milieu physique, (ii) l'évolution des sols, (iii) la connaissance des changements affectant la flore et les différents aspects structuraux et quantitatifs de la végétation, (iv) l'évolution des populations animales, (v) l'évolution de l'emprise humaine et (vi) l'évolution du paysage forestier. Le soutien du gouvernement ivoirien au projet s'est concrétisé par la création en 1977 de la Station de Recherche en Ecologie à l'intérieur du parc gérée par l'IUET. Site permanent, la station est une installation pérenne de recherche de terrain dans le parc pour les chercheurs nationaux et même internationaux dont les projets portent sur une meilleure connaissance et une gestion durable de ce patrimoine mondial. Le principal rôle dévolu à cette station de recherche est d'assurer la coordination et le suivi des

⁴⁹ Adiopodoumé, situé au km 18 sur l'axe Abidjan-Dabou, est une petite localité qui abritait l'ORSTOM devenu IRD localisé actuellement au quartier Petit-Bassam à Abidjan. L'ancien site de l'IRD (ex-ORSTOM) a accueilli le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) de Côte d'Ivoire.

activités de recherche dans le parc. Actuellement, elle est rattachée au Centre de Recherche en Ecologie de l'Université d'Abobo-Adjamé.

Après la fin du projet MAB, la Station de Recherche en Ecologie a poursuivi ses activités de recherches scientifiques portant sur le parc et la gestion de celui-ci émanait de la direction régionale des Eaux et Forêts de Man, le centre de décision. L'éloignement de ce centre de décision ne facilitait pas la coordination des actions de surveillance du parc en proie aux agressions humaines de toutes sortes. Depuis 1988, pour assurer une autonomie et une rapidité dans les prises de décision, la Cellule d'Aménagement du Parc National de Taï (CAPNT), chargée de la conception et de la mise en œuvre d'une politique concertée de gestion, a été créée. La CAPNT, avec l'appui du WWF, a réussi à matérialiser les limites du parc, initier un plan d'aménagement en vue de veiller à l'intégrité du parc. L'espace Taï, soumis à une pression anthropique, porte préjudice au parc. Face à cette situation, le gouvernement initie un programme global pour la conservation de la nature. Dans ce cadre, pour assurer une gestion durable du parc, la CAPNT, en 1993, est transformée en Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï (PACPNT) par arrêté n°0198 du 02 juillet 1993 (cf chapitre 2/2.5.2). Un plan d'aménagement et de gestion de l'espace Taï pour son développement socio-économique en vue de la protection du parc est élaboré. Il comprend entre autres la sensibilisation et la participation des populations à la conservation du parc, la promotion des activités génératrices de revenu visant à mettre fin à l'exploitation des ressources du parc. Dans cette perspective, le PACPNT est appuyé par des principaux partenaires extérieurs tels que la Coopération financière Allemande (KFW), l'Agence Allemande de la Coopération Internationale (GIZ), le WWF, la Wild Chimpanzee Foundation (WCF), le Centre suisse de recherches scientifiques en Côte-d'Ivoire (CSRS-CI) et la fondation Tropenbos (Pays-Bas) dont la représentation en Côte d'Ivoire est assurée par le CSRS-CI depuis le mois de juillet 2000. Ces structures partenaires accompagnent le PACPNT dans la réalisation des projets de recherche scientifique et de développement. Depuis 2004, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) assure la mise en œuvre du PACPNT en partenariat avec le Centre de recherche en écologie (CRE), le Fonds mondial pour la nature et le Centre suisse de recherches scientifiques en Côte-d'Ivoire.

En 2000, un séminaire co-organisé par le Centre Suisse de Recherche Scientifique en Côte-d'Ivoire et l'Unité de Formation et Recherches-Biosciences de l'Université de Cocody a porté sur les recherches réalisées et les activités de recherche en cours dans et autour du parc. Ce séminaire a proposé des axes majeurs de recherche pour une gestion durable comprenant deux

volets : les recherches fondamentales et appliquées. Au titre du volet recherches appliquées, les axes de recherche à entreprendre sont résumés dans le tableau ci-dessous (Tableau 4.6).

A travers ce séminaire, nous avons réalisé que la mise à contribution permanente des scientifiques, surtout nationaux, par leur connaissance du milieu ou des technologies, est susceptible d'éclairer les choix des décideurs politiques ou d'appuyer les gestionnaires des projets dans les phases techniques des réalisations. Cette perception cadre bien avec l'enjeu que constitue la gestion durable du parc avec sa périphérie. Car la recherche permet de générer de nouvelles perceptions, méthodes et techniques fondées sur des informations fiables, à partir desquelles il est possible d'asseoir une politique de gestion durable du parc. C'est dans ce cadre que nous avons entrepris la présente recherche.

Tableau 4.6 : Principaux axes des activités de recherche à entreprendre dans le PNT

Domaines de recherche appliquée	Principaux axes des activités de recherche
Sciences sociales	Relations PNT - populations riveraines
Sciences Biologiques	Monographies spécifiques
	Biodiversité et fonctionnement des écosystèmes
	Décomposition et cycles biogéochimiques
	Changements régionaux et globaux (végétation-sol, atmosphère-végétation)
	Etudes thématiques (Gestion biologique de la fertilité des sols,
Recherche Développement	Agroforesterie et gestion durable des sols
	Utilisation et valorisation de la biodiversité
	Domestication d'espèces animales et végétales

Source : Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS), Sempervira n°9, 2000

4.2 Méthodes d'enquête et d'analyse des données

4.2.1 Phases préparatoires de la recherche

Cinq phases ont meublé la préparation de la recherche. Il s'agit de la revue documentaire, de la visite exploratoire de la zone, de l'élaboration du questionnaire d'enquête, de l'échantillonnage et de l'enquête sur le terrain.

4.2.1.1 Revue documentaire

Toute investigation scientifique repose sur une revue documentaire : de l'élaboration du protocole de recherche à l'achèvement de la rédaction des résultats. La revue documentaire, composante essentielle et importante des procédés d'investigation utilisés, a permis de définir les contours du projet de recherche, d'identifier le cadre d'analyse. Cette phase, fondement de la recherche que nous avons menée, a servi à construire le corpus théorique dans lequel un

ensemble de concepts est mobilisé pour le cadre d'analyse. Ce corpus théorique est bâti sur la théorie des systèmes, la théorie des systèmes agraires et l'analyse des institutions et des acteurs. Pour ce faire, en plus des investigations menées en Côte d'Ivoire, nous avons effectué deux séjours successifs de trois mois chacun (octobre à décembre) en 2007-2008 et 2008-2009 au Centre d'Etudes sur la Mondialisation, les conflits, les Territoires et les Vulnérabilités (CEMOTEV) de l'Université de Versailles Saint-Quentin en-Yvelines (UVSQ) en France. Au niveau national à Abidjan (Côte d'Ivoire), les centres de documentation du Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES), de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et du Centre suisse de recherches scientifiques (CSRS) nous ont permis d'élaborer la première ébauche de la problématique de notre recherche. Le premier séjour au CEMOTEV s'est focalisé sur la définition du sujet de l'étude et de l'approche conceptuelle. La première monture du questionnaire a été élaborée pendant ce séjour. Ce séjour a été mis à profit pour constituer un fonds documentaire (livres et articles) relatif au cadre conceptuel. Concernant le deuxième séjour, il a donné lieu au renforcement de notre grille de lecture, à la structuration du projet de recherche et à un début de rédaction de la revue de la littérature.

Cette revue documentaire a porté sur une littérature variée et permis de faire l'inventaire et la synthèse des travaux sur les projets participatifs et les politiques de conservation. Elle a également permis d'avoir une visibilité des méthodes d'enquête relatives à la collecte des informations pour analyser les conditions socio-économiques des espaces périphériques du parc national de Taï en vue de sa gestion durable.

4.2.1.2 Visite exploratoire de la zone

La délicatesse et la complexité de la phase exploratoire exigent du chercheur la prudence et la patience. De la qualité de cette visite exploratoire dépendront l'environnement des enquêtes et la qualité des données collectées. C'est une phase au cours de laquelle le chercheur prend contact avec les autorités politiques et administratives (Préfets, Sous-préfets, Maires, Présidents des conseils généraux, Chefs des villages), les structures étatiques et/ou privées qui ont un lien avec le sujet traité. Elle consiste à expliquer à ces autorités et structures le contenu du travail à réaliser. En général, pour avoir ces rencontres, deux possibilités s'offrent au chercheur. A partir de sa base, il leur adresse individuellement des courriers pour les informer de sa visite. L'autre possibilité est d'effectuer des déplacements sur les lieux et d'organiser des rendez-vous. Ces deux procédures exigent des investissements substantiels en temps et en argent et ce, en fonction de l'étendue de la zone à couvrir. Mais compte tenu de la spécificité

de certains travaux de recherche qui sont arrimés à un projet existant dans des régions, le chercheur peut s'adresser au responsable hiérarchique. Ce dernier est chargé d'informer les différentes représentations du projet, qui à leur tour, diffusent l'information à qui de droit. Ce qui facilite les contacts du chercheur avec ses interlocuteurs. L'inconvénient majeur de cette procédure est le ressentiment que peuvent avoir les enquêtés à l'endroit des agents du projet.

En ce qui concerne notre visite exploratoire, nous avons utilisé comme porte d'entrée l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, structure étatique qui pilote le Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï. Nous avons adressé une note à la Direction générale basée à Abidjan. Suite à ce courrier, le Directeur technique nous a reçus pour des échanges. Ainsi nous avons eu l'autorisation de rencontrer le Directeur de la zone Sud-Ouest basé à Soubré et chargé techniquement d'exécuter le projet. Avant de sillonner les localités retenues pour les enquêtes, nous avons effectué plusieurs déplacements à Soubré pour des séances de travail avec le Directeur et ses collaborateurs sur le terrain, en l'occurrence les chefs-secteurs. Ces échanges nous ont permis d'identifier les critères du choix des villages, des enquêteurs et d'effectuer par la suite la visite des sites d'enquête. Car au départ, nous avons opté pour les enquêtes dans la zone de forte pression anthropique du parc. Mais les cinq chefs-secteurs, basés autour du parc et assurant sa surveillance, nous ont fait savoir qu'aucun endroit du parc n'est à l'abri de cette forte pression. L'option de couvrir toute la zone périphérique du parc est fondée sur la forte pression anthropique généralisée. Les échanges nous ont également fourni des informations complémentaires permettant d'affiner le questionnaire.

4.2.1.3 Elaboration du questionnaire d'enquête

Comme indiqué plus haut, le premier draft du questionnaire a été élaboré lors de notre premier séjour au Centre d'Etudes sur la Mondialisation, les conflits, les Territoires et les Vulnérabilités de l'Université de Versailles Saint-Quentin en-Yvelines en France. Il fallait donc l'adapter aux réalités du terrain.

Dans une enquête formelle, l'on a recours à un questionnaire pour obtenir des informations d'ordre qualitatif et quantitatif. La standardisation du questionnaire répond aux préoccupations de pouvoir comparer les réponses des différents enquêtés. Dans cette optique, les questions doivent être formulées de façon précise et posées de manière identique aux enquêtés de l'échantillon sans exception. Par conséquent, la conception d'un questionnaire n'est pas chose aisée car il s'agit en résumé de synthétiser une idée sur laquelle s'appuie une deuxième personne pour recueillir des informations auprès d'une troisième. Le recueil d'information par questionnaire élaboré met donc en relation trois personnes : le concepteur,

l'enquêteur et l'enquêté. De ces trois niveaux de relation, il ressort quatre questions : est-ce que le concepteur exprime clairement son idée ?, est-ce que l'enquêteur comprend cette idée ?, est-ce que l'enquêteur traduit clairement cette idée ?, est-ce que l'enquêté comprend cette traduction ? Bref, ces questions permettent de noter qu'il peut avoir une transformation de l'idée de départ. On peut minimiser ce biais en formulant simplement et clairement les questions à adresser aux enquêtés. Mais le maintien du sens des questions dépend fortement des relations entre l'enquêteur et le répondant.

Ayant conscience de l'existence de ce biais, nous avons essayé au mieux d'élaborer un questionnaire qui prête le moins possible à confusion. De ce fait, nous avons bâti le questionnaire à partir de notre expérience de terrain et des exemples existants. Après le premier draft, nous l'avons soumis à des collègues pour des critiques et amendements. Ces critiques et amendements nous ont permis de structurer le questionnaire par grands thèmes et de le rendre plus cohérent. Les informations complémentaires recueillies lors de la visite exploratoire ont contribué à revisiter en profondeur le questionnaire et de retenir l'essentiel. Car nous avons été renseigné de l'existence d'informations qu'il n'était plus nécessaire de collecter.

4.2.1.4 Echantillonnage

L'espace Taï, lieu de l'étude, est composé de plusieurs villages où la quasi-totalité de la population qui y vit pratique l'agriculture. Le nombre important de villages y compris les campements rattachés et de ménages agricoles recommande que des choix soient opérés. Cela consiste à sélectionner dans l'ensemble des villages un certain nombre d'entre eux. Dans les villages retenus, sont ensuite choisis les ménages agriculteurs à enquêter. La procédure de choix des villages et des ménages que nous avons retenu repose sur l'échantillonnage raisonné, c'est-à-dire sur la construction d'un échantillon selon plusieurs variables que l'on juge importantes.

Choix des villages

La visite exploratoire nous a permis de faire le choix des villages d'enquête. La Direction de la zone Sud-Ouest de l'OIPR dispose de cinq (5) secteurs de gestion (surveillance, sensibilisation, ...) autour du parc. Un secteur, dirigé par un officier des agents des eaux et forêts, comprend une administration (bureau et agents) et des logements. Les agents sensibilisent les populations riveraines sur la conservation du parc et font des patrouilles pour réprimer les agressions humaines. C'est dans la zone de couverture de chaque secteur que

nous avons choisi les villages, en raison de deux (2) villages par secteur, soit au total dix (10) villages (figure 4.5).

Figure 4.5 : Localisation des villages enquêtés



Ce choix repose sur trois critères que nous avons jugés pertinents en fonction des objectifs de l'étude. Le premier critère est la proximité du village par rapport au parc. Nous avons voulu des villages proches du parc et qui fassent partie de l'espace d'intervention de l'OIPR régional car nous supposons que ces villages ont un accès relativement facile au massif forestier du parc. Cet espace d'intervention, dédié aux micro-projets, se situe dans un rayon de 25 km du parc et comprend environ 74 villages. Les villages à proximité du parc sont susceptibles de nous fournir des informations capitales en ce qui concerne les relations nature/société. Le deuxième critère est relatif à la présence dans le village d'une Association Villageoise de Conservation et de Développement (AVCD). Ce critère répond à un double objectif : avoir un appui pour les enquêtes (nous y reviendrons au point 4.2.1.5) et avoir plus d'informations sur le rôle que cette association locale joue, en tant qu'acteur et outil participant à la gestion durable du parc. Le troisième critère concerne le positionnement des deux villages, l'un par rapport à l'autre du point de la distance c'est-à-dire la distance qui les

sépare doit être comprise entre 15 et 30 km. Nous pensons que l'éloignement relatif des villages est une source de diversification des informations à recueillir.

Choix des unités de recherche

Dans la zone d'étude, il existe trois grandes catégories d'exploitation agricole : les exploitations agro-industrielles, les exploitations à "temps partiel" et les exploitations villageoises. La première catégorie d'exploitation est l'affaire des entreprises agro-industrielles qui mettent en valeur d'importantes superficies de cultures de rente, notamment le palmier à huile et l'hévéa. Toutes les activités de la filière sont réalisées par l'entreprise : de la production, en passant par la transformation (semi-finie ou finale) du produit jusqu'à la commercialisation. Les animateurs de la deuxième catégorie exercent dans les secteurs public ou privé et ne résident pas sur les exploitations. Ils emploient de la main-d'œuvre salariée sur les plantations de cultures de rente. La troisième catégorie concerne les ménages agricoles, qui sont les plus nombreux, pratiquent l'agriculture vivrière et / ou de rente. Notre travail de recherche empirique porte sur les ménages agricoles.

L'exploitation agricole est une unité économique dans laquelle le ménage agricole est défini comme un ensemble de personnes, résidant ensemble sous l'autorité d'un chef de ménage avec qui elles ont des liens de parenté ou non, dont l'activité principale est l'agriculture, pratique un système de production en vue de satisfaire les besoins socio-économiques et culturels des membres. Le choix des ménages agricoles se justifie pour plusieurs raisons : (1) il répond à l'objectif de l'étude, (2) le ménage agricole comme unité d'observation est plus approprié lorsque les types de données à collecter auprès des paysans sont d'ordre socio-économique, (3) dans l'espace Taï, les ménages agricoles sont les acteurs les plus visés par les micro-projets du fait qu'ils sont plus exposés à la dégradation de l'environnement naturel notamment les ressources forestières et plus vulnérables aux changements du milieu socio-économique et écologique dans lequel ils vivent.

Dans les dix villages retenus, nous avons décidé de fixer la taille de l'échantillon par village comprise entre 30 et 42 ménages agricoles, soit au minimum 300 et au maximum 420 ménages comme taille totale de l'échantillon pour éviter la contrainte de taille fixe. Car nous avons fait le choix de n'enquêter que les ménages volontaires. Cette option est en quelque sorte une assurance que le ménage réponde aux questions en toute liberté et fournisse des informations fiables. Il est vrai qu'on ne peut pas obliger une personne à se prêter à des questions. Mais si on lui signifie que c'est le chef du village qu'il l'a désigné pour répondre

aux questions, il s'exécutera pour faire plaisir à son interlocuteur sans toutefois être dans la vérité en fournissant les informations demandées.

La procédure d'enregistrement des répondants étant connue, il a fallu stratifier l'échantillon compte tenu de l'hétérogénéité des ménages agricoles. En effet, trois grands groupes de communautés cohabitent dans la zone d'enquête : les autochtones (ivoiriens), les allochtones (ivoiriens venus des autres régions du pays) et les allogènes (étrangers venus de la sous-région). En termes de population agricole, les deux derniers groupes constituent la frange la plus importante avec une dominance des "baoulé"⁵⁰ (Côte d'Ivoire) et des burkinabè (Burkina Faso) appartenant respectivement au groupe des allochtones et des allogènes (Schwartz, 1993 ; Diaby et al., 1995). Ces informations nous ont conduit à tenir compte du poids démographique des allochtones et des allogènes dans la taille de l'échantillon. Ainsi nous avons attribué des proportions plus élevées, d'une part aux allochtones et allogènes et d'autre part, aux baoulé et burkinabè dans l'échantillon. Le tableau 4.7 ci-dessous rend compte de la répartition finale de la taille des ménages enquêtés selon leur origine et composition. La répartition des ménages selon l'origine est la suivante : autochtones : 91 (23%), allochtones : 163 (41%), allogènes : 145 (36%).

Tableau 4.7 : Répartition de la taille des ménages enquêtés selon leur origine et composition

Origine	Nombre	%	Composition
Autochtones (Ivoiriens)	91	23	
Allochtones (Ivoiriens)	163	41	Baoulé : 92 (56%)
			Autres ethnies : 71 (44%)
Allogènes (Non ivoiriens)	145	36	Burkinabè : 125 (86%)
			Autres nationalités : 20 (14%)
Total	399	100	

Source : Auteur

4.2.1.5 Enquêtes sur le terrain

Les enquêtes sur le terrain ont deux composantes : une composante informelle et une composante formelle. Les enquêtes informelles ont été conduites par nous-mêmes au moment de l'installation des enquêteurs pour les enquêtes formelles. Elles sont informelles parce qu'elles ne reposent pas sur un questionnaire élaboré d'office (cf. 4.2.2.2). S'agissant des enquêtes formelles, elles s'appuient sur un personnel formé, car chaque type d'enquête de

⁵⁰ Les baoulé, localisés au centre de la Côte d'Ivoire, appartiennent au groupe Akan.

cette nature a ses exigences spécifiques. Ainsi, Après avoir choisi les sites et les unités d'enquêtes, il faut préparer les conditions pour le déroulement des enquêtes. Cela demande la mise place d'un dispositif fonctionnel, c'est-à-dire la sélection et la formation des enquêteurs dotés d'un kit de travail.

Pour le choix ou la sélection des enquêteurs, deux possibilités s'offraient à nous : recruter des enquêteurs qui sont étrangers aux sites d'enquête ou recruter des enquêteurs localement. Chaque possibilité a ses avantages et ses inconvénients (tableau 4.8).

Tableau 4.8 : Avantages et inconvénients du choix des types d'enquêteurs

Option	Avantages	Inconvénients
Enquêteurs "étrangers"	<ul style="list-style-type: none"> - Impossibilité de se substituer aux enquêtés pour remplir les fiches d'enquêtes (ne disposant pas d'informations sur les sites et les répondants) - Discrétion - Concentration sur le travail à faire (pas d'autres activités) 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'accéder aux enquêtés (contact difficile) - Méfiance des enquêtés face à des enquêteurs inconnus - Besoins d'interprètes (ne parlant pas les langues locales) - Coûts élevés (acquisition de moyens de déplacement : motos) - Insécurité des enquêteurs à cause des vols à main armée des motos (zone de production des produits de rente, zone frontalière au Libéria)
Enquêteurs locaux (originaires des sites d'enquête)	<ul style="list-style-type: none"> - S'exprimant en langue locale (pas d'interprètes) - Pas de réticence des enquêtés (enquêteurs connus) - Sécurité et facilité pour les déplacements (connaissance du milieu) - Coûts minimisés (pas d'acquisition de motos pour les déplacements) 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de tricherie (remplissage des fiches sans enquêter) - Disponibilité limitée (vaquer à d'autres occupations)

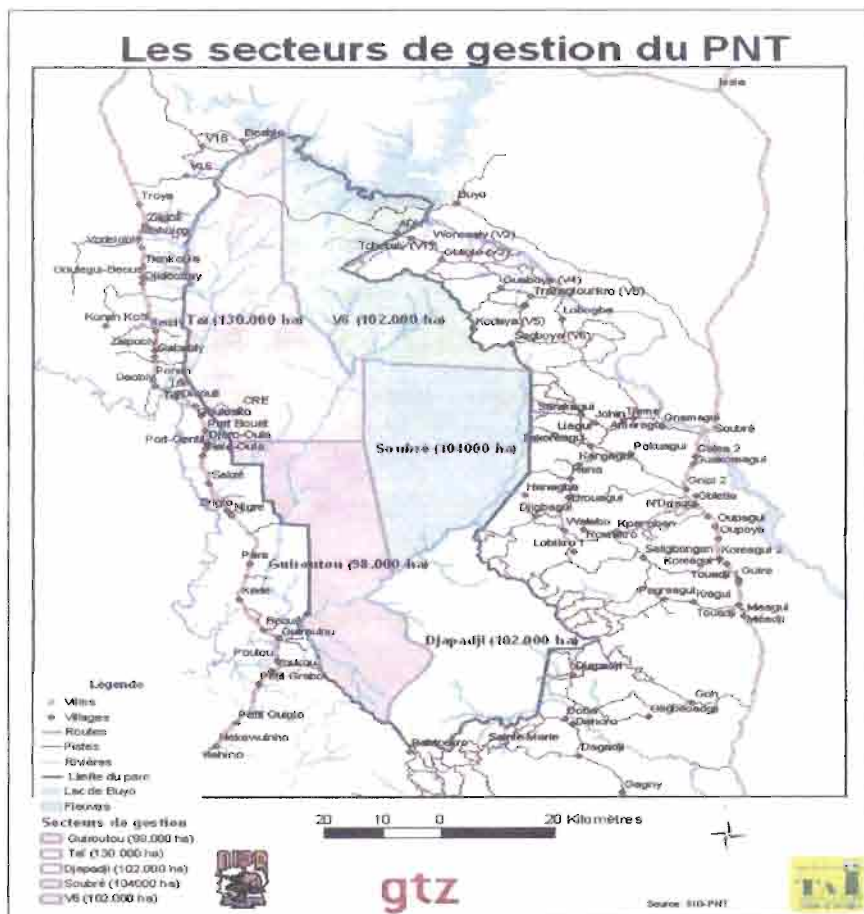
Source : Auteur

Nous avons opté pour les enquêteurs locaux sur la base de la langue parlée et de la minimisation des coûts des enquêtes. Des dispositions ont été prises pour minimiser les inconvénients. Pour ce faire, comme nous l'avons indiqué plus haut, nous nous sommes appuyés sur les AVCD dont certains membres ont déjà participé à des enquêtes dans le cadre du PACPNT. En plus, nous avons demandé au comité villageois et/ou les agents de l'OIPR

locale d'en choisir parmi eux deux par village dont la moralité est jugée satisfaisante. Ainsi nous avons pu avoir les enquêteurs à former et à installer pour la collecte des données.

Pour opérationnaliser tout cela, nous avons établi un chronogramme pour permettre le démarrage effectif des enquêtes auprès des ménages. Selon ce chronogramme, théoriquement trois (3) jours sont prévus par village d'enquête, excepté les jours de voyage. Deux jours sont consacrés à la formation et au test des enquêteurs. Le jour restant est utilisé pour la recherche d'informations complémentaires. De façon pratique, pour la formation et l'installation des enquêteurs, nous avons sillonné les cinq secteurs de l'OIPR régionale (figure 4.6) dont dépendent les dix villages retenus. Cela a consisté à faire le tour du parc national de Taï.

Figure 4.6 : Secteurs OIPR de gestion du parc national de Taï



Nous avons choisi comme base de travail Soubré où se trouve la Direction régionale de l'OIPR, car c'est le point de convergence de tous les acteurs sur le terrain. A partir de cette direction régionale, il est plus facile d'obtenir les informations venant des secteurs. Des phases préparatoires au déroulement des enquêtes, le téléphone portable nous a été d'un

apport capital en matière de communication. Avant d'effectuer tout déplacement sur le terrain, nous appelons les chefs-secteurs, les responsables des AVCD qui en informent les gestionnaires du village. Durant toute la période des enquêtes, nous sommes restés en contact permanent avec les chefs-secteurs et le personnel d'enquête pour pallier aux difficultés. Dans l'ordre chronologique, les déplacements concernant la formation et l'installation des enquêteurs, financés par nous-mêmes, sont relatés comme suit :

Premier secteur visité : Soubré

Situé à l'Est du parc, le secteur de Soubré a été le premier à être visité pour le démarrage des enquêtes. Pour atteindre les deux villages d'enquête, le chef-secteur nous a prêté son véhicule de terrain et désigné un agent pour nous accompagner. Avec ces moyens, nous avons pu effectuer les déplacements afin de former et d'installer les deux enquêteurs retenus. L'état relativement acceptable des routes nous a permis d'accéder aux villages sans difficultés majeures. Le premier jour nous avons visité les deux villages pour échanger avec les responsables de village et les enquêteurs. Le lendemain, les déplacements dans les villages ont consisté à la formation et l'installation des enquêteurs.

Deuxième secteur visité : ADK/V6

Le secteur est situé au Nord-Est du parc. Ce secteur dispose de deux postes de surveillance du parc, l'un à ADK (ADK : Ateliers de Kahankro, site d'une ancienne entreprise d'exploitation de bois) et l'autre à V6. Après avoir pris le rendez-vous avec le chef-secteur, nous avons emprunté les taxi-brousses pour les déplacements dans le secteur. Trois étapes avec escales ont meublé ce voyage car il n'existe pas de taxi-brousse de liaison directe. De Soubré à Yabayo, avec une voie bitumée, constitue la première étape. L'étape de Yabayo à Buyo en est la deuxième. Les véhicules qui assurent la liaison entre ces deux localités sont dans un état défectueux. La troisième étape concerne le déplacement entre Buyo et ADK/V6 où l'état de la route et des taxi-brousses vous coupe l'envie de voyager. Par endroits, tous les passagers descendent du véhicule pour permettre la traversée des zones dangereuses. Au total, le voyage a duré toute une journée du fait, non seulement de la distance mais également de l'état défectueux des routes. Le lendemain, le chef-secteur nous a présentés aux agents sous son autorité. Durant notre séjour, le chef-secteur nous a longuement entretenus sur le parc, la cohabitation des populations avec l'administration locale de surveillance du parc. Dans cette localité, nous avons eu la particularité d'avoir pour enquêteur l'animateur rural assisté d'un jeune du village.

Troisième secteur visité : Djapagui

Localisé au Sud-Est du parc, l'accès au secteur est quelque peu problématique. Il existe deux possibilités pour l'atteindre. Par taxi-brousse, il n'est pas possible d'accéder en une journée de voyage au secteur. Si vous avez la chance, en deux jours, vous pouvez arriver à destination. Sinon, il faut compter plus de deux jours. Il est éloigné de la principale voie et la route d'accès est difficilement praticable surtout en saison pluvieuse. L'autre possibilité, c'est par moto pour une durée estimée à quatre heures de temps. C'est un sentier à travers sous-bois qu'il faut emprunter à moto en traversant le parc. En termes de distance, c'est le chemin le plus court semble-t-il. Nous avons opté pour cette possibilité sur les conseils avisés du chef-secteur. Ainsi, très tôt le matin, il a dépêché l'un de ses agents à ma base à Soubré pour effectuer le déplacement. Arrivé à Djapagui l'après-midi, nous avons rencontré les responsables du village et les enquêteurs. Le lendemain, nous avons fait de même pour le second village. La formation et l'installation ont pu se faire le troisième jour. Durant tout le séjour, j'ai bénéficié des services d'un jeune du village qui m'a accompagné à moto lors des différents déplacements.

Quatrième secteur visité : Djouroutou

Pour accéder au secteur situé au Sud-Ouest du parc, il y a deux entrées : Guiglo et Tabou. La voie Guiglo-Tabou est la voie frontalière au Libéria. Par Guiglo, l'on arrive au secteur de Taï avant d'aller à Djouroutou. Mais à partir de Taï, il est difficile de lier Djouroutou et compte tenu de la dégradation très avancée de la route, les taxi-brousses ne peuvent pas l'emprunter. Nous avons choisi l'entrée par Tabou sur les conseils des chefs-secteurs. Pour atteindre Djouroutou, il nous fallu deux jours de voyage en trois étapes. Parti de Soubré très tôt le matin à bord d'un taxi-brousse, nous sommes arrivés à Tabou où nous avons passé la nuit. Le lendemain matin à six heures, nous avons emprunté un taxi-brousse dans un état très délabré pour Néka, un village où est installée une entreprise agro-industrielle de palmier à huile. Arrivé à Néka à 12 heures, aux environs de 14 heures, à bord d'un camion de transport de produits de rente, nous avons pris la route très dégradée à destination de Djouroutou pour une durée de 3 heures. Le lendemain, nous nous sommes rendus dans les villages pour rencontrer les responsables des localités et les enquêteurs. Le jour suivant, a démarré la formation des enquêteurs suivie de leur installation.

Cinquième secteur visité : Taï

Le dernier secteur visité est Taï, localisé au Nord-Ouest du parc. Il est impossible de joindre Taï par taxi-brousse comme indiqué plus haut. C'est par moto que nous avons pu le faire. Nous avons contacté un fils de Djouroutou qui a accepté de nous conduire à Taï. Parti de Djouroutou à 7 heures, nous sommes arrivés à destination à 11 heures. Par endroits, il faut descendre de la moto pour laisser le conducteur seul traverser la zone dangereuse avant de continuer le voyage. Pour se rendre dans les différents villages, nous avons bénéficié de l'appui d'un agent délégué par le chef-secteur.

En définitive, pour les enquêtes auprès des ménages agricoles, nous avons retenu 399 chefs de ménage dans l'espace Taï appartenant à quatre départements. Cinq secteurs de la Direction Régionale de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) répartis entre les départements s'occupent de la gestion du parc national de Taï. Dans chaque secteur OIPR, en moyenne 80 ménages agricoles ont fait l'objet d'enquête, soit 40 ménages par village. Le tableau 4.9 fournit la répartition des villages retenus selon les critères indiqués plus haut ainsi que celle des ménages enquêtés selon le département, le secteur OIPR et le village.

Tableau 4.9 : Répartition des ménages enquêtés selon le village et le secteur OIPR

Département	Sous-préfecture	Secteur OIPR	Village	Distance village au parc (km)	Effectifs enquêtés par village	Total effectif par secteur OIPR
Soubré	Buyo	ADK/V6 ⁵¹	V1/ADK	15	42	82
			V5	0	40	
	Oupoyo	Soubré	Takoreagui	17	41	81
			Méagui	13	40	
San-Pedro	Doba	Djapagui	Djapagui	6	40	80
			Dagadji	24	40	
Tabou	Djouroutou	Djouroutou	Djouroutou	7	40	80
			Karié	6	40	
Guiglo	Taï	Taï	Paulé-Oula	1,5	40	76
	Zagné		Djidoubaye	8	36	
Total	7	5	10	-	399	399

Auteur

⁵¹ Les villages « V » sont des villages qui ont été créés pour la réinstallation des populations du fait de la construction du barrage de Buyo: V1= Tchetal, V5= Kodaya, V6= Sagboya.

4.2.2 Nature et méthodes de collecte des données

4.2.2.1 Nature des données

Deux types de données ont été collectés : les données secondaires et les données primaires. Les données secondaires constituent une porte d'entrée du point de vue de la connaissance d'une région donnée. Elles nous ont permis de connaître de façon approfondie l'histoire de la région du Sud-Ouest. Concernant les données primaires, elles renseignent la situation présente pour sa compréhension en liaison avec le passé.

Données secondaires

Les données secondaires ont été collectées à l'aide de la documentation disponible sur les aspects généraux et spécifiques de la région. Ces données ont été recueillies aux centres de documentation des structures comme l'OIPR, la SODEFOR et par internet en consultant le site de l'IRD. De nombreux travaux de recherche sur la région ont été entrepris par des chercheurs de l'IRD. Elles ont essentiellement porté sur la démographie, les relations sociales, les activités économiques en lien avec l'état des ressources naturelles.

Données primaires

Les données primaires, qui sont d'ordre qualitatif et quantitatif, ont été principalement recueillies au moyen d'interviews structurés et semi-structurés. Elles ont constitué l'essentiel des données collectées. A cet effet, un questionnaire constitué de questions fermées pour la précision de certaines informations et de questions ouvertes permettant aux chefs de ménage ou tout membre du ménage d'exprimer leurs points de vue, a été élaboré. Le questionnaire conçu comporte principalement six rubriques : (1) l'identification du ménage qui prend en compte les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage et la structure démographique du ménage, (2) les informations relatives aux terres cultivées (disponibilité foncière, superficies des cultures, mode d'accès à la terre), (3) l'utilisation des intrants (main-d'œuvre, semences, produits phytosanitaires, engrais, technologies de gestion des ressources naturelles, outils agricoles, financement des activités agricoles), (4) l'organisation et la gestion des ressources naturelles (capital foncier, techniques culturelles, utilisation des produits forestiers, structures internes et acteurs extérieurs), (5) les réseaux sociaux et les relations intercommunautaires, (6) les interventions des acteurs dans la zone périphérique du parc. Les données primaires ont été collectées de fin juin à début septembre 2010. Leur but est de tester les hypothèses formulées.

4.2.2.2 Méthodes de collecte des données

Pour la collecte des données, nous avons utilisé deux méthodes : l'entretien informel et les enquêtes ménages. Les enquêtes informelles ont été conduites par nous-mêmes tandis que celles auprès des ménages agricoles ont été réalisées par les enquêteurs sélectionnés.

Enquêtes informelles

Les enquêtes informelles constituent le complément des enquêtes ménages. Elles ont été menées à partir d'un guide d'entretien sommaire que nous avons élaboré. Elles ont consisté à recueillir les avis de certains acteurs vivant dans l'espace Taï et/ou exécutant des activités relatives à la gestion durable de ce milieu. Nous avons réalisé ces entretiens avec le personnel chargé des activités de gestion du parc, quelques chefs de villages et chefs de terre, des jeunes impliqués dans la conduite des alternatives économiques et institutionnelles pour la gestion du parc et ses zones périphériques. Les entretiens ont notamment porté sur la dynamique sociale, les rapports sociaux, l'utilisation des ressources forestières, la perception sur la dégradation des ressources naturelles, les stratégies utilisées ou envisagées pour faire face à la saturation foncière.

Enquêtes ménages

Une population composée d'une minorité d'autochtones, d'une majorité d'alloctones et d'allogènes est installée autour du parc. Les enquêtes ont porté sur ces trois groupes de ménages agricoles. Les enquêtes ménages, menées à l'aide d'un questionnaire, ont permis de collecter les données auprès de ces ménages agricoles retenus dans les villages sélectionnés. Le questionnaire est particulièrement adressé au chef de ménage. Mais tout autre membre du ménage susceptible d'influencer le processus de prise de décision en son sein ou d'apporter des précisions aux réponses des questions posées peut être sollicité. L'enquêté principal peut donc recourir aux autres membres du ménage pour recueillir leurs avis s'il les juge nécessaire. Ces enquêtes visent la caractérisation des systèmes de production agricole, la compréhension des objectifs, les logiques et stratégies paysannes, le fonctionnement des exploitations, les contraintes paysannes, les alternatives / solutions envisagées.

4.2.3 Méthode et outils d'analyse des données

Pour constituer la base de données pour les analyses, toutes les fiches d'enquêtes ont été vérifiées pour corriger les erreurs éventuelles (dépouillement des fiches d'enquêtes). Après la vérification des fiches, nous avons procédé à la codification des variables. Cette codification a consisté à produire un document qui rassemble les noms, les codes et les valeurs des variables (liste des variables et étiquettes). Ce document a servi à concevoir le masque de saisie des données. Pour la saisie des données, nous avons sollicité les services de cinq statisticiens de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Economie Appliquée (ENSEA). En une semaine, avec le logiciel SPASW (*Predictive Analytics SoftWare*) Statistics version 18.0 de SPSS (*Statistical Package for the Social Sciences*), ils ont saisi les données. Nous avons retenu l'un parmi eux pour vérifier les données saisies.

L'analyse des données consiste à donner un sens aux données traitées et saisies. Il s'agit de comprendre et d'interpréter les principales caractéristiques de chaque variable et les relations ou non entre les différentes variables. Cette analyse permet d'accepter ou de rejeter les hypothèses formulées. Pour atteindre les objectifs assignés à l'étude, la statistique descriptive (analyse descriptive simple, analyse des correspondances multiples) a été retenue. L'analyse descriptive simple consiste à donner les principales caractéristiques de chaque variable prise isolément et à croiser deux variables. Elle est le principal outil d'analyse des données quantitatives. S'agissant de l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM), une analyse multi-variée (mettre en évidence les relations entre plusieurs variables ou phénomènes), elle est utilisée pour examiner le niveau d'utilisation des ressources productives (technologies, intrants modernes) pour la gestion des ressources naturelles, les rapports entre les communautés riveraines et les structures extérieures, les relations, d'une part entre les communautés riveraines, et d'autre part, entre ces communautés et la ressource forêt-terre. Elle permet d'identifier l'ensemble des variables qui participent ou non à ces relations.

4.2.4 Limites de la recherche sur le terrain

Nous avons obtenu du Centre d'Etudes sur la Mondialisation, les conflits, les Territoires et les Vulnérabilités (CEMOTEV) de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (France) une inscription de recherche en alternance (trois mois par an en France) au programme de formation doctorale en économie de l'environnement et des ressources naturelles pour une période de trois ans (2007-2010) prise en charge par le gouvernement français. Cette recherche comporte deux parties : une partie théorique en France et une partie empirique (travaux de recherche sur le terrain) en Côte d'Ivoire. Toutefois, le CEMOTEV ne peut

prendre en charge les coûts relatifs aux travaux de recherche sur le terrain. En d'autres termes, nous n'avons bénéficié d'un quelconque financement malgré les différentes requêtes adressées aux structures nationales comme internationales. Il a donc fallu faire un arbitrage dans l'utilisation efficiente des fonds. Ainsi nous avons choisi de cibler les enquêtes sur les acteurs dont les conditions de vie dépendent directement de la ressource forêt-terre : les ménages agricoles. Les autres acteurs tels que les exploitations agricoles à temps partiel, les collectivités décentralisées et les entreprises agro-industrielles (production, transformation, commercialisation) ne sont pas pris en compte par notre étude, bien qu'ils devraient l'être dans une vision optimale du travail de terrain. Ces derniers sont en effet censés prendre une part active dans la gestion durable de l'espace Taï notamment la conservation du parc. Mais au final, les ressources financières disponibles ne nous ont pas permis de les retenir. En outre les difficultés d'ordre financier ont limité nos investigations. Malgré ce facteur limitant, nous avons pu mener à terme cette étude en nous concentrant sur les acteurs jugés incontournables dans la gestion durable du parc et sa périphérie.

TROISIEME PARTIE

**TROISIEME PARTIE - DIVERSITE DE LA POPULATION ET PRODUCTION
AGRICOLE, ANALYSE DES INVESTIGATIONS EMPIRIQUES ET STRATEGIES
DE GESTION DURABLE**

CHAPITRE V - DIVERSITE DE LA POPULATION ET PRODUCTION AGRICOLE DANS UN ESPACE DE PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Introduction

Les relations entre population et ressources naturelles n'ont cessé de préoccuper les penseurs avec des évolutions controversées. Dans ces évolutions, la problématique des relations entre population et ressources a intégré les concepts d'environnement et de développement. Ainsi, les débats sont focalisés sur les liens entre population, développement et environnement. Certaines positions considèrent la croissance démographique comme néfaste pour le développement via la détérioration de l'environnement tandis que d'autres lui attribuent un rôle positif. Outre ces deux trajectoires, une troisième voie, qui tente de les rapprocher, suggère la prudence compte tenu de la complexité de ces relations. Car autant la population agit sur l'environnement, autant l'environnement affecte la population : les deux interagissent et les facteurs sociaux, économiques, culturels et/ou politiques ne sont pas absents dans ces interactions. L'évolution de l'environnement des sociétés rurales, qui affecte les populations y vivant, leur organisation socio-économique et territoriale, se situe dans ce cadre d'interactions. Ainsi, différentes régions des pays africains, regorgeant d'importantes ressources naturelles, surtout forestières, favorisent les déplacements de populations dont les activités ont déclenché la transformation de ces espaces. Tel est le cas de la zone forestière de la Côte d'Ivoire, qui s'étend de l'Est à l'Ouest au dessous du 8^{ème} parallèle. Cette zone, dont fait partie le Sud-Ouest, a été le théâtre d'un peuplement sans précédent dont les conséquences sont aujourd'hui la dégradation avancée des ressources naturelles principalement attribuée au déplacement des différents fronts pionniers agricoles successifs. Le mouvement migratoire, survenu dans le Sud-Ouest, a non seulement transformé le milieu du point de vue écologique mais également socio-économique. Considérée comme la source majeure de cette transformation, la migration a contribué à rendre vulnérable le milieu. Mais cette migration a engendré d'autres facteurs qui sont mis en cause, conduisant à l'exploitation des espaces protégés (parcs et forêts classées) : les modalités d'acquisition du foncier rural et sa gestion, les pratiques agraires, les politiques agricoles, les politiques forestières.

Ce chapitre se focalise sur l'aspect socio-historique du processus du développement socio-économique de la région du Sud-Ouest en rapport avec les politiques de développement économique au lendemain de l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Son contenu est la somme d'une revue documentaire et des informations empiriquement compilées lors de nos visites de terrain. Cela nous a permis de faire le point des différents événements qui sont à l'origine des

transformations opérées. Dans une première section, il rappelle les relations entre les concepts tels que population, développement et environnement qui ont fait l'objet de controverses pour mieux comprendre les transformations qui ont lieu dans la région. Dans une deuxième section, il met l'accent sur la transformation accrue du système agraire dont le colonisateur et l'Etat indépendant constituent les principaux acteurs. Il aborde dans la dernière section, le peuplement de la région en lien avec le développement des activités économiques, notamment celles dans le secteur agricole, déterminant l'évolution des rapports sociaux-économiques liée aux modalités de gestion de la ressource forêt-terre. Comme le souligne la théorie des systèmes agraires et le cadre IAD développé par Ostrom et ses collègues, l'histoire du milieu est importante pour comprendre le présent à travers les changements qui ont lieu. Car, les changements opérés dans une zone donnée ont forcément des liens avec les événements qui ont marqué son passé.

5.1 Accroissement de la population et état des ressources

La croissance de la population et son impact sur les ressources naturelles se repositionnent aussi bien dans les débats scientifiques qu'au niveau des décideurs politiques dans le processus de développement avec l'apparition du concept de développement durable. L'analyse des effets de la croissance démographique sur ces ressources oppose tant les acteurs du domaine scientifique que ceux de la sphère politique.

En effet, les relations entre population et ressources ne constituent pas un nouveau champ de réflexion. Des courants de pensée se sont développés à ce sujet avec des évolutions divergentes, voire controversées. Ainsi, des réflexions théoriques comme empiriques véritablement opposées se sont focalisées sur ces relations. On assiste alors à des positions tranchées quant à l'impact positif ou négatif de la croissance démographique sur les ressources. Avec l'avènement, d'une part, des effets négatifs du modèle de développement des pays occidentaux (pollution, dégradation des ressources naturelles, etc.) et d'autre part, des taux de croissance démographique élevés dans les pays du Sud aspirant au développement, la problématique relative aux relations entre population et ressources prend en compte les notions d'environnement et de développement. Les débats portent désormais sur les relations entre population, développement et environnement, mais avec des positions nuancées et relativisées. Un certain rapprochement semble se dégager dans ces débats au sujet de la place accordée à la croissance démographique dans le processus de développement via la dégradation de l'environnement. Les tendances qui se dégagent dans les réflexions se résument à une approche systémique dans la compréhension de ces relations. Du côté des

décideurs, le discours sur l'effet de la croissance de la population sur le développement reste encore discordant. Dans les pays occidentaux, la sphère politique véhicule toujours l'idée selon laquelle une forte croissance de la population constitue un frein au développement, notamment dans les pays en développement, par exemple ceux d'Afrique⁵². Cette conception est également partagée par la plupart des organisations internationales et certains bailleurs de fonds bilatéraux. A l'opposé, de nombreux pays en développement voient en la population une richesse, comme c'est le cas en Afrique. Il ne s'agit pas ici de stigmatiser anti-populationniste ou populationniste⁵³, mais de rappeler quelques traits importants constituant la trame des débats relatifs aux relations entre population et environnement, et leurs évolutions pour essayer de comprendre la transformation socio-économique et écologique de la région d'étude en lien avec le mouvement migratoire qui s'est opéré.

5.1.1 Evolution des réflexions sur les relations population-environnement

Lorsqu'il est question de rapports population-ressources, deux positions font fondamentalement référence : la conception de Thomas-Robert Malthus et celle d'Ester Boserup opposées sur le rôle de la croissance de la population dans le processus de développement. Pour la tendance malthusienne, tous les maux qui affectent l'environnement humain et l'environnement naturel sont attribuables à la croissance de la population. En ce qui concerne la tendance boserupienne, la croissance démographique est source d'accroissement d'invention et d'innovation technologique. A la croisée de ces deux tendances théoriques, se dégage une troisième tendance basée sur l'empirisme qui privilégie la complexité des relations entre la croissance de la population et l'environnement.

Les réflexions sur les relations entre population et environnement, à l'origine portaient sur les liens entre population et production agricole dont les terres constituent le support. Sans ce support en termes de disponibilité de ressources, il n'y a pas de production agricole pour nourrir la population. Les physiocrates⁵⁴, focalisant leurs analyses sur la production de la ressource terre, considéraient la terre et l'agriculture comme les sources essentielles de la

⁵² Les problèmes économiques que connaît le continent africain ont été évoqués par l'ancien président français Nicolas Sarkozy lors de l'allocution prononcée à l'Université de Dakar au Sénégal le 26 juillet 2007 en ces termes : « la réalité de l'Afrique, c'est une démographie trop forte pour une croissance économique trop faible ».

⁵³ Dans les réflexions portant sur les relations entre population et développement, deux grandes tendances se sont illustrées : le courant de Thomas-Robert Malthus (anti-populationniste) et celui d'Ester Boserup (populationniste). Pour Malthus, la croissance démographique a un effet négatif sur l'évolution de la production agricole. A contrario, Boserup soutient que l'augmentation de la population stimule la production agricole.

⁵⁴ La physiocratie est une doctrine économique et politique du XVIII^e siècle qui focalise le développement économique sur l'agriculture et qui prône la liberté du commerce et de l'industrie. Ainsi, les physiocrates favoriseront la croissance économique par l'agriculture.

richesse. Dans cette optique, il est question de relations population-ressources. Selon Tabutin et Thiltgès (1992), les précurseurs des réflexions sur la problématique population-ressources peuvent être classés en deux groupes dont la représentation de la croissance démographique diffère : les optimistes et les pessimistes. Du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle, ce sont les mercantilistes⁵⁵, considérés comme les optimistes, qui soutiennent la croissance de la population dans le processus de développement. A la fin du XVIII^{ème} siècle, les économistes classiques tels qu'Adam Smith, John Stuart Mill, David Ricardo et Thomas-Robert Malthus, inspirés par la pensée physiocratique relative à la terre comme ressource productive, s'intéressent à la question de l'épuisement de la terre et ses conséquences pour la production agricole. Dans leurs réflexions, ils affichent une certaine appréhension de la croissance de la population face à une ressource productive non extensible. Dans cette perspective, Malthus se distingue par ses travaux sur le problème des rapports entre population et production agricole, notifiant une augmentation de la population plus forte que celle de la production agricole et s'opposant à l'assistance aux pauvres.

5.1.1.1 Malthus et la croissance de la population

Dans son opposition à la loi relative à la prise en charge des populations les plus démunies, Thomas-Robert Malthus rédige en 1798 l'« *Essai sur le principe de la population* ». Dans cet ouvrage, il développe fondamentalement deux idées : (1) le rythme de l'accroissement de la population est plus important que celui de la production agricole, (2) les critiques à l'endroit des politiques d'assistance aux populations pauvres. C'est l'idée de l'accroissement plus rapide de la population que l'offre des subsistances qui a le plus retenu l'attention des malthusianistes, néo- malthusianistes et anti- malthusianistes. Selon cette idée, l'augmentation de la population due à la fécondité évolue en proportion géométrique (et donc plus rapide) alors que celle de l'offre des produits alimentaires issue de la production agricole évolue en proportion arithmétique (plus faible). Cette relation établie entre les possibilités d'évolution de la production agricole et l'accroissement de la population n'est pas sans problème selon Malthus. L'augmentation de la population étant plus élevée que celle de la production des biens alimentaires, s'installe un différentiel au profit de la population qu'il faudra nourrir. Ce différentiel va créer un déficit alimentaire dont les conséquences sont la famine, la guerre et l'épidémie qui rétabliront l'équilibre. Malthus fait savoir que la croissance démographique qui entraîne un accroissement de la pression sur la ressource terre engendre ces fléaux, constituant

⁵⁵ Le mercantilisme est un courant de la pensée économique dont les adeptes prônent le développement économique par l'enrichissement des nations au moyen d'un commerce extérieur convenablement organisé en vue de dégager un excédent de la balance commerciale.

des facteurs *autorégulateurs naturels*. Jouve (2006, p. 44) exprime cette situation en ces termes : « Ce phénomène se traduit par une baisse de la fertilité de la terre, générant une diminution des rendements des cultures et donc une baisse de la production agricole disponible, provoquant à terme des famines qui, d'une certaine façon, rétablissent l'équilibre entre la population et les capacités productives des espaces considérés ». En résumé, pour Malthus, la forte croissance de la population constitue une pression destructrice en ce sens qu'elle est néfaste au bien-être de l'humanité.

5.1.1.2 Réapparition de la thèse malthusienne sur la croissance de la population

A partir des années 1960-1970, l'on parle à nouveau des relations entre population et développement étendues à l'environnement. Les trois notions sont mises en relation : population-environnement-développement. Elles deviennent indissociables et le développement rime avec environnement. La réapparition des débats sur les rapports entre la croissance de la population et le développement via l'environnement est inhérente à un contexte nouveau meublé par deux éléments fondamentaux : les conséquences du développement industriel des pays occidentaux sur l'état de l'environnement et le taux de croissance élevé de la population des pays en développement nouvellement indépendants, surtout ceux d'Afrique. A ce sujet, Tabutin et Thiltgès (1992, p. 277) vont plus loin en soulignant que la problématique relative aux relations entre population, environnement et développement est à mettre à l'actif « de deux tendances, d'une part de la croissance démographique rapide du Tiers Monde, et d'autre part de la dégradation de l'environnement (au Nord comme au Sud), conduisant à partir du début des années 1970 à une inquiétude croissante sur l'avenir et l'émergence de la pensée et des mouvements écologistes ».

En effet, de 1950 à la fin des années 1960, le modèle de développement des pays du Nord, basé sur l'exploitation à outrance des ressources naturelles puisées surtout dans les pays du Sud n'inquiétait personne. La croissance économique était au rendez-vous en Occident. La plupart des pays en développement fraîchement indépendants s'en sortaient avec des taux de croissance économique satisfaisants en lien avec des taux de croissance démographique aussi élevés. On ne se préoccupait guère de population et d'environnement. Mais au début des années 1970, l'avènement des problèmes tels que les crises énergétique et environnementale (pollution, exploitation minière des ressources naturelles, déforestation, désertification, etc.) montre les limites du modèle de développement en vigueur. La croissance démographique mondiale et surtout celle dans les pays du Sud est également indexée du fait de la forte demande en besoins de consommation ayant des effets néfastes sur l'environnement. Ainsi,

réapparaissent les idées de Malthus résumées en ces termes : la croissance démographique agit négativement sur l'environnement. Les néo-malthusiens se focalisent sur les relations entre population et environnement. Pour eux, selon Jouve (2006, p. 44), « c'est l'exode qui remplace la famine lorsqu'intervient un trop grand déséquilibre entre la capacité productive d'un milieu et les besoins des populations qui y vivent ». Ces idées sont véhiculées par l'ouvrage d'Ehrlich (1968) intitulé « *The Population Bomb* » et le rapport Meadows (1972) dont le titre est « *The Limits to Growth* »⁵⁶ traduit par *halte à la croissance*. Ces travaux influencent non seulement les décideurs politiques mais donnent également un poids scientifique à la mise en place de programmes de régulation de la population tels que la planification familiale. Bien que critiqués, ces programmes sont appliqués dans bon nombre de pays en développement.

Au niveau scientifique, des écrits sont publiés pour contester la thèse de Malthus véhiculée par les néo-malthusiens. Les idées malthusiennes sont critiquées pour n'avoir pas pris en compte les progrès technologiques dans l'accroissement de la production agricole. Ester Boserup se signale en tant que principale avocate des effets positifs des innovations technologiques dans le secteur agricole. Sa prise de position à l'encontre des idées de Malthus, relatives aux méfaits de la croissance démographique sur le bien-être de la population, vient enrichir les débats sur les relations entre population et développement.

5.1.1.3 Opposition aux idées de Malthus

Les critiques formulées à l'endroit de la théorie développée par Malthus portent essentiellement sur le rôle du progrès technique dans l'agriculture. Dans le développement de sa théorie, Malthus ne s'est pas préoccupé du rôle que peuvent jouer les innovations technologiques lorsqu'il est question de production agricole. En effet, pour Malthus, la croissance démographique est fonction de l'augmentation des biens de consommation alimentaire. En d'autres termes, c'est l'augmentation de ces biens de consommation qui autorise la croissance démographique. S'opposant à cette conception, Ester Boserup montre que la croissance économique et le développement peuvent être accentués par la croissance démographique. Elle développe cette théorie alternative dans son ouvrage fondateur en 1965 intitulé « *The conditions of agricultural growth* » traduit en français en 1970 par « *Évolution agraire et pression démographique* ». En analysant les rapports entre la population et les types de système agraire, Boserup (1970) fournit l'argument selon lequel la croissance démographique incite la société à l'adoption d'un nouveau système agraire capable de

⁵⁶ Cités par Gastineau et Sandron (2006)

satisfaire les besoins alimentaires de la population. Sa pensée sur le développement agricole est résumée par Tabutin et Thiltgès (1992, p. 282) en ces termes : « La croissance ou la pression démographique est un stimulant, ou même une condition préalable nécessaire au progrès de l'agriculture. L'accroissement des densités rurales, la raréfaction progressive de la terre par rapport à la population conduisent à une utilisation plus intensive des terres, exigeant davantage de travail, aboutissant à des accroissements de productivité et à une évolution générale des structures de production et de pouvoir ». Contrairement à Malthus, Boserup reconnaît en la croissance de la population un rôle positif dans les pays en développement. « Elle considère que dans les pays non industrialisés, l'augmentation de la population rurale est un facteur favorable à l'intensification agricole et que dans ces conditions il est illusoire de s'attendre à une intensification de la production agricole si la densité de population est faible » (Jouve, 2006, p. 44). Car une population à faible densité démographique se contenterait de ses pratiques traditionnelles de production et donc ne connaîtrait pas le développement. Par contre, une population dont la densité est élevée chercherait à exploiter plus rationnellement les ressources productives disponibles en recourant à de nouvelles techniques pour répondre à l'augmentation de celle-ci. Dans cette optique, l'augmentation de la population, en créant la richesse (recours à de nouvelles techniques), stimule le développement. A l'analyse, on peut avancer que la réflexion de Boserup reposerait sur l'idée selon laquelle, face à des adversités, toute société humaine développe des stratégies qui lui permettent de les surmonter dans le temps. La thèse populationniste de Boserup est également défendue par des auteurs comme Simon (1981)⁵⁷ qui ne partage pas l'idée des pessimistes, à savoir l'épuisement des ressources naturelles dû à l'accroissement de la population. Il considère la croissance démographique comme un atout pour le développement, surtout à long terme pour les pays en développement, et non comme un frein. Le développement étant un processus, la croissance démographique peut constituer une contrainte à court terme qui est levée par la suite grâce aux innovations technologiques. Car pour Simon (op. cit.), la capacité d'invention et d'innovation en matière technologique est plus favorable dans une population plus nombreuse.

Au total, dans le développement de leur théorie, il ressort que Malthus et Boserup n'accordent pas le même rôle à la variable « croissance démographique ». Pour Malthus, elle agit négativement sur le développement contrairement à la conception de Boserup. Il se dégage une certaine rigidité dans les positions adoptées par ces deux théories. Dans le modèle

⁵⁷ Cité par Tabutin et Thiltgès (1992)

boserupien, la pression démographique joue le rôle de variable explicative pour l'évolution des systèmes agraires alors que celui de Malthus cherche à l'expliquer (Demont et al., 1999). Les trajectoires suivies par ces deux théories ne permettent pas d'avoir des positions nuancées alors que la croissance démographique est à la fois une variable explicative et une variable expliquée. Dans ces conditions, il s'avère délicat de cerner les effets de la croissance ou de la pression démographique sur l'environnement en l'étudiant de façon isolée. Ainsi les positions défendues par les anti-populationnistes et les populationnistes, en isolant la croissance démographique pour appréhender ses effets sur le développement, ont conduit à l'approfondissement des réflexions aussi bien dans le milieu scientifique que dans plusieurs agences internationales de développement telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED, 1987). La pression démographique demeure au cœur de telles réflexions mais d'autres facteurs sont pris en compte dans l'analyse de ses relations avec le développement qui doit se faire dans l'optique du respect de l'environnement. L'analyse des relations entre population-environnement, s'appuyant sur des études empiriques pour confirmer ou infirmer les thèses de Malthus et Boserup, suggère la prudence compte tenu de la complexité de ces relations.

5.1.1.4 Complexité des relations population-environnement

Depuis le début des années 1980, des recherches basées sur des données quantitatives et qualitatives donnent des indications sur la complexité des relations entre population-environnement contrairement aux réflexions théoriques quelque peu simplistes des anti-populationnistes et populationnistes. Ces études empiriques permettent de relativiser la place de la croissance de la population dans la dégradation de l'environnement. Ainsi les relations population-environnement renvoient à la compréhension d'un ensemble d'éléments en interaction dont fait partie la croissance démographique. Les composantes démographie, socioculturelle et économique appartiennent au système humain qui interagit avec le système écologique au sein du système socio-écologique plus vaste (Deutsch, 1974)⁵⁸. L'isolement de l'élément "croissance démographique" pour l'étudier ne permet pas de le cerner dans ses rapports avec les autres éléments du système socio-écologique. Les effets de la croissance démographique sur l'environnement sont donc à rechercher en liaison avec les autres composantes du système socio-écologique.

⁵⁸ Cité par Locatelli (2000)

Le rapport Brundtland avec le concept de développement durable donne une nouvelle considération aux relations entre population et environnement à travers les activités humaines. Le développement n'est durable que s'il combine les trois dimensions à savoir l'environnement (écologie), l'économie et le social. Ce triptyque fondamental, qui structure le développement durable, rend compte de la complexité des rapports milieu/société. Dans cette optique, les relations entre la population et l'environnement sont à examiner en lien avec l'interdépendance des secteurs écologique, économique et social. Car toute politique de développement, visant l'un des secteurs, a des répercussions sur les deux autres. Dans de telles interactions, la croissance démographique ne saurait être le seul facteur responsable des dommages causés à l'environnement. En ce sens, Commoner (1988)⁵⁹ souligne qu'une activité économique, impactant négativement l'environnement, relève du produit de trois facteurs que sont la taille de la population, le niveau de la consommation par tête et la technologie sollicitée. Cette approche dite multiplicative rompt avec celle d'inspiration malthusienne et boserupienne qualifiée de linéaire ou unicausale où les liens entre population et environnement sont directs et réciproques (Marquette et Bilsborrow, 1997)⁶⁰. Ces deux auteurs font le point sur les différentes approches relatives aux relations entre population et environnement (figure 5.1).

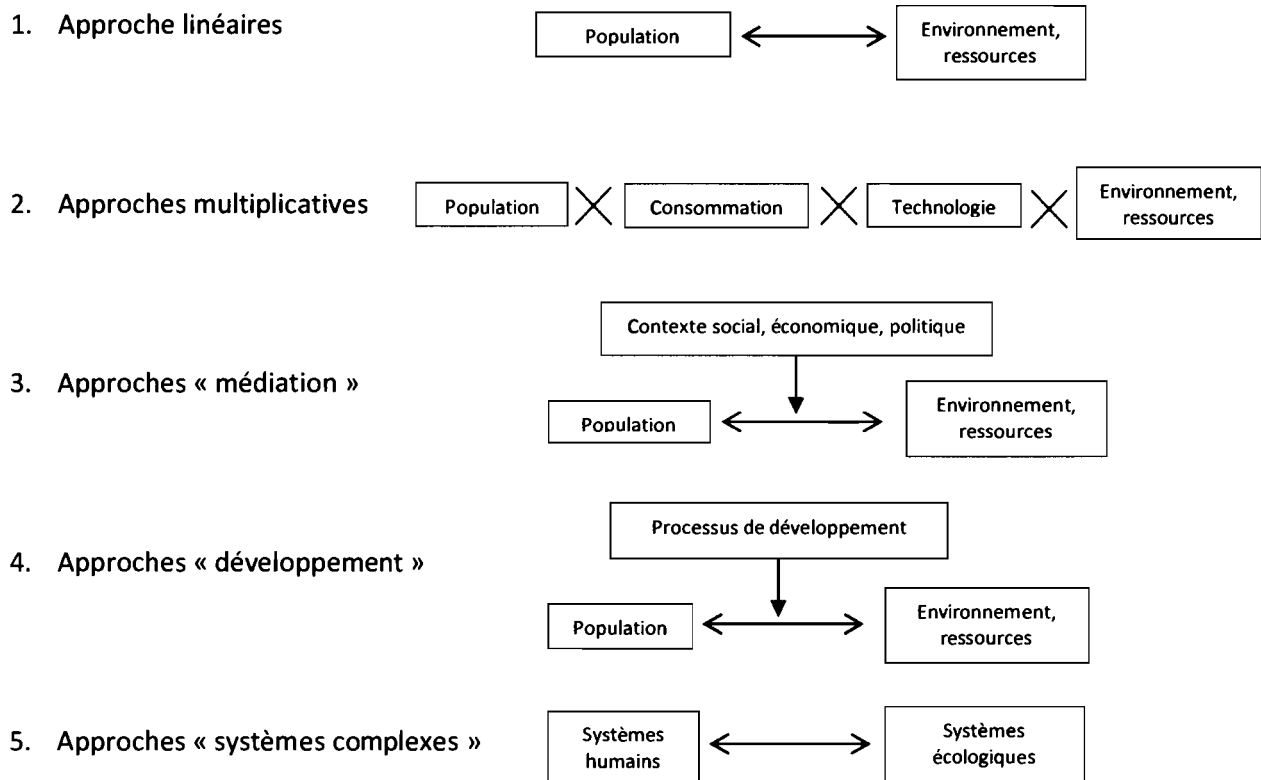
A l'exception de l'approche linéaire, les autres approches montrent que les relations entre population et environnement sont indirectes et dépendent d'un ensemble de facteurs : ce sont les facteurs sociaux, économiques, culturels et/ou politiques. Dans l'analyse des effets de ces relations, il convient de les contextualiser, car les changements qui s'opèrent sont influencés par les institutions sociales.

Par ailleurs, des études empiriques indiquent que l'existence d'une corrélation étroite entre le taux de croissance de la population et la détérioration de l'environnement n'est pas confirmée (Tabutin et Thiltgès, 1992). Ces études soulignent également que les niveaux d'échelle en terme spatial et temporel sont à considérer dans les relations entre la population et l'environnement. Lorsqu'on passe du global au local, les résultats peuvent être différents. Il en est de même pour l'effet du temps (court et long terme).

⁵⁹ Cité par Tabutin et Thiltgès (1992)

⁶⁰ Cité par Locatelli (2000)

Figure 5.1 : Différentes conceptualisations de la relation population-environnement



Source : Adapté de Marquette et Bilsborrow (1997) cité par Locatelli (2000, p. 46)

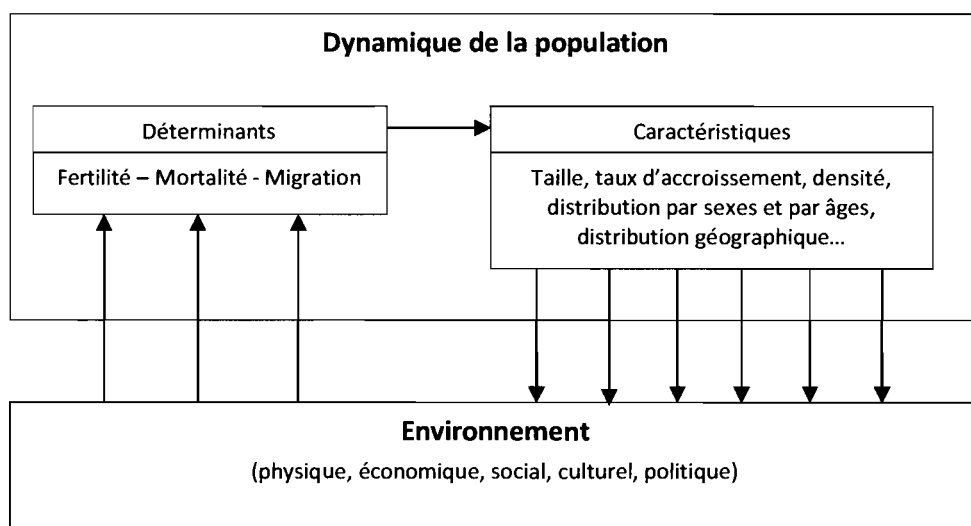
En somme, les études empiriques ne mettent pas fin aux débats sur les relations population et environnement. Elles rendent compte de la complexité de l'analyse de ces relations en vue de déceler les effets de la croissance démographique sur l'environnement. Les interactions entre les systèmes social, économique et écologique doivent guider toute analyse dans ce sens pour mieux cibler les prises de décision. Dans cette perspective, il est incontournable de connaître les déterminants et les caractéristiques de la dynamique de la population étudiée en rapport avec l'environnement. Car plusieurs indicateurs peuvent être utilisés pour décrire une population. Lutz (1994)⁶¹, en distinguant déterminants et caractéristiques, met en exergue leurs éléments constitutifs. La fertilité (fécondité), la mortalité et la migration constituent les déterminants de la population tandis que les caractéristiques renferment la taille, le taux d'accroissement, la densité, la distribution par sexes et par âges, la distribution géographique, etc. La population, à travers ses déterminants et caractéristiques, est mise en relation avec l'environnement (physique, économique, social, culturel, politique) et cette relation se manifeste sous la forme d'une boucle dynamique (figure 5.2). La population, avec ses déterminants et caractéristiques, vit dans un environnement qui impacte les déterminants. Les

⁶¹ Cité par Locatelli (2000)

déterminants transforment les caractéristiques qui agissent sur l'environnement et le cycle reprend à nouveau.

Le raisonnement de Lutz (op. cit.), à travers la figure 5.2, souligne que la migration constitue l'un des facteurs qui participent à la transformation du milieu physique, économique, social, culturel et même politique de l'homme. Tout comme le croît naturel (l'augmentation des naissances), la migration augmente la population du pays, de la région ou de la zone de destination. Son impact est plus rapide et visible sur l'environnement, surtout lorsqu'il s'agit d'une migration due à une catastrophe naturelle ou à une action anthropique (sécheresse, inondation, famine, crise politique, guerre, etc.). La migration, qu'elle soit forcée ou volontaire, pose des problèmes d'ordre écologique, économique, social tant dans les zones de départ que de destination. Cette situation préoccupe de plus en plus les politiques de développement aux plans international et national avec un accent sur l'aspect environnemental.

Figure 5.2 : Les déterminants et les principales caractéristiques de la population



Source : Lutz (1994) cité par Locatelli (2000, p. 49)

5.1.2 Migration et ressources environnementales

Les questions environnementales en lien avec les migrations internes comme externes sont devenues incontournables sur l'agenda politique international. Cet engagement est à mettre à l'actif du changement climatique dont les conséquences engendrent des déplacements importants de populations. Depuis le milieu des années 2000, l'on parle abondamment de migrations climatiques avec l'émergence du concept de migrants environnementaux même si

le phénomène est loin d'être nouveau (Gemenne, 2007). L'auteur souligne que depuis l'Antiquité ce phénomène est relaté dans les récits de catastrophes naturelles.

En effet, les années 1970 marquent le début de la réapparition de la relation entre les dégradations de l'environnement et les flux migratoires. Cela est à situer dans le contexte du premier Sommet de la Terre en 1972 où une place privilégiée est accordée à l'environnement dans les décisions politiques. Depuis lors, la relation migration-environnement n'a cessé de faire l'objet de réflexions aussi bien dans le milieu des décideurs politiques que celui des scientifiques. Au niveau des décideurs, il est question d'intégrer véritablement le phénomène migratoire dans les politiques de développement. Car de plus en plus, des conflits, qui naissent sur un territoire donné, sont attribués à la migration. Au plan scientifique, les recherches, en général, portent sur la typologie des migrations pour comprendre les facteurs déclencheurs et leur impact sur l'environnement et le développement. Ainsi plusieurs types de migration sont évoqués : migrations internes ou internationales, migrations volontaires ou forcées, migrations temporaires ou définitives, migrations climatiques, etc. Concernant les facteurs qui amènent les populations à migrer, Gemenne (op. cit.) note qu'avant la prise en compte récente des facteurs environnementaux dans la recherche, l'attention était plutôt portée sur les flux migratoires d'ordre politique ou économique. Mais les facteurs environnementaux font l'objet de controverses. Selon l'auteur cette situation est due au fait que ces facteurs ne peuvent être en dehors de leur contexte socio-économique et sont forcément liés aux facteurs économiques, politiques ou culturels. Sans entrer dans ces débats opposant les spécialistes de l'environnement et des migrations, force est de constater qu'en plus de son rôle de facteur de régulation des surplus démographiques, la migration se positionne comme un facteur de transformation des systèmes de production et de l'utilisation des ressources naturelles, agissant par conséquent sur les écosystèmes. Elle a des impacts économiques, environnementaux et sociaux aussi bien sur les zones rurales d'émigration que d'immigration.

Un milieu peu favorable au développement d'activités économiques régulières engendre souvent l'émigration d'une frange de la population vers des zones propices pour l'exercice de ces activités. La sécurité et les ressources disponibles dans un milieu donné constituent des facteurs qui attirent les migrants. Cette situation est fréquemment observée en zones rurales africaines où les mouvements de colonisation agricole constituent une constante de la dynamique de l'occupation de l'espace rural. Cela nous amène à porter un regard socio-historique sur la situation de la région du Sud-Ouest, notre zone d'étude, dont le peuplement

en lien avec l'évolution du système agraire est considéré comme la problématique de la gestion durable de l'espace Taï.

5.2 Evolution du système agraire dans le Sud-Ouest

L'immigration, un déterminant de la croissance démographique, et l'intégration des activités agricoles locales au marché national grâce à la promotion des cultures de rente, transforment le système agraire. Cette transformation du système agraire est marquée par des systèmes de production en lien avec le capital foncier.

5.2.1 Evènements marquant la transformation du système agraire

L'évolution du système agraire dans la plupart des régions rurales des pays en développement est principalement associée à un accroissement important de la population résultant du croît naturel et/ou de l'immigration. Elle suit des étapes liées à des évènements décrivant l'histoire de celle-ci. La dynamique agraire dans le Sud-ouest s'inscrit dans un tel processus où principalement deux étapes sont observées, avec des modes d'exploitation des ressources naturelles et partant des systèmes de production agricole diversifiés. Ainsi ces deux étapes, qui ont marqué l'évolution du système agraire et donnent un éclairage sur le processus de peuplement de la région du Sud-Ouest ainsi que la gestion du capital foncier, sont déclinées comme suit avec l'accent sur les rôles joués par le colonisateur et l'Etat indépendant.

5.2.1.1 De la période coloniale à l'aube du projet d'aménagement du Sud-Ouest

Schwartz (1993) souligne qu'en créant la colonie de la Côte d'Ivoire en 1893, la France avait un objectif global consistant à tirer le plus de profit possible des richesses dont regorgeait le territoire ivoirien, notamment les zones forestières. Il s'agissait d'exploiter non seulement l'homme mais aussi son milieu. La région du Sud-Ouest était donc soumise à cette double exploitation. L'administration coloniale avait la main mise sur les ressources naturelles. Pour exploiter ces ressources, elle s'appuyait sur la main-d'œuvre de la colonie ivoirienne et celle en provenance de l'ex-Haute Volta. Les activités telles que l'exploitation des bois (abattage), la navigation et la manutention portuaire étaient développées par le colonisateur français. Le colonisateur, ne s'était pas seulement contenté de mettre en œuvre de telles activités mais avait catégorisé les usagers des ressources forestières entre citoyens et sujets du point de vue de leur droit. Ribot (2001) note que les populations des zones rurales appelées sujets ne jouissaient que de droit de subsistance et d'usufruit alors que celles vivant dans les centres urbains nommées citoyens possédaient de droits civils et bénéficiaient de l'accès aux autorisations commerciales d'exploitation forestière. Dans cette optique, le gouvernement

colonial érigea le mode d'exploitation des ressources naturelles suivant. Il s'octroyait la protection des espèces végétales et animales (création du parc de refuge de Taï en 1926), attribuaient aux citoyens et commerçants européens des permis et des concessions d'exploitation des ressources forestières. Concernant les sujets, il ne leur accordait que des droits d'usage naturels précaires tels que la chasse, la cueillette et l'agriculture de subsistance qui étaient pratiquées bien avant la colonisation. Les activités développées par le colonisateur venaient se greffer sur celles en vigueur en milieu paysan : la chasse, la cueillette et la riziculture pluviale dont le support de production était dorénavant détenu par le premier. Le mode d'exploitation de la ressource forêt-terre en milieu paysan (chez les sujets) faisait appel au système de production qui reposait sur la pratique de la jachère longue d'au moins 20 ans. La jachère était la principale pratique de gestion de la fertilité du sol et de contrôle de l'enherbement. Ce système de production était essentiellement tourné vers la riziculture pluviale dont la production était autoconsommée. Ces modes d'exploitation de ces ressources ont prévalu jusqu'à l'accession à l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960 et à la veille de la mise en œuvre du projet d'aménagement du territoire Sud-Ouest.

5.2.1.2 Du projet d'aménagement de la région à la crise économique de 1980

La Côte d'Ivoire, en accédant à l'indépendance en 1960, n'a pas fait table rase des politiques coloniales, notamment en matière d'exploitation des ressources naturelles. Le choix politique de développement du Sud-Ouest, dans ses grands axes, ne s'est pas écarté des grandes orientations de l'économie coloniale centrée sur l'exploitation des produits d'exportation tels que le café, le cacao et le bois mise en œuvre dans le Sud-Est ivoirien. Car grâce à l'exploitation de ces produits, cette partie du territoire se dota d'infrastructures socio-économiques dues à sa performance économique. En référence à la situation du Sud-Est, en 1965, l'Etat décida la mise en place du projet d'aménagement du Sud-Ouest dont l'objectif était d'insuffler une dynamique économique à cette région. Dans cette perspective, deux structures institutionnelles que sont l'ARSO et la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole en Côte d'Ivoire (SATMACI⁶²), vont accompagner ce projet. Comme indiqué plus haut, l'ARSO, mise en place par les pouvoirs publics, était chargée d'assurer la

⁶² Elle avait pris une part active dans la promotion des cultures de café et de cacao dans le Sud-Ouest. L'encadrement agricole en Côte d'Ivoire était confié à la SATMACI qui était chargée du conseil agricole, de la diffusion du matériel végétal et autres intrants y compris le crédit auprès des agriculteurs de 1958 à 1965. Ce type d'encadrement visait essentiellement la promotion des cultures industrielles. De 1965 à 1984, elle assurait uniquement l'encadrement du café/cacao. Cette période a été marquée par l'avènement des Sociétés d'Etat dont la mission était de développer une spéculation principale ou un groupe de spéculations, l'encadrement devenait sectoriel. En 1993, la SATMACI a été remplacée par l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER).

coordination du projet. Elle fonctionnait sous forme de société d'aménagement et de développement régional en ayant pour mission, d'une part la conception du schéma directeur d'aménagement régional du Sud-Ouest, et d'autre part, l'exécution, la coordination et le contrôle des programmes de développement. Dans sa mission, l'ARSO avait désigné la SATMACI, structure institutionnelle technique, pour l'encadrement des paysans producteurs de café et de cacao en vue du changement socio-économique dans la région. L'ARSO avait également sollicité le savoir-faire de l'Institut français de recherches du café et du cacao (IFCC), dissout au profit du Centre National de la Recherche Agronomique (CNRA⁶³) créé en 1998, pour mettre à disposition du projet du matériel végétal de café et de cacao de qualité à partir de sa Base de Multiplication et de Vulgarisation.

L'Etat a mis l'accent sur le secteur agricole caractérisé par une dualité de l'agriculture, d'un côté une agriculture paysanne et de l'autre une agriculture d'entreprise ou industrielle. Les deux formes d'agriculture diffèrent fondamentalement sur deux éléments : les acteurs et la dotation en facteurs de production. L'agriculture paysanne, comme son nom l'indique, est pratiquée par une diversité de paysans (selon la taille des exploitations) qui produit le café, le cacao et les produits vivriers (igname, banane plantain, riz). Le mode d'exploitation des ressources est basé sur le système de production introduit par les agriculteurs venus notamment du Centre du pays. Ce système de production est de type extensif en ressource terre combinant une main-d'œuvre familiale et une polyculture à dominante caféière et/ou cacaoyère où le système de culture développé associe les cultures pérennes et les cultures vivrières (igname, banane plantain). Chaque année, les paysans ouvrent de nouvelles parcelles en associant les deux catégories de cultures jusqu'à l'obtention de la superficie désirée de culture de rente. Avant que les plants de caféier ou de cacaoyer ne rentrent en production, les cultures vivrières servent à entretenir la force de travail. Cette pratique agricole des immigrants n'a été possible que grâce aux grandes superficies de forêt offertes par les autochtones au début de l'ouverture des fronts pionniers. Ce qui a permis la progression des superficies en binôme café-cacao liée également aux capacités des paysans à entretenir les vergers ; ces capacités ayant pour source la main-d'œuvre familiale et salariée pour réaliser les travaux agricoles. Quant au système de production des autochtones, il est de type extensif en

⁶³ Il faut noter que l'IDEFOR avec cinq départements (Café-Cacao, Plantes à Latex, Plantes Oléagineuses, Fruits et Agrumes, Foresterie) créé en 1992 a intégré les activités de l'IFCC.

La dissolution des structures de recherche telles que l'Institut des Forêts (IDEFOR), l'Institut des Savanes (IDESSA) et le Centre Ivoirien de Recherches Technologiques (CIRT) a donné en 1998 naissance au Centre National de Recherche Agronomique de Côte d'Ivoire (CNRA). Le but est de mieux coordonner la recherche agronomique afin d'obtenir de meilleurs résultats.

ressource terre à base de riz avec des superficies très modestes. Les deux types de systèmes de production reposent sur une abondance de la ressource forêt-terre disponible. Mais les cultures de rente, mobilisant la terre pour une trentaine d'années au moins, se sont substituées aux pratiques culturelles traditionnelles autochtones fondées sur la jachère longue.

Au titre de la diversification des cultures promue par la puissance publique, les cultures de cocotiers, de palmiers à huile, d'hévéa sont introduites en milieu paysan. Mais la production de ces spéculations est l'affaire des entreprises agro-industrielles implantées par l'Etat. Dans cette agriculture d'entreprise, il s'est agi de réaliser des plantations industrielles et des plantations villageoises. Pendant la décennie 1970, quatre opérations agro-industrielles sont engagées dont deux pour l'hévéa, une pour le palmier à huile et une pour le cocotier (cf. première vague d'immigrants). Pour la réalisation des plantations industrielles et villageoises, le patrimoine forestier a été mis à contribution, nécessitant ainsi des coupes à blancs sur des milliers d'hectares.

En ce qui concerne l'occupation de l'espace par la population immigrée, elle est fonction du type d'immigration. L'immigration organisée lors de la mise en œuvre du projet d'aménagement régional est l'œuvre de l'Etat qui a installé les déguerpis de la mise en eau des barrages de Kossou et de Buyo. Ces déplacés ont bénéficié de l'encadrement du projet portant sur l'habitat, l'équipement en infrastructures socio-économiques, l'attribution de terres cultivables et la réalisation de plantations agricoles. Contrairement aux migrants organisés, les migrants spontanés ont développé un système d'installation à base de campements de cultures. Ils s'installent, à l'origine, par groupe ethnique sous l'initiative d'une famille donnée. A partir du campement, cette famille crée la première plantation de cultures pérennes. Au fil des années, d'autres paysans du même groupe ethnique ou non rejoignent le campement qui devient par la suite un village. C'est ainsi que les immigrés ont pu créer des campements et des villages.

La transformation du système agraire, par le biais des actions du colonisateur et de l'Etat en présence de ressources naturelles abondantes surtout forestières, fonde le peuplement de la région du Sud-Ouest et les rapports socio-économiques intra et inter-communautaires.

5.3 Peuplement du Sud-Ouest après 1960 et rapports socio-économiques

Les grands ensembles ethniques, qui ont peuplé la Côte d'Ivoire avant la colonisation, sont considérés comme les autochtones des différentes régions. Il s'agit du groupe akan/baoulé (quart Sud-Est), du groupe krou/bété (quart Sud-Ouest), des malinké (quart Nord-Est) et du

groupe mandé (quart Nord-Ouest) (Coquery-Vidrovitch et Laclavère, 1988)⁶⁴. Avec la colonisation, ce peuplement originel va connaître une modification. Le colonisateur fait appel à la main-d'œuvre interne et externe pour l'exploitation des ressources au profit de la métropole qu'est la France. C'est le début d'une recomposition de la population où différentes ethnies vont cohabiter. Après l'indépendance du pays, l'option de développement économique basée sur la promotion de l'agriculture, surtout celle des produits d'exportation, et la mise en place des projets de développement, donne une nouvelle dimension à cette recomposition. Elle se caractérise par un déplacement de populations vers les zones forestières et les villes en développement nécessitant de la main-d'œuvre pour les activités économiques. Ce mouvement de populations inhérent au choix de développement économique est à l'origine du peuplement de la région du Sud-Ouest par les populations non originaires. Le projet d'aménagement de ce territoire régional avec à la clé la création du port de San-Pedro, la construction du barrage hydro-électrique de Buyo sur le fleuve Sassandra au début des années 1970 et l'abondance de forêt, qui ont engendré le développement d'un front pionnier, constituent les principaux facteurs qui ont déclenché l'afflux de ces populations vers cette région. L'ampleur des recompositions et du développement économique de cette partie du pays est attribuée à ces facteurs. A ces deux facteurs, il faut ajouter les caractéristiques démographiques et économiques de la population autochtone, qui constituent des indicateurs non moins importants, pouvant faire d'une zone donnée, une zone d'émigration ou d'immigration.

5.3.1 Caractérisation de la population autochtone

Le poids démographique et les activités économiques de la population autochtone d'une région donnée peuvent favoriser l'émigration ou l'immigration. Dans cette perspective, il convient de renseigner ces deux éléments des groupes ethniques qui ont originellement peuplé la région.

5.3.1.1 Le poids démographique des autochtones

Avant l'installation du front pionnier et l'avènement des projets de développement, la population autochtone du Sud-Ouest en 1971 était évaluée à 24 464 habitants dont 3 787 autochtones urbains (15,48 %), 20101 autochtones ruraux (82,17 %) et 576 autochtones ruraux (2,35 %) vivant dans des villages n'appartenant pas à leur circonscription administrative d'origine (Schwartz, 1993). Selon la même source, en ne considérant que les

⁶⁴ Cité par Bossard (2003).

20 101 personnes vivant en milieu rural sur une superficie de 17 312 km², soit une densité rurale moyenne estimée à 1,16 habitant au km², on peut indiquer que la région était faiblement peuplée avec une inégale répartition des habitants dans l'espace. Ce faible peuplement, selon l'auteur, est principalement attribuable à l'histoire de la mise en place des populations qui forment actuellement la population autochtone. A cela, le bas taux d'accroissement naturel et l'émigration y ont contribué par la suite. L'installation de ces populations s'est faite par infiltrations de petits groupes et d'individus isolés qui ont quitté d'autres espaces suite à des conflits d'occupation de ces espaces. Comparativement à l'immensité de cette région forestière, ces implantations ponctuelles ne peuvent donner qu'un milieu très faiblement humanisé. Pour ce qui est du croît naturel, il atteignait 1,88% par an contre 2,49 % au niveau national. Concernant l'émigration, elle touchait les bras valides de la région et même ceux d'autres régions du pays recrutés dans la navigation pour un travail salarié. Chaque année, des hommes en âge de travailler quittaient les villages côtiers et de l'intérieur pour exercer sur les navires européens qui en demandaient pour les besoins de leurs opérations de manutention dans les ports et rades du golfe de Guinée. Quatre ethnies de la région réparties entre 7 sous-préfectures se partageaient cet effectif de population rurale (tableau 5.1).

Tableau 5.1 : Population autochtone rurale répartie par ethnie et sous-préfecture en 1971

Sous-préfecture	Ethnie				Total	
	Krou	Bakwé	Oubi	Wané	Effectif	%
Tabou	7 128	-	-	-	7 128	35,46
Grand-Béréby	4 819	-	-	-	4 819	23,97
Grabo	2 438	-	15	-	2 453	12,20
San-Pedro	571	1 703	-	239	2 513	12,50
Soubéré	-	2 004	-	-	2 004	9,97
Sassandra	-	445	-	231	676	3,36
Taï	-	-	508	-	508	2,53
Effectif total	14 956	4 152	523	470	20 101	100
%	74,40	20,66	2,60	2,34	100	-

Source : Schwartz (1993)

5.3.1.2 Les activités économiques des autochtones

La région du Sud-Ouest, comme toutes les autres régions du pays, a bénéficié d'un plan de développement économique se traduisant par de grands projets dès les premières heures de l'indépendance. Ces projets ont été élaborés en référence aux activités économiques existantes et aux potentialités dont disposent les régions. Il s'agissait, à travers ces projets, d'améliorer les conditions de vie des populations. Dans cette perspective, il fallait connaître les activités économiques en vigueur localement auxquelles la population s'adonnait. Selon Schwartz

(1993), avant l'avènement de ces projets, l'économie locale fonctionnait sur la base des trois grands secteurs d'activités que sont les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Au niveau du secteur primaire, l'agriculture (vivrière et de rente) avec une faible emprise sur l'espace (190 à 243 ares) et l'exploitation forestière⁶⁵ constituaient les deux principales activités à l'aube de la décennie 1970. Parmi ces deux activités, la population autochtone pratiquait principalement l'agriculture, surtout vivrière reposant sur une économie de subsistance. Toute la production vivrière était destinée à la consommation. L'objectif premier était d'assurer l'alimentation de la population. Quant à l'agriculture de rente basée sur le café et le cacao, elle intéressait très peu d'autochtones et formait un embryon d'économie commerciale. L'enclavement de la région constituait une contrainte majeure à l'essor de ce secteur d'activité : d'une part, les paysans arrivaient difficilement à rencontrer des acheteurs sur le marché primaire pour la commercialisation de leur production, et d'autre part, les acheteurs éprouvaient beaucoup de difficultés à écouler cette production sur le marché secondaire. Si l'activité agricole est l'affaire des autochtones, celle relative à l'abattage des bois est plutôt essentiellement dévolue aux populations venues de l'ex-Haute Volta et des autres régions du pays. Le peu d'intérêt accordé à l'activité forestière par les autochtones trouvait son explication non seulement dans l'exercice de cette activité qu'elles considèrent comme pénible mais également sa faible rémunération par rapport au travail de navigation (Schwartz, op. cit.). Au final, le secteur primaire assurait essentiellement la fonction de fourniture de subsistance à la population autochtone. Du point de vue de la création de revenu monétaire, l'apport de l'activité primaire de cette population restait modeste.

Concernant le secteur secondaire, selon les investigations de Schwartz (1993), il reposait sur la transformation des produits agricoles et celle du bois d'œuvre. Pour la transformation des produits agricoles, deux unités agro-industrielles à savoir une huilerie de palme et une usine d'extraction d'huiles essentielles s'y consacraient. La transformation du bois d'œuvre était assurée par des entreprises disposant des unités de sciage, de déroulage et de production de contre-plaqué. La participation des autochtones à l'ensemble des activités du secteur restait également insignifiante du fait du bas niveau de salaire versé. Le secteur secondaire, comme le secteur primaire, ne constituaient pas véritablement une source de création de richesse du point de vue du revenu monétaire pour la population autochtone.

⁶⁵ Il s'agit de l'abattage des bois sans transformation industrielle au profit des exploitants forestiers qui les exportaient en direction des pays de l'Europe.

S'agissant du secteur tertiaire composé des activités de navigation et de manutention portuaire, il constituait la principale source de revenu de la population autochtone (Schwartz, 1993). L'activité de navigation offrait des emplois à bord des navires tandis que la manutention portuaire portait principalement sur le chargement de bois en rade foraine. Ces deux activités étaient en première ligne dans l'économie autochtone en référence au nombre de personnes originaires de la région recrutées dans ce secteur. A titre d'illustration, l'activité de navigation occupait majoritairement les autochtones parmi les personnes enregistrées aux postes de Tabou et Sassandra (cf. Tableau 5.2). La forte présence des autochtones dans le secteur tertiaire se justifiait par le taux de salaire versé plus élevé que ceux des autres secteurs d'activités.

Tableau 5.2 : Effectif de la population recrutée dans la navigation selon l'origine

Poste	Origine	Autochtone	Allochtone	Allogène	Total
Tabou (1962-1975)	Effectif	2 661	1 394	1 392	5 447
	%	48,85	25,59	25,56	100
Sassandra (1950-1968)	Effectif	147	81	97	325
	%	45,23	24,92	29,85	100

Source : A partir des données de Schwartz (1993)

Une économie d'agriculture de subsistance caractérisait l'économie autochtone de la région du Sud-Ouest faiblement peuplée par la population originaire. Mais pour cette population autochtone, l'apport de revenu monétaire des activités des secteurs primaire et secondaire restait insignifiant contrairement à celui du secteur tertiaire. Telle était la situation économique des autochtones avant l'avènement des projets de développement initiés par le gouvernement. Ces projets vont engendrer un afflux de population qui va changer la physionomie de la région du Sud-Ouest sur les plans des recompositions de l'espace par la population et du développement des activités économiques. Ces recompositions en lien avec l'expansion des activités économiques ont débuté à l'époque coloniale mais il fallait attendre le début des années 1970 pour que le phénomène prenne une dimension importante. Il est attribué à la succession de nombreux évènements qui a donné lieu aux transformations de la région des points de vue démographique, socio-économique et environnementale. Les principaux évènements à la base de ces transformations sont déclinés comme suit :

- la colonisation et l'ouverture de pistes, avec déplacement des villages de l'intérieur de la forêt vers les pistes ouvertes telles celle liant Guiglo-Taï ouverte dès 1930,

- les ouvertures du bac sur le fleuve Sassandra à Soubré en 1955 et de la piste Soubré-Sassandra qui ont permis la mise en œuvre des premiers chantiers d'exploitation forestière à l'Ouest de Soubré ainsi qu'à partir de Grand-Béréby,
- en 1968, avec l'achèvement de la route Sassandra-San Pedro, débute l'immigration de *Baoulé* essentiellement (groupe ethnique du Centre du pays) à partir de Soubré,
- pendant les années 1970, avec la mise en œuvre du projet d'aménagement régional coordonné par l'ARSO, l'immigration s'intensifie et se diversifie avec l'arrivée des populations d'autres régions de la Côte d'Ivoire et des pays voisins,
- les ouvertures du pont sur le fleuve Sassandra à Soubré en 1970, de la route San Pedro-Soubré-Issia, de la piste San Pedro-Grand Béréby et du port de San Pedro en 1971, du pont sur la rivière Hana en 1972,
- l'ouverture de l'exploitation forestière par la société ADK dans la réserve du Nzo⁶⁶ en 1972,
- l'intensification de l'exploitation forestière dans la Forêt Classée du Rapide-Grah, malgré son statut de « Périmètre papetier » et les règles de gestion particulières qui devaient en découler,
- en 1971, l'immigration organisée par l'Etat des déguerpis (environ 3 400 personnes) de la réalisation du barrage de Kossou sur le fleuve Bandama au Centre du pays,
- le bitumage en 1977 de la route San Pedro-Issia,
- la mise en eau en 1981 du barrage de Buyo sur le fleuve Sassandra et la réinstallation des populations déguerpies dans des villages créés par l'Etat baptisés villages « V », notamment entre le fleuve et la piste créée par l'entreprise d'exploitation de bois ADK ainsi que dans les Forêts Classées de Duékoué et du Haut-Sassandra,
- le conflit armé survenu au Libéria en 1989 et ayant entraîné de nombreux réfugiés dans la région,
- en 1999, installation d'un climat de méfiance entre autochtones et allogènes (département de Tabou) au sujet du foncier rural suite à une altercation entre deux membres des deux communautés ; les premiers accusant les seconds d'avoir occupé leurs terres.

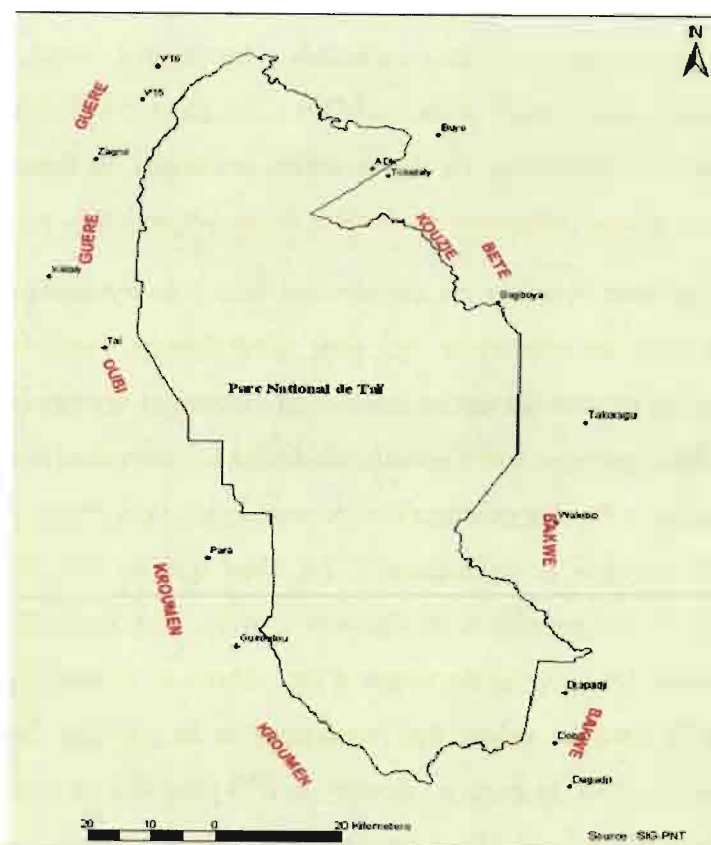
5.3.2 Recompositions et développement économique du Sud-Ouest

L'espace Taï, composé du parc national et sa zone périphérique, appartient à la région du Sud-Ouest. Cet espace est une aire géographique ou territoire à cheval sur quatre départements appartenant à deux régions : les régions du Moyen-Cavally et du Bas-Sassandra désignées sous le nom de région du Sud-Ouest ivoirien. Ces quatre départements se partagent l'espace

⁶⁶ Cette réserve située au Nord du parc de Taï est désormais intégrée au parc.

Taï dont le parc national. Par rapport au parc, ils sont localisés comme suit avec les populations autochtones. Au Nord-Ouest se trouve le département de Guiglo avec les populations Guéré et Oubi. Le département de Soubré couvre le Nord-Est et l'Est avec respectivement les populations Bété (Kouzié) et Bakwé. Dans le Sud-Est, est situé le département de San-Pedro où habitent également les Bakwé. Le département de Tabou où vivent les populations Kroumen est localisé dans le Sud-Ouest du parc (figure 5.3). Cette région connaît un afflux de populations d'origines interne (ivoirienne) et externe (hors Côte d'Ivoire). L'abondance de la forêt attire les immigrés à la recherche de terres fertiles pour l'agriculture de rente et d'emplois dans les projets de développement. Outre l'existence de forêt vierge propice à l'agriculture d'exportation, des événements expliquent ces déplacements massifs de populations.

Figure 5.3 : Ethnies autochtones vivant dans la périphérie du PNT



5.3.2.1 Diversité de populations dans le Sud-Ouest

Les énormes potentialités naturelles de la région, surtout forestières, ont fait d'elle une zone de forte immigration. Selon Leonard et Ibo (1994), la Côte d'Ivoire disposait de ses plus grandes réserves de forêt primaire dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest. Par voie administrative et réglementaire, l'Etat s'est attribué la propriété de ces réserves forestières,

mettant à mal les droits coutumiers des communautés autochtones. Outre les grands projets de développement, occupant de vastes superficies forestières dans le Sud-Ouest, l'Etat imposa aux autochtones la cession des terres forestières et provoqua des déplacements massifs de populations liés à ces projets. Mais il faut noter que, déjà en 1957, l'administration coloniale avait implanté dans le canton *bakwé* de Sassandra une colonie de *baoulé*, constituant l'embryon d'une migration organisée à plus grande échelle. A cette migration favorisée par le colonisateur, s'était ajoutée une migration agricole spontanée due à l'ouverture des voies par des exploitants forestiers, permettant l'installation d'au moins trois fronts pionniers. Ces différents fronts constituent le point de départ, au début de la décennie 1970, du développement d'une colonisation agricole dont les limites sonnèrent en 1990.

Evolution des déplacements de populations dans les zones forestières

Les zones forestières, propices aux cultures industrielles d'exportation (café, cacao, hévéa, palmier à huile) accueillent les populations ivoiriennes et étrangères. Ainsi, du Sud-Est à l'Est et au Centre-Est, puis au Centre-Ouest et au Sud-Ouest, naissent des fronts pionniers pour la pratique de l'agriculture d'exportation. Le déplacement continu du front pionnier forestier est ainsi une des caractéristiques majeures du modèle économique ivoirien.

L'évolution du front pionnier ivoirien est étroitement liée à la dynamique des populations caractérisée par deux types de migrations qui sont généralement motivées par des raisons économiques. Les migrations sont de nature interne ou externe et le principe moteur des flux migratoires reste le même, quelque soit l'échelle de décision, individuelle ou institutionnelle. Les flux partent des zones à faibles potentialités économiques vers les zones plus favorables au développement des activités économiques. C'est ainsi que se structure en milieu rural forestier, l'ouverture de fronts pionniers étroitement corrélée aux destinations des migrants. Du point de vue externe, les migrations avant d'être libres et économiquement motivées, dépendaient plutôt de la mise en valeur des ressources de la colonie. En effet, à l'époque coloniale, dans les années 1930, la zone au-dessus du 8^{ème} parallèle alors appelée haute Côte d'Ivoire s'étendait jusqu'à l'actuelle Burkina Faso (ex- Haute-Volta). Le besoin en main d'œuvre dans la colonie forestière de Côte d'Ivoire a amené le colonisateur à y rattacher la partie la plus peuplée de la colonie de Haute-Volta (Ibo, 2006).

On assiste alors dès les années 1930, à l'apparition du premier front pionnier dans le Sud-Est forestier ivoirien avec le développement des cultures du café et du cacao précédemment introduites par le colonisateur. Dans les années 1940-1950, s'installèrent les fronts pionniers des régions de l'Est et du Centre-Est, constituant alors l'ancienne boucle du cacao.

L'installation des fronts pionniers est donc attribuable à la migration de populations situées au-dessus du 8^{ème} parallèle vers les régions forestières du Sud ivoirien, certes riches en ressources naturelles agricoles, mais pauvres en main-d'œuvre (Ibo, 2006). Les grands travaux de développement post-indépendance qui ont désenclavé le Sud-Ouest forestier dans les années 1970, ont perpétué le processus en y ouvrant un autre front pionnier. Les programmes de développement régional avec à la clé la création d'infrastructures et la promotion de l'agriculture d'exportation caractérisent l'immigration dans le Sud-Ouest ivoirien : d'une part, une immigration organisée par l'administration coloniale perpétuée par la suite par l'Etat indépendant, et d'autre part une immigration spontanée favorisée par les potentialités naturelles offertes aux cultures du binôme café-cacao. L'ouverture du front pionnier du Sud-Ouest diffère donc quelque peu des autres. Deux vagues d'immigrants se succèdent pour peupler la région.

- Première vague d'immigrants dans le Sud-Ouest

Le désenclavement de la région a accéléré l'afflux des populations d'origines diverses, constituant la première vague d'immigrants. En effet, le développement intégré de cette région confié à l'Autorité d'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO⁶⁷), avec l'ouverture de voies de communication entre les principales villes de la région, la construction du port autonome de San-Pedro, l'installation des agro-industries étatiques et des entreprises d'exploitation forestière nécessitant l'emploi de main-d'œuvre, est à l'origine de l'afflux des travailleurs d'origines internes et externes. Au côté de l'ARSO, structure étatique créée à cet effet, ces entreprises ont véritablement participé au désenclavement de la région. Sous la supervision de cette structure étatique, la région devient un pôle de développement économique avec la mise en route entre 1974 et 1975 de projets agro-industriels confiés à des structures étatiques et privées pour leur exécution (Schwartz, 1979). Ces projets portent sur :

- un bloc rizicole de 800 hectares à la périphérie nord de San Pedro (SODERIZ : Société pour le développement de la riziculture en Côte d'Ivoire) ;
- une plantation industrielle d'hévéa dont l'une est lancée en 1971 et l'autre en 1974 avec un objectif respectif de réalisation de 13 500 ha et 5 000 ha, les 5 000 hectares dans la forêt de Rapide-Grah (SAPH : Société Africaine de plantations d'hévéa) ;
- le démarrage conjoint en 1975 des opérations relatives aux plantations de palmiers à huile et de cocotiers : pour le palmier à huile, l'objectif est de réaliser 11 000 ha de plantations

⁶⁷ C'est un programme d'aménagement du territoire et de développement régional, également connu sous le nom de "Opération San-Pedro", réalisé de 1969 à 1980 au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire.

industrielles et 2 000 ha de plantations villageoises, concernant la culture de cocotiers, l'objectif est fixé à 7 500 ha de plantations industrielles et 2 000 ha plantations villageoises ;

- une plantation expérimentale de café arabusta de 500 hectares au sud de Soubré (CEDAR : Centre d'étude et de développement de l'arabusta) ;

- une plantation expérimentale d'essences papetières de 900 hectares dans le nord de la sous-préfecture de San Pedro (SODEFOR : Société pour le développement des forêts) ;

- une opération de petites et moyennes entreprises agricoles (PMEA) de 20 000 hectares, destinée à promouvoir quelque 6 000 hectares de cultures de rente diverses (café, cacao, hévéa...) sur des terres concédées par bail emphytéotique de 99 ans à quiconque a les moyens de les mettre en valeur (ARSO).

En outre, au Centre du pays, la construction du barrage hydro-électrique de Kossou sur le fleuve Bandama voit le jour, nécessitant le déplacement des populations locales dont une partie a accepté d'être relocalisée par l'Etat au Sud-Ouest.

Cette politique fait de la région du Sud-Ouest une destination privilégiée par des populations venant d'horizons divers. D'une part, il y a les travailleurs venant répondre aux besoins de main-d'œuvre des projets agro-industriels et d'autre part, les agriculteurs ouvrant des fronts pionniers pour la mise en valeur des terres en friche. Selon Schwartz (1979), en ne considérant que le canton bakwé (un groupe ethnique autochtone) de la sous-préfecture de Soubré, en comparaison de 2004 à 2154 autochtones entre 1971 et 1975, la population agricole immigrée est passée de 1480 à 9875 allochtones, soit un taux d'accroissement global de 567 % sur la même période. Sur les 9875 migrants agricoles, on dénombre 6986 migrants d'origine ivoirienne (70,70%) et 2889 migrants d'origine étrangère (29,30%). Les immigrations agricole et de travail continuent jusqu'aux années 1980 où une nouvelle tendance se dessine ; celle de la migration agricole fondamentalement. Outre ces faits majeurs qui ont donné la première vague d'immigrants, d'autres ont été à la base de la seconde vague migratoire.

- Deuxième vague d'immigrants dans le Sud-Ouest

L'immigration agricole caractérise la deuxième vague de populations s'installant dans la région. Cette nouvelle configuration de la ruée des populations vers la région est la conséquence, d'une part du système d'exploitation agricole non efficient et des aléas climatiques qu'ont connus les régions des premiers fronts pionniers, et d'autre part, de la crise économique ayant pour corollaire les programmes d'ajustement structurels.

En effet, la baisse progressive de la pluviométrie qui a engendré la grande sécheresse de 1983 et le système d'exploitation non efficient principalement caractérisé par une forte consommation de forêt, une faiblesse des moyens de production à base de forte utilisation de main-d'œuvre et une faible productivité, n'offraient plus la possibilité de continuer les fronts pionniers des régions de l'Est, du Centre-Est et du Centre-Ouest. Suite donc aux sécheresses et incendies qu'ont connus ces régions en 1983, les agriculteurs de ces anciens fronts pionniers perdent toutes leurs plantations agricoles. La création de nouvelles plantations n'est plus possible compte tenu de l'épuisement de la forêt-terre. Cette situation contraint ces paysans à émigrer. A la recherche de nouvelles terres propices à la culture du café et du cacao, ils choisissent le Sud-Ouest qui offre cette possibilité. C'est ainsi qu'ils s'établissent dans la région où existent déjà un front pionnier. A ces immigrants paysans, s'ajoute une autre catégorie d'immigrants composée de déflatés du secteur secondaire et de jeunes déscolarisés.

La crise économique des années 1980, autre facteur majeur qui a déclenché cette deuxième vague d'immigrants, donne lieu à la restructuration ou privatisation des entreprises agro-industrielles de la région engendrant la suppression d'emplois suite aux programmes d'ajustement structurels mis en place. Ces programmes ont pour conséquence un licenciement massif des travailleurs, dû à la restructuration des entreprises étatiques comme privées. Les travailleurs des entreprises agro-industrielles, ayant perdu leur emploi suite à la dissolution de certaines sociétés d'Etat et la privatisation d'autres, deviennent de nouveaux candidats à l'acquisition de la forêt-terre. Ces déflatés se reconvertissent en agriculteurs en acquérant la forêt-terre. Cette reconversion accroît le nombre de demandeurs de terres agricoles. Parmi ces demandeurs, il faut souligner la présence de jeunes déscolarisés ou sans emploi ou encore de travailleurs ayant perdu leur emploi qui sont originaires de la région en quête de terres agricoles pour s'installer. Ainsi les déflatés des entreprises viennent grossir le rang des jeunes diplômés sans emploi et des jeunes déscolarisés. L'Etat lance son programme de retour à la terre pour absorber le chômage. C'est dans ce contexte que des déflatés comme des déscolarisés retournent dans l'espace Taï, leur région d'origine pour s'adonner au travail de la terre. Ils sont confrontés au problème de rareté de terres.

Au final, la région Sud-Ouest connaît depuis le milieu des années 1965 un afflux de populations même si la tendance actuelle est à la baisse. Cette région est caractérisée par une grande diversité de populations où cohabitent des communautés autochtones, des allochtones (ivoiriens) venus de plusieurs régions de la Côte d'Ivoire et des allogènes originaires des pays

voisins (majoritairement Burkinabè et maliens). Le tableau 5.3 ci-dessous montre la répartition du poids démographique des communautés dans le Sud-Ouest ivoirien.

Tableau 5.3 : Répartition du poids démographique des communautés dans la région

Région	Population *	% des communautés			Part nationale du café**	Part nationale du cacao*
		Autochtones	Allochtones	Allogènes		
Bas-Sassandra	1 395 251	11,80	45,30	42,90	5,50	15,20
Moyen-Cavally	508 733	28,20	35,80	36,00	5,00	5,80

Sources : INS* (1998), MINAGRA** (1989)

Ces allochtones et allogènes, dans l'occupation de l'espace, ont fondé des villages et campements. Par exemple, l'espace Taï compte de nombreux villages et campements créés par les immigrés et ayant leur terroir directement mitoyen au parc national de Taï. Cela a donné une reconfiguration du territoire. Les déplacés des barrages hydro-électriques de Kossou et de Buyo ont été installés par l'Etat dans des zones où n'habitait aucune population autochtone. En dehors de cette catégorie de populations installées, les premiers migrants, à la recherche de la forêt-terre, sont accueillis par leurs hôtes autochtones, avec eux ils vivent pendant un temps. Dès la création de leurs champs de cultures, ils quittent les villages d'accueil et s'installent sur les lieux. Par la suite, les premiers installés servent de tuteurs aux seconds arrivés à travers les relations de réseaux ethniques. En d'autres termes, les immigrés transitent par les villages hôtes avant de créer leurs campements qui deviennent des villages ou restent en l'état. Ils vivent en autonomie gardant leurs coutumes (mariages intra-ethniques par exemple). Ce processus est à la base de nombreux villages et campements d'immigrés dont la plupart ont des noms ethnoculturels en rapport avec l'origine du groupe ethnique des fondateurs. Les immigrés, interrogés sur leurs installations en dehors des villages d'accueil, en résumé, disent ceci : « *Nos tuteurs nous ont donné des portions de forêt éloignées de leurs villages. A l'époque, la présence des animaux sauvages ne facilitait pas la mise en place des cultures, il fallait être sur les lieux pour la surveillance. Ces deux éléments ont déterminé nos lieux d'habitation* ». Mais cette autonomie ne signifie nullement l'abandon du système de tutorat du fait des closes d'acquisition de la forêt-terre. Ils existent néanmoins quelques villages d'autochtones en nombre réduit où vivent ensemble les hôtes, les allochtones et les allogènes. Dans ces villages, la majorité des allogènes exerce des activités commerciales

Les autochtones et les immigrés, dont l'importance du poids démographique est reconnue, vivent dans le même espace géographique avec une différenciation dans l'occupation de

l'espace. Les autochtones résident dans les villages centres le long des principales voies qui desservent la région tandis que les immigrants sont installés dans les villages périphériques et campements qu'ils ont créés, proches de leurs lieux d'activités. Ces derniers pratiquent essentiellement les activités agricoles, base de l'économie régionale.

5.3.2.2 Développement économique du Sud-Ouest

L'économie de la région du Sud-Ouest dont l'espace Taï est fondamentalement dominée par les activités agricoles et forestières. C'est une économie essentiellement basée sur l'agriculture d'exportation et l'exploitation des produits forestiers. Cette économie connaît une évolution du point de vue des produits qui font l'objet de transaction en rapport avec la dynamique de la population.

A l'origine, outre l'agriculture vivrière dominée par la culture du riz à laquelle s'ajoutent la chasse et la cueillette, les activités de navigation maritime et de manutention portuaire, étaient pratiquées par les populations autochtones ; elles constituaient les activités de la zone (Kientz, 1992 ; Schwartz, 1993). Le développement intégré de la région du Sud-Ouest initié par le gouvernement ivoirien, ayant pour corollaire la création des agro-industries étatiques et l'installation des entreprises d'exploitation forestière d'une part, et l'arrivée des immigrants d'autre part, changent la donne. Les agro-industries, qui sont des sociétés d'Etat, créent de vastes plantations de cocotiers, de palmier à huile et d'hévéa et mettent en place des unités de transformation. Les entreprises industrielles de bois et d'ébénisterie s'adonnent aux activités d'exploitation des produits forestiers ligneux. Les immigrants introduisent, en ce qui concerne la culture de rente ou d'exportation ; le café et le cacao, en matière de culture vivrière ; le maïs et l'igname. Les cultures d'exportation (cocotiers, palmier à huile, hévéa, café, cacao) changent la physionomie de l'économie de la région. D'une économie traditionnelle locale on passe à une économie dont les produits sont exportés sur le marché international. La commercialisation de ces produits procure des devises étrangères à l'Etat. Sur le marché intérieur, les prix d'achat du café et du cacao sont garantis par l'Etat grâce au système de stabilisation des prix des produits agricoles géré par la CAISTAB⁶⁸. Ce système a permis aux producteurs dont les paysans de percevoir des revenus substantiels.

⁶⁸ La Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles (CSSPPA), plus connue sous le nom de CAISTAB était l'organisme ivoirien chargé de gérer les filières coton, cacao et café à l'échelle nationale depuis sa création dès 1960 par l'Etat jusqu'à son démantèlement en août 1999. Son rôle était de constituer un intermédiaire de poids entre les producteurs et les négociants en vue de stabiliser les cours. C'était, grâce à un mécanisme de garantie, le protecteur des planteurs des variations des cours internationaux de ces produits.

La privatisation des agro-industries à capital public, due à la crise économique des années 1980, a "libéralisé" en quelque sorte la pratique des cultures de cocotiers, de palmier à huile, d'hévéa. De nouveaux acteurs entrent dans les filières cocotier, palmier à huile et hévéa. Ces cultures, dont la production était jadis essentiellement réservée aux entreprises agro-industrielles, sont maintenant de plus en plus développées en milieu paysan. Les immigrés, quelques autochtones et des cadres de l'administration publique ou d'entreprises privées originaires de la région ou non mettent en place des plantations de superficie variable de ces cultures. Les plus grandes superficies appartiennent aux immigrés et aux cadres. Les productions sont directement vendues aux unités de transformation déjà existantes dans la région. Concernant le café et le cacao, leur commercialisation est assurée par des filiales d'entreprises internationales installées dans les départements régionaux. Les activités agricoles, créant d'autres besoins, engendrent le développement du commerce (magasins d'achat et de vente de produits divers, restaurants, etc.). Dans les deux secteurs d'activités, la production agricole et le commerce sont fortement représentés par les allochtones et allogènes regroupés sous le vocable "étrangers" avec une dominance des allogènes dans le commerce. Les allochtones sont plus dans le secteur de la production agricole mais rivalisent avec les allogènes, surtout burkinabè et maliens. En d'autres termes, les étrangers contrôlent l'économie régionale. La recomposition des activités économiques place les étrangers en première ligne. Chauveau (1995), souligne, par exemple, que les immigrés burkinabè, qui étaient des ouvriers agricoles, se retrouvent économiquement plus aisés que leurs tuteurs.

Le changement de la physionomie de l'économie régionale depuis quelques décennies est traduit par des populations qui vivent non seulement des activités agricoles mais également du prélèvement des produits forestiers, sources d'alimentation et de revenu. Les cultures de café et de cacao constituent les principales spéculations avec plus de 75% des superficies. A partir de pôles agro-industriels, les cultures de l'hévéa et du palmier à huile se sont aussi développées avec une progression de l'hévéaculture dans l'espace Taï. A la principale culture vivrière pratiquée qu'est le riz pluvial, est associé le riz de bas-fonds. Des activités d'exploitation minière et la chasse sont également pratiquées dans la zone. Mais l'activité minière reste encore artisanale et clandestine. La chasse, dont les produits sont destinés aux marchés urbains, prend de l'importance et cela au détriment du parc intensément braconné. Le prélèvement des produits de la forêt est principalement mené par l'industrie d'exploitation forestière et l'industrie du bois d'œuvre implantées en périphérie du parc. L'approvisionnement en produits végétaux autres que les bois d'œuvre à des fins

d'autoconsommation pour l'artisanat, l'alimentation, l'énergie et la pharmacopée se fait encore essentiellement dans les jachères des terroirs villageois.

Si l'immigration organisée n'a été que de courte durée voire ponctuelle, celle qualifiée de spontanée s'est poursuivie dans le temps avec des variantes et impactant les modes d'exploitation des ressources naturelles. Elle est due à la crise économique des années 1980 et à la grande sécheresse survenue sur les anciens fronts pionniers en 1983. La migration provoquée par les difficultés économiques et celle issue des aléas climatiques diffèrent de par leurs zones de départ. La migration pour des raisons économiques part des villes vers les zones rurales alors que celle liée au problème environnemental met en relation des zones rurales. Ces deux facteurs, provoquant ces migrations, ont considérablement réduit la disponibilité des ressources forestières engendrant une forte pression foncière. Les paysans font face à la raréfaction de la ressource forêt-terre et comme conséquence, les modes d'exploitation de l'espace utilisés pendant la période d'abondance de forêt ne sont plus adaptés. Le système de production extensif en ressource terre, avec des jachères de longue durée, atteint ses limites. L'agriculture itinérante sur brûlis n'est plus possible. La disparition du couvert forestier et l'épuisement du capital foncier créent un nouveau cadre bioclimatique autre que celui dans lequel les fronts pionniers ont été ouverts.

Ce nouveau cadre renferme, d'une part une modification des paysages, et d'autre part, des mutations socio-économiques et socio-culturelles. La modification des paysages peut avoir pour conséquences le risque de stress hydrique, la presque disparition des forêts primaires, la présence de paysage à dominance jachère et forêt secondaire comprenant également des cultures, la préservation des types de forêts (patrimoine forestier étatique, des forêts à valeur sacrée) et le recours à l'exploitation des zones hydromorphes (bas-fonds) auparavant peu attrayantes. Au sujet des mutations, il est possible qu'elles portent entre autres sur les conflits fonciers, les migrations, les modifications au plan alimentaire et dans l'usage des sols, la décroissance des rendements agricoles. Un tel environnement contraint les paysans, directement touchés par la dégradation de leur milieu de vie, à opérer des changements pour s'y adapter. Mais cette dégradation du milieu paysan ne laisse pas indifférent l'Etat, car celle-ci peut avoir des effets négatifs sur son patrimoine forestier. Des ajustements pour une gestion durable des ressources forestières de la région s'imposent à ces deux principaux acteurs.

A la recherche d'un nouvel équilibre

Les fronts pionniers, ouverts dans les différents départements qui forment le Sud-Ouest, ont considérablement réduit les réserves forestières. La comparaison des données ci-après atteste le recul du couvert forestier. En 1955, les surfaces des zones forestières en friches des départements de Guiglo, Tabou, San Pedro et Soubré étaient respectivement évaluées, à partir d'une carte de la végétation, à 74%, 80%, 85% et 76% selon l'ex-ORSTOM (1965)⁶⁹. Dans ces mêmes départements, suivant le même ordre, ces surfaces, à partir de l'interprétation d'images satellitaires en 1990, ne représentent que 39%, 32%, 15% et 13% (DCGTx, 1993). Pour la région, ces surfaces sont estimées en moyenne à 78% en 1955 contre 26% en 1990. Le tableau 5.4 ci-dessous situe l'importante perte du couvert forestier due à la progression des fronts pionniers de défrichements agricoles sur une période de 35 ans (1955-1990).

Ce tableau fait appel à quelques observations. A l'Ouest du massif forestier de Taï se trouvent les départements de Guiglo et Tabou, et à l'Est ceux de San Pedro et Soubré. Le bloc Est a été plus touché que celui de l'Ouest par le front pionnier agricole. Il ne reste que 13,81% de zones occupées à plus de 90% par la forêt à l'Est contre 36,75% à l'Ouest. En prenant en compte l'ensemble de la zone forestière, ce taux est de 10%. Dans le domaine forestier permanent, le massif forestier de Taï est plus protégé que les forêts classées avec des taux respectifs de 96% et 35%. Le taux de 2% dans le domaine rural signifie qu'il n'y existe pratiquement plus de forêt.

⁶⁹ Cité par la Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx) (1993)
Office de la recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) devenu Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

Tableau 5.4 : Espaces occupés à plus de 90% par la forêt (F>90%) dans chaque département en 1990.

Département	Surface du domaine forestier permanent de l'Etat (km ²)						Surface domaine rural (km ²)			Surface de l'ensemble des deux domaines (km ²)		
	Surface forêts classées* (km ²)			Surface massif forestier Taï (km ²)			Total	F>90%	%	Total	F>90%	%
	Total	F>90%	%	Total	F>90%	%						
Guiglo	2 989	2 020	68	2 444	2 335	96	5 759	26	0	11 192	4 381	39
Tabou	1 685	645	38	1 030	1 025	100	3 197	234	7	5 912	1 904	32
San Pedro	3 537	328	9	741	719	97	2 632	0	0	6 910	1 047	15
Soubré	397	39	10	1 086	1 006	93	6 889	18	0	8 372	1 063	13
Total	8 608	3 032	35	5 301	5 085	96	18 477	278	2	32 386	8 395	26
Ensemble de la zone du bilan forestier	28 822	7 948	28	7 233	5 989	83	109 169	1 103	1	145 224	15 040	10

Source : Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx) (1993)

*Sur les 13 forêts classées de la région, deux ont été déclassées (Nonoua et Soubré). Nonoua a été déclassée pour la réinstallation des déguerpis de la mise en eau du barrage hydro-électrique de Kossou sur le fleuve Bandama au Centre du pays. Quatre de ces forêts classées (Duékoué, Monogaga, Niégré, Scio) sont situées à cheval entre deux départements dont une partie appartient à la région du Sud-Ouest. Seules les forêts Classées du Cavally, de Cavally-Mont-Sainte, de Goin-Débé, de Goulaleu, de la Haute Dodo, des Monts Kourabahi et du Rapide-Grah appartiennent entièrement à la région.

Les forêts classées de la région n'ont pas fait l'objet d'enquête de notre part, mais les échanges avec des gestionnaires du parc national de Taï laissent croire que la plupart de ces forêts n'existent que de nom. Certaines sont partiellement infiltrées par les paysans et d'autres le sont totalement pour y pratiquer l'agriculture.

Les informations tirées du tableau 5.4 indiquent que les fronts pionniers, dans leur progression, ont été bloqués par le parc national de Taï dont la protection est assurée par l'Etat. Les fronts pionniers ont atteint donc leurs limites. L'épuisement de la ressource forêt-terre, support de la principale activité économique de la région, a provoqué la rupture de l'équilibre entre le milieu naturel et la société rurale. Pour un nouvel équilibre, des ajustements sont observés à deux niveaux : les populations rurales et l'Etat.

Les plantations des cultures pérennes, notamment le café et le cacao, qui fournissent d'importantes ressources financières aux populations rurales, ne peuvent plus être renouvelées faute de terres propices. La plupart d'entre elles ont plus de 20 ans. Ces plantations dont les vergers ont vieilli, ne sont plus rentables alors que la création de nouvelles plantations calquée sur les systèmes de production qui ont prévalu, n'est plus à l'ordre du jour. Face au manque de terres propices pour reproduire cette base de leur richesse, les populations rurales cherchent des solutions pour s'adapter : émigrer ou innover dans les modes d'exploitation de ces ressources. De nouvelles formes d'exploitation du milieu et l'émigration sont observées à partir de la fin des années 1980 dans le Sud-Ouest.

Le développement de nouvelles transformations du milieu est le fait d'une nouvelle génération de jeunes d'agriculteurs qui hérite d'un environnement dégradé avec la présence des zones hydromorphes (bas-fonds) : quasi-disparition du couvert végétal à l'avantage de formations végétales telles que des vergers de caféier et cacaoyer, des friches de durée réduite c'est-à-dire un paysage à dominance de jachère de courte durée, pression foncière élevée, baisse de la fertilité des sols et des rendements agricoles, baisse de la pluviométrie et diminution de la capacité de rétention des sols (Léonard et Oswald, 1994). Ces deux auteurs soulignent que les contraintes imposées aux jeunes planteurs ont permis, de façon générale, la vulgarisation d'espèces ou de variétés adaptées à la baisse de fertilité des sols et de la pluviométrie. Par exemple, en lieu et place des variétés de riz et d'igname à cycle long, sont cultivées celles à cycle court. La limitation à l'accès aux friches (manque de terres) a introduit les techniques de cultures sous ombrage où les cultures vivrières sont pratiquées dans des plantations de cultures pérennes. D'autres techniques telles que le recépage des vieux vergers de caféier à faible rendement (rénovation des vieilles plantations) ont permis d'exploiter les espaces entre les vergers pour pratiquer les cultures vivrières (igname, riz pluvial). L'innovation de taille est celle du recours aux terres hydromorphes où la restauration de la fertilité est plus rapide pour la culture du riz. La mise en valeur des bas-fonds, qui était restée très marginale jusqu'à la fin des années 1980, prend de l'importance depuis les années 1990.

Ainsi, avec l'épuisement de la ressource forêt-terre, les terres des bas-fonds sont plus convoitées par les migrants pour faire la riziculture et le maraîchage. Au départ, c'étaient les migrants ivoiriens du Nord qui exploitaient quelque peu les bas-fonds. L'arrivée par la suite des migrants burkinabè et maliens, qui en avaient l'habitude depuis leur pays d'origine, a vulgarisé cette pratique. Depuis quelque temps, les migrants ivoiriens venus du Centre du pays s'adonnent à l'exploitation des bas-fonds. La riziculture de bas-fonds a conquis les migrants toute origine confondue.

Pour ce qui est de l'émigration, elle concerne les allochtones surtout *Baoulé* (ethnie ivoirienne) et les allogènes burkinabè. Il s'agit notamment de la première génération d'immigrants dont l'âge ne permet plus d'être actifs. Ils retournent dans leurs régions ou pays d'origine en cédant les terres acquises auprès des autochtones à un ou deux de leur progéniture qui sont plus jeunes pour l'entretien des anciennes plantations de cultures pérennes. Ces jeunes héritent des terres de leurs parents. L'environnement ayant changé, ils essaient de s'y adapter en recourant aux innovations évoquées.

Au niveau de l'Etat, il s'agit d'apporter des solutions durables à ce problème. Lorsque le domaine rural regorgeait encore d'abondance de forêt, l'Etat se faisait moins de souci pour la préservation du domaine forestier permanent. Par contre, l'épuisement de la forêt du domaine rural constitue une menace pour la survie de celle du domaine permanent. Cette menace a amené l'Etat à mettre en place de politiques de préservation de son patrimoine forestier permanent. Or la réussite de telles politiques dépend des solutions trouvées aux problèmes auxquels sont confrontées les populations rurales : plus de forêt et moins de terre pour pratiquer l'agriculture pérenne et/ou vivrière. Pour ce faire, l'Etat, appuyé par les partenaires au développement, initie des projets de gestion durable du milieu, comportant des volets d'aménagement du domaine forestier permanent et d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. Ces politiques, sollicitant en outre la participation des populations riveraines, sont mises en œuvre depuis 1993 dans l'espace Taï du Sud-Ouest pour une gestion durable de cet espace.

Au total, les poids démographique et économique des communautés étrangères (allochtones et allogènes) caractérisent la région. Du point de vue des recompositions de cet espace, elles sont installées en milieu rural comme en milieu urbain où elles exercent les activités de production agricole et le commerce. En milieu rural, en général, les autochtones et les étrangers ne cohabitent pas dans les mêmes villages. Les étrangers vivent dans des villages et campements qu'ils ont créés, éloignés de leurs villages d'accueil. Ils représentent des entités à

part, détenant d'importantes superficies de cultures d'exportation. Mais dans les villages d'accueil où cohabitent autochtones et étrangers, les activités commerciales sont exercées par les derniers. La nature de cette cohabitation des différentes communautés trouve son fondement dans l'évolution du système agraire caractérisé par l'accès au capital foncier qui détermine les systèmes de production agricole.

La nouvelle situation écologique, nécessitant des ajustements pour de nouvelles trajectoires, n'est pas sans conséquences sur les relations intra et inter communautaires. La compréhension de ces relations renvoie à l'examen des modes d'accès aux ressources naturelles, surtout forestières ayant favorisé l'ouverture des fronts pionniers.

5.3.3 Modes d'accès aux terres et rapports socio-économiques

Défini comme l'ensemble des rapports entre les hommes pour l'accès et le contrôle de la terre et la gestion des ressources naturelles, le capital foncier est au cœur des enjeux économiques, politiques, sociaux (Coopération française, 2008). Au centre des politiques agricoles, de développement rural, de développement et d'aménagement urbain, le capital foncier constitue un enjeu économique et politique majeur. En ce sens, le développement des territoires est fondamentalement influencé par les choix de politiques foncières. Ces politiques foncières jouent un rôle prépondérant dans les stratégies de développement car elles définissent les droits sur les terres et la façon de les gérer, et orientent la répartition des terres entre les acteurs tant en milieu urbain que rural. En milieu rural, constituant le principal facteur de production agricole, le foncier fait l'objet de débats relatifs à leurs modes d'accès. Les modes d'accès déterminent les rapports entre les communautés rurales. Ces modes peuvent être porteurs de conflits ou non.

5.3.3.1 Accès au capital foncier

L'accès au patrimoine foncier en Afrique renferme une diversité de formes en lien avec les législations ayant pour fondement les droits coutumier et moderne qui se superposent. Il convient d'examiner les formes de cession du capital foncier et leurs liens avec la nature de cohabitation entre les autochtones et les immigrés depuis les années 1980 dans le Sud-Ouest ivoirien.

A la différence des déguerpis des barrages hydro-électriques de Kossou et de Buyo installés par l'Etat⁷⁰ sur des terres vierges, les immigrés internes comme externes se sont installés dans le Sud-Ouest dont l'espace Taï avec l'accord des autochtones. A la recherche de terres propices pour l'agriculture d'exportation, ils s'adressent à leurs hôtes pour en acquérir. Ainsi, ils sont soumis à des formes d'accès à la ressource forêt-terre. Il s'agit principalement des cessions de forêt-terre entre les autochtones et les immigrés. Les formes de cession de la ressource, qui se sont succédé dans le temps, se déclinent comme suit : le don, la vente, la cession contre prestation de services et la location. Les résultats d'une étude menée dans le Sud-Ouest par (Diarrassouba et al., 2005) attestent l'existence de ces formes de cession du capital foncier que nous avons identifiées lors de nos visites de terrain.

Les premiers immigrés accèdent à cette ressource par don. Les superficies cédées n'étaient pas formellement délimitées. Selon des descendants des immigrés rencontrés, les tuteurs de leurs parents ne demandaient qu'une bouteille ou deux bouteilles de boisson "forte" (liqueurs) et un poulet pour invoquer les mânes des ancêtres pour une cohabitation pacifique et la "réussite" des activités agricoles. Les étrangers avaient également obligation de respecter les règles et les coutumes. Le fait de s'installer sur les champs de culture ne faisait l'objet d'aucune contestation de leurs tuteurs. Ils devaient seulement se conformer aux règles édictées. La forêt-terre était cédée gratuitement. En guise de reconnaissance à leurs bienfaiteurs, les immigrés apportaient l'assistance à leurs tuteurs dans les moments de joie comme de douleur (fêtes, mariages, funérailles). En cas de besoin de produits alimentaires, les tuteurs en demandaient à leurs "protégés". Dans cette clause de cession de la ressource, l'immigré a des obligations non formelles voire "morales" envers son tuteur. C'est une source de renforcement des liens entre les deux.

La deuxième forme d'acquisition des terres repose sur une transaction financière. Les autochtones se rendent compte qu'ils détiennent une richesse inépuisable qui peut être transformée en revenu monétaire par la vente. Ainsi commence au début des années 1970, la vente des terres par les autochtones. Elle prend de l'importance par la suite avec l'afflux d'allochtones et d'allogènes. Cela a constitué une rente pour les autochtones, leur permettant de scolariser leurs enfants et de faire face à d'autres besoins socio-économiques. Vers la fin des années 1970, cette procédure de cession des terres a fortement réduit à la baisse les disponibilités foncières. Certains autochtones se trouvent dans l'impossibilité d'aller sur "le

⁷⁰ La puissance publique est détentrice des ressources naturelles selon le code forestier, pour ses besoins, elle fait usage des règles contenues dans ce code. C'est dans ce cadre qu'elle a agi pour installer les déguerpis de Kossou et de Buyo.

marché du produit terre" alors que la demande continue d'augmenter. Faute de terres disponibles ces autochtones sortent de ce marché amputés d'une source importante de revenu. Il faut noter que la procédure de vente des terres n'a pas pour autant fait disparaître la pratique d'assistance même si le degré de dépendance de l'acquéreur s'est amoindri. L'acquéreur et le vendeur entretiennent toujours leurs liens de tuteur et protégé. C'est une sorte de garantie d'appartenance à la communauté de son tuteur.

La cession contre prestation de services, troisième forme de cession des terres, s'est développée suite à la volonté des autochtones d'être propriétaire de plantations de cultures de rente comme les allochtones et allogènes. Face à l'épuisement de la ressource forêt-terre, la nouvelle stratégie des autochtones consiste à échanger les terres contre la force de travail des immigrants. Cette stratégie leur permet de disposer des plantations de cultures de rente en production. Ne disposant pas de main-d'œuvre familiale en nombre suffisant, l'autochtone cède la forêt-terre à un migrant qui se charge de sa mise en valeur. Cette offre est conditionnée par le partage de la parcelle en production : un tiers pour le cédant et deux tiers pour le migrant. En d'autres termes, le demandeur de terre est recruté comme un ouvrier agricole qui travaille pour le compte de l'offreur avec un terme de contrat bien précis : le demandeur met en valeur la parcelle qui rentre en production et par suite, cette parcelle est partagée avec l'offreur. Les facteurs de production sont partagés entre deux acteurs. Le cédant ne fournit que l'intrant principal (terre) et le demandeur, les autres intrants (force de travail, semences et autres consommations intermédiaires). Cette stratégie a également été utilisée par des allochtones et allogènes, disposant de grandes réserves forestières cédées par leurs tuteurs. Leonard et Ibo (1994) mettent en évidence que ce mécanisme fonde la course à la forêt qui a occasionné la propagation accélérée des fronts pionniers.

Le front pionnier a atteint ses limites. Il n'existe plus de forêts vierges, à l'exception des aires protégées (parc national, forêts classées, réserves naturelles) qui sont du domaine de l'Etat, faisant l'objet de protection. Il ne reste, du domaine rural réservé aux activités d'exploitations agricoles et forestières, que les jachères et les bas-fonds. C'est dans ce contexte de raréfaction de terres agricoles que la quatrième forme de cession des terres se positionne : la location des terres. Elle consiste, de la part des autochtones, à louer des terres aux immigrants pour la pratique de cultures vivrières. La durée de location n'excède pas un an. Cette forme de cession des terres, plus récente, gagne du terrain dans toute la région du Sud-Ouest ivoirien. Elle est axée sur le droit d'usage. L'acquéreur n'exploite la ressource terre que pour ses cultures. Après la récolte, la ressource revient à son détenteur. Cela met à l'abri le détenteur

du capital foncier, de conflit relatif au droit de propriété. La location est assujettie de transaction financière dont le montant est évalué en moyenne à 15000 FCFA l'hectare et par année de cultures.

Les différentes formes de cession des terres passées en revue ne semblent pas comporter d'indices de conflit. Même avec l'évolution des procédures d'acquisition de la ressource forêt-terre, l'acquéreur et le vendeur ne remettent pas en cause leurs liens de tuteur et protégé. A l'analyse, c'est avec le consentement du détenteur du capital foncier que les transactions de cession sont conclues. Les clauses du contrat dans ces différentes formes de cession des terres semblent être respectées. Les clauses de contrat peuvent être innocentées de sources de conflits. S'il existe des conflits inter-communautaires, les sources de ces conflits sont à examiner dans les rapports entre la nouvelle génération d'autochtones et leurs parents en liaison avec les formes de cession des terres.

5.3.3.2 Cohabitation des communautés

Les rapports inter-communautaires ont évolué depuis l'installation des premiers immigrés. Pour mieux comprendre la cohabitation entre les différentes communautés, il faut l'examiner sur deux périodes. Deux périodes marquent cette dynamique des relations entre les autochtones et les immigrés : la période antérieure à l'année 1980 et celle qui a suivi. De 1960 à la fin de l'année 1979, cette période est reconnue comme pacifique. C'est à partir de 1980 qu'apparaissent dans les relations inter-communautaires des réactions d'anti-étrangers émanant surtout des jeunes autochtones ruraux comme urbains.

Jusqu'en 1980, les rapports inter-communautaires ne comportaient aucun germe conflictuel. Les terres, en relative abondance, n'étaient pas vues comme facteur déclencheur de conflits. Les formes de cession de ces terres n'étaient non plus pas remises en cause. La contestation de "la réussite économique" des étrangers, surtout par des jeunes autochtones, la raréfaction des terres agricoles et l'avènement de la crise économique de 1980 changent le contenu de ces rapports. Les étrangers ne sont plus les bienvenus dans la région.

La ressource forêt-terre, bien économique, s'est raréfiée du fait de l'afflux massif des immigrés dans le Sud-Ouest ivoirien dont l'espace Taï. Or un bien économique rare, c'est-à-dire en quantité limitée, prend de la valeur et fait l'objet de convoitise. Les immigrés sont identifiés comme étant les sources de raréfaction des terres. Par les différentes modalités de cession des terres, à l'exception de la quatrième modalité, la nouvelle génération d'autochtones accuse leurs parents d'avoir bradé les terres aux immigrés. Cette nouvelle

génération, constituée de jeunes ruraux et urbains appuyés par des cadres originaires de la région, remet en cause les modalités de cession des terres et donc les clauses de contrat de cession. Elle accuse les immigrés de s'être accaparés des terres de manière illégale. Dans le fonds, la jeune génération manifeste son mécontentement du fait que ce sont leurs parents seuls qui bénéficient des retombées des clauses de contrat des terres. La jeune génération, non seulement n'a plus accès à la terre, parce qu'il n'en existe plus, pour pratiquer l'agriculture ou la mettre en location, mais se trouve exclue du partage des rentes foncières que reçoivent leurs parents ; ces derniers étant les initiateurs des clauses de contrat foncier. Dans cette atmosphère de conflits larvés, la crise économique des années 1980 frappe durement la Côte d'Ivoire (cf. deuxième vague d'immigrants), aggravant la situation déjà précaire avec le retour des déflatés et des déscolarisés dans leur région d'origine. Le groupe de la nouvelle génération menace de retirer aux immigrés les terres. Les conflits larvés éclatent au grand jour. Les conflits fonciers inter-communautaires s'installent.

Pour résoudre les conflits fonciers en Côte d'Ivoire et surtout dans les zones forestières où cohabitent autochtones et étrangers, le gouvernement initie dès la fin des années 1980, des réformes de textes législatifs en matière de gestion des forêts et du foncier pour rétablir les droits de propriété et d'usage des populations rurales. L'adoption de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural et ses textes d'application visent à apporter des réponses efficaces aux problèmes fonciers. Les droits coutumiers n'ayant pas de cadre juridique du point de vue du droit moderne, cette loi vient combler ce vide en transformant en droit de propriété moderne ces droits. Cela permet de sécuriser l'accès aux terres des propriétaires du Domaine Foncier Rural Coutumier ainsi que des immigrés. A travers cette loi, le droit à la propriété foncière est reconnu aux seuls citoyens ivoiriens. Malheureusement cette loi est mal interprétée à des fins politiques par des cadres de la région. Cette interprétation de la loi est comprise comme le retrait des terres aux immigrés ; la terre appartient dorénavant aux seuls autochtones. Pour les jeunes autochtones, la loi leur donne le quitus de se réapproprier des terres que les étrangers ont acquises sous différentes formes. Ils passent effectivement à l'acte en procédant au retrait des terres. Les affrontements éclatent entre les autochtones et les immigrés. Schwartz (2000) souligne que le conflit de Tabou⁷¹ en 1999 n'est que la traduction des rapports inter-communautaires conflictuels relatifs au problème foncier. Après le coup d'Etat de 1999, les rapports sociaux entre les communautés

⁷¹ Le 13 novembre 1999, une altercation entre un jeune kroumen et un Lobi se solde par la mort du premier. Les Kroumen organisent la riposte et s'attaquent aux Lobi et Dagari. Le conflit s'étend aux burkinabè de la région qu'ils accusent d'être les mêmes. Les burkinabè seront bannis des villages. Plusieurs planteurs Burkinabè, acculés, sont contraints de quitter leurs plantations agricoles au profit des autochtones.

se sont davantage dégradés. Ils ont gagné en intensité du point de vue conflictuelle. Ces conflits sont exacerbés avec la crise militaro-politique de septembre 2002.

Au total, les conflits inter-communautaires dans le Sud-Ouest se déclinent en conflits en lien avec le système de pouvoir et la raréfaction de la ressource terre. En ce qui concerne le conflit lié au système de pouvoir, il oppose la puissance publique dite de la légalité et les autochtones de la légitimité. Dans cette opposition, il y a la question foncière. Les autochtones se considèrent comme propriétaires des terres de leur terroir en référence aux droits coutumiers. La puissance publique, à travers le cadre juridique moderne, met fin aux droits coutumiers et offre ce nouveau cadre où chacun des protagonistes (autochtone et immigré) trouve son compte. Les autochtones trouvent en l'Etat, un "adversaire" qui s'est rangé du côté des immigrés et ne fait rien pour qu'ils se réapproprient leurs terres. Quant au conflit lié à la raréfaction de la ressource terre, il porte sur la perte de légitimité foncière des autochtones due à la pression démographique des étrangers. Dans ce contexte, les autochtones de la génération montante remettent en cause les transactions foncières que leurs parents ont conclues avec les immigrés il y a plus de cinq décennies.

En définitive, la loi sur le foncier de 1998 n'a pas apporté de réponses tangibles aux conflits fonciers entre autochtones et immigrés. Si l'ancienne génération d'autochtones et d'étrangers sont plus compréhensifs pour circonscrire les problèmes fonciers, il n'en est pas de même pour la nouvelle génération des deux entités. Le plus souvent, des affrontements directs et parfois violents relevés sont le fait des jeunes autochtones et immigrés. Il existe dans la région de réelles tensions conflictuelles où la méfiance et les suspicions réciproques sont instaurées. Ces tensions, non seulement intra et intergénérationnelles, mais également inter-communautaires, sont sources de dégradation profonde de la cohésion sociale et du bon vivre ensemble qui primaient auparavant.

Conclusion

L'histoire du peuplement accéléré du Sud-Ouest ivoirien rime avec le projet d'aménagement régional entrepris par le gouvernement au début des années 1970 dont le cœur est la création du port de San Pedro, et l'abondance de ressources forestières dont disposait cette région pour le développement de l'agriculture d'exportation reposant notamment sur le café et le cacao. Ce projet, dont l'objectif majeur est d'insuffler une dynamique économique régionale, a favorisé des déplacements massifs de populations d'origines diverses. Ainsi se sont développées des immigrations agricole et de travail en liaison respectivement avec l'ouverture des fronts pionniers et les besoins en main-d'œuvre exprimés par les entreprises agro-

industrielles et des entreprises d'exploitation de bois. Ces fronts pionniers sont animés par deux formes de migration : la migration organisée émanant de l'Etat et la migration spontanée relevant de l'initiative des populations d'origines diverses. Les différents acteurs ont mis à contribution les ressources forestières pour développer leurs activités. Les paysans, disposant quelques superficies de plantations villageoises d'hévéa, de palmier à huile et de cocotier, cultivent essentiellement d'importantes superficies de café et de cacao. Quant aux entreprises agro-industrielles, elles se sont spécialisées dans les cultures d'hévéa, de palmier à huile et de cocotier. On assiste alors à une dualité de l'agriculture, d'un côté les paysans-agriculteurs dont les modes d'exploitation des ressources naturelles sont basés sur des systèmes de production extensifs, et de l'autre, des entrepreneurs-agricoles avec un système de production intensif en biens d'équipement. Cette dualité de l'agriculture a conduit à la réduction drastique de la ressource forêt-terre, même si les pratiques de l'agriculture paysanne sont fortement indexées dans ce processus.

Au niveau de l'agriculture paysanne, la transformation du système agraire a établi des rapports socio-économiques entre les différentes communautés en lien avec le capital foncier. Les modes d'exploitation des ressources, qui prévalaient en présence de l'abondance de la ressource forêt-terre, sont devenus caducs face à la rareté de cette ressource dans le domaine rural et aux dispositifs mis en œuvre par l'Etat pour protéger le domaine forestier permanent. Du coup, les modes d'accès au capital foncier structurent, d'une part les relations intra et inter-communautaires, et d'autre part, celles entre les communautés et l'Etat. La cohabitation entre les autochtones et les immigrés est empreinte de relations conflictuelles relatives au foncier rural. L'effritement de ces relations est attribué à la non reconnaissance par la jeune génération d'autochtones des transactions foncières conclues par leurs parents avec les immigrés. Concernant les relations avec l'Etat, les communautés, qu'elles soient autochtones, allochtones ou allogènes, expriment une attitude de méfiance.

La lecture des recompositions socio-économiques et environnementales de la région du Sud-Ouest met en relief l'épineux problème auquel les pays africains sont confrontés : l'aménagement d'un territoire donné qui prend en compte la conservation des ressources naturelles et le développement local, impliquant au mieux les acteurs locaux. C'est ce à quoi s'attèle l'Etat ivoirien depuis 1993 dans l'espace Taï du Sud-Ouest. Or cet environnement, durant trois décennies auparavant, c'est-à-dire de 1960 à 1990, a été l'objet de transformations qui l'ont socialement, économiquement et écologiquement fragilisé. La préoccupation qui est la nôtre est la suivante : les conditions socio-économiques de cet espace ont – elles été

suffisamment analysées avant la mise en œuvre des projets de développement local ? C'est ce que le prochain chapitre cherche à comprendre à travers l'examen des pratiques agricoles et des rapports sociaux en lien avec la conservation des ressources naturelles.

CHAPITRE VI - ANALYSE DES INVESTIGATIONS EMPIRIQUES ET STRATEGIES DE GESTION DURABLE DE L'ESPACE TAÏ

Introduction

La gestion durable de l'environnement est l'un des huit objectifs du Millénaire pour le Développement. La Déclaration du Millénaire vise un certain nombre de questions environnementales, parmi lesquelles la biodiversité, les habitats naturels critiques, l'utilisation de l'énergie, le changement climatique, etc. (Von Braun, J. et al., 2005). Ainsi la gestion des ressources naturelles pour un développement durable figure au premier rang des préoccupations environnementales mondiales. Les ressources naturelles et foncières constituent d'ailleurs des actifs essentiels de la croissance économique et du développement. La majorité des pays en développement, notamment ceux d'Afrique, continuent de dépendre fortement de l'agriculture et des ressources naturelles pour une part importante de leur produit intérieur brut, leurs besoins alimentaires, l'emploi et le revenu à l'exportation (IIED, NRI, RAS, 2005). En d'autres termes, l'agriculture, l'utilisation des ressources naturelles et d'autres activités liées aux terres sont à la base même des moyens de subsistance, des revenus et de l'emploi. L'agriculture, au cœur de l'économie de ces pays, est consommatrice d'espace du fait des pratiques et des systèmes de production développés par les acteurs du secteur. Cette agriculture extensive est aujourd'hui reconnue comme l'une des principales causes de la déforestation engendrant une dégradation des sols. Elle est d'ailleurs confrontée non seulement à la rarefaction de la ressource forêt, mais également aux politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre par les Etats pour protéger les ressources naturelles. Ainsi, depuis l'avènement de la conservation de la biodiversité, les plans d'aménagement des espaces protégés et leurs périphéries n'offrent plus la possibilité de pratiques de l'agriculture extensive. L'exploitation de ces espaces est soumise à une gestion impliquant plusieurs acteurs en interaction avec des systèmes socio-économiques et écologiques. Dans cette gestion, il s'agit d'un développement à l'échelle locale qui intègre (1) la durabilité des ressources naturelles et partant d'une agriculture durable ; l'agriculture étant la principale activité des populations des espaces périphériques, (2) un environnement fait de rapports imprimant la cohésion sociale.

Le chapitre précédent (chapitre 5) s'est focalisé sur le processus de transformation de la région du Sud-Ouest auquel appartient l'espace Taï étudié. Il a permis de faire le point des événements qui fondent, d'une part la modification des paysages, et d'autre part, les mutations socio-économiques et socio-culturelles. Le présent chapitre se propose de restituer

les résultats des investigations empiriques entreprises relatives à ce qui prévaut actuellement dans cette région. Ces investigations ont pour but d'adresser et d'examiner, d'une part les interactions d'ordre écologique et socio-économique entre les acteurs et le milieu naturel, et d'autre part celles entre les acteurs. Les investigations s'appuient sur les trois hypothèses formulées. La première hypothèse se penche sur l'usage des facteurs de production dans les systèmes de production agricole pour comprendre les éléments explicatifs d'une agriculture qui peine à se stabiliser, c'est-à-dire une agriculture dont les pratiques restent marquées par une vision de reconquête de l'espace. Concernant la deuxième hypothèse, elle est relative aux rapports entre les communautés locales et les structures extérieures dont leurs actions doivent concourir à la préservation du parc national. La troisième hypothèse a trait, d'une part, aux relations entre les communautés locales, et d'autre part, à la représentation qu'ont ces communautés des ressources forestières dont le parc national c'est-à-dire en d'autres termes, leurs rapports avec le parc. Les données qualitatives et quantitatives collectées permettent d'en faire l'analyse. Le chapitre est structuré comme suit. La première section rappelle le concept du développement durable pour préciser la durabilité en agriculture afin de définir l'agriculture durable. La deuxième section concerne les porteurs d'enjeux et gestion des ressources de l'espace Taï. L'Analyse de la soutenabilité des ressources de l'espace Taï est prise en compte dans la section trois. Enfin dans la quatrième section, les stratégies de gestion durable de l'espace Taï sont proposées.

6.1 Du développement durable à l'agriculture durable

Le développement durable, concept multidimensionnel, essaie de réconcilier les logiques environnementale et économique pour en renforcer les interactions et prendre en compte le social. Le développement durable ou développement soutenable, défini dans le rapport Brundtland « Notre avenir à tous », est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ». Le développement durable se veut l'expression d'une politique réaliste, d'un dépassement de la pensée des écologistes de la période 1960-1970. Le concept de développement durable est le fruit de la convergence de plusieurs idées dont certaines relatives aux théories néomalthusiennes émises par le Club de Rome dans la même période (annonce d'un épuisement rapide des principales ressources naturelles, notamment énergétiques) et d'autres se servant de la mondialisation de l'économie. Deux faits majeurs viennent ensuite appuyer la nécessité d'un développement durable : les politiques de développement des pays sous-développés doivent épouser l'ère nouvelle en vue de rattraper leur retard d'une part et les

limites des politiques de développement menées jusqu'alors dans les pays développés d'autre part. Il s'agit dans cette optique en se fondant sur le développement durable d'asseoir de nouvelles politiques plus efficaces, centrées sur les contraintes majeures telles que la démographie, l'environnement et la production agricole.

Depuis la conférence de Rio en 1992, le développement durable est placé au centre des préoccupations des politiques publiques. Ce concept de durabilité prend en compte l'impact de l'activité humaine sur les ressources naturelles à préserver. De la durabilité, Ferrari (2004) relève trois dimensions : (i) la dimension économique, se traduisant par une combinaison optimale des ressources dans le temps afin de maximiser le bien-être des agents, (ii) la dimension sociale, qui implique la garantie d'un accès aux ressources afin de réaliser un niveau de bien-être satisfaisant pour les générations successives, (iii) enfin, la dimension environnementale, visant à gérer les stocks de ressources naturelles et à préserver la qualité de l'environnement.

6.1.1 Agriculture durable

Appliquée à une activité économique particulière, la durabilité contribue à caractériser la manière de produire (Ferrari, 2004). En référence à l'agriculture, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE,1995) souligne qu'il incombe à l'activité de produire en quantité suffisante des produits alimentaires et industriels de façon efficace, rentable et sûre, répondant à une demande mondiale croissante sans porter atteinte aux ressources naturelles et à l'environnement. Cette vision de l'OCDE est en phase avec l'objectif principal de l'Agenda 21 en matière de développement agricole et rural durable, celui « d'assurer une augmentation de la production alimentaire de manière durable et d'améliorer la sécurité alimentaire ».

La littérature récente sur l'agriculture durable enregistre plusieurs axes de recherche pour traiter cette question (Cadilhone et al., 2006). La thématique de la durabilité est donc abordée sous différents angles d'approche : (i) *la représentation holiste de l'activité agricole dans son système agraire et écologique*, (ii) *le centrage du concept de durabilité autour d'un produit donné et de sa filière de production-distribution-consommation plutôt que de la seule exploitation agricole*, (iii) *le processus de production agricole vu comme un système utilisant des intrants énergétiques ainsi que de la terre, du travail et du capital en référence à l'approche théorique basée sur la science thermodynamique*, A partir de ces angles d'approche, la plupart des définitions de l'agriculture durable reposent sur le triptyque environnemental, social et économique du développement durable qui signifie que celle-ci

doit conserver des ressources naturelles, être équitable et performante (Vorley et Feret, 2001). Sur la base de ce triptyque, différentes définitions sont proposées. Selon la FAO (1991, 1992)⁷², *l'approche d'une agriculture durable aspire à favoriser le développement durable dans l'agriculture, la pêche et les secteurs de la sylviculture qui conservent la terre, l'eau, les plantes et les ressources génétiques animales, non-dégradantes, techniquement appropriées, économiquement viable et socialement acceptable*. Pour Vilain (2003), une agriculture durable doit être économiquement viable, écologiquement saine et socialement équitable. La conduite d'une agriculture durable devient donc primordiale afin de préserver les ressources des milieux ruraux pour les générations à venir. Quant à Godard et Hubert (2002), leur proposition de définition de l'agriculture durable prend essentiellement et simultanément en compte deux composantes⁷³ : (i) *la viabilité d'un système d'exploitation ou la « durabilité autocentrée », c'est-à-dire sa capacité à continuer à produire dans le futur, en entretenant les ressources naturelles et le capital humain (formation, compétences, etc.)*, (ii) *la contribution du système d'exploitation à la durabilité du territoire auquel il appartient*. Gafsi (2006) note que la seconde composante, au cœur de la multifonctionnalité de l'agriculture, se focalise sur l'insertion dans l'économie locale de l'offre des services de proximité, le maintien et la création de l'emploi et le milieu rural, la production de services environnementaux, etc. Cette multifonctionnalité, selon l'OCDE (2005)⁷⁴, *correspond à l'idée que l'agriculture, outre la production d'aliments et de fibres, fournit toute une série de produits autres que les produits de base, tels que les aménités⁷⁵ rurales et environnementales ou la sécurité des approvisionnements, et contribue à la pérennité des zones rurales*. Cette conception de l'agriculture n'est pas aussi évidente lorsqu'on se réfère aux trajectoires que peuvent développer les communautés dans l'exploitation des ressources naturelles à des finalités agricoles ou non. Certaines communautés, dont la survie dépend des ressources naturelles, développent des techniques d'exploitation de ces ressources (production agricole, usage des produits forestiers) compatibles avec leur situation socio-économique. D'autres par contre, exploitant également les ressources naturelles pour leurs besoins vitaux, ont tendance à rejeter des méthodes ou itinéraires techniques de production en raison des coûts, des risques et incertitudes qu'elles engendrent. Ces trajectoires que suivent les communautés paysannes sont

⁷² Développée à la conférence de la FAO aux Pays-Bas, à Den Bosch en 1991, puis revue en 1992.

⁷³ Les approches anglo-saxonnes se limitent à la première composante de la durabilité alors que la seconde composante est une approche française de la durabilité.

⁷⁴ Cf. Gafsi (2006)

⁷⁵ Les aménités offrent de nouvelles perspectives de développement là où les activités traditionnelles de production agricoles et forestières régressent : tourisme rural, emplois verts non délocalisables, valorisation au travers de produits de qualité, agricoles et artisanaux.

fonction de leurs objectifs de production et de leurs dotations en ressources productives. De telles trajectoires sont fréquemment perturbées par les programmes d'aménagement des espaces protégés initiés par les pouvoirs publics accompagnés par les partenaires au développement (politiques publiques), surtout lorsque les communautés vivent aux alentours de ces espaces.

Les ménages, que composent les communautés vivant dans l'espace Taï, pratiquent les activités agricoles et non agricoles qui portent certainement préjudice au parc national. Dans la perspective de sa gestion durable, d'autres acteurs oeuvrent dans cet espace pour amener les communautés riveraines à y participer et à développer des activités qui les détournent de l'exploitation du parc. En d'autres termes, il y a d'un côté des acteurs dont les activités sont jugées incompatibles à la conservation du parc et de l'autre, ceux qui, à travers leurs activités, œuvrent pour la gestion durable de ce dernier. Ces deux groupes d'acteurs, en interaction dans leurs activités respectives, interagissent avec leur environnement constitué, d'une part par les champs de cultures et les jachères, et d'autre part, par la forêt du parc. Les sous-systèmes écologiques ou environnementaux formés par les champs de cultures, les jachères et la forêt du parc sont donc en interaction avec le sous-système social composé des acteurs et leurs règles de gouvernance. La gestion de l'espace Taï (composé du capital humain et du capital naturel) se résume à celle du système socio-écologique (SSE) constitué des composantes socio-économique et écologique ou environnementale en interaction. La composante socio-économique prend en compte les systèmes des utilisateurs des ressources (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, ...) et de gouvernance (Etat, ONG, règles locales, ...) tandis que la composante écologique est formée du système des ressources naturelles équivalant aux écosystèmes (forêt-terre, eau, aire protégée, ...) et des unités de ressource (faune et flore sauvages, plantes médicinales, bois servant à la fabrication des produits artisanaux et à la construction d'habitation, ...). La compréhension de ces interactions permet de mieux cerner les contraintes socio-économiques et écologiques afin d'allier les objectifs de conservation de la diversité biologique et le développement des activités centré sur l'agriculture en périphérie du parc. Un tel projet nécessite l'identification des porteurs d'enjeux et leurs actions d'une part, et l'analyse de la soutenabilité des ressources naturelles en se focalisant sur l'accès aux ressources productives et les rapports entre les acteurs et ceux avec le parc, d'autre part.

6.2 Porteurs d'enjeux et gestion des ressources de l'espace Taï

Dans le cadre du programme global pour la conservation de la nature initié par le gouvernement ivoirien appuyé par les partenaires au développement, depuis 1993 le projet de conservation du parc national est mis en place. Dans cette optique la participation des *stakeholders* ou porteurs d'enjeux œuvrant dans l'espace Taï est requise pour la gestion durable du parc. Or la participation des acteurs à une action collective pour cette gestion est, d'une part à la fois liée à la nature des rapports entre eux et aux retombées (gain) qu'ils en retirent, et d'autre part, fonction des relations qu'ils entretiennent avec la ressource donnée. Les acteurs incluent tous ceux qui influencent ou sont touchés par les politiques, les décisions ou les actions au sein d'un système particulier.

Dans l'espace Taï, outre les communautés locales, il existe une diversité d'autres acteurs relevant des structures étatiques, des organismes nationaux et internationaux ainsi que des projets de développement. L'ensemble des acteurs interagit dans un environnement commun où certains œuvrent pour la recherche de gain et d'autres y sont pour contribuer à gérer durablement cet espace. Pour identifier ceux qui interviennent effectivement dans la zone et sont connus par les communautés locales, et dont les actions visent la gestion durable de la périphérie du parc, nous avons sollicité ces communautés afin de connaître les activités menées par ces acteurs.

6.2.1 Porteurs d'enjeux de l'espace Taï

Les porteurs d'enjeux qui interviennent dans l'espace Taï peuvent être classés en quatre (4) catégories : (1) les communautés locales qui sont en principe à la fois bénéficiaires et acteurs des activités de développement, (2) les collectivités territoriales déconcentrées et décentralisées, (3) les acteurs de développement et (4) les partenaires au développement. En principe, les actions des trois derniers groupes (collectivités territoriales, acteurs de développement, partenaires au développement) doivent conduire à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales. Les communautés locales sont composées des autorités traditionnelles (chefs de village, chefs de terre) et des ménages agricoles, les chasseurs et les pêcheurs professionnels. Elles sont formées de trois groupes que sont les autochtones, les allochtones et les allogènes. Les autorités traditionnelles, appartenant au groupe des autochtones, détiennent le pouvoir de décision dans la vie traditionnelle et les coutumes de la société rurale à laquelle appartiennent les ménages agricoles et les professionnels de la chasse et de la pêche. Les ménages, notamment les producteurs des produits de rente, sont généralement regroupés au sein des organisations professionnelles

agricoles (OPA). Ces autorités ont le devoir de connaître largement l'histoire de leurs peuples et de leurs terroirs. Elles jouent des rôles importants en tant que juges suprêmes de tous les conflits qui surviennent dans les communautés et entre les communautés. Elles peuvent aussi intervenir pour d'autres événements sociaux tels que le mariage, les funérailles, etc. Les collectivités territoriales déconcentrées (préfecture, sous-préfecture) et décentralisées (conseil général, mairie), sont gérées et coordonnées par des autorités administratives et politiques dont certaines sont nommées par l'administration et d'autres élues par la population. Elles œuvrent pour le développement de leur circonscription administrative. Les acteurs de développement comprennent les structures étatiques déconcentrées (OIPR, SODEFOR, ANADER), les structures privées qui sont des entreprises agrobusiness ou agroindustrielles (exploitants forestiers, TMP, SOGB, PALMCI, CARGILL, PROMAC-AFRIQUE), les ONG nationales (SOS Taï, vie et forêt, ONG solidarité) et internationales (WWF, WCF). Les partenaires au développement appuient l'Etat de Côte d'Ivoire dans la gestion durable des parcs et réserves. Pour la gestion durable du parc national Taï et sa périphérie, la République Fédérale d'Allemagne à travers la GIZ et le KfW est le plus important partenaire finançant presque exclusivement ce projet.

Les acteurs identifiés développent dans la zone des activités socio-économiques et culturelles. Ils ont des intérêts à privilégier telles activités ou telles autres. Dans l'exercice de ces activités, ils sont en rapport les uns avec les autres de façon directe ou indirecte. Nous avons focalisé notre réflexion sur la perception qu'ont les communautés locales des activités des acteurs intervenant dans leur environnement et qu'elles connaissent. Car il n'est pas rare de constater que des structures prétendent apporter le bien-être aux populations locales, alors qu'elles n'ont aucune connexion avec ces dernières.

6.2.2 Acteurs en action dans l'environnement des communautés locales

Les communautés locales en général, et les ménages agricoles en particulier, affirment à 68% qu'il existe des acteurs qui interviennent dans la périphérie du parc contre 32% soutenant le contraire. Quant à l'identification de ces acteurs à travers leur nom, 66% des ménages en ont connaissance. Les acteurs connus par les ménages interrogés sont l'OIPR, la SODEFOR, l'ANADER, la GIZ, les ONG internationales (WWF, WCF), l'Association Villageoise de Conservation et de Développement (AVCD), le Comité Villageois de Surveillance (CVS), les ONG nationales (SOS Taï, Vie et Forêt), les structures privées (SOGB, PALMCI) et les Conseils Généraux. L'OIPR et la GIZ sont les plus cités par les ménages. A l'exception de la PALMCI, de SOS Taï et des Conseils Généraux, les ménages notent que les autres acteurs

interviennent dans des villages (tableau 6.1) avec l'OIPR et la GIZ occupant les premières places.

Tableau 6.1 : Acteurs connus par les ménages intervenant dans le village selon le secteur

Secteur OIPR	ADK/V6 (Soubré)	Soubré (Soubré)	Djapagui (San-Pedro)	Djouroutou (Tabou)	Taï (Guiglo)
OIPR	<u>oui</u>	<u>oui</u>	<u>oui</u>	<u>oui</u>	<u>oui</u>
SODEFOR	non	non	<u>oui</u>	non	non
GIZ	<u>oui</u>	<u>oui</u>	<u>oui</u>	<u>oui</u>	non
WWF	non	non	non	<u>oui</u>	non
WCF	non	non	non	non	<u>oui</u>
AVCD	<u>oui</u>	<u>oui</u>	non	non	non
CVS	non	non	non	<u>oui</u>	non
Vie et Forêt	non	non	non	non	<u>oui</u>
SOGB	non	<u>oui</u>	non	non	non
ANADER	non	<u>oui</u>	non	non	non

Source : notre enquête

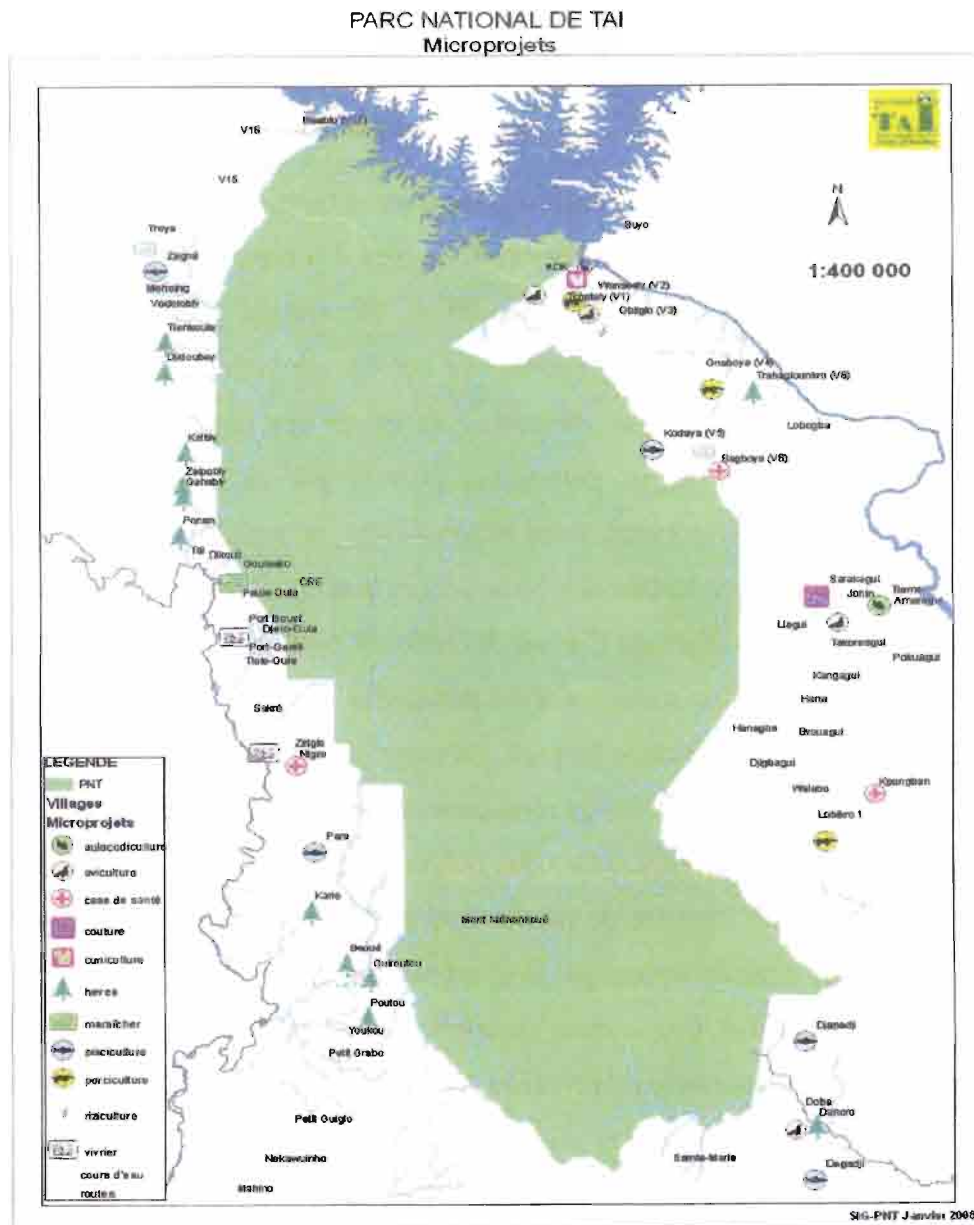
Les acteurs intervenant dans les villages réalisent des activités dans quatre domaines. Les ménages les ont identifiés (tableau 6.2). Ils peuvent être classés comme suit : 1) éducation et santé, 2) surveillance et importance du parc, 3) encadrement pour des alternatives économiques, 4) amélioration des infrastructures économiques. Le tableau 6.2 ci-dessous montre que 80% des ménages ont noté l'activité relative à la surveillance et à l'importance du parc. Dans l'ordre de classement, cette activité est suivie de l'encadrement pour des alternatives économiques mentionné à 11% par les ménages. Dans la surveillance et l'importance du parc, la sensibilisation pour la conservation du parc, la lutte contre le braconnage et le défrichement restent des activités primordiales pour les acteurs tels que l'OIPR et la GIZ. Cela n'est pas surprenant car la principale mission dévolue à l'OIPR est la protection des parcs et réserves avec comme appui financier important la GIZ, surtout pour le parc national Taï. Concernant l'encadrement pour des alternatives économiques, les ménages l'ont faiblement exprimé. La plupart des populations riveraines reconnaissent les initiatives entreprises par l'OIPR et la GIZ en matière de sensibilisation pour la mise en place de micro-projets (figure 6.1) leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie. Les activités meublant les micro-projets ont même été identifiées dans les villages retenus avec la participation des populations. Mais elles ont attendu en vain et ces activités génératrices n'ont pas connu de début d'exécution pour la majorité des cas. Elles sont restées marginales et leur suivi a fait défaut. Or ce sont ces activités qui doivent permettre de conserver le parc à long terme.

Tableau 6.2 : Activités identifiées des acteurs en % des ménages selon le secteur OIPR

Activités des acteurs	ADK/V6	Soubré	Djapagui	Djouroutou	Taï	Total
1) Education et santé	2,9	2,8	2,6	10,6	7,1	4,9
- Apport d'aide financière aux enseignants bénévoles	0	1,4	0	10,6	7,1	3,4
- Sensibilisation et formation des jeunes sur le SIDA	2,9	1,4	2,6	0	0	1,5
2) Surveillance et importance du parc	69,1	85,4	79,5	78,7	90,5	80
- Sensibilisation pour la conservation du parc	39,7	47,8	28,2	17	81	42,6
- Sensibilisation sur l'importance/le bienfait de la forêt	5,9	18,8	2,6	19,1	0	10,2
- Surveillance du parc (lutte contre le braconnage, le défrichage)	23,5	17,4	48,7	42,6	7,1	26,4
- Demande d'appui à la population pour surveiller le parc	0	1,4	0	0	2,4	0,8
3) Encadrement pour des alternatives économiques	20,6	8,6	15,5	6,4	2,4	11,4
- Sensibilisation pour les micro-projets (hévéaculture, élevage)	19,1	4,3	0	0	0	6
- Formation des jeunes pour l'hévéaculture, la pisciculture, l'élevage	0	0	10,3	2,1	2,4	2,3
- Encadrement des paysans pour une meilleure production	1,5	2,9	2,6	4,3	0	2,3
- Reboisement	0	1,4	2,6	0	0	0,8
4) Amélioration des infrastructures économiques	2,9	0	2,6	4,3	0	1,9
- Entretien/aménagement des routes	2,9	0	2,6	4,3	0	1,9
Aucune activité	4,4	2,9	0	0	0	1,9

Source : notre enquête

Figure 6.1 : Micro-projets dans la zone périphérique du parc national de Tai



Les activités initiées par les acteurs de développement ont pour objectif d'apporter des changements dans le quotidien des populations périphériques du parc. Les communautés locales, dans leur ensemble, notent que deux activités parmi celles identifiées ont donné des résultats dont les effets peuvent être jugés positifs même si ces effets demeurent fragiles et leur durée reste à apprécier. Elles sont relatives, d'une part à la sensibilisation en matière d'éducation environnementale portant sur les bienfaits de la forêt, l'importance de la conservation du parc national, les méfaits du braconnage, et d'autre part sur la réhabilitation et la construction des infrastructures sociales de base comme les écoles et les centres de santé dans certains villages. Ces deux activités, soutiennent les communautés, ont quelque peu modifié les comportements de certains d'entre eux vis-à-vis du parc et offert de meilleures conditions d'accès à l'éducation et à la santé. La sensibilisation sur l'importance des

ressources naturelles et l'environnement a permis de freiner l'intensité du braconnage, d'arrêter le défrichement de la forêt du parc, de diminuer les entrées des jeunes dans le parc pour y exploiter les produits. Quant à l'offre des infrastructures sociales de base, elle a permis de décongestionner les classes surchargées, de réduire les distances d'accès à l'éducation et à la santé.

Cependant, les micro-projets, selon les populations riveraines, n'ont pas d'impact tangible tant sur le plan économique qu'en ce qui concerne la conservation du parc. En premier lieu, ces micro-projets ne sont pas réalisés comme prévus et leur suivi fait défaut. En second lieu, ils ne s'intègrent pas parfaitement dans l'économie locale pour compenser ce que les communautés locales perdent en se détournant de l'exploitation des ressources du parc. Les griefs des communautés à l'endroit des acteurs, surtout l'OIPR et son principal partenaire, portent sur les micro-projets pourvoyeurs d'activités génératrices de revenu. C'est bien, voire indispensable, de sensibiliser les populations sur le rôle important de l'environnement et d'offrir des écoles et des centres de santé. Mais si ces activités ne sont pas soutenues par celles leur permettant d'avoir des revenus, toute action visant la conservation du parc sera inefficace. Car les riverains soutiennent ne pas savoir ce qu'ils gagnent en contrepartie de leurs actions en faveur de la gestion durable du parc. En outre, ils rétorquent que l'accès à l'éducation et à la santé n'est pas gratuit. Il faut disposer de ressources financières pour y accéder. C'est dire qu'il ne suffit pas de réaliser ces infrastructures, mais elles doivent être fréquentées par les usagers dotés de moyens financiers. Il serait donc illusoire de penser que dans l'état actuel des choses, les activités entreprises par les acteurs de développement puissent amener les communautés locales à œuvrer pour une gestion durable de l'espace Taï. Car la mise en œuvre des projets semble davantage motivée par leur faisabilité que par la nécessité réelle de favoriser l'interaction positive entre la conservation et le développement rural prenant en compte les priorités locales. Par ailleurs, ces projets sont parfois déconnectés des plans de développement des collectivités décentralisées définissant les priorités locales lorsqu'elles en disposent.

Dans l'espace Taï où vivent différentes communautés locales (autochtones, allochtones, allogènes), les systèmes d'exploitation des ressources naturelles peuvent être différents en fonction de leurs objectifs de production. Il convient d'analyser de telles trajectoires pour cerner les systèmes d'exploitation⁷⁶ agricole et non agricole de ces ressources, c'est-à-dire l'organisation socio-économique des unités de production agricole et de prélèvement des ressources forestières.

⁷⁶ Le système d'exploitation en agriculture se définit comme « le mode de fonctionnement des unités de production ». Dans l'analyse du fonctionnement des unités de production quatre éléments peuvent être pris en compte : (1) la détention du pouvoir de décision et son exercice (le pouvoir de décision concerne le système de culture, le système de production, l'affectation du revenu d'exploitation ; il peut être de type individuel, pluraliste, collectif, et dépendant de l'environnement immédiat c'est-à-dire l'environnement social, la présence de structure d'encadrement), (2) la structure interne des unités de production, (3) les modes de disposition des ressources productives (accès à la terre, disponibilité en travail, l'approvisionnement en consommations intermédiaires et en biens d'équipement), (4) les liaisons entretenues par les unités de production avec d'autres activités productives, relations affectant leur fonctionnement (Badouin, 1987).

6.2.3 Communautés locales et gestion des ressources

La mise en valeur des ressources naturelles constitue un véritable enjeu aux échelles internationale, nationale et locale. Ces ressources ont une grande importance dans le développement des sociétés à ces différentes échelles. Au niveau local, elles sont surtout utilisées par des communautés rurales pour des objectifs de productions forestières, agricoles, halieutiques ou pastorales. Les populations des zones rurales exploitent les ressources naturelles pour répondre directement ou indirectement à leurs besoins alimentaires domestiques et monétaires. Ainsi ces populations dépendent des ressources forestières et des produits forestiers non ligneux pour leur subsistance et leur revenu, y compris le gibier, les plantes comestibles et les plantes médicinales. Telle est la situation qui prévaut dans l'espace Taï, notre zone d'étude où les populations qui y vivent développent principalement des activités agricoles pour assurer la couverture de l'essentiel de leurs besoins. Afin de mieux comprendre la gestion des ressources naturelles par ces populations, il convient de les caractériser dans l'exploitation de ces ressources. L'examen des conditions socio-économiques de production agricole en lien avec la ressource terre afin de mettre en exergue les contraintes socio-économiques auxquelles sont confrontés les paysans riverains est au cœur de cette préoccupation.

6.2.3.1 Conditions socio-économiques des ménages agricoles

La gestion des ressources naturelles se réfère aux différentes manières dont ces ressources sont utilisées par des acteurs à des fins de production de biens de consommation. Ces acteurs peuvent être des communautés locales, des entreprises agro-industrielles, l'Etat, etc. Pour survenir à leurs besoins, les communautés de l'espace Taï gèrent les ressources naturelles qui s'y trouvent avec l'accent sur les productions agricoles. Dans cette optique, il est indiqué de cerner l'environnement socio-économique des communautés, et les caractéristiques socio-démographiques et économiques de ces communautés.

Environnement socio-économique des ménages agricoles

L'environnement socio-économique des ménages vivant dans l'espace Taï se caractérise par la dotation de leurs villages en infrastructures socio-économiques de base et l'accessibilité de ces villages. En effet, l'existence des infrastructures socio-économiques telles qu'une école, un centre santé, un marché rural et des équipements en eau de boisson et en voies de communication dans une localité donnée concourent à l'épanouissement des populations. La présence d'un centre santé fonctionnel est un atout pour les populations car il permet aux habitants de disposer de leurs capacités physiques et mentales afin de vaquer à leurs activités. La santé des populations dépend également de la qualité d'eau consommée. Concernant l'accessibilité des villages grâce à un réseau routier adéquat, elle permet aux paysans d'écouler leurs productions et de s'approvisionner en ressources productives telles que les semences, les fertilisants et les produits phytosanitaires. En référence à l'importance d'un

tel environnement, nous avons évalué les éléments constitutifs de celui-ci sur la base de notre présence sur le terrain et des interviews réalisées auprès des ménages. Les réponses sont consignées dans le tableau 6.3 ci-dessous.

Tous les villages enquêtés sont dotés d'une école primaire chargée de former les enfants dont l'âge varie entre 5 et 14 ans. Ces écoles servent de cadre pour la formation et la sensibilisation des citoyens de demain à la problématique environnementale. Ainsi une expérimentation en éducation environnementale a été mise en œuvre sur la période 2003-2010 avec le « Club PAN⁷⁷ ». L'option choisie est la « conservation durable du Parc National de Taï et de la biodiversité ». Sur cette période, pour la promotion de l'éco-citoyenneté, trois axes ont été développés. Le premier axe relatif à un programme pédagogique expérimental s'est focalisé sur le renforcement des capacités des Enseignants-Animateurs, qui à leur tour, encadrent les élèves dans l'acquisition des connaissances sur le bien fondé de la conservation de la nature et ses bienfaits (annexe 1). Le deuxième axe a porté sur les activités éco-citoyennes dont les composantes sont les compétitions, l'éco-tourisme, le théâtre, les échanges scolaires et les émissions radio (annexe 2). Cet axe est la traduction des connaissances acquises à travers l'organisation des journées de sensibilisation où les ballets, le théâtre, la restitution des leçons apprises, etc., ont montré aux communautés riveraines et aux autorités administratives et politiques combien il est important de prendre soin de l'environnement dans lequel vivent tous les acteurs. Enfin, les éco-alternatives portant sur les micro-projets d'élevage ont constitué le troisième axe (annexe 3). Il s'est agi de micro-projets scolaires éducatifs dans lesquels des écoles primaires publiques sont dotées d'infrastructures d'élevage d'espèces animales prisées par les consommateurs. Dans ces projets, les élèves apprennent l'héliciculture (élevage d'escargot), l'aulacodiculture (élevage d'agouti) et la cuniculiculture (élevage de lapin).

Concernant les autres infrastructures socio-économiques de base (figure 6.2), certains villages sont sous-équipés. Sur les dix villages enquêtés, cinq disposent de centre de santé, soit 50%. Les marchés hebdomadaires, sur lesquels les communautés rurales et les commerçants venus des villes environnantes effectuent les transactions, existent dans huit villages, soit 80%. Les produits de première nécessité comme le sel, le pétrole, le savon, l'huile, etc., sont échangés sur ces marchés. Il en est de même pour les produits forestiers alimentaires et non alimentaires. En matière de source d'approvisionnement d'eau potable, huit villages sur dix sont équipés d'un forage à pompe réalisé par l'Etat.

⁷⁷ Le Club PAN (Personnes, Animaux, Nature) est une composante du programme d'éducation et de conservation de la Fondation pour les Chimpanzés Sauvages (WCF) en activité autour du Parc National de Taï en Côte d'Ivoire.

Tableau 6.3 : Dotation des villages en infrastructures socio-économiques de base

Secteurs OIPR	Villages	Ecole	Centre de santé	Marché	Eau potable ⁷⁸
ADK/V6	V1/ADK	1	0	1	1
	V5	1	1	1	0
Soubré	Takoreagui	1	0	1	1
	Dahili	1	1	1	1
Djapagui	Djapagui	1	1	1	1
	Dagadji	1	1	1	1
Djouroutou	Djouroutou	1	1	1	1
	Karié	1	0	1	1
Taï	Paulé-Oula	1	0	0	0
	Djidoubaye	1	0	0	1

Source : notre enquête

Figure 6.2 : Ecrêteau indiquant la réalisation d'une infrastructure socio-économique de base



Les enquêtes menées auprès des ménages montrent que tous n'ont pas la même source d'approvisionnement, même dans les villages dotés d'un forage à pompe. Ainsi quatre sources d'approvisionnement en eau de boisson ont été citées par les ménages : le marigot, la rivière, le forage à pompe et le puit traditionnel. En terme d'usage de l'eau de ces sources par les ménages, elles sont classées comme suit : le forage à pompe (50%), le puit traditionnel (26%), le marigot (12%) et la rivière (3%). Le reste des ménages, soit 9%, dans leur consommation d'eau font la combinaison de ces sources. Certes, il existe des villages qui ne disposent pas de pompe à forage mais la diversité des sources d'approvisionnement en eau est liée au lieu de résidence des ménages agricoles. Ces ménages

⁷⁸ Il existe plusieurs sources d'eau en milieu rural. La seule source d'eau potable fiable est le forage réalisé par l'Etat ou des structures privées agissant au nom de l'Etat dans les villages

ne vivent pas tous en permanence dans les villages. Ils résident dans les campements périphériques et ne se rendent dans les villages que lors des événements sociaux et des jours de marché lorsque ceux-ci en disposent. Cette pratique est observée chez les allochtones et les allogènes. Les campements n'étant pas dotés de forage à pompe, il ne reste que les trois dernières sources. Le tableau 6.4 met en exergue l'importance des sources d'approvisionnement en eau de boisson par les ménages selon le secteur OIPR.

Tableau 6.4 : Répartition en % des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le secteur OIPR

Sources d'eau	Secteurs OIPR				
	ADK/V6	Soubré	Djapagui	Djouroutou	Taï
Forage à pompe	40% (33)	37% (30)	46% (37)	81% (65)	46% (35)
Puit traditionnel	28% (23)	14% (11)	25% (20)	9% (7)	54% (41)
Marigot	12% (10)	44% (36)	3% (2)	0% (0)	0% (0)
Rivière	0% (0)	5% (4)	0% (0)	10% (8)	0% (0)
Combinaison de sources ⁷⁹	20% (16)	0% (0)	26% (21)	0% (0)	0% (0)
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : notre enquête

Pour ce qui est de l'accès des villages, ils sont desservis par un réseau routier les reliant aux villes de la zone. Tous les villages enquêtés sont traversés par une principale route et sont relativement éloignés des villes. Les distances moyennes de la résidence des ménages par rapport à la principale route et la ville la plus proche sont consignées dans le tableau 6.5 ci-dessous. Mais ce réseau routier est défectueux et se trouve dans un état de dégradation ne permettant pas d'accéder facilement à ces villages (figure 6.3). L'accès aux campements périphériques est plus problématique. L'absence de voies de communication adéquates et l'éloignement des villes font que les paysans sont difficilement accessibles. Cette situation ne facilite pas non plus l'approvisionnement des marchés ruraux en biens de production et de consommation. Ce qui impacte négativement le niveau de production des produits vivriers car les paysans s'adonnent aux cultures vivrières pour leur auto-consommation en priorité. Le surplus dégagé pour le marché reste faible. L'état des routes ne permettant pas d'évacuer rapidement les produits vivriers qui sont hautement périssables, les paysans notent qu'il est préférable d'investir dans les produits de rente dont la commercialisation est garantie.

⁷⁹ Forage-puits, marigot-forage, marigot-puits, rivière-puits, marigot-forage-puits

Tableau 6.5 : Distance moyenne (km) de la résidence par rapport à la principale route et la ville la plus proche

Villages	Résidence ⁸⁰ /principale route	Résidence/ville la plus proche ⁸¹
V1/ADK	0	31
V5	0	65
Takoreagui	0	33
Dahili	0	45
Djapagui	0	73
Dagadji	0	93
Djouroutou	0	71
Karié	0	71
Paulé-Oula	0	10
Djidoubaye	0	15

Source : notre enquête

Figure 6.3 : Etat des routes dans l'espace du parc national de Taï



L'environnement socio-économique influence certes sur les activités pratiquées par les ménages qui y vivent, mais les caractéristiques socio-démographiques et économiques de ces derniers impactent davantage ces activités, surtout lorsqu'il s'agit de l'activité agricole dont dépendent les membres du ménage. Il est important de donner des éclairages sur ces caractéristiques à savoir la taille et la composition des ménages, leur répartition entre les différentes communautés, l'âge et le niveau d'éducation des chefs de ménage, leur expérience dans l'agriculture.

Les actions de l'homme impactent son milieu. Ces actions transforment l'environnement dans lequel il s'est installé. Les changements opérés suite à ces actions peuvent avoir des effets positifs ou négatifs

⁸⁰ Le lieu de résidence considéré du ménage est le village même si celui-ci passe plus de temps au campement du fait des activités agricoles qui demandent un investissement en temps.

⁸¹ Les villes dont il est question sont dotées d'un hôpital général, d'au moins un établissement secondaire, d'une brigade de gendarmerie et/ou d'un commissariat de police.

sur les ressources naturelles et le cadre de vie. Les transformations subies par le milieu sont en rapport avec les caractéristiques socio-démographiques et économiques des populations qui y vivent. La connaissance de ces caractéristiques est déterminante lorsqu'il s'agit d'élaborer des stratégies de gestion durable des ressources naturelles. Dans la zone d'étude, les caractéristiques socio-démographiques d'une part, et les caractéristiques économiques d'autre part, des ménages agricoles sont mises en lumière. Nous mettons en évidence ces caractéristiques par secteur en regroupant les enquêtés en trois grands groupes : les autochtones, les allochtones et les allogènes.

Caractéristiques socio-démographiques

Les caractéristiques socio-démographiques des ménages agricoles principalement examinées portent sur la nationalité, l'âge, la taille et la composition du ménage (nombre d'enfants, nombre d'actifs agricoles, etc.).

Les ménages enquêtés sont répartis entre six nationalités : ivoirien, burkinabè, malien, guinéen, béninois et togolais ; les cinq dernières constituant le groupe des allogènes. Les nationalités ivoirienne et burkinabè sont les plus importantes, comme le montre le tableau 6.6 ci-dessous. Ces allogènes sont répartis comme suit : burkinabè (86,2%), malien (7,6%), guinéen (1,4%), béninois (4,1%), togolais (0,7%).

Tableau 6.6 : Répartition en % des chefs de ménage par nationalité selon le secteur OIPR

Secteur OIPR	Nationalité du chef de ménage					
	Ivoirien	Burkinabè	Malien	Guinéen	Béninois	Togolais
ADK/V6	87,8	7,3	4,9	0	0	0
Soubré	63,0	33,3	1,2	1,2	1,2	0
Djapagui	57,5	33,8	5,0	0	3,8	0
Djouroutou	47,5	45,0	2,5	1,3	2,5	1,3
Taï	61,8	38,2	0	0	0	0

Source : notre enquête

S'agissant des autres caractéristiques socio-démographiques des ménages tels que l'âge, la taille du ménage (le nombre de personnes vivant dans le ménage), le nombre d'enfants biologiques et autres enfants en charge, le nombre d'actifs agricoles et le nombre d'enfants scolarisés, elles sont examinées selon le secteur OIPR et l'origine du chef de ménage.

L'âge moyen est de 47 ans avec un minimum de 23 ans et un maximum de 90 ans. Les ménages enquêtés comprennent des personnes jeunes et âgées. Cette composition est importante car elle met en relief des générations permettant de comprendre la dynamique des changements. Les tranches d'âge [31-40], [41-50] et [51-60] concentrent les ménages avec des taux compris entre 14% et 41% selon le secteur (cf. tableaux A4.1 et A4.2 annexe 4). Cette concentration reste la même lorsqu'on considère l'origine du chef de ménage.

Les caractéristiques socio-démographiques des ménages selon le secteur et l'origine restent sensiblement les mêmes (cf. tableaux 6.7 et 6.8). Mais la taille du ménage est relativement plus élevée chez les allochtones et allogènes que chez les autochtones. Cela peut s'expliquer par le fait que ces deux communautés sont les principaux détenteurs de plantations de cultures de rente et contrôlent la main-d'œuvre de la même ethnie qu'elles. Les immigrés, de par leurs relations socio-économiques avec leur village ou région d'origine font appel à la main-d'œuvre pour travailler dans les plantations de cultures de rente. A travers des réseaux sociaux qu'ils ont développés, ils contrôlent cette main-d'œuvre.

Tableau 6.7 : Autres caractéristiques socio-démographiques des ménages selon le secteur

Caractéristiques socio-démographiques	Secteurs OIPR				
	ADK/V6	Soubéré	Djapagui	Djouroutou	Taï
Age du chef de ménage	52	43	47	45	48
Taille du ménage	8	9	12	8	6
Enfants biologiques	6	6	7	6	5
Autres enfants en charge	4	3	4	3	2
Actifs agricoles	4	4	5	4	4
Enfants scolarisés	3	2	3	2	2

Source : notre enquête

Tableau 6.8 : Autres caractéristiques socio-démographiques des ménages selon l'origine

Caractéristiques socio-démographiques	Origine du chef de ménage		
	Autochtone	Allochtone	Allogène
Age du chef de ménage	51	47	45
Taille du ménage	6	10	9
Enfants biologiques	6	6	6
Autres enfants en charge	3	4	3
Actifs agricoles	3	4	5
Enfants scolarisés	2	3	2

Source : notre enquête

Caractéristiques socio-économiques

Les caractéristiques socio-économiques des ménages agricoles examinées selon le secteur OIPR et l'origine portent sur le niveau d'éducation, la situation matrimoniale, le nombre d'année d'expérience dans la gestion de l'exploitation agricole, le contact avec des structures d'encadrement et l'appartenance à une organisation paysanne.

Le tableau 6.9 révèle qu'une proportion importante (49 à 69 %) des ménages interrogés est sans niveau d'éducation. Cette proportion ne sait ni lire ni écrire. Parmi ceux qui ont fait l'école occidentale, c'est le niveau primaire qui domine. C'est dire que la majorité des ménages a eu une scolarité dont la durée est inférieure ou égale à 6 ans. S'agissant de la répartition des enquêtés par le niveau d'éducation selon l'origine, les autochtones se différencient des deux autres groupes communautaires (tableau 6.10). Les

autochtones sont répartis comme suit : primaire (47%), sans niveau (32%), secondaire (18%) et supérieur (3%). A l'opposé, la proportion des allochtones et allogènes sans niveau est respectivement de 61 et 72%. Le niveau primaire concerne 28% d'allochtones et 20% d'allogènes. Dans ces deux communautés, aucun ménage n'a atteint le niveau supérieur.

Tableau 6.9 : Répartition en % des chefs de ménage par niveau d'éducation selon le secteur

Secteur OIPR	Niveau d'éducation du chef de ménage			
	Primaire	Secondaire	Supérieur	Sans niveau
ADK/V6	25,6	19,5	1,2	53,7
Soubéré	24,7	6,2	0	69,1
Djapagui	26,3	11,3	0	62,5
Djouroutou	26,3	15,0	1,3	57,5
Taï	44,7	5,3	1,3	48,7

Source : notre enquête

Tableau 6.10 : Répartition en % des chefs de ménage par niveau d'éducation selon l'origine

Origine	Niveau d'éducation du chef de ménage			
	Primaire	Secondaire	Supérieur	Sans niveau
Autochtone	47,3	17,6	3,3	31,9
Allochtone	27,6	11,0	0	61,3
Allogène	20,0	8,3	0	71,7

Source : notre enquête

Concernant l'état matrimonial (tableau 6.11), plus de 83% des chefs de ménage sont mariés. Cette tendance se vérifie dans les trois communautés (tableau 6.12). La connaissance de la situation matrimoniale s'inscrit dans la droite ligne du rôle et de l'importance de la famille. La famille au sens restreint (couple) reste le creuset d'éducation par excellence des enfants, permettant l'acquisition des valeurs sociales. Car le citoyen de demain est façonné dans cet espace familial qui essaie de donner les armes nécessaires à ce dernier pour affronter les adversités de la vie en société. La famille demeurant le sanctuaire de la vie, le savoir vivre en société prend sa source dans celle-ci.

Tableau 6.11 : Répartition en % des chefs de ménage par état matrimonial selon le secteur

Secteur OIPR	Etat matrimonial du chef de ménage			
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf
ADK/V6	12,2	82,9	1,2	3,7
Soubéré	0	97,5	1,2	1,2
Djapagui	8,8	88,8	1,3	1,3
Djouroutou	1,3	95,0	2,5	1,3
Taï	5,3	92,1	1,3	1,3

Source : notre enquête

Tableau 6.12 : Répartition en % des chefs de ménage par état matrimonial selon l'origine

Origine	Etat matrimonial du chef de ménage			
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf
Autochtone	12,1	84,6	0	3,3
Allochtone	4,3	90,2	3,1	2,5
Allogène	2,8	96,6	0,7	0

Source : notre enquête

A propos de l'expérience dans la gestion de l'exploitation agricole en tant que responsable dans la prise de décision, les chefs de ménage de la zone ont en moyenne entre 17 et 25 années d'expérience. Les allogènes et les allochtones ont respectivement 19 et 20 ans d'expérience contre 25 ans chez les autochtones (cf. tableaux A4.3 et A4.4 annexe 4). La répartition des chefs de ménage par tranche d'année d'expérience selon le secteur OIPR et l'origine montre que les classes [11-20] et [21-30] concentrent la majorité de ces chefs avec des taux respectifs se situant entre 24 et 44% pour la première, entre 20 et 44% pour la deuxième (cf. tableaux A4.5 et A4.6 annexe 4).

Au sujet de contact avec les structures publiques et privées d'encadrement qui interviennent dans la zone d'étude, les paysans ont plus de rapport avec l'Agence Nationale pour le Développement Rural (ANADER) qui est une structure para-publique. C'est dans le secteur ADK/V6 que les paysans (77%) sont plus en contact avec cette agence. Par contre dans les autres secteurs, une proportion importante des paysans n'a reçu aucun contact avec ces structures (tableau 6.13). En référence à l'origine des paysans (tableau 6.14), les allochtones (60%) et les allogènes (75%) sont les plus nombreux à n'avoir pas bénéficié d'encadrement. Quant aux autochtones interrogés, 52% affirment avoir eu de contact avec l'ANADER contre 45%.

Tableau 6.13 : % des chefs de ménage ayant contact avec les structures d'encadrement selon le secteur OIPR

Secteur OIPR	Structures publiques et privées d'encadrement						
	ANADER	SODEFOR	Cargill	SAPH	PALMCI	OIPR	Aucun
ADK/V6	76,8	0	7,3	1,2	0	0	13,4
Soubré	16,0	0	0	0	0	0	84,0
Djapagui	23,8	0	0	1,3	0	0	75,0
Djouroutou	36,3	2,5	0	0	1,3	0	60,0
Taï	21,1	1,3	0	0	0	0	77,6

Source : notre enquête

Tableau 6.14 : % des chefs de ménage ayant contact avec les structures d'encadrement selon l'origine

Origine	Structures publiques et privées d'encadrement						
	ANADER	SODEFOR	Cargill	SAPH	PALMCI	OIPR	Aucun
Autochtone	51,6	1,1	0	1,1	1,1	0	45,1
Allochtone	38,7	0,6	0,6	0	0	0	59,5
Allogène	20,7	0,7	3,4	0,7	0	0	74,5

Source : notre enquête

En ce qui concerne l'appartenance à un groupement ou association d'agriculteurs, il y a une certaine disparité dans la zone. A l'exception du secteur de Soubré, plus de 50% des ménages des autres secteurs n'appartiennent à aucun groupement ou association d'agriculteurs. En considérant l'origine des ménages, la proportion d'autochtones (28%) et d'allogènes (37%) appartenant à un groupement ou association d'agriculteurs est faible par rapport à celle des allochtones (53%) (cf. tableaux A4.7 et A4.8 annexe 4). Les interviews réalisées ont également permis d'identifier trois types de groupe d'appartenance : la coopérative, l'entraide et la conservation de la forêt. Dans la zone d'enquête, 43% et 49% des ménages appartiennent respectivement à une coopérative et à un groupe d'entraide. Le groupement pour la conservation de la forêt reste marginale (4%). Les autochtones sont plus présents en coopérative (72%) qu'en entraide (12%). C'est l'inverse chez les allogènes avec 26% en coopérative et 66% en entraide. Quant aux allochtones, ils sont répartis en proportion presque égale entre la coopérative (45%) et l'entraide (48%).

Les caractéristiques socio-démographiques et économiques étant connues, il est important de les mettre en rapport avec les ressources productives et les pratiques agricoles car ces caractéristiques sont déterminantes dans la gestion de ces ressources, surtout celle de la ressource terre ou capital foncier. Les ménages se sont prononcés sur la gestion de ce capital et les perspectives compte tenu de la rareté de cette ressource.

6.2.3.2 Ménages agricoles et gestion de la ressource terre

Les activités agricoles en milieu rural reposent fondamentalement sur la ressource terre. Sans cette ressource, aucune activité agricole n'est possible dans ce milieu. Ce qui explique son importance pour les populations qui y vivent et sa convoitise par toutes les catégories sociales comprenant l'Etat. La course à l'acquisition à titre privé de cette ressource, en ignorant les règles locales, rend complexe sa gestion et engendre des conflits entre différentes communautés. La gestion de la ressource terre est liée à ses modes d'acquisition ou d'accès qui peuvent affecter l'usage des technologies et des intrants modernes.

Dans la zone, la propriété foncière est de type communautaire autochtone et la ressource est répartie entre différentes familles constituant la communauté. Sur cette base, l'attribution d'une portion de cette ressource à une personne hors de la communauté est analysée par celle-ci avant l'accord de la famille à qui la demande est adressée. Toutefois, l'afflux de communautés d'origines diverses dans la zone a donné une nouvelle configuration à l'accès à la ressource terre. D'autres types de propriété sur les terres sont alors apparus. La pression sur les réserves de terres familiales, la recherche d'un profit individuel, dues à la présence de ces communautés, expliquent cette nouvelle situation. Ainsi 71% et 17% des ménages exploitent des terres respectivement de type individuel et familial. Les autochtones ont majoritairement hérité de leurs parents les terres exploitées. Par contre, la plupart des allochtones

et allogènes ont acquis par achat les terres qu'ils exploitent. Le tableau 6.15 informe sur le mode d'acquisition des terres mises en valeur où 60% des autochtones ont hérité des terres cultivées en cacao contre 46% et 69% respectivement d'allochtones et d'allogènes ont accédé aux terres par achat. Cette tendance est observée pour la plupart des autres spéculations pratiquées par les ménages.

Tableau 6.15 : Répartition des ménages (%) par mode d'acquisition des terres cultivées en cacao selon l'origine

Mode d'acquisition	Origine du chef de ménage			
	Autochtone	Allochtone	Allogène	Total
Héritage	59,7	25,9	17,5	30,0
Achat	4,9	45,6	69,2	45,7
Prêt gratuit	11,0	6,3	0,7	5,2
Don	24,4	20,3	12,6	18,3
Héritage-Achat	0	1,3	0	0,5
Achat-Don	0	0,6	0	0,3
Total	100	100	100	100

Source : notre enquête

Il faut souligner que l'augmentation de la disponibilité foncière a toujours guidé les ménages agricoles quelle que soit l'affectation de la ressource. Dans ce sens, peu importe l'origine des ménages, après avoir hérité des terres de leurs parents, ils ont acquis de nouvelles terres selon nos enquêtes. Le mode dominant d'acquisition des nouvelles terres est l'achat comme le montrent les tableaux 6.16 et 6.17. Dans chaque secteur OIPR, les terres additionnelles ont été acquises presque exclusivement par achat. Ce mode d'acquisition selon l'origine montre que les autochtones (71%) sont fortement concernés au même titre que les allochtones (90%) et les allogènes (94%). Si chez les communautés immigrées l'accès à la terre par achat se justifie, une telle démarche se comprend difficilement chez les autochtones. Cela peut d'ailleurs paraître paradoxal étant donné qu'ils ne sont pas en territoire étranger et les relations à l'intérieur de leur communauté pourraient leur permettre d'avoir des terres par prêt gratuit ou don. Pour comprendre cette situation, il faut la contextualiser. L'afflux des populations venues d'ailleurs a engendré une forte demande de la ressource forêt-terre, créant ainsi une pression sur celle-ci. Par conséquent la transaction devient financière. Les autochtones détenteurs de réserves forestières privilégient désormais leur valeur monétaire par rapport à leur valeur sociale. Dans cette optique, il n'existe plus de différence entre les acquéreurs potentiels de cette ressource.

Tableau 6.16 : Répartition des ménages (en %) par mode d'acquisition de nouvelles terres selon le secteur

Secteur OIPR	Mode d'acquisition					
	Héritage	Achat	Prêt gratuit	Don	Location	Autres ^{82*}
ADK/V6	3,7%	92,6%	3,7%	0%	0%	0%
Soubré	0%	94,5%	1,8%	1,8%	0%	1,8%
Djapagui	0%	98,0%	0%	0%	0%	2%
Djouroutou	0%	83,0%	0%	13,6%	0%	3,4%
Taï	12,2%	80,5%	0%	4,9%	0%	2,4%

Source : notre enquête

Tableau 6.17 : Répartition des ménages (en %) par mode d'acquisition de nouvelles terres selon l'origine

Origine	Mode d'acquisition					
	Héritage	Achat	Prêt gratuit	Don	Location	Autres*
Autochtone	4,2%	70,8%	4,2%	16,7%	0%	4,1%
Allochtone	3,7%	89,8%	0,9%	2,8%	0%	2,8%
Allogène	1,0%	94,1%	0%	4,0%	0%	0,9%

Source : notre enquête

Après les terres reçues de leurs parents par héritage, les ménages ont principalement accédé à de nouvelles terres par achat. Ce qui leur a permis de constituer une dotation foncière. Comme l'indiquent la faible disponibilité foncière par actif agricole et la courte durée de la jachère, les fronts pionniers développés ont atteint leur limite. En pareille circonstance, les ménages développent des stratégies pour leur survie. Pour les non originaires de la zone, c'est l'abondance de la ressource qui a motivé leur déplacement, son épuisement serait un facteur d'immigration à nouveau à la recherche du bien-être. Il n'est pas non plus exclu que certains autochtones optent pour cette stratégie. Lorsque l'émigration n'est pas envisagée, pour s'adapter à la transformation de leur milieu, les ménages peuvent opter pour le changement de leur système de production, passant du système de production extensif (place prépondérante des ressources naturelles, surtout l'abondance de terre et la possibilité de jachère longue) au système de production intensif à base de consommations intermédiaires (semences sélectionnées, engrais, eau, produits énergétiques, carburants, produits phytosanitaires, produits de traitement). Face donc à la disparition de l'abondance des terres, les ménages sont-ils dans une dynamique de modification de leur système de production ? Ce questionnement nous a mener à nous focaliser sur deux points : (1) l'intention ou le souhait des ménages d'acquérir d'autres terres et (2) l'utilisation des technologies et des consommations intermédiaires ou en d'autres termes l'usage des intrants de restauration de la fertilité des sols dans une situation de rareté de la ressource terre.

Les ménages, interrogés sur leur souhait d'acquérir d'autres terres, ont répondu positivement à 85%. Le mode d'acquisition est l'achat et les ménages l'ont exprimé à 81% (tableau 6.18). Ce mode est

⁸² * Il s'agit de combinaison des modes d'acquisition

privilegié dans tous les secteurs OIPR (tableau 6.19). Mais l'achat ne serait possible qu'à condition que des détenteurs de réserves forestières ou de plantations à faible rendement (motif de départ) ou encore des ménages possédant des plantations et en difficultés financières soient disposés à céder ces ressources. En outre, le deuxième mode d'acquisition important indiqué par les ménages (10%) est celui du déclassement d'une partie du parc national et des forêts classées qui font partie du patrimoine forestier permanent de l'Etat. Dans les secteurs ADK/V6 et Djapagui, les ménages l'ont respectivement exprimé à 39% et 3%.

Tableau 6.18 : Répartition des ménages souhaitant acquérir d'autres terres par mode d'acquisition

Mode d'acquisition	Effectifs	%
Achat	274	80,6
Héritage	6	1,8
Don	16	4,7
Déclassement une partie forêt du parc	31	9,1
Déclassement forêt classée	2	0,6
Aide	5	1,5
Achat-Don	5	1,5
Héritage-Don	1	0,3
Total	340	100

Source : notre enquête

Tableau 6.19 : Répartition des ménages (%) souhaitant acquérir d'autres terres par mode d'acquisition selon le secteur

Mode d'acquisition	Secteur OIPR				
	ADK/V6	Soubré	Djapagui	Djouroutou	Taï
Achat	49,4%	89,3%	90,0%	84,8%	95,1%
Héritage	0%	3,6%	0%	6,1%	0%
Don	1,3%	3,6%	7,5%	6,1%	4,9%
Déclassement une partie forêt du parc	37,7%	0%	2,5%	0%	0%
Déclassement forêt classée	1,3%	0%	0%	1,5%	0%
Aide	6,5%	0%	0%	0%	0%
Achat-Don	3,9%	3,6%	0%	0%	0%
Héritage-Don	0%	0%	0%	1,5%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : notre enquête

Lorsque le mode d'acquisition est passé en revue en fonction de l'origine (tableau 6.20), l'achat est priorisé par les allochtones et les allogènes contrairement aux autochtones qui sont partagés entre l'achat (39%) et le déclassement du patrimoine forestier étatique (41%). La proportion des allogènes ayant souhaité ce mode reste marginale (environ 1%). Ce déclassement souhaité surtout par les autochtones donne matière à réflexions. Il trouverait son explication dans les rapports entre l'Etat à travers ses services déconcentrés et les communautés locales au sujet de la gestion des aires protégées.

Tableau 6.20 : Répartition des ménages (%) souhaitant acquérir d'autres terres par mode d'acquisition selon l'origine

Mode d'acquisition	Origine du ménage		
	Autochtone	Allochtone	Allogène
Achat	39,2%	94,2%	91,9%
Héritage	1,3%	1,4%	2,4%
Don	12,7%	2,2%	2,4%
Déclassement une partie forêt du parc	38,0%	0%	0,8%
Déclassement forêt classée	2,5%	0%	0%
Aide	3,8%	0,7%	0,8%
Achat-Don	1,3%	1,4%	1,6%
Héritage-Don	1,3%	0%	0%
Total	100%	100%	100%

Source : notre enquête

La ressource forêt-terre, la main-d'œuvre, les outils agricoles et le capital financier font partie des ressources productives. Les technologies et les intrants modernes, en tant que ressources productives également pour l'amélioration de la productivité, participent à la gestion durable de la ressource terre. La productivité agricole et la caractérisation des systèmes de production sont déterminées par ces ressources ou facteurs de production qui permettent la réalisation des activités agricoles. La disponibilité et l'usage de ces facteurs de production caractérisent les exploitations agricoles ou unités agricoles.

6.2.3.3 Usage des facteurs de production sur les exploitations agricoles

Les facteurs de production, outre la ressource terre analysée ci-dessus, regroupent la force de travail (main-d'œuvre), le capital physique (équipements agricoles ou matériels agricoles), le capital financier, les technologies et les intrants modernes.

Force de travail, capital physique et capital financier

En effet, la force de travail est constituée de travail familial (main-d'œuvre familiale) et de travail salarié (main-d'œuvre salariée). La main-d'œuvre familiale est fournie par les ménages agricoles qui sont en âge de travailler c'est-à-dire les actifs agricoles. En moyenne, chaque ménage dispose de 4 actifs agricoles qui vivent sur l'exploitation et y effectuent les travaux agricoles. En outre les ménages font appel à la main-d'œuvre extérieure salariée. Cette main-d'œuvre est demandée par 40% des ménages contre 60% qui n'ont pas exprimé ce besoin. La moyenne est de 3 personnes rémunérées par ménage. La répartition des ménages ayant utilisé la main-d'œuvre salariée et la moyenne de main-d'œuvre salariée utilisée selon l'origine sont consignées dans le tableau 6.21 ci-dessous.

Tableau 6.21 : Répartition des ménages (%) utilisant la MOS et la moyenne MOS selon l'origine

Origine	% des ménages utilisant la MOS	Moyenne MOS utilisée
Autochtone	31,9% (29)	3
Allochtone	38,7% (63)	2
Allogène	46,2% (67)	3

Source : notre enquête

Concernant le capital physique, il est constitué d'équipements agricoles ou de petits matériels utilisés en agriculture paysanne. Ils sont composés de dabas, houes, machettes, appareils de traitement, etc. Si la plupart de ces équipements sont possédés par tous les ménages, d'autres par contre sont détenus par un nombre restreint de ménages. L'accès aux outils agricoles n'appartenant qu'à certains ménages se fait par emprunt ou location. Ainsi 26% et 52% des ménages déclarent respectivement avoir emprunté et loué de matériels agricoles. Le principal outil agricole, faisant l'objet d'emprunt et/ou de location, est le pulvérisateur auquel il faut ajouter la tronçonneuse et la faucille qui sont marginalement empruntées et louées. Le pulvérisateur est emprunté à 96% et loué à 97% par les ménages. Les emprunts sont en général à titre gratuit. L'entraide dans les travaux agricoles, la réparation en cas de panne et la surveillance sont les quelques conditions d'emprunt exigées par les prêteurs.

Au sujet du capital financier, son accès permet le financement des activités de production agricole. Dans cette perspective, les ménages ont été questionnés sur l'accès au crédit, ses sources et ses destinations. Il ressort de ce questionnement que 69 ménages, soit 17% ont bénéficié d'un crédit. Cela traduit qu'une proportion importante des ménages n'a pas accès à cette ressource productive. Deux sources caractérisent les prêts contractés par les ménages. Il y a, d'une part, la source formelle dont les composantes sont les banques et les structures de microfinance, et d'autre part, la source informelle qui regroupe des personnes entretenant généralement des liens avec les emprunteurs. La répartition des ménages par source de crédit selon leur origine est consignée dans le tableau 6.22. Elle donne la primauté à la source informelle avec 90% des ménages et cette source est dominée par les allochtones et les allogènes. La source formelle ne représente que 10% des ménages qui ont bénéficié de leur crédit auprès de la Coopérative d'Épargne et de Crédit de Côte d'Ivoire (COOPEC).

Tableau 6.22 : Répartition des ménages par source de crédit selon l'origine des ménages

Source	Autochtone	Allochtone	Allogène	Total
Formel	3	3	1	7 (10,1%)
Informel	7	27	28	62 (89,9%)
Total	10	30	29	69

Source : notre enquête

Quant à la source informelle, les ménages désignent les parents, amis et commerçants comme les principales origines du crédit octroyé (tableau 6.23). Les emprunts auprès des amis et commerçants

dominant avec respectivement 40% et 53% ménages. Les trois communautés sollicitent ces deux prêteurs mais les autochtones et les allogènes s'adressent exclusivement à eux.

Tableau 6.23 : Répartition des ménages par origine du crédit informel selon l'origine des ménages

Origine	Autochtone	Allochtone	Allogène	Total
Parents	0	3	0	3
Amis	4	6	15	25 (40,3%)
Commerçants	3	17	13	33 (53,2%)
Parents-commerçants	0	1	0	1
Total	7	27	28	62

Source : notre enquête

Les ménages enquêtés sans distinction d'origine, quelle que soit la source du crédit, affirment avoir emprunté pour financer les activités agricoles, la scolarisation des enfants et les funérailles. Ces destinations de la ressource empruntée révèlent que les ménages agricoles en milieu rural n'empruntent pas seulement pour les activités agricoles. Ils empruntent également pour faire face aux problèmes qui relèvent du domaine social. Le recours des ménages aux structures non formelles d'octroi de crédit semble s'expliquer par l'urgence des problèmes d'ordre social et la facilité d'accès à cette source de crédit. Cette facilité d'accès au crédit n'est pas offerte par les structures formelles. Les ménages trouvent que leurs conditions de prêt n'encouragent pas à y épargner. Car ces structures exigent des garanties que les ménages ne sont pas en mesure de fournir. Le nombre de ménages ayant emprunté à la COOPEC est un indicateur du faible effectif d'épargnants paysans.

La force de travail, le capital physique et le capital financier permettent la réalisation des activités agricoles sur la ressource terre dont disposent les paysans. Pour une gestion durable de cette ressource et une productivité agricole accrue, les paysans, sur conseil des structures d'encadrement du monde rural, ont recours aux technologies, aux intrants modernes tels que les semences améliorées, les fertilisants (NPK, urée) et les produits phytosanitaires (herbicides, insecticides). Leur utilisation participe à la gestion durable de la ressource terre en ce sens qu'elle permet de produire sur des superficies raisonnables avec des rendements élevés. L'usage de ces technologies et ces intrants est une solution à l'agriculture extensive et concoure à la stabilisation de l'agriculture. Quelle est donc la situation en termes d'usage de ceux-ci dans la zone d'étude ?

Technologies et intrants modernes

Les modes d'acquisition de la ressource forêt-terre qui se sont succédé sont liées à la dynamique des fronts pionniers. Avec les fronts pionniers, s'est installée une dynamique spatio-temporelle des relations entre forêt et agriculture marquée par l'occupation du sol. Cette logique de l'occupation du sol exerce une pression sur le capital foncier qui s'est traduite par un épuisement des terres fertiles. Il s'ensuit des modifications environnementales dont celle du couvert végétal et partant la déforestation.

L'une des conséquences qu'engendre cette déforestation est la perte des potentialités agronomiques des sols. La disparition du couvert végétal en proportion importante (tableau 6.24) a donné lieu à des formations végétales composées de vergers de caféier et de cacaoyer, de friches de durée réduite dominées par le *chromolaena odorata*. En d'autres termes, l'on est en présence d'un paysage à dominance de jachère de courte durée avec une pression foncière élevée, une baisse de la fertilité des sols et des rendements agricoles. La restauration des sols passe par le recours aux technologies et intrants modernes.

Tableau 6.24 : Recul du couvert forestier (%) dans l'espace Taï de 1965 à 1990

Département	Zones forestières en friches (%)		Perte du couvert forestier (%) De 1965 à 1990***
	1965*	1990**	
Guiglo	74	39	35
Tabou	80	32	48
San Pedro	85	15	70
Soubré	76	13	63

Source : ORSTOM (1965)*, DCGTx (1993)** , nos calculs***

En milieu rural, on observe généralement l'utilisation des technologies tels que l'agro-foresterie, les plantes de couverture du sol, la rotation des cultures, l'association des cultures et la jachère. L'agro-foresterie et les plantes de couverture du sol sont des technologies modernes alors que la rotation des cultures, l'association des cultures et la jachère sont considérées comme des technologies traditionnelles du fait de leur utilisation courante par les paysans. Ces technologies⁸³ sont utilisées comme techniques de reconstitution de la fertilité des sols. La description du comportement des ménages vis-à-vis des technologies en question donne un aperçu de leur importance pour ces derniers. En effet, les technologies modernes sont généralement introduites en milieu rural par les structures d'encadrement, mais leur pratique par les paysans est rare. Cela se vérifie par 23,3% et 5,3% des chefs de ménage interviewés affirmant avoir respectivement utilisé l'agro-foresterie et les plantes de couverture du sol. Ces proportions de ménages montrent que la plupart d'entre eux n'ont pas recours à

⁸³ - Dans les systèmes d'utilisation du sol, naissent de nombreux problèmes de production et de conservation. L'agro-foresterie constitue une source potentielle de résolution de ces problèmes. Elle permet une meilleure utilisation des surfaces disponibles, par exemple la mise en valeur des terres marginales délaissées et la création des zones mixtes de protection entre les zones agricoles et forestières.

Il y a lieu de faire une distinction entre l'agro-foresterie traditionnelle et celle dite moderne. L'agro-foresterie traditionnelle que pratiquent les paysans depuis de nombreuses décennies consiste à laisser dans les champs de cultures pérennes telles que le café et cacao, les gros arbres qui ont naturellement poussé. En agro-foresterie moderne, il s'agit de l'association temporaire entre cultures vivrières (igname, manioc, maïs, ...) et les plantations d'essences forestières comme le teck. C'est cette dernière forme d'agro-foresterie qui a fait l'objet d'enquête dans notre étude.

- Les plantes de couverture du sol sont des légumineuses pour enrichir le sol en matière organique.
- La rotation des cultures consiste à faire succéder des cultures sur un même champ au cours du temps.
- L'association de cultures correspond à des stratégies d'utilisation maximale de la parcelle offrant de meilleures conditions ou à des stratégies de minimisation des risques sur des terres épuisées.
- La jachère ou terre au repos est une technique de restauration de la fertilité du sol pratiquée par les paysans. Sa durée dépend de la disponibilité foncière et du degré de pression démographique. Elle permet de rétablir la teneur en matière organique du sol. En d'autres termes, elle permet de rétablir l'équilibre humide du sol lorsque la dégradation de celui-ci est prononcée.

ces deux technologies. Diverses raisons sont évoquées pour expliquer le faible usage de ces technologies. La raison fondamentale mentionnée par les paysans est la méconnaissance de ces techniques. En outre le manque de vulgarisation par les structures d'encadrement apparaît comme l'une des contraintes.

Concernant la rotation des cultures, l'association des cultures et la jachère, elles sont respectivement pratiquées par 29,4%, 46,1% et 42% des chefs de ménage. Au vu de ces taux qui n'excèdent pas 50%, l'on peut dire que la majorité des ménages n'utilisent pas ces techniques traditionnelles de gestion. La pratique de ces techniques touche une faible proportion de ces ménages. Au niveau de la jachère, il ressort que le manque de terres est la cause de la non pratique de la jachère. Environ 73% des ménages l'ont affirmé. Le non recours à la jachère ou son utilisation par un effectif moins élevé de ménages indique que la ressource terre se raréfie. La raréfaction de la ressource est mieux perçue non seulement à travers la courte durée de la jachère mais également par le faible niveau de distribution de la superficie foncière par actif agricole. Dans le système d'exploitation agricole, la durée de la jachère est un élément important. La densité démographique, les types de cultures, la richesse des sols et la nature des terroirs comme la savane et la zone forestière déterminent la variation de cette durée. En effet, la durée de la jachère enregistrée dans la zone varie entre 1 et 4 ans. La durée de 2 ans représente 47% des ménages suivie de ceux de 3 ans et de 1 an avec des proportions respectives de 25% et 22%. Ces informations indiquent que les ménages ne laissent pas longtemps au repos la terre. Elles traduisent que la ressource terre n'est plus abondante. En rapportant la superficie foncière disponible par ménage au nombre d'actifs agricoles, l'on a en moyenne 2 ha par actif agricole. Pour un système de production de type extensif comme celui qui prévaut dans la zone, cette superficie reste insuffisante. Or ce système exige plus de terres afin de permettre aux ménages agricoles de pratiquer la technique traditionnelle de restauration de la fertilité des sols qu'est la jachère.

L'agriculture traditionnelle, axée sur le facteur travail et l'utilisation extensive des terres, n'est viable qu'en présence d'abondance de terres cultivables. Ce mode de production devient à long terme un facteur de destruction de la ressource terre constituant la base de la production agricole. Car l'exploitation de longue durée des parcelles entre les années de jachère par la plupart des ménages agricoles conduit à l'épuisement total de celles-ci avant de les laisser au repos. Cette pratique exige des changements pour une agriculture intensive et plus productive qui fait appel aux intrants modernes afin d'éviter d'anéantir complètement à long terme la productivité des terres. Ainsi, pour une amélioration de la productivité agricole et une réduction de la superficie à mettre en valeur, les paysans peuvent recourir à ces intrants. Ce qui permet non seulement de gérer durablement les terres mais également de stabiliser l'agriculture dans un environnement où cette ressource est sous pression des facteurs tels que le développement d'un marché foncier et l'afflux de populations venues d'ailleurs. Qu'en est-il du

comportement des ménages interviewés vis-à-vis de l'utilisation des consommations intermédiaires ? En d'autres termes, les ménages emploient-ils ces intrants pour restaurer la fertilité des sols et accroître le rendement des spéculations produites ?

Les intrants comme les semences améliorées, les fertilisants (NPK, urée), les produits phytosanitaires (herbicides, insecticides) sont ceux sur lesquels les ménages se sont essentiellement exprimés. En effet, les semences utilisées peuvent être de deux types avec plusieurs origines ou sources, l'un prélevé sur la production de la campagne précédente ou antérieure (semence propre) et l'autre fourni par des structures spécialisées dans la production de semences améliorées. L'agriculteur peut également être encadré par ces structures pour produire sa semence améliorée. La semence prélevée par le ménage est généralement qualifiée de type traditionnel. Pour ce qui est de l'étude, nous avons mis l'accent sur les sources d'approvisionnement en semences permettant de savoir si celles-ci sont améliorées ou non. Dans cette optique, nous considérons comme semences améliorées ou sélectionnées celles provenant d'une agence d'encadrement des agriculteurs, d'une Organisation non gouvernementale (ONG) ou d'une coopérative d'agriculteurs. Ainsi, sur la base des réponses fournies par ménages, six sources d'approvisionnement en semences pour les cultures pratiquées (cultures de rente et cultures vivrières) ont pu être identifiées (tableaux 6.25 et 6.26). Il ressort qu'à l'exception de l'hévéa et du palmier à huile, la plupart des ménages fournissent eux-mêmes leurs semences (semence propre). Pour toutes les cultures (rente et vivrières), l'achat des semences vient en deuxième position après la fourniture personnelle des ménages. Les cas particuliers de l'hévéa et du palmier méritent des éclairages. Pour l'hévéa, 46% des ménages (ayant reçu des formations) produisent leurs propres semences et 47% d'entre eux s'adressent aux pépiniéristes agréés dont la production est exclusivement commercialisée. En d'autres termes, 93% des ménages utilisent des plants agréés ou vulgarisés. Quant au palmier à huile, 47% des ménages se sont approvisionnés auprès des agences d'encadrement. Ces deux cultures de rente ou d'exportation sont celles dont une proportion importante des semences utilisées est sélectionnée. Pour les deux autres cultures d'exportation (café et cacao), une faible proportion des ménages a recours aux semences améliorées. La situation des cultures vivrières est plus frappante car la proportion des ménages ayant sollicité des semences sélectionnées reste très marginale.

Tableau 6.25 : Répartition en % des sources d'approvisionnement en semences des cultures de rente

Sources des semences	Cultures de rente			
	Cacao	Café	Hévéa	Palmier à huile
Propre	53,4%	69,0%	43,5%	26,7%
Acheté	36,2%	11,9%	47,1%	20,0%
Coopérative	0,7%	2,4%	0%	0%
Agence encadrement	3,9%	11,9%	9,4%	46,7%
ONG	0,3%	2,4%	0%	6,7%
Don	4,9%	1,2%	0%	0%
Propre-Acheté	0,7%	1,2%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : notre enquête

Tableau 6.26 : Répartition en % des sources d'approvisionnement en semences des cultures vivrières

Sources des semences	Cultures vivrières				
	Riz bas-fonds	Riz pluvial	Igname	Manioc	Maïs
Propre	55,9%	66,7%	52,7%	93,8%	72,2%
Acheté	42,7%	30,3%	31,1%	1,2%	27,8%
Coopérative	0%	0%	2,7%	0%	0%
Agence encadrement	0%	3,0%	0%	1,2%	0%
ONG	0%	0%	0%	0%	0%
Don	1,4%	0%	1,4%	3,7%	0%
Propre-Acheté	0%	0%	12,2%	0%	0%
Total	100	100	100%	100%	100%

Source : notre enquête

Concernant les fertilisants ou engrais (NPK, urée), 42% des ménages l'ont utilisés contre 58% qui n'ont pas recours à ce type d'intrants. Les raisons évoquées par les non utilisateurs se résument essentiellement au manque de moyens financiers couplé avec la baisse de la production quel que soit le secteur OIPR et l'origine du ménage (tableaux 6.27 et 6.28). Cette principale raison représente 83% des ménages qui ne fertilisent pas les terres de cultures.

Tableau 6.27 : Raisons de non utilisation des fertilisants (NPK, Urée) en % des ménages selon le secteur OIPR

Raisons	Secteur OIPR				
	ADK/V6	Soubré	Djapagui	Djouroutou	Taï
Manque de moyens financiers / baisse de la production	91,3% (42)	68,8% (44)	82,6% (38)	100% (27)	90,9% (20)
Chèreté des fertilisants	2,2% (1)	9,4% (6)	0% (0)	0% (0)	0% (0)
Difficulté d'accès physique	0% (0)	4,7% (3)	0% (0)	0% (0)	0% (0)
Terre ou sol riche / terre de bonne qualité	0% (0)	1,6% (1)	10,9% (5)	0% (0)	0% (0)
Terre ou sol fertilisé les années précédentes	0% (0)	10,9% (7)	0% (0)	0% (0)	0% (0)
Jeunes plants	0% (0)	4,7% (3)	0% (0)	0% (0)	0% (0)
Pas de besoin de fertilisants	4,3% (2)	0% (0)	6,5% (3)	0% (0)	9,1% (2)
Manque de moyens financiers / chèreté des fertilisants	2,2% (1)	0% (0)	0% (0)	0% (0)	0% (0)
Total	100% (46)	100% (64)	100% (46)	100% (27)	100% (22)

Source : notre enquête

Tableau 6.28 : Raisons de non utilisation des fertilisants (NPK, Urée) en % des ménages selon l'origine

Raisons	Origine du chef de ménage			
	Autochtone	Allochtone	Allogène	Total
Manque de moyens financiers / baisse de la production	84,4% (38)	83,2% (79)	83,1% (54)	83,4% (171)
Chèreté des fertilisants	0% (0)	4,2% (4)	4,6% (3)	3,4% (7)
Difficulté d'accès physique	0% (0)	3,2% (3)	0% (0)	1,5% (3)
Terre ou sol riche / terre de bonne qualité	4,4% (2)	2,1% (2)	3,1% (2)	2,9% (6)
Terre ou sol fertilisé les années précédentes	0% (0)	5,3% (5)	3,1% (2)	3,4% (7)
Jeunes plants	0% (0)	1,1% (1)	2,7% (2)	1,5% (3)
Pas de besoin de fertilisants	8,9% (4)	1,1% (1)	3,1% (2)	3,4% (7)
Manque de moyens financiers / chèreté des fertilisants	2,2% (1)	0% (0)	0% (0)	0,5% (1)
Total	100% (45)	100% (95)	100% (65)	100% (205)

Source : notre enquête

Comme souligné plus haut, les fertilisants apportent au sol des nutriments pour l'accroissement des plantes afin d'obtenir de meilleurs rendements. Mais les différents types de fertilisants ne sont pas utilisés au même degré par les ménages. Pour mettre en relief chaque type d'intrants, nous les avons examinés par spéculation cultivée. Ainsi le NPK est exclusivement utilisé sur les cultures de rente avec 94% des ménages pour la cacaoculture. Pour cette spéculation en matière d'utilisation de NPK, les allogènes sont en tête avec 44% suivis des allochtones avec 34% et les autochtones avec 22%. Pour l'urée, elle est aussi bien utilisée sur les cultures de rente que sur les cultures vivrières. Le cacao et l'hévéa sont principalement concernés avec respectivement 54% et 38% des ménages. Quant aux cultures vivrières, les ménages sont répartis entre deux cultures : 75% pour le riz de bas-fonds et 25% pour le riz pluvial.

S'agissant des produits phytosanitaires, ils sont utilisés par 85% des ménages contre 15% qui n'ont pas eu besoin. Le recours aux deux types de ces produits, à savoir l'insecticide et l'herbicide, peut varier en fonction de la culture pratiquée. En d'autres termes, la demande de chaque produit phytosanitaire diffère d'une culture à une autre. Ainsi, parmi les cultures de rente, l'insecticide et l'herbicide sont plus utilisés pour le cacao et le café. Au titre de l'insecticide, 77% et 18% des ménages l'ont respectivement utilisé pour le cacao et le café. Cette proportion des ménages est identique pour l'herbicide. Quant aux cultures vivrières, le riz de bas-fonds est la culture pour laquelle une proportion importante des ménages a employé l'insecticide et l'herbicide avec des taux respectifs de 45% et 42%.

Les ressources productives peuvent varier selon les types d'agriculture qui diffèrent par leur système de production. Dans le secteur agricole des économies africaines, les ressources naturelles en général et la terre en particulier restent primordiales dans le processus de production. Pour restaurer la fertilité de la ressource terre et accroître la productivité, les ressources productives telles des technologies et des intrants modernes sont sollicitées par les agriculteurs. L'exécution des activités relève de la disponibilité de la force de travail, du capital physique et du capital financier. La gestion de ces

ressources affecte la taille des exploitations agricoles, le choix des spéculations à produire. Les caractéristiques des exploitations agricoles sont déterminées par la disponibilité et l'usage de ces ressources.

Caractéristiques des exploitations agricoles

Le ménage agricole, dans le processus de production, se dote de ressources productives qu'il combine pour obtenir l'output désiré et satisfaire ses besoins et ses intérêts. Le cadre dans lequel tout cela a lieu désigne l'unité de production ou l'exploitation agricole. C'est sous l'autorité d'un centre de décision que l'exploitation est gérée. Très souvent, le centre de décision, qui intègre l'environnement social et la présence de structures d'encadrement, peut être de type individuel, pluraliste, collectif. Le pouvoir de décision et son exercice concerne l'emploi des dotations de ressources productives, l'usage des outputs et des revenus obtenus. En d'autres termes, ce pouvoir porte sur le système de culture, le système de production, l'utilisation du produit obtenu (output et revenu). Mais cette gestion de l'exploitation agricole telle que relatée est à relativiser car elle n'est pas applicable dans toutes les sociétés. En Afrique, les épouses des chefs de ménage, en tant que membres du ménage, prennent part aux activités agricoles sur l'exploitation. Toutefois, elles peuvent accéder à des facteurs de production par le biais de leur époux pour produire certaines spéculations sous leur propre contrôle et dont les outputs leur appartiennent. Ce cas révèle qu'à l'intérieur d'une exploitation agricole dont la gestion est assurée par le chef de ménage, peuvent exister des sous-unités de production détenues par les femmes.

Dans l'étude, les sous-unités de production n'ont pas été spécifiées, car tout compte fait, les outputs obtenus par les femmes participent au fonctionnement de l'unité de production sous la responsabilité de l'homme. Le chef de ménage détient donc le pouvoir de gérer l'exploitation agricole y compris les membres de son ménage (actifs et non actifs agricoles). Tous ces membres vivent de l'exploitation. Prenant toutes les décisions relatives à l'exploitation, il en est le chef. Toutes les décisions lui incombent dans cette gestion : choix des spéculations à produire et des superficies à mettre en valeur, des facteurs de production, distribution du produit obtenu. Ces décisions peuvent être modifiées en fonction des transformations subies par l'environnement des ménages. Les caractéristiques des exploitations agricoles peuvent alors changer et sont à mettre en rapport avec les transformations de l'environnement. Ainsi les informations recueillies montrent que la pression foncière a impacté les exploitations agricoles. Aux premières heures de l'installation des fronts pionniers, les ménages non autochtones étaient dans une logique d'appropriation de la ressource forêt-terre par le biais des plantations de café et de cacao en utilisant la technique de culture itinérante sur brûlis. Cette logique ne peut se poursuivre faute d'abondance de la ressource forêt-terre. Les exploitations agricoles présentent aujourd'hui un visage différent de celui qu'il y avait quatre décennies où la ressource forêt-terre était abondante.

Dans les exploitations agricoles, d'une manière générale, le cacao et le café sont cultivés dans tous les secteurs OIPR avec une domination du premier. Les plantations de ces deux spéculations sont vieillissantes datant plus de 30 ans d'existence. Le cacao se positionne en tête avec 96% des ménages et viennent en suite le café (39%), l'hévéa (29%) et le palmier à huile (7%). Les exploitations cultivent également les produits vivriers. Le riz de bas-fonds est plus cultivé par les ménages interrogés avec une proportion de 55%. Le riz pluvial est représenté par 20%. Le maïs, l'igname et le manioc ont la même proportion de ménages qui se chiffre à 32%. Du point de vue des superficies cultivées en produits de rente, le cacao occupe la première place avec 2152 ha suivie de l'hévéa (327,25 ha) (tableau 6.29). Parmi les cultures de rente, les plus grandes superficies en cacao et café sont détenues par les allochtones et les allogènes. Les superficies moyennes par culture de rente dans les différents secteurs montrent dans l'ensemble qu'elles ne sont pas élevées (tableau 6.30). Cela est attribué au vieillissement des vergers, surtout le cacao et le café, constaté lors des visites de terrain. Quelques producteurs ont affirmé avoir détruit des plantations de café ou de cacao vieillissantes au profit de l'hévéa. L'hévéaculture mérite une attention car selon les ménages, elle est en progression dans tous les secteurs OIPR. Cette progression s'explique par le fait que l'hévéa se cultive aisément sur les friches quelle que soit leur durée. En outre, l'hévéa, lorsqu'il entre en production, est moins exigeant en travail et la récolte est quasi permanente toute l'année, contrairement au café et cacao. Comme les ménages aiment à le dire, l'hévéa fait du producteur un salarié mensuel au même titre que les agents de l'Etat et du secteur privé.

Tableau 6.29 : Répartition des superficies (ha) par culture de rente selon le secteur OIPR

Secteur OIPR	Cultures de rente				
	Cacao	Café	Hévéa	Palmier à huile	Total
ADK/V6	396,50	105,50	2,50	0,50	505,00
Soubré	444,25	41,50	4,00	0	489,75
Djapagui	673,00	7,00	83,00	5,00	768,00
Djouroutou	412,50	41,50	59,50	73,50	587,00
Taï	225,75	76,75	178,25	0	480,75
Total	2152,00	272,25	327,25	79,00	2830,50

Source : notre enquête

Tableau 6.30 : Superficie moyenne en ha par culture de rente selon le secteur OIPR

Secteur	Cultures de rente				
	Cacao	Café	Hévéa	Palmier à huile	Total
ADK/V6	4,84	2,15	0,42	0,13	3,58
Soubré	5,48	1,30	0,80	0	4,05
Djapagui	8,41	1,17	5,53	1,67	7,53
Djouroutou	5,73	2,18	1,92	4,08	4,19
Taï	3,32	1,50	3,13	0	2,73
Total	5,62	1,73	2,87	3,04	4,16

Source : notre enquête

En matière de cultures vivrières, les superficies développées par les ménages restent faibles (tableaux 6.31 et 6.32). Cette situation n'est pas surprenante, car l'objectif des immigrants est de cultiver les produits d'exportation, notamment le cacao et le café contrairement aux autochtones qui pratiquaient l'agriculture vivrière, principalement la riziculture, pour assurer leurs besoins alimentaires. L'avènement de ces immigrants a bouleversé les systèmes de production et de culture en place. Les autochtones ont rejoint les immigrants dans les cultures de rente même si les superficies détenues par les premiers sont moins importantes. Les exploitations sont dominées par les cultures d'exportation qui procurent aux ménages des ressources financières garanties. Les cultures vivrières sont cultivées en association avec les cultures de rente pour entretenir la force de travail. Elles sont essentiellement destinées à l'autoconsommation ; la couverture des besoins alimentaires des ménages est l'objectif principal. Deux principaux facteurs peuvent expliquer la mise en place de petites superficies de cultures vivrières. En premier lieu, l'état désastreux des routes qui ne permet pas d'accéder facilement aux différents lieux de production. Les produits vivriers étant très périssables, leur acheminement vers les marchés doit être rapide. Ce qui n'est pas le cas compte tenu de la dégradation très avancée des routes. En second lieu, la disparition de la forêt primaire propice à la caféiculture et cacaoiculture n'a pas non plus véritablement changé la place des cultures vivrières dans les exploitations agricoles. Les friches, qui devraient permettre aux ménages de s'adonner plus aux cultures vivrières, sont conquises pour l'hévéaculture. Les transactions foncières actuelles entre les différentes communautés sont en lien avec l'expansion de cette spéculation. Une autre donnée à prendre en compte dans les prochaines années est la vulgarisation dans la région d'une nouvelle variété de cacao nommée « cacao mercedes⁸⁴ » mise au point par le Centre National de Recherches Agronomiques (CNRA). Il s'agit d'une variété qui entre en production en un temps très court après son planting. L'objectif du gouvernement ivoirien est de renforcer les capacités de production de cacao de cette région. Ces deux éléments, à savoir l'expansion de l'hévéaculture et l'introduction de la nouvelle variété de cacao, vont mettre à contribution les friches restantes au détriment des cultures vivrières. La course à la conquête de ces friches va rendre plus complexe la gestion du foncier rural dans la région voire les autres régions qui ont abrité les anciens fronts pionniers.

⁸⁴ 18 mois après le planting, le cacao "Mercedes" entre en production. En station, son rendement moyen est de 2,5 à 3 tonnes et en milieu réel (milieu paysan), il oscille entre 600 kg et 1 tonne. Son planting est réalisé dans toutes les zones de culture cacaoyère de Côte d'Ivoire. La précocité élevée (plus précoce que les autres variétés), la granulométrie élevée (nombre de graines pour 100 g faible), le rendement élevé et le taux de beurre élevé (54 %) constituent ses principales caractéristiques.

Tableau 6.31 : Répartition des superficies (ha) par culture vivrière selon le secteur OIPR

Secteur OIPR	Cultures vivrières					
	Riz bas-fonds	Riz pluvial	Maïs	Igname	Manioc	Total
ADK/V6	85,50	2,50	12,00	31,50	13,50	145,00
Soubré	45,25	5,50	27,25	28,25	21,50	127,75
Djapagui	28,00	15,00	6,00	13,00	16,50	78,50
Djouroutou	49,50	8,50	3,00	3,25	13,50	77,75
Taï	43,00	26,50	18,80	24,75	32,25	145,30
Total	251,25	58,00	67,05	100,75	97,25	574,30

Source : notre enquête

Tableau 6.32 : Superficie moyenne par culture vivrière selon le secteur

Secteur	Cultures vivrières					
	Riz bas-fonds	Riz pluvial	Maïs	Igname	Manioc	Total
ADK/V6	1,47	0,17	0,52	1,26	0,36	0,92
Soubré	1,08	0,79	1,09	0,74	0,61	0,87
Djapagui	0,88	1,15	0,23	0,81	0,63	0,69
Djouroutou	1,27	0,53	0,20	0,25	1,50	0,85
Taï	0,86	0,98	0,47	0,67	0,85	0,76
Total	1,14	0,74	0,52	0,78	0,67	0,82

Source : notre enquête

L'exploitation des ressources forestières à des fins agricoles a permis de savoir comment ces ressources sont utilisées pour obtenir l'output. Bien qu'elles constituent le principal facteur de production agricole, elles sont combinées avec d'autres ressources productives dont les proportions dépendent des dotations et du savoir-faire du chef de ménage. Mais les ménages ne dépendent pas seulement de la ressource forêt-terre pour la pratique de l'agriculture. Ils exploitent les ressources forestières à d'autres fins.

6.2.3.4 Exploitation non agricole des ressources forestières

Les populations installées dans la périphérie des espaces protégés exploitent les ressources forestières pour des activités agricoles et non agricoles. Dans le premier cas, la ressource forêt-terre est mise à contribution pour l'obtention des produits agricoles. Dans le second cas, elles ont recours à d'autres ressources que fournit la forêt-terre pour assurer la couverture de leurs besoins. Ces ressources font l'objet de prélèvement par ces populations dans la zone périphérique et/ou à l'intérieur des aires de conservation. La question du prélèvement des ressources a été soumise aux communautés vivant aux alentours du parc national. Compte tenu de la sensibilité de la question, surtout le lieu de prélèvement, nous avons ciblé les entretiens en nommant les produits susceptibles d'être récoltés. Le parc national étant sous stricte protection, les produits forestiers qu'il renferme sont interdits de prélèvement. Il pourrait alors avoir un risque de biais dans les réponses des répondants. Pour ce faire nous avons croisé ces réponses avec les données secondaires collectées afin d'avoir plus de précisions sur la pratique de ces activités.

Prélèvements des produits forestiers

En dehors des activités agricoles, les populations rurales dépendent fortement des produits forestiers qui engendrent des activités économiques non agricoles. Ces activités sont principalement centrées sur la valorisation de ces produits en vue de leur consommation domestique et/ou leur commercialisation. Il en existe une diversité d'origine végétale et animale dont la connaissance est du ressort de ces populations. Néanmoins, quelques produits végétaux et animaux peuvent être cités. Les produits végétaux portent sur les aliments, le fourrage, les plantes ornementales, les matières premières pour la préparation et/ou la fabrication des produits tels que les médicaments et les produits aromatiques, les colorants et les teintures, les ustensiles, les objets d'artisanat et de construction, etc. Quant aux produits animaux, ils sont relatifs aux animaux vivants, aux cuirs, aux peaux, au miel sauvage et à la cire d'abeille, à la viande de brousse, aux matières premières pour la préparation de médicaments et de colorants, etc. Dans cet ensemble de produits issus de la flore et de la faune, le gibier (mammifères terrestres et aquatiques), les plantes comestibles (fruits, noix, feuilles, champignons, légumes), les produits apicoles, les plantes médicinales et les rotins sont généralement les plus importants mentionnés. Ces produits végétaux et animaux, à travers leur consommation et leur commercialisation, améliorent non seulement la sécurité alimentaire mais également le revenu des ménages.

Dans les espaces protégés, le prélèvement des produits forestiers à valoriser est, soit contrôlé, soit interdit par les agents des structures déconcentrées de l'Etat. Très souvent, les populations environnantes sont indexées du point de vue de la destruction de la biodiversité dont regorgent ces espaces. On leur reproche d'être responsables de la disparition des espèces floristiques et fauniques. Les communautés de l'espace Taï comprenant le parc national n'échappent pas à ces griefs. Ainsi les communautés ont été interrogées sur les lieux de prélèvement du bois de chauffe, du charbon de bois, des matériaux de construction (bois de construction), du bois pour la confection de certains matériels utilisés (manche de baba et houé, mortier et pilon), des plantes médicinales. Deux lieux de prélèvement de ces produits forestiers ont été indiqués : la zone périphérique du parc constituant l'espace agricole et le parc national formant la forêt primaire. L'analyse des données révèle que la quasi-totalité des ménages soit 98,5%, affirme prélever ces produits dans la zone périphérique. Le prélèvement dans le parc reste très marginal avec 0,2% des ménages. Le reste des répondants, soit 1,3% se rend dans les deux lieux pour récolter les produits forestiers. La question portant sur les produits les plus récoltés donne plus de précision. Ainsi dans la zone périphérique, le bois de chauffe, les plantes médicinales et le bois de construction sont les plus prélevés avec respectivement 56%, 10% et 8% des ménages. La combinaison bois de chauffe-plantes médicinales représente 10% des ménages. La proportion des ménages pour le bois de chauffe-bois de construction est de 7%. Concernant la forêt du parc, 29

ménages, soit 7,3%, se sont prononcés sur les produits qui y sont plus prélevés (tableau 6.33). Il ressort de ce tableau que les plantes médicinales (48%), les feuilles/fruits pour la sauce (17%) et le bois de chauffe (17%) occupent une place importante parmi les produits les plus récoltés. Ces trois produits sont utilisés par environ 83% des ménages. Dans l'espace agricole comme dans le parc, le bois de chauffe et les plantes médicinales constituent les principaux produits sur lesquels sont basées les activités non agricoles des ménages.

Tableau 6.33 : Répartition des ménages relative aux produits forestiers plus prélevés dans le parc

Produits forestiers	Effectif ménages	% ménages
Bois de chauffe	5	17,2
Bois de construction	1	3,4
Plantes médicinales	14	48,3
Feuilles/fruits pour la sauce	5	17,2
Charbon-Plantes médicinales	1	3,4
Plantes médicinales-Feuilles/fruits	3	10,3
Total	29	100

Source : notre enquête

Les ménages interviewés ont fourni des informations sur les produits végétaux quel que soit leur lieu de prélèvement. Mais les ménages sont très réticents à aborder les activités relatives aux produits d'origine animale. Les données secondaires recueillies auprès de la Direction de la zone OIPR du Sud-Ouest permettent, d'une part, de conforter les résultats sur les produits végétaux prélevés et d'autre part, de donner des indications sur la pratique des activités portant sur les produits animaux. Selon ces données, les ménages s'approvisionnent en produits végétaux à des fins d'autoconsommation essentiellement dans les jachères de l'espace agricole. Il s'agit des produits (bois, lianes, rotin, raphia, fruits, écorces) pour l'artisanat, l'alimentation et la pharmacopée. Les produits tels que les feuilles/fruits comestibles, les plantes médicinales, les rachis de feuilles de palmier raphia et feuilles tressées pour la construction, les mortiers et pilons, les feuilles pour les emballages (feuilles d'attiéké), les tiges des palmiers-lianes et les frotte-dent, font l'objet de commercialisation par les ventes intra et inter-communautaires et l'approvisionnement des marchés urbains de la région. Pour certains produits comme les rotins et les frotte-dent, des préleveurs venant des villes concurrencent les ménages. S'agissant du prélèvement des ressources animales et halieutiques, il y a lieu de distinguer deux principaux groupes d'acteurs en fonction de l'objectif visé. Les ménages qui s'approvisionnent en ces produits pour leur autoconsommation. Ils pratiquent la chasse au gibier et la pêche traditionnelles. Si les chasseurs occasionnels opèrent dans la périphérie du parc pour capturer essentiellement les rongeurs, il n'en est pas de même pour les chasseurs professionnels qui vont au-delà en abattant fréquemment les singes et les céphalopes du parc. La production de ces derniers vise les marchés urbains de la région où la demande est exprimée par les restaurants appelés « maquis ». Les pêcheurs traditionnels pratiquent de façon irrégulière cette activité sur les cours d'eau en forêt tandis que les

professionnels, quasi des allogènes, exploitent les eaux des barrages installés sur les cours d'eau. Au vu de la diversité des acteurs dont les objectifs divergent, il est également souligné que l'appauvrissement des friches de l'espace agricole en produits forestiers utiles aux ménages, engendré par les pratiques agricoles sur brûlis, constitue une menace pour la biodiversité du parc.

Les acteurs de développement sont censés mener des activités au profit des communautés locales en vue de gérer durablement l'espace Taï dont l'objectif fondamental est la conservation du parc national. Dans cette optique, la participation de ces communautés est demandée en référence au principe de subsidiarité. Or la participation des groupes à une action donnée suppose que ceux-ci ont des capacités d'agir collectivement. Ces capacités reposent sur des valeurs ou des normes informelles que les groupes partagent pour s'entendre sur l'essentiel. En d'autres termes, les groupes sont dotés d'un capital social qui favorise l'action en commun. Le capital social se trouve impacté lorsque les groupes sont hétérogènes. Les rapports entre les groupes et avec leur environnement naturel peuvent se modifier positivement comme négativement. Il est donc indiqué de donner un éclairage sur la soutenabilité des ressources en lien avec la diversité d'acteurs en interaction dans l'espace Taï composé de l'environnement physique et socio-économique. L'accent est mis sur l'accès aux ressources par les communautés locales, les rapports entre elles et avec le parc. Car ces communautés sont caractérisées par des sources ou formes d'hétérogénéité qui les différencient. Cette différenciation des communautés peut impacter la soutenabilité des ressources. En outre, l'accès à ces ressources et leur usage par les communautés permettent de comprendre les rapports dans et entre les communautés et ceux avec le parc national.

6.3 Analyse de la soutenabilité des ressources de l'espace Taï

Traduit de l'expression « *sustainable development* », le concept de développement soutenable ou développement durable s'inscrit dans une approche du développement qui prend en compte les aspects humain, social, économique et environnemental (écologique) sans les dissocier. Depuis la définition du développement durable élaborée par le rapport *Brundtland*, le débat sur ce concept reste toujours d'actualité dans le milieu scientifique. Il porte principalement non seulement sur la définition de la durabilité et ses trois composantes (écologique, sociale et économique) mais également la marginalisation ou la sous représentation du pilier social en lien avec la dimension écologique. Ainsi la soutenabilité ou la durabilité et ses différents piliers font l'objet de diverses définitions. Cette diversité de définitions et cette marginalisation de la dimension sociale sont à attribuer aux différentes disciplines qui traitent des questions environnementales. Alors qu'au vu de la complexité de ces questions, elles doivent être traitées dans une approche systémique. La soutenabilité des ressources naturelles doit être analysée tenant compte des dimensions écologique, sociale et économique ; la dimension sociale jouant un rôle structurant. Les rapports entre les acteurs locaux et leurs pratiques

sociaux pouvant impacter la production économique (les activités économiques) et les écosystèmes, la soutenabilité sociale peut être déclinée en soutenabilité des rapports et pratiques sociaux.

L'espace Taï est aujourd'hui caractérisé par la diversité des communautés établies (autochtones et d'immigrés) qui y exploitent les ressources naturelles à des fins de production agricole et non agricole. Cet espace fait également l'objet d'un plan d'aménagement initié par l'Etat pour protéger la diversité biologique en sollicitant la participation des communautés. Cette participation se résume à leur sensibilisation, à la réalisation d'infrastructures socio-économiques et à la mise en œuvre de micro-projets générateurs de revenu à leur profit. Les relations établies entre les acteurs et les ressources naturelles sont d'ordre socio-économique et écologique. L'analyse de la soutenabilité des ressources naturelles est vue sous cet angle. En d'autres termes, l'accès aux ressources productives, les rapports entre les communautés et ceux entre celles-ci et le parc permettent-ils de gérer durablement les ressources naturelles de la zone ? Il s'agit de questionner leur contribution à la soutenabilité de ces ressources.

6.3.1 Communautés locales et accès aux ressources productives

Les communautés locales ont accès aux ressources productives de façon différenciée. Cela est généralement expliqué par des différences entre les communautés basées sur des critères. Cette différenciation peut influencer sur la gestion des ressources.

6.3.1.1 Critères de différenciation des communautés

Dans la littérature, plusieurs sources ou formes d'hétérogénéité sont indiquées. De la taille du groupe aux différences culturelles en passant par les incitations individuelles et les dotations différentielles en ressources ; ces sources ou formes d'hétérogénéité caractérisent les groupes d'individus ou les communautés locales. Ainsi l'on a des groupes ou des communautés locales hétérogènes qui développent des formes de capital social diversifiées. La configuration des populations locales de l'espace Taï est révélatrice de communautés hétérogènes. Quelles sont alors les formes ou sources d'hétérogénéité que l'on peut observer et leur impact sur la gestion des ressources dans cet espace ?

Plusieurs critères permettent de souligner l'hétérogénéité des communautés de la zone d'étude. Parmi eux, certains peuvent être spécifiés. Le critère fondamental ou premier niveau d'hétérogénéité est l'origine des communautés locales (autochtones, allochtones, allogènes). Ce critère est principalement fondé sur les objectifs de production agricole. Les autres critères sont relatifs à l'âge des chefs de ménage, la taille du ménage (nombre de personnes du ménage vivant en permanence sur l'exploitation), le niveau d'éducation du chef de ménage (primaire, secondaire, supérieur, sans niveau), la disponibilité foncière du ménage, la superficie des cultures de rente (café, cacao, hévéa, palmier à huile). Ces critères supposent que les autochtones, les allochtones et les allogènes forment un groupe

d'individus interdépendants contraints de vivre ensemble. L'ensemble de ces critères peut influencer les comportements des ménages dans la gestion des ressources.

L'origine des communautés locales est déterminante dans la mesure où les objectifs d'exploitation de la ressource forêt-terre ne sont pas les mêmes. Les immigrés (allochtones, allogènes) sont focalisés sur les cultures de rente alors que les autochtones vivaient et continuent de vivre principalement de l'agriculture vivrière et des produits forestiers même s'ils sont influencés par le système de production des immigrés. En outre les droits (propriété, usage) sur les terres sont différemment perçus selon qu'on est autochtone ou immigré.

Les autres critères d'hétérogénéité peuvent se justifier. Dans l'usage des technologies et des intrants modernes, la taille du ménage, l'âge et le niveau d'éducation des exploitants sont mentionnés dans la littérature comme étant des facteurs qui influent sur la prise de décision. Par exemple, des populations jeunes sont plus disposées au changement. Le choix des techniques d'exploitation des ressources est également lié à la disponibilité de la force de travail disponible. Quant à la disponibilité foncière et de la superficie des cultures de rente du ménage, elle peut l'amener à adopter des pratiques culturelles qui concourent ou non à la gestion durable de la ressource forêt-terre. Elle permet de différencier les ménages. Les ménages interrogés sur ce qui caractérise leur différence ont indiqué la possession de moyens financiers et de biens matériels (moto, voiture, maison, boutique, ...) et de grandes superficies de plantation/production de cultures de rente (café, cacao, palmier à huile, hévéa). A l'analyse, les ménages se différencient fondamentalement à travers la dotation en superficies importantes de cultures de rente. Car c'est la vente des produits de rente qui permet aux ménages de posséder les moyens financiers pour acquérir des biens matériels.

6.3.1.2 Différenciation des communautés et soutenabilité des ressources

Les communautés locales reconnaissent que la zone périphérique du parc est dégradée. La proportion des autochtones, des allochtones et des allogènes ayant reconnu cela est respectivement de 52%, 90% et 89%. Et cette dégradation n'est pas sans effet sur les ressources du parc. Les communautés s'attribuent principalement la responsabilité de la dégradation de cet espace périphérique. Ainsi cette responsabilité est affirmée par 63% des autochtones, 72% des allochtones et 85% des allogènes. Les ménages, quelle que soit leur origine s'accusent donc d'être les principaux acteurs de la dégradation de leur milieu de vie. En d'autres termes, les activités qu'ils mènent sont indexées, surtout les pratiques agricoles qui sont aussi en lien avec les modes d'accès à la terre. C'est pourquoi le croisement de l'origine des ménages avec leurs modes d'accès à la ressource terre, leur dotation en cette ressource et leurs pratiques agricoles requiert une importance.

Modes d'accès à la terre selon l'origine des ménages

Les modes d'accès à la forêt-terre déterminent les droits sur celle-ci. Les autochtones, détenteurs de la ressource terre selon leurs coutumes, ont cédé une partie de celle-ci aux immigrés. Les formes de cession de la ressource, à savoir le don, la vente, la cession contre prestation de services et la location, caractérisent les terres dont disposent les immigrés qui les exploitent à des fins de production agricole. La forme la plus répandue est celle de la vente (cf. sous-section 6.2.3.2). Mais les communautés n'ont pas la même interprétation de ces droits (propriété, usage). Selon leur droit coutumier, les autochtones se considèrent propriétaires terriens et les immigrés n'en détiennent que le droit d'usage. Dans ce sens, les immigrés n'ont aucun pouvoir de transaction sur les terres qui leur ont été attribuées quelle que soit la forme de cession. A partir de l'origine des ménages, les autochtones les catégorisent sur leurs droits relatifs aux terres. La lecture des droits sur les terres forestières par les autochtones instaure alors une inégalité dans les formes d'usage de ces ressources : les autochtones sont les seuls à disposer du droit d'en vendre alors que les immigrés n'en ont pas. La vente de la forêt-terre par les autochtones devient la source sûre qui leur procure des ressources financières. Ce qui a conduit à la marchandisation généralisée de la terre, source de disparition de la forêt. Pour les immigrés, étant donné que la plupart des terres qu'ils exploitent ont été acquises par achat, ils en sont propriétaires. Cet antagonisme, entre les deux entités communautaires (autochtones et immigrés), relatif aux droits sur les terres, ouvre la voie à une exploitation conflictuelle des terres cédées. Le tutorat, qui a prévalu lors des premiers contacts entre les deux catégories de communautés dans l'accession à la forêt-terre, a cédé la place à la marchandisation de celle-ci. Dans cette optique, les immigrés affichent leur indépendance vis-à-vis des autochtones. Ils considèrent qu'ils n'ont pas d'obligation envers ces derniers. Mais la plupart des immigrés ont conscience que les terres acquises sont problématiques. Ils affirment même qu'il n'existe plus de terres sans problème. En référence au droit moderne, cette appréhension des immigrés se justifie, car la quasi-totalité des terres qu'ils ont acquise n'a pas de statut légal. En outre, la loi de 1998 sur le foncier rural, reconnaissant le droit coutumier des autochtones sur les terres, vient conforter ces derniers dans leur position. Les immigrés se retrouvent dans une situation d'insécurité foncière qui peut les amener à réaliser des investissements non durables sur les terres. Car le plus souvent, lorsqu'un agriculteur n'est pas le détenteur permanent de la terre qu'il exploite, il a tendance à ne pas y faire des investissements pour l'améliorer.

Disponibilité foncière moyenne selon l'origine des ménages

La dotation en ressource terre fonde les pratiques agricoles des ménages ruraux. Les systèmes de production et de cultures sont déterminés par la quantité disponible de cette ressource. Lorsqu'elle est abondante, la tendance des systèmes est de type extensif avec la quasi absence d'intrants modernes et techniques innovantes. En revanche, quand elle devient rare, des changements peuvent s'opérer avec le

recours à ces intrants et techniques. Dans la zone d'étude, la rareté de la ressource forêt-terre est certes effective mais elle peut varier entre les communautés, ce qui peut affecter les pratiques agricoles. Le tableau 6.34 montre que la disponibilité foncière moyenne des ménages, qui est de l'ordre 10 hectares, n'est pas différente selon l'origine. Ce qui peut laisser penser que les ménages auront des comportements similaires dans l'usage des techniques de gestion durable de la ressource terre.

Tableau 6.34 : Disponibilité foncière moyenne du ménage selon l'origine

Origine du ménage	Superficie moyenne disponible (ha)
Autochtone	10,14
Allochtone	9,62
Allogène	10,08
Ensemble	9,90

Source : notre enquête

La dotation foncière des ménages étant sensiblement la même, il est question de voir les pratiques agricoles (usage des technologies et des intrants modernes en fonction de l'origine des ménages).

Utilisation des technologies selon l'origine des ménages

A l'exception de l'association des cultures utilisée à un peu plus de 50% par les allochtones, les proportions des communautés ayant recours aux technologies sont inférieures à ce taux (tableau 6.35). Dans l'ensemble, les communautés font moins appel à ces technologies. Si le faible usage de la jachère se justifie par l'insuffisance de la ressource terre, par contre celui des autres technologies est en contradiction avec la rareté de cette ressource. Car l'emploi de celles-ci concourt à la gestion de cette insuffisance. Mais les communautés n'affichent pas de comportement divergent vis-à-vis des technologies quant à la faiblesse de leur usage.

Tableau 6.35 : Répartition des ménages (%) par type de technologie utilisée selon l'origine

Origine	Technologies				
	Agroforesterie	Plante de couverture du sol	Rotation des cultures	Association des cultures	Jachère
Autochtone	19,8	3,3	18,7	23,1	41,8
Allochtone	25,2	4,9	29,4	53,3	44,8
Allogène	17,2	5,5	28,3	40,7	39,3
Total	21,1	4,8	26,6	41,9	42,1

Source : notre enquête

Utilisation des intrants modernes selon l'origine des ménages

En terme d'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires, les proportions des ménages interrogés selon leur origine restent faibles (tableaux 6.36 et 6.37). Elles sont en dessous de 50%. Cette faiblesse est plus accentuée chez les autochtones. En d'autres mots, les ménages non originaires ou étrangers de la zone (allochtones et allogènes) ont plus recours aux intrants modernes que les agriculteurs natifs. Comme le montrent ces deux tableaux ci-dessous, les intrants sont utilisés sur les

cultures de rente dont les plus grandes superficies sont détenues par les immigrés. La place prépondérante de ces étrangers dans les superficies cultivées et l'usage des intrants sont à mettre en lien avec leur organisation socio-économique de production et le regard social de leur région ou pays d'origine ; ce regard social étant encadré dans leurs objectifs de production. Les objectifs des immigrés sont d'acquérir d'importantes superficies de forêt-terre pour cultiver les produits de rente afin d'avoir des moyens financiers qui leur permettent de posséder des biens dans leur région ou pays d'origine (indicateurs de réussite sociale). Ils n'ont donc pas droit à l'échec. Dans ce sens, ils ont recours à l'usage des intrants modernes pour accroître la production. Or la production de ces spéculations est exigeante en main-d'œuvre. Pour réaliser ces objectifs, ils contrôlent la main-d'œuvre, qui est dans la plupart des cas de la même même ethnique, à travers le système d'entraide dans l'exécution des travaux agricoles et le métayage. Avec l'impossibilité de pratiquer l'agriculture extensive compte tenu de la disponibilité des superficies foncières limitées, l'usage des intrants modernes s'impose. Comme on le constate, les immigrés sont plus innovateurs en matière de technique de production même si le niveau reste encore faible. Mais ce niveau va-t-il s'améliorer si l'on se réfère au statut foncier ambiguë des immigrés ? En d'autres termes, sont-ils prêts à investir davantage dans les intrants modernes pour améliorer la productivité agricole et partant de la gestion durable des espaces périphériques du parc ?

Tableau 6.36 : Répartition par origine des ménages (%) utilisant les engrais chimiques sur les cultures de rente

Origine	Fertilisants (engrais)	
	NPK	Urée
Autochtone	23,0	22,0
Allochtone	33,8	30,0
Allogène	43,2	48,0

Source : notre enquête

Tableau 6.37 : Répartition par origine des ménages (%) utilisant les produits phytosanitaires sur les cultures de rente

Origine	Produits phytosanitaires	
	Insecticide	Herbicide
Autochtone	19,9	20,1
Allochtone	45,7	44,7
Allogène	34,4	35,3

Source : notre enquête

L'espace Taï est caractérisé par une hétérogénéité d'acteurs qui y entreprennent directement ou indirectement des activités visant le développement socio-économique axé sur la gestion durable des ressources de celui-ci. Parmi ces acteurs, les communautés locales, dont les activités socio-économiques dépendent de l'usage des ressources naturelles, sont sollicitées par l'Etat pour cette gestion. Ces communautés, principalement hétérogènes à travers leur origine (autochtone, allochtone,

allogène) et leurs dotations en ressources productives (surtout le droit sur la terre), sont en interaction avec les systèmes socio-économiques et écologiques de leur milieu. Dans l'assurance de leur vie quotidienne, elles développent des formes de capital social qui peuvent être en relation ou non avec les actions de l'Etat. Ces formes de capital social constituent-elles des atouts ou des désavantages pour gérer durablement cet espace ?

6.3.2 Rapports entre les communautés et soutenabilité des ressources

Les communautés hétérogènes, vivant dans la zone d'étude entretiennent, d'une part, des relations entre elles, et d'autre part, avec leur environnement dont le parc national. Aussi l'Etat à travers ses structures déconcentrées mène-t-il des actions censées apporter un mieux être à ces communautés. Ces actions les mettent en relation. Les institutions et les règles qui fondent ces interrelations permettent-elles à ces communautés de conduire des activités en commun dans l'optique de contribuer à la conservation des ressources de leur environnement ?

6.3.2.1 Relations entre les communautés

Les rapports intra et inter-communautés sont régis par des institutions, des règles qui les gouvernent. En milieu rural où la principale activité est l'agriculture, ces rapports, qui ne sont pas statiques, sont en lien avec les dynamiques agraires. Ainsi dans l'espace Taï, les rapports entre les communautés connaissent les étapes suivantes. Au début des années 1960 où débute l'installation du front pionnier du Sud-Ouest, les allochtones, par don⁸⁵ de la part des autochtones, accèdent à la ressource forêt-terre pour pratiquer les cultures pérennes. Les relations entre eux sont basées sur le tutorat qui est l'institution traditionnelle à travers laquelle les migrants ont accès à la terre, les autochtones étant les tuteurs. Les allochtones font appel par la suite aux allogènes constituant la main-d'œuvre extérieure rémunérée dont ils ont besoin pour renforcer celle provenant de la famille. Les rapports entre les allochtones et les allogènes sont caractérisés par le métayage basé sur le partage de la récolte après la réalisation des travaux sur les plantations, le foncier n'intervenant pas dans leurs rapports. Le tutorat, qui fondait les relations entre les autochtones et les allochtones, constituait une sorte de capital social. C'était un réseau social dans lequel les relations établies se transmettaient aux descendants des acteurs. Chauveau (2002) souligne que les migrants avaient un devoir pérennisé de reconnaissance envers leurs tuteurs qui est celui de transmettre à leurs héritiers les clauses du tutorat. Ces clauses portaient entre autres sur des dons de produits agricoles, des aides en travail, des contributions financières lors des cérémonies de réjouissance et de funérailles, des aides financières pour la scolarisation des enfants, etc.

⁸⁵ La cession de la forêt-terre par don de la part des autochtones a deux formes : le don sans contrepartie et le don avec contrepartie ou cession contre prestation de services. Dans la première forme, le propriétaire foncier offre gratuitement la ressource. La deuxième forme, l'acquéreur met en valeur la ressource et lorsque la parcelle est en production, il cède un tiers au tuteur. C'est le tutorat qui préside les rapports entre eux dans ces deux formes de don.

Avec la marchandisation de la terre à partir des années 1970 jusqu'en 1980, des changements s'opèrent. Les immigrants accèdent à la forêt-terre par achat. Les allogènes changent alors de statut. Ils ne se contentent plus d'être des métayers des autres communautés. Par ce mode d'accès, ils acquièrent la ressource terre auprès des autochtones et deviennent des propriétaires de plantations de cultures de rente. Le système de tutorat reste en vigueur mais perd de son contenu originel⁸⁶ aux yeux des immigrants. Ils se sentent moins redevables aux autochtones du fait que les terres font l'objet de transactions financières. Pour les autochtones, la vente des terres ne change en rien les clauses du tutorat.

Comme indiqué dans la sous-section 5.3.3.2 du chapitre 5, les rapports intra et inter-communautés observés actuellement dans la zone sont en lien avec le système de pouvoir et la raréfaction de la ressource terre. Ils prennent leur source dans la crise économique des années 1980 qui a engendré le retour des autochtones citadins sans emploi dans leur région d'origine, créant ainsi une forte pression sur la terre devenue rare. Dans ces rapports, cinq catégories d'acteurs déterminants se signalent : l'Etat, les autochtones de l'ancienne génération, les jeunes autochtones, la génération des anciens immigrants et les jeunes immigrants (enfants des anciens).

Concernant le système de pouvoir, il met en rapport la puissance publique et l'ensemble des autochtones au sujet de la gestion du foncier. Dans cette gestion, les autochtones ont la conviction que l'Etat a usé de son pouvoir pour leur spolier la forêt-terre. Par l'installation des immigrants sur leur terre, il a déclenché la course à l'accaparement de cette ressource, ouvrant la voie au non respect des règles coutumières qui président à sa gestion. Ils soupçonnent l'Etat d'être en complicité avec les immigrants au sujet de la gestion des conflits fonciers. En outre, il ne fait rien pour que les étrangers reconnaissent leur droit de propriété sur les terres cédées. Selon eux, l'Etat, garant des valeurs et des normes pour sécuriser les personnes et les biens, ne joue pas correctement son rôle en créant un environnement favorable à cet effet. Le flou juridique qui a longtemps présidé à la gestion du foncier et la non application de la loi de 1998 en sont les illustrations. Il y a là une rupture de confiance entre les autochtones et la puissance publique. Cette confiance, qui constitue le capital social entre ces acteurs, est alors altérée. L'altération de cette confiance est également constatée au niveau de la gestion des micro-projets par les structures étatiques déconcentrées commises à cet effet. Selon les autochtones, ces structures font de la sensibilisation pour les amener à adhérer aux projets générateurs de revenu mais la phase de sa concrétisation est rarement effective. Les promesses ne sont pas tenues, ce qui impacte négativement les actions de l'Etat dans la zone. Car les populations ne se sentent pas

⁸⁶ Le tutorat constituait une obligation morale pour les immigrants qui étaient tenus d'assister financièrement et matériellement le propriétaire foncier au moment de joie comme de difficultés ou de malheur. Car les terres leur ont été cédées gratuitement. L'avènement de la vente des terres a réduit le degré de dépendance des immigrants. Ils considèrent qu'ils n'ont plus cette obligation et peuvent agir selon leur propre gré. Selon eux, les autochtones demeurent leurs tuteurs en tant que témoins garantissant la transaction financière.

concernées par ces actions. Ce qui ne concoure pas à la gestion durable des espaces agricoles autour du parc.

Au titre de la raréfaction de la terre, les acteurs en vue sont les jeunes générations des autochtones et immigrés, l'ancienne génération des autochtones. Dans le droit coutumier des autochtones, il est observé que l'héritage est le mode d'accès à la forêt-terre. En d'autres termes, les enfants doivent hériter de leurs parents. Mais il se trouve que, par les différentes modes de cession des terres mentionnées plus haut, les parents ont cédé une importante proportion de cette ressource aux immigrés à tel point que la jeune génération est sans terre. Les enfants des immigrés héritent aussi des terres acquises par leurs parents. C'est dans ce contexte que les relations entre les jeunes immigrés et leurs parents deviennent conflictuelles, les accusant d'être les artisans du manque de terre dans la zone. Considérant que leurs parents ont la propriété des terres et que celles-ci ont été cédées symboliquement, ces jeunes procèdent au retrait des superficies foncières aux immigrés. Dans ce processus, ils sont confrontés au refus des jeunes immigrés, engendrant ainsi des relations de conflit entre les jeunes générations. A l'analyse, dans leurs interactions sociales, les anciennes générations n'ont pas respecté les normes sociales ou règles qui régissent la gestion de la ressource forêt-terre. Les formes de cession des terres ne font pas de l'acquéreur le propriétaire foncier mais il n'exerce que le droit d'usage. En outre, les terres ne devraient pas faire l'objet de transactions financières. Le tutorat, dans lequel ces normes sociales devraient être observées, a dévié de sa trajectoire. L'effondrement du tutorat a installé la méfiance entre les communautés, engendrant un faible capital social entre elles et ces dernières ont moins confiance dans les institutions étatiques. Les relations entre les communautés et ces institutions sont également faibles. Ce qui ouvre la voie aux relations conflictuelles car chaque acteur cherche à se prendre en charge face à l'incapacité de la puissance publique à solutionner le problème. La question foncière reste au centre des relations entre autochtones et migrants d'une part, et entre les communautés et l'Etat d'autre part.

Le problème foncier a fait naître un climat de méfiance, d'une part, entre les communautés (autochtones, allochtones, allogènes), et d'autre part, entre ces communautés et les structures étatiques. Elles entretiennent des rapports conflictuels relatifs à la gestion du foncier. La terre est certes au centre des relations intra et inter-communautés mais d'autres éléments comme l'organisation sociale permet d'établir ces relations. Dans la sous-section 5.2.2.1 du chapitre 5, nous avons indiqué la répartition spatiale des communautés : la majorité des immigrés vit dans les villages / campements qu'ils ont créés à proximité de leurs exploitations agricoles et les autochtones dans leur village.

L'évolution de l'interprétation du tutorat de part et d'autre, ce mode d'acquisition de la terre, semble altérer les relations entre les différentes communautés. Qu'en est-il de la réalité du terrain ? Des informations recueillies sur le terrain permettent d'examiner cela à deux niveaux : les types de

relations entre les immigrés et leurs tuteurs d'une part et l'entretien des liens entre les villages d'autre part, tout ceci en lien avec le foncier constituant le socle.

Au premier niveau, les informations contenues dans le tableau 6.38 ci-après, illustrent ces relations. L'entraide / assistance du point de vue matérielle et financière est affirmée par 40,8% d'allochtones et 43,5% d'allogènes comme étant le type de relations le plus important entre les immigrés et leurs tuteurs. Les relations d'ordre humain et financier restent également importantes contrairement aux relations de patron qui n'existent presque plus ; elles demeurent très marginales. Pour ce qui est des relations parentales / familiales, il s'agit des ménages qui ont hérité de leurs parents immigrés. Elles existent donc entre les immigrés et leurs héritiers.

Tableau 6.38 : Types de relations entretenues par les immigrés avec leurs tuteurs (%)

Types de relations entre les immigrés et leurs tuteurs	Origine du chef de ménage	
	Allochtone	Allogène
Parentales/familiales (père, mère, oncle, frère, conjoint, ...)	10,0	7,6
Entraide/Assistance (matériel, financier)	40,8	43,5
Relations fraternelles et financières	21,7	12,2
Entente, respect	3,3	3,8
Bonnes relations humaines	15,0	21,4
Amitié	6,7	10,7
Relation de patron	0,8	0
Non préciser	1,7	0,8

Source : notre enquête

Au deuxième niveau, 71,4% d'autochtones, 94,5% d'allochtones et 84,1% d'allogènes affirment l'entretien des liens entre les villages. Les raisons qui fondent l'entretien de ces liens sont consignées dans le tableau 6.39 ci-après. Les raisons mentionnées sont toutes capitales. Mais la cohésion (entente / union) s'avère être la plus préoccupante aux yeux des communautés. Elle est exprimée à 52,3%, 46,1% et 45,1% respectivement par les autochtones, allochtones et allogènes. D'ailleurs à l'examen, les autres raisons évoquées ne sont que des éléments concourant à la construction de la cohésion sociale locale (*bonding*). Elle permet la coopération dont les composantes sont l'action en commun, le transfert d'informations et le respect des règles élaborées ensemble. En facilitant la coopération, elle stabilise l'environnement social dans lequel vivent les communautés.

Tableau 6.39 : Raisons de l'entretien des liens entre les villages (%)

Raisons de l'entretien des liens entre les villages	Origine du chef de ménage		
	Autochtone	Allochtone	Allogène
Cohésion sociale, entente / union	52,3	46,1	45,1
Meilleure connaissance et résolution des problèmes ensemble	0	1,3	0
Mener les réflexions et réaliser les travaux d'intérêt commun (centre de santé, école, ...)	0	1,9	0
Liens de parenté	29,2	3,2	4,9
Réalisation des activités récréatives (match de foot,)	12,3%	33,1	28,7
Pallier aux conflits fonciers (éviter/résoudre ces conflits)	1,5	9,7	14,8
Tuteurs (patrons)	0	1,9	4,9
Non préciser	4,6%	2,6	1,6

Source : notre enquête

Face à l'émergence des conflits relatifs à la gestion des terres, comment les immigrés perçoivent-ils leur présence dans la zone ? En d'autres termes, l'environnement social a-t-il affecté leur bien-être ? Manifestent-ils un repli sur eux-mêmes ou le désir de regagner leur région ou pays d'origine ?

Les communautés, dans leur majorité, malgré les conflits fonciers récurrents qui les opposent, affirment être heureuses de vivre dans les villages. Elles l'ont exprimé à près de 90%. Ce sentiment d'être content de vivre dans cet environnement est attribué à 74,7% d'autochtones, 91,4% d'allochtones et 97,2% d'allogènes. Les éléments qui fondent ce sentiment sont consignés dans le tableau 6.40 ci-dessous. Tout naturellement, pour les autochtones, cela repose sur le fait d'être natifs (originaires) des villages. Certains immigrés les rejoignent dans ce sens. D'autres par contre, en proportion plus importante (55% d'allochtones et 60,3% d'allogènes), attribuent leur bon vivre à l'acquisition des biens (possession de plantations de cultures vivrières et de rente leur permettant d'avoir les ressources financières et de se nourrir).

Tableau 6.40 : Raisons de vivre dans le village en % selon l'origine du ménage

Raisons évoquées par les ménages	Origine du chef de ménage			Total
	Autochtone	Allochtone	Allogène	
Natif du village (autochtone)	82,4	1,3	3,5	17,6
Acquisition des biens pour le bien-être	4,4	55,0	60,3	47,5
Vie paisible	11,8	32,2	20,6	23,7
Hospitalité des villageois	0	10,1	14,2	9,8
Attente du déclassement de la forêt du parc	0	0,7	0	0,3
Non préciser	1,5	0,7	1,4	1,1
Total	100	100	100	100

Source : notre enquête

Des informations complémentaires fournies par les migrants permettent d'appuyer les raisons qu'ils évoquent en ce qui concerne leur satisfaction de vivre dans la zone. Il s'agit des relations qu'ils ont avec leur région / pays d'origine et la région / pays d'accueil. En effet, à certaine période de l'année,

les migrants se rendent dans leur région / pays d'origine. Environ 93% d'allochtones et 88% d'allogènes s'acquittent de ce devoir. Des raisons sont évoquées pour justifier ce séjour (tableau 6.41 ci-dessous). La principale raison est la visite aux parents. Elle est indiquée par 86,2% d'allochtones et 94,5% d'allogènes. Ce retour annuel aux sources leur permet de maintenir leur intégration au sein de la grande famille et de la communauté villageoise, de participer au développement de leur village / région en investissant dans l'immobilier et la réalisation des infrastructures socio-économiques de base (école, centre de santé, puits) à travers des contributions financières.

Tableau 6.41 : Raisons du séjour des migrants dans leur village / pays d'origine (%)

Raisons du séjour des immigrants dans leur village ou pays	Origine du chef de ménage	
	Allochtone	Allogène
Rendre visite aux parents	86,2	94,5
Aider les parents au champ	2,0	0
Participer aux funérailles, fêtes	9,2	0,8
Non préciser	2,6	4,7
Total	100	100

Source : notre enquête

Concernant les relations avec le village / région d'accueil, les migrants, dans leur grande majorité, y restent attachés. Pour le moment, ils n'envisagent pas un retour définitif. L'explication de certains motifs évoqués dans le tableau 6.42 ci-dessous permet de comprendre cette réalité. Le motif d'âge avancé est le plus important indiqué par les immigrants en ce qui concerne un retour définitif aux sources. Il représente 54,4% d'allochtones et 68,2% d'allogènes. En réalité, se trouvant dans l'incapacité d'exercer les activités agricoles, il s'agit pour les personnes en âge avancé de responsabiliser leurs descendants pour assurer la relève en vue de conserver le patrimoine foncier acquis. C'est la pérennisation des relations. Ce retour définitif ne signifie pas l'abandon du bien acquis. Il en est de même pour la responsabilité familiale à assurer dans le village / région d'origine par les migrants. En outre, les investissements que réalisent actuellement les immigrants dans l'hévéaculture constituent également un indicateur de cet attachement.

Tableau 6.42 : Motifs du retour définitif des immigrants dans leur village / pays d'origine (%)

Motifs du retour définitif des immigrants dans leur village ou pays	Origine du chef de ménage	
	Allochtone	Allogène
Agé (à l'âge avancé) / incapacité de travailler	54,4	68,2
Manque de terre / sol pauvre	1,1	0
Assurer la responsabilité familiale	8,9	11,4
Mieux dans son village qu'ailleurs	4,4	4,5
Si Dieu le décide	1,1	0
Si la terre devient improductive	13,3	6,8
Parce que venu à l'aventure	2,2	4,5
Non originaire du village	11,1	0
Amour de la patrie	0	2,3
Sans avis	3,3	2,3
Total	100	100

Source : notre enquête

Le problème foncier a fragilisé les relations entre les immigrants et les autochtones. Malgré cette fragilisation des relations, les communautés, vivant dans des villages communs ou différents, n'ont pas rompu celles-ci. Elles continuent de les entretenir en vue du maintien de la cohésion sociale locale. Ces relations sont encore marquées par le tutorat dont le contenu s'est adapté à l'évolution du système agraire. En outre, les immigrants, à travers les biens acquis, restent liés à la zone, tout comme leurs tuteurs dont ces liens sont déterminés par le droit du sang (parents originaires de la zone). En référence à cet attachement des communautés à la zone comprenant le parc national, quels sont leurs rapports avec ce dernier ?

6.3.2.2 Relations entre les communautés et le parc national

Les relations entre les communautés et le parc national doivent être comprises dans leur perception du rôle que joue ce dernier en tant que réserve forestière. Dans ce sens, ce que représente la forêt pour elles est important à savoir en référence à la dynamique sociétale.

En effet, l'avènement de l'économie de plantation dans les pays en développement (cultures d'exportation) a modifié la représentation que les populations rurales ont de la forêt-terre : on passe d'un bien social à un bien marchand. La valeur d'échange accordée à cette ressource permet à ses détenteurs de vivre sur une véritable rente. Cette situation n'a pas épargné la zone d'étude. A l'origine, les relations qu'avaient les autochtones avec la forêt se situaient dans un cadre métaphysique et de fourniture de biens de consommation. La forêt constituait un espace sacré, un lieu de cérémonies rituelles d'initiation où "l'âme" du village était protégée. Les populations y prélevaient des produits pour leur alimentation, habitation et santé. Une telle conception donnait à la forêt une valeur sociale et culturelle. Cette conception originelle va évoluer avec l'accroissement démographique qui a engendré la pression sur la forêt-terre. Les données collectées auprès des communautés permettent de préciser

les composantes de la représentation de la forêt faite par celles-ci. Il s'agit des services que rend la forêt selon les communautés.

Les types de services rendus par la forêt selon les communautés sont résumés dans le tableau 6.43 ci-dessous. Pour les autochtones et les immigrés, la forêt fournit deux importants types de services : source de vie/revenu (42,1%), apport de la pluie/amélioration du climat (34,1%). Le premier type est indiqué par 29,7% d'autochtones, 39,3% d'allochtones et 53,1% d'allogènes. Le second type est le plus cité par les autochtones (49,5%), les allochtones (33,1%) et les allogènes (25,59%). La fourniture de bois (construction, chauffe), de charbon de bois, des plantes médicinales et du gibier vient en troisième position avec 13,5% des communautés.

Tableau 6.43 : Services rendus par la forêt selon l'origine des ménages (%)

Types de services rendus par la forêt	Origine du chef de ménage			Total
	Autochtone	Allochtone	Allogène	
Source de vie /revenu	29,7	39,3	53,1	42,1
Apport de la pluie, amélioration du climat	49,5	33,1	25,5	34,1
Fourniture de bois de construction, bois de chauffe, charbon, plantes médicinales, gibier	12,1	19,6	7,6	13,5%
Pratique l'agriculture pour les besoins alimentaires et financiers	6,6	6,1	13,1	8,8
Protection de la flore et de la faune	2,2	0,6	0	0,8
Aucun	0	1,2	0,7	0,8
Total	100	100	100	100

Source : notre enquête

Les types de services rendus par la forêt étant répertoriés par les communautés, quand en est-il du rôle qu'elles attribuent au parc national ? Le rôle attribué par les communautés au parc est en lien avec son existence et sa connaissance. En d'autres termes, les communautés locales savent-elles l'existence du parc, la connaissent-elles ? Car on peut savoir l'existence de quelque chose sans la connaître. Mais, on peut lui attribuer des rôles sans la connaître lorsqu'on a reçu les informations par l'intermédiaire d'une tierce personne. Dans tous les cas, l'existence et la connaissance restent des indicateurs pour renseigner les relations que peuvent avoir les communautés avec le parc.

Ainsi au sujet de l'existence du parc, la quasi-totalité des communautés a répondu positivement (98,9% d'autochtones, 100% d'allochtones et 93,1% d'allogènes). Par contre 60,4% d'autochtones, 42,9% d'allochtones et 35,9% d'allogènes affirment le connaître. Au vu de ces taux relatifs à la connaissance du parc, on pourrait dire que les autochtones sont plus renseignés sur celui-ci que les immigrés. Quant aux rôles, ils sont consignés dans le tableau 6.44 ci-après. Ce tableau fait ressortir que la préservation/conservation de la flore est le plus important rôle joué par le parc. Plus de 75% des communautés l'ont affirmé. La préservation du climat dans le sens de l'apport de pluie, ce rôle est plus reconnu par les autochtones (12,7%) et les allochtones (14,3%) que les allogènes (5,8%). Le rôle de

préservation/conservation de la flore que la majorité des communautés attribuent au parc n'est pas surprenant. Car les actions menées par les structures étatiques avec les partenaires au développement et les ONG portent principalement sur la sensibilisation pour la conservation du parc. Les Associations Villageoises de Conservation pour le Développement (AVCD) installées dans quelques villages jouent ce rôle en relayant l'OIPR. En outre, il convient d'ajouter les journées de sensibilisation relatives à la conservation de l'environnement organisées dans les villages animées par des ballets et des troupes théâtrales scolaires.

Tableau 6.44 : Rôles du parc selon l'origine du chef de ménage (en %)

Types de rôles du parc	Origine du chef de ménage		
	Autochtone	Allochtone	Allogène
Préservation / conservation flore	81,8	75,7	88,5
Forêt du gouvernement, source de richesse	0	2,9	1,9
Préservation du climat, apporte la pluie	12,7	14,3	5,8
Fourniture de plantes médicinales	3,6	5,7	1,9
Patrimoine touristique grâce aux animaux	1,8	1,4	1,9
Total	100	100	100

Source : notre enquête

Le tableau 6.44 ci-dessus nous indique que les rôles attribués au parc par les communautés s'inscrivent dans son rôle global qui est celui de la protection de la nature pour un développement économique et social de l'ensemble de la population. Quels sont alors les rapports entre le parc national et les communautés ? En d'autres termes, mènent-elles des activités pour contribuer à sa conservation ? Le parc constitue-t-il une source d'approvisionnement en produits forestiers pour elles ?

Compte tenu de la protection stricte du parc et des représailles (patrouilles des agents OIPR des cinq secteurs), les communautés sont très réservées sur leurs relations avec le parc surtout en matière d'activités menées dans celui-ci. Ce qu'elles savent c'est que le gouvernement leur interdit d'y entrer et considèrent le parc comme un bien exclusif de l'Etat (forêt du gouvernement). Mais les résultats d'enquête montrent que les communautés prélèvent plus les plantes médicinales, les feuilles/fruits pour la sauce et le bois de chauffe dans le parc (cf. sous-section 6.2.3.4, tableau 6.33). Concernant les prélèvements des produits animaux (chasse du gibier) et halieutiques (pêche dans les cours d'eau traversant le parc), elles affirment qu'ils sont interdits. En somme, les populations riveraines n'ont aucun droit d'exercer une quelconque activité dans le parc. Fort de cela, elles y pénètrent clandestinement pour mener des activités. Or la pratique clandestine des activités conduit à l'exploitation non durable des ressources du parc.

Quant à la participation des communautés aux activités de conservation, l'existence des Associations Villageoises de Conservation pour le Développement (AVCD) insufflée par l'OIPR va dans ce sens. La mise en place des AVCD dans les villages riverains est réalisée par les chefs secteurs de l'OIPR.

Certains villages en sont dotés, d'autres par contre n'en sont pas encore pourvus. Dans le principe du fonctionnement de l'AVCD, toute la population villageoise est membre. C'est seulement sa gestion quotidienne qui est confiée à un groupe de personnes servant d'interlocuteur à l'administration. Pour connaître le rôle de cette structure communautaire, les autochtones et les immigrés ont été interrogés. Environ 40% des communautés, toute origine confondue, affirment connaître l'AVCD et 20% des chefs de ménage en sont membres. S'agissant de son rôle, il apparaît que la sensibilisation/surveillance pour ne pas entrer dans le parc en vue de son agression (défrichage, braconnage) (67,1%) et l'aide au montage des projets (18,4%) sont principalement mentionnés par les ménages (tableau 6.45). L'examen du contenu de ce rôle révèle que l'OIPR demande aux communautés d'être le gardien du parc à travers les AVCD compte tenu de l'insuffisance de ces agents et en retour elles peuvent bénéficier des micro-projets. Ces projets ne peuvent être réalisés que dans les espaces agricoles périphériques au parc. En réalité, les communautés ne sont impliquées dans aucune activité qui leur soit directement bénéfique. Indirectement, elles bénéficient du maintien du climat pour une bonne pluviométrie permettant de produire dans de meilleures conditions. Or la bonne pluviométrie dans la zone due au parc n'est pas aussi évidente. Ce lien n'est pas facile à comprendre pour l'ensemble de la communauté.

Tableau 6.45 : Rôle de l'AVCD selon l'origine du chef de ménage (%)

Rôle de l'AVCD	Origine du chef de ménage			Total
	Autochtone	Allochtone	Allogène	
Sensibilisation, surveillance pour ne pas entrer dans le parc	55,6	71,4	68,9	67,1
Sensibilisation sur les micro-projets (hévéaculture, élevage, ...)	2,8	2,6	0	1,9
AVCD utile pour les populations proches du parc	0	2,6	2,2	1,9
Aide au montage des projets	27,8	13,0	20,0	18,4
Participation au développement du village	5,6	9,1	6,7	7,6
Aucune connaissance de son rôle	0	1,3	0	0,6
Aucun rôle (rien n'est fait)	8,3	0	2,2	2,5
Total	100	100	100	100

Source : notre enquête

Une autre forme d'implication des populations riveraines dans la conservation du parc que nous avons relevée porte sur la sollicitation des jeunes animant les AVCD ou non par l'OIPR et les chercheurs. En effet, dans le cadre de leurs activités dans le parc pour sa conservation, l'OIPR et les chercheurs sollicitent l'aide de quelques jeunes qui sont intéressés financièrement. Dans cette optique, ces jeunes en principe apprennent à mieux comprendre le bien fondé de conserver le parc. Ils devraient donc être les points focaux dans leur village pour partager leur savoir. Le problème est qu'ils ne sont pas mandatés explicitement pour le faire. En outre, ils n'ont pas été sollicités au nom de la communauté

mais à titre individuel. En conséquence, les retombés de leur participation à ces activités sont privées et non communautaires. Les jeunes ne bénéficiant pas de ces retombés peuvent aller à l'encontre des activités de sensibilisation et de surveillance en adoptant des comportements déviants.

L'analyse descriptive simple a caractérisé les communautés locales dans la gestion durable de l'espace Taï sur la base de leur origine. L'analyse des correspondances multiples, outre l'origine de ces communautés, intègre leur localité d'appartenance, l'ethnie ou la nationalité. Ce qui permet de mettre en relief, dans la périphérie du parc, les oppositions qui peuvent exister entre les localités, les communautés en matière d'actions concourant ou non à la gestion durable des ressources naturelles.

6.3.3 Résultats de l'analyse des correspondances multiples (ACM)

Après l'usage de l'analyse descriptive simple qui a permis de renseigner les variables pour une compréhension globale de la gestion durable de l'espace Taï, l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM) vient en appui pour approfondir l'analyse afin d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses formulées. Afin de mieux comprendre l'interprétation des résultats fournis par l'ACM, quelques indications sont fournies sur celle-ci pour justifier son choix.

6.3.3.1 Justification du choix de l'ACM

Dans la zone d'étude, l'examen des conditions socio-économiques d'activités agricoles en lien avec le capital foncier et les rapports entre les acteurs et avec la nature requiert un ensemble de données contenant plusieurs variables. Il s'agit de dégager les variables qui permettent de décrire ces conditions et ces rapports par le biais des liaisons ou non entre ces variables permettant de regrouper les individus ou non. L'analyse descriptive simple se trouve limitée dans une telle situation. L'Analyse des Correspondances Multiples vient répondre à cette insuffisance, surtout lorsqu'il s'agit des variables qualitatives.

En effet, l'analyse des correspondances multiples est la méthode factorielle de la statistique descriptive multidimensionnelle qui permet d'analyser la liaison qui peut exister entre un nombre quelconque de variables qualitatives (au moins trois variables qualitatives). En d'autres termes, l'ACM examine les proximités entre individus décrits par deux ou plusieurs variables qualitatives ainsi que les proximités entre les modalités de ces variables. Elle décrit les relations deux à deux entre p ($p \geq 3$) variables qualitatives à travers une représentation des groupes d'individus correspondant aux diverses modalités. On ne considère donc que seules les liaisons entre variables prises deux à deux. L'ACM se préoccupe de la mise en exergue des relations entre les modalités des différentes variables, les individus, les variables à partir des relations entre les modalités.

Pour affiner les résultats générés par l'ACM, la méthode de Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) ou typologie est utilisée. A partir des facteurs issus de l'ACM, elle permet d'obtenir des classes

d'individus les plus cohérentes possibles en composant ou formant les groupes les plus homogènes. Elle procède par regroupement des individus en classes homogènes, les classes étant distinctes les unes des autres le plus probable relativement aux variables considérées. Dans une même classe, sont regroupés les individus qui ont des traits communs à partir des variables actives. L'application de l'ACM et de la CAH aux variables retenues a permis d'obtenir des résultats à interpréter.

6.3.3.2 Intepétation des résultats

L'interprétation des résultats obtenus s'appuie sur quelques extraits fournis par l'ACM. Ces extraits⁸⁷ sont les valeurs propres à partir desquels les axes factoriels sont choisis, les coordonnées qui indiquent les positions des modalités sur les axes, les contributions absolues pour la formation des axes, les contributions relatives (cosinus carrés) mesurant les qualités de représentation des éléments par les axes.

A partir des trois (3) hypothèses formulées dont la troisième est déclinée en deux sous-hypothèses, quatre (4) ACM ont été élaborées sur la base du fichier des données de l'enquête socio-économique réalisée. Pour l'interprétation d'un axe, sont considérées les modalités dont les contributions absolues sont élevées et les contributions relatives sont supérieures à 0,10.

Résultat 1 (ACM1)

R1.1 Interprétation des axes et du plan factoriels

L'ACM1 cherche à valider ou non la première hypothèse formulée comme suit : les systèmes de production actuels n'utilisent pas les techniques de gestion durable de la ressource terre dans les espaces périphériques du parc.

La liste des variables actives utilisées pour décrire les techniques de gestion durable de la ressource terre apparaît dans le tableau 6.46 ci-après.

⁸⁷ Valeur propre : c'est un indicateur pour le choix des axes devant faire l'objet d'interprétation.

Pourcentage de variance (pourcentage d'inertie) : rapport de chacune des valeurs propres à leur somme globale. Il mesure l'importance relative de chaque valeur propre dans la trace

Inertie (variance) : une valeur propre représente une inertie correspondant à un axe. L'inertie totale (variance totale) du nuage est la trace qui est la somme de toutes les valeurs propres

Coordonnée : elle renseigne sur la position d'une modalité (côté positif ou négatif) sur un axe.

Contribution (contribution absolue) : elle décrit la part prise par un élément (ligne ou colonne) dans la construction d'un axe factoriel c'est-à-dire l'explication de l'intensité de la présence d'une modalité sur un axe.

Cosinus carré (contribution relative) : il mesure la qualité de la représentation de chaque élément par les axes.

Plans factoriels : les représentations graphiques permettent d'apprécier visuellement les proximités entre les observations. Généralement, n'est interprété que le premier plan factoriel (formé des axes factoriels 1 et 2). Des axes factoriels sont associés aux valeurs propres.

Tableau 6.46 : Liste des variables actives pour l'ACM1

Variables actives de l'analyse	Nombre de modalité
Département et secteur OIPR d'enquête	5
Origine du chef de ménage	3
Ethnie du chef de ménage	4
Utilisation de technologie culturale	3
Utilisation de l'agroforesterie	3
Utilisation de la plante de couverture du sol	3
Utilisation de la rotation des cultures	3
Utilisation de l'association des cultures	3
Utilisation de la jachère	3
Difficultés empêchant utilisation de l'agroforesterie	10
Difficultés empêchant utilisation de la plante de couverture du sol	10
Difficultés empêchant utilisation de la rotation des cultures	9
Difficultés empêchant utilisation de l'association des cultures	9
Difficultés empêchant utilisation de la jachère	4
Difficultés rencontrées dans l'utilisation de l'agroforesterie	9
Difficultés rencontrées dans l'utilisation de la plante de couverture du sol	8
Difficultés rencontrées dans l'utilisation de la rotation des cultures	10
Difficultés rencontrées dans l'utilisation de l'association des cultures	11
Difficultés rencontrées dans l'utilisation de la jachère	8
Produits phytosanitaires utilisés (herbicides, insecticides)	3
Fertilisants utilisés (NPK, Urée) sur les cultures	3
Durée de la pratique de la jachère (nombre d'année)	8

Source : notre enquête

L'histogramme des valeurs propres (figure A5.1 ACM1 annexe 5) indique une décroissance non régulière de ces valeurs propres. Il y a des différences d'inertie importantes entre la 5^{ème} et la 6^{ème} valeur. On peut choisir une description des nuages limitée à 5 axes avec un étalement qui atteint près de 50%. L'interprétation des axes factoriels portent donc sur cinq (5) axes. L'analyse concerne 69 modalités après apurement. Ce qui donne pour chaque axe le pourcentage d'inertie théorique moyen de 1,45% expliqué par chaque modalité (100%/69).

Axe factoriel 1 : les modalités considérées pour l'interprétation de l'axe 1 sont consignées dans le tableau 6.47 ci-dessous. Ces modalités représentent plus de 85% de l'inertie de l'axe 1. Elles ont les plus fortes contributions à la formation de l'axe. Elles sont donc identifiées comme globalement très caractéristiques et illustratives sur cet axe.

Parmi ces modalités, celles ayant les meilleures contributions relatives et situées du côté positif de l'axe (*Non technologie culturale, Sans réponse 9, Sans réponse 12, Non utilisateur agroforesterie, Non utilisateur rotation des cultures, Non utilisateur association des cultures*) sont les attributs caractéristiques des paysans qui n'utilisent pas les technologies culturales telles que l'agroforesterie, la rotation des cultures, l'association des cultures et la jachère. Ces paysans sont également caractérisés par des « sans réponse » sur ces technologies. Par contre, les modalités présentant les meilleures contributions relatives et situées du côté négatif de l'axe (*Technologie culturale, Rotation des cultures, Association des cultures, Jachère, Utilisateur agroforesterie, Utilisateur de rotation des cultures,*

Utilisateur de l'association des cultures, Utilisateur de la jachère) sont les attributs caractéristiques des paysans qui pratiquent ces technologies culturelles.

Cet axe révèle l'opposition entre les non utilisateurs et les utilisateurs des technologies culturelles. Cette opposition est notée entre les paysans allochtones et/ou allogènes des départements/secteur OIPR de Soubré et Guiglo (Taï) et les autochtones des zones ADK, San Pedro et Tabou. Ces paysans allochtones et/ou allogènes, qui pratiquent les technologies culturelles pour certaines cultures, sont confrontés aux problèmes de revenu insuffisant, d'accès au crédit et au manque de terre. Par contre ces autochtones, qui n'utilisent pas les technologies culturelles, ne sont pas parvenus à justifier ce fait (les « sans réponse »).

Tableau 6.47 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 1/ACM1

Axe 1 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
Autochtone, Non technologie culturelle, Sans réponse 2, Sans réponse 3, Sans réponse 4, Sans réponse 5, Non jachère, Sans réponse 9, Vulgarisation 2, Sans réponse 10, Sans réponse 11, Sans réponse 12, Sans réponse 13, Non utilisateur agroforesterie, Non utilisateur rotation des cultures, Non utilisateur association des cultures, Non utilisateur jachère, Durée non spécifiée (NSP)	Soubré, Guiglo, Technologie culturelle, Non plante de couverture du sol, Rotation des cultures, Association des cultures, Jachère, Utilisateur agroforesterie, Disponibilité de matériel végétal 2, Utilisateur de rotation des cultures, Utilisateur de l'association des cultures, Utilisateur de la jachère, Disponibilité de terre 6, Disponibilité de main d'œuvre familiale 6, Revenu 8, Revenu 9, Accès au crédit 9, Disponibilité de terre 10, Pour certaines cultures, Durée jachère (2 ans)

Source : nos résultats

Axe factoriel 2 : les modalités qui ont fortement contribué à la formation de l'axe 2 sont consignées dans le tableau 6.48 ci-dessous.

Parmi les modalités qui ont contribué à la formation de l'axe, les modalités (*San Pedro, Non agroforesterie, Non plante de couverture du sol, Non jachère, Disponibilité de terre 1, Disponibilité de terre 2, Disponibilité de terre 3, Disponibilité de terre 4, Disponibilité de terre 5*) situées du côté positif et les modalités (*ADK, Autochtone, Sans réponse 2, Sans réponse 3, Sans réponse 4, Sans réponse 5, Sans réponse 9, Sans réponse 10*) situées du côté négatif possèdent les contributions relatives les plus élevées. Ces modalités font référence globalement à la non utilisation des technologies culturelles et aux difficultés qui empêchent leur utilisation. Elles caractérisent bien les chefs de ménages agricoles situés sur cet axe qui n'utilisent pas les technologies (plantes de couverture du sol, jachère, rotation des cultures, association des cultures) avec comme principale difficulté la disponibilité de terre.

Cet axe permet de faire une distinction au sein des autochtones qui ne pratiquent globalement pas les technologies culturelles. En effet, il oppose les paysans de la zone de San-Pedro (Djapagui) et ceux de

la zone de Soubré (ADK). Les premiers mentionnent le manque de terre comme difficulté principale les empêchant d'utiliser les technologies alors que les seconds sont caractérisés par le manque d'argument et/ou refus (sans réponse) pour justifier ce fait.

Tableau 6.48 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 2/ACM1

Axe 2 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
San Pedro, Non agroforesterie, Non plante de couverture du sol, Non rotation des cultures, Non association des cultures, Non jachère, Disponibilité de terre1, Disponibilité de terre 2, Disponibilité de terre 3, Disponibilité de terre 4, Disponibilité de terre 5, Non utilisateur jachère10, Durée non spécifiée (NSP)	ADK, Autochtone, Autres ethnies ivoiriennes, Sans réponse 2, Sans réponse 3, Sans réponse 4, Sans réponse 5, Jachère, Sans réponse 9, Sans réponse 10, Sans réponse 11, Sans réponse 12, Utilisateur jachère

Source : nos résultats

Axe factoriel 3 : les modalités qui ont une forte contribution à la formation de l'axe 3 sont consignées dans le tableau 6.49 ci-dessous.

Les modalités (*Non agroforesterie, Non rotation des cultures, Vulgarisation 4, Vulgarisation 3, Sans réponse17*) du côté positif de l'axe, et les modalités (*Agroforesterie, Rotation des cultures, Utilisateur agroforesterie, Durée NSP*) du côté négatif de l'axe, on trouve les contributions relatives les plus élevées parmi celles du tableau 6.49. Elles traduisent (1) l'opposition entre les paysans qui n'utilisent pas l'agroforesterie, la rotation des cultures, la jachère et ceux qui les utilisent, (2) la non vulgarisation des techniques culturelles et (3) la durée de la pratique de la jachère.

De façon globale, l'axe factoriel 3 indique que la difficulté majeure qui empêchent les paysans de pratiquer les technologies culturelles est leur « non vulgarisation ». Cet axe montre aussi que les paysans qui pratiquent la jachère ignorent en grande partie sa durée.

Tableau 6.49 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 3/ACM1

Axe 3 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
ADK, Non agroforesterie, Non rotation des cultures, Jachère, Vulgarisation 4, Vulgarisation 3, Utilisateur jachère, Non utilisateur agroforesterie, Non utilisateur rotation des cultures, Sans réponse 17, Sans réponse 18, Durée jachère (1 an)	Agroforesterie, Rotation des cultures, Non utilisateur jachère, Utilisateur agroforesterie, Utilisateur rotation des cultures, Disponibilité de terre 6, Revenu 8, Non utilisateur jachère10, Durée non spécifiée (NSP)

Source : nos resultants

Axe factoriel 4 : les modalités qui ont une forte contribution à la formation de l'axe 4 sont consignées dans le tableau 6.50 ci-dessous.

Globalement, les caractères « Département/secteur OIPR », « Fertilisant utilisé » et « Utilisation de l'association des cultures » contribuent assez sur cet axe. Les modalités (ADK, Soubré, Non fertilisant) du côté positif et les modalités (Tabou, Guiglo, Non association de cultures) du côté négatif de l'axe ont les meilleures contributions relatives parmi celles consignées dans le tableau 6.50. Du point de vue de l'utilisation des fertilisants (NPK, Urée), ces modalités traduisent dans l'ensemble une opposition entre les paysans des zones de ADK et Soubré et ceux de Tabou et Guiglo. Les paysans de ADK et Soubré sont caractérisés par la non utilisation de ces fertilisants sur les cultures alors que ceux de Tabou et Guiglo les utilisent. Toutefois, sur la base des contributions relatives les plus élevées, cet axe est en gros caractérisé par les paysans de la zone de Tabou, non utilisateurs des technologies et des fertilisants.

Tableau 6.50 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 4/ACM1

Axe 4 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
ADK, Soubré, Sans réponse 2, Sans réponse 3, Sans réponse 4, Association des cultures, Sans réponse 5, Disponibilité de terre 1, Disponibilité de terre 2, Non utilisateur agroforesterie, Accès au crédit 9, Non fertilisant	Tabou, Guiglo, Agroforesterie, Non plante de couverture du sol, Non rotation des cultures, Non association des cultures, Utilisateur agroforesterie, Sans réponse 10, Sans réponse 11, Disponibilité de main-d'œuvre familiale 6, Fertilisant

Source : nos résultats

Axe factoriel 5 : les modalités qui ont une forte contribution à la formation de l'axe 4 sont consignées dans le tableau 6.51 ci-dessous.

Les modalités du tableau 6.51 traduisent assez bien les caractères des chefs d'exploitation relatifs aux « difficultés qui empêchent la pratique des technologies de gestion des ressources de la terre » et aux « difficultés rencontrées dans leur utilisation » bien qu'elles aient dans l'ensemble de faibles contributions relatives (comprises entre 0,11 et 0,24).

Il ressort de façon globale que les paysans de Guiglo expriment la « non vulgarisation des technologies », « la disponibilité de la main-d'œuvre familiale » et « l'insuffisance de revenu » comme étant les difficultés rencontrées dans la pratique des technologies. Quant aux paysans de Soubré et Tabou, « la disponibilité de terre » est la difficulté essentielle qui empêche l'utilisation des techniques.

Tableau 6.51 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 5/ACM1

Axe 5 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
Guiglo, Vulgarisation 2, Disponibilité de main-d'œuvre familiale 6, Revenu 9, Phytosanitaire	Soubré, Tabou, Non agroforesterie, Sans réponse 9, Accès au crédit 9, Disponibilité de terre 10

Source : nos résultats

Plan factoriel : Après l'interprétation des axes factoriels, celle du plan factoriel (axe 1, axe 2) a permis de visualiser les positions graphiques des individus/modalités (graphique A5.1 annexe 5). Le graphique A5.1 montre les oppositions des caractéristiques entre deux groupes de ménage : l'un constitué par les allochtones et/ou allogènes qui pratiquent dans l'ensemble les technologies et l'autre par les autochtones qui ne le font pas. Il montre également les autochtones (positions des individus/modalités situés en périphérie des axes) caractérisés par les non réponses aux questions sur la pratique des technologies. En périphérie des axes, on retrouve également les caractères des individus relatifs aux difficultés qui empêchent l'utilisation des technologies (non disposition de terre et manque de main-d'œuvre salariée).

R1.2 Classification ascendante hiérarchique (CAH) à partir de l'ACM1

La CAH nous a permis de faire une typologie de classes des ménages agricoles et de caractériser ces classes par des modalités.

L'observation de l'histogramme des indices de niveau (figure A5.2 annexe 5) permet de faire une partition en cinq (5) classes (tableaux A5.2, A5.3, A5.4, A5.5, A5.6 annexe 5). Ces cinq classes sont résumées comme suit :

Classe 1 : elle représente nettement les autochtones, précisément ceux de la zone de ADK.

La modalité « sans réponse » caractérise de façon significative les individus qui y sont représentés (tableau A5.7 annexe 5) c'est-à-dire en gros les autochtones de ADK. Cette modalité est enregistrée pour les variables qui portent sur l'utilisation des technologies.

Classe 2 : elle représente les allogènes des zones de Soubré et ADK.

Les allogènes de ces zones sont caractérisés par la non pratique des technologies (tableau A5.8 annexe 5). De façon globale, ils n'ont pas pu en donner les raisons (sans réponses) sur les difficultés les empêchant son utilisation.

Classe 3 : elle représente les allochtones des zones de Soubré, ADK et Tabou.

Les modalités qui caractérisent de façon significative les individus de cette classe (allochtones) sont « la non disponibilité des terres et la non pratique de la jachère » (tableau A5.9 annexe 5). Ces modalités font référence aux difficultés les empêchant l'utilisation des technologies.

Classe 4 : elle représente les autochtones des zones de Soubré et Tabou.

Les modalités, qui font référence aux difficultés empêchant les autochtones de ces zones l'utilisation des technologies, les caractérisent de façon significative (tableau A5.10 annexe 5). Il s'agit notamment de la « non vulgarisation des technologies ».

Classe 5 : elle représente aussi bien les autochtones (Guiglo), les allogènes (Tabou) que les allochtones (San Pedro, ADK).

Cette classe, qui intègre l'ensemble des ménages agricoles, est caractérisée de façon significative par les modalités relatives à l'utilisation des techniques culturales (tableau A5.11 annexe 5). Ce sont les autochtones, allochtones et allogènes qui utilisent les technologies et n'expriment aucune difficulté à la pratiquer.

Les résultats de l'ACM1 ont permis de faire une distinction entre les ménages agricoles selon leur origine et leur zone d'appartenance dans l'usage des techniques de gestion durable de la ressource terre : d'un côté ceux qui la pratiquent et de l'autre ceux qui ne le font pas. La partition des ménages en classe montre que sur les cinq classes, quatre classes n'utilisent pas ces techniques pour des raisons de non disponibilité de terre et de non vulgarisation de celles-ci. On peut dire dans l'ensemble que les ménages agricoles, dans leurs systèmes de production, sont moins portés sur l'utilisation des techniques de gestion durable de la ressource terre. Ce qui va dans le même sens que l'hypothèse 1.

Résultat 2 (ACM2)

R2.1 Interprétation des axes et du plan factoriels

L'ACM2 cherche à valider ou non la deuxième hypothèse formulée comme suit : les rapports entre les communautés riveraines et les structures extérieures affectent leur implication dans la conservation du parc.

La liste des variables actives utilisées pour l'analyse est présentée dans le tableau 6.52 ci-dessous.

Tableau 6.52 : Liste des variables actives pour l'ACM2

Variables actives de l'analyse	Nombre de modalité
Département et secteur OIPR d'enquête	5
Ethnie du chef de ménage	4
Origine du chef de ménage	3
Accès au service de vulgarisation	6
Activités réalisées par OIPR pour le village	7
Activités réalisées par WWF pour le village	4
Activités réalisées par GTZ pour le village	9
Activités réalisées par KFW pour le village	2
Chef de ménage est-il consulté pour les activités OIPR pour le village	3
Chef de ménage est-il consulté pour les activités WWF pour le village	3
Chef de ménage est-il consulté pour les activités GTZ pour le village	3
Chef de ménage est-il consulté pour les activités KFW pour le village	2
Le chef de ménage participe-t-il aux activités OIPR pour le village	3
Le chef de ménage participe-t-il aux activités WWF pour le village	3
Le chef de ménage participe-t-il aux activités GTZ pour le village	3
Le chef de ménage participe-t-il aux activités KFW pour le village	2
Rôle du chef de ménage dans les activités OIPR pour le village	10
Rôle du chef de ménage dans les activités WWF pour le village	5
Rôle du chef de ménage dans les activités GTZ pour le village	8
Rôle du chef de ménage dans les activités KFW pour le village	2

Source : notre enquête

L'histogramme des valeurs propres (figure A5.3 ACM2 annexe 5) montre qu'il y a des différences d'inertie importantes entre la 5^{ème} et la 6^{ème} valeur et l'étalement figurant sur les 5 premiers axes atteint environ 65%. La description des nuages peut donc être limitée aux cinq (5) premiers axes. L'analyse porte sur 45 modalités actives et le pourcentage d'inertie théorique moyen expliqué par chaque modalité est de 2,22% (100%/45).

Axe factoriel 1 : les modalités considérées pour l'interprétation de l'axe 1 sont consignées dans le tableau 6.53 ci-dessous. Ces modalités représentent près de 87,78% de l'inertie de l'axe 1. Elles ont les plus fortes contributions et possèdent les contributions relatives les plus élevées (supérieures à 0,60). De façon globale, elles sont illustratives de cet axe.

Les modalités, toutes situées du côté négatif de l'axe, relatives à la non connaissance des activités, la non consultation des chefs de ménage et la non participation des chefs de ménage aux activités, caractérisent le type de relation entre les ménages agricoles et les structures intervenant dans l'espace PNT.

Le constat de la négation rapportée par les modalités comme réponse des paysans sur cet axe permet de dire globalement qu'ils n'ont pas connaissance des activités des structures (OIPR, WWF, GIZ) intervenant dans leur environnement, ne sont pas consultés par ces structures avant de mener leurs activités et ne participent pas à ces activités.

Tableau 6.53 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 1/ACM2

Axe 1 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
(Pas de modalités)	San Pedro, OIPR aucun, Aucun (WWF), Aucun (GIZ), Non consulté OIPR, Non consulté WWF, Non consulté GTZ, Non participation activités OIPR, Non participation activités WWF, Non participation activités GIZ

Source : nos résultats

Axe factoriel 2 : les modalités qui ont fortement contribué à la formation de l'axe 2 sont consignées dans le tableau 6.54 ci-dessous. Elles représentent près de 65% de l'inertie totale et sont toutes situées du côté positif de l'axe.

Parmi les modalités qui ont contribué à la formation de l'axe seules les modalités (*OIPR construction centre de santé, Consultation OIPR, Participation activité OIPR, Main-d'œuvre*) ont les meilleures contributions relatives ($> 0,50$). Elles sont relatives à la construction de centre de santé par OIPR, la consultation et la participation des chefs de ménages aux activités des structures (OIPR) intervenant dans le PNT. Ces modalités caractérisent bien les individus interrogés. Ces modalités expliquent que les ménages agricoles identifiés par cet axe sont dans l'ensemble caractérisés par la connaissance de l'OIPR et par la participation aux activités de cette structure à travers la main-d'œuvre qu'ils fournissent.

Tableau 6.54 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 2/ACM2

Axe 2 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
Soubré, OIPR sensibilisation conservation parc, OIPR construction centre de santé, Consulté par OIPR, Consulté par GIZ, Participation activité OIPR, Participation activité GIZ, Main-d'œuvre	(Pas de modalités)

Source : nos résultats

Axe factoriel 3 : les modalités qui ont une forte contribution à la formation de l'axe 3 sont consignées dans le tableau 6.55 ci-dessous. Elles représentent près de 89% de l'inertie totale de l'axe.

Les modalités sur cet axe ont globalement des contributions relatives faibles, inférieures à 0,5. Parmi elles, les modalités (*Aucune, OIPR sensibilisation conservation parc, Consulté par KFW, ANADER, Consulté par GIZ, Autres ethnies ivoirienne, ADK*) possèdent les contributions relatives les plus élevées. Elles portent sur l'accès aux services de vulgarisation, la connaissance des activités des structures intervenant dans l'espace du PNT et l'origine des paysans.

L'axe (côté +) caractérise les paysans allogènes et l'ethnie Baoulé de Soubré qui n'ont aucun accès aux services de vulgarisation, mais reconnaissent l'activité de sensibilisation de l'OIPR et sont consultés

par la KFW. L'axe (côté -) caractérise également les paysans autochtones et les autres ethnies ivoiriennes (excepté Baoulé) de la zone de ADK. Ces ménages agricoles ont uniquement accès aux services de vulgarisation de l'ANADER, reconnaissent l'activité de construction de centre de santé de la GIZ et sont consultés par cette structure pour leur participation aux activités. Cet axe dégage en gros une opposition entre les paysans portant sur leur rapport avec les structures intervenant dans la zone PNT.

Tableau 6.55 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 3/ACM2

Axe 3 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
Soubré, Allogène, Burkinabè, Aucune, OIPR sensibilisation conservation parc, Consulté par KFW	ADK, Autochtone, Autres ethnies ivoiriennes, ANADER, GIZ Construction de centre de santé, Consulté par GIZ, Participation activité de GIZ

Source : nos résultats

Axe factoriel 4 : les modalités qui ont une forte contribution à la formation de l'axe 4 sont consignées dans le tableau 6.56 ci-dessous. Ces modalités représentent près de 79% de l'inertie totale sur cet axe.

Bien que ces modalités aient globalement des contributions relatives faibles, elles caractérisent bien les paysans sur cet axe. Cette caractérisation est traduite du côté positif de l'axe par les modalités relatives aux activités de l'OIPR (*Construction de centre de santé, Sensibilisation à la conservation du PNT*) et du côté négatif de l'axe par les modalités relatives aux activités de la GIZ et la KFW (*Construction de centre de santé, Consultation et participation aux activités de ces structures*).

Les caractères « Activités réalisées par l'OIPR », « Consulté pour les activités de GIZ », « Consulté pour les activités de KFW », « Participation aux activités de KFW » sont assez contributifs pour la formation de l'axe. Les modalités situées du côté positif de l'axe sont dans l'ensemble des attributs des ménages agricoles qui connaissent les activités de l'OIPR tandis celles situées du côté négatif de l'axe caractérisent essentiellement les ménages agricoles consultés par la GIZ et la KFW qui participent à leurs activités. Cet axe rend compte de l'opposition entre les ménages agricoles en relation avec l'OIPR et ceux en relation avec le GIZ et la KFW. De façon globale, il met en exergue les activités des structures intervenant dans la zone du PNT et la participation des certains paysans aux activités de la GIZ et la KFW, notamment les autochtones.

Tableau 6.56 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 4/ACM2

Axe 4 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
OIPR construction centre de santé, OIPR sensibilisation conservation parc	Autochtone, GIZ Construction centre de santé, Consulté par GIZ, Consulté KFW, Participation activité KFW, Participation activité GIZ

Source : nos résultats

Axe factoriel 5 : les modalités qui ont une forte contribution à la formation de l'axe 5 sont consignées dans le tableau 6.57 ci-dessous. Elles représentent près de 79% de l'inertie totale sur l'axe.

Du côté positif de l'axe, les modalités (*Allogène, Burkinabè*) ont les meilleures contributions relatives (> 0,50). Du côté négatif de l'axe, les modalités (*Autochtone, Autres ethnies ivoiriennes*) sont les plus significatives. L'axe rend compte des rapports entre les ménages agricoles et la GIZ en fonction de l'origine, de la nationalité et de la zone d'appartenance des premiers. Il y a d'un côté, les ménages agricoles qui sont en relation avec la GIZ et s'impliquent dans les activités de celle-ci et de l'autre, ceux qui le sont pas. C'est une opposition entre allogènes et les autochtones et/ou les allochtones. Les allogènes principalement les Burkinabè sont consultés par la GIZ mais ne participent pas aux activités de cette structure. Les autochtones et/ou les allochtones principalement de la zone de ADK participent aux activités de la GIZ.

Tableau 6.57 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 5/ACM2

Axe 5 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
Allogène, Burkinabè, Consulté par GIZ, Non participation activité GIZ	ADK, Allochtone, Autochtone, Autres ethnies ivoiriennes

Source : nos résultats

Plan factoriel : Le plan factoriel (axe 1, axe 2) a permis de visualiser les positions graphiques des individus/modalités (graphique A5.3 annexe 5). Le graphique A5.3 traduit les oppositions des caractéristiques des ménages agricoles : d'un côté, les ménages agricoles qui n'ont pas de relation avec les structures intervenant dans la zone du PNT et de l'autre, ceux qui sont caractérisés par la connaissance des activités de ces structures puis par les « non réponse » (identifiés au centre du graphique).

R2.2 Classification ascendante hiérarchique (CAH) à partir de l'ACM2

L'observation de l'histogramme des indices de niveau (figure A5.4 annexe 5) permet de faire une partition en trois (3) classes (tableaux A5.13, A5.14, A5.15 annexe 5). Ces trois classes sont interprétées ci-après :

Classe 1 : elle représente les allochtones et les allogènes de Soubré et ADK.

La modalité « non réponse ou ne sait pas » caractérise de façon significative les individus qui y sont représentés (tableau A5.16 annexe 5). Il s'agit en gros des allochtones et des allogènes de Soubré. Aussi cette modalité est-elle enregistrée pour les variables portant l'implication des ménages agricoles dans les activités des structures intervenant dans la zone du PNT.

Classe 2 : elle représente les allochtones de ADK et les autochtones de Guiglo.

Les allochtones de ADK et les autochtones de Guiglo sont principalement caractérisés par leur implication dans les activités de l'OIPR (construction de centre de santé : tableau A5.17 annexe 5).

Classe 3 : elle représente nettement les allochtones des zones de San Pedro et Tabou.

Les allochtones de San Pedro et Tabou sont caractérisés de façon significative non seulement par leur non consultation s'agissant des activités des structures ou organisations intervenant dans la zone du PNT mais également par leur non participation à ces activités (tableau A5.18 annexe 5).

La caractérisation des classes par les modalités confirme les résultats présentés par le plan factoriel (axe1, axe 2). Les allochtones, étant présents dans les trois classes, sont par conséquent représentatifs de celles-ci. L'ACM2 nous a permis de distinguer les allochtones et les autochtones/allogènes du point de vue de leur implication dans les activités des structures et organisations intervenant dans la zone du PNT. Il ressort que l'OIPR, la GIZ, la KfW et l'ANADER sont les structures qui interviennent dans la zone du PNT. Le contact des ménages agricoles avec ces structures diffère selon leur zone d'appartenance. Dans certaines zones, le contact existe alors que dans d'autres, il ne l'est pas. En outre, l'implication de certains ménages dans les activités se situe essentiellement au niveau de la réalisation des infrastructures socio-économiques de base. Les ménages agricoles n'étant pas tous au même niveau d'information relatif aux interventions des structures dans la zone PNT, certains d'entre eux ne se sentent pas concernés par la conservation du PNT. L'absence de relations ou de contact peut impacter négativement les actions de conservation. La validation de l'hypothèse 2 repose donc sur ce type de rapports.

Résultat 3 (ACM3a, ACM3b)

L'ACM3 (ACM3a, ACM3b) cherche à valider ou non la troisième hypothèse formulée comme suit : la diversité des communautés des espaces périphériques constitue un frein à la gestion durable du parc (rapports entre les communautés et avec le parc).

a) Résultat 3a (ACM3a)

R3a.1 Interprétation des axes et du plan factoriels

L'ACM3a porte sur le type de rapports entre les communautés riveraines (sous hypothèse 1).

La liste des variables actives utilisées pour l'analyse est présentée dans le tableau 6.58 ci-dessous.

Tableau 6.58 : Liste des variables actives pour l'ACM3a

VARIABLES actives de l'analyse	Nombre de modalité
Département et secteur OIPR d'enquête	5
Ethnie du chef de ménage	4
Origine du chef de ménage	3
Appartenance à un groupement ou une association des agriculteurs	2
Mode d'acquisition des terres cultivées en cacao	8
Mode d'acquisition des terres cultivées en café	6
Mode d'acquisition des terres cultivées en hévéa	5
Mode d'acquisition des terres cultivées en palmier à huile	6
Empruntez-vous des outils agricoles	2
Appartenance (membre) a une organisation locale (communautaire) de gestion de la forêt	2
Responsable de l'arrivée du chef de ménage dans le village/campement	8
Avez-vous bénéficié des aides de ceux déjà sur place quand vous êtes arrivé	2
Content de vivre dans le village/campement	3
Après l'acquisition de la forêt, entretenez-vous toujours des relations avec celui qui vous a donné la forêt	3
Vivez-vous dans le même campement/village que le propriétaire de forêt	3
Appartenez-vous à des groupes d'intérêt collectif que les propriétaires de forêt	3
Votre campement/village entretient-il des liens avec les autres campements/villages	3
Etes-vous membre de l'AVCD	2

Source : notre enquête

L'histogramme des valeurs propres (figure A5.5 ACM3a annexe 5) montre que l'on peut choisir une description des nuages limitée à 4 axes avec un étalement figurant sur ces 4 axes qui atteint près de 40%. L'analyse porte après apurement sur 50 modalités actives. Ainsi pour chaque axe, le pourcentage d'inertie théorique moyen expliqué par chaque modalité est de 2% (100%/50).

Axe factoriel 1 : les modalités considérées pour l'interprétation de l'axe 1 sont consignées dans le tableau 6.59 ci-dessous. Ces modalités sont celles qui ont les plus fortes contributions et possèdent les meilleures contributions relatives. Elles sont donc identifiées comme globalement illustratives sur l'axe.

Les modalités (*Autochtone, Autres ethnies ivoiriennes, Pas aide, Relation NP, Vivre NP, Même groupe NP*) du côté positif de l'axe sont des attributs caractéristiques des autochtones qui n'ont pas reçu l'aide de leurs prédécesseurs. Elles traduisent globalement un caractère de non réponse aux questions portant sur la relation entre les communautés avant leur installation dans la localité, car il s'agit des autochtones. Par contre, Les modalités (*Allogène, Burkinabè, Aide, relation, Pas même groupe*) du côté négatif de l'axe sont dans l'ensemble des caractéristiques des allogènes, principalement les Burkinabè qui ont reçu l'aide de leurs prédécesseurs lors de leur installation en tant qu'agriculteurs. Elles traduisent un caractère de ces allogènes qui sont en relation avec les propriétaires de la ressource forêt-terre. Ils vivent dans le même village/campement avec ces derniers mais n'appartiennent pas au même groupe de gestion collective qu'eux.

Au total, les allogènes, principalement les burkinabés soutiennent dans l'ensemble avoir reçu de l'aide de leurs parents (prédécesseurs) et/ou sont arrivés dans le village sur leur propre initiative. Aussi vivent-ils dans le même village/campement que le chef de ménage qui leur a cédé la ressource terre. Toutefois ils n'appartiennent pas au même groupe d'intérêt collectif avec les propriétaires de terres. Les autochtones quant à eux se sont réinstallés pour certains grâce à l'Etat/ARSO. Ils ont hérité des terres qu'ils cultivent, mais globalement ne reçoivent pas d'aide de leurs prédécesseurs. Les allochtones, identifiés par la modalité (*Autres ethnies ivoiriennes*), présentent des caractéristiques similaires à celles des autochtones.

Tableau 6.59 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 1/ACM3a

Axe 1 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
ADK, Autres ethnies ivoiriennes, Autochtone, Cacao héritage, Hévéa héritage, Arrivé autochtone, Arrivé Etat/ARSO, Pas aide, Content NP, Relation NP, Vivre NP, Même groupe NP, Lien NP	Allogène, Burkinabè, Cacao achat, Arrivé moi-même, Arrivé Parent, Aide, relation, Vivre, Pas même groupe

Source : nos résultats

Axe factoriel 2 : les modalités qui ont fortement contribué à la formation de l'axe 2 sont consignées dans le tableau 6.60 ci-dessous.

Les modalités (*Allogène, Vivre*) du côté positif et les modalités (*Soubré, Allochtone, Baoulé, Non vivre*) du côté négatif de l'axe possèdent les contributions relatives les plus élevées mais inférieures à 0,50. Cet axe présente une opposition entre les caractéristiques des allogènes et des allochtones.

Les allochtones, principalement les Baoulé de la zone de Soubré, se caractérisent par le responsable de l'attribution des terres qui est un de leur parent. Ils ont acquis leurs terres cultivées en café grâce au don de ce dernier. Aussi empruntent-ils les outils agricoles puis sont dans l'ensemble membre d'association d'agriculteur et/ou d'organisation locale de gestion de la forêt (membre de AVCD). Toutefois, les allochtones n'ont pas de relation avec le celui (propriétaire foncier) qui a cédé la terre à leur parent et ne vivent pas dans le même village que ce dernier. Quant aux allogènes, essentiellement les burkinabés de San Pedro et Tabou, ils ont les mêmes caractères que ceux mentionnés sur l'axe 1 les concernant. Il est intéressant de constater que les différentes origines des ménages agricoles correspondent aux différences dans les relations entre les communautés riveraines.

Tableau 6.60 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 2/ACM3a

Axe 2 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
San Pedro, Tabou, Allogène, Burkinabè, Non association d'agriculteur, Achat, Vivre	Soubré, Allochtone, Baoulé, Association agriculteur, Café don, Emprunt, Organisation locale, Arrivé parent, Non relation, Non vivre, AVCD

Source : nos résultats

Axe factoriel 3 : les modalités qui ont une forte contribution à la formation de l'axe 3 sont consignées dans le tableau 6.61 ci-dessous.

De façon globale, les contributions relatives des modalités sont inférieures à 0,50. Parmi ces modalités, les modalités (*Guiglo, Hévéa héritage, Organisation locale, AVCD, ADK, Hévéa pas de terre cultivée, Arrivé Etat/ARSO*) ont les contributions relatives les plus élevées. Elles caractérisent le mieux les ménages agricoles. Les caractères sont en gros très contributifs sur l'axe, mais aucune des modalités ne contribue à elle seule de manière marquante à la formation de l'axe. Aussi la disparité globale entre les ménages agricoles sur l'axe peut être perçue sur les deux points de vue, à savoir le « Département/Secteur OIPR » et le « Mode d'acquisition des terres cultivée en hévéa ». Dans le premier cas, la modalité « Guiglo » s'oppose à « ADK ». Dans le second cas, la modalité « Hévéa héritage » s'oppose à « Hévéa pas de terre cultivée ».

Dans l'ensemble, il ressort que les autochtones de Guiglo ont acquis leur terre par héritage et appartiennent à une organisation locale communautaire et/ou à l'AVCD. Quant aux autochtones de ADK, ils ne disposent pas de terre cultivée en hévéa et ont été installés dans le village par l'Etat/ARSO.

Tableau 6.61 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 3/ACM3a

Axe 3 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
Guiglo, Cacao héritage, Café héritage, Hévéa héritage, Organisation locale, Arrivé autochtone, AVCD	ADK, Cacao don, Hévéa pas de terre cultivée, Arrivé Etat/ARSO

Source : nos résultats

Axe factoriel 4 : les modalités qui ont une forte contribution à la formation de l'axe 4 sont consignées dans le tableau 6.62 ci-dessous.

Les caractères « mode d'acquisition des terres cultivées en cacao/café, appartenance à une organisation communautaire locale et membre de l'AVCD » sont assez contributifs sur cet axe. Les modalités énumérées ont les meilleures contributions relatives mais sont très faibles (comprises entre 0,10 et 0,23). Les modalités du côté positif de l'axe caractérisent les paysans de la zone de San Pedro, essentiellement les allochtones, ayant acquis leur terre cultivée en cacao et café par héritage. Les modalités du côté négatif de l'axe font référence aux paysans de Tabou qui appartiennent à une association locale communautaire/AVCD, à la même association d'agriculteur que les propriétaires des terres. Leurs terres cultivées en café ont été acquises essentiellement par don.

Tableau 6.62 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 4/ACM3a

Axe 4 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
San Pedro, Allochtone, Cacao héritage, Café héritage	Tabou, Café don, Organisation locale, Même groupe, AVCD

Source : nos résultats

Plan factoriel : Deux plans factoriels (axe 1, axe 2) et (axe 3, axe 4) retenus ont permis de visualiser les positions graphiques des individus/modalités (graphiques A5.5 et A5.6 annexe 5).

Le graphique A5.5 traduit les oppositions des caractéristiques des groupes allogènes aux autochtones et allochtones. Ainsi les caractéristiques des allogènes, des autochtones et des allochtones sont respectivement traduites par les modalités (*Achat, Arrivé moi-même, Vivre, Pas même groupe*), les modalités (*Cacao héritage, Café héritage, Hévéa héritage, Arrivé Etat/ARSO, Relation NP, Content NP, Non vivre*) et les modalités (*Arrivé parent, emprunt, Non vivre, Association agriculteur, Organisation locale, AVCD*).

Avec le graphique A5.6, on observe des individus possédant des modalités rarement partagées par des groupes d'individus ayant très peu de chose en commun. Il s'agit des allochtones, principalement des Baoulé, qui partagent avec les autochtones le même caractère « mode d'acquisition des terres cultivées en cacao/café/hévéa » auquel sont associées les modalités (*Cacao héritage, Café héritage, Hévéa héritage*). Il en est de même pour les allogènes, principalement les Burkinabè, qui partagent avec les autochtones le même caractère « responsable de l'arrivée du chef de ménage dans le village/campement » auquel est associée la modalité (*Arrivé Etat/ARSO*).

R3a.2 Classification ascendante hiérarchique (CAH) à partir de l'ACM3a

L'observation de l'histogramme des indices de niveau (figure A5.6 annexe 5) permet de faire une partition en cinq (5) classes (tableaux A5.20, A5.21, A5.22, A5.23, A5.24 annexe 5). Ces cinq classes sont interprétées ci-après :

Classe 1 : elle représente les allochtones de la zone de Soubré.

Les modalités (*Soubré, Non vivre, Baoulé, Allochtones, Arrivée parent, AVCD, Organisation locale, Association agriculteur, Emprunt*), qui caractérisent cette classe, font référence aux allochtones, notamment des Baoulé, de la zone de Soubré installés grâce à des parents qui ont acquis les terres auprès des propriétaires fonciers (tableau A5.25 annexe 5). Ces paysans sont aussi caractérisés par leur appartenance à une organisation communautaire (association d'agriculteur, AVCD), mais ne vivent pas dans le même village/campement que le propriétaire de la ressource forêt-terre.

Classe 2 : elle représente les allogènes de la zone de Guiglo

Les modalités (*Guiglo, vivre, Achat, relation, Arrivé parent, Pas même groupe, Burkinabé, Allogène*) caractérisent dans l'ensemble les allogènes, essentiellement des Burkinabè, de la zone de Guiglo (tableau A5.26 annexe 5). Ces allogènes vivent généralement dans le même village que le propriétaire de terre avec qui ils entretiennent des relations, mais n'appartiennent pas au même groupe d'intérêt collectif. Ces mêmes allogènes, qui ont acquis leurs terres par achat, sont arrivés dans le village grâce à un parent.

Classe 3 : elle représente les allochtones et les allogènes de San Pedro et Tabou.

Les ménages agricoles, avec une prédominance des allogènes, sont arrivés dans le village sans intermédiaire (tableau A5.27 annexe 5). Ils soulignent dans l'ensemble qu'ils vivent dans le même village que le propriétaire de terre et entretiennent des relations avec ce dernier. Mais ils n'appartiennent globalement ni à une organisation communautaire locale de gestion de la forêt ni au même groupe d'intérêt collectif que les propriétaires fonciers.

Classe 4 : elle représente les autochtones de la zone de ADK.

Il s'agit globalement des autochtones et des paysans des autres ethnies ivoiriennes (excepté les Baoulé) dont l'Etat/ARSO est le responsable de leur installation dans les villages (tableau A5.28 annexe 5). Dans l'ensemble, ils n'ont pas reçu d'aide de leur prédécesseur et ne disposent pas suffisamment de terre cultivée en hévéa. Aussi cette classe est caractérisée par les non réponse sur les questions relatives à leur relation avec les autres communautés. Les « non réponse », aussi exprimées par cette classe quant aux questions relatives aux relations avec les autres communautés traduites par « l'arrivée dans le village », les « aides reçues » et « l'acquisition de la forêt-terre », sont le fait de l'installation des ménages agricoles par l'Etat/ARSO.

Classe 5 : elle représente majoritairement les autochtones des zones de Tabou et Guiglo.

Les autochtones et les paysans des autres ethnies ivoiriennes, que rassemble cette classe, (tableau A5.29 annexe 5) sont dans l'ensemble originaires des villages dans lesquels ils sont installés et présentent des similitudes avec les individus de la classe 4.

Dans l'ensemble, il existe des relations entre les communautés riveraines, voire intra-communautaires. Ces relations ont pour fondement l'acquisition de la ressource forêt-terre. Les allochtones, notamment les Baoulé, sont caractérisés par leur appartenance à une organisation communautaire (association d'agriculteur, AVCD) et leur lieu de résidence différent de celui qui a cédé la ressource forêt-terre à leurs parents ou à eux-mêmes. Par contre, les allogènes, principalement les Burkinabè, entretiennent en général des relations avec leurs tuteurs (les cédants des terres) et ont le même lieu de résidence. Que ce soit les deux types de communautés (allochtones, allogènes), l'appartenance au lieu de résidence et/ou à une organisation communautaire avec le propriétaire foncier diffère selon les zones. Au final l'on

retient que les communautés riveraines entretiennent des rapports essentiellement fondés sur la forêt-terre. Cette ressource étant source de conflits entre ces communautés du fait du droit d'accès divergent, ce type de conflits peut instaurer la méfiance entre elles (sous hypothèse 1).

b) Résultat 3b (ACM3b)

R3b.1 Interprétation des axes et du plan factoriels

L'ACM3b traite du type de rapports entre les communautés riveraines et le PNT (sous hypothèse 2). La liste des variables actives utilisées pour l'analyse est présentée dans le tableau 6.63 ci-dessous.

Tableau 6.63 : Liste des variables actives pour l'ACM3b

Variables actives de l'analyse	Nombre de modalité
Département et secteur OIPR d'enquête	5
Origine du chef de ménage	3
Ethnie du chef de ménage	4
Existence du Parc National de Taï	2
Connaissance du Parc National de Taï	2
Rôle du Parc National de Taï selon le chef de ménage	6
Souhait d'acquisition d'autres terres	2
Lieu de prélèvement des produits	3
Responsable de l'attribution de la forêt-terre que vous cultivez	7
Importance de la forêt pour le chef de ménage	5
Lieu de résidence du chef de ménage	2
Manière d'acquisition d'autres terres	9
Existence d'un comité villageois de gestion des conflits sur les forêts	2

Source : notre enquête

L'histogramme des valeurs propres (figure A5.7 ACM3b annexe 5) montre que l'on peut choisir une description des nuages limitée à 5 axes avec un étalement figurant sur ces 5 axes qui atteint près de 50%. L'analyse porte après apurement sur 45 modalités actives. Ainsi pour chaque axe, le pourcentage d'inertie théorique moyen expliqué par chaque modalité est de 2,22% (100%/45).

Axe factoriel 1 : les modalités considérées pour l'interprétation de l'axe 1 sont consignées dans le tableau 6.64 ci-dessous. Ces modalités représentent près de 85% de l'inertie de l'axe. Elles ont les plus fortes contributions et possèdent les meilleures contributions relatives. Elles sont donc identifiées comme globalement illustratives sur l'axe.

Les modalités (*Allogène, Burkinabé, Non connaissance PNT, Rôle PNT non connu, Attribution autochtone*) du côté positif de l'axe sont des attributs caractéristiques des allogènes, principalement les Burkinabè, qui se caractérisent par la non connaissance du rôle et de l'existence du PNT. A l'opposé, c'est-à-dire les modalités (*ADK, Autochtone, Autres ethnies ivoiriennes, Connaissance PNT, Conservation flore/faune, Attribution NP, Déclassement forêt*) du côté négatif de l'axe sont globalement les attributs caractéristiques des autochtones de la zone de ADK qui se caractérisent par

leur connaissance de l'existence du PNT et de son rôle de conservation de la flore/faune. Aussi souhaitent-ils acquérir d'autres terres par déclassement du PNT. L'axe traduit donc l'opposition entre les allogènes (principalement les Burkinabè) et les autochtones/autres ethnies ivoiriennes (excepté les Baoulé) de la zone de ADK. Les allogènes ont des caractères liés à la non connaissance du rôle du PNT contrairement aux autochtones qui lui attribuent le rôle de conservation de la flore et de la faune. Les allochtones sont identifiés sur l'axe par la modalité (*Autres ethnies ivoiriennes*).

Tableau 6.64 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 1/ACM3b

Axe 1 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
Allogène, Burkinabè, Non connaissance PNT, Rôle PNT non connu, Attribution autochtone	ADK, Autochtone, Autres ethnies ivoiriennes, Connaissance PNT, Conservation flore/faune, Attribution NP, Déclassement forêt

Source : nos résultats

Axe factoriel 2 : les modalités qui ont fortement contribué à la formation de l'axe 2 sont consignées dans le tableau 6.65 ci-dessous.

Les modalités (*Non connaissance du PNT, Rôle PNT non connu*) du côté positif et la modalité (*Non souhait nouvelles terres*) du côté négatif de l'axe possèdent les contributions relatives les plus élevées mais inférieures à 0,50. Ces modalités sont relatives à la connaissance de l'existence du PNT et au souhait d'acquisition d'autres terres.

L'axe 2 oppose globalement les allochtones de la zone de Soubré aux allogènes. Les premiers se caractérisent par le non souhait d'acquisition de nouvelles terres, ainsi que leur connaissance de l'existence du PNT et de son rôle de conservation de la flore/faune. Par contre, les seconds se caractérisent par la non connaissance du PNT et de son rôle.

Tableau 6.65 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 2/ACM3b

Axe 2 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
Non connaissance du PNT, Rôle PNT non connu, Attribution NP	Soubré, Allochtone, Connaissance PNT, Conservation flore/faune, Non souhait nouvelles terres, Comité villageois gestion conflits sur forêt

Source : nos résultats

Axe factoriel 3 : les modalités qui ont une forte contribution à la formation de l'axe 3 sont consignées dans le tableau 6.66 ci-dessous.

Les modalités (*Allogène, Burkinabè, Allochtone, Baoulé*), ayant les contributions relatives les plus élevées, caractérisent bien les ménages agricoles. Ces modalités montrent une opposition des caractères des allochtones Baoulé et des allogènes Burkinabè de la zone de Tabou. En effet dans cette

zone, les allochtones souhaitent acquérir de nouvelles terres par achat alors que les allogènes ne manifestent pas d'intérêt d'achat de nouvelles terres.

Tableau 6.66 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 3/ACM3b

Axe 3 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
Tabou, Allogène, Burkinabé, Non souhait nouvelles terres	Allochtone, Baoulé, Achat d'autres terres

Source : nos résultats

Axe factoriel 4 : les modalités qui ont une forte contribution à la formation de l'axe 4 sont consignées dans le tableau 6.67 ci-dessous.

Les caractères « souhait d'acquisition d'autres terre, connaissance du PNT » sont globalement assez contributifs sur cet axe. Aussi les modalités ont-elles les meilleures contributions relatives comprises entre 0,10 et 0,25 qui restent faibles. Elles opposent globalement les allogènes burkinabè/autres ethnies étrangères aux autres paysans (essentiellement les Baoulé). Ainsi au sein des allogènes, existent des paysans qui connaissent l'existence du PNT ainsi que son rôle de conservation de la flore/faune mais souhaitent acquérir d'autres terres par achat. Par contre, parmi les Baoulés, des paysans ne connaissent pas le PNT et ne souhaitent pas acquérir de nouvelles terres.

Tableau 6.67 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 4/ACM3b

Axe 4 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
Baoulé, Non connaissance PNT, Non souhait nouvelles terres, Résidence hors exploitation, Rôle PNT non connu	Allogène, Burkinabé, Autres ethnies étrangères, Connaissance PNT, Conservation flore/faune, Achat d'autres terres

Source : nos résultats

Axe factoriel 5 : les modalités qui ont une forte contribution à la formation de l'axe 5 sont consignées dans le tableau 6.68 ci-dessous.

Les modalités ont globalement des contributions relatives faibles (<0,50). Toutefois, elles traduisent assez bien le caractère des ménages agricoles. Elles montrent une opposition nette entre les paysans de Soubré/Tabou et ceux de Guiglo. Les premiers se caractérisent par la non existence de comité de gestion de conflits sur les forêts contrairement aux seconds qui globalement en disposent. Ces derniers ont également signifié l'importance du PNT sur le plan climatique.

Tableau 6.68 : Modalités pour l'interprétation de l'axe 5/ACM3b

Axe 5 : Modalités considérées	
Côté positif (+)	Côté positif (-)
Soubré, Tabou, Importance NP, Pas comité villageois gestion conflits sur forêt	Guiglo, Importance climat, Comité villageois gestion conflits sur forêt

Source : nos résultats

Plan factoriel : Le plan factoriel (axe 1, axe 2) a permis de visualiser les positions graphiques des individus/modalités (graphique A5.8 annexe 5).

Le graphique A5.8 permet de voir les oppositions des caractéristiques des autochtones, allochtones, allogènes relatives à la gestion durable du PNT. Il montre trois groupes de modalités qui se distinguent et s'opposent : les modalités (*Allogène, Burkinabé, Non connaissance PNT, Rôle PNT non connu, Attribution autochtone, achat*), les modalités (*Allochtone, Connaissance PNT, Conservation flore/faune, Comité*) et les modalités (*ADK, Autochtone, Autres ethnies ivoiriennes, Connaissance PNT, Conservation flore/faune, Déclassement forêt*).

R3b.2 Classification ascendante hiérarchique (CAH) à partir de l'ACM3b

L'observation de l'histogramme des indices de niveau (figure A5.8 annexe 5) permet de faire une partition en trois (3) classes (tableaux A5.31, A5.32, A5.33 annexe 5) qui sont interprétées ci-après :

Classe 1 : elle prend en compte les allochtones et les autochtones de la zone ADK. Un individu allochtone étant le plus proche du centre de la classe, les allochtones sont considérés représentatifs.

Bien qu'elle prenne en compte les deux communautés, il y a une prédominance des allochtones (tableau A5.34 annexe 5). Dans l'ensemble, ils cultivent des terres attribuées par l'Eta/ARSO, disposent de comité de gestion de conflit sur la forêt et souhaitent acquérir de nouvelles terres cultivables par déclassement des aires protégées.

Classe 2 : elle représente les autochtones de la zone de Soubré

L'analyse du tableau A5.35 (annexe 5) montre que ces autochtones ne disposent pas de comité de gestion de conflit sur la forêt-terre et ne connaissent pas non plus l'existence du PNT. Néanmoins, ils savent globalement que la forêt a un rôle de conservation de la flore et la faune.

Classe 3 : elle représentative des allogènes de la zone de San Pedro.

Du point de vue de la gestion durable de l'espace PNT, les allogènes (Burkinabé) de cette zone sont caractérisés par le souhait d'acquérir de nouvelles terres cultivables par achat et la non connaissance de l'existence du PNT et de son rôle (tableau A5.36 annexe 5).

Dans l'ensemble, les communautés riveraines ont des rapports avec les ressources naturelles de l'espace PNT à travers leur usage pour la production agricole et leurs prélèvements à des fins non agricoles. Dans ces communautés, certains paysans connaissent l'existence et le rôle du PNT contrairement à d'autres. En matière d'acquisition d'autres terres, les autochtones et les allochtones le souhaitent par déclassement des espaces protégés dont le PNT alors que certains immigrés (allochtones, allogènes) manifestent cela par achat, d'autres ne souhaitent pas en acquérir. A la lecture de ce qui précède, les rapports entre les communautés riveraines et le PNT ne vont pas dans le sens de sa gestion durable. Il s'agit donc d'un rapport conflictuel (sous hypothèse 2).

A l'analyse, de la transformation de l'espace de vie des communautés, sont apparues des adversités d'ordre écologique (disparition du couvert végétal ayant pour corollaire la perte de la fertilité des sols) et socio-économique (rapports conflictuels entre les communautés et avec les ressources naturelles) qu'elles doivent surmonter. Dans la recherche de solutions, les acteurs extérieurs devraient les accompagner en tenant compte de leurs réelles préoccupations. Malheureusement les actions des structures extérieures piétinent. Le constat est clair. Le type de rapport qui existe, d'une part entre les communautés (sous hypothèse 1), et d'autre part entre ces communautés et le PNT (sous hypothèse 2) informe que la diversité des communautés peut constituer un frein à la gestion durable du PNT (hypothèse 3) lorsque les politiques publiques sont mal implémentées.

De façon globale, les communautés sont imprégnées du rôle de la forêt dont celui du parc, ce qui pourrait être un élément favorable à l'implémentation de la stratégie de sa conservation si elles bénéficient réellement des appuis pour surmonter les difficultés. La diversité des communautés ne devrait pas constituer un frein à leur participation à la conservation du parc si les relations entre elles et le parc ne se situent pas dans un cadre clandestin en matière de prélèvements des ressources forestières. Le comportement clandestin des communautés riveraines découle des dispositions de gestion mises en œuvre par la structure étatique. De ce fait, des leçons doivent être tirées de l'approche stratégique utilisée jusqu'à présent par les acteurs extérieurs, surtout l'OIPR intervenant dans la zone, afin de corriger les faiblesses et de revisiter la collaboration avec la population riveraine.

6.4 Stratégies de gestion durable de l'espace Taï

La stratégie de gestion durable de l'espace Taï du projet PACPNT, dont la mise en œuvre est assurée par l'OIPR depuis 2004, repose sur les volets suivants : (1) *assurer la surveillance du parc*, (2) *collaborer avec la population locale*, (3) *réduire la pression sur les ressources du parc*, (4) *sensibiliser la population*, (5) *assurer un financement pérenne*. Des résultats positifs, surtout au niveau de la surveillance, portant sur la réduction du braconnage et l'accroissement du nombre d'animaux sont enregistrés selon la structure étatique. Elle est tout même consciente qu'il reste encore des problèmes à résoudre étant donné que *le parc devient de plus en plus une île de forêts dans un désert de plantations*. Les résultats de nos investigations éclairent que le problème de fonds reste les rapports entre les communautés et l'Etat en lien avec la gestion du foncier. Ce problème se pose en ces termes. Le parc national est au centre d'un conflit entre deux types d'usagers dont les intérêts, représentations et stratégies d'exploitation sont générateurs de conflits : les communautés rurales riveraines et l'Etat appliquant les objectifs des organismes internationaux de protection de l'environnement. En effet, pour les communautés rurales, les ressources naturelles, surtout forestières sont destinées à être (1) exploitées pour assurer leurs besoins (production agricole, prélèvement des plantes médicinales pour les soins de santé, prélèvement des bois pour les besoins du ménage, prélèvement d'autres produits

pour les besoins alimentaires et leur commercialisation), (2) conservées (sites sacrés ou forêts sacrées pour perpétuer la tradition). Pour l'Etat appuyé par les bailleurs de fonds, elles sont destinées à être conservées pour (1) protéger la biodiversité et (2) lutter contre le réchauffement climatique. Ces communautés, dont l'activité principale repose sur l'agriculture, ont un rapport socio-économique avec la réserve forestière qu'est le parc alors que l'Etat entretient une relation de protection (essentiellement administrative et juridique) pour un usage scientifique et touristique. Cette relation de protection est bénéfique à l'Etat seul qui en tire profit. Car le tourisme qui devrait avoir des retombées économiques pour les communautés, n'est pas développé du fait de l'état dégradé des voies d'accès à la zone. Cette situation est source de conflits d'intérêts et de représentation. Des stratégies de gestion, d'une part, des espaces agricoles, et d'autre part, du parc sont suggérées.

6.4.1 Stratégies de gestion des espaces agricoles

Les espaces agricoles autour du parc sont exploités par les différentes communautés pour leur survie. C'est leur gouvernance qui est au centre des conflits fonciers entre ces communautés. La définition des règles de sa gouvernance doit être clarifiée pour instaurer un climat de confiance entre les différents acteurs. C'est en ce sens que l'application effective de la loi de 1998 sur le foncier, dont les différentes interprétations ont accentué la tension entre les autochtones et les immigrés, doit être une préoccupation capitale pour l'Etat ivoirien. Elle doit passer par sa vulgarisation qui consiste à sensibiliser les populations en expliquant le bien fondé de son contenu pour rassurer les uns et les autres ; avec instance sur ce que chaque partie gagne en respectant cette loi sans oublier les sanctions auxquelles s'exposent les contrevenants. C'est un enjeu majeur pour le gouvernement qui doit restaurer sa crédibilité, car les communautés voient en l'Etat l'arbitre suprême dans la résolution du problème foncier. L'instauration de la bonne gouvernance des terres constitue une garantie pour des investissements durables. Ce qui pourrait motiver les communautés sans distinction d'origine à s'approprier des micro-projets concourant à la gestion durable des terres agricoles initiés par les autres acteurs de développement. Une fois l'environnement social favorable instauré, il revient aux acteurs intervenant dans l'espace Taï pour la création d'activités génératrices de revenu au profit des populations riveraines de revisiter leurs approches. Etant donnée la multiplicité des acteurs de développement (Etat, partenaires au développement, ONGs internationales et nationales, secteur privé), ces communautés ont tendance à se focaliser sur l'idée de distribution de ressources monétaires et non monétaires, et les actions restent inefficaces. Pour ce faire, la mutualisation des moyens en ressources humaines et financières doit guider ces acteurs. Chaque acteur interviendra où il a un avantage comparatif pour éviter les duplications et utiliser les ressources de façon efficace et efficiente. Cela doit se faire en référence au plan de développement établi par les collectivités décentralisées définissant les priorités locales sur lesquelles doivent s'appuyer les projets pour un

développement local inclusif. Ce qui revient à dire que les collectivités décentralisées ont le devoir de se doter de plan de développement.

6.4.2 Stratégies de gestion du parc

Les autochtones considèrent le parc comme leur patrimoine exproprié par l'Etat. Le déclassement d'une partie du parc est même souhaité surtout par 38% des autochtones pour leur permettre d'acquérir des terres. Même si l'Etat s'est adjugé le droit de propriété du parc, selon les autochtones, ils devraient bénéficier du droit d'usage leur permettant de prélever des ressources utiles pour leur consommation. Il en est de même pour des immigrés. Mais l'accès au parc est interdit à toute personne à l'exception des agents OIPR, des scientifiques et des touristes. Les communautés ne sont pas autorisées à y entrer pour effectuer des récoltes. Ce qui les conduit à le faire de façon clandestine pour échapper aux sanctions de l'administration. Pourquoi protéger un bien pour lequel on ne tire aucun bénéfice ? Les communautés riveraines se sentent exclues de la gestion du parc alors que l'OIPR, à travers la sensibilisation, leur demande d'œuvrer à sa conservation. L'OIPR et ses partenaires ne doivent pas uniquement se focaliser sur les micro-projets. Il faut certes sensibiliser les communautés locales mais également les responsabiliser en tenant compte de leurs besoins dans le parc. Les modalités d'exploitation des ressources dont les communautés ont besoin devraient être définies afin de préserver la biodiversité que renferme le parc. Dans cette optique, la formation des animateurs des AVCD est nécessaire pour encadrer les activités de prélèvement à instaurer à des périodes convenables. Des périmètres d'exploitation doivent être délimités à cet effet. Dans le même temps, il est souhaitable de mettre l'accent sur le développement dans les espaces périphériques de la pratique de la culture des produits alimentaires prélevés dans le parc. Les actions pilotes des ONG environnementales en périphérie du parc relatives au reboisement des zones dégradées pourraient constituer le cadre approprié pour promouvoir la culture de ces produits par la formation des communautés. Ces actions, financées par les bailleurs de fonds, il faut le souligner, qui sont dédiées à la lutte contre le réchauffement climatique, ne doivent pas marginaliser cet aspect.

Le statut du parc lui confère une strite protection (catégorisation des aires protégées) qui ne semble pas faciliter sa conservation. En effet, les règles internationales de gestion trop rigides sont appliquées pour sa conservation au détriment des situations particulières locales. La standardisation de ces règles ne laisse pas de marge de manœuvre aux structures de gestion qui sont tenues de respecter les conditionnalités des bailleurs de fonds. L'adhésion des communautés à la gestion durable du parc passerait par une approche plus souple adaptée aux spécificités locales.

Conclusion

Les résultats de nos investigations empiriques montrent que les conditions socio-économiques et écologiques dans lesquelles les communautés locales, notamment les ménages agricoles, mènent leurs activités de production exigent un recadrage des interventions de l'Etat appuyé par ses partenaires au développement. Ce qui permettra de prendre en compte les contraintes réelles auxquelles ces communautés font face. Au regard de l'utilisation des technologies et des intrants modernes pour une agriculture intensive dans les espaces périphériques du parc, la proportion des paysans ayant recours à ces ressources productives reste faible. Le faible usage de ces ressources est principalement attribué au manque de vulgarisation de celles-ci et de moyens financiers des paysans. Les interventions de la puissance publique sont plus orientées vers la sensibilisation pour la conservation du parc et la réalisation des infrastructures socio-économiques de base. Pour les ménages agricoles, ces actions ont certes leur importance, mais l'appui aux activités agricoles reste fondamental. Car ces activités, qui leur permettent d'avoir des ressources financières, sont confrontées au changement de l'environnement de production dans toutes ses composantes : disparition du couvert forestier, raréfaction de la ressource forêt-terre, conflits fonciers. Cette disparition du couvert forestier a un impact sur la stabilité et l'érosion du sol engendrant une perte de sa fertilité qui ampute le potentiel de production des terres. Il y a d'une part la perte de la fertilité du sol des jachères et d'autre part l'épuisement de la forêt permettant de pratiquer l'agriculture extensive. Les micro-projets ne mettent pas l'accent sur cet aspect qui préoccupe les paysans et constitue un élément capital pour la gestion durable de l'espace du PNT. Il va sans dire que les communautés manifestent moins d'intérêt pour les interventions des structures extérieures. En outre, cette ressource terre en perte de fertilité, pour laquelle il convient d'apporter les techniques de restauration, est confrontée à une gestion sociale qui ne participe pas à sa durabilité. Cela est dû à l'interprétation divergente des autochtones et des immigrés (allochtones et allogènes) des droits sur le capital foncier. Les premiers, en référence à leur droit coutumier, maintiennent le droit de propriété sur les terres cédées (quel que soit le mode de cession) ou non et accordent le droit d'usage aux seconds. Les immigrés n'adhèrent pas à cette conception et estiment que les terres acquises par achat ou contre travail leur reviennent de droit. L'Etat semble être absent dans cette confrontation conflictuelle car la loi de 1998 sur le foncier n'a rien changé.

En ce qui concerne les relations entre les communautés locales et le parc, elles sont d'ordre conflictuel même si les Associations Villageoises de Conservation pour le Développement (AVCD) insufflées par l'OIPR visent la participation de ces communautés aux activités de conservation. Le rôle de l'AVCD se limite essentiellement à la sensibilisation/surveillance pour que les riverains n'entrent pas dans le parc en vue de son agression (défrichage, braconnage) et en contre partie ils bénéficient de l'aide au montage des micro-projets. Or les riverains vivent aussi des produits que l'on ne trouve que dans le

parc. Ces relations conflictuelles avec le parc s'expliquent alors par leur exclusion du partage des produits fournis par ce dernier.

Il apparaît alors dans la gestion durable de l'espace Taï fondée sur la participation des communautés locales l'importance de la gestion de la ressource forêt-terre ; cette gestion du capital foncier est un facteur structurant. Sa mauvaise gestion par la puissance publique impacte les rapports entre les communautés et ceux avec les ressources naturelles dont le parc. Les conflits fonciers récurrents sont dus à cette gestion. Le point angulaire est son accès avec en toile de fonds la définition du droit de propriété. Ce qui a engendré des relations de suspicion et de méfiance, d'une part intra et inter-communautaires, et d'autre part, entre les communautés et les structures déconcentrées agissant au nom de l'Etat. L'altération du capital social constitue un handicap majeur à la gestion durable des ressources de la zone. Dans ce climat délétère, les projets n'ont pas influé sur l'usage des intrants modernes et des technologies, la gestion participative de l'espace Taï, impliquant les populations locales, prônée par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), en vue de la conservation du parc national, pose problème. Dans un cet environnement conflictuel, la réussite de son implémentation se trouve limitée. Les relations intra et inter-communautaires conflictuelles, créant des fractures sociales, ne sont pas de nature à être favorables aux actions communautaires.

CONCLUSION GENERALE

Dans la problématique environnementale, les aires protégées constituent le fondement de la quasi-totalité des stratégies de conservation nationales et internationales. Depuis le Sommet de Rio de Janeiro (Brésil) ou Sommet de la Terre en 1992 qui a consacré le concept de développement durable issu du rapport Brundtland, en référence à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), il est admis que les zones protégées peuvent coexister avec les populations. Cette approche, qui rompt avec les anciennes, prend en compte, d'une part la participation et le renforcement des capacités des populations à la périphérie des espaces protégés, et d'autre part, l'amélioration des conditions de vie de celles-ci à travers des projets. Ainsi, depuis plus de deux dizaines d'années, la gestion participative est appliquée dans les pays en développement à travers des projets sous la supervision des bailleurs de fonds extérieurs pour la gestion des ressources naturelles dans les aires protégées.

1 Préservation des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne : quand les bailleurs de fonds imposent la gestion participative

En Afrique Subsaharienne, l'analyse de l'application de la gestion participative à la gestion des projets de conservation des ressources naturelles révèle que celle-ci se heurte à des facteurs d'ordre externe et interne conduisant à de nombreux échecs. Les projets sont menés avec des conditionnalités quelquefois excessives conformément à la vision des bailleurs de fonds, ne laissant aucune marge de manœuvre aux acteurs locaux. Cette posture des partenaires extérieurs est souvent attribuée à la mauvaise gouvernance reprochée aux administrateurs locaux. En outre, la gestion participative telle que prônée par les institutions internationales écarterait toute autre forme de gestion à savoir les gestions émanant de l'Etat et du privé. Pourtant ces arrangements institutionnels peuvent s'avérer efficaces là où la gestion participative se trouve limitée compte tenu de la diversité des porteurs d'enjeux aux objectifs divergents.

En Côte d'Ivoire, l'application de la gestion participative n'échappe pas à cette donne. En matière de dispositifs juridiques et institutionnels pour la protection de l'environnement, elle a enregistré des avancées notables mais leur mise en œuvre est surtout confrontée au manque de moyens financiers et humains. Ce sont les bailleurs de fonds qui sont sollicités pour financer les projets. L'analyse des projets à caractère participatif pour la gestion des ressources naturelles montre que les institutions traditionnelles locales ne sont que consultées. Les projets sont loin de donner les résultats escomptés s'ils ne sont pas interrompus à mi-parcours. En dehors des facteurs susmentionnés, la gestion participative des ressources naturelles n'est-elle pas confrontée à d'autres facteurs ?

2 Foncier rural en Côte d'Ivoire : un enjeu majeur pour la préservation des ressources naturelles

L'examen des conditions socio-économiques et écologiques de production agricole des communautés locales en lien avec le plan d'aménagement de l'espace Taï initié par l'Etat appuyé par ses partenaires au développement depuis 1993 a permis de situer les enjeux de la conservation du parc national de Taï.

L'atteinte des objectifs de gestion durable des aires protégées et leurs périphéries passe par (1) la participation et le renforcement des capacités des populations locales, (2) l'amélioration des conditions de vie de ces populations par le biais des projets. Fondamentalement trois dispositifs d'intervention de terrain sont utilisés : l'approche communicationnelle, les approches des alternatives économiques et institutionnelles. La première approche prend en compte l'écoute, l'information et la sensibilisation. La deuxième approche concerne des mesures incitatives de conservation mises en place par l'Etat et ses partenaires au développement pour l'amélioration des conditions de vie des acteurs impliqués dans les projets. Elles consistent, d'une part au paiement de salaires aux employés des projets et au partage des revenus monétaires engendrés par les activités de ces projets, et d'autre part, à la création d'activités génératrices de revenu au profit des populations locales pour les détourner de leurs pratiques d'exploitation des ressources naturelles conduisant à leur dégradation. La troisième approche se caractérise par la création d'institutions internes au projet (gestion du projet) et d'institutions locales consensuelles à partir des arrangements entre acteurs et groupes d'acteurs. Ces alternatives institutionnelles se résument aux structures mises en place pour servir non seulement d'interlocuteurs entre les projets et les populations locales mais également assurer la gestion durable des ressources naturelles après le retrait des institutions de financement.

L'examen des conditions dans lesquelles sont appliquées les approches mentionnées ci-dessus dans l'espace Taï posent problème. Dans la mise en œuvre des projets, l'accent est mis sur la sensibilisation et la réalisation des infrastructures socio-économiques de base pour la conservation du parc. Alors que les paysans sont confrontés dans l'exercice de leurs activités de production agricole au changement de l'environnement de production dans toutes ses composantes : disparition du couvert forestier, raréfaction de la ressource forêt-terre, conflits fonciers. Ils ont plus besoin de l'appui à ces activités qui génèrent des ressources financières. Le principal support de production agricole est au cœur de leur préoccupation. En outre ce support de production est source de conflits intra et inter communautés sur sa gestion au titre du droit de propriété. Et la puissance publique peine à trouver une solution définitive à ces conflits. La méfiance s'installe alors, d'une part entre les communautés, et d'autre part entre les ces communautés et l'Etat. Ces communautés, pour la satisfaction de leurs besoins, en plus des produits agricoles, ont recours aux produits forestiers fournis par le parc dont l'accès leur est

strictement interdit. Cette mesure instaurée par l'Etat crée une relation conflictuelle entre les communautés et le parc alors qu'elles sont sollicitées pour sa gestion durable.

Au final le capital foncier se trouve être le facteur déterminant de la gestion durable de l'Espace Taï. Il est au centre de la nature des relations entre les porteurs d'enjeux. Ce qui signifie que les communautés vivant dans les espaces périphériques au parc ne s'intéresseront à la conservation de ce dernier qu'à la faveur de la garantie d'une sécurité foncière.

3 Quand l'engagement de la puissance publique s'impose

Dans les stratégies de gestion durable de l'espace Taï, il importe de mettre l'accent sur la résolution du problème foncier. Car la résolution des conflits fonciers dans les espaces agricoles périphériques par l'Etat est un impératif pour la stabilisation de l'environnement socio-économique dans lequel vit la diversité de populations. Les collectivités territoriales, jouant le rôle d'acteurs de développement local, qui partagent le territoire de l'espace Taï, doivent l'intégrer dans leurs programmes de développement. Dans cette gestion, l'implication de ces acteurs est plus que nécessaire.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Programme pédagogique expérimental avec le « Club PAN »

Figure A1.1 : Ateliers de renforcement des capacités des Enseignants-Animateurs



Figure A1.2 : Animations pédagogiques des leçons en Education Environnementale par les Enseignants- Animateurs



Figure A1.3 : Les évaluations pré et post animations



Figure A1.4 : Journées des Parents « Club PAN »



Ballets



Résumés des leçons



Petit-théâtre

Figure A1.5 : Supports didactiques « Club PAN »



ANNEXE 2 : Activités éco-citoyennes : les compétitions

Figure A2.1 : Compétitions de « Génie Eco-nature » avec le « Club PAN »

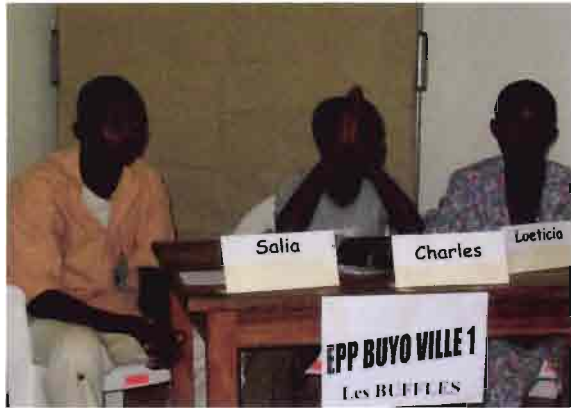


Figure A2.2 : Troupes théâtrales avec le « Club PAN »



Figure A2.3 : Concours Eco-contes « Ecoute mon Parc » avec le « Club PAN »



ANNEXE 3 : Eco-alternatives : micro-projets d'élevage

Figure A3.1 : Micro projets scolaires éducatifs d'élevage avec le « Club PAN »

Héliciculture (escargot) à l'EPP Sakré (Taï)



Cuniculiculture (lapin) à l'EPP Wonséaly (Buyo)



Aulacodiculture (agouti) à l'EPP Petit-Tiémé (Soubre) et Groupe Scolaire Taï (Taï)



ANNEXE 4 : Caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques des ménages agricoles

A4.1 Caractéristiques socio-démographiques

Age des ménages agricoles (tableaux A4.1 et A4.2)

Tableau A4.1: Répartition en % des chefs de ménage par tranche d'âge selon le secteur OIPR

Secteur OIPR	Tranche d'âge du chef de ménage						
	[20-30]	[31-40]	[41-50]	[51-60]	[61-70]	[71-80]	[81-90]
ADK/V6	3,7%	15,9%	26,8%	22,0%	22,0%	9,8%	0%
Soubré	17,3%	29,6%	32,1%	13,6%	6,2%	0%	1,2%
Djapagui	6,3%	18,8%	41,3%	23,8%	10,0%	0%	0%
Djouroutou	6,3%	31,3%	35,0%	20,0%	6,3%	0%	1,3%
Taï	3,9%	23,7%	32,9%	30,3%	6,6%	2,6%	0%

Source : notre enquête

Tableau A4.2: Répartition en % des chefs de ménage par tranche d'âge selon l'origine

Origine	Tranche d'âge du chef de ménage						
	[20-30]	[31-40]	[41-50]	[51-60]	[61-70]	[71-80]	[81-90]
Autochtone	2,2%	23,1%	22,0%	28,6%	18,7%	5,5%	0%
Allochtone	6,1%	23,9%	38,7%	20,9%	6,7%	2,5%	1,2%
Allogène	12,4%	24,1%	35,2%	18,6%	9,0%	0,7%	0%

Source : notre enquête

A4.2 Caractéristiques socio-économiques

Expérience dans la gestion de l'exploitation agricole (Tableaux A4.3, A4.4, A4.5, A4.6)

Tableau A4.3: Nombre d'années d'expérience moyenne du chef de ménage selon le secteur OIPR

Secteur OIPR	ADK/V6	Soubré	Djapagui	Djouroutou	Taï
Nbre d'année d'expérience	25	17	22	20	20

Source : notre enquête

Tableau A4.4: Nombre d'années d'expérience moyenne du chef de ménage selon l'origine

Origine	Autochtone	Allochtone	Allogène
Nbre d'année d'expérience	25	20	19

Source : notre enquête

Tableau A4.5: Répartition en % des chefs de ménage par tranche d'année d'expérience selon le secteur OIPR

Secteur OIPR	Tranche d'année d'expérience du chef de ménage						
	-5 ans	[5-10]	[11-20]	[21-30]	[31-40]	[41-50]	+51 ans
ADK/V6	7,3%	7,3%	24,4%	26,8%	24,4%	7,3%	2,4%
Soubré	7,4%	25,9%	33,3%	25,9%	7,4%	0%	0%
Djapagui	7,5%	2,5%	33,8%	43,8%	7,5%	5,0%	0%
Djouroutou	7,5%	13,8%	43,8%	20,0%	11,3%	2,5%	1,3%
Taï	6,6%	17,1%	31,6%	31,6%	11,8%	1,3%	0%

Source : notre enquête

Tableau A4.6: Répartition en % des chefs de ménage par tranche d'année d'expérience selon l'origine

Origine	Tranche d'année d'expérience du chef de ménage						
	-5 ans	[5-10]	[11-20]	[21-30]	[31-40]	[41-50]	+51 ans
Autochtone	4,4%	8,8%	30,8%	25,3%	19,8%	8,8%	2,2%
Allochtone	9,8%	12,9%	31,3%	33,7%	9,2%	2,5%	0,6%
Allogène	6,2%	16,6%	37,2%	27,6%	11,7%	,7%	0%

Source : notre enquête

Appartenance à un groupement ou association d'agriculteurs (tableaux A4.7 et A4.8)

Tableau A4.7 : % de ménages appartenant à un groupement ou association d'agriculteurs selon le secteur OIPR

Secteur OIPR	ADK/V6	Soubré	Djapagui	Djouroutou	Taï
Oui	42,7%	59,3%	42,5%	35,0%	26,3%
Non	57,3%	40,7%	57,5%	65,0%	73,7%

Source : notre enquête

Tableau A4.8 : % de ménages appartenant à un groupement ou association d'agriculteurs selon l'origine

Origine	Autochtone	Allochtone	Allogène
Oui	27,5%	53,4%	36,6%
Non	72,5%	46,6%	63,4%

Source : notre enquête

ANNEXE 5 : Résultats de l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM)

A5.1 ACM1

Figure A5.1 : Histogramme des valeurs propres de l'ACM1

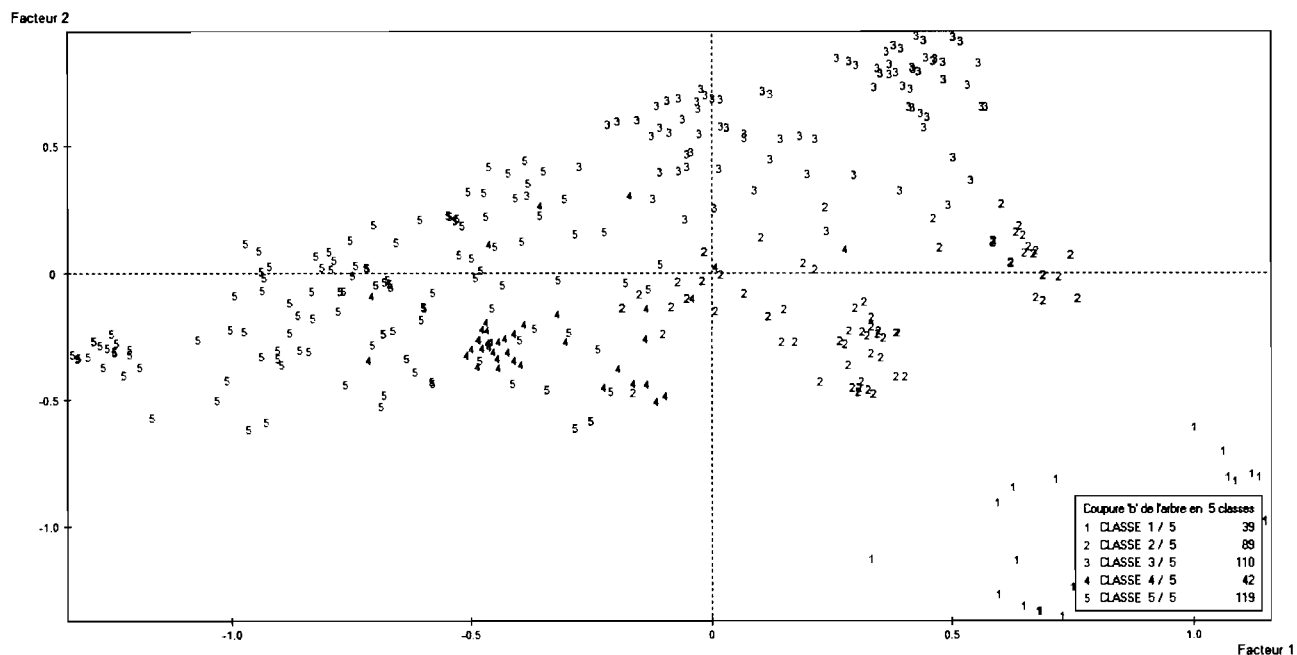
VALEURS PROPRES				
APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION .. 2.2857				
SOMME DES VALEURS PROPRES 2.2857				
HISTOGRAMME DES 48 PREMIERES VALEURS PROPRES				
NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE	
1	0.3798	16.62	16.62	*****
2	0.2781	12.17	28.78	*****
3	0.1862	8.15	36.93	*****
4	0.1514	6.62	43.55	*****
5	0.1276	5.58	49.13	*****
6	0.1031	4.51	53.65	*****
7	0.0962	4.21	57.85	*****
8	0.0805	3.52	61.38	*****
9	0.0681	2.98	64.36	*****
10	0.0630	2.76	67.11	*****
11	0.0600	2.62	69.74	*****
12	0.0539	2.36	72.10	*****
13	0.0526	2.30	74.40	*****
14	0.0466	2.04	76.44	*****
15	0.0442	1.93	78.37	*****
16	0.0431	1.89	80.26	*****
17	0.0399	1.75	82.00	*****
18	0.0372	1.63	83.63	*****
19	0.0358	1.56	85.20	*****
20	0.0323	1.41	86.61	*****
21	0.0299	1.31	87.92	*****
22	0.0286	1.25	89.17	*****
23	0.0260	1.14	90.31	*****
24	0.0233	1.02	91.33	*****
25	0.0223	0.97	92.30	*****
26	0.0216	0.94	93.24	*****
27	0.0181	0.79	94.04	****
28	0.0177	0.77	94.81	****
29	0.0156	0.68	95.49	****
30	0.0131	0.57	96.07	***
31	0.0111	0.48	96.55	***
32	0.0100	0.44	96.99	***
33	0.0096	0.42	97.41	***
34	0.0095	0.42	97.82	***
35	0.0070	0.31	98.13	**
36	0.0065	0.28	98.41	**
37	0.0059	0.26	98.67	**
38	0.0057	0.25	98.92	**

Tableau A5.1: Coordonnées, Contributions et Cosinus Carrés des modalités actives de l'ACMI

Coordonnées, Contributions et Cosinus Carrés des modalités actives			Coordonnées					Contributions					Cosinus carrés				
Libellé	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Département et secteur OIPR d'enquête																	
ADK	0,979	3,86585	0,60	-1,13	0,69	0,75	0,41	0,94	4,47	2,47	3,59	1,31	0,09	0,33	0,12	0,14	0,04
Soubré	0,967	3,92593	-0,83	0,38	-0,44	0,88	-0,83	1,75	0,50	1,02	4,92	5,17	0,18	0,04	0,05	0,20	0,17
San Pédro	0,955	3,98750	0,40	1,07	0,06	0,21	0,30	0,40	3,92	0,02	0,28	0,70	0,04	0,29	0,00	0,01	0,02
Tabou	0,955	3,98750	0,60	0,00	0,12	-1,07	-0,75	0,90	0,00	0,07	7,23	4,19	0,09	0,00	0,00	0,29	0,14
Guiglo	0,907	4,25000	-0,82	-0,31	-0,46	-0,84	0,90	1,59	0,32	1,01	4,18	5,77	0,16	0,02	0,05	0,16	0,19
Origine du chef de ménage																	
Autochtone	1,062	3,48315	0,62	-0,85	-0,31	0,21	0,42	1,08	2,78	0,53	0,30	1,45	0,11	0,21	0,03	0,01	0,05
Allochtone	1,969	1,41818	-0,30	0,16	0,14	0,21	-0,17	0,47	0,18	0,22	0,55	0,46	0,06	0,02	0,01	0,03	0,02
Allogène	1,731	1,75172	-0,04	0,34	0,03	-0,36	-0,06	0,01	0,74	0,01	1,50	0,05	0,00	0,07	0,00	0,07	0,00
Ethnie du chef de ménage																	
Baoulé	1,098	3,33696	-0,53	0,16	-0,09	0,25	-0,47	0,81	0,10	0,04	0,45	1,87	0,08	0,01	0,00	0,02	0,07
Autres ethnie ivoirienne	1,933	1,46296	0,33	-0,40	0,03	0,18	0,32	0,57	1,09	0,01	0,43	1,52	0,08	0,11	0,00	0,02	0,07
Burkinabé	1,492	2,19200	-0,17	0,35	0,04	-0,39	0,00	0,12	0,65	0,01	1,51	0,00	0,01	0,06	0,00	0,07	0,00
Autres ethnies étrangères	0,239	18,95000	0,80	0,31	-0,09	-0,17	-0,43	0,41	0,08	0,01	0,05	0,35	0,03	0,01	0,00	0,00	0,01
Utilisation de technologie culturale																	
Technologie culturale	3,187	0,49438	-0,50	-0,20	0,11	-0,02	-0,03	2,12	0,48	0,22	0,01	0,02	0,51	0,08	0,03	0,00	0,00
Non technologie culturale	1,575	2,02273	1,02	0,41	-0,23	0,03	0,06	4,29	0,97	0,45	0,01	0,04	0,51	0,08	0,03	0,00	0,00
Utilisation de l'agro-foresterie																	
agroforesterie	1,003	3,75000	-1,13	-0,39	-0,96	-0,70	0,44	3,39	0,54	4,91	3,29	1,51	0,34	0,04	0,24	0,13	0,05
Non agroforesterie	3,294	0,44565	0,12	0,39	0,39	0,03	-0,21	0,13	1,78	2,69	0,03	1,17	0,03	0,34	0,34	0,00	0,10
Sans réponse 2	0,465	9,23077	1,56	-1,91	-0,70	1,27	0,56	3,00	6,11	1,24	4,98	1,15	0,27	0,40	0,05	0,18	0,03
Utilisation de la plante de couverture du sol																	
Non plante de couverture du sol	4,189	0,13675	-0,16	0,23	0,08	-0,14	-0,08	0,27	0,78	0,16	0,51	0,23	0,18	0,38	0,05	0,14	0,05
Sans réponse 3	0,573	7,31250	1,13	-1,67	-0,61	1,00	0,61	1,94	5,72	1,16	3,75	1,69	0,18	0,38	0,05	0,14	0,05
Utilisation de la rotation des cultures																	
Rotation des cultures	1,265	2,76415	-1,11	-0,11	-0,76	0,31	-0,19	4,14	0,05	3,92	0,79	0,36	0,45	0,00	0,21	0,03	0,01
Non rotation des cultures	3,031	0,57087	0,24	0,32	0,42	-0,31	0,01	0,46	1,10	2,88	1,98	0,00	0,10	0,18	0,31	0,17	0,00
Sans réponse 4	0,465	9,23077	1,47	-1,78	-0,67	1,21	0,48	2,66	5,29	1,14	4,52	0,83	0,29	0,34	0,05	0,16	0,02
Utilisation de l'association des cultures																	
Association des cultures	1,993	1,38922	-0,89	-0,08	0,14	0,37	0,17	4,11	0,05	0,21	1,79	0,43	0,56	0,00	0,01	0,10	0,02
Non association des cultures	2,327	1,04615	0,46	0,43	0,02	-0,56	-0,24	1,32	1,52	0,01	4,75	1,03	0,21	0,17	0,00	0,30	0,05
Sans réponse 5	0,442	9,78378	1,55	-1,88	-0,76	1,26	0,51	2,78	5,62	1,36	4,66	0,89	0,29	0,36	0,06	0,16	0,03
Utilisation de la jachère																	
Jachère	2,077	1,29310	-0,56	-0,57	0,53	-0,11	-0,23	1,71	2,42	3,13	0,17	0,86	0,24	0,25	0,22	0,01	0,04
Non jachère	2,685	0,77333	0,43	0,44	-0,41	0,09	0,18	1,32	1,87	2,42	0,13	0,67	0,29	0,25	0,22	0,01	0,04
Difficultés empêchant utilisation de l'agro-foresterie																	
Disponibilité de terre 1	1,552	2,06923	0,12	0,99	0,00	0,59	0,11	0,05	5,48	0,00	3,62	0,16	0,01	0,47	0,00	0,17	0,01
Vulgarisation1	0,704	5,76271	-0,44	-0,09	1,40	0,31	0,25	0,36	0,02	7,38	0,46	0,35	0,03	0,00	0,34	0,02	0,01
Sans réponse 9	1,420	2,35294	0,94	-0,76	-0,01	-0,31	-0,54	3,29	2,92	0,00	0,90	3,22	0,37	0,24	0,00	0,04	0,12
Utilisateur agroforesterie	1,086	3,38462	-1,10	-0,37	-0,89	-0,65	0,38	3,49	0,52	4,66	3,02	1,21	0,36	0,04	0,24	0,12	0,04
Difficultés empêchant utilisation de la plante de couverture																	
Disponibilité de terre 2	1,540	2,09302	0,13	1,07	0,01	0,49	0,12	0,07	6,34	0,00	2,46	0,17	0,01	0,55	0,00	0,12	0,01
Disponibilité de matériel végétal	0,621	6,67308	-1,18	-0,16	-0,65	0,40	-0,75	2,27	0,06	1,42	0,66	2,72	0,21	0,00	0,06	0,02	0,08
Vulgarisation2	0,835	4,70000	-0,79	-0,30	0,79	-0,25	1,05	1,37	0,28	2,79	0,34	7,28	0,13	0,02	0,13	0,01	0,24
Sans réponse10	1,766	1,69595	0,67	-0,73	-0,15	-0,45	-0,34	2,10	3,40	0,21	2,39	1,59	0,27	0,32	0,01	0,12	0,07
Difficultés empêchant utilisation de la rotation des cultures																	
Disponibilité de terre 3	1,289	2,69444	0,33	1,13	0,08	0,30	0,34	0,37	5,96	0,05	0,78	1,18	0,04	0,48	0,00	0,03	0,04
Vulgarisation3	0,537	7,86667	-0,58	-0,33	1,77	0,03	0,82	0,47	0,21	8,99	0,00	2,81	0,04	0,01	0,40	0,00	0,08

Sans réponse11	1,623	1,93382	0,81	-0,70	-0,07	-0,49	-0,39	2,79	2,88	0,05	2,54	1,98	0,34	0,26	0,00	0,12	0,08
Utilisateur rotation cultures	1,313	2,62727	-1,09	-0,11	-0,71	0,29	-0,18	4,10	0,06	3,59	0,75	0,34	0,45	0,00	0,19	0,03	0,01
Difficultés empêchant utilisation de l'association des cultures																	
Disponibilité de terre 4	1,038	3,58621	0,44	1,19	-0,04	0,09	0,29	0,52	5,30	0,01	0,06	0,66	0,05	0,40	0,00	0,00	0,02
Sans réponse12	1,575	2,02273	0,84	-0,72	-0,14	-0,52	-0,39	2,94	2,95	0,16	2,77	1,87	0,35	0,26	0,01	0,13	0,07
Utilisateur association culture	2,148	1,21667	-0,83	-0,05	0,12	0,33	0,15	3,87	0,02	0,16	1,58	0,36	0,56	0,00	0,01	0,09	0,02
Difficultés empêchant utilisation de la jachère																	
Disponibilité de terre 5	1,396	2,41026	0,14	0,85	-0,41	-0,15	0,38	0,07	3,60	1,25	0,20	1,58	0,01	0,30	0,07	0,01	0,06
Sans réponse13	1,778	1,67785	0,62	-0,12	-0,12	0,04	-0,24	1,81	0,09	0,13	0,01	0,79	0,23	0,01	0,01	0,00	0,03
Utilisateur jachère	1,587	2,00000	-0,82	-0,61	0,49	0,09	-0,07	2,79	2,15	2,03	0,08	0,06	0,33	0,19	0,12	0,00	0,00
Difficultés rencontrées dans l'utilisation de l'agro-foresterie																	
Disponibilité de terre 6	0,430	10,08330	-1,44	-0,49	-1,04	-0,20	-0,65	2,35	0,37	2,51	0,12	1,41	0,21	0,02	0,11	0,00	0,04
Disponibilité de main d'œuvre familiale	0,430	10,08330	-1,03	-0,36	-0,98	-1,19	1,47	1,19	0,20	2,20	4,03	7,26	0,10	0,01	0,09	0,14	0,21
Non utilisateur agroforesterie	3,903	0,22018	0,27	0,09	0,22	0,15	-0,09	0,76	0,12	1,04	0,61	0,25	0,33	0,04	0,22	0,11	0,04
Difficultés rencontrées dans l'utilisation de la rotation des cultures																	
Disponibilité de terre 8	0,501	8,50000	-0,89	0,22	-0,55	0,77	-0,74	1,04	0,09	0,82	1,96	2,16	0,09	0,01	0,04	0,07	0,06
Revenu 8	0,561	7,48936	-1,49	-0,35	-1,01	-0,03	0,06	3,26	0,25	3,10	0,00	0,02	0,29	0,02	0,14	0,00	0,00
Non utilisateur rotation des cultures	3,700	0,28710	0,35	0,02	0,23	-0,10	0,09	1,16	0,01	1,04	0,24	0,24	0,42	0,00	0,18	0,03	0,03
Difficultés rencontrées dans l'utilisation de l'association des cultures																	
Revenu 9	0,597	6,98000	-1,04	-0,13	-0,24	-0,30	1,09	1,70	0,04	0,18	0,35	5,51	0,15	0,00	0,01	0,01	0,17
Accès au crédit 9	0,585	7,14286	-1,13	0,12	-0,60	0,92	-0,96	1,97	0,03	1,14	3,29	4,26	0,18	0,00	0,05	0,12	0,13
Sans réponse17	0,573	7,31250	-0,62	-0,32	1,49	0,49	0,39	0,58	0,21	6,87	0,91	0,69	0,05	0,01	0,31	0,03	0,02
Non utilisateur association des cultures	3,008	0,58333	0,54	0,06	-0,12	-0,21	-0,10	2,35	0,04	0,23	0,91	0,25	0,51	0,01	0,02	0,08	0,02
Difficultés rencontrées dans l'utilisation de la jachère																	
Disponibilité de terre 10	1,062	3,48315	-0,62	-0,51	0,23	-0,02	-0,84	1,08	0,99	0,31	0,00	5,95	0,11	0,07	0,02	0,00	0,20
Existence de marché10	0,406	10,73530	-0,87	-0,45	0,18	-0,58	0,95	0,81	0,29	0,07	0,91	2,85	0,07	0,02	0,00	0,03	0,08
Sans réponse18	0,585	7,14286	-0,19	-0,61	1,34	0,01	0,04	0,05	0,78	5,62	0,00	0,01	0,00	0,05	0,25	0,00	0,00
Non utilisateur de la jachère10	2,709	0,75771	0,41	0,40	-0,41	0,09	0,18	1,23	1,54	2,41	0,15	0,69	0,23	0,21	0,22	0,01	0,04
Produits phytosanitaires utilisés (herbicides, fongicides, insecticides)																	
Phytosanitaire	3,258	0,46154	0,13	0,07	0,08	0,00	0,22	0,15	0,06	0,11	0,00	1,29	0,04	0,01	0,01	0,00	0,11
Non phytosanitaire	0,704	5,76271	0,33	-0,10	-0,07	-0,03	-0,46	0,20	0,02	0,02	0,00	1,19	0,02	0,00	0,00	0,00	0,04
Pour certain	0,800	4,95522	-0,83	-0,19	-0,26	0,01	-0,51	1,45	0,11	0,29	0,00	1,61	0,14	0,01	0,01	0,00	0,05
Fertilisants utilisés (NPK, Urée, Autres engrais) sur les cultures																	
Fertilisant	1,540	2,09302	0,17	-0,07	-0,25	-0,54	0,19	0,12	0,03	0,50	2,98	0,44	0,01	0,00	0,03	0,14	0,02
Non fertilisant	2,781	0,71245	-0,02	0,08	0,11	0,38	-0,14	0,00	0,07	0,20	2,69	0,43	0,00	0,01	0,02	0,21	0,03
Fertilisant pour certain	0,442	9,78378	-0,45	-0,26	0,14	-0,52	0,21	0,23	0,10	0,05	0,79	0,16	0,02	0,01	0,00	0,03	0,00
Durée de la pratique de la jachère (année)																	
1 an	0,477	8,97500	-0,42	-0,28	1,04	-0,06	-0,27	0,22	0,14	2,75	0,01	0,28	0,02	0,01	0,12	0,00	0,01
2 ans	0,955	3,98750	-0,67	-0,52	0,55	-0,09	-0,26	1,14	0,92	1,58	0,05	0,50	0,11	0,07	0,08	0,00	0,02
3 ans	0,537	7,86667	-0,52	-0,69	0,25	-0,44	-0,07	0,38	0,91	0,18	0,69	0,02	0,03	0,06	0,01	0,02	0,00
Durée NSP	2,793	0,70513	0,40	0,36	-0,42	0,13	0,15	1,18	1,29	2,59	0,30	0,49	0,23	0,18	0,24	0,02	0,03

Graphique A5.2 (1,2): Représentation des individus de l'ACM1



A5.1.1 Tableaux de classe des ménages identifiée/ACM1

Tableau A5.2 : Classe 1 représentant les autochtones de la zone de ADK/ACM1

Classe 1 / 5 ; Effectif: 39			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.02154	ADKaut33	Autochtones ADK33
2	0.07270	ADKaut8	Autochtones ADK8
3	0.07270	ADKaut13	Autochtones ADK13
4	0.07270	ADKaut16	Autochtones ADK16
5	0.07270	ADKaut26	Autochtones ADK26

Tableau A5.3 : Classe 2 représentant les allogènes des zones de Soubré et ADK/ACM1

Classe 2 / 5 ; Effectif: 89			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.22295	ADKalog10	Allogènes ADK10
2	0.23760	sbrallog1	Allogènes Soubré1
3	0.24803	sbrallog12	Allogènes Soubré12
4	0.26960	ADKalog2	Allogènes ADK2
5	0.26960	ADKalog5	Allogènes ADK5

Tableau A5.4 : Classe 3 représentant les allochtones des zones de Soubré et ADK/ACM1

Classe 3 / 5 ; Effectif: 110			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.15541	sbralloch49	Allochtones Soubré49
2	0.16087	ADKalloch1	Allochtones ADK1
3	0.16087	ADKalloch11	Allochtones ADK11
4	0.16258	sbralloch22	Allochtones Soubré22
5	0.19733	tballoch7	Allochtones Tabou7

Tableau A5.5 : Classe 4 représentant les autochtones des zones de Soubré et Tabou/ACM1

Classe 4 / 5 ; Effectif: 42			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.11532	sbraut7	Autochtones Soubré7
2	0.12381	tbaut6	Autochtones Tabou6
3	0.18638	tbaut13	Autochtones Tabou13
4	0.20215	sbraut5	Autochtones Soubré5
5	0.20215	sbraut9	Autochtones Soubré9

Tableau A5.6 : Classe 5 représentant les autochtones, les allochtones et les allogènes/ACM1

Classe 5 / 5 ; Effectif: 119			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.36915	ggaut14	Autochtones Guiglo4
2	0.39957	tballog20	Allogènes Tabou20
3	0.41584	tballog22	Allogènes Tabou22
4	0.47517	spalloch9	Allochtones San Pedro9
5	0.54374	ADKalloch1	AllochtonesADK1

A5.1.2 Tableaux de caractérisation des classes de ménages par les modalités/ACM1

Tableau A5.7 : Caractérisation de la classe 1 par les modalités/ACM1

Classe 1 / 5 (Effectif: 39 ; Pourcentage: 9,77)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Utilisation de l'agroforesterie	Sans réponse 2	100,00	9,77	100,00	99,99	0,000	39
Utilisation de la plante de couverture du sol	Sans réponse 3	100,00	10,03	97,50	99,99	0,000	40
Utilisation de l'association des cultures	Sans réponse 5	92,31	9,27	97,30	99,99	0,000	37
Utilisation de la rotation des cultures	Sans réponse 4	92,31	9,77	92,31	13,89	0,000	39
Département et secteur OIPR d'enquête	ADK	97,44	20,55	46,34	11,11	0,000	82
Difficultés empêchant utilisation de la plante de couverture	Sans réponse 10	100,00	33,58	29,10	9,34	0,000	134
Difficultés empêchant utilisation de l'agroforesterie	Sans réponse 9	94,87	28,82	32,17	9,12	0,000	115
Origine du chef de ménage	Autochtones	87,18	22,31	38,20	9,08	0,000	89

Tableau A5.8 : Caractérisation de la classe 2 par les modalités/ACM1

Classe 2 / 5 (Effectif: 89 ; Pourcentage: 22,31)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Difficultés empêchant utilisation de la plante de couverture	Sans réponse 10	93,26	33,58	61,94	13,56	0,000	134
Difficultés empêchant utilisation de la rotation des cultures	Sans réponse 11	91,01	32,58	62,31	13,24	0,000	130
Difficultés empêchant utilisation de l'association des cultures	Sans réponse 12	89,89	31,58	63,49	13,23	0,000	126
Difficultés empêchant utilisation de l'agroforesterie	Sans réponse 9	80,90	28,82	62,61	11,81	0,000	115
Utilisation de l'association des cultures	Non association des cultures	96,63	48,87	44,10	10,98	0,000	195
Département et secteur OIPR d'enquête	Tabou	64,04	20,05	71,25	10,80	0,000	80
Difficultés rencontrées dans l'utilisation de l'association des cultures	Non utilisateur association des cultures	96,63	58,15	37,07	9,17	0,000	232
Utilisation de la rotation des cultures	Non rotation	98,88	63,66	34,65	8,92	0,000	254
Difficultés rencontrées dans l'utilisation de la rotation des cultures	Non utilisateur de rotation des cultures	98,88	73,43	30,03	7,09	0,000	293

Tableau A5.9 : Caractérisation de la classe 3 par les modalités/ACM1

Classe 3 / 5 (Effectif: 110 ; Pourcentage: 27,57)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Difficultés empêchant utilisation de la rotation des cultures	Disponibilité de terre3	83,64	25,81	89,32	16,10	0,000	103
Difficultés empêchant utilisation de la plante de couverture du sol	Disponibilité de terre 2	88,18	30,33	80,17	15,48	0,000	121
Difficultés empêchant utilisation de l'agroforesterie	Disponibilité de terre 1	85,45	31,08	75,81	14,37	0,000	124
Difficultés empêchant utilisation de l'association des cultures	Disponibilité de terre 4	63,64	19,05	92,11	13,47	0,000	76
Département et secteur OIPR d'enquête	San Pédro	56,36	20,05	77,50	10,55	0,000	80
Utilisation de la jachère	Non Jachère	94,55	55,39	47,06	10,42	0,000	221
Difficultés empêchant utilisation de la jachère	Disponibilité de terre 5	67,27	29,07	63,79	9,99	0,000	116
Difficultés rencontrées dans l'utilisation de la jachère	Non utilisateur jachère10	92,73	56,39	45,33	9,60	0,000	225

Tableau A5.10 : Caractérisation de la classe 4 par les modalités/ACM1

Classe 4 / 5 (Effectif: 42 ; Pourcentage: 10,53)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Difficultés rencontrées dans l'utilisation de l'association	Sans réponse17	66,67	8,02	87,50	11,00	0,000	32
Difficultés empêchant utilisation de l'agroforesterie	Vulgarisation1	73,81	11,53	67,39	10,41	0,000	46
Difficultés empêchant utilisation de la rotation des cultures	Vulgarisation 3	69,05	9,77	74,36	10,38	0,000	39
Difficultés empêchant utilisation de la plante de couverture	Vulgarisation 2	69,05	13,03	55,77	9,10	0,000	52
Département et secteur OIPR d'enquête	ADK	76,19	20,55	39,02	8,20	0,000	82
Utilisation de la jachère	Jachère	92,86	42,11	23,21	7,16	0,000	168
Difficultés empêchant utilisation de la jachère	Utilisateur de jachère	83,33	33,33	26,32	6,92	0,000	133

Tableau A5.11 : Caractérisation de la classe 5 par les modalités/ACM1

Classe 5 / 5 (Effectif: 119 ; Pourcentage: 29,82)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Difficultés empêchant utilisation de la rotation des cultures	Utilisateur de rotation des cultures	77,31	26,57	86,79	14,80	0,000	106
Utilisation de la rotation des cultures	Rotation des cultures	77,31	26,57	86,79	14,80	0,000	106
Difficultés empêchant utilisation de l'agroforesterie	Utilisateur de l'agroforesterie	58,82	21,05	83,33	11,62	0,000	84
Utilisation de l'agroforesterie	Agroforesterie	58,82	21,05	83,33	11,62	0,000	84
Utilisation de l'association des cultures	Association des cultures	82,35	41,85	58,68	10,78	0,000	167
Difficultés empêchant utilisation de l'association des cultures	Utilisateur association des cultures	82,35	41,85	58,68	10,78	0,000	167
Utilisation de technologie culturale	Technologie culturale	100,00	66,67	44,74	10,67	0,000	266

A5.2 ACM2

Figure A5.3 : Histogramme des valeurs propres de l'ACM2

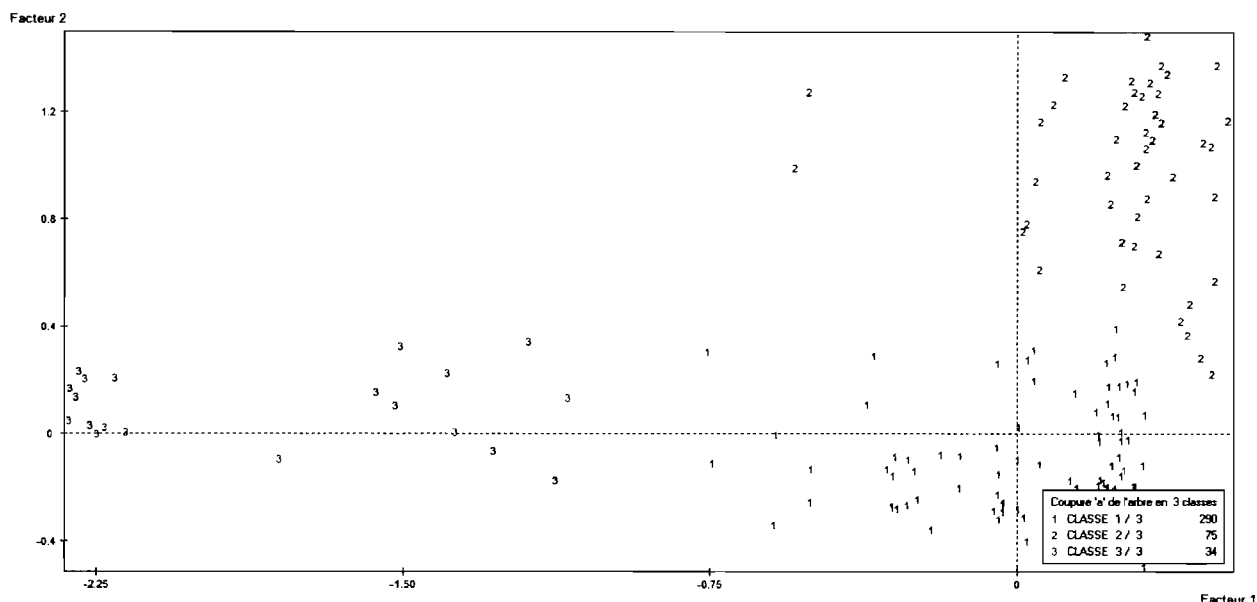
NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE	
1	0.4158	22.94	22.94	*****
2	0.2638	14.55	37.49	*****
3	0.1851	10.21	47.71	*****
4	0.1467	8.09	55.80	*****
5	0.1292	7.13	62.93	*****
6	0.0935	5.16	68.09	*****
7	0.0756	4.17	72.26	*****
8	0.0608	3.35	75.61	*****
9	0.0582	3.21	78.82	*****
10	0.0522	2.88	81.70	*****
11	0.0471	2.60	84.30	*****
12	0.0429	2.37	86.67	*****
13	0.0341	1.88	88.55	*****
14	0.0326	1.80	90.35	*****
15	0.0285	1.57	91.92	*****
16	0.0254	1.40	93.32	*****
17	0.0227	1.25	94.58	*****
18	0.0215	1.19	95.76	*****
19	0.0187	1.03	96.80	****
20	0.0149	0.82	97.62	***
21	0.0138	0.76	98.38	***
22	0.0107	0.59	98.97	***
23	0.0075	0.41	99.39	**
24	0.0046	0.25	99.64	*
25	0.0029	0.16	99.80	*
26	0.0022	0.12	99.92	*
27	0.0015	0.08	100.00	*
28	0.0000	0.00	100.00	*
29	0.0000	0.00	100.00	*

Tableau A5.12 : Coordonnées, Contributions et Cosinus Carrées des modalités actives de l'ACM2

Coordonnées, Contributions et Cosinus Carrées des modalités actives																	
Libellé	Poids relatif	Distance à l'origine	Coordonnées					Contributions					Cosinus carrés				
			Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Département et secteur OIPR d'enquête																	
ADK	1,284	3,86585	0,21	0,11	-0,95	0,03	-0,82	0,13	0,06	6,23	0,01	6,67	0,01	0,00	0,23	0,00	0,17
Soubré	1,269	3,92593	0,43	1,14	0,73	0,00	0,12	0,57	6,27	3,69	0,00	0,15	0,05	0,33	0,14	0,00	0,00
San Pédro	1,253	3,98750	-0,84	-0,35	0,34	-0,03	0,15	2,11	0,59	0,77	0,01	0,22	0,18	0,03	0,03	0,00	0,01
Tabou	1,253	3,98750	0,27	-0,61	-0,24	-0,22	0,61	0,21	1,79	0,40	0,41	3,55	0,02	0,09	0,01	0,01	0,09
Guiglo	1,190	4,25000	-0,08	-0,32	0,14	0,23	-0,05	0,02	0,45	0,13	0,42	0,02	0,00	0,02	0,00	0,01	0,00
Origine du chef de ménage																	
Autochtone	1,425	3,38462	-0,11	-0,44	-0,69	-0,59	-0,87	0,04	1,03	3,65	3,38	8,36	0,00	0,06	0,14	0,10	0,22
Allochtone	2,553	1,44785	-0,08	0,54	-0,03	0,29	-0,44	0,04	2,82	0,01	1,44	3,84	0,00	0,20	0,00	0,06	0,13
Allogène	2,271	1,75172	0,16	-0,33	0,47	0,05	1,04	0,13	0,96	2,69	0,03	19,08	0,01	0,06	0,12	0,00	0,62
Ethnie du chef de ménage																	
Baoulé	1,441	3,33696	0,06	0,53	0,30	0,21	-0,45	0,01	1,53	0,72	0,42	2,25	0,00	0,08	0,03	0,01	0,06
Autres ethnie ivoirienne	2,538	1,46296	-0,17	0,00	-0,59	-0,16	-0,68	0,18	0,00	4,80	0,44	9,01	0,02	0,00	0,24	0,02	0,31
Burkinabé	1,958	2,19200	0,12	-0,27	0,48	0,05	1,09	0,06	0,52	2,44	0,04	17,89	0,01	0,03	0,11	0,00	0,54
Autres ethnies étrangères	0,313	18,95000	0,39	-0,75	0,39	-0,01	0,76	0,11	0,68	0,26	0,00	1,41	0,01	0,03	0,01	0,00	0,03
Accès au service de vulgarisation																	
ANADER	2,271	1,75172	-0,11	0,15	-0,73	-0,17	-0,25	0,06	0,20	6,51	0,46	1,13	0,01	0,01	0,30	0,02	0,04
Aucun	3,979	0,57087	0,06	-0,09	0,42	0,10	0,14	0,03	0,12	3,71	0,26	0,65	0,01	0,01	0,30	0,02	0,04
Activités réalisées par OIPR pour le village																	
OIPR sensibilisation conservation parc	0,454	12,75860	0,44	1,25	1,88	-1,63	-0,79	0,21	2,69	8,68	8,21	2,20	0,01	0,12	0,28	0,21	0,05
OIPR construction centre de santé	0,862	6,25455	0,36	1,90	-0,45	1,01	0,29	0,27	11,83	0,93	5,99	0,58	0,02	0,58	0,03	0,16	0,01
OIPR Aucun	0,627	8,97500	-2,40	0,10	0,15	0,09	-0,07	8,69	0,02	0,08	0,04	0,03	0,64	0,00	0,00	0,00	0,00
OIPR(NSP)	4,308	0,45091	0,23	-0,53	-0,13	-0,04	0,04	0,56	4,53	0,40	0,06	0,04	0,12	0,62	0,04	0,00	0,00
Activités réalisées par WWF pour le village																	
Aucun (wwf)	0,705	7,86667	-2,22	0,27	0,20	0,23	-0,04	8,32	0,20	0,15	0,26	0,01	0,62	0,01	0,00	0,01	0,00
WWF(NSP)	5,545	0,12712	0,28	-0,03	-0,03	-0,03	0,00	1,06	0,03	0,02	0,03	0,00	0,62	0,01	0,00	0,01	0,00
Activités réalisées par GTZ pour le village																	
GTZ Construction centre de santé	0,595	9,50000	0,21	0,80	-1,29	-1,42	0,86	0,06	1,43	5,34	8,16	3,41	0,00	0,07	0,17	0,21	0,08
Aucun (gtz)	0,846	6,38889	-1,83	0,05	-0,19	-0,42	-0,01	6,81	0,01	0,16	1,00	0,00	0,52	0,00	0,01	0,03	0,00
GTZ(NSP)	4,809	0,29967	0,30	-0,11	0,19	0,25	-0,10	1,02	0,21	0,96	2,03	0,41	0,29	0,04	0,12	0,21	0,04
Chef de ménage est-il consulté pour les activités OIPR pour le village																	
Consulté par OIPR	1,018	5,13846	0,41	1,99	-0,18	0,53	0,18	0,41	15,31	0,17	1,97	0,25	0,03	0,77	0,01	0,06	0,01
Non consulté par OIPR	0,580	9,78378	-2,77	0,22	0,35	0,07	0,08	10,68	0,11	0,38	0,02	0,03	0,78	0,01	0,01	0,00	0,00
Consulté OIPR(NR)	4,652	0,34343	0,26	-0,46	-0,01	-0,13	-0,05	0,73	3,79	0,00	0,50	0,08	0,19	0,63	0,00	0,05	0,01
Chef de ménage est-il consulté pour les activités WWF pour le village																	
Non consulté par WWF	0,580	9,78378	-2,89	0,28	0,32	0,15	0,19	11,64	0,17	0,32	0,09	0,17	0,85	0,01	0,01	0,00	0,00
Consulté par WWF(NR)	5,670	0,10221	0,30	-0,03	-0,03	-0,02	-0,02	1,19	0,02	0,03	0,01	0,02	0,85	0,01	0,01	0,00	0,00
Chef de ménage est-il consulté pour les activités GTZ pour le village																	
Consulté par GTZ	0,736	7,48936	0,23	0,92	-1,36	-1,65	0,91	0,09	2,38	7,33	13,64	4,67	0,01	0,11	0,25	0,36	0,11
Non consulté par GTZ	0,627	8,97500	-2,46	-0,01	-0,06	-0,25	0,05	9,13	0,00	0,01	0,27	0,01	0,68	0,00	0,00	0,01	0,00
Consulté par GTZ(NR)	4,887	0,27885	0,28	-0,14	0,21	0,28	-0,14	0,93	0,35	1,19	2,62	0,77	0,28	0,07	0,16	0,28	0,07
Chef de ménage est-il consulté pour les activités KfW pour le village																	
Consulté par KfW	0,329	18,00000	0,64	1,13	2,81	-2,44	-0,98	0,32	1,59	14,08	13,36	2,44	0,02	0,07	0,44	0,33	0,05
Non consulté par KfW (NR)	5,921	0,05556	-0,04	-0,06	-0,16	0,14	0,05	0,02	0,09	0,78	0,74	0,14	0,02	0,07	0,44	0,33	0,05
Le chef de ménage participe-t-il aux activités OIPR pour le village																	
Participation activité OIPR	1,018	5,13846	0,43	2,02	-0,14	0,46	0,18	0,46	15,73	0,11	1,49	0,25	0,04	0,79	0,00	0,04	0,01

Non participation activité OIPR	0,548	10,40000	-2,88	0,24	0,35	0,04	0,07	10,92	0,12	0,35	0,01	0,02	0,80	0,01	0,01	0,00	0,00
Participation activité OIPR(NR)	4,684	0,33445	0,24	-0,47	-0,01	-0,11	-0,05	0,66	3,88	0,00	0,35	0,08	0,18	0,65	0,00	0,03	0,01
Le chef de ménage participe-t-il aux activités WWF pour le village																	
Non participation activité WWF	0,564	10,08330	-2,90	0,28	0,34	0,17	0,20	11,39	0,17	0,35	0,11	0,17	0,83	0,01	0,01	0,00	0,00
Participation activité WWF(NR)	5,686	0,09917	0,29	-0,03	-0,03	-0,02	-0,02	1,13	0,02	0,03	0,01	0,02	0,83	0,01	0,01	0,00	0,00
Le chef de ménage participe-t-il aux activités GTZ pour le village																	
Participation activité GTZ	0,642	8,73171	0,27	1,05	-1,30	-1,69	1,14	0,11	2,71	5,87	12,51	6,45	0,01	0,13	0,19	0,33	0,15
Non participation activité GTZ	0,674	8,27907	-2,23	-0,03	-0,27	-0,39	-0,07	8,09	0,00	0,26	0,69	0,03	0,60	0,00	0,01	0,02	0,00
Participation GTZ(NR)	4,934	0,26667	0,27	-0,13	0,21	0,27	-0,14	0,87	0,33	1,13	2,50	0,73	0,27	0,07	0,16	0,28	0,07
Le chef de ménage participe-t-il aux activités KFW pour le village																	
Participation activité KFW	0,329	18,00000	0,64	1,13	2,81	-2,44	-0,98	0,32	1,59	14,08	13,36	2,44	0,02	0,07	0,44	0,33	0,05
Participation activité KFW(NR)	5,921	0,05556	-0,04	-0,06	-0,16	0,14	0,05	0,02	0,09	0,78	0,74	0,14	0,02	0,07	0,44	0,33	0,05
Rôle du chef de ménage dans les activités OIPR pour le village																	
Main-d'œuvre	0,736	7,48936	0,31	2,07	-0,08	0,58	0,17	0,17	11,96	0,02	1,69	0,17	0,01	0,57	0,00	0,04	0,00
Rôle OIPR(NR)	5,514	0,13352	-0,04	-0,28	0,01	-0,08	-0,02	0,02	1,60	0,00	0,23	0,02	0,01	0,57	0,00	0,04	0,00

Graphique A5.4 (1,2) : Représentation des individus de l'ACM2



A5.2.1 Tableaux de classe des ménages identifiée/ACM2

Tableau A5.13 : Classe 1 représentant les allochtones et les allogènes de Soubré/ACM2

Classe 1 / 3 ; Effectif: 290			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.24252	adkalloch1	Allochtones ADK1
2	0.24252	sbralloch1	Allochtones Soubré1
3	0.27023	sbrallog13	Allogènes Soubré13
4	0.27023	sbrallog15	Allogènes Soubré 15
5	0.27023	sbrallog14	Allogènes Soubré 14

Tableau A5.14 : Classe 2 représentant les allochtones ADK et les autochtones de Guiglo/ACM2

Classe 2 / 3 ; Effectif: 75			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.44675	adkalloch1	Allochtones ADK1
2	0.50114	adkalloch1	Allochtones ADK1
3	0.51666	adkalloch1	Allochtones ADK1
4	0.54363	ggaut15	Autochtones Guiglo15
5	0.54363	adkalloch1	Allochtones ADK1

Tableau A5.15 : Classe 3 représentant les allochtones de San Pedro et Tabou/ACM2

Classe 3 / 3 ; Effectif: 34			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.21022	spalloch30	Allochtones San Pedro30
2	0.21022	spalloch31	Allochtones San Pedro31
3	0.21022	spalloch32	Allochtones San Pedro32
4	0.21022	tballoch2	Allochtones Tabou2
5	0.21022	tballoch1	Allochtones Tabou1

A5.2.2 Tableaux de caractérisation des classes de ménages par les modalités/ACM2

Tableau A5.16 : Caractérisation de la classe 1 par les modalités/ACM2

Classe 1 / 3 (Effectif: 290 ; Pourcentage: 72,68)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Le chef de ménage participe-t-il aux activités OIPR pour le village	Participation activité OIPR(NR)	97,93	74,94	94,98	17,25	0,000	299
Activités réalisées par OIPR pour le village	OIPR(NSP)	92,41	68,67	97,81	16,98	0,000	274
Chef de ménage est-il consulté pour les activités OIPR pour le village	Consulté par OIPR(NR)	97,24	74,44	94,95	16,95	0,000	297
Rôle du chef de ménage dans les activités OIPR pour le village	Rôle OIPR(NR)	98,62	83,21	86,14	12,88	0,000	332
Chef de ménage est-il consulté pour les activités WWF pour le village	Consulté par WWF(NR)	98,97	89,97	79,94	9,11	0,000	359
Le chef de ménage participe-t-il aux activités WWF pour le village	Participation activité WWF(NR)	99,31	90,73	79,56	9,04	0,000	362

Tableau A5.17 : Caractérisation de la classe 2 par les modalités/ACM2

Classe 2 / 3 (Effectif: 75 ; Pourcentage: 18,80)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Le chef de ménage participe-t-il aux activités OIPR pour le village	Participation activité OIPR	85,33	16,29	98,46	16,46	0,000	65
Chef de ménage est-il consulté pour les activités OIPR pour le village	Consulté par OIPR	84,00	16,29	96,92	16,04	0,000	65
Activités réalisées par OIPR pour le village	OIPR construction centre de santé	64,00	13,03	92,31	12,75	0,000	52
Département et secteur OIPR d'enquête	Soubré	68,00	20,30	62,96	10,28	0,000	81
Rôle du chef de ménage dans les activités OIPR pour le village	Main-d'œuvre	38,67	7,27	100,00	10,05	0,000	29

Tableau A5.18 : Caractérisation de la classe 3 par les modalités/ACM2

Classe 3 / 3 (Effectif: 34 ; Pourcentage: 8,52)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Chef de ménage est-il consulté pour les activités WWF pour le village	Non consulté par WWF	97,06	8,52	97,06	99,99	0,000	34
Le chef de ménage participe-t-il aux activités WWF pour le village	Non participation activité WWF	94,12	8,02	100,00	14,08	0,000	32
Chef de ménage est-il consulté pour les activités OIPR pour le village	Non consulté par OIPR	91,18	9,27	83,78	12,62	0,000	37
Le chef de ménage participe-t-il aux activités OIPR pour le village	Non participation activité OIPR	88,24	8,77	85,71	12,42	0,000	35
Activités réalisées par OIPR pour le village	OIPR Aucun	82,35	9,27	75,68	11,22	0,000	37
Activités réalisées par WWF pour le village	Aucun (WWF)	76,47	7,77	83,87	11,10	0,000	31

A5.3 ACM3a

Figure A5.5 : Histogramme des valeurs propres de l'ACM3a

```

VALEURS PROPRES
APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION .. 2.0000
                                      SOMME DES VALEURS PROPRES .... 2.0000
HISTOGRAMME DES 34 PREMIERES VALEURS PROPRES

```

NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE	
1	0.3535	17.68	17.68	*****
2	0.1883	9.42	27.09	*****
3	0.1446	7.23	34.32	*****
4	0.1103	5.51	39.84	*****
5	0.1070	5.35	45.19	*****
6	0.0953	4.76	49.95	*****
7	0.0870	4.35	54.30	*****
8	0.0836	4.18	58.48	*****
9	0.0685	3.43	61.91	*****
10	0.0676	3.38	65.29	*****
11	0.0594	2.97	68.26	*****
12	0.0584	2.92	71.18	*****
13	0.0563	2.81	73.99	*****
14	0.0522	2.61	76.60	*****
15	0.0497	2.48	79.08	*****
16	0.0438	2.19	81.27	*****
17	0.0424	2.12	83.39	*****
18	0.0371	1.86	85.25	*****
19	0.0347	1.73	86.98	*****
20	0.0336	1.68	88.66	*****
21	0.0316	1.58	90.24	*****
22	0.0274	1.37	91.62	*****
23	0.0251	1.26	92.87	*****
24	0.0238	1.19	94.06	*****
25	0.0220	1.10	95.16	*****
26	0.0219	1.09	96.26	*****
27	0.0170	0.85	97.10	****
28	0.0148	0.74	97.85	****
29	0.0121	0.60	98.45	***
30	0.0106	0.53	98.98	***
31	0.0100	0.50	99.48	***
32	0.0061	0.31	99.79	**
33	0.0043	0.21	100.00	*
34	0.0000	0.00	100.00	*

Tableau A5.19 : Coordonnées, Contributions et Cosinus Carrés des modalités actives de l'ACM3a

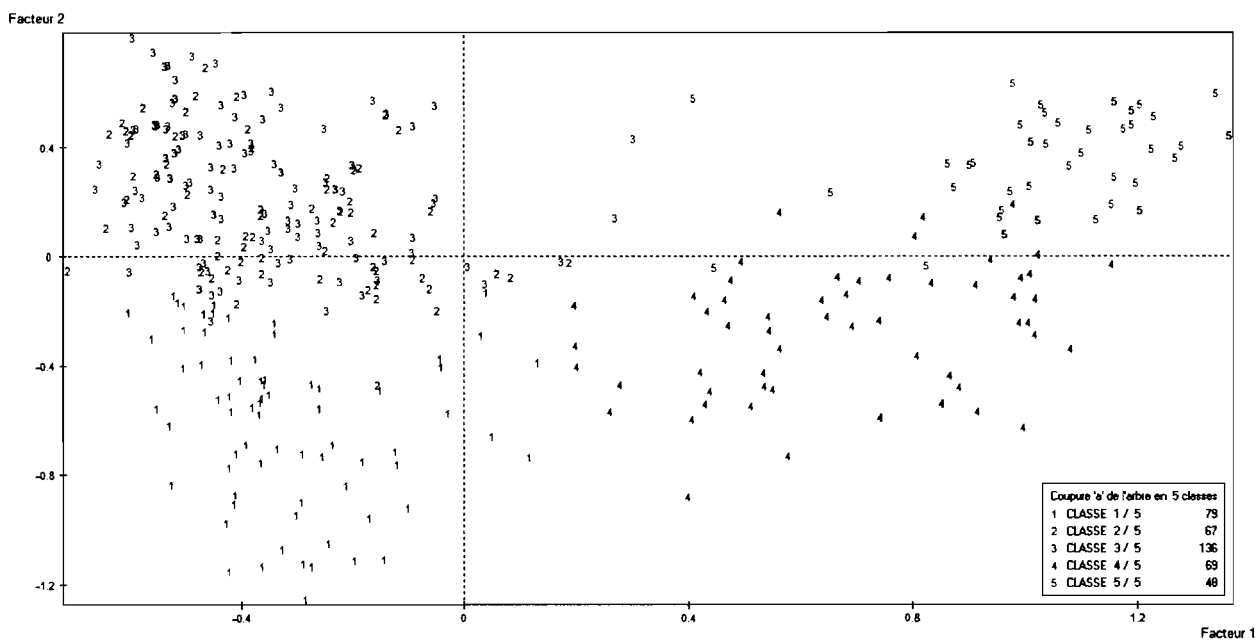
Coordonnées, Contributions et Cosinus Carrés des modalités actives			Coordonnées					Contributions					Cosinus carrés				
Libellé	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Département et secteur OIPR d'enquête																	
ADK	1,209	3,86585	1,01	-0,56	-0,96	0,08	0,79	3,46	2,01	7,70	0,08	6,98	0,26	0,08	0,24	0,00	0,16
Soubré	1,194	3,92593	-0,63	-1,17	0,32	-0,12	-0,44	1,32	8,71	0,85	0,17	2,20	0,10	0,35	0,03	0,00	0,05
San Pedro	1,179	3,98750	-0,26	0,65	-0,32	0,68	-0,81	0,22	2,67	0,84	4,96	7,27	0,02	0,11	0,03	0,12	0,17
Tabou	1,179	3,98750	-0,19	0,72	-0,14	-0,67	-0,52	0,12	3,29	0,17	4,76	2,93	0,01	0,13	0,01	0,11	0,07
Guiglo	1,120	4,25000	0,05	0,40	1,18	0,03	1,02	0,01	0,97	10,86	0,01	10,96	0,00	0,04	0,33	0,00	0,25
Ethnie du chef de ménage																	
Baoulé	1,356	3,33696	-0,40	-1,08	0,17	0,47	-0,31	0,61	8,40	0,26	2,76	1,23	0,05	0,35	0,01	0,07	0,03
Autres ethnies ivoirienne	2,388	1,46296	0,84	0,05	0,00	0,08	-0,14	4,78	0,04	0,00	0,13	0,41	0,48	0,00	0,00	0,00	0,01
Burkinabé	1,843	2,19200	-0,69	0,62	0,01	-0,42	0,38	2,51	3,79	0,00	2,92	2,51	0,22	0,18	0,00	0,08	0,07
Autres ethnies étrangère	0,295	18,95000	-0,64	0,65	-0,84	-0,20	0,14	0,34	0,66	1,44	0,11	0,06	0,02	0,02	0,04	0,00	0,00
Origine du chef de ménage																	
Autochtone	1,342	3,38462	1,54	0,26	0,15	-0,08	-0,25	8,96	0,48	0,20	0,07	0,76	0,70	0,02	0,01	0,00	0,02
Allochtone	2,403	1,44785	-0,25	-0,70	0,01	0,39	-0,17	0,42	6,28	0,00	3,30	0,67	0,04	0,34	0,00	0,10	0,02
Allogène	2,138	1,75172	-0,69	0,63	-0,11	-0,39	0,35	2,85	4,45	0,16	2,92	2,43	0,27	0,22	0,01	0,09	0,07
Appartenance à un groupement ou association d'agriculteurs																	
Association d'agriculteur	2,433	1,41818	-0,17	-0,38	-0,07	-0,29	-0,17	0,20	1,84	0,09	1,79	0,64	0,02	0,10	0,00	0,06	0,02
Non association d'agriculteur	3,450	0,70513	0,12	0,27	0,05	0,20	0,12	0,14	1,30	0,07	1,27	0,45	0,02	0,10	0,00	0,06	0,02
Mode d'acquisition des terres cultivées en cacao																	
Cacao héritage	1,784	2,29752	0,54	-0,07	0,72	0,66	0,11	1,45	0,04	6,33	7,12	0,19	0,13	0,00	0,22	0,19	0,01
Cacao achat	2,668	1,20442	-0,58	0,44	-0,14	-0,15	-0,10	2,55	2,71	0,38	0,53	0,26	0,28	0,16	0,02	0,02	0,01
Cacao prêt	0,310	18,00000	0,50	-1,27	-0,49	-0,13	-0,25	0,22	2,65	0,51	0,05	0,17	0,01	0,09	0,01	0,00	0,00
Cacao don	1,120	4,25000	0,39	-0,59	-0,66	-0,67	0,14	0,49	2,04	3,32	4,50	0,20	0,04	0,08	0,10	0,10	0,00
Mode d'acquisition des terres cultivées en café																	
Café héritage	0,855	5,87931	0,34	-0,28	0,83	1,23	0,94	0,28	0,35	4,03	11,68	7,13	0,02	0,01	0,12	0,26	0,15
Café achat	0,885	5,65000	-0,47	0,33	-0,06	-0,57	1,01	0,55	0,51	0,02	2,59	8,40	0,04	0,02	0,00	0,06	0,18
Café don	0,472	11,46880	0,60	-1,05	-0,89	-1,08	0,66	0,49	2,75	2,58	4,95	1,95	0,03	0,10	0,07	0,10	0,04
Café pas de terre cultivé	3,671	0,60241	-0,04	0,12	-0,06	-0,01	-0,55	0,02	0,28	0,10	0,00	10,32	0,00	0,02	0,01	0,00	0,50
Mode d'acquisition des terres cultivées en hévéa																	
Hévéa héritage	0,737	6,98000	1,05	0,43	1,30	0,34	0,07	2,30	0,74	8,64	0,79	0,04	0,16	0,03	0,24	0,02	0,00
Hévéa achat	0,870	5,76271	-0,63	0,58	0,37	-0,73	0,78	0,98	1,56	0,83	4,17	4,95	0,07	0,06	0,02	0,09	0,11
Hévéa pas de terre cultivé	4,275	0,37586	-0,05	-0,19	-0,30	0,09	-0,17	0,03	0,85	2,66	0,31	1,18	0,01	0,10	0,24	0,02	0,08
Emprunt d'outils agricoles																	
Emprunt	1,519	2,87379	-0,11	-0,55	0,24	-0,05	0,17	0,05	2,48	0,61	0,03	0,43	0,00	0,11	0,02	0,00	0,01
Non emprunt	4,364	0,34797	0,04	0,19	-0,08	0,02	-0,06	0,02	0,86	0,21	0,01	0,15	0,00	0,11	0,02	0,00	0,01
Appartenance (membre) a une organisation locale (communautaire) de gestion de la forêt																	
Organisation locale	1,150	4,11538	-0,10	-0,77	1,01	-0,87	0,13	0,04	3,61	8,04	7,86	0,17	0,00	0,14	0,25	0,18	0,00
Non organisation locale	4,732	0,24299	0,03	0,19	-0,24	0,21	-0,03	0,01	0,88	1,95	1,91	0,04	0,00	0,14	0,25	0,18	0,00
Responsable de l'arrivée du chef de ménage dans le village/campement																	
Arrivé autochtone	0,796	6,38889	1,49	0,70	0,96	-0,19	-0,83	4,97	2,05	5,02	0,25	5,11	0,35	0,08	0,14	0,01	0,11
Arrivé Etat/ARSO	0,649	8,06818	1,45	-0,49	-1,49	-0,24	0,78	3,88	0,83	9,98	0,34	3,67	0,26	0,03	0,28	0,01	0,08
Arrivé moi même	1,592	2,69444	-0,60	0,50	-0,43	0,02	-0,36	1,62	2,15	2,02	0,00	1,97	0,13	0,09	0,07	0,00	0,05

Arrivé parent	2,845	1,06736	-0,41	-0,36	0,31	0,10	0,26	1,36	2,01	1,92	0,24	1,77	0,16	0,12	0,09	0,01	0,06
Avez-vous bénéficié des aides de ceux déjà sur place quand vous êtes arrivé																	
aide	3,302	0,78125	-0,56	-0,09	0,11	-0,03	0,05	2,95	0,13	0,29	0,02	0,08	0,40	0,01	0,02	0,00	0,00
Pas aide	2,580	1,28000	0,72	0,11	-0,14	0,03	-0,06	3,78	0,17	0,37	0,03	0,10	0,40	0,01	0,02	0,00	0,00
Contenu de vivre dans le village/campement																	
Content	5,381	0,09315	-0,13	-0,04	-0,07	0,04	0,01	0,24	0,04	0,18	0,08	0,00	0,17	0,02	0,05	0,02	0,00
Non content	0,501	10,73530	1,36	0,42	0,74	-0,44	-0,07	2,62	0,48	1,92	0,87	0,02	0,17	0,02	0,05	0,02	0,00
Après l'acquisition de la forêt, entretenez-vous toujours des relations avec celui qui vous a donné la forêt																	
Relation	3,863	0,52290	-0,59	0,13	0,09	0,02	-0,06	3,81	0,33	0,22	0,01	0,11	0,67	0,03	0,02	0,00	0,01
Non relation	0,693	7,48936	0,21	-1,12	-0,56	0,45	0,48	0,09	4,62	1,48	1,29	1,51	0,01	0,17	0,04	0,03	0,03
Relation NP	1,327	3,43333	1,61	0,21	0,02	-0,28	-0,09	9,70	0,32	0,01	0,95	0,10	0,75	0,01	0,00	0,02	0,00
Vivez-vous dans le même campement/village que le propriétaire de forêt																	
Vivre	2,433	1,41818	-0,59	0,58	-0,01	0,24	0,26	2,38	4,34	0,00	1,23	1,51	0,24	0,24	0,00	0,04	0,05
Non vivre	1,784	2,29752	-0,54	-0,79	0,11	-0,17	-0,44	1,47	5,97	0,15	0,48	3,21	0,13	0,27	0,01	0,01	0,08
Vivre NP	1,666	2,53097	1,44	0,00	-0,10	-0,16	0,09	9,71	0,00	0,11	0,39	0,13	0,81	0,00	0,00	0,01	0,00
Appartenez-vous à des groupes d'intérêt collectif que les propriétaires de forêt																	
Même groupe	0,693	7,48936	-0,63	-0,51	-0,15	-0,90	-0,28	0,77	0,95	0,11	5,13	0,50	0,05	0,03	0,00	0,11	0,01
Pas même groupe	3,420	0,71983	-0,57	0,12	0,10	0,23	-0,02	3,13	0,28	0,22	1,68	0,02	0,45	0,02	0,01	0,08	0,00
Même groupe NP	1,769	2,32500	1,35	-0,04	-0,13	-0,10	0,15	9,05	0,02	0,19	0,15	0,38	0,78	0,00	0,01	0,00	0,01
Votre campement/village entretient-il des liens avec les autres campements/villages																	
Lien	5,013	0,17353	-0,11	-0,15	-0,02	0,10	0,09	0,18	0,59	0,01	0,43	0,37	0,07	0,13	0,00	0,05	0,04
Pas lien	0,383	14,34620	-0,30	0,75	-0,69	-0,42	-0,02	0,10	1,14	1,25	0,62	0,00	0,01	0,04	0,03	0,01	0,00
Lien NP	0,487	11,09090	1,41	0,94	0,75	-0,67	-0,90	2,73	2,30	1,90	2,00	3,65	0,18	0,08	0,05	0,04	0,07
Le chef de ménage est-il membre de l'ACVD																	
ACVD	1,179	3,98750	-0,04	-0,72	0,97	-0,95	-0,23	0,00	3,27	7,71	9,65	0,56	0,00	0,13	0,24	0,23	0,01
Non ACVD	4,703	0,25078	0,01	0,18	-0,24	0,24	0,06	0,00	0,82	1,93	2,42	0,14	0,00	0,13	0,24	0,23	0,01

Figure A5.6 : Histogramme des indices de niveau de l'ACM3a

756	701	738	17	17.00	0.00153	*
757	553	674	9	9.00	0.00157	*
758	582	668	10	10.00	0.00161	*
759	695	713	12	12.00	0.00165	*
760	681	736	11	11.00	0.00171	*
761	655	744	30	30.00	0.00174	*
762	759	673	16	16.00	0.00177	*
763	733	685	10	10.00	0.00186	*
764	700	726	12	12.00	0.00202	*
765	735	749	26	26.00	0.00220	*
766	698	706	14	14.00	0.00235	*
767	745	722	26	26.00	0.00238	*
768	740	755	21	21.00	0.00240	*
769	747	728	41	41.00	0.00271	*
770	724	739	18	18.00	0.00329	*
771	769	718	57	57.00	0.00364	*
772	757	732	13	13.00	0.00372	*
773	742	751	28	28.00	0.00387	**
774	763	753	18	18.00	0.00411	**
775	710	754	14	14.00	0.00431	**
776	760	770	29	29.00	0.00432	**
777	766	727	20	20.00	0.00450	**
778	773	750	42	42.00	0.00510	**
779	777	730	34	34.00	0.00539	**
780	729	768	31	31.00	0.00558	**
781	762	764	28	28.00	0.00571	**
782	743	752	13	13.00	0.00596	**
783	758	756	27	27.00	0.00639	**
784	767	772	39	39.00	0.00800	***
785	765	748	37	37.00	0.00944	***
786	779	775	48	48.00	0.01078	***
787	781	782	41	41.00	0.01174	****
788	780	783	58	58.00	0.01271	****
789	761	771	87	87.00	0.01570	*****
790	787	774	59	59.00	0.01572	*****
791	789	778	129	129.00	0.02404	*****
792	784	776	68	68.00	0.02692	*****
793	785	786	85	85.00	0.03863	*****
794	791	793	214	214.00	0.06337	*****
795	794	788	272	272.00	0.09653	*****
796	790	792	127	127.00	0.10279	*****
797	796	795	399	399.00	0.29982	*****
SOMME DES INDICES DE NIVEAU =				0.90376		

Graphique A5.7 (1,2) : Représentation des individus de l'ACM3a



A5.3.1 Tableaux de classe des ménages identifiée/ACM3a

Tableau A5.20 : Classe 1 représentant les allochtones de Soubré/ACM3a

Classe 1 / 5 ; Effectif: 79			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.05136	allochsbr44	Allochtones Soubré44
2	0.08853	allochsbr38	Allochtones Soubré38
3	0.09390	allochsbr21	Allochtones Soubré21
4	0.09497	allochsbr36	Allochtones Soubré36
5	0.10208	allochsbr37	Allochtones Soubré37

Tableau A5.21 : Classe 2 représentant les allogènes de Guiglo/ACM3a

Classe 2 / 5 ; Effectif: 67			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.04209	allgg23	Allogènes Guiglo23
2	0.04209	allgg12	Allogènes Guiglo12
3	0.06067	allgg15	Allogènes Guiglo15
4	0.06703	allgg10	Allogènes Guiglo10
5	0.07430	allgg22	Allogènes Guiglo22

Tableau A5.22 : Classe 3 représentant les allochtones de Tabou/ACM3a

Classe 3 / 5 ; Effectif: 136			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.01591	alloctab15	Allochtones Tabou15
2	0.01836	algsp5	Allogènes San Pedro5
3	0.02146	algsp20	Allogènes San Pedro20
4	0.02473	algsp28	Allogènes San Pedro28
5	0.02807	allochsp7	Allochtones San Pedro7

Tableau A5.23 : Classe 4 représentant les autochtones de ADK/ACM3a

Classe 4 / 5 ; Effectif: 69			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.05583	autadk14	Autochtones ADK14
2	0.08990	autadk15	Autochtones ADK15
3	0.13663	autadk21	Autochtones ADK21
4	0.13663	autadk32	Autochtones ADK32
5	0.13879	autadk18	Autochtones ADK18

Tableau A5.24 : Classe 5 représentant les autochtones de Tabou/ACM3a

Classe 5 / 5 ; Effectif: 48			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.03617	auttab9	Autochtones Tabou9
2	0.06486	autgg18	Autochtones Guiglo18
3	0.11758	autgg12	Autochtones Guiglo12
4	0.16415	auttab14	Autochtones Tabou14
5	0.16822	auttab10	Autochtones Tabou10

A5.3.2 Tableaux de caractérisation des classes de ménages par les modalités/ACM3a

Tableau A5.25 : Caractérisation de la classe 1 par les modalités/ACM3a

Classe 1 / 5 (Effectif: 79 ; Pourcentage: 19,80)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Département et secteur OIPR d'enquête	Soubré	79,75	20,30	77,78	13,42	0,000	81
Vivez-vous dans le même campement/village que le propriétaire de forêt	Non vivre	86,08	30,33	56,20	11,62	0,000	121
Ethnie du chef de ménage	Baoulé	65,82	23,06	56,52	9,26	0,000	92
Origine du chef de ménage	Allochtone	78,48	40,85	38,04	7,50	0,000	163
Responsable de l'arrivée du chef de ménage dans le village/campement	Arrivé parent	83,54	47,37	34,92	7,27	0,000	189
Le chef de ménage est-il membre de l'ACVD	ACVD	49,37	20,05	48,75	6,61	0,000	80
Appartenance (membre) a une organisation locale (communautaire) de gestion de la forêt	Organisation locale	46,84	19,55	47,44	6,21	0,000	78
Appartenance à un groupement ou association d'agriculteurs	Association agriculteur	67,09	41,35	32,12	5,04	0,000	165
Emprunt d'outils agricoles	Emprunt	49,37	25,81	37,86	4,98	0,000	103

Tableau A5.26 : Caractérisation de la classe 2 par les modalités/ACM3a

Classe 2 / 5 (Effectif: 67 ; Pourcentage: 16,79)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Département et secteur OIPR d'enquête	Guiglo	79,10	19,05	69,74	12,19	0,000	76
Vivez-vous dans le même campement/village que le propriétaire de forêt	Vivre	86,57	41,35	35,15	8,26	0,000	165
Mode d'acquisition des terres cultivées en hévéa	Hévéa achat	49,25	13,28	62,26	8,12	0,000	53
Après l'acquisition de la forêt, entretenez-vous toujours des relations avec celui qui vous a donné la forêt	Relation	97,01	65,66	24,81	6,60	0,000	262
Responsable de l'arrivée du chef de ménage dans le village/campement	Arrivé Parent	83,58	47,37	29,63	6,56	0,000	189
Appartenez-vous à des groupes d'intérêt collectif que les propriétaires de forêt	Pas même groupe	88,06	58,15	25,43	5,64	0,000	232
Ethnie du chef de ménage	Burkinabé	58,21	31,33	31,20	4,89	0,000	125
Mode d'acquisition des terres cultivées en café	Café achat	34,33	14,04	41,07	4,60	0,000	56
Origine du chef de ménage	Allogène	61,19	36,34	28,28	4,41	0,000	145

Tableau A5.27 : Caractérisation de la classe 3 par les modalités/ACM3a

Classe 3 / 5 (Effectif: 136 ; Pourcentage: 34,09)							
Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Mode d'acquisition des terres cultivées en cacao	Cacao Achat	80,15	43,86	62,29	10,61	0,000	175
Département et secteur OIPR d'enquête	San Pedro	48,53	20,05	82,50	9,96	0,000	80
Responsable de l'arrivée du chef de ménage dans le village/campement	Arrivé moi-même	58,09	26,82	73,83	9,91	0,000	107
Après l'acquisition de la forêt, entretenez-vous toujours des relations avec celui qui vous a donné la forêt	Relation	94,85	65,66	49,24	9,52	0,000	262
Vivez-vous dans le même campement/village que le propriétaire de forêt	Vivre	69,12	41,35	56,97	8,03	0,000	165
Appartenance à un groupement ou association d'agriculteurs	Non organisation locale	99,26	80,45	42,06	7,77	0,000	321
Origine du chef de ménage	Allogène	61,76	36,34	57,93	7,45	0,000	145
Appartenez-vous à des groupes d'intérêt collectif que les propriétaires de forêt	Pas même groupe	82,35	58,15	48,28	7,17	0,000	232
Département et secteur OIPR d'enquête	Tabou	38,97	20,05	66,25	6,50	0,000	80

Tableau A5.28 : Caractérisation de la classe 4 par les modalités/ACM3a

Classe 4 / 5 (Effectif: 69 ; Pourcentage: 17,29)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Département et secteur OIPR d'enquête	ADK	100,00	20,55	84,15	16,92	0,000	82
Responsable de l'arrivée du chef de ménage dans le village/campement	Arrivée Etat/ARSO	60,87	10,78	97,67	12,69	0,000	43
Vivez-vous dans le même campement/village que le propriétaire de forêt	Vivre (NP)	89,86	28,32	54,87	11,92	0,000	113
Appartenez-vous à des groupes d'intérêt collectif que les propriétaires de forêt	Pas même groupe	91,30	30,08	52,50	11,81	0,000	120
Après l'acquisition de la forêt, entretenez-vous toujours des relations avec celui qui vous a donné la forêt	Relation (NP)	62,32	22,56	47,78	7,89	0,000	90
Ethnie du chef de ménage	Autres ethnies ivoiriennes	81,16	40,60	34,57	7,46	0,000	162
Origine du chef de ménage	Autochtones	55,07	22,81	41,76	6,40	0,000	91
Avez-vous bénéficié des aides de ceux déjà sur place quand vous êtes arrivé	Pas aide	76,81	43,86	30,29	5,99	0,000	175
Mode d'acquisition des terres cultivées en hévéa	Hévéa pas de terres cultivées	94,20	71,43	22,81	4,96	0,000	285
Après l'acquisition de la forêt, entretenez-vous toujours des relations avec celui qui vous a donné la forêt	Non relation	31,88	11,78	46,81	4,94	0,000	47

Tableau A5.29 : Caractérisation de la classe 5 par les modalités/ACM3a

Classe 5 / 5 (Effectif: 48 ; Pourcentage: 12,03)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Responsable de l'arrivée du chef de ménage dans le village/campement	Arrivée autochtone	91,67	12,03	91,67	14,65	0,000	48
Origine du chef de ménage	Autochtone	97,92	22,81	51,65	12,17	0,000	91
Après l'acquisition de la forêt, entretenez-vous toujours des relations avec celui qui vous a donné la forêt	Relation (NP)	95,83	22,56	51,11	11,81	0,000	90
Vivez-vous dans le même campement/village que le propriétaire de forêt	Vivre (NP)	100,00	28,32	42,48	11,49	0,000	113
Appartenez-vous à des groupes d'intérêt collectif que les propriétaires de forêt	Pas même groupe	95,83	30,08	38,33	10,27	0,000	120
Ethnie du chef de ménage	Autres ethnies ivoiriennes	97,92	40,60	29,01	8,99	0,000	162
Votre campement/village entretient-il des liens avec les autres campements/villages	Lien (NP)	50,00	8,27	72,73	8,60	0,000	33
Avez-vous bénéficié des aides de ceux déjà sur place quand vous êtes arrivé	Pas aide	97,92	43,86	26,86	8,51	0,000	175

A5.4 ACM3b

Figure A5.7 : Histogramme des valeurs propres de l'ACM3b

```

VALEURS PROPRES
APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION .. 1.8462
                                     SOMME DES VALEURS PROPRES .... 1.8462
HISTOGRAMME DES 24 PREMIERES VALEURS PROPRES

```

NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE	
1	0.2680	14.52	14.52	*****
2	0.2018	10.93	25.45	*****
3	0.1593	8.63	34.08	*****
4	0.1419	7.69	41.76	*****
5	0.1210	6.55	48.32	*****
6	0.1102	5.97	54.29	*****
7	0.0936	5.07	59.36	*****
8	0.0837	4.53	63.89	*****
9	0.0808	4.38	68.27	*****
10	0.0764	4.14	72.40	*****
11	0.0722	3.91	76.31	*****
12	0.0683	3.70	80.01	*****
13	0.0630	3.41	83.42	*****
14	0.0603	3.26	86.69	*****
15	0.0542	2.94	89.62	*****
16	0.0479	2.60	92.22	*****
17	0.0371	2.01	94.23	*****
18	0.0320	1.73	95.96	*****
19	0.0286	1.55	97.51	*****
20	0.0269	1.46	98.97	*****
21	0.0124	0.67	99.64	****
22	0.0056	0.31	99.94	**
23	0.0011	0.06	100.00	*
24	0.0000	0.00	100.00	*

Tableau A5.30 : Coordonnées, Contributions et Cosinus Carrées des modalités actives de l'ACM3b

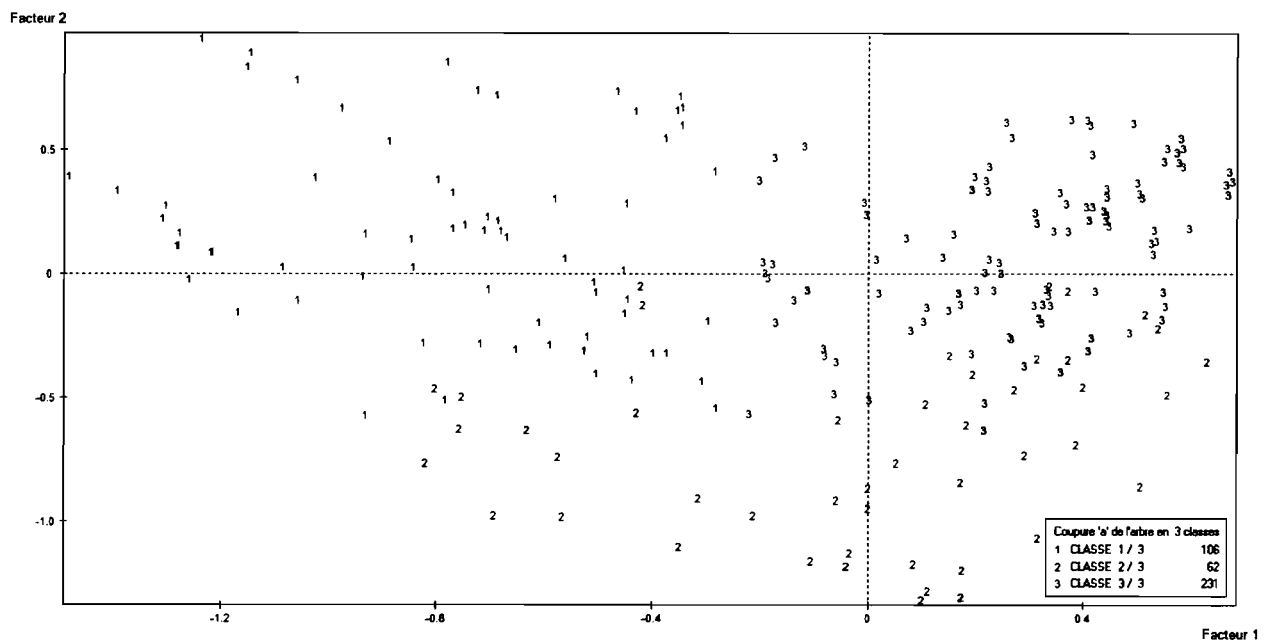
Coordonnées, Contributions et Cosinus Carrées des modalités actives			Coordonnées					Contributions					Cosinus carrés				
Libellé	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Département et secteur OIPR d'enquête																	
ADK	1,868	3,86585	-1,36	-0,07	-0,26	-0,42	0,27	10,97	0,04	0,70	1,96	0,99	0,48	0,00	0,02	0,04	0,02
Soubré	1,846	3,92593	0,49	-1,09	-0,28	0,47	0,66	1,38	9,45	0,77	2,51	5,32	0,06	0,30	0,02	0,06	0,11
San Pedro	1,823	3,98750	0,35	0,54	-0,31	-0,61	-0,23	0,70	2,26	0,92	4,14	0,68	0,03	0,07	0,02	0,09	0,01
Tabou	1,823	3,98750	0,37	0,32	0,74	0,36	0,65	0,81	0,79	5,30	1,42	5,53	0,04	0,03	0,14	0,03	0,11
Guiglo	1,732	4,25000	0,19	0,33	0,13	0,21	-1,45	0,20	0,83	0,15	0,47	23,25	0,01	0,03	0,00	0,01	0,19
Origine du chef de ménage																	
Autochtone	2,073	3,38462	-1,43	0,47	0,32	0,41	0,00	13,44	2,03	1,12	2,11	0,00	0,61	0,07	0,03	0,05	0,00
Allochtone	3,714	1,44785	0,17	-0,39	-0,92	0,30	-0,16	0,33	2,42	16,61	1,97	0,65	0,02	0,10	0,58	0,06	0,02
Allogène	3,304	1,75172	0,71	0,14	0,83	-0,59	0,17	5,26	0,27	12,13	6,96	0,72	0,29	0,01	0,39	0,20	0,02
Ethnie du chef de ménage																	
Baoulé	2,096	3,33696	0,45	-0,49	-1,17	0,59	0,04	1,33	2,20	15,35	4,35	0,03	0,06	0,07	0,41	0,10	0,00
Autres ethnies ivoirienne	3,691	1,46296	-0,89	0,16	-0,08	0,20	-0,18	9,23	0,39	0,12	0,86	0,87	0,54	0,02	0,00	0,03	0,02
Burkinabé	2,848	2,19200	0,77	0,23	0,81	-0,47	0,08	5,40	0,65	9,98	3,78	0,12	0,27	0,02	0,30	0,10	0,00
Autres ethnies étrangère	0,456	18,95000	0,31	-0,43	0,95	-1,35	0,78	0,13	0,37	2,20	5,02	2,00	0,00	0,01	0,05	0,10	0,03
Connaissance du Parc National de Taï																	
Connaissance PNT	4,033	1,25424	-0,59	-0,65	0,05	-0,56	-0,04	4,44	7,29	0,06	7,68	0,05	0,28	0,33	0,00	0,25	0,00
Non connaissance PNT	5,058	0,79730	0,47	0,52	-0,04	0,45	0,03	3,54	5,81	0,04	6,12	0,04	0,28	0,33	0,00	0,25	0,00
Rôle du Parc National de Taï selon le chef de ménage																	
Conservation flore/faune	3,395	1,67785	-0,53	-0,68	0,17	-0,54	-0,16	3,05	6,87	0,51	5,92	0,64	0,17	0,28	0,02	0,17	0,02
Préservation climat	0,570	14,96000	-0,93	-0,56	-0,70	-0,77	0,66	1,56	0,77	1,49	2,05	1,76	0,06	0,02	0,03	0,04	0,03
Rôle PNT non connu	5,126	0,77333	0,46	0,51	-0,03	0,44	0,03	3,38	5,89	0,03	6,04	0,04	0,27	0,34	0,00	0,25	0,00
Souhait d'acquisition d'autres terres																	
Souhait nouvelles terres	7,747	0,17353	0,00	0,28	-0,20	-0,16	0,12	0,00	2,56	1,60	1,22	0,76	0,00	0,44	0,22	0,15	0,08
Non Souhait nouvelles terres	1,344	5,76271	0,02	-1,59	1,13	0,93	-0,67	0,00	14,77	9,23	7,01	4,36	0,00	0,44	0,22	0,15	0,08
Responsable de l'attribution de la forêt-terre que vous cultivez																	
Attribution ARSO	0,592	14,34620	-1,04	-0,59	-0,08	-1,08	-0,07	2,02	0,88	0,02	4,16	0,02	0,08	0,02	0,00	0,08	0,00
Attribution Autochtone	5,126	0,77333	0,62	0,07	0,08	-0,09	-0,16	6,14	0,11	0,19	0,27	0,89	0,49	0,01	0,01	0,01	0,03
Attribution Parent	1,823	3,98750	-0,24	-0,60	-0,49	0,21	0,38	0,34	2,87	2,31	0,51	1,84	0,02	0,09	0,06	0,01	0,04
Attribution NP	1,549	4,86765	-1,35	0,70	0,33	0,47	0,10	8,95	3,32	0,89	2,05	0,10	0,38	0,10	0,02	0,05	0,00
Importance de la forêt pour le chef de ménage																	
Importance climat	1,299	6,00000	0,09	0,17	-0,02	0,30	-0,81	0,03	0,17	0,00	0,71	6,07	0,00	0,01	0,00	0,02	0,11
Importance source de richesse	6,744	0,34797	0,05	-0,11	-0,07	-0,11	0,01	0,06	0,35	0,15	0,53	0,00	0,01	0,03	0,01	0,04	0,00
Importance NP	1,048	7,67391	-0,47	0,49	0,44	0,36	0,97	0,72	1,10	1,09	0,82	7,03	0,03	0,03	0,03	0,02	0,12
Lieu de résidence du chef de ménage																	
Résidence exploitation	8,430	0,07838	0,08	-0,06	-0,08	-0,09	-0,02	0,16	0,15	0,26	0,44	0,03	0,08	0,05	0,07	0,11	0,01
Résidence hors exploitation	0,661	12,75860	-1,00	0,83	0,97	1,19	0,30	2,08	1,97	3,32	5,64	0,43	0,08	0,05	0,07	0,11	0,01
Manière d'acquisition d'autres terres																	
Achat	6,562	0,38542	0,28	0,22	-0,30	-0,27	0,02	1,59	1,36	3,19	2,89	0,03	0,20	0,12	0,24	0,19	0,00
Déclassement forêt	0,980	8,27907	-1,85	0,85	0,31	0,44	0,63	10,65	3,09	0,51	1,14	2,80	0,42	0,09	0,01	0,02	0,05
Non souhait terre	1,549	4,86765	0,00	-1,46	1,08	0,87	-0,50	0,00	14,40	9,66	7,03	2,75	0,00	0,44	0,24	0,15	0,05

Existence d'un comité villageois de gestion des conflits sur les forêts																	
Comité	5,673	0,60241	-0,21	0,26	-0,04	-0,16	-0,50	0,79	1,72	0,04	0,84	10,14	0,07	0,12	0,00	0,04	0,41
Pas comité	3,418	1,66000	0,35	-0,44	0,06	0,26	0,83	1,30	2,85	0,06	1,40	16,84	0,07	0,12	0,00	0,04	0,41

Figure A5.8 : Histogramme des indices de niveau de l'ACM3b

757	681	644	14	14.00	0.00581	***
758	746	732	8	8.00	0.00588	***
759	717	720	22	22.00	0.00629	***
760	749	696	15	15.00	0.00669	***
761	747	751	14	14.00	0.00768	***
762	737	705	13	13.00	0.00805	***
763	739	740	24	24.00	0.00813	***
764	707	760	18	18.00	0.00836	****
765	730	677	13	13.00	0.00868	****
766	695	741	11	11.00	0.00987	****
767	706	715	35	35.00	0.01018	****
768	726	703	33	33.00	0.01023	****
769	754	697	23	23.00	0.01072	****
770	750	722	18	18.00	0.01077	****
771	758	756	16	16.00	0.01082	****
772	735	709	22	22.00	0.01102	****
773	748	731	27	27.00	0.01103	****
774	767	745	42	42.00	0.01108	****
775	762	714	17	17.00	0.01115	****
776	742	711	26	26.00	0.01136	****
777	753	684	11	11.00	0.01195	****
778	752	743	27	27.00	0.01213	****
779	775	738	23	23.00	0.01335	****
780	759	757	36	36.00	0.01424	****
781	777	765	24	24.00	0.01616	****
782	768	776	59	59.00	0.01699	****
783	773	774	69	69.00	0.01800	****
784	755	766	26	26.00	0.01928	****
785	771	761	30	30.00	0.02135	****
786	784	785	56	56.00	0.03013	****
787	763	769	47	47.00	0.03181	****
788	781	778	51	51.00	0.03911	****
789	783	770	87	87.00	0.04164	****
790	772	788	73	73.00	0.04304	****
791	782	780	95	95.00	0.05328	****
792	779	764	41	41.00	0.05656	****
793	789	787	134	134.00	0.07050	****
794	793	791	229	229.00	0.10296	****
795	790	792	114	114.00	0.10395	****
796	794	786	285	285.00	0.17202	****
797	796	795	399	399.00	0.21762	****
SOMME DES INDICES DE NIVEAU = 1 52961						

Graphique A5.10 (1,2) : Représentation des individus de l'ACM3b



A5.4.1 Tableaux de classe des ménages identifiée/ACM3b

Tableau A5.31 : Classe 1 représentant les allochtones de ADK/ACM3b

Classe 1 / 3 ; Effectif: 106			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.32764	allochadk21	Allochtones ADK21
2	0.53266	autadk28	Autochtones ADK28
3	0.55289	auttab4	Autochtones Tabou4
4	0.59771	autadk5	Autochtones ADK5
5	0.59771	autadk6	Autochtones ADK6

Tableau A5.32 : Classe 2 représentant les autochtones de la zone de Soubré/ACM3b

Classe 2 / 3 ; Effectif: 62			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.50071	autsbr45	Autochtones Soubré45
2	0.50071	autsbr46	Autochtones Soubré46
3	0.50071	autsbr49	Autochtones Soubré49
4	0.54472	autsbr39	Autochtones Soubré39
5	0.56927	autsbr10	Autochtones Soubré10

Tableau A5.33 : Classe 3 représentant les allogènes de Soubré/ACM3b

Classe 3/3 ; Effectif: 231			
Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Traduction du libellé
1	0.36136	algbr3	Allogènes Soubré3
2	0.41739	algsp2	Allogènes San Pedro2
3	0.41739	algsp3	Allogènes San Pedro3
4	0.41739	algsp10	Allogènes San Pedro10
5	0.41739	algsp4	Allogènes San Pedro4

A5.4.2 Tableaux de caractérisation des classes de ménages par les modalités/ACM3b

Tableau A5.34 : Caractérisation de la classe 1 par les modalités/ACM3b

Classe 1 / 3 (Effectif: 106 ; Pourcentage: 26,57)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Origine du chef de ménage	Autochtone	69,81	22,81	81,32	12,85	0,000	91
Département et secteur OIPR d'enquête	ADK	65,09	20,55	84,15	12,57	0,000	82
Ethnie du chef de ménage	Autres ethnies ivoiriennes	88,68	40,60	58,02	11,97	0,000	162
Responsable de l'attribution de la forêt-terre que vous cultivez	Attribution (NP)	50,00	15,04	88,33	11,00	0,000	60
Manière d'acquisition d'autres terres	Déclassement forêt	28,30	7,77	96,77	8,59	0,000	31
Connaissance du Parc National de Taï	Connaissance PNT	73,58	44,36	44,07	7,01	0,000	177
Responsable de l'attribution de la forêt-terre que vous cultivez	Attribution ARSO	17,92	5,26	90,48	6,14	0,000	21
Souhait d'acquisition d'autres terres	Souhait nouvelles terres	100,00	85,21	31,18	5,89	0,000	340
Existence d'un comité villageois de gestion des conflits sur la forêt	Comité	83,02	62,41	35,34	5,19	0,000	249

Tableau A5.35 : Caractérisation de la classe 2 par les modalités/ACM3b

Classe 2 / 3 (Effectif: 62 ; Pourcentage: 15,54)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Souhait d'acquisition d'autres terres	Non souhait nouvelles terres	95,16	14,79	100,00	17,30	0,000	59
Manière d'acquisition d'autres terres	Non souhait	95,16	14,79	100,00	17,30	0,000	59
Département et secteur OIPR d'enquête	Soubré	43,55	20,30	33,33	4,46	0,000	81
Rôle du Parc National de Taï selon le chef de ménage	Conservation flore/faune	61,29	36,09	26,39	4,27	0,000	144
Connaissance du Parc National de Taï	Connaissance PNT	64,52	44,36	22,60	3,33	0,000	177
Existence d'un comité villageois de gestion des conflits sur la forêt	Pas Comité	53,23	37,59	22,00	2,59	0,005	150

Tableau A5.36 : Caractérisation de la classe 3 par les modalités/ACM3b

Classe 3 / 3 (Effectif: 231 ; Pourcentage: 57,89)							
Libellé des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Manière d'acquisition d'autres terres	Achat	94,37	68,67	79,56	13,36	0,000	274
Responsable de l'attribution de la forêt-terre que vous cultivez	Attribution autochtone	79,22	54,89	83,56	11,66	0,000	219
Souhait d'acquisition d'autres terres	Souhait Nouvelles terres	100,00	85,21	67,94	10,48	0,000	340
Rôle du Parc National de Taï selon le chef de ménage	Rôle PNT non connu	74,46	55,64	77,48	8,89	0,000	222
Connaissance du Parc National de Taï	Non connaissance PNT	74,46	55,64	77,48	8,89	0,000	222
Origine du chef de ménage	Allogène	50,65	36,34	80,69	7,05	0,000	145
Ethnie du chef de ménage	Burkinabé	44,59	31,33	82,40	6,82	0,000	125
Département et secteur OIPR d'enquête	San Pedro	29,00	20,05	83,75	5,34	0,000	80

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adhikari, B. and Lovett, J. C. (2006). Institutions and collective action: Does heterogeneity matter in community-based natural resource management? *Journal of Development Studies*, Vol. 42, No. 3, pp. 426 – 445.
- Agrawal, A. (2007). Forests, governance, and sustainability : common property theory and its contributions. *International Journal of the Commons* 1(1) : 111-136.
- Agrawal, A., Gibson, C. C. (1999). Enchantment and Disenchantment: The Role of Community in Natural Resource Conservation, *World Development* 27 (4), 629-649.
- Agrawal, A., Goyal, S. (2001). Group size and collective action : third-party monitoring in common-pool resources. *Comparative political studies* 34(1): 63-93.
- Alden, W. L. (2008). Custom and commonage in Africa: rethinking the orthodoxies. *Land Use Policy* 25: 43-52.
- Andelson, R.V. (1991). *Commons Without Tragedy: Protecting the Environment from Overpopulation --A New Approach*. Maryland: Barnes and Noble.
- Andriananja H., Radja K., Sirven N. (2006). « Réseaux de parenté de Majakatombo, la gestion communautaire de la forêt », *Economie Rurale*, n°294-2958, juillet-octobre.
- Andriananja, H., Raharinirina, V. (2004). Quels enjeux pour la durabilité et la gouvernance des ressources naturelles et forestières à Madagascar ? *Mondes en développement*, Vol. 32-2004/3 - n°127.
- Angeon, V. et Callois, J.-M. (2006). Capital social et dynamiques de développement territorial : l'exemple de deux territoires ruraux français, *Espaces et sociétés* /2-3, 124-125, p. 55-71.
- Aubertin C., Pinton F., Rodary E. (2008). Le développement durable, nouvel âge de la conservation, in *Aires protégées, espaces durables ?* Aubertin C., Rodary E. [eds], Marseille, IRD, pp 18-28.
- Australian Nature Conservation Agency (ANCA) (1995). Application of IUCN Protected area management categories, Draft Australian Handbook, 54 p.
- Avenard J.-M., Eldin M., Girard G., Sircoulon J., Touchebeuf P., Guillaumet J.L., Adjanooun E., Perraud A. (1971). Le milieu naturel de la Côte-d'Ivoire, Paris, ORSTOM (Mémoire 50), cartes en annexe.
- Badouin, R. (1987). L'analyse économique du système productif en agriculture, *Cahiers Sciences Humaines* 23 (3-4), 357-375.
- Baland, J. M. and Platteau, J.P. (1996). Halting degradation of natural resources ; Is there a role of rural communities ?, *FAO, Oxford University Press*.

Baland, J. M and Platteau, J. P. (1999). The ambiguous impact of inequality on local resource management, *World Development*, Vol. 27, No. 5, pp. 773-788.

Ballet, J. (2005). Stakeholders et capital social, *Revue française de gestion*, vol. 3, n° 156, p. 77-91.

Ballet, J. (2007). La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique. *Développement Durable et Territoire, Varia*, mis en ligne le 29 août 2007. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document3961.html>. Consulté le 06 juin 2011.

Ballet, J. (2011). Vulnérabilités, cohésion sociale, et résilience dans les pays en développement, papier présenté au colloque sur "Reconstruction post crise : fondements éthiques et résiliences pour un développement durable". Côte d'Ivoire, Abidjan, du 30 novembre au 1^{er} décembre 2011, CERAP.

Ballet, J., et Guillon, R. (2003). « Introduction », in Ballet, J., et Guillon, R. (eds), *Regards croisés sur le capital social*, Paris : L'Harmattan (7-12).

Barnaud, C. (2008) Equité, jeux de pouvoir et légitimité : les dilemmes d'une gestion concertée des ressources renouvelables, mise à l'épreuve d'une posture d'accompagnement critique dans deux systèmes agraires des hautes terres du Nord de la Thaïlande, Thèse pour le doctorat en géographie humaine, économique et régionale de l'Université Paris X Nanterre.

Bassett, T. J. (2002). « Patrimoine et territoires de conservation dans le nord de la Côte d'Ivoire ». In Cormier-Salem M.,-C. et al. (éds.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, IRD Editions collection Colloques et séminaires : 324-342.

Béliné, V. (1994). Réhabilitation et gestion des forêts en Côte d'Ivoire : un nouveau défi pour la SODEFOR. *Le Flamboyant*, 29 : 14-18.

Béliné, V. (1995). Situation des réserves botaniques. WWF, Abidjan, 76 pp.

Berkes, F. (1989). *Common Property Resources; Ecology and Community-Based Sustainable Development*, London: Belhaven Press.

Berkes, F. (1997). New and not-so new directions in the use of the commons: comanagement. *The Common Property Resource Digest. Quaterly Publication of the international association for the study of common property*, 42, 5-7.

Bevort, A. (2003). Note critique. À propos des théories du capital social : du lien social à l'institution politique, *Sociologie du travail* 45 (2003) 407-419.

Bied-Charenton M., Makkaoui R., Petit O., Requier-Desjardins M., 2006, « La gouvernance des ressources en eau dans les pays en développement : enjeux nationaux et globaux » *Mondes en développement*, Vol. 34-2006/3 - n°135.

Blaikie, P. & Jeanrenaud, S. (1997). "Biodiversity and human welfare", in Ghimire K. B. & Pimbert M. P. (eds), *Social change & conservation. Environmental politics and impacts of National Parks and Protected Areas*, London: UNRISD (46-70).

- Blandin, P. (2009). De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité. Sociologie et Société, Eds Quae, Versailles, France.
- Borrini-Feyerabend, G. (2007). *The «IUCN protected areas matrix ». A tool toward effective protected area systems*. Communication à l'IUCN Protected Areas Categories Summit, Almeria, 7-11 mai 2007.
- Borrini-Feyerabend, G. et Dudley, N. (2005). Elan Durban – Nouvelles perspectives pour les Aires Protégées à Madagascar. IUCN, WCPA, CEESP.
- Boserup, E. (1970). *Évolution agraire et pression démographique*. Traduction française, 1970, Paris, Flammarion.
- Bossard, L. (2003). « Peuplement et migration en Afrique de l'Ouest : une crise régionale en Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, 2 n° 206, p. 151-165.
- Bourdieu, P. (1979). Les trois états du capital culturel, Actes de la recherche en sciences sociales, n°30, p. 2-6.
- Brahy, N. et Louafi, S. (2004). La Convention sur la diversité biologique à la croisée de quatre discours, les rapports de l'Iddri, n° 3 ; www.iddri.org.
- Bromley, D.W. (1991). Environment and economy. Property rights and public policy, Cambridge, MA, Basil Blackwell, 250p.
- Bromley, D.W., Feeny, D., McKean, M.A., Peters, P., Gilles, J., Oakerson, R., Runge, C.F., Thomson, J. (Eds). (1992). Making the Commons work: Theory, practice and policy, San Francisco, CA: Institute for Contemporary Studies.
- Brou, T. Y. (2005). Climat, mutations socio - économiques et paysages en Côte d'Ivoire, mémoire de synthèse des activités scientifiques présenté en vue de l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches, *Université des Sciences et Technologies de Lille*.
- Brown, D. (1999). « Principes et pratique de cogestion forestière : témoignages d'Afrique de l'Ouest », document N°2 de l'Union Européenne sur la foresterie tropicale. Overseas Development Institute, Londres, Commission européenne Bruxelles.
- Brown, K. (2003). Three challenges for a real people-centred conservation, *Global Ecology and Biogeography* n°12, pp.89-92.
- Buttoud, G. (2001). *Gérer les forêts du sud. L'essentiel sur la politique et l'économie forestière dans les pays en développement*, l'Harmattan, Paris.
- Cadilhone, J.J., Bossard, P., Viaux, P., Girardin, P., Mouchet, C., Vilain, L. (2006). Caractérisation et suivi de la durabilité des exploitations agricoles françaises : les indicateurs de la méthode iderica. *NEE* n°26, pp. 127-158.
- Cambien, A. (2007). Une introduction à l'approche systémique : Appréhender la complexité, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu), www.certu.fr.

Carlsson, L. & Berkes, F. (2004). "Co-management: concepts and methodological implications", *Journal of Environmental Management* 75: 65-76.

Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS) (2000). Etat des recherches en cours dans le Parc National de Taï, séminaire du 8 au 10 mars 2000 à l'Université de Cocody Abidjan, (Côte d'Ivoire), Sempervira n°9.

Chambers, R. (1997). *Whose reality counts? Putting the first last*. Londres : IT Publications.

Chambers R., Pacey A. & Thrupp L.A. (1989). *Farmer first: farmer innovation and agricultural research*, Londres : Intermediate technology publications.

Chauveau, J.-P. (1995). « Pression foncière, cycle domestique et crise économique: Etude de cas en Côte d'Ivoire », in Blanc-Parnard C. et Cambrézy L. , *Terres, terroirs, territoires: les tensions foncières*, Paris, ORSTOM, pp. 107-129.

Chauveau, J.-P. (2002). Dynamiques foncières, changement législatif et durabilité de l'agriculture familiale de plantation dans la région forestière ivoirienne, Séminaire sur la Dynamique des espaces ruraux et réorganisation foncière, IAM.M, 15-16 avril. Texte provisoire.

Cirelli M.T., Schmithusen F., Texier J.; Young T. (2003). "Tendances du droit forestier en Afrique et en Europe, FAO étude législative 72.

Coase, R. H. (1960). The problem of social cost. *Journal of Law and Economics*.

Coleman J.S. (1988). "Social capital in the creation of human capital", *American journal of sociology*, vol. 94, pp. S95-S120.

Coleman, J.S. (1990). *The Foundations of Social Theory*, Cambridge (Mass.), Belknap.

Collas de Chatelperron, P. (2005). « Gestion participative des forêts de production au Cameroun », *Bois et forêts des tropiques*, n°283 (1), p.51-63.

Collas de Chatelperron P., Razafindrianilana N. (2005). "Impacts environnementaux des transferts de gestion" in Montagne P., Razanamaharo Z., Cooke A. (Eds), *Tanteza, le transfert de gestion à Madagascar : dix ans d'efforts*, Antananarivo, cite, 7p.

Collier, P. (1998). Social Capital and Poverty. Social Capital Initiative Working Paper No. 4.

Commission Economique pour l'Afrique (CEA) (2005). Gestion des ressources en terres aux fins du développement durable : orientations recommandées. Quatrième réunion du Comité du développement durable, Addis-Abeba.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) (1987). *Notre avenir à tous*, traduction française, Montréal, Éd. du Fleuve, 1989.

Common, M., Perrings, C. (1992). "Towards an ecological economics of sustainability", *Ecological Economics*, Vol. 6, 7-34

Commoner, B. (1988). Rapid population growth and environmental stress, in Consequences of rapid population growth in developing countries, United Nations Expert Group Meeting, New York, p. 231-263.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED, 1992) à Rio de Janeiro, Brésil.

Convention de la diversité biologique (CDB) (2009). Quatrième rapport national, version provisoire, République de Côte d'Ivoire.

Coopération française (2008). Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud, Livre blanc des acteurs français de la Coopération française. Comité technique « Foncier et Développement ».

Coquery-Vidrovitch, C. et Laclavère, G. (dir.) (1988). *Atlas historique de l'Afrique*, Paris, Editions du Jaguar.

Cote S, Healy, T. (2001). The Well-being of Nations. The role of human and social capital. Organisation for Economic Co-operation and Development, Paris.

Crickillon, J. (2007). *Regard sur le roman américain : du transcendantalisme émersonien au roman western* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. <http://www.arlfb.be/ebibliotheque/communications/crickillon111003.pdf>.

Dahal, G. R., Adhikari, K. P (2008). Bridging, linking, and bonding social capital in collective action: The Case of Kalahan Forest Reserve in the Philippines, Collective Action and Property Rights (CAPRI) Working Paper No. 79.

D'Aquino, P. (2002b) Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante. *L'espace géographique*, 2002(1), 2-22.

Dasgupta, P., Heal, G. (1979). *Economic theory and exhaustible resources*, Cambridge University Press, Cambridge.

De Rosnay, J. (1975). Le microscope, vers une vision globale, Seuil Points, p.89.

Demont M., Jouve P., Stessens J. et Tollens E. (1999). "Evolution des systèmes agraires dans le Nord de la Côte d'Ivoire : les débats «Boserup versus Malthus» et «compétition versus complémentarité» révisités." Working Paper, n° 52, Département d'Economie Agricole et de l'Environnement, Katholieke Universiteit Leuven.

Deutsch, K.W. (1974). On the interaction of ecological and political systems : some potential contributions of the social sciences to the study of man and his environment. *Information sur les sciences sociales*, 13 (6): 5-15.

Diaby, M. K., Diaby, B. (1995). Rapport de l'étude socioéconomique dans le village de Djapadji. PACNT, San Pédro.

Diarra, I. (1999). Analyse économique de la cogestion de la forêt en côte d'ivoire : cas des zones rurales de la région d'Abengourou (est de la côte d'ivoire). *Thèse de doctorat en Sciences Economiques, CIREs, Université d'Abidjan*.

Diarrassouba, N., Sissoko, A., Goh, D., Diarrassouba, M. (2005). Prévention de crises et consolidation de la paix dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire (Etude exploratoire), in *Projet « Prévention de crises et consolidation de la paix dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire »*, Ministère de la Réconciliation Nationale et des Relations avec les Institutions, République de Côte d'Ivoire, GIZ.

Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx) (1993). Développement rural et préservation de l'environnement forestier. Enjeux et perspectives en zone de forêt dense, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) (2009) *Stratégie de relance du développement et de réduction de la pauvreté*, République de Côte d'Ivoire.

Donnadieu, G. et Karsky, M. (2002). *La systémique : penser pour agir dans la complexité*, Liaisons.

Donnadieu, G., Durand, D., Neel, D., Nunez, E., Saint-Paul, L. (2003). L'Approche systémique : de quoi s'agit-il ? Synthèse des travaux du Groupe AFSCET " Diffusion de la pensée systémique", [En ligne] <http://www.afscet.asso.fr/> (consulté le 03 juin 2011).

Duban, F. (2000). L'écologisme américain : des mythes fondateurs de la nation aux aspirations planétaires, Université de la Réunion.

Dudley, N. (Éditeur) (2008). *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. Gland, Suisse : UICN. x +96pp.

Dudley, N. et Stolton, S. (2003). Classer les aires protégées, in *Vème Congrès mondial sur les parcs de l'UICN: Bénéfices par-delà les frontières*, Planète Conservation, bulletin UICN.

Dufumier, M. (2001). *Les projets de développement agricole, manuel d'expertise*. Karthala.

Durand, D. (1979). *La systémique*, PUF "Que sais-je ?" n°1795.

Ehrlich, P-R. (1968). *The Population Bomb*. New York, Ballantine Books Inc., 152 p.

Elliott, C. (1987). Paradigmes de conservation des forêts, In *Unasylva* N°187 (1987) : Conservation et utilisation des forêts, Revue internationale des forêts et des industries forestières - 47 - 1987/3 & 4, FAO.

Evans, P. (1996). Government action, social capital and development: Reviewing the evidence on synergy. *World Development* 24 (6), 1119–1132.

FAO (1981). " Forest resources of Tropical Africa ", Rome.

FAO (1997). *L'état des forêts mondiales*, FAO, Italie, Rome, p. 200.

FAO (2004). *Données agricoles de FAOSTAT*, <http://faostat.fao.org/faostat/>.

FAO (2005). L'irrigation en Afrique en chiffres, enquête AQUASTAT, FAO rapports sur l'eau.

Feral, F. (2007). « L'administration des aires marines protégées en Afrique de l'ouest », *Mondes en développement* 35(138) : 43-60.

Ferrari, S., (2004). Approche théorique pour l'élaboration d'un indicateur de durabilité d'un processus de production agricole. *Ingenieries* N°37, pp 65-73.

Freeman R. E. (1984). *Strategic management : A stakeholder approach*, Boston, Pitman-Ballinger.

Froger, G., Meral, P., Herimandimby, V. (2004). "The expansion of participatory governance in the environmental policies of developing countries: the example of Madagascar", *International Journal of Sustainable Development*, Vol.7, n°2.

Fukuyama, F. (1995). *Trust: the social values and the creation of prosperity*, New York: The free press.

Gafsi, M. (2006). Exploitation agricole et agriculture durable. *Cahiers Agricultures* vol. 15, n° 6, novembre-décembre 2006.

Gaspar, F. and Platteau, J.P. (2007). Heterogeneity and collective action for regulation: Lessons from the senegalese small-scale fisheries, in J.M. Bland, P. Bardhan and S. Bowles (Eds.), *Inequality, cooperation, and environmental sustainability*, Princeton University press, 159-204.

Gastineau, B. et Sandron, F. (2006). « Démographie et environnement à Madagascar », *Économie rurale* [En ligne], 294-295, mis en ligne le 23 octobre 2009. URL : <http://economierurale.revues.org/index921.html>.

Gemenne, F. (2007). *Migrations et environnement. Introduction sur une relation méconnue et souvent négligée*, Etopia, Centre d'animation et de recherche en écologie politique, juin. Accessible en ligne : www.etopia.be/IMG/Gemenne--migration-etenvironnement.pdf.

Gillis M., Parkins D. H., Roemer M., Snodgrass D.R (1998). *Economie du Développement*, Editions De Boeck Université Bruxelles. 2^{ème} édition traduction de la 4^{ème} édition américaine par Baron-Renault. Partie 2, chapitre 7 (199-240p.).

Gittel, R., Vidal, A. (1998). *Community Organizing: Building Social Capital as a Development Strategy*. Sage Publications, Newbury Park, CA.

Gnangui, A. (2009). Introduction au droit de l'environnement en Afrique - Le cas de la Côte-d'Ivoire, l'Harmattan, Etudes africaines.

Godard, O., Hubert, B. (2002) Le développement durable et la recherche scientifique à l'INRA. Rapport à madame la directrice générale de l'INRA, *Rapport Intermédiaire De Mission – 23 Décembre 2002*

Godin, C. (1998). *La totalité 1 : de l'imaginaire au symbolique*, Editions Champ Vallon 01420 Seyssel.

Gordon, H.S. (1954) « The economic theory of a common property resource: the fishery », *Journal of Political Economy*, 62 (2): 124-142.

Goussard, J.J., Labrousse, R. (2008). Des écosystèmes entre conservation, production ; gestion dans la durée, *in défis agricoles africains*, Devèze, J.C. [eds], Paris, AFD, Karthala, pp 73-98.

Granovetter, M. (1973). The strenght of weak ties, *American Journal of Sociology*, n°78, p. 1360-1380.

Granovetter, M. (1985). Economic action and social structure : the problem of embeddedness, *American Journal of Sociology*, vol. 91, p. 481-510.

Gregersen H.M., Arnold J.E.M., Lundgren A.L., Contreras-Hermosilla A. (1997). Détermination de la valeur des forêts : Contexte, problèmes et orientations. Etude FAO forêts 127.

Grimble, R., et Wellard, K. (1997). Stakeholder methodologies in natural resource management: a review of principles, contexts, experiences and opportunities. *Agricultural Systems*, 55(2), 173-193.

Grootaert, C. (1997). *Social capital: the missing link?*, Expanding the mesure of wealth, The world Bank, Washington.

GTZ (2005). Les impacts socio-économiques de la gestion décentralisée des ressources naturelles : la contribution des conventions locales à la lutte contre la pauvreté, Réseau Sectoriel Développement Rural Afrique.

Hardin, G. (1968). « The tragedy of commons », *Science* 162:1243-48.

Ibo, G. J. (1997). La SODEFOR et la cogestion forestière en Côte d'Ivoire. Où en est-on ? International Institute for Environment and Development (IIED).

Ibo, G. J. (2000). « La gestion des forêts en Cote d'Ivoire de 1900 à 2000 », in Gestion durable des forêts au Cameroun : vers une foresterie responsable, contributions du projet Forêts et Terroirs, *Actes de l'atelier d'échanges 4-6 Juillet 2000*, CIRAD, Yaoundé.

Ibo, G. J. (2006). Retraits des terres par les "jeunes" autochtones sur les anciens fronts pionniers de Côte d'Ivoire : expression d'une crise de transition intergénérationnelle, colloque international "Les frontières de la question foncière", Montpellier.

Ibo, J. (2005). Les nouvelles orientations de la gestion du patrimoine naturel en Côte d'Ivoire, in Cormier-Salem, M-C. et al. (Eds), *Patrimoines naturels au Sud*, Territoires, identités et stratégies locales. IRD, collection Colloques et séminaires, 71-96 pp.

Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale (INPACT) (2004) : Socle commun de la durabilité, document rédigé par les membres du pôle INPACT (l'AFIP, l'InterAFOCG, la FADEAR, la FNAB, la FNAPF, la FNCIVAM, et le RAD).

Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), Natural Resources Institute (NRI), Royal African Society (RAS) (2005): Le foncier en Afrique : actif marchand ou moyen de subsistance sûr ? *Résumé des conclusions tirées de la conférence sur le foncier en Afrique qui s'est tenu à Londres les 8 et 9 novembre 2004, Dossier n° 136.*

Institut National de la statistique (INS) (1998). Premiers résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), République de Côte d'Ivoire.

Jouve, P. (2006). « Transition agraire : la croissance démographique, une opportunité ou une contrainte ? », *Afrique contemporaine*, 1 n°217, p. 43-54. DOI : 10.3917/afco.217.54.

Kientz, A. (1992). Protection du parc national de Taï et gestion des terroirs par la population riveraine, rapport établi par ordre et pour le compte de la GIZ. Coopération Technique avec la république de Côte d'Ivoire, Programme Sectoriel d'Aménagement Forestier et de Protection de la Nature.

Koffi, K. J. M. (1996). *Stratégie de gestion forestière durable en Côte d'Ivoire : étude de cas des systèmes agrosylvicoles dans la région du centre-nord*, Thèse de doctorat, CIRES, Université d'Abidjan.

Koffi, K. J. M. (2005). *Analyse économique de l'aménagement forestier dans une perspective de développement socialement durable en Côte d'Ivoire*, thèse pour le doctorat en Sciences Economiques, Université de Montpellier I.

Lachaux, C. (1980). Les parcs nationaux, paris, PUF.

Lapeyre, R. (2006). « Conflits d'usage et gouvernance décentralisée du tourisme en zones rurales namibiennes : peut-on privatiser le bien commun touristique ? » *Mondes en développement*, vol.34, 4^e trimestre, n°136.

Larrère, C. (2006). Développement durable : quelques points litigieux. Les ateliers de l'éthique, volume1 numéro 2, automne / fall.

Lauginie, F. (2007). Conservation de la nature et aires protégées en Côte d'Ivoire. NEI/Hachette et Afrique Nature, Abidjan, xx + 668 pp.

Lavigne D. P, Toulmin C., Traoré S. (1996). « *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest : dynamiques foncières et interventions publiques* ». Sous la direction de, Karthala – URED.

Lavigne-Delville P. & Mathieu M. (2000). « Diagnostic participatif, enjeu de pouvoir et processus social », In P. Lavigne-Delville, N. E. Selamna & M. Mathieu (Eds.), *Les enquêtes participatives en débat. Ambitions, pratiques et enjeux*, Paris : GRET-Karthala-ICRA (497-536).

Leonard, E. et Ibo, J.G. (1994). Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte-d'Ivoire.

Leonard, E. et Oswald, M. (1994). Une agriculture forestière sans forêt. Transformations de l'environnement et mise en place de systèmes agricoles stables en Côte d'Ivoire forestière. *Bulletin du GIDIS-CI* n°10, 10-35.

Lescuyer, G. (2000). Evaluation économique et gestion viable de la forêt tropicale : réflexion sur un mode de coordination des usages d'une forêt de l'est-Cameroun. *Thèse pour le doctorat en Socio-Economie du Développement, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris.*

Lescuyer, G. (2005). « Formes d'action collective pour la gestion locale de la forêt camerounaise : organisations « modernes » ou institutions « traditionnelles » ? *Vertigo*, la revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 6, n°3, décembre.

Lin, N. (1995). "Les ressources sociales : une théorie du capital social", *Revue Française de sociologie*, 36, pp. 685-704.

Livet, P. (1997). Les problèmes de constitution de l'action collective. Cognition et sciences sociales. R. Boudon and al. Paris, Presses Universitaires de France.

Locatelli, B. (2000). Pression démographique et construction du paysage rural des tropiques humides : l'exemple de Mananara (Madagascar). Thèse de doctorat, Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Centre de Montpellier, 441 p.

Ludwig von Bertalanffy (1973). Théorie générale des systèmes, traduit par Jean-Benoit Chabrol. Un vol. 24 x 15,5 de xv-296 pp. Paris, Dunod, 1973.

Lutz, W. (1994). World population trends : global and regional interaction between population and environment. In : Arizpe L., Stone M.P. et Major D.C. (Eds.), *Population and environment : rethinking the debate* (pp. 41-65). Boulder, Colorado: Westview Press.

Malthus, T-R. (1798). *Essai sur le principe de population*, un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi, Paris : Éditions Gonthier, 1963, 236 pages. Collection : Bibliothèque Médiations.

Marquette, C.M. et Bilsborrow, R. (1997). Population and environment relationships in developing countries : a select review of approaches and methods. In : Baudot B. et Moomaw W. (Eds.), *The population, environment, security equation* . New York : MacMilian.

Masutti, Christophe (2004). *Le Dust Bowl, la politique de conservation des ressources et les écologues aux Etats-Unis dans les années 1930*, Thèse de doctorat, Université Louis Pasteur, Strasbourg.

Mathieu, P. et Freudenberger, M. (1998). "La gestion des ressources de propriété communautaire", In Lavigne Delville Ph. (1998), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala, Paris.

Matthews E., Payne R., Rohweder M., Murray S. (2000). *Pilot analysis of Global ecosystems : forest ecosystems*, World Resources Institute, Washington D.C, p.16

Mazoyer, M., et Roudart, L. (1997). *Histoire des agricultures du monde: du néolithique à la crise contemporaine*. Paris, France: Éditions du Seuil.

Mbile P., Vabi M., Meboka M., Okon D., Arrey-Mbo J., Nkongho F., Ebong E. (2005). « Linking management and livelihood in environmental conservation : case of the Korup National Park Cameroon », *Journal of Environmental Management* 76 (2005) 1-13.

Méral, P. (2004). « Indicateurs économiques pour l'évaluation des transferts de gestion », Rapport, Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France, Madagascar.

Mettrick, H. (1994). Recherche agricole orientée vers le développement : le cours ICRA /Wageningen : Le Centre International pour la Recherche Agricole orientée vers le développement, 288p.

Millennium Ecosystem Assessment (MEA) (2005). *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*. Island Press, Washington, DC.

Ministère de l'agriculture et des ressources animales (MINAGRA) (1989). Répartition régionale de la production de café et de cacao, République de Côte d'Ivoire.

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MINEEF) (2006). Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc National de Taï ; Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), Côte d'Ivoire.

Ministère de l'Environnement (1999). Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec, 128 p.

Montagne P., Ramamonjisoa B. (2006). « Politiques forestières à Madagascar entre pression et autonomie des acteurs », *La Revue Economie Rurale, Agricultures-Alimentations-Territoires* 294-295 juillet-Octobre 2006.

Montagne P., Nouvellet Y., Bertrand A. (2006). « Nouvelles politiques forestières, interventions multiples de nouveaux acteurs privés et renouvellement des fonctions des agents des administrations, in *L'Etat et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*, Bertand, A., Montagne, P. et Karsenty, A. [eds], Paris, L'Harmattan, pp 96-128.

Mors, M. (1993). Le Principe de subsidiarité et la politique de l'environnement dans la communauté. *Insee Méthodes* 39-40 : 235-248.

Narayan, D. (1999). *Bonds and bridges: social capital and poverty*, Reasearch paper, The World Bank, Washington.

Neef, A (2005). Participatory approaches for sustainable land use in Southeast Asia: an overview. In A. Neef (Ed.), *Participatory approaches for sustainable land use in Southeast Asia* (pp. 3-32). Bangkok: White Lotus.

Nguingui, J.C (1999). Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale – revue des initiatives existantes. *CIFOR Occasional Paper* N°23, p. 24.

North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press.

Odera, J. (2004). « Lessons learnt on community forest management in Africa », a report prepared for the project “lessons learnt on sustainable forest management in Africa”.

Okoth-Ogendo, H.W.O. (1993). “Agrarian Reform in Sub-Saharan Africa: An Assessment of State responses to the African Agrarian Crisis and Their Implications for Agricultural development”, In T.J. Basset et D.E. Crummey (eds), *Land in African Agrarian Systems*, Madison, WI, University of Wisconsin Press.

Olson (1965). *The logic of collective action, public goods and the theory of groups*, Havard University Press, 186 p.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (1995). *L’agriculture durable. Questions de fond et de politiques dans les pays de l’OCDE*, Paris.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2005). *Multifonctionnalité*. Paris : OCDE, 2005. <http://www.oecd.org>, [10 mai 2005].

Ostrom, E. (1998). A behavioral approach to the rational choice theory of collective action, *American Political Science Review*, Vol. 92, No 1 1-22.

Ostrom E., Gardner R., Walker J. (1994). *Rules, games, and common-pool resources*. The University of Michigan Press, Ann Arbor.

Ostrom, E. (1999a). Self governance and forest resources. *Occasional paper n° 20*, Center for International Forestry Research, Bogor, Indonesia. [Http://www.cgiar.org/cifor](http://www.cgiar.org/cifor).

Ostrom, E. (1999b). “Social Capital: A Fad or Fundamental Concept?” in P. Dasgupta & I. Serageldin (Eds.), *Social Capital – A Multifaceted Perspective*, Washington D.C: The World Bank: 172-214.

Ostrom, E. (2009). A general framework for analyzing sustainability of social-ecological systems, *Science New Series*, Vol. 325, No. 5939, pp. 419-422.

Ostrom, E., (1990). *The political economy of institutions and decisions : Governing the commons*, Cambridge, Cambridge University Press.

Peet, R. and Watts, M. (1996). *Liberation Ecologies: Environment, development, social movements* . First Edition ed. New York: Routled.

Perraud, A. (1971). “Les sols”, in. Avenard, J.M. et al., 1971, pp 265-391.

Phillips, A. (1996). *Breaking the myths : protected areas with people*, Montréal, Global Biodiversity Forum, 31 août au 1^{er} septembre 1996.

Pillot, D. (1987). *Recherche développement et farming system research : concepts, approches et méthodes*. Travaux de Recherche Développement, Groupe de Recherche et d’Echanges Technologiques (GRET), Paris.

Plan d'Action Environnemental-Côte d'Ivoire (PNAE-CI) (1996). Revue des Investissements et Projets Environnementaux, Programme d'Actions Prioritaires (1996-2000). Ministère du Logement, du Cadre de Vie et de l'Environnement. Abidjan 14 juin 1996.

Plante S., André P. (2002). La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de référence pour une réflexion sur les communautés locales. *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, XXV:1, 117-132.

Platteau, J-P. (2003). Droits de Propriété et Gestion Efficace des Ressources Naturelles. Les Séminaires de l'Iddri, 10, Conférence du 1 juillet, Paris.

Poissonnet M., Brudo V., Dosso M. (2006). « La forêt protégée de Kakamega (Ouest Kenya) entre deux futurs immédiats : destruction annoncée ou gestion ? » *Cahiers Agricultures vol. 15, n°5, septembre-octobre*.

Poissonnet M., Lescuyer G. (2005). « Aménagement forestier et participation : quelles leçons tirer des forêts communales du Cameroun ? » *Vertigo*, la revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 6, n°2, septembre.

Ponthieux, S. (2006). Le capital social, collection Repères, Editions La Découverte, Paris.

Portes, A. (1998). « Social capital : its origins and applications in modern sociology », *Annual Reviews Sociology*, p. 1-23.

Portes, A. and Landholt, P. (1996). "The Downside of Social Capital", *The American Prospect*, 26 (May-June): 18-21.

Poteete, A., Ostrom, E. (2004). Heterogeneity, group size, and collection action : the role of institutions in forest management. *Development and change*. 35 (3): 435-461.

Pretty, J. N. (1995). "Participatory learning for sustainable agriculture", *World Development* 23(8): 1247-1263.

Putnam, R. (Ed.) (2002). Democracies in Flux. The Evolution of Social Capital in Contemporary Societies. Oxford University Press, Oxford.

Putnam, R. (1993) « The prosperous community. Social capital and public life », *The American prospect*, 4, 13, pp. 35-42.

Putnam, R. (1995). Bowling Alone: America's declining social capital, *Journal of Democracy*, vol. 6, n°1, p. 65-78.

Putnam, R. (2000). Bowling Alone - The Collapse and Revival of American Community New York: Simon & Schuster.

Rahnema, M. (1992). Participation. In W. Sachs (Ed.), *The development dictionary*. Londres : Zed Books.

Rakoto R. H., Samyn J-M (2004). Arrimer le global et le local ou le développement durable pour qui ? L'exemple de la gestion contractualisée de la forêt de Mérïkanjaka, *Mondes en développement*, 3^e trimestre, n°127.

Rapport Meadows (1972). *Halte à la croissance*. Paris, Fayard, (trad.fr).

Ribot, J. (1995). "From exclusion to participation: Turning senegal's forestry policy around", *world development*, vol. 23, n°9, 1587-1599.

Ribot, J. (1999) "Decentralization, participation and accountability in sahelian forestry: legal instruments of political-administrative control", *Africa*, Vol. 59, n°1, January.

Ribot, J. (2001). Historique de la gestion forestière en Afrique de l'Ouest. Ou : comment la "science" exclut les paysans, *Les dossiers d'Haramata*, les publications de l'IIED.

Robbins, P. (2004). *Political Ecology, a critical introduction, Critical Introductions to Geography*. Oxford: Blackwell.

Robinson, J. (2004). "Squaring the circle? Some thoughts on the idea of sustainable development", *Ecological Economics*, 48:369-384.

Rodary, E. et Milian, J. (2008). Extension et diversification des aires protégées : rupture ou continuité ? in *Aires protégées, espaces durables ?* Aubertin C., Rodary E. [eds], Marseille, IRD, pp 34-54.

Roe D., Nelson F., Sandbrook C. (eds.) (2009). Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique – Impacts, expériences et orientations futures. Séries Ressources Naturelles no. 18, Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), Londres, Royaume-Uni.

Rubio, M. (1997). "Perverse social capital: Some evidence from Colombia", *Journal of Economic Issues*, 31 (3), September, 805-816.

Sabatini, F. (2009). Social capital as social networks: A new framework for measurement and an empirical analysis of its determinants and consequences. *The journal of socio-economics* 38, 429-442.

Sangaré, Y. (1995). Le parc national de Taï : un maillon essentiel du programme de conservation de la nature, Côte d'Ivoire. Document de travail N°5 ; Programme de coopération Sud-Sud pour un développement socio-économique respectueux de l'environnement dans les tropiques humides.

Schwartz, A. (1979). "La dimension humaine des grandes opérations de développement : l'exemple de l'opération San Pedro (Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire)", *L'Espace Géographique*, 1, pp. 65-70.

Schwartz, A. (2000). Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè à la lumière de l'institution krouman, *Afrique contemporaine*, 1993 : 56-66.

Schwartz, A. (1993). Sous-peuplement et développement dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire : cinq siècles d'histoire économique et sociale. Editions de l'ORSTOM, Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, Collection Etudes et Thèses, Paris, 490 p.

Scoones, I. & Thompson, J. (1999). *La reconnaissance du savoir rural Savoir des populations, recherche agricole et vulgarisation*, Paris-Wageningen: Karthala-CTA.
Simon, J. (1981). *The ultimate resource*, Princeton University Press.

Société de Développement des Forêts en Côte d'Ivoire (SODEFOR) (1994). « Les partenariats pour une gestion forestière durable », actes du premier du premier forum internationale d'Abidjan sur la forêt, 24-27 mai, Abidjan.

Solow, R. (1993). "Sustainability : an economist perspective", in eds. Dorfman R. & Dorfman N., *Selected readings in environmental economics*, New York, Norton

Sterner, T. (1993). Manuel de l'économie de l'environnement (version préliminaire) – Unit for environmental economics. Department of economics, Gothenburg University.

Stiglitz J. E., Wash C.E., Lafay J.D. (2007). *Economie : Principes d'économie moderne*, Editions De Boeck Université, Bruxelles. Traduction de la 4^{ème} édition américaine par Françoise Nougues, 3^{ème} édition.

Tabutin, D. et Thiltgès, E. (1992). Relations entre croissance démographique et environnement, du doctrinal à l'empirique, Revue Tiers-Monde, tome 33, n°130, avril-juin, pp. 273-294.

Taylor (1996). "Good Government: On Hierarchy, Social Capital, and the Limitations of Rational Choice Theory", *Journal of Political Philosophy* 4(1): 1-28.

Turner K., Pearce D., Bateman I. (1994). *Environmental economics: an elementary introduction*, Harvester Wheatsheat, New York

UICN (1978). *Categories, criteria and objectives for protected areas*. Morges, Suisse, UICN.

UICN (1980). *The World Conservation Strategy: living resource conservation for sustainable development*. Gland, Suisse, UICN/PNUE/WWF.

UICN (1994). *Guidelines for protected areas management categories*, Cambridge, UK.

UICN (2005). *Bénéfices par-delà les frontières. Procès-verbaux du Vème Congrès mondial des parcs de l'UICN*, UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. x + 326 pp.

UICN/BRAO (2008). Evaluation de l'Efficacité de la Gestion des Aires Protégées : Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire.

UICN/OIF (2010) : Atlas – Biodiversité de la Francophonie – Richesses et Vulnérabilités, UICN EURO/IEPF, Bruxelles Belgique.

UICN/PACO (2010). *Evaluation juridique et institutionnelle pour la mise en place des conditions d'amélioration de la gestion des aires protégées d'Afrique de l'Ouest*. Ouagadougou, BF : UICN/PACO.

Velded, T. (2000). Village politics: heterogeneity, leadership and collective action, *Journal of Development Studies*, Vol.36, No 5, pp. 105–134.

Vilain, L. (2003). Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles. Guide d'utilisation. (La méthode IDEA, Educagri éditions, Dijon, 2003.

Von Braun J., Swaminathan M.S et Rasegrant M.W. (2005). Agriculture, sécurité alimentaire, nutrition et les objectifs du millénaire pour le développement. *Essai extrait du rapport annuel 2003-2004 de l'IFPRI*.

Vorley, B., Feret, S. (2001). L'agriculture et le développement durable. Réseau agriculture durable, Rennes. Contribution à un cahier de proposition pour le 21ème siècle. Document provisoire, Mai 2001.

Wade, R. (1987). The management of common property resources: collective action as an alternative to privatisation or state regulation, *Cambridge Journal of Economics* 1987, 11, 95-106.

Wade, R. (1988). *Village Republics: economic conditions for collective action in south India*, ICS Press Oakland.

Wasikama, T. M. C. (1998). Utilisations alternatives des terres : une analyse économique de la préservation des forêts tropicales primaires (Cas du Parc National de Taï, Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire). *Thèse de doctorat en Sciences Economiques, CIREs, Université d'Abidjan*.

Weick, K. E. (1979). *The Social Psychology of Organizing*, Mc Graw-Hill Inc., New York.

Wilshusen P. R, Fortwangler C. L, West P.C (2002). Reinventing a square wheel: Critique of a resurgent "protection paradigm" in international biodiversity conservation. *Society & Natural Resources* 15: 17-40.

Williamson, O. E. (1985). *The economic institutions of capitalism*.

Woolcok, M. et Narayan, D. (2000). "Social capitals: implication for development theory, research and policy", *The World Bank Research Observer*, Vol. 15, n°2, pp. 225-49.

World Bank (Banque mondiale) (2003). *Sustainable development in a dynamic world transforming institutions, growth, and quality of life*, world development report, Washington, DC.

World Bank (2008). *Agriculture for Development*, world development report, Washington, DC.

WRI/UICN/PNUE (1992). *Global biodiversity strategy*. Washington, D.C., WRI.

TABLE DES MATIERES

<i>DEDICACE</i>	1
REMERCIEMENTS	2
RESUME.....	7
ABSTRACT	7
SOMMAIRE	9
Liste des tableaux.....	11
Liste des figures.....	15
Liste des graphiques	16
Liste des sigles et abréviations.....	17
AVANT-PROPOS.....	20
INTRODUCTION GENERALE.....	21
1 Problème de recherche	26
2 Objectif global et hypothèses	27
2.1 Objectif global.....	27
2.2 Hypothèses de recherche	28
3 Approche méthodologique	29
4 Structure de la thèse	30
PREMIERE PARTIE - GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT : EVOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE DE CONSERVATION, ETAT DES RESSOURCES IVOIRIENNES ET POLITIQUE DE LEUR GESTION	31
CHAPITRE I - EVOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE DE CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	32
Introduction	32
1.1 Ressources naturelles et développement économique et social.....	32
1.1.1 Importance des ressources naturelles	33
1.1.2 Protection des ressources naturelles : deux courants dominants dans les débats	34
1.1.2.1 <i>Clivage entre conservacionniste et préservationniste</i>	35
1.1.2.2 <i>Dust Bowl : un tournant important de la protection de la nature</i>	37
1.2 Consensus pour la préservation des aires protégées.....	38
1.2.1 Bref rappel de l'existence historique des aires protégées.....	39
1.2.2 Aires protégées et développement durable.....	40
1.2.2.1 <i>Les aires protégées à l'origine</i>	40
1.2.2.2 <i>Nouvelle approche des aires protégées</i>	42
1.2.2.3 <i>Catégorisation des aires protégées</i>	45
1.2.2.4 <i>Congrès de Durban : aires protégées comme support du développement durable</i>	48
1.3 Fondements de la gestion participative des ressources naturelles.....	52
1.3.1 Rappel du paradigme antérieur.....	52
1.3.1.1 <i>Gestion publique centralisée des ressources naturelles</i>	53
1.3.1.2 <i>De la tragédie des communaux à la théorie des ressources communes</i>	55
1.3.1.3 <i>Régimes de propriété et gestion durable des ressources naturelles</i>	56
1.3.1.4 <i>Propriété publique ou privée et gestion des ressources naturelles</i>	60

1.3.2	Emergence de la gestion participative.....	64
1.4	Pratiques de la gestion participative des forêts en Afrique Subsaharienne	68
1.4.1	Gestion des ressources naturelles en Afrique Occidentale Française.....	68
1.4.1.1	<i>Evolution des législations forestières</i>	68
1.4.1.2	<i>Projets participatifs : une émergence fulgurante</i>	71
1.4.2	Obstacles opérationnels de la gestion participative en Afrique Subsaharienne	72
1.4.2.1	<i>Obstacles liés à la sécurisation des droits de propriété</i>	72
1.4.2.2	<i>Obstacles liés au degré du cadre de concertation</i>	74
1.4.2.3	<i>Obstacles liés au degré de la cohérence de la politique publique</i>	76
1.4.2.4	<i>Obstacles liés aux incitations économiques</i>	77
1.5	Que retient-on de l'application de l'approche participative en Afrique Subsaharienne ?.....	78
	Conclusion.....	79
	CHAPITRE II - ETAT DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES IVOIRIENNES ET POLITIQUE DE LEUR GESTION	81
	Introduction	81
2.1	Du rapport Brundtland au développement durable.....	81
2.2	Ressources environnementales ivoiriennes : un aperçu global de son état	83
2.2.1	Diversité des ressources environnementales	84
2.2.1.1	<i>Le climat</i>	84
2.2.1.2	<i>Les sols</i>	85
2.2.1.3	<i>Les cours d'eau</i>	86
2.2.1.4	<i>Les écosystèmes et la diversité biologique</i>	86
2.2.2	Effets de la valorisation des ressources naturelles.....	89
2.2.2.1	<i>Valorisation des ressources naturelles et développement économique</i>	89
2.2.2.2	<i>Facteurs de dégradation des ressources naturelles</i>	91
2.3	Cadres législatif et institutionnel de la politique environnementale.....	93
2.3.1	Cadre législatif	94
2.3.2	Cadre institutionnel	98
2.3.3	Des avancées mais des insuffisances.....	102
2.4	Politique de gestion des aires protégées ivoiriennes	104
2.4.1	Présentation des aires protégées	104
2.4.1.1	<i>Zones d'appartenance des aires protégées</i>	105
2.4.1.2	<i>Les parcs nationaux</i>	107
2.4.1.3	<i>Les réserves naturelles</i>	112
2.4.1.4	<i>Les autres types de réserves naturelles</i>	116
2.4.2	Classification des aires protégées ivoiriennes	117
2.4.3	Organisation de la gestion des aires protégées	121
2.4.3.1	<i>Statut juridique des aires protégées</i>	121
2.4.3.2	<i>Structure de gestion des aires protégées</i>	122
2.4.3.3	<i>Mise en application des cadres juridique et institutionnel des aires protégées</i>	125
2.5	Expériences ivoiriennes de gestion participative.....	126
2.5.1	Mise en œuvre des résolutions de Rio en 1992 en Côte d'Ivoire	127
2.5.2	Patrimoine naturel ivoirien à l'ère des projets participatifs.....	128

2.5.3 Quelques résultats des projets participatifs ivoiriens	131
Conclusion.....	134
DEUXIEME PARTIE - CADRE ANALYTIQUE, EMPIRIQUE ET METHODOLOGIQUE	135
CHAPITRE III - CADRE ANALYTIQUE.....	136
Introduction	136
3.1 Théorie des systèmes.....	137
3.1.1 L'apparition de la pensée systémique.....	138
3.1.2 L'approche systémique.....	140
3.2 Théorie des systèmes agraires	143
3.3 Analyse des institutions et des acteurs	145
3.3.1 Analyse des acteurs	145
3.3.2 Analyse des institutions : le cadre IAD	146
3.4 Capital social	150
3.4.1 Approche conceptuelle.....	152
3.4.2 Capital social et action collective	160
3.4.3 Capital social et diversité des acteurs.....	162
3.4.4 Hétérogénéité socio-économique et action collective	164
Conclusion.....	167
CHAPITRE IV - CADRE EMPIRIQUE ET METHODOLOGIQUE	168
4.1 Localisation et caractérisation de la zone d'étude.....	168
4.1.1 Zone retenue et localisation.....	168
4.1.2 Caractéristiques générales de la zone	169
4.1.3 Le parc national de Taï et sa périphérie.....	172
4.1.3.1 <i>Le Parc National de Taï, un patrimoine mondial</i>	175
4.1.3.2 <i>L'espace Taï sous pression anthropique</i>	177
4.1.3.2 <i>Les projets de recherche et de développement de l'espace Taï</i>	180
4.2 Méthodes d'enquête et d'analyse des données.....	183
4.2.1 Phases préparatoires de la recherche	183
4.2.1.1 <i>Revue documentaire</i>	183
4.2.1.2 <i>Visite exploratoire de la zone</i>	184
4.2.1.3 <i>Elaboration du questionnaire d'enquête</i>	185
4.2.1.4 <i>Echantillonnage</i>	186
4.2.1.5 <i>Enquêtes sur le terrain</i>	189
4.2.2 Nature et méthodes de collecte des données	195
4.2.2.1 <i>Nature des données</i>	195
4.2.2.2 <i>Méthodes de collecte des données</i>	196
4.2.3 Méthode et outils d'analyse des données.....	197
4.2.4 Limites de la recherche sur le terrain	197
TROISIEME PARTIE - DIVERSITE DE LA POPULATION ET PRODUCTION AGRICOLE, ANALYSE DES INVESTIGATIONS EMPIRIQUES ET STRATEGIES DE GESTION DURABLE	199
CHAPITRE V - DIVERSITE DE LA POPULATION ET PRODUCTION AGRICOLE DANS UN ESPACE DE PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	200
Introduction	200

5.1	Accroissement de la population et état des ressources	201
5.1.1	Evolution des réflexions sur les relations population-environnement.....	202
5.1.1.1	<i>Malthus et la croissance de la population.....</i>	203
5.1.1.2	<i>Réapparition de la thèse malthusienne sur la croissance de la population</i>	204
5.1.1.3	<i>Opposition aux idées de Malthus</i>	205
5.1.1.4	<i>Complexité des relations population-environnement</i>	207
5.1.2	Migration et ressources environnementales	210
5.2	Evolution du système agraire dans le Sud-Ouest	212
5.2.1	Evènements marquant la transformation du système agraire	212
5.2.1.1	<i>De la période coloniale à l'aube du projet d'aménagement du Sud-Ouest</i>	212
5.2.1.2	<i>Du projet d'aménagement de la région à la crise économique de 1980</i>	213
5.3	Peuplement du Sud-Ouest après 1960 et rapports socio-économiques	215
5.3.1	Caractérisation de la population autochtone.....	216
5.3.1.1	<i>Le poids démographique des autochtones.....</i>	216
5.3.1.2	<i>Les activités économiques des autochtones.....</i>	217
5.3.2	Recompositions et développement économique du Sud-Ouest.....	220
5.3.2.1	<i>Diversité de populations dans le Sud-Ouest.....</i>	221
5.3.2.2	<i>Développement économique du Sud-Ouest</i>	227
5.3.3	Modes d'accès aux terres et rapports socio-économiques.....	234
5.3.3.1	<i>Accès au capital foncier</i>	234
5.3.3.2	<i>Cohabitation des communautés.....</i>	237
	Conclusion.....	239
	CHAPITRE VI - ANALYSE DES INVESTIGATIONS EMPIRIQUES ET STRATEGIES DE GESTION DURABLE DE L'ESPACE TAÏ	242
	Introduction.....	242
6.1	Du développement durable à l'agriculture durable	243
6.1.1	Agriculture durable.....	244
6.2	Porteurs d'enjeux et gestion des ressources de l'espace Taï	247
6.2.1	Porteurs d'enjeux de l'espace Taï.....	247
6.2.2	Acteurs en action dans l'environnement des communautés locales.....	248
6.2.3	Communautés locales et gestion des ressources.....	253
6.2.3.1	<i>Conditions socio-économiques des ménages agricoles.....</i>	253
6.2.3.2	<i>Ménages agricoles et gestion de la ressource terre</i>	262
6.2.3.3	<i>Usage des facteurs de production sur les exploitations agricoles</i>	266
6.2.3.4	<i>Exploitation non agricole des ressources forestières</i>	277
6.3	Analyse de la soutenabilité des ressources de l'espace Taï.....	280
6.3.1	Communautés locales et accès aux ressources productives	281
6.3.1.1	<i>Critères de différenciation des communautés</i>	281
6.3.1.2	<i>Différenciation des communautés et soutenabilité des ressources.....</i>	282
6.3.2	Rapports entre les communautés et soutenabilité des ressources.....	286
6.3.2.1	<i>Relations entre les communautés</i>	286
6.3.2.2	<i>Relations entre les communautés et le parc national</i>	292
6.3.3	Résultats de l'analyse des correspondances multiples (ACM).....	296

6.3.3.1	<i>Justification du choix de l'ACM</i>	296
6.3.3.2	<i>Intepétation des résultats</i>	297
6.4	Stratégies de gestion durable de l'espace Taï.....	318
6.4.1	Stratégies de gestion des espaces agricoles.....	319
6.4.2	Stratégies de gestion du parc	320
	Conclusion.....	321
	CONCLUSION GENERALE	323
1	Préservation des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne : quand les bailleurs de fonds imposent la gestion participative	323
2	Foncier rural en Côte d'Ivoire : un enjeu majeur pour la préservation des ressources naturelles	324
3	Quand l'engagement de la puissance publique s'impose	325
	ANNEXES	326
	ANNEXE 1 : Programme pédagogique expérimental avec le « Club PAN ».....	327
	ANNEXE 2 : Activités éco-citoyennes : les compétitions.....	329
	ANNEXE 3 : Eco-alternatives : micro-projets d'élevage	331
	ANNEXE 4 : Caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques des ménages agricoles	332
A4.1	Caractéristiques socio-démographiques	332
A4.2	Caractéristiques socio-économiques.....	332
	ANNEXE 5 : Résultats de l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM).....	334
A5.1	ACM1	334
A5.1.1	Tableaux de classe des ménages identifiée/ACM1	338
A5.1.2	Tableaux de caractérisation des classes de ménages par les modalités/ACM1	339
A5.2	ACM2	342
A5.2.1	Tableaux de classe des ménages identifiée/ACM2	346
A5.2.2	Tableaux de caractérisation des classes de ménages par les modalités/ACM2	347
A5.3	ACM3a	348
A5.3.1	Tableaux de classe des ménages identifiée/ACM3a.....	353
A5.3.2	Tableaux de caractérisation des classes de ménages par les modalités/ACM3a	354
A5.4	ACM3b	357
A5.4.1	Tableaux de classe des ménages identifiée/ACM3b	362
A5.4.2	Tableaux de caractérisation des classes de ménages par les modalités/ACM3b.....	362
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	364
	TABLE DES MATIERES.....	380